ÉDITION CRITIQUE DES *RELATIONS DE CAPTIVITÉ* DES RELIGIEUSES DE PORT-ROYAL

3/4

Les femmes de la rébellion

Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny,
Agnès de la mère de Dieu de Chouy de Pensières,
Madeleine de Sainte-Christine Briquet,
Eustoquie de Flesselles de Brégy,
Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte

MICHÈLE BRETZ

Cette édition critique a été réalisée sous la direction de Marie-José MICHEL dans le cadre d'une thèse en histoire soutenue en janvier 2016 à l'Université Paris 13 Sorbonne Paris Cité. Celle-ci est publiée, avec le concours de la Société de Port-Royal, aux éditions Classiques Garnier, collection Univers Port-Royal, sous le titre *De Port-Royal au jansénisme à travers les* Relations de captivité.

Ce travail est dédié à Joséphine BRETZ-JAEGGY, ma grand-mère, et au regretté Frédéric DELFORGE, mon ami et mon maître.

Toutes les illustrations sont de l'auteur.

Tous droits réservés. © Michèle Bretz, 2021.

LA *RELATION DE CAPTIVITÉ* DE LA MÈRE MADELEINE DE SAINTE-AGNÈS DE LIGNY, ABBESSE DE PORT-ROYAL

L'ÉDITION DE LA *RELATION DE CAPTIVITÉ* DE MADELEINE DE SAINTE-AGNÈS DE LIGNY, ABBESSE DE PORT-ROYAL

La *Relation de captivité* de l'abbesse Madeleine de Ligny devait certainement être éditée en 1724, puisqu'elle est incluse dans le corpus du manuscrit P.-R. 62 de la bibliothèque de Port-Royal, base de cette édition. Les *Relations de captivité* de la mère Agnès Arnauld et de Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly la précèdent. Pourtant les éditeurs de l'édition in-4 de 1724 l'écartèrent. Quelle en fut la raison, alors que Madeleine de Ligny fit preuve de fermeté et résista à la signature, sans affaiblissement ?

Nous émettons l'hypothèse suivante : cette relation fut écartée, car elle est incomplète. En effet, elle s'achève brutalement : la mère tomba malade en 1674 et ne put l'achever, alors qu'elle y travaillait encore peu avant sa mort.

Elle fut éditée en 1753 dans l'*Histoire des persécutions des religieuses de Port-Royal écrites par elles-mêmes* (ms. P.-R., L.P. 1442). Il s'agit d'une édition spécifique, en quatre volumes, issue du Fonds Le Paige, qui ne correspond pas aux autres éditions de l'*Histoire des persécutions*. C'est la première des *Relations de captivité*, suivie par celle de la mère Agnès. Cette édition inclut également la relation de la sœur Le Conte, prieure de Port-Royal de Paris, qui ne fut jamais éditée auparavant et qui ne figure pas dans les manuscrits P.-R. 62 et 21. La *Relation de captivité* de Madeleine de Ligny est suivie par une notice autobiographique : la mère y retrace son cheminement spirituel et la naissance de sa vocation.

La *Relation de captivité* de l'abbesse ne figure que dans cette édition. En effet, toutes les rééditions des *Relations de captivité* durant le XVIII^{ème} siècle reprennent l'édition de 1724, en y joignant la *Relation de captivité* de la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, déjà éditée en 1711.

Cette édition est fidèle au texte du manuscrit 21. Les éditeurs n'ont ni censuré le texte, ni opéré des coupures. Seules de très légères modifications ont été effectuées de temps en temps : il s'agit plutôt d'erreurs ou d'omissions du copiste.

Nous donnons donc la version du manuscrit 21.

LA *RELATION DE CAPTIVITÉ* DE LA MÈRE AGNÈS DE LIGNY : L'INDOMPTABLE RÉSISTANCE D'UNE ABBESSE CONSCIENTE DE SES RESPONSABILITÉS

La *Relation de captivité* de l'abbesse de Ligny (1616-1675) présente deux caractéristiques originales. D'une part, sa rédaction fut très tardive par rapport aux relations de ses consœurs, la mère insistant du reste sur les défaillances de sa mémoire, et d'autre part, elle fut inachevée, la mort de Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny, le 11 mai 1675, en interrompit la rédaction. Il convient aussi de relever que cette relation ne figure pas dans l'édition in-4 de 1724, alors qu'à l'origine, il était prévu de l'intégrer dans cette édition. En effet, une copie manuscrite figure dans le recueil qui servit de base à l'édition imprimée.

Cette rédaction tardive est due à la modestie de la mère de Ligny qui, en parfaite disciple d'Angélique Arnauld, son modèle et sa mère spirituelle, ne voulait pas évoquer sa captivité et mettre en scène sa résistance sans faille. C'est à la demande de la communauté, et certainement du Grand Arnauld et du réseau des amis de Port-Royal, qu'elle se résigna à composer cet écrit d'un vif intérêt et d'une grande qualité littéraire. La mère est une habituée des travaux d'écriture. Elle est, avec Angélique de Saint-Jean d'Andilly, l'historiographe majeure du monastère et la grande biographe de la mère Angélique Arnauld. Elle composa de volumineuses relations qui nous renseignent sur son parcours, sur la vie de la communauté. Elles furent publiées dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*. Il s'agit de trois récits historiques qui s'étendent sur une période assez longue, de 1633, année de la consécration de la maison de l'Institut du Saint-Sacrement, rue Coquillère, proche du Louvre, jusqu'aux années qui suivent le rétablissement de Port-Royal des Champs, en 1648 à la fin de la Fronde. Le premier écrit s'intitule *Relation de la conduite de la mère Angélique dans la première Maison du saint-sacrement, et de diverses choses qui ont rapport à cet établissement*[1]. Il comporte de nombreuses indications biographiques. La mère de Ligny y retrace notamment l'histoire de sa vocation. Le second récit, *Relation de ce qui s'est passé à Port-Royal depuis 1638 jusqu'en 1648 où l'on vit comment l'Institut du Saint-Sacrement fut uni à ce monastère*[2], forme la suite de l'histoire de l'Institut du Saint-Sacrement qui fut réuni à Port-Royal. Les péripéties de la rivalité de Zamet, évêque de Langres, et de Saint-Cyran, le nouveau guide spirituel de Port-Royal, y sont détaillées. Enfin, la troisième narration retrace l'histoire mouvementée du monastère durant la Fronde. Ce troisième récit est le plus ample : il s'agit de la *Relation du rétablissement de Port-Royal des champs en 1648, et de ce qui s'est passé les années suivantes*[3].

La mère écrivit également deux relations consacrées à deux religieuses de la famille Arnauld, Catherine Lemaître[4] et Anne-Eugénie de l'Incarnation[5].

Elle retraça l'histoire de sa vocation dans un bref écrit, intitulé par ses éditeurs *Écrit de la Révérende mère Magdeleine de Sainte-Agnès de Ligny, abbesse*[6], qui fut

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, dits *Mémoires d'Utrecht*, Utrecht, 1742-1744, t. I, p. 507-584.
[2] *Ibid.*, p. 584-599.
[3] *Ibid.*, t. II, p. 1-122.
[4] *Ibid.*, t. III, p. 329.
[5] Il s'agit de la *Relation sur la conduite de la sœur Anne-Eugénie de l'Incarnation Arnauld au Lys et à Maubuisson et sur ses Principales vertus* (*ibid.*, t. III, p. 378-414).
[6] *Histoire des Persécutions*, s. l., s. n., 1754, exemplaire de la bibliothèque de Port-Royal, Fonds Le Paige, P.-R. 1442, t. IV.

retrouvé dans ses papiers après sa mort. Le compte-rendu de son interrogatoire par Louis Bail et Jean-Baptiste de Contes figure dans l'*Histoire* des *persécutions*[7].

La biographie de la mère peut expliquer son indomptable résistance. C'est, avec la sœur Dorothée de l'Incarnation Le Conte, la religieuse la plus ancienne et la plus expérimentée. Quand elle fut enlevée le 26 août 1664, elle avait 48 ans.

Née en 1615, elle quitta le monde à l'âge de 16 ans[8], le 17 avril 1631. Entrée au noviciat à l'Institut du Saint-Sacrement, le 16 septembre 1636, elle prononça ses vœux assez tardivement, le 25 août 1640. Adolescente, elle fut formée par la mère Angélique Arnauld et placée sous la direction spirituelle de Saint-Cyran qui guidait déjà sa mère. La seule lettre de la mère Angélique Arnauld adressée à la sœur Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny est datée de la fin de l'année 1648. Il s'agit d'une lettre très chaleureuse qui invite la sœur de Ligny à porter sa croix et à suivre la voie étroite. Elle l'encourage à vivre le regard porté vers l'éternité et à éviter les vaines appréhensions[9].

Pour la sœur Madeleine de Ligny, Port-Royal était déjà un monastère persécuté, avant qu'elle ne prononçât ses vœux, à cause de la pureté austère de ses pratiques et de son souhait de maintenir l'esprit de la Réforme. Pour la mère, Port-Royal est un choix, y être religieuse, un signe d'élection. Port-Royal forme alors une véritable contre-société insérée dans un réseau de résistance : résistance à l'esprit mondain de Zamet, résistance de l'abbé de Saint-Cyran à Richelieu, résistance aux conceptions des jésuites, puis au pape. Le formulaire constitue le point d'orgue de ces attaques d'un monde dangereux et corrompu. Selon la religieuse, le formulaire est la marque de la bête. On reconnaît là la parfaite disciple de mère Angélique Arnauld. Le doute n'effleura jamais la religieuse et sa *Relation de captivité* révèle certains traits de caractère : hauteur de vue et une condescendance face à ses adversaires, l'humeur hautaine et railleuse de sa jeunesse affleurant dans sa *Relation de captivité*. La religieuse est également très procédurière et n'oublie pas, au cœur de la tourmente, de songer à mettre en œuvre tous les mécanismes juridiques et actions nécessaires pour défendre une communauté en danger. Ces traits procéduriers sont des caractéristiques de son milieu d'origine, celui de la noblesse de robe. En effet, le père de la religieuse, Jean de Ligny, acheva sa carrière comme maître des requêtes et avocat général. La mère de l'abbesse de Ligny, Charlotte Séguier d'Autry, était la sœur du chancelier Pierre Séguier (1588-1672). Amie et bienfaitrice du monastère, elle s'y rendait durant l'Avent et le carême pour y faire des retraites. Elle emmena avec elle ses deux filles, Madeleine et Marie. La cousine des deux filles, mademoiselle de Pelletier, y fit également des séjours. En 1632, la jeune fille fut touchée par les instructions que la mère Angélique Arnauld donnait à sa cousine, ce fut le début de sa conversion. Elle retourna vivre dans le monde, mais les paroles de la mère Angélique Arnauld s'étaient imprimées en elle ; elle conçut néanmoins de l'appréhension pour la vie monastique, l'envisageant comme un ensevelissement dans un tombeau. Lors du carême suivant, elle retourna à Port-Royal et son dégoût pour la vie monastique se changea en joie et en douceur. Elle résista aux injonctions de ses amis et du chancelier Séguier qui lui avaient déconseillé Port-Royal, déjà frappé de défaveur. Sa famille versa une rente viagère à Port-Royal et la mère de l'abbesse de Ligny légua, peu avant sa mort qui survint le 17 janvier 1636, une somme de 4 000 livres au monastère. Elle y avait pris, étant veuve, l'habit de novice. Elle tint même tête à son frère, l'influent chancelier Séguier, qui s'opposait à cette prise d'habit. Le rôle de la mère de l'abbesse de Ligny avait été déterminant : elle appuyait sa fille, encourageant non seulement sa

[7] *Ibid.*, p. 83-84.
[8] Age minimum exigé par le concile de Trente pour entrer en religion.
[9] Mère Angélique Arnauld, *Lettres*, éd. Librissimo-Phénix, 2003, t. I, p. 397-398.

vocation mais aussi son souhait d'être religieuse à Port-Royal en dépit de l'hostilité de son puissant réseau familial. En effet, la réputation de l'Institut du Saint-Sacrement était sulfureuse, car les docteurs de Sorbonne avaient condamné un petit écrit de la mère Agnès, le *Chapelet Secret*, le 18 juin 1633 ; Rome avait alors demandé la suppression de cet écrit.

Très douée, la jeune religieuse occupa différents emplois à Port-Royal de Paris. Après avoir pris soin de l'éducation des pensionnaires, elle instruisit les novices. Puis, elle fut nommée prieure à Port-Royal des Champs à partir du 13 mai 1648, lors du rétablissement de cette maison. Elle y tomba malade et retourna à Port-Royal de Paris à la fin de l'année 1657[10]. Elle devint sous prieure en mai 1658, puis prieure. Enfin, elle fut élue abbesse le 12 décembre 1661, en pleine tourmente. Antoine Singlin était dans la clandestinité, les confesseurs avaient été obligés de se retirer, les religieuses avaient déjà été interrogées et la mère Angélique Arnauld était morte le 6 août. Le 9 décembre 1661, les religieuses avaient refusé de signer le second mandement des grands vicaires. L'abbesse de Ligny fit face, avec calme et sang-froid. Convaincue de la justesse de la cause de Port-Royal, elle ne connut ni doute ni faiblesse. Ainsi, le 20 mai 1664, elle dut affronter au parloir l'archevêque de Paris trois heures et demie de suite. Elle refusa de signer le formulaire, affirmant offenser Dieu en prenant part à cette périlleuse affaire, invoquant que la signature était affaire de conscience[11]. De même, durant sa captivité, elle refusa d'adhérer à l'indifférence quant à la signature que demandait Hardouin de Péréfixe. Elle était choquée par l'obéissance aveugle à la hiérarchie que pratiquaient les visitandines. Néanmoins, sa *Relation de captivité* nous apprend qu'en dépit de sa fermeté, elle souffrit beaucoup de la division de la communauté, de la trahison de la sœur Flavie et de l'humiliation d'être captive.

L'abbesse de Ligny fut un personnage-clé de la résistance de Port-Royal. En effet, elle ne renonça jamais à son rôle d'abbesse, de chef de la communauté, dont elle assuma la responsabilité. Elle tint tête, durant sa captivité, à Hardouin de Péréfixe qui tenta de la dépouiller de sa charge et des responsabilités qui y étaient attachées. Ainsi, à la Visitation de Meaux, elle continua d'assurer la gestion matérielle du monastère et signa des quittances que Nicolas Chéron lui apporta.

La *Relation de captivité* de la mère abbesse offre un double intérêt. Soulignons d'abord sa qualité littéraire, son style élégant, à la fois sobre et précis. Relevons également les apports historiques de cette narration. Nous découvrons la visite que lui rendit Racine à Meaux, en compagnie de son cousin monsieur Vitard. L'abbesse nous livre le contenu des polémiques qu'elle affronta, le mythe noir de Port-Royal étant déjà élaboré. La puissance de son réseau familial et le rôle de son frère, évêque de Meaux, qui la protégea sont bien mis en lumière par la mère abbesse et contribuent à une meilleure connaissance sociologique du monastère. Enfin son analyse de la persécution et sa sensibilité sont proches de celles de la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly. Comme celle-ci, elle revit la passion du Christ le jour de l'enlèvement, dont elle souligne l'étrange violence. En effet, Hardouin de Péréfixe la traîna par son scapulaire tout le long du chapitre pour l'obliger à le suivre, et lui interdit de dire adieu aux sœurs de la communauté. Néanmoins, la mère abbesse protesta et songea aux procédures juridiques à mettre en œuvre. Elle quitta Port-Royal de Paris dans le même carrosse que la mère Agnès, ses deux nièces, les sœurs Chouy de Pensières et Boiscervoise, ainsi que la prieure, la mère Le Conte.

[10] *Ibid.,* p. 598.
[11] Mère Agnès Arnauld, *Lettres de la Mère Agnès Arnauld, Abbesse de Port-Royal*, éd. Prosper Faugère [et Rachel Gillet], Paris, Benjamin Duprat, 1858, t. II, p. 156-157.

La mère abbesse fut transférée chez les ursulines du faubourg Saint-Jacques ; elle y fut accueillie avec humanité, mais dut accepter deux gardiennes qui dormaient dans sa chambre. La première nuit fut difficile : non seulement l'abbesse versa des larmes de douleur, ayant grande compassion de son troupeau délaissé, mais elle s'inquiéta des menées de la sœur Flavie. La *Relation de captivité* de l'abbesse permet d'éclairer les analyses de Jean Orcibal dans son ouvrage de réhabilitation de la sœur Flavie : *Port-Royal entre le miracle et l'obéissance, Flavie Passart et Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly*[12]. Même s'il n'est pas établi formellement que Flavie dressa la liste des sœurs qui devaient être enlevées, son comportement ardent, son instabilité, son hypocrisie, son opposition au reste de la communauté sont relevés par la mère abbesse. Celle-ci indique que les menées de la sœur Flavie furent découvertes au fur et à mesure. Il est clair que les autorités exploitèrent cette situation et firent de la sœur Flavie leur instrument. Les contradictions que Jean Orcibal relève dans la *Relation de captivité* de la mère sont contestables : en effet, la rédaction tardive de cette relation ne permet pas de mettre en cause les soupçons de l'abbesse et sa description des actes peu solidaires avec le reste de la communauté de la sœur Flavie, qui semblait avoir l'oreille de Chamillard. Elle appréhendait que la sœur Flavie ne s'alignât sur les positions du parti le plus puissant. Elle indique également que les sœurs commencèrent à la craindre avant la journée de l'enlèvement. Chez les ursulines, un ordre nouveau en France, l'abbesse dut affronter les calomnies qui s'étaient répandues : les religieuses critiquaient le *Catéchisme* de Saint-Cyran et la *Fréquente communion* du Grand Arnauld. Nicolas Chéron visita deux fois la mère chez les ursulines : la première visite eut pour objet d'accepter la fameuse indifférence quant à la signature, proposition que l'abbesse rejeta, la seconde visite soulagea la mère, car Nicolas Chéron avait obtenu de l'archevêque de Paris qu'il levât l'interdiction de communier. La mère de Ligny avait réussi à convaincre Hardouin de Péréfixe qu'elle n'agissait pas sous l'influence des Messieurs, mais qu'elle craignait d'offenser Dieu et de blesser la vérité en acceptant les offres de l'archevêque qu'elle méprisait en son for intérieur. En effet, elle met l'accent sur son caractère emporté et ses hésitations. Elle déclara qu'elle ne pouvait signer contre sa conscience, son intime conviction. Ses propos reflètent ceux des religieuses rebelles : l'amour d'un Dieu de vérité l'emporte et fonde la désobéissance aux autorités. Dieu est au-dessus de tout. Les compromis ne sont pas possibles, ce qui explique l'opposition très ferme aux jésuites qui dirigent les nouvelles religions.

Aux Ursulines, la mère dut affronter la colère d'Hardouin de Péréfixe et les propos désobligeants qu'il tint au sujet de la mère Agnès : il s'emporta au vu et au su de tout le monde, le parloir dont les fenêtres étaient ouvertes donnant sur la cour. Les mères ursulines firent pression sur l'abbesse qui ne leur répondit pas. Enfin, elle quitta les ursulines, en compagnie de la sœur Boiscervoise que l'on fit sortir de l'abbaye de Montmartre le 10 septembre. Elles passèrent leur première nuit à Paris chez le frère de l'abbesse, monsieur de Ligny, qui conseilla aux religieuses de choisir la Visitation de Meaux comme lieu d'exil. Elle reçut la visite de Nicolas Chéron chez son frère. Il lui apporta des quittances à signer. Simon Akakia, l'homme d'affaires de la maison, vint la voir pour recevoir d'elle les dernières instructions. L'abbesse apprit que les actes de l'enlèvement allaient être imprimés. Elle souhaitait qu'ils ne fussent pas imprimés rapidement pour ménager l'archevêque de Paris. Simon Akakia lui donna des nouvelles de la communauté et des agissements de la sœur Flavie.

[12] Jean Orcibal, *Port-Royal entre le miracle et l'obéissance, Flavie Passart et Angélique de Saint-Jean d'Andilly*, Paris, Desclée de Brouwer, 1957, p. 58-60.

Le lendemain, jeudi 11 septembre, les deux captives partirent pour Meaux. Elles demeurèrent à l'archevêché auprès de Dominique de Ligny, le frère de l'abbesse, jusqu'au samedi soir. Ce dernier craignit les menées de la sœur Flavie et le renversement de la maison de Port-Royal. Elles quittèrent l'évêché de Meaux le 13 septembre, après avoir reçu la visite de Madame de Guéméné, une « belle amie » du monastère, pour se rendre à la Visitation de Meaux, lieu de leur captivité. Ce choix fut imposé à la mère, les autres couvents ne pouvant l'accueillir. Deux jeunes cousines de l'abbesse y étaient religieuses. La mère abbesse fut déçue par les restrictions à sa liberté que lui imposa son frère. Il tenta néanmoins d'adoucir les ordres d'Hardouin de Péréfixe, lui laissant une honnête liberté. Il demanda aussi aux visitandines de ne pas écrire à la mère Eugénie à Paris, qui avait pris les fonctions de nouvelle supérieure pour mater la rébellion. La mère put recevoir des lettres, mais elle devait indiquer le nom de leur auteur. Elle reçut au parloir un billet de monsieur de Luzancy, alors en exil à Pomponne, qui sollicitait l'autorisation de la visiter.

Elle partagea la vie des visitandines avec quelques aménagements ; elle découvrit l'indigence de leurs lectures, peu solides. En effet, elles ne purent profiter de la lecture de la *Vie de saint Bernard*, ouvrage d'Antoine Le Maistre de Sacy, les critiques de saint Bernard de l'autorité des évêques déplaisaient à la mère supérieure. La *Vie de Dom Barthélemy des Martyrs* attira l'attention de sœurs, notamment d'une cousine de la mère. Elles ne purent se parler, étant étroitement surveillées. De part et d'autre, la défiance s'installa. Néanmoins, la mère reçut un appui inattendu : le confesseur de la communauté lui lut une lettre de Lancelot à travers la grille du confessionnal. Il lui transmit régulièrement des lettres et trouva un subterfuge pour lui remettre les actes imprimés de Port-Royal et les libelles lancés dans le public. Par contre, Simon Akakia, l'homme d'affaires de Port-Royal, qui lui rendit visite quelques jours après, lui apporta de mauvaises nouvelles : sept sœurs avaient déjà signé le formulaire et la sœur Jacqueline Oxin était en train de basculer. La mère s'en affligea beaucoup et, malgré la séparation, continua d'aimer tendrement sa communauté. Elle en reçut des nouvelles par Nicolas Vitard et Jean Racine qui lui rendirent visite, quelques jours après son arrivée chez les visitandines. Nicolas Vitard l'informa qu'il avait rendu visite à la sœur Flavie et qu'il avait tenté, sans succès, de la dissuader de se séparer de la communauté. Monsieur Benoise, un ami de Port-Royal, lors d'une visite, apprit à la mère la trahison de la sœur Flavie et ses manœuvres. La noire image de la sœur Flavie était élaborée et on la crut capable de tout.

Le frère de la mère abbesse, Dominique de Ligny, lui transmit également, en novembre, la fameuse déclaration de l'archevêque de Paris qui tentait de limiter la signature du formulaire, un simple acte d'obéissance. L'abbesse ne tomba pas dans ce piège. Sujet de souffrance et d'inquiétude : elle apprit la signature du formulaire par cinq religieuses en captivité.

Cette *Relation de captivité* s'achève d'une manière abrupte, car la mère, qu'une attaque d'apoplexie paralysa, ne put la mener à bonne fin. L'abbesse avait regagné Port-Royal des Champs avec la sœur Anne-Cécile Boiscervoise le 25 juillet 1665.

RELATION DE LA CAPTIVITÉ DE LA MÈRE MADELEINE DE SAINTE-AGNÈS DE LIGNY, ABBESSE DE PORT-ROYAL, EXILÉE

1. AUX URSULINES DU FAUBOURG SAINT-JACQUES

2. *AUX FILLES DE SAINTE-MARIE DE MEAUX, DONT SON FRÈRE ÉTAIT ÉVÊQUE*

> On nous maudit et nous bénissons. On nous persécute et nous le souffrons. On nous dit des injures et nous répondons par des prières. Nous sommes devenues comme les ordures du monde, comme les baliures[13] qui sont rejetées de tous, car il semble que Dieu nous traite comme les derniers des hommes, comme ceux qui sont condamnés à la mort, nous faisant servir de spectacle au monde, aux anges et aux hommes.
> Paul, 1 Co, 4.

Incipit: une relation écrite pour les amis

Je n'avais nul dessein de faire cette petite relation de ce qui s'est passé depuis notre sortie de Port-Royal, étant persuadée que nous devons désirer que ce que nous pouvons souffrir pour l'amour de Dieu et de la vérité ne soit connu que de lui seul[14] et que nous n'avons pas moins d'obligation de tenir au moins dans le secret de notre monastère nos douleurs et nos souffrances qu'on avait de cacher les bonnes actions qu'on pouvait faire pour son service. Et d'ailleurs, Dieu ayant permis que j'aie reçu plus de soulagement que nos autres mères et sœurs qui ont été comme moi exilées[15], je ne jugeai pas que j'eusse rien de bien considérable à remarquer[16]. Néanmoins, j'ai cru que je devais déférer au désir qu'elles m'en ont témoigné[17], et je l'ai fait d'autant plus librement qu'on m'a assuré que cet écrit ne serait vu que de nos amis, si ce n'est qu'ils trouvassent à propos d'en tirer quelque chose qui pût contribuer à la justification de la communauté, et servir de témoignage de la sincérité de nos sentiments et du désir unique de plaire à Dieu dans le refus que nous avons fait de la signature.

---

[13] Ordures ramassées avec le balai.

[14] Ce thème du secret et de l'ensevelissement des souffrances passées, que Dieu seul doit connaître, est également celui de l'incipit de la *Relation de captivité* de la sœur Anne-Eugénie de Boulogne. Le premier destinataire de la relation est Dieu. C'est par obéissance que la religieuse brise son vœu de silence. Néanmoins, la mère de Ligny va exposer son combat pour la vérité, combat qui avait fait du bruit dans le monde. Le caractère ostentatoire de cette relation n'échappera pas au lecteur. Sa franchise, une des caractéristiques fondamentales des relations, s'explique par une écriture au service de la cause de Dieu qui dévoile le secret des âmes. Elles s'insèrent dans la vaste production littéraire de Port-Royal durant la période de la grande persécution, en faisant entendre la voix des religieuses, une expression féminine, et non plus seulement celles des Messieurs et de leurs soutiens face à Hardouin de Péréfixe.

[15] Il s'agit des douze religieuses, les plus influentes de la communauté, qui furent enlevées le 26 août 1664.

[16] Cette protestation de modestie rejoint celle de la mère Angélique de Saint-Jean d'Andilly : « Néanmoins, puisqu'on me le commande, je marquerai les choses dont je me puis souvenir, encore qu'il n'y ait rien de fort important (Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, *Relation de captivité*, éd. abbé Louis Cognet, Paris, Gallimard, 1954, p. 26). » On peut considérer qu'il s'agit d'une réserve de pure forme, les relations étant à la fois des épopées spirituelles, parfois tourmentées, et une hagiographie de Port-Royal, c'est-à-dire une arme de combat contre les jésuites. Ces récits veulent restaurer le véritable Port-Royal et informent aussi le lecteur sur le fonctionnement de la communauté.

[17] Il s'agit de la mère Agnès Arnauld et d'Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly ; celle-ci voulait faire connaître la véritable histoire de Port-Royal qui s'inscrivait, à ses yeux, dans un plan divin. Chaque religieuse captive devait apporter sa contribution pour construire cet édifice spirituel.

La brutalité de l'enlèvement

Le 26 août 1664, Monsieur de Paris ayant fait assembler la communauté dans le chapitre et nous ayant déclaré le dessein qu'il avait d'en faire sortir quelques-unes de nous, il nous en lut la liste[18], et nous donna ordre de nous retirer à l'heure même dans les monastères où il nous devait faire conduire, et où nous devions demeurer prisonnières, sans avoir aucune liberté de parler à personne, qui que ce fût, non pas même aux religieuses, sinon à celles qui nous seraient marquées. Après que j'eusse assuré Monseigneur l'archevêque que pour lui témoigner que nous étions disposées de lui obéir en tout ce qui nous serait possible, sans offenser Dieu, nous sortions sans faire aucune résistance.

J'ajoutais que je croyais néanmoins être obligée de lui déclarer auparavant que je protestais de nullité de tout ce qu'il faisait. Nos sœurs se joignirent avec nous, en appelèrent et protestèrent de cet enlèvement et de tout le reste[19], sur quoi il fit réponse : « Ha ! Vous appelez de votre archevêque ? Appelez, protestez. Faites tout ce qu'il vous plaira, on ne laissera pas de faire ce qu'il faut. » Et s'étant, je crois, persuadé que nous ne voulions pas obéir à cet ordre, il se tourna vers les ecclésiastiques qui l'accompagnaient, leur faisant signe de la main, et leur disant quelques paroles comme pour leur faire entendre ce qu'ils avaient à faire, ce qui fit juger à quelques-unes de nous qu'il voulait faire entrer des archers, ayant été averties qu'il y en avait quantité dans la cour du monastère[20]. Et je l'assurai encore que nous sortirions sans faire de résistance et qu'il n'était pas besoin qu'il usât de violence pour ce sujet. Toutes les sœurs s'étant levées confusément et s'étant passées quelques autres particularités que je ne rapporterai pas, parce que d'autres les ont remarquées[21], je me trouvai assez éloignée de M. l'archevêque, qui m'ayant appelée deux ou trois fois, en disant : « Madame l'abbesse, Madame l'abbesse », je m'approchai de lui et il me prit par le scapulaire[22] et me traîna après lui tout le long du chapitre. Et comme j'en avais quelque peine, je le suppliai de me lâcher, l'assurant que je n'avais pas envie de m'enfuir. Il fit ensuite entrer dans le chœur celles

[18] Voici cette liste :
- la mère abbesse Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny,
- la mère Agnès Arnauld,
- la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly qui accompagne sa tante, la mère Agnès,
- la sœur Marie-Charlotte de Sainte-Claire Arnauld d'Andilly,
- la sœur Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly,
- la mère prieure, Dorothée de l'Incarnation Le Conte,
- la sœur Marguerite de Sainte-Gertrude Dupré,
- la sœur Agnès de la Mère de Dieu Chouy de Pensières,
- la sœur Madeleine de Sainte-Candide Le Cerf,
- la sœur Anne de Sainte-Eugénie de Boulogne, madame de Saint-Ange,
- la sœur Hélène de Sainte-Agnès de la Savonnières,
- la sœur Anne de Sainte-Cecile de Boiscervoise ; elle prit la place de la sœur Françoise-Louise de Sainte-Claire Soulain, cellérière.

[19] Les propos de la mère ont été relevés dans le récit de l'enlèvement: « Monseigneur nous nous croyons obligées en conscience, d'appeler de cette violence et de protester, comme nous protestons de nullité, de tout ce que l'on nous fait, et qu'on nous pourra faire. » La communauté se joignit à elle, en disant toutes d'une voix : « Nous en appelons, Monseigneur, nous protestons, nous protestons (*Divers Actes, Lettres et Relations des religieuses de Port-Royal*, dits *Divers Actes de P.-R.*, s. l., s. n., 1724, *Relation de ce qui s'est passé à P.-R.*, p. 105). »

[20] Il y avait environ 200 archers, mousquets sur l'épaule, qui occupèrent la cour du monastère.

[21] Cette remarque de l'abbesse prouve que les sœurs se communiquaient leurs écrits entre elles.

[22] Les religieuses de Port-Royal portent un scapulaire blanc à croix rouge et un voile noir. Le voile noir marque l'attachement des moniales à leur père, saint Bernard, donc à la règle cistercienne, le scapulaire symbolise par ses deux couleurs le pain et le vin, la chair et le sang du Christ dont les moniales sont les vivantes icônes. La blancheur des habits témoigne de la pureté des sœurs, épouses du Christ, leur croix rouge représente le sang du martyre et le sang versé du Christ, vin eucharistique. Le rouge est aussi le sang de l'agneau, image de l'innocence, le sang du sacrifice.

qu'il devait séparer, sans permettre à pas une des autres sœurs de se joindre avec, ni de nous dire adieu. Il se fâcha même contre quelques-unes qui s'en étaient approchées et il les renvoya d'une façon qui me donna telle crainte de le fâcher que je n'osai plus dire un mot à la mère Agnès, quoique je fusse à genoux tout proche d'elle, parce qu'il avait toujours les yeux sur moi. Il me fit encore dans ce lieu-là quelques reproches, à quoi je ne fis point, ce me semble, de réponse et nous y demeurâmes en prières jusqu'à ce qu'il nous appela pour aller à la porte des sacrements où je lui demandai mon obéissance pour sortir. Il me dit que ce n'était pas à moi à qui on la devait donner et qu'il l'enverrait à la mère supérieure du lieu où l'on me devait mener. Je me mis à genoux pour lui demander sa bénédiction. Il me dit qu'il me la donnait très volontiers. Quelques-unes de nos sœurs converses s'étant avancées pour me dire adieu, et pensant m'embrasser, il les repoussa bien rudement. Et quoiqu'elles m'arrêtassent par mes habits, je n'en embrassai pas une, et je me trouvai même obligée de les prier instamment de se retirer, parce qu'elles faisaient peine à Monseigneur. J'avoue que j'en avais une extrême de mon côté de n'oser témoigner la moindre marque d'amitié et de tendresse à ces pauvres filles qui étaient pénétrées de douleur. Monsieur de Paris, qui ne se plaisait pas à ces témoignages d'affection que les sœurs nous rendaient, me pressa de sortir, et, m'ayant ouvert la porte, il me poussa un peu par l'épaule. Je fus ainsi contrainte de sortir sans pouvoir dire un seul mot à personne de nos sœurs, quoique toute la communauté fût présente, et que je fusse au milieu d'elles. Monsieur de Paris fit sortir en même temps la mère Agnès et deux de nos sœurs que le même carrosse devait mener[23]. Nous trouvâmes à la porte de la chapelle Monsieur le lieutenant civil qui nous arrêta pour prendre nos noms. Nous vîmes dans cette occasion un échantillon de la dureté qu'on nous préparait, car, ayant été assez longtemps retenues dans cette chapelle, je m'aperçus que la mère Agnès était debout, et, comme je sais la grande peine qu'elle a de demeurer en cette posture[24], je lui en parlai. Elle me témoigna qu'elle n'en pouvait plus, et, m'étant mise en devoir de lui faire apporter une chaise, Monsieur le lieutenant civil nous en empêcha plusieurs fois, quoique nous lui puissions dire pour lui représenter l'incommodité de la mère qui est extraordinaire et qui me donna une grande douleur et inquiétude. Aussitôt que nous fûmes libres de sortir de ce lieu, nous fûmes nous mettre à genoux devant l'autel pour adorer le Saint-Sacrement et nous dîmes tout haut tout ensemble ce verset de la prose : *Bone Pastor, Panis vere*[25] etc. Je recommandai de tout mon cœur à ce bon Pasteur le troupeau qu'il avait commis à mes soins et qu'on me contraignait d'abandonner dans une occasion si périlleuse et que je voyais avec une extrême douleur environné au-dedans et au-dehors de personnes qui ne

[23] Il s'agit de la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse d'Andilly qui accompagna sa tante pour lui servir de secrétaire et d'infirmière à la Visitation du faubourg Saint-Jacques et de la sœur Agnès Chouy de Pensières qui fut captive à l'hospice de la Crèche au faubourg Saint Marceau à cheval entre le cinquième et le treizième arrondissement actuel.

[24] La mère Agnès était impotente. Dans son *Abrégé*, Racine indique que l'émotion des spectateurs de l'enlèvement atteignit son point ultime lorsque l'on aperçut la mère Agnès, épuisée par son grand âge et ses infirmités. En effet, la compassion envahit toutes les personnes présentes : « Elles s'attendrissaient surtout à la vue de la mère Agnès de Saint-Paul, qu'on enlevait ainsi à l'âge de soixante et treize ans, accablée d'infirmités, et qui avait eu tout nouvellement trois attaques d'apoplexie. Tout ce qu'il y avait là de gens qui avaient suivi Monsieur l'Archevêque ne pouvaient eux-mêmes retenir leurs larmes et avaient également pitié et des filles qu'on faisait sortir et de celles qui demeuraient (Jean Racine, Œuvres Complètes, t. II, *Abrégé de l'histoire de Port-Royal*, éd. Raymond Picard, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1966, p. 135). »

[25] Les religieuses enlevées avaient convenu de réciter l'hymne *Lauda Sion* que l'on chante à la fête du Saint-Sacrement : « Bon pasteur, pain véritable… » comme l'indique la *Relation de captivité* de la mère Angélique de Saint-Jean : « Je dis tout haut le verset *Bone Pastor, panis vere*, comme nous étions convenues que nous ferions en sortant, afin que le prince des pasteurs prît sous sa protection et sa conduite les pauvres brebis d'occision […] (Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, *Relation de captivité*, *op. cit.*, p. 31). »

cherchaient que sa ruine.

L'Église et la cour étaient pleines de monde. D'un côté quantité de personnes amies de la Maison et parentes de nos sœurs s'y trouvèrent pour nous dire adieu. D'autre part, il y avait un grand nombre d'archers que Monsieur de Paris avait fait trouver à cette cérémonie, dont on ne voit pas bien la raison, si ce n'est que Dieu le permît pour nous donner cette consolation, que notre capture eût quelque conformité à celle de Notre Seigneur[26]. Ce qui parut encore dans la suite, nous étant trouvées dans ce moment abandonnées de tous nos amis. On nous fit attendre assez longtemps dans le carrosse. Je crois que c'était en attendant l'ecclésiastique et la demoiselle qui nous devaient conduire. Cependant, nous demeurions en silence et en prières, et il me semblait qu'une frayeur avait saisi l'esprit de tous les assistants, en sorte que tous nos amis nous regardaient sans oser approcher de nous. Je crois que ce n'était pas sans sujet et qu'il y avait des personnes commises[27] pour l'empêcher. Car Madame Angran[28] s'étant approchée du carrosse, Monsieur le lieutenant civil vint aussitôt lui demander ce qu'elle faisait là. Elle fit réponse qu'elle priait Dieu avec nous, ce qui était vrai, car nous disions l'Itinéraire[29] pour demander à Dieu sa protection dans un voyage qui nous paraissait si difficile et si plein de périls.

Chez les ursulines

Lorsqu'on fut près de partir, l'ecclésiastique qui nous menait me nomma le lieu qui m'était destiné, qui était les Ursulines[30]. J'avais toujours eu une appréhension extraordinaire de ces bonnes mères, les croyant les plus opposées et plus prévenues sur notre sujet, comme étant conduites par des personnes qui se sont déclarées si ouvertement nos parties[31], de sorte que, dans la surprise et la frayeur où je me trouvai, je répétai tout haut : « Aux Ursulines ! » Néanmoins, aussitôt je me tus et rentrai en moi-même et je m'offris à Dieu pour tout ce qu'il lui plairait d'ordonner de moi, quoiqu'en même temps Dieu me mettait en état de lui offrir un sacrifice volontaire, m'étant absolument abandonnée à lui, et je puis dire que ma douleur n'empêchait pas que je ne fusse au fond du cœur dans une grande paix par le témoignage que ma conscience me rendait, que je ne regardai que Dieu seul et que je ne m'étais engagée à souffrir ces traitements si rigoureux que par la crainte de l'offenser. Et, quoique je connusse assez le sujet que j'aie d'appréhender ma propre faiblesse, je n'en étais pas néanmoins troublée et j'avais une ferme confiance que Dieu serait ma lumière et ma force dans cet abandonnement où je me trouvais de tout conseil et de toute consolation. Et, en effet, il n'a pas permis que j'aie été trompée en cela, ayant éprouvé plus sensiblement son secours pendant que j'ai été moins en état d'en recevoir de la part des hommes.

---

[26] Les religieuses pensaient revivre la scène du Mont des Oliviers. Les archers qui avaient investi la cour du monastère ne pouvaient que renforcer cette identification au Christ souffrant. Ainsi la mère Angélique de Saint-Jean dans sa *Relation de captivité* fait allusion au récit de l'arrestation du Christ selon saint Matthieu : « […] voyant que nous étions environnées d'officiers de justice et d'archers, qui venaient nous enlever *cum fuctibus et armis*, je ne pensais plus qu'à m'unir à Jésus-Christ […] (*ibid.*, p. 28). »

[27] Employées.

[28] Catherine Angran de Bélisy (1621-1701) fut une amie dévouée des religieuses de Port-Royal. Elle bénéficiait de l'exceptionnelle faveur de pouvoir entrer dans le cloître.

[29] Prières de la fin du bréviaire que devaient faire les voyageurs, les pèlerins, et surtout les ecclésiastiques au début de leurs déplacements.

[30] Il s'agit des ursulines du faubourg Saint-Jacques. Elle quitta ce couvent le 10 septembre 1664.

[31] Adversaire, terme juridique : c'est la partie adverse.

L'ecclésiastique qui était avec nous me demanda si nous ne suivions pas le Bréviaire de Paris[32]. Je n'avais guère envie d'entrer en discours, néanmoins, je crus que je devais lui répondre en peu de paroles et je lui dis qu'oui. Il me demanda encore si nous avions le Cérémonial de Paris[33]. Je lui dis que celui qui l'avait fait avait eu la bonté de nous en envoyer. Il se prit à sourire et nous dit que c'était lui, ce qui m'obligea à lui en témoigner ma reconnaissance. Ensuite, il me dit quelques autres paroles dont je ne me souviens pas bien, sinon qu'il me semble que c'était en louant notre patience dans cette affliction et témoignant qu'il espérait que Dieu nous donnerait sa bénédiction et la consolation qu'il nous souhaitait[34].

Je descendis de carrosse dans la cour des Ursulines[35] après avoir embrassé notre chère mère Agnès et nos deux sœurs qui étaient avec elle[36]. L'ecclésiastique et la demoiselle qui nous accompagnaient descendirent aussi avec moi, mais il ne se trouva personne pour nous recevoir, ni pour avertir de notre arrivée, de sorte que nous fûmes assez longtemps à attendre et à chercher de porte en porte si nous trouverions quelqu'un. Le premier lieu où ils me conduisirent, sans savoir je crois, non plus que moi, où ils allaient, fut à un parloir, où nous trouvâmes un père jésuite qui était assis devant la grille. Je ne lui donnai pas le temps de se lever, ni de me rien dire, m'étant retirée fort promptement. Je retournai au carrosse vers mes chères sœurs pour les embrasser encore une fois, et considérant la mère Agnès dans un état si pénible, où elle était, je me persuadai qu'elle ne pouvait y subsister longtemps et que cette nouvelle affliction nous la ferait perdre bientôt, ce qui me combla de douleur. Cependant, l'ecclésiastique et la demoiselle faisaient leur diligence et ils trouvèrent enfin une tourière qui nous fit entrer dans un parloir, où la révérende mère supérieure se trouva accompagnée de quelques autres religieuses, qui avaient toutes leurs voiles baissés, et moi aussi. L'ecclésiastique leur lut mon obéissance dont on l'avait chargé[37]. Et, ayant recommandé à la mère de me traiter avec charité, elle reçut fort froidement son compliment et, il me semble, elle n'y fit point d'autre réponse que par de grandes inclinations, ce qui me fit juger que ces bonnes mères m'appréhendaient beaucoup et qu'elles pensaient que je venais troubler la paix de leur monastère, ce qui m'obligea de lui dire : « Ma mère, je viens ici pour y vivre dans la retraite et le silence et j'espère, s'il plaît à Dieu, que je ne vous donnerai point de sujet de peine. » Je ne sais si elle fut satisfaite de cette assurance que je lui donnai, mais il me semble qu'elle ne m'en témoigna rien, et j'avoue que je me trouvai dans une grande humiliation de nous voir menées en captivité, comme des criminelles et livrées, pour ce sujet, à des personnes qu'on avait si fort prévenues contre nous qu'elles ne pouvaient dissimuler la crainte et l'éloignement qu'elles en avaient. Cette pensée qui m'obligeait de m'humilier sous la puissante main de Dieu, dont je sentais la pesanteur, me porta, étant arrivée à la porte du couvent, à me mettre à genoux devant la mère supérieure, qui me reçut fort civilement

[32] C'est la traduction française du *Missel romain*, publiée en 1660. La traduction fut effectuée par Joseph Voisin, docteur de Sorbonne, après approbation des grands vicaires du cardinal de Retz, Jean-Baptiste de Contes et Alexandre de Hodencq. L'Assemblée du clergé, sous l'influence de Pierre de Marca, condamna cette traduction qu'un bref du pape Alexandre VII confirma le 12 janvier 1661. Cette traduction fit du bruit, le Grand Arnauld la défendit. Il s'agit d'un événement majeur dans l'histoire du jansénisme qui voulut mettre à la portée des laïcs la liturgie.

[33] Ce cérémonial parisien avait été imprimé en 1662 sous les auspices du cardinal de Retz. Il était destiné aux laïcs.

[34] Martin Sonnet, prêtre parisien, est l'auteur du cérémonial. On peut le considérer comme un sympathisant de la cause des religieuses.

[35] Il s'agit du couvent des ursulines du faubourg Saint-Jacques.

[36] Les religieuses qui avaient été dans ce carrosse furent : la mère Agnès Arnauld et ses deux nièces, Marie-Angélique de Sainte-Thérèse et Marie-Charlotte de Sainte-Claire Arnauld d'Andilly, la sœur Chouy de Pensières, Anne Cécile de Boiscervoise, l'abbesse de Ligny et la prieure, la mère Le Conte.

[37] L'obéissance est l'autorisation, donnée par l'archevêque de Paris, de quitter la clôture.

et avec charité. Elle était accompagnée de plusieurs anciennes mères qui me témoignèrent toutes plus de bonté et d'ouverture de visage que je n'en attendais. Ensuite de ce premier abord, la mère me conduisit devant le Saint-Sacrement, où je m'offris encore à Dieu, et lui demandai la grâce de son Esprit Saint dans ma nouvelle retraite, où je désirais de réparer les fautes que j'avais faites dans l'exercice de ma charge[38]. Je fus ensuite menée dans la chambre qui m'était destinée, où la mère supérieure et une ancienne mère qui devait être ma garde, et qui se nomme la mère de la Conception, demeurèrent quelque temps avec moi, et me témoignèrent bien de la bonté et de la compassion. Jusque-là je n'avais point pleuré, mais je ne pus retenir mes larmes quand elles me demandèrent des nouvelles de notre pauvre Maison et de nos chères mères et sœurs que je venais de quitter, dont la douleur m'était plus sensible que la mienne propre. Ces bonnes mères furent elles-mêmes attendries, entendant le récit d'une histoire si pitoyable et si surprenante.

La trahison de la sœur Flavie

L'on me donna aussi une jeune religieuse, qui était parente de Madame Le Tellier[39], pour m'assister dans les besoins et m'apporter les choses nécessaires. Car étant là comme prisonnière, je n'avais aucun commerce avec la communauté et n'allais qu'à l'Église, à la chapelle des Saintes Reliques, et à une autre qui donne sur l'église, et je ne parlais à pas une des religieuses qu'à la mère supérieure, à la mère assistante qui me venait voir quelquefois, à la mère de la Conception, ma garde, et à cette jeune religieuse qui se nommait de Saint-Joseph. Elles couchaient toutes deux à la chambre où j'étais. Je fus mortifiée quand je sus qu'elles devaient passer le jour et la nuit avec moi et j'aurais été ravie d'être seule pour avoir plus de liberté de répandre mon cœur et mes larmes devant Dieu[40]. Je n'osai néanmoins en rien dire, croyant que l'on faisait cela pour s'assurer de moi. Mais, lorsque mes deux gardes furent couchées et que je les crus endormies, il ne me fut pas permis de prendre aucun repos toute la nuit. Les images de toutes les personnes qui me sont si chères et que j'avais laissées dans une douleur incroyable se présentèrent à moi. Je voyais les unes dans leur exil et leurs prisons, privées de toute consolation humaine, et même des saints sacrements, et je considérais les autres comme des pauvres brebis sans pasteur et sans aide. Et je puis même dire que je savais que le loup était enfermé dans la bergerie, puisque ma sœur Flavie[41], qui était celle qui avait fait jouer toute la tragédie, y était demeurée. Et quoique nous n'eussions pas encore découvert toutes ses menées[42] et que je ne me fusse pas même imaginée qu'elle eût été capable des excès de ce que nous avons reconnus depuis[43], n'ayant pu être persuadée par les avis de quelques-unes de nos sœurs qui la soupçonnaient de nous trahir, néanmoins, je ne la connaissais que trop pour savoir qu'elle n'était pas conduite par l'esprit de Dieu, qui est un esprit d'union, de charité et de vérité. Et nous avions

[38] La captivité est un lieu de pénitence et l'occasion d'un retour sur soi. Cette attitude est conforme à celle de la mère Agnès qui se remémore les fautes commises dans l'exercice de sa fonction d'abbesse, dans la conduite des âmes placées sous sa direction spirituelle.
[39] Élisabeth Turpin, épouse de Michel Le Tellier (1603-1685), ministre, chancelier de France.
[40] Ces larmes secrètes sont aussi un lien avec Dieu, conformément à la tradition cistercienne. La thématique des larmes est très présente dans les *Relations de captivité*. La mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly en a dressé une typologie dans sa *Relation de captivité*.
[41] La sœur Flavie Passart, maîtresse des novices, avait trahi ses consœurs, donnant à l'archevêque la liste des sœurs à enlever. Elle secondait l'archevêque et Chamillard mais ne parvint pas à obtenir la fonction d'abbesse de Port-Royal de Paris.
[42] C'est le thème du traître caché.
[43] La *Relation de captivité* de la sœur Candide Le Cerf relate amplement les intrigues de la sœur Flavie.

découvert depuis peu qu'elle travaillait au contraire à désunir les sœurs et à leur ôter la confiance en leurs supérieurs et qu'elle ne pouvait souffrir l'union qui était entre nous. Et enfin, nous commencions à nous apercevoir qu'elle vivait dans un déguisement perpétuel[44]. Nous avions appris, par plusieurs expériences que nous en avions faites, qu'elle n'était pas capable d'être avertie de ses fautes, quoiqu'on le fît avec beaucoup de charité et qu'il lui en était resté des sentiments dont la plaie n'avait pas été guérie après des années entières. Et son esprit, entreprenant et ardent dans tout ce qu'elle désirait, joint à une grande inclination d'ordonner et de dominer[45], me donnait un juste sujet d'appréhender de mauvaises suites, si elle s'engageait du parti des plus puissants, comme il y avait sujet de le craindre, car, quoiqu'elle ait toujours paru des plus zélées pour ne pas signer, la mauvaise disposition où elle était me faisait appréhender que Dieu, qui ne donne sa grâce qu'aux humbles, ne la retirât d'une personne en qui on ne voyait point de marques de cette vertu, ou pour mieux dire, nous avions grand sujet de croire qu'il l'avait déjà retirée d'elle par la manière dont elle s'était conduite dans ces derniers jours, où elle avait en diverses rencontres fait éclater son mécontentement d'une façon tout à fait surprenante, quoiqu'elle se fût offensée bien injustement. Je crois qu'il sera bon ici d'en dire quelques exemples dont il me souvient. L'on sut que, m'ayant fort pressée de voir au parloir sans compagnie, une personne qui lui était alliée, je me crus obligée, dans la juste appréhension que nous commencions d'avoir d'elle, de la lui refuser, ayant eu même quelque soupçon assez bien fondé qu'elle s'était servie d'une pareille rencontre[46] où on lui avait permis quelque temps auparavant de voir seule sa sœur, pour lui faire porter quelques lettres de sa part dont elle ne voulait pas que nous eussions connaissance. Néanmoins, il me semble que je lui fis ce refus de la meilleure façon qu'il me fut possible, pour le lui faire trouver bon, lui alléguant nos constitutions, qui ne nous permettent pas d'en dispenser[47], sinon pour des sujets particuliers et très rarement, et que ces permissions-là faisaient des conséquences pour les autres. Elle me dit qu'elle désirait prendre quelque avis de lui pour sa conscience. Je lui fis réponse qu'il y avait peu d'apparence de demander des conseils de conscience à une personne engagée dans le monde, que, quoiqu'il fût homme d'esprit et d'honneur, comme elle le disait, ce n'était point son métier de gouverner les consciences. Je la priai de choisir quelque autre personne de celles en qui nous avons toujours eu confiance, à qui elle eût pu écrire (car nous n'avions plus la liberté de les voir). Elle ne l'accepta pas. Je ne me souviens pas de ce qu'elle me dit, mais elle s'emporta d'une telle hauteur que j'en demeurai très surprise et effrayée et cette occasion me servit d'une forte conjecture qu'elle avait quelque secret dessein.

Ma sœur Flavie, n'ayant voulu signer notre acte du 5 juillet[48], ni la petite signature que nous fîmes ensuite[49], à quoi je l'avais fort exhortée et tâché de satisfaire aux

[44] Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly a dressé un portrait à charge de la sœur Flavie, un Judas. Son écrit, demeuré à l'état de manuscrit, intitulé *Récit fidèle des miracles et visions de la sœur Flavie* expose avec minutie le déséquilibre mental de la sœur dont l'absence de bon sens explique, avec l'ambition, la trahison.

[45] Un écrit très juridique, dont l'attribution n'est pas certaine, même si l'on retrouve le style de la mère Angélique de Saint-Jean, décrit le caractère fantasque et tourmenté de la sœur Flavie. Ce texte s'intitule *Relation de quelques circonstances de la vie des sœurs Flavie et Dorothée et de ce que la première a été capable de faire un an devant leur enlèvement*.

[46] Occasion, circonstance.

[47] Dans le chapitre XXIII des *Constitutions*, intitulé « Du parloir », on peut relever l'injonction suivante : « Les sœurs étant au parloir auront une compagne qui entendra ce qu'elles diront. » Pour la correspondance, l'exigence est la suivante : « Les sœurs écriront le moins de lettres qu'il se pourra et ne le feront point qu'après en avoir demandé la permission à la mère. Après avoir écrit, elles porteront leurs lettres ouvertes à la mère, qui en fera ce qu'il lui plaira […] (*Constitutions du monastère de Port-Royal du Saint-Sacrement*, éd. Véronique Alémany et Jean Lesaulnier, Paris, Nolin, 2004, p. 106-107). »

[48] Par l'acte du 5 juillet 1664, la communauté, réunie en assemble capitulaire, affirme son attachement à la doctrine

difficultés qu'elle proposait, ayant même fait réécrire l'acte pour y changer quelques mots qui lui faisaient, disait-elle, de la peine, et à quelques autres sœurs. Lorsque je fus seule, elle me vint trouver, comme si c'eût été par une confiance particulière et me dit que la plus grande difficulté était qu'elle avait fait vœu de ne signer rien jamais, et que je savais bien la peine qu'elle avait eue après notre première signature du temps des grands vicaires[50], qu'elle avait été trois jours dans un trouble épouvantable à pleurer continuellement jour et nuit, jusqu'à ce que Dieu, lui ayant donné le mouvement de faire ce vœu de ne signer jamais plus rien, elle se trouva aussitôt en paix. Elle me pria ensuite avec ses empressements ordinaires de lui permettre, pour mettre sa conscience en repos, d'écrire à un ecclésiastique de nos amis, souhaitant fort d'avoir son avis pour savoir si ce vœu ne la devait point empêcher de signer avec nous. Car, pour les autres personnes à qui nous avons eu toujours confiance, elle ne voulut pas leur demander ce conseil. Je ne me souviens plus des raisons qu'elle alléguait pour s'adresser à cet ecclésiastique, mais je crus la devoir contenter, étant trop persuadée de la sagesse et de la fidélité de celui qu'elle voulait consulter pour craindre qu'il lui donnât un mauvais conseil. Elle donna elle-même sa lettre avec notre permission à une personne de dehors qui lui rendit aussi la réponse. Elle me le vint dire en riant, s'attendant apparemment qu'elle y trouverait autre chose que ce qu'elle portait. Et, s'étant mise en un coin de notre chambre pour la lire, elle sortit aussitôt sans me la montrer, ni me dire ce qu'on lui mandait. Étant revenue pour une autre occasion sans me parler de la lettre, je lui demandai si elle ne me la montrerait donc pas. Elle me parut fort froide et interdite et me le refusa de bien mauvaise grâce. Et sur ce que je l'en pressai et lui témoignais que je n'étais pas satisfaite de son refus, elle me dit qu'elle ne me la pouvait plus montrer et qu'elle l'avait brûlée, ce qui était très faux, car, quelques jours après, elle fut frapper dès six heures du matin à la cellule de ma sœur Eustoquie[51] et la pria d'entrer avec elle dans un cabinet des enfants, parce qu'elle était dans une angoisse terrible, ce qui paraissait sur son visage. Lorsqu'elles furent entrées, elle s'emporta d'abord d'une manière étrange contre cet ecclésiastique et en parla si désavantageusement que ma sœur Eustoquie, n'en pouvant comprendre la raison, lui demanda dans une grande frayeur ce qu'il avait donc fait et s'il n'avait point signé. Elle lui dit que non, mais que c'était qu'elle l'avait consulté par une lettre très pressante, dont elle lui dit la substance et qu'il lui avait fait une réponse qui ne méritait que le feu. Ma sœur Eustoquie la pria de lui montrer cette lettre, qui portait qu'il avait été touché de la manière dont elle lui exprimait sa peine, qu'il aurait souhaité de la pouvoir soulager, mais qu'il ne pouvait pas pour diverses raisons. Il lui témoignait qu'il était surpris de ce qu'elle s'adressait à lui qui n'avait nulle autorité dans la Maison et n'avait pas le bien de la connaître particulièrement, qu'elle avait des personnes plus capables, que lui-même prenait des avis des Messieurs et estimait beaucoup les supérieurs, qu'un théologien comme lui ne

---

de l'Église catholique, mais manifeste son refus de signer le formulaire, un témoignage public qui condamne Jansénius. Elles s'appuient sur la liberté de conscience.

[49] Les religieuses de Port-Royal de Paris signèrent toutes cet acte.

[50] Les religieuses de Port-Royal de Paris avaient accepté de signer, le 23 juin 1661, ce premier mandement des grands vicaires du cardinal de Retz. Elles firent précéder le mandement d'un commentaire, une « tête », qui expliquait la portée de leur signature : elles condamnèrent les cinq propositions, mais refusèrent d'aborder la question de fait. Cela revenait à rejeter le contenu du formulaire qui condamnait Jansénius. Le lendemain, les religieuses de Port-Royal des Champs signèrent le même texte en y ajoutant une « queue », les réticences des religieuses de Port-Royal des Champs étant encore plus vives. Les religieuses signèrent un second mandement le 28 novembre 1661. Elles le firent précéder d'une nouvelle « tête » qui refusait de prendre parti sur la question du fait. En outre, elles ne voulurent pas se prononcer sur la présence ou non des cinq propositions dans l'*Augustinus*, invoquant la faiblesse de leur sexe, leur obligation de silence et leur ignorance des débats théologiques, qui ne leur permettaient pas de prendre parti. Leur acte du 5 juillet 1664 indique qu'elles s'en tenaient à cette signature.

[51] La sœur Eustoquie de Flesselles de Brégy, (1633-1684), filleule de la reine mère, fut enlevée le 29 novembre 1664.

signait pas, à la vérité, ce que des filles pouvaient signer, parce qu'il avait droit de défendre la vérité, qu'il fallait qu'elle comparât le bien qu'elle ferait en ne signant point du tout avec le mal qu'elle ferait en se désunissant de la communauté et de ses supérieurs, qui étaient très sages et très attachés à la vérité, que, lorsque le mal était visible et que la conscience était blessée, il n'y avait rien à considérer, chacun devant penser à sauver son âme, mais, lorsque les choses sont bonnes en soi, on ne peut pas sans faute se diviser d'une communauté sous prétexte qu'il serait meilleur de ne rien faire du tout. Que pour son vœu, on ne promettait pas de ne pas faire le bien, mais de ne pas faire le mal. Et enfin, pour conclusion, il l'exhortait à beaucoup prier Dieu et à aimer l'union et à consulter ses supérieurs. Voilà ce que j'appris de ma sœur Eustoquie que contenait cette lettre. Elle tâcha de faire voir à ma sœur Flavie combien ces avis étaient raisonnables. Mais, bien loin d'en être persuadée, elle continua à témoigner son mécontentement et à parler fort mal de cet ecclésiastique et elle ajouta d'un air et avec des termes qui firent peur à ma sœur Eustoquie qu'elle ne lui avait écrit que pour le faire parler sur la doctrine des Cinq propositions[52], de sorte que cette sœur, qui avait toujours de l'affection pour elle, ne put s'empêcher de lui dire : « Sans mentir, ma sœur, il faut que vous ayez quelque dessein, et si c'était une autre, je craindrais qu'elle ne s'entendît avec nos ennemis. » Elles se séparèrent de la sorte. Et ce qui s'est passé depuis donne assez sujet de croire qu'elle voulait tâcher d'attraper quelques pièces pour servir d'accusation.

Quelques jours devant[53] notre sortie, nos sœurs avaient remarqué qu'elle ne semblait venir aux assemblées, que nous faisions de la communauté sur le sujet de nos affaires, que pour trouver à redire, et se moquant de tout ce que nous y faisions, ce qu'elle faisait paraître par quantité de grimaces qui témoignaient de l'improbation et du mépris, et qu'ayant vu qu'elle ne voulait plus prendre de part à nos délibérations, je priai la mère Agnès de lui dire que nous désirions qu'elle ne s'y trouvât plus, croyant que le respect qu'elle devait à la mère lui ferait mieux recevoir cet ordre venant de sa part que si je le lui avais donné moi-même. Mais elle fit voir dans cette occasion qu'elle ne gardait plus aucune mesure avec personne. Elle lui demanda avec émotion pour quel sujet on l'en voulait priver. La mère lui ayant fait entendre que c'était parce qu'elle ne s'unissait point avec nous, qu'elle ne signait point nos actes et ne prenait point de part à tout ce que nous faisions. Elle répondit fièrement à la mère Agnès : « Quand notre mère me voudra priver du chapitre, elle m'en déclarera la raison devant toute la communauté ! » et elle vint hardiment à la même heure à une assemblée que nous faisions, de sorte que la mère n'eut pas le temps d'avertir auparavant de sa réponse. Toutes ces choses et d'autres encore, qui seraient trop longues à rapporter, me donnaient une très grande douleur et appréhension à son sujet et je me représentais ce grand nombre de filles qui était demeuré avec elle, dont il y en avait plusieurs qui ne la connaissaient pas et dont elle pouvait surprendre la simplicité, car la charité nous avait toujours fait dissimuler ce que nous connaissions de ses défauts, ne croyant pas qu'elle pût aller si loin. Je ne puis exprimer toutes les pensées ou plutôt toutes les douleurs qui m'occupèrent cette nuit, n'ayant jamais expérimenté une pareille sensibilité et tendresse pour toutes nos sœurs. Cependant que j'étais dans la Maison, je partageais ma charge avec des personnes sur qui je me confiais plus qu'à moi-même, les connaissant bien plus

[52] Le 16 octobre 1656, le pape Alexandre VII promulgua la bulle *Ad sacram beati sedem*. Elle affirme que les cinq propositions sont dans l'*Augustinus* et qu'elles sont condamnées au sens où Jansénius les avait entendues. Le 17 mars 1657, l'Assemblée générale du clergé accepta la bulle *Ad sacram* et décida qu'une formule de foi serait ajoutée à la nouvelle bulle. Pour qu'il y ait uniformité dans toute l'Église de France, elle rédigea cette formule de foi, connue sous le nom de formulaire.

[53] Avant.

capables que moi de servir la communauté et surtout la mère Agnès, qui a toujours été notre véritable mère à toutes. Et il me semble qu'en partageant ainsi l'emploi, l'affection et la tendresse que je devais aux sœurs, étaient aussi en quelque façon partagées entre celles qui leur servaient de mères. Mais, les voyant dans cet abandonnement général et dans la privation de toutes celles qui les avaient assistées avec tant de charité et de soin, il me semblait qu'elles étaient toutes rassemblées dans mon cœur et je le sentais déchiré et pénétré de douleur par la considération de leurs différents besoins et de l'impuissance où nous nous trouvions de leur procurer aucun soulagement, ni aucun secours, dans le péril et l'affliction où elles étaient plongées. Et, n'osant espérer qu'elles peuvent trouver quelques voies de consolation et de conseil, ayant nous-mêmes fermé toutes celles dont nous aurions pu prévenir qu'on les pourrait servir si on nous réduisait en cet état. Parce que la sœur Flavie en ayant connaissance, il était à craindre qu'elle ne s'en servît contre nous, ou les découvrît, comme elle fit en effet.

Les premiers jours de la captivité

Je passai cette première nuit de la sorte, jusqu'à deux heures que j'entendis sonner l'horloge et la cloche de Port-Royal[54] pour le premier coup de matines[55] ce qui redoubla mes larmes et me donna en même temps quelque consolation de pouvoir m'unir avec mes chères sœurs dans les prières qu'elles allaient offrir à Dieu. Je me levai et dis matines avec elles et, ayant dit l'angélus, je me recouchai pour tâcher de me reposer un peu. L'heure de la messe étant revenue, on me mena à une chapelle qui donne sur l'Église. J'allais d'ordinaire à deux messes, à vêpres et à l'occasion, et, quand je désirais d'aller prier Dieu à d'autres heures, on ne me le refusait pas, mais on m'accompagnait toujours durant les premiers jours. Ce qui me donnait de la retenue à le demander à des heures que la mère de la Conception, ma garde, n'y devait pas aller et je lui dis un jour que je n'osais lui demander d'aller devant le Saint-Sacrement, de crainte de lui donner de la peine de m'accompagner, ce qui m'obligerait de me priver de cette consolation. Il me semble que j'ajoutai que, si elle trouvait à propos de se fier à moi, je l'assurai que je ne dirais mot à personne. Je crois qu'elle en était assez persuadée, puisque je ne parlai pas même à la sœur qui m'assistait que pour les choses nécessaires, et que je ne regardais pas même les religieuses que je reconnaissais. Cette mère me répondit avec civilité, et me dit qu'elle n'avait garde de me laisser aller seule, parce que cela serait contre le respect qu'elle me devait et que la mère supérieure l'avait bien chargée de me suivre toujours. Après lui avoir dit quelques paroles sur ce respect prétendu, je ne voulus pas la presser davantage, croyant qu'elle avait peur de moi. Néanmoins, je crois qu'elle en parla à la mère, car, quelques jours après, lui ayant encore témoigné quelque peine de lui donner celle de venir avec moi, elle me dit que, puisque je le voulais bien, elle ne s'assujettirait plus à me suivre et, depuis ce jour-là, on me laissa la liberté d'aller seule, quand la mère de la Conception n'avait pas la commodité de m'accompagner. Mais elle le faisait toujours autant qu'elle pouvait quand c'était aux heures de leur office ou oraison et elle n'allait pas à vêpres dans le chœur, pour demeurer avec moi dans une petite chapelle, où nous allions le plus ordinairement, parce que les religieuses n'y allaient pas. Néanmoins, on me laissait la liberté d'aller à leur chœur, où j'entendais presque toujours la messe et j'allais aussi dans la chapelle des Saintes Reliques quand je voulais, quoiqu'il s'y trouvât toujours quelques religieuses et elles paraissaient n'avoir

[54] Le couvent des ursulines du faubourg Saint-Jacques, une fondation récente, n'était pas très éloigné de Port-Royal de Paris.
[55] Les matines se disaient à deux heures du matin, en été.

plus aucune peur de moi.

J'ai sujet de me louer d'elles et je puis dire qu'excepté le sujet de la signature, sur quoi elles m'ont assez tourmentée, et quelquefois assez durement, elles m'ont fort bien traitée dans tout le reste. Pour la nourriture, elles me traitaient bien mieux que je n'eusse voulu, quoique j'eusse bien prié d'abord la mère de me faire seulement donner des œufs à la coque avec du fruit, ne voulant pas leur donner la peine de me faire une cuisine exprès, parce qu'elles ne font maigre que trois fois la semaine[56]. Je n'ai seulement pu obtenir qu'elles ne me donnassent point de poisson, elles m'en donnaient presque tous les jours et, quand elles n'en pouvaient avoir, elles m'en faisaient des excuses et me faisaient du reste le mieux qu'elles pouvaient, sans se tenir importunées de la peine que cela pouvait leur donner et, quand je leur témoignais que j'en avais moi-même, elles m'assuraient et, de fort bonne grâce, que leurs sœurs n'avaient point de plus grande joie que de me servir et que c'était à qui ferait quelque chose pour moi. Les jours qu'elles faisaient abstinence, la mère de la Conception venait manger avec moi. Elles m'entretenaient plus souvent que je n'eusse désiré, car j'aurais fort souhaité de demeurer tout à fait dans le silence, mais elle ne manquait point de venir après les repas, bien que je leur eusse témoigné assez que je n'avais pas besoin de divertissement et que nous étions accoutumées à la solitude. La mère y venait aussi quelquefois. Elles me témoignaient bien de la bonté et me parlaient agréablement et bonnement, quand il ne s'agissait pas de la doctrine de Jansénius. Mais, quand elles se mettaient sur ce chapitre, elles s'échauffaient fort, et moi aussi, ce qui me le faisait appréhender, et je tâchais de détourner leurs discours et, même, je l'interrompais quelquefois tout court, leur disant en souriant que je voyais bien que je ne les gagnerais pas et qu'elles ne me gagneraient pas aussi, et que c'était pourquoi il valait mieux que chacune de nous demeurât dans son opinion sans contester davantage.

Les polémiques

Je n'ai pas assez de mémoire pour me ressouvenir de ces entretiens, mais je sais bien qu'ils m'étaient insupportables. La mère supérieure avait d'abord plus de modération et de douceur, mais la mère de la Conception, qui était une personne fort sage, allait tout outre. Elle paraissait néanmoins être plus capable d'être instruite que les autres. Elle aimait quelques-uns de nos livres. Elle avait fort envie de voir la *Vie des saints* traduite par M. d'Andilly[57]. Elle me dit qu'elle avait trouvé dans leur Maison *Le cœur nouveau*[58] ou le catéchisme de M. de Saint-Cyran[59] et qu'elle le trouvait admirablement beau, mais que, l'ayant fait apprendre à leurs pensionnaires, il en sortit une, qui avait un oncle ecclésiastique fort opposé à cette doctrine, qui leur vint faire un terrible chapitre de ce qu'elles l'apprenaient à leurs pensionnaires, en leur assurant qu'il y avait des hérésies. Il ne leur marqua néanmoins que deux, dont elles ne se souvenaient pas de l'une et de l'autre, qui était que, dans la leçon *De l'Église*, il n'est point parlé du pape, comme si c'était une hérésie de ne pas parler toujours de toutes les vérités qui sont assez éclaircies dans les autres catéchismes. Il me semble que ce fut la réponse que je lui fis, et que je lui dis que M. de Saint-Cyran avait prétendu instruire par ce catéchisme des vérités les plus importantes qui ne se trouvent pas dans les autres. On leur avait dit aussi que ce livre était censuré à Rome et qu'il était défendu de le lire. Je lui dis que

[56] Les religieuses de Port-Royal ne mangeaient pas de viande, l'abstinence étant pratiquée toute l'année.
[57] La *Vie des saints Pères du désert* d'Arnauld d'Andilly fut éditée de 1647 à 1653.
[58] C'est un petit traité de Saint-Cyran, composé en 1627, d'inspiration augustinienne.
[59] Il s'agit de la *Théologie familière*, imprimé en 1642. Ce catéchisme connut de nombreuses rééditions.

j'avais ouï-dire qu'il était dans l'Index, aussi bien que plusieurs autres livres fort catholiques, et, lui ayant appris ce que je savais de la manière dont cela se fait souvent, sans examen et sans raison. Elle en demeura fort surprise et paraissait satisfaite de mes raisons et je crois qu'elle l'aurait été davantage, et qu'elle n'aurait pas été par elle-même fort éloignée de la vérité, sans le grand soin que les révérends pères jésuites ont de les prévenir d'une manière épouvantable. Ils leur font passer nos amis pour des fourbes et des gens qui ne font point de conscience de mentir et de tronquer les passages des saints Pères pour les accommoder selon qu'ils en ont besoin pour soutenir leurs sentiments.

J'ai si peu de mémoire que je ne me souviens pas de certaines choses qu'elle me dit sur ce sujet que je voudrais avoir retenues, non plus que de mes réponses. Je me souviens seulement que je justifiais nos amis autant qu'il m'était possible, selon la connaissance que j'avais de leur sincérité et il me semble que je lui dis que je n'avais jamais vu accuser ces Messieurs de tromperie et que, quand même ils n'auraient pas autant de conscience qu'ils en ont, ils étaient trop habiles pour se méprendre et qu'ils avaient trop de cœur pour faire une chose qui les rendraient odieux à tous les gens d'honneur. Mais que c'était au contraire une chose ordinaire aux pères jésuites de tronquer ainsi les passages pour les tourner à leur avantage, dont j'avais vu des exemples notables, et surtout dans l'écrit du père Peteau qui a donné lieu au livre *De la Fréquente communion*[60], parce qu'il arriva que, dans le temps que j'eus connaissance de cet écrit, nous lisions au réfectoire le livre de saint Cyprien, qu'il y allègue d'une manière toute différente et en retranchant tout ce qui s'y trouve contre leur dessein, ce qui ne fit pas peu à me faire connaître leurs artifices passés. Cette mère me voulut aussi donner un exemple de la mauvaise foi de ces Messieurs. Elle me dit donc qu'elle avait vu un de leurs écrits dans lequel on rapportait quelque chose d'un père jésuite qui aurait été très justement condamné, s'il y eût avancé, disait-elle, ce qu'on lui opposait dans cet écrit et il semblait, en effet, qu'elle en eût été persuadée en quelque sorte au désavantage des jésuites, mais que, leur ayant dit sa pensée, ils lui avaient fait voir le livre et l'endroit dont il est question, qu'elle avait trouvé très différent, ayant été falsifié ou tronqué dans le rapport qu'on en avait fait, et, sur cela, elle en tirait les conclusions qu'on peut juger et que j'avais assez de peine à entendre, étant aussi persuadée que je l'étais de la sincérité des personnes qu'on leur faisait passer pour des fourbes. Mais, comme je n'avais jamais ouï parler de ce fait particulier, je ne lui pus dire autre chose, sinon que la connaissance que j'avais de ces Messieurs m'obligeait de croire qu'ils étaient incapables d'une telle fausseté et que j'aurais désiré voir le livre et l'écrit. Cette mère me témoigna qu'elle prenait plaisir de voir les écrits de ces Messieurs, qu'elle en avait vus quelques-uns, mais que la mère supérieure l'avait fait prier qu'il n'en entrât plus dans la Maison. Mais encore qu'il parut qu'elle eût quelque bonne disposition à entendre la vérité, si on ne l'eût point détruite dans son esprit en lui faisant voir tant de faussetés, ce n'était pas néanmoins au regard de la signature.

Car, comme l'obéissance aveugle est la dévotion et la doctrine la plus commune des nouvelles Religions[61], elles n'entendent aucune raison sur ce sujet et rebattent

[60] La *Fréquente communion* d'Antoine Arnauld, ouvrage fondateur du jansénisme, bénéficia de dix éditions entre 1643 et 1703. C'est à la suite d'une discussion avec madame de Sablé, (dirigée par le père Peteau), qui demandait des éclaircissements sur la pénitence et l'eucharistie, que le jeune Arnauld composa son fameux ouvrage. Il y justifie la pratique du « renouvellement » mise en œuvre par Saint-Cyran. Il s'agit d'une conversion : le pénitent était séparé du monde et privé de la communion pendant un certain temps. Au terme d'une évolution spirituelle, le pénitent était absout et recevait la communion. L'ouvrage s'opposait à l'absolution facile qu'accordaient les jésuites à leurs dirigés.

[61] Les ursulines sont un ordre religieux récent en France. Cet ordre, fondé par Angèle Merici, est né en 1544 à Brescia. Le couvent parisien fut fondé par madame de Sainte-Beuve, madame Acarie et Michel de Marillac en 1607.

incessamment celles qu'elles peuvent avoir pour nous persuader, qui sont l'obéissance au pape et à l'Église, que nous avons un arrêt à notre propre sens et une présomption qui nous fait condamner tout le monde, que nous nous engageons dans le schisme et dans l'hérésie. Car, comme leur zèle n'est pas réglé par la science, elles confondent toutes ces choses, et on ne leur peut faire comprendre, au moins à la plupart, qu'on ne peut être hérétique quand on embrasse toute la foi et qu'on rejette toutes les erreurs, quoiqu'on ne puisse croire un fait contesté dont on n'a aucune connaissance.

La mère assistante venait aussi quelquefois m'exhorter, mais, pour ma sœur de Saint-Joseph qu'on m'avait donnée pour m'assister, elle ne m'a jamais parlé de nos affaires que pour me témoigner de la compassion. C'était une fort bonne religieuse qui prenait soin de mes petits besoins avec beaucoup de charité et d'affection et elle ne m'a jamais donné aucune peine, si ce n'est en me voulant rendre plus de services que je ne voulais et elle m'a fort édifiée dans toute sa conduite. Pour moi, je faisais tous mes petits exercices régulièrement et avec le plus de silence que je pouvais. La mère de la Conception, voyant que j'étais bien aise de demeurer seule, avait la bonté de se tenir dans un petit cabinet proche de ma chambre pour me laisser plus de liberté et je puis dire quoique ma douleur fût très grande et mon amertume très amère, que j'étais dans la paix, et que j'en avais une aussi grande que j'aie peut-être jamais eue et j'ai souvent éprouvé que Dieu m'a d'autant plus soutenue et assistée plus sensiblement là que je ne pouvais espérer aucune consolation humaine.

Monsieur de Meaux et la famille de l'abbesse

J'avais mandé à M. de Meaux, le 25 août, que nous avions été averties qu'on nous devait enlever le lendemain. Il ne put venir aussitôt à Paris, étant occupé sur son synode, mais il avait écrit à M. de Paris pour le supplier de me mettre entre ses mains avec une autre de mes sœurs pour m'accompagner, désirant de me mettre dans son diocèse, dont il m'avait fait la proposition la dernière fois qu'il m'avait vue à Port-Royal et on m'avait conseillé de l'accepter. Il se rendit à Paris quelques jours après qu'il eut reçu ma lettre, pour donner ordre à notre voyage et pour obtenir nos obéissances qu'il demanda pour le Pont-aux-Dames[62] que j'avais choisi, parce que c'est une Maison de notre Ordre[63] ou telle autre Maison que nous désirions, afin que, si je ne pouvais être reçue, et que je ne me portasse pas bien au Pont, je pusse aller en quelque autre que je voudrai. Il me témoigna dans cette occasion toute la tendresse et la compassion qu'on peut attendre d'un bon frère et me promit toute l'assistance qu'il lui serait possible de me donner, non seulement pour ma personne, mais aussi pour les affaires de la Maison. Il obtint aussi de M. de Paris que M. Chéron me viendrait confesser et qu'il me laisserait la liberté de participer aux sacrements, lui ayant déclaré qu'il ne voulait se charger de nous qu'à cette condition. M. de Paris, qui désirait se décharger de moi et m'éloigner de notre monastère, lui accorda ce qu'il demandait, mais il le pria fort de me traiter en la même manière et dans la même captivité qu'il était résolu de tenir les autres dans son diocèse, et lui dit qu'il ne me donnait à lui qu'à cette condition. À quoi M. de Meaux, qui ne voulait pas prendre ses ordres, lui fit réponse qu'il devait s'assurer qu'il ne ferait rien que de bien à propos. Il s'était toujours promis que M. de Meaux se chargerait de moi avant même qu'il lui en eût écrit, il l'avait dit à quelques autres prélats et il ne lui en put

Les ursulines de Paris servirent de modèle aux autres fondations. Elles étaient soumises à la clôture.

[62] L'abbaye de Pont-aux-Dames était célèbre. Fondée au XIII^e^ siècle, elle fut entièrement détruite sous la Révolution. Elle était située dans l'actuelle commune de Couilly, à 10 km de Meaux.

[63] Les religieuses étaient des cisterciennes.

dissimuler sa satisfaction à lui-même qui me dit : « M. de Paris nous voudrait bien faire croire qu'il nous fait à tous deux une grande grâce en vous donnant à moi, et, en effet, je lui en suis obligé, mais je vous assure que nous lui faisons un grand plaisir et que j'ai bien reconnu que vous l'incommodez fort ici. » M. de Meaux m'offrit de m'emmener avec lui, mais je fus bien aise de demeurer encore quelques jours pour voir ce que deviendraient les choses, et si je ne pouvais point apprendre des nouvelles de nos chères sœurs.

Pendant ce temps-là, mon frère de Ligny me vint voir. M. de Meaux lui ayant obtenu et à ma belle-sœur permission de me parler sans assistante. Je reconnus qu'il avait grande inclination que je fusse à Sainte-Marie de Meaux, où il croyait que je serais mieux qu'ailleurs. Pour les autres personnes qui désiraient me voir, on ne le permettait à qui que ce fût et on ne me disait pas même qu'elles m'eussent demandée, si ce n'était par quelque occasion, quoique j'aie su depuis, étant à Meaux, que plusieurs personnes de condition de nos amis m'avaient fait l'honneur de venir pour me voir ou savoir de mes nouvelles et Madame de Liancourt[64] me manda elle-même à Meaux qu'elle et madame de Marcillac, sa fille, avaient été trois fois aux Ursulines pendant que j'y étais. La mère assistante me dit seulement une fois qu'elle l'avait vue et qu'elle m'avait fort recommandée à elle avec beaucoup de témoignage de bonté et d'affection. Elles me dirent aussi qu'elles avaient eu grande compassion d'une pauvre demoiselle qui les avaient priées avec toutes les instances imaginables, et en pleurant beaucoup, de la laisser entrer dans le parloir où j'étais avec M. de Meaux, leur disant plusieurs fois : « Laissez-moi voir la bonne mère », mais qu'elles n'avaient jamais osé le faire. Ce qui fait voir que les ordres qu'on leur avait donnés pour nous étaient bien sévères. Car, certainement, elles paraissaient en avoir été touchées et qu'elles avaient eu peine à la refuser. J'appris aussi que Madame de Courcelles[65] y était venue. Cette dame les connaissait, parce qu'elle a été leur pensionnaire et, leur ayant témoigné des signes extraordinaires de bonté et d'amitié pour nous, elles eurent de la curiosité de savoir d'où elle me connaissait et d'où venait une si grande liaison. Mais elles ne me dirent pas un rare entretien qu'une de leurs sœurs avait eu avec elle, que j'appris à Meaux de Mademoiselle de Guibera qui l'accompagna à cette visite. Je suis bien fâchée de ne m'en pas souvenir assez pour l'écrire, car il le mérite bien. Mais je ne me souviens que de la conclusion que je n'ai pu oublier. Tout ce discours étant au sujet des affaires présentes et sur l'obligation de l'obéissance, l'utilité de la signature et la satisfaction que cette pauvre religieuse avait de l'avoir faite. Elle leur dit enfin que cette action lui donnait une grande confiance à la mort et que si, dans cette extrémité, le démon la tentait contre la foi, elle lui dirait avec assurance : « Va-t-en à l'archevêché, tu trouveras ma signature et le témoignage que j'ai rendu à l'Église de ma foi » et qu'après cela elle ne craindrait rien.

Les visites de monsieur Chéron

La veille de la nativité de la Sainte Vierge[66], M. Chéron vint aux Ursulines. Il me dit d'abord que M. de Paris lui avait donné ordre de me demander l'indifférence[67], avant

[64] Il s'agit de la duchesse de Liancourt, Jeanne de Schomberg, grande amie de la communauté. Avec madame de Sablé, mademoiselle de Vertus et madame de Longueville, elle tenta de s'interposer entre l'archevêque et la communauté.

[65] La famille de Courcelles faisait partie du réseau de Port-Royal.

[66] Cette fête est célébrée le 8 septembre.

[67] Dans une lettre fameuse, la mère Agnès avait utilisé le terme d'indifférence quant à la signature du formulaire. Cette lettre, en date du 20 mai 1665, fut publiée dans la correspondance de la mère Agnès (mère Agnès Arnauld,

que de m'admettre aux saints sacrements et qu'il avait défendu de me les accorder sans cela. Je fus étrangement surprise de cette proposition, à quoi je ne m'attendais nullement, M. de Paris n'ayant pas parlé de la sorte à M. de Meaux. Je lui témoignai ma douleur et ma surprise en répandant quantité de larmes et je lui dis que, puisque je ne refusais la signature que parce que j'étais persuadée que j'offenserais Dieu en la faisant, je ne pouvais avoir l'indifférence sur ce sujet, à moins que d'être tout à fait indifférente et insensible à l'égard de Dieu même, dont je croyais violer les commandements et que si j'eusse pu croire que ce fût une chose indifférente en soi que de signer, je m'estimerais au contraire bien coupable de refuser d'obéir à M. de Paris et d'exposer pour ce sujet notre Maison à être détruite, et je lui dis plusieurs autres choses, en refusant de promettre cette indifférence, en témoignant que je n'y pouvais entrer sans agir contre ma propre conscience et en trahissant la vérité. Il m'expliqua aussi fort au long toutes les raisons et les intentions de M. de Paris, qui l'avait chargé de me les faire entendre. C'était, ce me semble, de mettre devant Dieu, sans embrasser de parti, étant disposée à signer qu'à ne pas signer, écoutant toujours les instructions qu'on me donnerait sur ce sujet et priant Dieu qu'il me fît connaître sa volonté, et qu'il ne me permettait point de communier si je n'étais dans cette disposition. Je lui fis réponse que je le suppliais de dire à M. de Paris que, puisqu'il ne lui plaisait pas de m'accorder la participation aux sacrements sans cette condition qui m'était impossible, j'étais résolue de ne point communier et de ne point sortir de son diocèse, ni même de ma prison, parce que M. de Meaux ne me prendrait jamais dans le sien en cet état. M. Chéron me dit encore qu'une des choses qui fâchait le plus M. de Paris était qu'il était persuadé que ce n'était que l'attachement que nous avions à ces Messieurs qui nous faisait refuser la signature pour des considérations toutes humaines et par un point d'honneur. Je le priai fort de le détromper de cette pensée et de l'assurer, comme je l'avais déjà fait moi-même plusieurs fois, que nous n'étions retenues que par la seule crainte de déplaire à Dieu et de blesser notre conscience et, qu'au reste, si j'avais reconnu qu'on eût agi en cela par quelque considération et quelque raison humaine, j'aurais été la première à m'en retirer et à changer de sentiment, quand j'aurais dû en recevoir de la honte et de la confusion, ce que je lui dis à cause de la croyance qu'avait M. de Paris que c'était par courage et par un point d'honneur que nous ne voulions pas nous dédire. M. Chéron me témoigna beaucoup de compassion et il me paraissait qu'il avait regret de se voir engagé à me parler de la sorte et à me refuser les sacrements. Il me promit fort de revoir dès le premier jour, s'il pouvait, M. de Paris et de faire son possible pour le faire condescendre à m'accorder les sacrements.

Après cet entretien, je demeurai fort triste, n'espérant presque plus de communier ni de sortir de ma captivité, mais fort résolue néanmoins d'y demeurer le reste de ma vie, plutôt que de rien faire contre ma conscience. Les mères, s'étant aperçues de ma tristesse, me pressèrent de leur en dire le sujet et je leur dis que M. de Paris m'ayant accordé, à la prière de M. de Meaux, la liberté de participer aux sacrements, il avait à présent changé d'avis et ne voulait plus tenir la parole qu'à des conditions que je ne pouvais accorder en conscience. Elles me témoignèrent compatir à ma douleur, mais elles redoublaient ces derniers jours leurs exhortations d'une manière qui m'était si

---

Lettres, *op. cit.*, t. II, p. 197-198). Nous citons le passage objet de polémiques : « Si vous me faites la grâce, Monseigneur, d'en approcher pendant ces trois mois, vous me donnerez le plus grand secours que je puisse avoir pour obtenir de Dieu la grâce de connaître et d'accomplir sa volonté en me séparant de toute préoccupation et de tout attachement qui me pourrait rendre incapable de suivre la lumière qu'il plaira à Dieu de me donner, que je lui demanderai dans l'indifférence, n'étant point déterminée à ne pas signer. » La mère Agnès reconnaît que ce terme d'indifférence avait été malheureux. Elle l'avait utilisé sur les recommandations de Nicolas Chéron. Elle reconnaît avoir commis une faute. *Cf.* sa lettre en date du 24 juin 1665, *ibid.*, p. 199.

pénible que je souhaitais fort d'en être délivrée, quoique je n'eusse pas voulu rien céder pour cela, ni témoigner le moindre affaiblissement. Le lendemain, jour de la Sainte Vierge[68], M. Chéron revint et me dit qu'il avait bien eu de la peine à gagner M. de Paris, qu'il lui avait néanmoins fait voir qu'il ne pouvait me demander l'indifférence en une chose où j'étais persuadée que j'offenserais Dieu en la faisant. Il me dit aussi que, lorsqu'il avait assuré M. de Paris de ma part que si j'eusse reconnu que l'on refuse la signature par quelque considération humaine ou par quelque attachement, je m'en serais retirée, quand j'aurais dû recevoir de la honte et de la confusion. Il en avait paru touché et lui avait dit qu'il en était édifié et, qu'enfin, il avait consenti que j'approchasse des sacrements, pourvu que je promisse de prier toujours Dieu pour connaître sa volonté et que je ne fusse pas opiniâtrement arrêtée à ne la vouloir pas suivre, s'il me fallait connaître que je me fusse trompée, et que j'écoutasse ce que me diraient les personnes qu'on m'enverrait pour m'instruire. Je lui fis réponse en souriant que je ne pouvais pas empêcher les personnes qui me verraient de me parler de ce qu'il leur plairait et que je les laisserais dire et, que pour les autres points, qu'encore que je crusse assez connaître la volonté de Dieu sur ce sujet, je croyais aussi qu'il n'y avait jamais de hasard de promettre de prier Dieu, qu'il nous la fît toujours connaître et qu'il devait s'assurer que, s'il eût été possible que je connusse clairement et sans aucun doute que je me fusse trompée jusqu'alors, je ne voudrais pas demeurer opiniâtrement dans une disposition que je savais certainement être mauvaise. Mais, que pour lui dire la vérité, je ne croyais pas que cela pût arriver, ni que Dieu me pût donner sur ce sujet d'autres lumières, m'étant réglée que sur ses commandements qui ne changent point. J'ai eu quelque peine de n'avoir pas refusé absolument tout ce qu'il me demandait, encore que M. Chéron vît fort bien mon sentiment. Je crains qu'il ne l'ait pas expliqué à M. de Paris qui en avait pu prendre quelque impression autre que je ne désirais.

Néanmoins, Dieu me donna une occasion de m'expliquer moi-même à lui dès le même jour, comme je dirai bientôt. Comme je parlais à M. Chéron, un homme de Port-Royal le vint quérir pour quelques-unes de nos sœurs qui avaient besoin de lui. Je le suppliai d'y aller, afin de les pouvoir confesser devant la messe et de me faire après la charité de revenir pour me confesser moi-même et dire la messe, parce que celle de la Maison où j'étais serait dite, ce qu'il fit. Et je communiai à sa messe avec beaucoup de consolation.

Les sentiments d'Hardouin de Péréfixe

Je demeurai ensuite dans une grande paix en sorte que ces bonnes mères s'aperçurent de ma consolation, aussi bien qu'elles avaient reconnu, la veille, ma douleur et, m'ayant témoigné leur joie et prié de leur dire ce qui s'était passé, je leur dis que M. de Paris avait été satisfait de ma disposition, ayant été assuré que je ne considérais que Dieu et que je ne désirais que de faire sa volonté. De quoi elles furent fort satisfaites et me laissèrent passer ce jour-là dans un parfait repos jusqu'au soir. Car, comme elles croyaient que M. de Paris était content, elles l'étaient aussi et ne me demandaient plus rien. Mais, sur les huit heures du soir, on me vint quérir pour voir M. de Paris. Il avait demandé la mère supérieure avant moi, pour savoir d'elle ma disposition, mais elle était fort mal informée. Car, comme je lui avais dit que M. de Paris était satisfait de ma disposition, sans lui expliquer en particulier tout ce qui s'était passé, elle s'était imaginée que j'en avais changé et l'avait dit à M. de Paris, qui, après

[68] Le 9 septembre.

m'avoir fait quelques compliments, m'avait dit avec civilité que je devais partir des Ursulines le lendemain, et aller chez mon frère de Ligny, et de là, à Meaux, il n'avait pas voulu me laisser partir sans avoir l'honneur de me voir etc… Il commença ensuite à me congratuler et à me témoigner sa joie de ce que la mère supérieure l'avait assuré que j'étais dans une meilleure disposition et qu'on m'avait trouvée en état de me faire communier. Ce compliment me surprit un peu et je demeurai fort froide, ce que je fus même bien aise de lui faire paraître. Après un peu de silence, je lui dis dans la même froideur : « Monseigneur, je ne pense pas être dans une autre disposition que celle où j'ai toujours été. J'ai toujours souhaité uniquement de faire la volonté de Dieu et je le désire encore de tout mon cœur. » Je ne me souviens pas si je lui expliquai davantage que c'était pour cette raison que je refusais la signature, mais il le comprit fort bien et il ne parut pas moins surpris de ma réponse que je l'avais été de sa congratulation, sinon que cela ne faisait pas le même effet en lui, car, autant que j'étais demeurée froide, il parut ardent et il eut assez de chaleur pour m'en communiquer. Je me souviens de tout ce qu'il me dit, et j'aime toujours mieux passer beaucoup de choses que d'en écrire dont je ne serais pas bien assurée. Je sais bien seulement qu'il me reprocha que je n'agissais donc pas sincèrement et que j'avais trompé mon confesseur. Je lui dis d'un ton élevé, et avec assurance, que je ne l'avais point trompé, que je lui avais déclaré nettement que je ne pouvais promettre l'indifférence, parce que je ne pouvais avoir pour une chose en quoi j'étais persuadée qu'il y avait du péché et que je ne pouvais faire sans offenser Dieu et blesser ma conscience. Il se passa bien d'autres discours de part et d'autre. Il exagéra notre désobéissance, notre opiniâtreté, et prenait la mère supérieure, qui était présente, à témoin de ses bonnes raisons, et du tort que nous avions de lui résister et elle prenait son parti contre moi d'une manière fort dure, car la présence de M. de Paris, ses caresses et ses réprimandes pour moi[69], lui donnèrent plus de hardiesse qu'elle n'en avait encore eue, m'ayant paru jusque-là plus douce que les autres. Mais depuis ce temps-là, elle me parla d'une autre manière, ne qualifiant plus notre refus de signer que du nom de schisme et de division dans l'Église et nous traitant d'hérétiques.

Les reproches d'Hardouin de Péréfixe

Enfin M. de Paris me traita d'une sorte qui m'obligea par respect de me mettre à genoux et je tâchai à lui parler avec plus de respect et de modération qu'il me fût possible, quoique en lui soutenant mes raisons. Il me reprocha aussi que j'avais dit à nos sœurs qu'il y avait péché mortel à signer et, comme il semblait qu'on n'avait pas trouvé à propos que quelques-unes de nos sœurs eussent usé des ces termes-là en lui parlant à Port-Royal et, qu'en effet, je ne crois pas m'en être servie. Je lui répondis que je n'avais pas dit cela. Il me répondit avec chaleur : « Vous ne l'avez pas dit ? – Non, Monseigneur, je ne l'ai pas dit. »

Il me dit : « Si vous ne l'avez pas dit, il y a bien des menteuses, car il y en a bien qui le disent. – Monseigneur, elles ne peuvent pas le dire avec vérité, car je ne me souviens pas de l'avoir jamais dit. – C'est signe que vous l'avez dit, car vous vous en souviendrez bien. »

Il me semble qu'il me dit dès ce jour-là, ou bien il l'a dit depuis à M. de Meaux, qu'il y avait de nos sœurs qui nous accusaient de beaucoup de choses. Sur la fin de sa visite, il s'apaisa un peu et se remit dans la voie de l'exagération et de la douceur et, comme quelques personnes de nos amis lui avaient fait reproche des paroles dures qu'il

[69] C'est une des constantes du tempérament de l'archevêque de Paris : les religieuses le savaient et tentaient de contrôler la situation grâce à leur sang-froid.

m'avait dites le jour où il nous priva des sacrements, il m'en fit quelques excuses en me disant qu'il me priait de l'excuser s'il m'avait dit quelque chose qui me pût faire de la peine. Je me contentai de lui faire réponse par une inclination, ne lui pouvant rien dire sur ce sujet sans blesser ou le respect, ou la vérité.

Lorsqu'il fut près de s'en aller, je le suppliai très humblement et très instamment de m'accorder une grâce qui était de me permettre, puisque j'étais proche de la mère Agnès, de l'aller voir en passant. Il me le refusa d'un ton fort sévère en me disant que cela ne servirait qu'à nous faire tort à toutes deux et que nous nous gâtions les unes les autres. Je redoublai mes instances, le suppliant de me permettre au moins de la voir devant la mère supérieure des filles de Sainte-Marie qui serait témoin de ce que nous dirions. Mais il continua dans son refus, rehaussant la voix avec chaleur, et le désir que j'avais de recevoir encore une fois cette consolation, que je craignais être peut-être la dernière fois, me fit aussi rehausser la mienne et m'offrir même de la voir en présence de M. Chamillard, ou de telle autre personne qu'il lui plairait, sans pouvoir néanmoins l'obtenir.

Il commença ensuite à dépeindre la mère Agnès selon son idée et à lui donner des couleurs que personne n'avait jamais vues en elle. Il exagérait particulièrement sa superbe. Et, comme j'entendais ce discours avec bien de l'impatience, je ne pus m'empêcher de m'écrier : « La mère Agnès superbe ! Hélas, Monseigneur, vous ne la connaissez pas ! C'est la fille la plus vertueuse et la plus humble ! » Il prit la parole et dit d'une voix haute : « Oui, elle est fort humble, elle est fort humble à l'égard des messieurs les jansénistes. Elle a beaucoup de respect pour eux, beaucoup de déférence pour eux. Mais pour les autres, elle n'a que de l'orgueil, de la superbe et de la présomption. » Je m'aperçus, comme il me parlait de la sorte, que tous ses gens nous écoutaient. Ils étaient entrés dans le parloir pensant peut-être qu'il allait sortir. La tourière y était aussi qui tenait de la lumière. Je dis à la mère supérieure : « Ma mère, est-il besoin que tout le monde entende tout ce que nous disons ? » Elle dit à la tourière de sortir. Les autres sortirent aussitôt, mais ils demeurèrent à la porte et aux fenêtres qui étaient, ce me semble, toutes ouvertes et le parloir était au plus bas étage, en sorte qu'ils nous pouvaient voir et entendre à leur plaisir. Notre affaire a toujours été traitée dans ce secret et les domestiques de M. de Paris ont su pour l'ordinaire ce qui se passait.

La prévention des ursulines

Comme il voulut s'en aller, je lui demandai sa bénédiction. Il me dit en la donnant : « Priez Dieu qu'elle vous serve. » Aussitôt qu'il fut parti, la mère commença de nouveau à m'entreprendre, ne me parlant plus que comme à une hérétique séparée de l'Église, à une personne qui se perdait et qui était dans un état déplorable, et ce n'était plus, comme de coutume seulement par voie d'exhortation, mais avec des reproches et un zèle qui paraissait extraordinairement animé. Je ne me souviens pas assez de tout cet entretien pour en pouvoir rien rapporter. Tout ce que j'en puis dire, c'est qu'il y avait peu de raison à tout ce qu'elle disait, et que l'on a étrangement prévenu ces bonnes filles sans qu'elles sachent au fond de quoi il s'agit et je ne pus m'empêcher de lui faire quelques réparties avec émotion pour lui faire voir qu'elle condamnait ce qu'elle n'entendait pas et qu'elle confondait la foi et le fait tout ensemble, sans discerner qu'on ne peut jamais être hérétique quand on embrasse toute la foi de l'Église. Mais cette mère était si préoccupée de ses sentiments sur ce sujet qu'elle n'entendait ni ne comprenait aucune raison qu'on lui put dire. Elle me voulut conduire en notre chambre où elle dit une partie de tout ce qui s'était passé dans le parloir et du mécontentement de M. de

Paris à la mère de la Conception qui voulut me charger de nouveau de prendre le parti de son prélat. Mais la mère supérieure, qui jugea sans doute que j'avais été assez battue pour une fois, lui fit signe de n'en pas dire davantage, mais son silence ne dura pas longtemps et le lendemain elle recommença à me presser étrangement[70].

Mais comme j'avais reconnu par expérience que leur prévention les rendait incapables de comprendre la vérité, j'aimais mieux me taire que de leur répondre. De sorte qu'étant allée une fois avec elle dans une petite chapelle, où elle avait mis nos hardes, et dont elle avait la clé, et ne la pouvant persuader ni obtenir, par les prières que je lui faisais, de cesser ses discours, à quoi je ne pouvais prendre part sans contester avec elle, ce que je ne voulais pas faire, je me mis à genoux comme pour me mettre en prière. Elle, qui vit bien que c'était pour m'en défaire, me donna en riant un petit coup sur l'épaule en disant : « La méchante mère. » Et il me semble qu'elle ne m'en parla plus depuis.

Le départ

Mais je ne demeurai pas longtemps avec elles, car c'était la veille que je sortis. Madame de Ligny me vint voir le soir et m'apporta une lettre de M. de Meaux qui m'avait envoyé un de ses aumôniers pour me conduire à Meaux où elle me devait mener. Nous résolûmes ensemble qu'elle enverrait le lendemain quérir ma sœur Anne-Cécile à Saint-Denis[71] pour me venir prendre et m'accompagner chez elles où nous devions coucher. J'avais appris de M. de Meaux que ma sœur Anne-Cécile était à Saint-Denis et tout ce qui lui était arrivé. Je crois qu'il l'avait appris de M. de Paris même qui lui donna son obéissance avec la mienne pour aller à Meaux. J'avais été bien en peine d'elle, ayant bien reconnu par les hardes qu'on m'avait envoyées qu'elle ne s'en était pas mêlée, car on m'avait envoyé une partie des siennes au lieu des nôtres, ce qui me fit juger qu'elle était peut-être demeurée bien malade ensuite[72] de ce qui s'était passé chez nous, car je n'avais garde de m'imaginer qu'elle en fût sortie, non seulement parce qu'elle n'était pas dans la liste de M. de Paris, et qu'il n'y avait aucun prétexte de l'enlever comme les autres, mais, aussi, parce que j'avais vu comment M. de Paris l'avait rebutée lorsqu'elle lui avait demandé de me suivre. Devant que de partir, les bonnes mères me pressèrent fort d'aller voir leur Maison, s'offrant de me faire voir ce qu'elles ont de plus beau. Mais je consentis seulement de voir leurs saintes reliques que j'étais bien aise d'honorer. Elles en ont beaucoup et elles ont une chapelle assez grande et fort ajustée que Mademoiselle de Sainte-Beuve[73] leur avait fait ajuster exprès pour les mettre. Elles me firent aussi entrer dans la chambre de la communauté qui est proche de cette chapelle et je les priai de me dispenser d'aller plus loin, n'étant pas venue dans leur monastère pour me divertir. Elles m'ont offert diverses fois de me mener dans leur jardin, mais je les en ai toujours remerciées. Je ne l'aurais pas refusé si j'avais cru que j'eusse pu voir de là notre mère Agnès dans celui des filles de Sainte-Marie[74], comme j'ai appris depuis que je l'eusse pu faire. Ça a été la seule curiosité que je leur ai témoignée pendant que j'ai été avec elles, m'arrêtant toujours dans un lieu où je passais souvent pour aller à la chapelle et d'où l'on voyait dans un jardin de Sainte-Marie, mais

[70] Extrêmement, terriblement.
[71] La sœur Anne-Cécile de Boiscervoise (1628-1709) fut enlevée à la place de Françoise-Louise Soulain cellérière. Menée à l'abbaye de Montmartre, elle y demeura peu de temps. Le 10 septembre elle rejoignit l'abbesse aux Ursulines avant de partir pour Meaux.
[72] Après.
[73] Madame de Sainte-Beuve était la fondatrice du couvent parisien des ursulines.
[74] Il s'agit du couvent de la Visitation, au faubourg Saint-Jacques.

n'y rencontrant point les personnes que je cherchais, je m'en retirais toute attendrie, de sorte que celle qui me conduisait soupirait souvent avec moi de compassion.

Je puis dire que je n'avais jamais senti si sensiblement l'intime union qui était entre nous toutes, dont le souvenir me faisait fondre en larmes. Depuis le premier jour que j'entendis sonner matines à Port-Royal, je n'avais plus reconnu la cloche jusqu'à quelques jours avant notre départ, que j'entendis sonner la préface et l'élévation de la messe du couvent. Je ne saurais exprimer le mouvement de joie et de douleur tout ensemble que je ressentis à ce son, qui me surprit et il m'imprima une révérence et une dévotion comme si c'eût été un ange du ciel qui me fût apparu. Je me jetai à genoux pour adorer notre Seigneur avec mes chères sœurs, et, depuis ce temps-là, j'entendis sonner presque tout leur office et je me réglai à le dire avec elles, autant que je pouvais, n'ayant point de plus grande consolation que de penser que nous étions unies dans nos prières, dans un même esprit.

Pendant que je fus aux Ursulines, j'avais grande attention de ne rien faire qui les pût mal édifier, particulièrement parce qu'il me semblait que ce serait en quelque façon scandaliser la vérité et ceux qui la défendaient, et que mes fautes retomberaient sur eux et sur toute notre Maison, que j'étais bien aise de tenir en bonne odeur, croyant que cela était avantageux pour la vérité, que je serais doublement coupable de faire autrement. Cela était cause que j'avais une attention particulière à paraître toujours dans une grande modestie et recueillement, parce qu'il me semble que cela est fort remarqué dans ces Religions nouvelles et j'avais quelquefois peur qu'il n'y eût un peu d'hypocrisie, quoiqu'en effet cela se fît assez naturellement, n'étant nullement en état de me divertir.

J'envoyai prier M. Chéron de me venir voir avant que de partir pour lui dire ce qui s'était passé avec M. de Paris, et particulièrement parce qu'il m'avait parlé comme ne trouvant pas bon que je continuasse de participer aux saints sacrements, et m'avait reproché la communion que j'avais faite le jour de la Sainte Vierge[75], comme si je l'eusse extorquée par surprise. Je ne me souviens pas bien de ses termes, mais seulement qu'il me parla bien durement et assez conformément à ce que j'ai appris qu'il a dit depuis à nos sœurs : que toutes les fois que je communiais, je faisais un sacrilège. M. Chéron fut fort surpris d'entendre cette conduite de M. de Paris qui changeait si souvent de parole. Il me consola avec grande charité et me promit de le voir et de le faire souvenir du consentement qu'il avait donné pour mes communions, sans que j'eusse usé d'aucune dissimulation pour obtenir cette grâce.

Le choix d'une maison à Meaux

Le dix du mois, ma sœur Anne-Cécile m'était venue trouver aux Ursulines, les mères me conduisirent à la porte du couvent où les principales se trouvèrent comme à mon arrivée avec beaucoup de civilité et, lorsqu'elles m'eurent ouvert la porte, ma sœur Anne-Cécile, qui avait été quasi dans désespoir de nous revoir jamais, se vint jeter à mes genoux et m'embrassa dans un transport de joie qui les toucha et elles témoignèrent de la satisfaction et du plaisir à considérer l'accueil que nous nous faisions, ce qui leur fit laisser quelque temps leur porte ouverte. Ceux qui nous devaient accompagner et tous les assistants témoignèrent aussi prendre part à notre consolation, qui n'était pas sans douleur, de nous trouver dans l'impuissance de nous réunir avec tout le troupeau. Je fus surprise en regardant ma sœur et elle aussi en me voyant. L'affliction nous avait tellement changées en quinze jours, qu'à peine pouvions nous nous reconnaître. Nous arrivâmes chez mon frère, où lui et ma belle-sœur tâchèrent de nous consoler et de nous

[75] Le 9 septembre.

donner espérance que la violence ne durerait pas toujours et qu'il fallait que nos parents et nos amis travaillassent à cela. Ils me conseillèrent tous deux et m'exhortèrent fort de choisir les filles de Sainte-Marie de Meaux pour notre retraite. Ils ont une grande affection pour cette Maison où ils avaient mis leurs deux filles aînées qui sont mortes. Mes deux cousines de Rentilly[76] y sont religieuses et deux petites de Herses pensionnaires. Ma belle-sœur a permission d'y entrer et elle les aime et les estime beaucoup, particulièrement la mère déposée, qui est une fille adroite qui a gagné son cœur et dont elle me disait merveille, me voulant persuader que je m'accorderais admirablement avec elle. J'opposais la grande répugnance que nous avons toujours eue pour entrer dans des Maisons de cet Ordre, sachant que ces bonnes filles nous étaient des plus opposées et entièrement conduites par des jésuites, que leur règle et leur conduite étaient fort différentes des nôtres, et que je désirais d'entrer dans une Maison de notre Ordre, s'il se pouvait, ou de celui de saint Benoît, ce qui m'avait fait jeter les yeux sur le Pont-aux-Dames, ou sur un petit monastère de bénédictines, qui est dans Meaux, observant la grande Règle[77]. Car pour Farmontier[78], M. de Meaux ne voulait pas absolument que je m'y retirasse, me disant qu'il était trop éloigné de Meaux, qu'il ne pourrait y aller que très rarement, et que me retirant dans son diocèse, il voulait aussi avoir la consolation de m'y voir. Pour ce petit monastère, mon frère et ma belle-sœur firent ce qu'ils purent pour m'en détourner par plusieurs raisons qui ne faisaient pas grand effet dans mon esprit, n'étant fondées que sur leur pauvreté. Ainsi, nous ne prîmes point de résolution, remettant à la prendre chez M. de Meaux.

Des nouvelles de Port-Royal

M. Chéron me vint voir chez mon frère. Je ne me souviens pas de ce qu'il me dit de la part de M. de Paris, mais il faut bien qu'il l'eût fait revenir à sa première parole, car il nous confessa toutes deux et nous laissa avec la liberté de communier sans rien promettre davantage. Au contraire, je m'expliquai encore avec lui, disant en nous séparant : « Au moins, Monsieur, je ne veux pas vous tromper, encore que je promette de prier toujours Dieu pour connaître sa volonté, je ne crois pas qu'il me puisse donner d'autre connaissance que celle que j'ai à présent. » Il me dit : « Il suffit que, si Dieu vous faisait connaître que vous vous êtes trompée, vous ne fussiez pas arrêtée à ne vouloir rien faire. » Je lui dis qu'il faudrait donc qu'il me fît connaître bien clairement et sans aucun doute que je dusse faire autre chose que ce que nous avons fait. Je me souviens d'avoir dit à quelqu'un (c'est je crois que ce fut à lui-même, lui ayant dit bien au long mes sentiments) qu'en demandant à Dieu de connaître sa volonté, je présupposais qu'on nous pourrait proposer quelque chose que nous pourrions faire en conscience, parce que, pour signer le formulaire, je savais bien que je ne le devais pas, et que même, je ne devais rien faire sans mes sœurs. M. Chéron ne me témoigna point désapprouver cela et il me donna autant de consolation que j'en pouvais recevoir en cet état. Il me donna aussi quelque conseil sur nos affaires et me dit, entre autres choses, que M. de Paris prétendait que je n'étais plus abbesse, mais que je l'étais néanmoins, et que si M. Akakia[79] m'apportait des quittances pour signer, que je le devais faire, encore

[76] Philippe, le frère de l'abbesse, était seigneur de Rentilly.
[77] C'est la règle la plus sévère qui tente de retourner au monachisme primitif, inspiré par saint Basile. Les sœurs ne mangent pas de viande.
[78] Monastère célèbre fondé en 620 par sainte Fare, patronne de la Brie. Il se trouve dans la commune actuelle de Farmoutiers, à 25 km de Meaux. Bossuet s'y rendit souvent.
[79] Simon Akakia, chargé d'affaires de Port-Royal, fut arrêté le 24 septembre 1664 et enfermé à la Bastille durant deux mois.

que M. de Paris ne le voulût pas, et qu'il était important que je le fisse. Il me dit aussi que ma sœur Dorothée[80] lui avait dit que ma sœur Flavie l'obsédait[81] et qu'elle était incessamment après elle. Encore que j'eusse grande peur de la faiblesse de cette pauvre fille, que j'avais vue fort ébranlée, je ne la croyais pas capable néanmoins de prendre part à la trahison de ma sœur Flavie. Je craignais seulement qu'elle ne la gagnât par la signature, ce qui me fit prier M. Chéron de lui dire de n'avoir point de communication avec elle. Il me le promit, étant bien d'avis aussi bien que moi. Je connaissais assez bien ma sœur Flavie et je lui dis encore tout ce que j'en crus nécessaire pour la faire connaître à mes sœurs, Françoise[82], Agathe[83], Françoise-Claire[84] et aux autres principales, que je la suppliais d'avertir de s'en donner garde. Il était dans ce dessein, mais M. Chamillard le chassa du parloir, comme l'on sait.

Je fis avertir M. Akakia que j'étais chez mon frère et que je serai bien aise d'avoir le bien de le voir. Il prit la peine d'y venir et me dit des nouvelles de nos chères sœurs qui me donnèrent une extrême consolation, quoique, en même temps, je fus fort affligée de ce qu'il me dit, que ma sœur Flavie était fort ébranlée depuis quelque temps, et qu'on croyait qu'elle se rendrait à la signature[85]. On n'avait pas encore découvert que c'était elle qui faisait jouer toute cette tragédie. Je n'en fus pas néanmoins bien surprise, nous ayant donné assez de sujet de nous en défier. Il me dit qu'on était sur le point de faire imprimer nos actes. Je le priai qu'on différât un peu, parce que M. Chéron, qui avait su ce dessein, m'avait fait entendre qu'il n'était pas à propos de le faire promptement. Je le priai néanmoins de me les envoyer quand ils seraient imprimés. Je ne sais pourquoi on ne le fit pas, car, dans ce commencement, je recevais tout ce qu'on m'envoyait. J'appris, étant chez mon frère, avec bien du plaisir, que M. d'Andilly et M. de Luzancy[86] étaient relégués à Pomponne[87], et ma sœur Hyppolite prit la peine de me venir voir en les allant trouver.

L'arrivée à Meaux

Nous partîmes de Paris le jeudi onze septembre et nous arrivâmes le soir à Meaux, où je demeurai à l'évêché jusqu'à samedi au soir. Nous y fûmes fort bien reçues. M. de Meaux me témoigna beaucoup de satisfaction de me pouvoir assister dans cette rencontre[88], et, quoique d'ailleurs il fût fort touché de notre douleur et de la ruine de notre monastère qu'il estimait fort, il nous dit entre autres choses, en tâchant de nous consoler, une parole assez remarquable sur ce que nous appréhendions fort, que la violence ou les caresses ou les persuasions de ma sœur Flavie ne pervertissent une

[80] La sœur Dorothée Perdreau signa le formulaire le 12 septembre 1664 ; elle devint la nouvelle abbesse de Port-Royal de Paris le 16 novembre 1665 et fut placée sous le contrôle de Chamillard.
[81] L'entourait continuellement.
[82] Il s'agit certainement de Françoise-Magdeleine de Sainte-Julie Baudrand (1639-1706), une religieuse aux grandes capacités intellectuelles et très vaillante.
[83] Marie-Madeleine de Sainte-Agathe Choart de Buzenval (1635-1692). Elle résista à la signature. C'est la nièce de l'évêque de Beauvais, Nicolas Choart de Buzenval.
[84] Françoise-Louise de Sainte-Claire Le Camus de Buloyer de Romainville (1620 ou 1621-1679) refusa de signer le formulaire.
[85] La sœur Flavie signa le formulaire le 12 septembre 1664 ; la communauté de Port-Royal de Paris se scinda entre signeuses et non-signeuses.
[86] Charles-Henry de Luzancy (1623-1684) quatrième fils de Robert Arnauld d'Andilly, rejoignit les solitaires de Port-Royal à l'âge de 19 ans. Il s'occupait des bâtiments et des terres que possédait le monastère. C'est un exil pour lui. Il tenta de correspondre avec la mère abbesse de Ligny reléguée chez les visitandines de Meaux. Il ne revint à Port-Royal des Champs que le 25 mai 1673.
[87] C'est le domaine familial. Pomponne est une commune située en Seine-et-Marne à 28 km de l'actuelle gare de l'Est. Le château, qui existe toujours, fut reconstruit en 1663.
[88] Circonstance, occasion.

partie de nos sœurs qui avaient créance en elle, et je craignais ensuite le renversement de la Maison. Il me fit souvenir de ce que Gamaliel[89] représenta aux juifs qui voulaient perdre les disciples de Notre Seigneur et il nous dit qu'il lui semblait qu'on pouvait dire la même chose de nos sœurs et de nous toutes, que, si les sentiments où nous étions entrées étaient humains et nous avaient été inspirés de la part des hommes, ils se dissiperaient petit à petit, mais que, s'ils étaient de Dieu, nous n'avions rien à appréhender, parce que rien ne serait capable de détruire les œuvres de Dieu, et qu'ainsi nous devions tout abandonner à sa Providence, sans nous en inquiéter.

Le vendredi matin, après avoir ouï la messe dans la chapelle de l'évêché, M. de Meaux nous mena dans la chambre de Madame de Ligny[90] qui nous avait accompagnées en notre voyage. Elle me dit qu'elle irait après-dîner me faire apprêter une chambre aux filles de Sainte-Marie, et, en ayant témoigné ma surprise, elle me dit qu'elle croyait que je serais mieux et avec plus de douceur dans cette Maison que dans toutes les autres.

Je demandai à M. de Meaux si nous n'irions pas voir les religieuses de la ville, comme il me l'avait promis à Paris. Il répondit que je les pouvais voir, si je le souhaitais, mais qu'il ne voyait pas où je pouvais aller présentement, si ce n'était à Sainte-Marie, parce que Madame du Pont aux Dames avait témoigné à madame de Guéméné[91] (qu'il avait priée de la sonder sur mon sujet) qu'elle ne désirait pas de me recevoir chez elle, que Madame de Notre-Dame, qu'il avait été voir, et avait dit exprès devant elle que je devais arriver bientôt et qu'il se trouvait quelques religieuses assez charitables pour vouloir bien me recevoir, ne s'y était pas offerte, et que, pour le petit monastère des bénédictines auquel j'avais pensé au défaut du Pont-aux-Dames, il n'y avait aucune apparence de s'y mettre, la prieure étant morte et ne sachant encore qu'elle serait celle qu'on mettrait à sa place, et, de plus, qu'elles étaient fort étroitement logées, leur dortoir n'étant pas bâti et qu'elles n'avaient point d'autre chambre à me donner que celle de la communauté, ce qui nous aurait bien incommodées, que je pouvais essayer de Sainte-Marie et que si je ne m'y trouvais pas bien, je choisirais un autre lieu, et qu'il y avait exprès demandé mon obéissance pour le Pont aux Dames, ou tel autre endroit de son diocèse qu'il jugerait à propos afin que j'eusse la liberté de choisir.

La Visitation de Meaux

M. de Meaux étant entré dans son cabinet proche de cette chambre, je le suivis, et lui demandai si c'était donc une chose résolue que nous irions à Sainte-Marie, lui représentant les raisons qui m'en donnaient de l'éloignement. Il me témoigna qu'il aurait bien voulu me contenter, mais qu'il n'avait point de pouvoir sur le Pont aux Dames, que c'était pourquoi il n'avait pas voulu lui-même faire la proposition de peur d'avoir un refus, que pour les autres religieuses de la ville, il croyait que j'aurais plus de satisfaction à Sainte-Marie qu'à pas un autre. Il me dit beaucoup de bien de ces bonnes filles et m'assura qu'elles n'étaient pas conduites par les jésuites comme la plupart de leurs Maisons, mais seulement par lui et par les ecclésiastiques qu'il leur donnait et qu'elles n'étaient point prévenues comme les autres, ne prenant point de part et ne parlant point chez elles de toutes ces disputes du temps, qu'il me priait d'y entrer et

[89] Ce pharisien, docteur de la loi, maître de saint Paul défendit Pierre et les apôtres qui avaient été arrêtés, devant le Sanhédrin, ce qui les sauva. *Cf.* Actes des apôtres, Ac 5, 17-42.
[90] La belle-sœur de l'abbesse.
[91] Anne de Rohan, princesse de Guéméné (1604-1685) avait été dirigée par Saint-Cyran. Bienfaitrice du monastère, elle soutint la cause des religieuses même à la cour.

qu'il s'assurait que je m'y accommoderais, sinon qu'il serait toujours facile d'en sortir et qu'on jugerait mieux avec le temps de ce qu'on pourrait choisir, si je ne m'y trouvais pas bien.

Il me persuada de la sorte d'y entrer, ne voyant point d'autre lieu, car, pour Farmontier, il n'y voulait point entendre à cause de l'éloignement, et que le chemin est fort mauvais et détourné, ce qui fit que je ne l'en pressai pas aussi, craignant que je ne pourrais recevoir là des nouvelles de nos amis et de notre pauvre Maison. Il me parla aussi de nos affaires temporelles, jugeant bien qu'il serait à propos de porter nos plaintes au Parlement et me promit qu'en ce cas, il nous servirait avec toute l'affection que je pouvais attendre d'un frère.

Le confesseur des filles de Sainte-Marie étant venu, M. de Meaux alla parler à lui, et, peu de temps après, me vint quérir pour le voir. C'était un chanoine de la cathédrale qui est fort pieux et charitable, mais non pas fort habile. Il a néanmoins de l'amour pour la vérité. Il estime fort les livres de nos amis et leur conduite. Il goûte fort le désintéressement qui a toujours été à Port-Royal et souhaiterait fort qu'il fût dans les autres Religions[92]. Il approuve aussi fort toutes les autres bonnes maximes qu'il tâche d'insinuer dans l'esprit de celles qu'il confesse, mais il n'y réussit pas toujours. Du reste, c'est un homme qui n'a pas beaucoup d'étude, ayant des infirmités qui l'empêchent de s'appliquer et qui est un peu facile à parler et qui n'a pas toujours la fermeté et la lumière qu'on pourrait souhaiter, comme je le ferai voir par le récit de ce qui s'est passé au sujet de la signature. Il me fit beaucoup de civilités dans cette première entrevue, me témoigna grande compassion de notre état et désir de nous servir en tout ce qu'il pourrait, ce qu'il disait tout à fait de bonne grâce et comme parlant du fond du cœur. Je lui en témoignai ma reconnaissance et, après qu'il se fut retiré, M. de Meaux dit que cet ecclésiastique lui avait dit que Madame de Notre-Dame lui avait témoigné qu'elle aurait bien souhaité de me voir, mais qu'elle ne l'avait pas chargé de nous en parler et il me demanda si je voulais y aller. Il me dit qu'il lui semblait qu'il n'était pas fort nécessaire, puisqu'elles ne nous en faisaient pas prier et qu'elles devaient parler plus expressément. Il paraissait un peu piqué de ce qu'elle ne s'offrait pas de me prendre, après leur avoir parlé comme il avait fait. Moi qui n'avais plus aucune idée de madame de Notre-Dame, ne sachant pas que c'était Madame de La Vieuville, qui était venue plusieurs fois à Port-Royal pendant qu'elle était encore coadjutrice et qui avait été même fort soulagée dans sa fâcheuse maladie par une neuvaine[93] que nous avons faite pour elle à la Sainte-Épine[94], dont elle avait témoigné beaucoup de reconnaissance et bien de l'estime pour nos mères et pour la Maison. Je lui témoignai que je ne désirais pas me promener et puisqu'il n'y avait pas lieu de choisir une Religion, je ne souhaitais plus d'en avoir pas une et que je serais bien aise d'entrer au plus tôt aux filles de Sainte-Marie, me réservant la liberté d'en sortir si je ne m'y trouvais pas bien. Je passai néanmoins ce jour-là avec eux. Le lendemain, Monsieur le Théologal, supérieur des filles de Sainte-Marie, me vint voir. Elles m'envoyèrent aussi leur tourière me faire leurs compliments et me témoigner leur reconnaissance et leur joie de ce que je les avais

[92] Monastères, couvents.

[93] Il s'agit d'une dévotion qui dure neuf jours, le chiffre 9 étant dans l'Écriture Sainte une marque de souffrance et de chagrin.

[94] Le miracle de la Sainte-Épine eut lieu pendant la messe du vendredi de la troisième semaine de Carême 1659. Selon l'historiographie port-royaliste, Dieu se manifesta en guérissant l'œil de la petite Périer, nièce de Pascal, qui avait prié devant la Sainte-Épine, exposée dans l'église de Port-Royal de Paris, lors de cette messe. L'introït de la messe donne le sens du miracle : Dieu est favorable à Port-Royal en lui offrant une consolation dans la tourmente. Cet appui miraculeux fut aussi manifestation d'heureux augure pour la communauté de Port-Royal. Elle obtint une suspension provisoire de la persécution.

choisies pour m'y retirer.

M. de Meaux ayant envoyé un homme à Couperay[95] pour faire nos civilités à Madame de Guéméné, elle le fit prier que je n'entrasse pas à Sainte-Marie qu'elle ne m'eût vue auparavant, ne désirant pas de me parler au travers de la grille. Elle vint l'après-dîner avec M. de Guéméné. Elle voulut m'entretenir à part et le fit avec tous les témoignages de bonté et d'affection pour nous toutes qui se puissent imaginer, s'attendrissant en me voyant pleurer. Elle me promit fort obligeamment de ne point perdre d'occasion de nous servir et elle s'est en effet acquittée de cette promesse, M. de Meaux m'ayant souvent assuré qu'elle s'employait pour nous autant qu'il lui était possible. Je la suppliai, si M. de Paris enlevait aussi la mère prieure des Champs[96], qu'elle la demandât comme sa parente[97], afin qu'elle la pût mettre avec nous. Elle entra fort dans cette proposition et me le promit aussi de fort bonne grâce. Elle m'apprit que c'était M. Chamillard qui avait écrit la liste de celles qu'il fallait enlever et qui avait prit soin de trouver les carrosses pour cet effet[98].

L'arrivée à la Visitation : le 13 septembre 1664

Le soir du même jour qui était un samedi treize septembre, M. de Meaux me mena à Sainte-Marie. Ces mères et quelques-unes des anciennes nous reçurent avec le meilleur accueil du monde. Mais cela n'empêcha pas que nous n'eussions le cœur pénétré de nous voir obligées de changer une Maison, qui nous était si chère, en une qui nous était étrangère et tout à fait inconnue. Après avoir adoré le très Saint-Sacrement et dit adieu à M. de Meaux et à ma belle-sœur, la mère supérieure, qui était en retraite, me laissa entre les mains de la mère déposée, qui était destinée pour avoir soin de nos besoins et pour nous entretenir. C'est une fille qui a de l'esprit et qui est fort considérée dans la Maison et même dans son ordre. Et il nous a paru que les filles de Sainte-Marie, qui avaient fort envie de nous gagner, avaient mis leur confiance en son adresse. Néanmoins, M. de Meaux lui avait défendu aussi bien qu'aux autres, de m'importuner sur la signature, quoiqu'il m'eût laissé à moi la liberté de dire tout ce que je voudrais, aussi bien sur cette affaire que sur tout le reste. Il m'avait seulement priée de ne point parler à mes cousines, qui sont jeunes, ni aux autres sœurs, de peur de leur donner quelques troubles sur ce qu'elles avaient déjà fait, car il me témoignait n'avoir pas dessein de retirer la signature dans son diocèse et je crois qu'en effet, il ne l'aurait pas faite sans la bulle du pape[99].

Cette mère déposée nous mena à la chambre qui nous était préparée et envoya quérir mes deux cousines de Rentilly qui y sont religieuses et qui m'ont toujours témoigné bien de l'amitié. Le soir se passa de la sorte avec un grand serrement de cœur de notre part. Nous ne manquâmes pas de remarquer que nous avions fait cette entrée la veille de la Sainte Croix[100]. Le lendemain, M. de Meaux vint dire la messe du couvent et nous communia. Après la messe, la mère supérieure l'alla voir devant moi et,

[95] Village situé en Brie. La princesse de Guéméné y possédait une seigneurie où elle se retirait de temps en temps. Son domaine n'était pas éloigné de Pomponne.
[96] La mère Henriettte-Marie de Sainte-Madeleine d'Angennes du Fargis.
[97] La mère d'Angennes du Fargis était apparentée à la princesse de Guéméné par Catherine de Silly qui était la grand-mère paternelle de cette princesse.
[98] Sept ou huit carrosses investirent la cour du monastère. Selon l'historiographie port-royaliste, la sœur Flavie avait collaboré avec Chamillard et l'archevêque de Paris pour dresser la liste des religieuses qui devaient être emmenées en captivité.
[99] Il s'agit de la bulle *Ad sacram beati Petri sedem* du pape Alexandre VII du 16 septembre 1656. Elle condamne définitivement Jansénius : les cinq propositions sont condamnées dans le sens « hérétique » de Jansénius.
[100] Il s'agit de la fête de l'exaltation de la Sainte Croix qui se déroule le 14 septembre.

apparemment, elle le pria de me donner les ordres pour leur sûreté. Ce qu'il fit en partie, mais il ne leur accorda pourtant pas tout ce qu'elles eussent bien souhaité, comme elles me l'ont assez témoigné depuis. Il me dit donc en présence de la mère, après quelque petit compliment qu'il me fit, pour me faire trouver bon ce qu'il voulait me dire, qu'il souhaitait que je lui fisse voir les lettres que j'écrivais ou que je recevais dans le temps qu'il serait à Meaux, et qu'en son absence il ne voulait pas m'obliger de les montrer aux mères, mais qu'il me priait seulement de leur montrer le nom des personnes qui m'écriraient et de trouver bon que la mère déposée m'accompagnât quand j'irais au parloir, à l'exception de quelques personnes de nos proches qu'il me nomma. Il me dit qu'il me donnait cette mère, parce qu'il croyait que j'aurais plus de liberté avec elle et que c'était une personne qu'il connaissait parfaitement, et qu'il m'assurait que je pouvais prendre confiance. Ce discours me surprit et m'affligea fort, voyant bien que je ne serais pas en ce lieu avec la liberté que j'avais espérée. Je n'en désirais qu'une seule, qui était d'apprendre des nouvelles de nos sœurs et de recevoir des conseils de nos amis. Je ne me souviens pas de la réponse que je lui fis, mais il me semble que, me voyant dans cette nécessité, je crus que tout cela devait faire partie de mon sacrifice. Il me pria fort aussi de ne rien faire pour ce qui est de la communication en cachette de lui et me pressa de le lui promettre. Je lui dis que je ne ferais rien en me cachant de lui, mais que, quand j'aurais quelque besoin, je ferais tout ce que ma conscience m'obligerait et qu'il ne m'en empêcherait pas. Il parut y consentir et je me contentai de m'être réservée cette liberté, dont j'étais résolue de me servir quand il serait nécessaire.

Monsieur de Luzancy

Je ne sais comment j'étais dans ces commencements après notre enlèvement. Tout ce qui venait de se passer m'avait si fort accablée, et je m'attendais si fort à toutes sortes de souffrances qu'il me semblait que je ne devais résister à rien, sinon à la signature. Je demeurai néanmoins bien mortifiée de ces ordres, mais, les regardant dans celui de la Providence de Dieu, et ne considérant pas assez les inconvénients à quoi ils pouvaient m'engager, je m'y soumis assez paisiblement jusqu'à ce qu'il se présenta une occasion qui me fit ressentir davantage ma captivité. Ce fut que M. de Luzancy m'envoya un laquais avec un billet de sa part sous le nom de Monsieur de Changarnier. La mère déposée me vint quérir et me dit fort mal ce nom, de sorte que, n'ayant garde de m'imaginer ce que c'était, je me persuadai que c'était de la part d'une de mes proches, que je croyais avoir ouï nommer, et, comme j'y allai avec assez d'indifférence, je ne trouvai pas si dur d'être accompagnée de cette mère qui me fit quelque compliment sur la peine qu'elle avait de se trouver obligée de me donner cet exercice d'humilité et de mortification. Mais, lorsque j'eus vu le laquais et entendu le nom de Changarnier, je demeurai fort surprise et interdite de voir une assistante à mes côtés, surtout quand je vis qu'on me voulait passer une lettre. Je n'avais point compris que ce fût de M. de Luzancy, mais je m'étais imaginée que c'était de M. de Gouvernai ou de quelqu'un de nos amis ecclésiastiques, qui m'envoyaient quelque avis, et, croyant qu'il était inévitable que M. de Meaux le sût, m'étant engagée à montrer à la mère le seing des lettres que je recevrais, je ne savais à quoi me résoudre de peur de commettre quelqu'un de nos amis. Après avoir hésité quelque temps, je me résolus enfin de la prendre pour voir ce que l'on me mandait, pensant que j'aviserais après à ce que j'en ferais. Je trouvai que c'était un billet de M. de Luzancy qui me demandait s'il me pouvait voir en passant à Meaux. Et, comme je souhaitais beaucoup de recevoir cet honneur et cette consolation, je ressentis une étrange angoisse de ne lui pouvoir faire réponse en la manière

que je l'eusse bien désiré, car, devant avoir une assistante au parloir, je ne voyais guère d'apparence de lui donner la peine de venir pour ne me pas entretenir avec liberté. De sorte que dans l'embarras et la mauvaise humeur où j'étais, de me trouver dans un état si contraint dans un lieu où j'avais attendu autre chose, je lui mandai que je ne pouvais lui faire réponse présentement sur ce qu'il avait la bonté de me proposer, parce que cela dépendait de M. de Meaux et que je ne manquerais pas de lui mander s'il trouvait bon que je reçusse l'honneur de sa visite. Mais je fis une faute sans y penser. La mère désirant de voir le nom de celui qui m'écrivait, et, le billet n'étant pas signé, je lui dis tout simplement de qui il était, ne me souvenant pas que M. de Luzancy étant exilé par ordre du roi[101], il n'osait paraître sans changer de nom.

Les rigueurs subies : un dialogue entre frère et sœur

Mon frère de Ligny, qui arriva dans ce temps-là à Meaux, me vint voir et je lui déchargeai mon cœur et lui témoignai ma peine de n'être pas dans ce lieu avec la liberté que j'avais espérée. Il me pria fort d'avoir patience et que M. de Meaux ne se porterait jamais par lui-même à cette rigueur et qu'il aurait voulu par lui-même me donner toute sorte de satisfaction, mais qu'il se croyait engagé à M. de Paris, qui ne m'avait voulu donner à lui qu'à condition qu'il ne me permettait aucune communication et qu'il l'avait obligé de lui en donner sa parole, que je savais bien qu'un homme d'honneur ne peut manquer de parole. Enfin, il fit tout ce qu'il put pour me consoler. Et, n'y pouvant pas beaucoup réussir, il parla à M. de Meaux du mécontentement où il m'avait trouvée, ce qui le fit hâter, je crois, de me rendre visite, bientôt après celle de mon frère de Ligny. Il m'assura qu'il ferait tout ce qui lui serait possible pour adoucir l'état où j'étais et que si les choses eussent entièrement dépendu de lui, il aurait agi avec moi d'une autre façon, mais qu'il croyait rendre quelque sorte de déférence à M. de Paris, qui n'avait voulu permettre ma sortie de son diocèse qu'à des conditions qu'il n'était pas résolu d'observer, mais dont il ne croyait pas aussi se pouvoir dispenser entièrement. Je lui demandai s'il s'était engagé de parole à M. de Paris, lui témoignant que je ne l'avais pas approuvé. Il me dit qu'il ne l'avait pas voulu faire positivement, mais que M. de Paris, l'ayant fort pressé de lui promette qu'il me tiendrait dans la même captivité qu'il tenait les autres dans son diocèse et qu'il ne me permettrait aucune communication. Il lui avait répondu qu'il se pouvait reposer sur lui, qu'il ne ferait rien que de bien à propos. Il me témoigna ensuite que son dessein était de me donner une honnête liberté (c'était son terme) et qu'il désirait seulement pouvoir assurer que je n'avais pas de communication avec les personnes suspectes à M. de Paris. Il me dit quelque raison pour me le faire trouver bon, entre autres que notre archevêque ne s'était pas dépouillé de l'autorité qu'il avait sur nous, il croyait devoir suivre en quelque chose son intention et que je devais considérer le sentiment où il était lui-même, que nous devions faire quelque chose de plus que nous n'avions fait pour éviter la ruine d'un monastère si saint et aussi bien réglé qu'était le nôtre. Il me dit aussi qu'encore qu'il eût ordonné aux supérieurs de la Maison où j'étais de ne rien mander de moi à la mère Eugénie[102], ni à leurs autres sœurs, et même de ne point parler de ce qui se passait à mon sujet, et qu'il crût qu'elles lui seraient fidèles, il ne pouvait pas néanmoins s'en assurer si fort qu'il n'eût quelque

[101] Il fut chassé de Port-Royal des Champs par ordre royal le 28 novembre 1664. Avec son père, il s'installa à Pomponne.

[102] La mère Louise-Eugénie de Fontaine, supérieure de la Visitation de Paris, amie de la reine mère, nouvelle supérieure de Port-Royal de Paris imposée par Hardouin de Péréfixe, ne parvint pas à asseoir son autorité sur la communauté rebelle. En signe de protestation, les religieuses non signeuses refusèrent de s'agenouiller devant elle.

crainte qu'elles n'en mandassent quelquefois des nouvelles à leurs sœurs qui y étaient intéressées et qui en pouvaient rendre compte à M. de Paris avec qui il ne se voulait pas brouiller. Je ne me souviens pas précisément de ce que je lui dis, sinon que je lui ai toujours témoigné qu'il ne devait pas s'imaginer que je me porterais plutôt à signer quand je ne recevais point d'avis, parce que j'étais persuadée que nous ne pouvions rien faire de plus que ce que nous avions fait et que, quand je croirais pouvoir faire quelque chose en conscience, je ne le ferais jamais sans conseil, parce que je craignais trop de me méprendre en une chose si importante. Je crois lui avoir dit plusieurs fois que pour ce qui était de signer simplement le formulaire, je ne le ferais jamais et même que je ne pourrais rien faire séparée de mes sœurs. Je ne me souviens pas du reste de l'entretien, sinon en général, qu'il me promit de me donner toute la satisfaction qui lui serait possible. Il me dit que, pour ce qui était du voyage de M. de Luzancy, que je lui mandasse, que, quand il lui plairait de venir, il prît la peine de descendre à l'archevêché, qu'il serait ravi aussi bien que moi de l'entretenir et qu'il l'amènerait lui-même à Sainte-Marie. Il était persuadé qu'étant mon frère, je ne devais point avoir de réserve pour lui et qu'ainsi je pouvais entretenir avec liberté nos meilleurs amis en sa présence. Ce qui était vrai en quelque sorte, mais non pas en tout, car j'étais très réservée à ne rien dire devant lui qui pût compromettre le moins du monde toutes les personnes à qui nous avions obligation. Mais, pour ce qui sont des nouvelles de nos affaires et de ce que l'on pourrait savoir par quelle voie, qui ne fût pas secrète, de ce qui se passait à Port-Royal, j'en parlais fort librement, ce que je n'aurais pu pas pu faire devant les religieuses de Sainte-Marie. Il me dit en présence des mères qu'il les avait priées de ne point parler à leur communauté de tout ce qui s'était passé chez nous, de peur que les religieuses n'en prissent quelques mauvaises impressions de nous. Mais, comme elles ne pourraient entièrement ignorer pour quel sujet on nous avait fait sortir, il leur avait ordonné de dire de sa part qu'il ne nous mettait pas dans leur monastère en qualité de désobéissantes et de révoltées, comme on voulait nous faire passer, mais comme des filles fort vertueuses, très amies et attachées à l'Église et dans la participation des sacrements. Que si nous avions quelques difficultés à faire ce que les autres religieuses avaient fait, c'était par une délicatesse de conscience qui nous faisait craindre d'offenser Dieu en une chose où les autres, qui n'avaient pas eu les mêmes connaissances, n'avaient pas aussi les mêmes peines.

L'ignorance des visitandines

M. de Meaux me témoigna aussi qu'il souhaitait que je me trouvasse quelquefois à leurs récréations[103] et assemblées, afin qu'elles ne pensassent que nous les méprisions, et me dit que je serais libre de me trouver à leurs observances ou de m'en dispenser quand je voudrais, excepté que les mères souhaitaient, si cela ne m'incommodait point, que je ne fusse pas à leur premier réfectoire le matin, afin qu'elles y pussent faire leurs accusations et tout ce qu'elles ont coutume de faire. Je m'offris à n'y pas aller aussi le soir, mais il me dit que cela suffisait. Ce même jour, on nous mena à la récréation où toutes les sœurs nous reçurent fort bien et avec beaucoup de témoignage de charité et je dois rendre ce témoignage à la communauté de dire que nous avons toujours eu sujet d'en être satisfaites. Ce sont en effet de fort bonnes filles, très exactes et ferventes, et qui vivaient pour la plupart avec assez de simplicité. On leur parle peu des affaires présentes, excepté à quelques particulières qui sont dans la confidence des mères et qui

[103] Ce sont des temps de détente passés en communauté. La récréation avait lieu avant les vêpres. Sa durée était d'environ une demi-heure.

paraissaient plus prévenues que le reste de la communauté. Comme les mères et toutes les sœurs nous conviaient fort d'aller à leur récréation, nous continuâmes quelque temps d'aller presque tous les jours depuis notre dîner, ce qui était d'environ une demi-heure, parce que nous n'allions qu'à la seconde table et qu'elles la commencent au sortir de la première. Dans ces commencements, nous allions aussi ordinairement dans leur chœur à l'office et à l'oraison et nous nous trouvions souvent à leurs assemblées qu'elles font après vêpres où elles rapportent ce qu'elles ont retenu de leur lecture, ce qui serait assez agréable si leurs livres étaient solides, mais elles en ont de biens pitoyables et ce qui nous était un soulagement dans l'ennui que nous y avions quelquefois, quand on y rapportait quelques choses des œuvres de saint François de Sales. Pour ce qui est de nos livres, la mère déposée veut en faire lire quelques-uns, mais ils ne paraissent point à la communauté. Elles m'ont dit qu'elles avaient autrefois fait commencer à lire au réfectoire la *Vie de saint Bernard*[104] qu'on leur avait donnée. Mais comme leurs sentiments sont assez semblables à ceux de la mère Eugénie, qui l'appelle un saint médisant, elles jugèrent aussi qu'elle parlait trop hardiment des évêques et elles firent cesser cette lecture qui pouvait être dangereuse à tant de jeunes filles, qui ne doivent pas, disaient-elles, faire ce discernement des prélats. Elles ne veulent point aussi de la nouvelle traduction de l'*Imitation*[105], disant qu'elles ont plus de dévotion à l'ancienne qui est plus simple et qu'elles n'aiment pas les belles paroles[106]. Néanmoins, la mère déposée qui se croit capable de discerner la bonne doctrine de la mauvaise, lisait, il y a quelque temps, la *Vie de Dom Barthélémy des Martyrs*[107] qu'on leur avait donnée et elle en rapportait quelque chose à l'assemblée où j'allais, je crois, plus en ce temps-là. Mais il y avait quelques-unes des sœurs les plus intelligentes qui prirent goût à ce qu'elle leur en disait (car elle rapporte fort bien) et qui ne se pouvaient laisser d'en parler à leur récréation, particulièrement ma cousine de Rentilly l'aînée, qui se mettait souvent auprès de moi. Elle me témoignait une grande passion de voir ce livre, et, si j'avais cru qu'on le lui eût permis, je le lui aurais prêté de bon cœur en ayant emporté un avec moi, mais je me tenais trop assurée que les mères ne l'auraient pas souffert et que la seule proposition que je leur en ferais pourrait donner de l'ombrage, ayant toujours témoigné par leur conduite qu'elles ne désiraient pas que j'eusse aucune communication particulière avec mes cousines, surtout avec cette aînée, qui est une bonne fille, franche et qui me témoignait bien de l'amitié. Elles se tenaient plus assurées de la jeune, qui est plus faite à toutes les petites façons de Sainte-Marie et dont elles ont de grandes espérances. Cependant, tout le temps que j'y ai été, elles ne m'ont jamais rendu une visite qu'en compagnie de la mère déposée et cela se faisait si ouvertement que cette mère me dit un jour en m'entretenant : « Il faut que j'envoie quérir ma sœur Louise Dominique (c'est le nom de cette aînée), car elle m'avait demandé de vous apporter une lettre de Madame de Rentilly, mais je ne croyais pas avoir le loisir de vous venir voir aujourd'hui, et je l'avais remise à un autre jour. » Peu de temps après, on vint quérir cette mère, qui, ne voulant pas laisser ma cousine avec nous, lui fit, je crois, quelque signe qui l'obligea de se lever pour prendre congé de moi, achevant avec précipitation ce qu'elle me disait de la part de ma tante. Cependant, la mère l'attendait à deux ou trois

[104] Antoine Le Maistre, publia à Paris, en 1648, *La Vie de S. Bernard, premier abbé de Clairvaux et Père de l'Église* […]. Jusqu'à sa mort Antoine Le Maistre offrit au public un grand nombre de traductions de *Traités* de saint Bernard.
[105] Il s'agit de la nouvelle et fameuse traduction de Le Maistre de Sacy, éditée en 1662. *L'Imitation de Jésus-Christ*, est un texte capital de la piété chrétienne. *De Imitanione Christi* fut rédigé au XV^e^ siècle par le moine Thomas A Kempis. C'est un ensemble de brèves méditations sur la vie de Jésus-Christ.
[106] Allusion à l'éloquence des Messieurs de Port-Royal et à la beauté de leurs écrits.
[107] Ouvrage composé par Louis-Isaac Le Maistre de Sacy. Il s'agit d'une traduction et d'une compilation de l'ouvrage de Louis de Grenade. Il fut publié en 1664.

pas de nous, ne voulant pas sortir avec elle. Mais, ayant rencontré à la porte de notre chambre la sœur qui nous servait, à qui on se confiait entièrement, la mère nous renvoya ma cousine avec elle, ce qui ne servit qu'à nous faire mieux voir qu'on ne voulait pas que je lui parlasse seule. Nous l'avons remarqué en plusieurs autres occasions et ce n'était pas seulement quand elles me venaient voir, ce qui était fort rare, mais si elles avaient seulement un compliment à me faire de la part de ma tante ou de mes cousins, leurs frères, la mère déposée les amenait à notre chambre et m'attendait avec elles en un passage lorsque j'allais au réfectoire.

Un appui secret : le confesseur

Quelques jours après que nous fûmes entrées à Sainte-Marie, la mère déposée me vint dire que leur confesseur demandait à me saluer et que, s'il me plaisait de lui parler, elle m'y conduirait. Elle me mena ensuite au confessionnal et me laissa seule avec lui. Après quelques paroles de civilité et du témoignage du désir qu'il avait de nous servir, il me dit que M. de Renté, qui était son ami intime, avait reçu une lettre de M. Lancelot[108] pour moi et qu'il aurait bien souhaité de venir avec lui, mais que, ne le pouvant faire sans être vu, il s'était contenté de le prier de m'assurer son service et de me donner cette lettre qu'il lui avait mise entre les mains. Je n'attendais nullement cette consolation par cette voie et je n'eus pas moins de surprise que de joie de recevoir des nouvelles de personnes qui me sont les plus chères. Mais je me trouvais en même temps dans le trouble et l'angoisse, me voyant dans l'impuissance de prendre cette lettre, la grille du confessionnal étant fermée à la clé et je ne pouvais la faire ouvrir, non plus que la recevoir par le tour, sans être obligée de montrer aux mères le nom de la personne qui m'écrivait, que je craignais de commettre aussi bien que le confesseur qui l'appréhendait beaucoup pour lui et qui me priait fort de ne point faire paraître qu'il eût quelque bonne volonté pour nous. Après avoir bien consulté ensemble, sans pouvoir trouver de voie de me la donner, il me proposa de la lire, à quoi j'avais quelque peine à me résoudre, n'osant me fier entièrement à une personne que je ne connaissais pas, craignant qu'il n'y eût quelque chose qui ne fût pas à propos qu'il vît. D'autre part, j'avais aussi de la peine à lui faire paraître ma défiance, mais il la leva en partie, en me lisant un billet que M. Lancelot avait écrit à M. Rencé, dans lequel il lui mandait que, puisque ce confesseur était si honnête homme, je pouvais prendre confiance en lui et me servir de son entremise et autres choses semblables, qui me firent résoudre de lui faire ouvrir cette lettre, puisque aussi bien elle était entre ses mains et à sa discrétion. Il m'assura ensuite qu'il serait toujours disposé à me servir à cette communication et il paraissait que cette occasion d'apprendre des nouvelles ne lui désagréait[109] pas. Il me parla dès cette première fois avec tant d'épanchement et de liberté que cela me rendit son entremise un peu suspecte, jugeant bien que c'était une personne facile et qui n'avait peut-être pas toujours assez de discrétion pour garder le secret, quoiqu'il eût assez de bonne volonté. Je lui témoignai néanmoins bien de la reconnaissance et je l'ai toujours ménagé pour m'en pouvoir servir dans le besoin. Il me dit qu'il avait vu

[108] Lancelot faisait alors office de sacristain à Port-Royal de Paris et apporta un précieux secours aux religieuses rebelles. Il parvint à leur faire parvenir des messages dissimulés dans une règle évidée. Avant l'enlèvement du 26 août, il était intervenu en faveur des religieuses auprès d'Hardouin de Péréfixe. Selon Lancelot, les propositions sont indépendantes de l'œuvre de Jansénius. Il soulève un argument traditionnel, qui dispenserait les moniales de la signature : il n'y a pas lieu de faire entrer des filles dans ces disputes. Par ailleurs, citant l'histoire ecclésiastique, il tente de disculper les moniales, en prenant appui sur les condamnations de saint Jean Chrysostome et de saint Athanase par les évêques. L'Église peut donc se tromper.

[109] Ne lui déplaisait pas.

Madame l'abbesse de Notre-Dame, qui l'avait fort prié de me faire ses civilités, et me témoigna le regret qu'elle avait de ne m'avoir pas vue devant que j'entrasse à Sainte-Marie et qu'elle me faisait de grands reproches de ce que je n'avais pas voulu lui donner cette satisfaction qu'elle souhaitait passionnément. Il m'apprit que c'était Madame de la Virville[110], ce que je n'avais pas su avant que de m'enfermer, et j'ai regretté depuis de ne lui avoir pas rendu cette visite qu'elle attendait peut-être à témoigner à M. de Meaux et à nous le désir qu'elle avait que je choisisse ma retraite en son monastère. Après que j'eus répondu le mieux qu'il me fut possible à un message si obligeant, le confesseur prit congé de moi et je me retirai à notre chambre où je contai mon aventure à ma compagne d'exil.

Les premiers jours que nous passâmes dans cette Maison, nous étions fort contentes des mères et il nous paraissait qu'elles l'étaient aussi de nous, qu'elles agissaient bien franchement et bien obligeamment. Elles observaient exactement ce que M. de Meaux leur avait ordonné, ne me disant rien de pénible et ne me parlant de nos affaires que pour me témoigner de la compassion. J'ai cru depuis que leur intention était de se mettre bien dans mon esprit, espérant de me gagner par leur adresse, particulièrement la déposée. Mais, dès la première occasion qu'elle eut de faire paraître son zèle, et qu'elle reconnut que j'étais fermée à ses exhortations, nous prîmes un autre sentiment les unes des autres et chacune entra dans la défiance.

De tristes nouvelles de Port-Royal

Dans ces premiers jours, M. Akakia prit la peine de me venir voir, ce dont je reçus beaucoup de consolation. Mais je fus étrangement louer Dieu de m'avoir tirée d'une si grande tentation. Nous tâchâmes de nous acquitter de ce que nous lui devions devant lui et il me semble touché, quand j'eus su par une lettre de ma sœur Françoise-Claire[111] et une de la communauté l'état où étaient nos chères sœurs : qu'il y en avait déjà sept qui s'en étaient séparées[112], que ma sœur Jacqueline[113] était fort ébranlée et qu'on tenait les autres dans une étrange captivité. Elles me mandaient les dérèglements des signeuses et la dureté de la conduite qu'elles exerçaient envers la communauté, aussi bien que les filles de Sainte-Marie. Il me dit aussi la mort de ma pauvre sœur Jeanne de la Croix[114], dont je fus aussi consolée que touchée, croyant qu'il y avait grand sujet de louer Dieu de l'avoir tirée d'une si grand tentation. Nous tâchâmes de nous acquitter de ce que nous lui devions devant lui et il me semble que je ne l'ai jamais guère fait avec plus d'affection, n'ayant jamais aimé si tendrement nos sœurs que depuis notre séparation. Je demeurai étrangement affligée de toutes ces fâcheuses nouvelles et, s'il me semblait que je portais continuellement ma sœur Jacqueline dans mon cœur, et que je devais m'opposer à sa chute par mes prières et par mes larmes que je répandais presque sans cesse devant Dieu, mais je ne méritais pas qu'il me considérât.

[110] Le miracle de la Sainte-Épine attira foule à Port-Royal de Paris. De nombreux miracles survinrent à Paris et en province d'où l'on envoyait des linges toucher le reliquaire de la Sainte-Épine.
[111] Françoise-Louise de Sainte-Claire Le Camus de Buloyer de Romainville.
[112] Sept sœurs avaient signé le formulaire le 12 septembre 1664 : les sœurs Flavie Passart, Isabelle des Anges, Marie-Dorothée Perdreau, Euphrosine de Creil, Philiberte Morelle, Isabelle de Saint-Joseph et Catherine de Sainte-Pélagie Hamelin. Elles se séparèrent de la communauté et épiaient leurs consœurs qui avaient refusé de signer.
[113] La sœur Jacqueline de Sainte-Catherine d'Oxin fut une des premières religieuses à signer le formulaire. Elle se désolidarisa définitivement de la communauté rebelle.
[114] La sœur Jeanne de la Croix Morin mourut le 18 septembre 1664, âgée de 60 ans, à Port-Royal de Paris. Elle refusa de signer le formulaire.

Racine visite l'abbesse

M. Vitard[115] vint quelques jours après avec M. Racine[116] en revenant, je crois, de La Ferté[117]. Il me parla comme étant toujours ami de la Maison. Il me demanda si je n'avais pas su sa douleur qui était la signature de ma sœur Flavie. Je lui dis que je l'avais apprise et que rien de tout ce qui nous était arrivé ne m'avait tant touchée. Il me dit qu'il n'était pas à Paris lorsqu'elle l'avait faite, mais qu'elle lui avait communiqué quelque chose de son dessein avant son voyage, comme lui en demandant son avis, mais qu'il connut bien qu'il était trop tard et que sa résolution était prise, qu'il avait fait tout ce qu'il avait pu pour l'en détourner, qu'il lui avait dit, entre autres choses, qu'elle savait bien qu'il avait toujours souhaité que nous signassions toutes pour conserver la Maison, et qu'il l'avait conseillé, mais qu'à présent, il lui disait le contraire et que, puisque les mères étaient résolues de ne point signer, pas une ne le devait faire, que c'était nous perdre que de nous désunir. Ils témoignèrent tous deux qu'ils désapprouvaient extrêmement ce qu'elle avait fait et en avaient grand regret.

La visite de monsieur de Benoise

Je reçus depuis une autre visite de M. de Benoise[118] qui m'apprit qu'on avait découvert que c'était ma sœur Flavie qui avait trahi la Maison, qu'elle avait promis à M. de Paris que, quand il aurait fait sortir toutes celles qui l'incommodaient, et dont elle donna lui les noms, elle signerait et le ferait faire à toute la communauté, qu'elle croyait avoir beaucoup de créance en elle. Les filles de Sainte-Marie et de Saint-Denis avaient dit la même chose à ma sœur Cécile devant que personne eût encore signé, excepté qu'elles ne lui avaient pas nommé celle qui avait fait cette promesse. M. Benoise me dit aussi que la sœur Sevin avait été à Gif[119] depuis que tout cela était arrivé et que les religieuses lui avaient témoigné qu'elles n'étaient pas surprises de ce que ma sœur Flavie avait fait, qu'elles l'en croyaient fort capable et qu'elles la connaissaient pour la personne du monde la plus ambitieuse. Je n'ai pas retenu les autres qualités qu'elles lui donnaient, mais celle-là en était assurément et nous en connaissions assez d'autres. La mère déposée m'accompagnait à toutes ces visites, excepté la première fois que je vis M. Akakia que M. de Meaux amena lui-même afin que j'eusse plus de liberté de l'entretenir de nos affaires et de l'état de notre pauvre Maison, car je ne voulais point que les mères en eussent beaucoup de connaissance. Cette mère déposée nous fit bien paraître qu'elle n'avait pas envie de me laisser seule avec M. Benoise, car, m'ayant témoigné qu'elle désirait qu'on allât quérir ma sœur Anne-Cécile, peut-être pour avoir le temps de me parler en particulier pendant le voyage, elle fit si promptement et en appelant presque de la porte quelque sœur qui passait, que nous n'eûmes le loisir que de dire trois ou quatre paroles. Il nous parut assez que les mères n'aimaient guère ces visites-là et qu'elles étaient entrées en quelque défiance de M. Benoise qui m'avait passé des lettres de Mademoiselle sa fille et de sa compagne et qui était venue le

[115] Nicolas Vitard (1624-1683), petit cousin de Jean Racine, est un ancien élève des Petites Écoles de Port-Royal.
[116] Jean Racine (1639-1699) était alors au début de sa carrière ; il venait tout juste de faire jouer *La Thébaïde*.
[117] La Ferté Million, ville natale de Jean Racine, se trouve à 33 km de Meaux. Son père était le greffier du grenier à sel de cette petite ville.
[118] Charles Benoise (?-1667) est un bienfaiteur de Port-Royal. Il occupait les fonctions de conseiller clerc en la Grande-Chambre ; son cœur fut inhumé dans l'Église de Port-Royal des Champs.
[119] Il s'agit de Madeleine de Sainte-Thérèse Sevin de Miriamon qui avait été élevée à Gif. Elle fut admise comme novice à Port-Royal, mais fut obligée de sortir avant la fin de son noviciat durant la période de la grande persécution. Elle demeura toujours fidèle à Port-Royal.

lendemain prendre mes réponses. Celle qui m'avait accompagnée me témoigna néanmoins être touchée de ce qu'on m'avait dit de ma sœur Flavie et de la peinture que les mères de Gif[120] en avaient faite, ce qui lui donnait de la compassion de voir nos sœurs tomber en telles mains.

Les subterfuges de l'abbesse pour communiquer

Dans ce commencement, M. du Plessis Akakia prenait la peine de me mander ce qui se passait. M. de Meaux même, qui aime M. du Plessis, et ne se défie pas de lui, était bien aise que je reçusse cette consolation, mais elle ne dura guère, car il fut bientôt arrêté et je demeurai assez longtemps sans recevoir aucune réponse et sans en pouvoir apprendre la cause, ce qui me mit fort en peine, sans pouvoir m'imaginer rien de pareil à ce qui était arrivé. Je craignais que mes lettres ne fussent perdues. Enfin, je le dis au confesseur qui me demandait toujours des nouvelles et m'apprenait aussi ce qu'il savait. Il me promit, si je lui voulais donner mes lettres, de les faire tenir fort sûrement, parce que le messager lui a de l'obligation, mais cette occasion fit reconnaître à cet ecclésiastique, aussi bien qu'à nous, la défiance de ces mères. Car, ayant dit quelques jours après à la mère déposée que je souhaitais de donner mes lettres à M. Mentil, qui m'avait promis de s'en décharger, ayant su la peine où j'étais de ne recevoir des lettres de personne, elle dit d'un ton et d'une mine assez froide et interdite que les lettres que leurs tourières portaient allaient toujours fort sûrement. Néanmoins, elle n'osa me refuser de m'ouvrir la grille du confessionnal, mais elle le fit avec une promptitude et une façon qui témoignaient assez son sentiment, encore qu'elle ne dît mot. Après avoir passé mes lettres en sa présence, je refermai la grille avec la même diligence et lui rendis la clé, pour ne lui pas donner davantage de soupçon, et, lorsqu'elle se fut retirée, le confesseur qui avait fort bien remarqué son action me dit : « N'avez-vous pas vu la mine de cette mère ? Cela n'est-il pas admirable qu'elle se défie des gens ! On leur rend tous les services et la charité qu'il est possible et voilà leur reconnaissance ! »

Toutes ces petites rencontres nous faisaient toujours sentir davantage notre captivité et nous faisaient de plus en plus reconnaître que ces mères étaient plus prévenues que nous n'avions pensé, ce que nous vîmes encore davantage quand nous sûmes qu'elles faisaient leurs confessions extraordinaires à un père jésuite. Il arriva encore une occasion qui nous fit connaître qu'il n'y avait pas lieu d'espérer qu'elles pourraient se laisser persuader de la vérité. Ce fut que le confesseur m'ayant appris que nos actes étaient imprimés[121] et qu'il les avait, je lui témoignai que je serais bien aise de les voir. Ce fut ce me semble après que M. du Plessis[122] fut arrêté, que je ne recevais point de nouvelles de Paris, de sorte qu'il m'offrit de m'envoyer les siens. Mais, comme il n'osait le faire ouvertement, de peur de se commettre et ne pouvait rien passer par la grille du confessionnal, parce qu'elle était toujours fermée à clé, nous avisâmes ensemble qu'il en ferait un paquet cacheté dont il ferait écrire le dessus par une main inconnue et qu'il l'enverrait par le portier de l'évêché qui était chargé de M. de Meaux de m'apporter les lettres qu'on m'envoyait de Paris. Cela fut fait de la sorte et la mère déposée qui m'accompagnait, étant surprise de voir ce gros paquet d'imprimés, eut grand soin de me demander le nom de celui qui me l'envoyait. Je fis mine de chercher des lettres. N'en trouvant point, je lui dis qu'elle voyait bien qu'il n'y avait aucune

[120] Les mères de Gif avait donné des renseignements défavorables sur le compte de la sœur Flavie lorsqu'elle voulut quitter son abbaye d'origine. Elle avait comme principaux défauts l'instabilité et l'ambition.
[121] Il s'agit notamment du fameux procès-verbal de la journée de l'enlèvement des religieuses.
[122] Simon Akakia fut conduit à la Bastille le 24 septembre 1664.

lettre, ni billet, pour m'éclaircir de quelle part cela venait, mais que c'étaient des actes que nous avions faits la plupart devant notre enlèvement, et que, devant que de partir de Paris, j'avais fort prié qu'on me les envoyât quand ils seraient imprimés. Elle me témoigna avoir envie de les voir, ce que je lui accordai volontiers, pensant que cette lecture pourrait peut-être aider à la détromper, mais elle ne servit qu'à m'en ôter l'espérance, car, après que nous eûmes lu une partie de ces actes, qui sont si capables de toucher, elle témoigna bien avoir compassion de notre état et de celui de notre monastère, mais, comme elle croyait que nous nous y étions engagées par une résistance qui nous rendait coupables, son zèle la porta à déclamer contre nos directeurs qui nous avaient mis ces sentiments dans l'esprit, à parler d'eux comme des personnes de qui la foi était suspecte et qui tenaient des opinions condamnées par l'Église, ce que je ne pus souffrir. Car je n'avais jamais rien de patience dans ces rencontres où on accusait nos amis et je lui témoignai avec douleur que je trouvais bien étrange qu'elle condamnât de la sorte des personnes de piété, dont elle n'avait aucune connaissance, et qu'il n'y avait plus que les jésuites et les personnes passionnées qui les osassent accuser d'erreur, après les déclarations qu'ils avaient données de leur foi. Nous résolûmes ensuite de ne lui point faire voir le reste et de ne lui plus rien montrer, ce que nous avons toujours observé, quoique nous ayons reçu diverses fois quelques écrits ou imprimés. Je ne leur disais point ce que c'était et il fallait qu'elles se contentassent de voir le nom de M. de Château au bas de son billet, ce qui les mettait en grande inquiétude, qui était ce M. de Château qui m'envoyait de si gros paquets.

Un jour que la mère supérieure m'en apporta un, elle me fit diverses enquêtes, apparemment pour m'obliger à lui dire si c'était un ecclésiastique, mais je m'en gardai bien. Elle n'osa néanmoins me le demander positivement, mais bien quelle personne c'était : s'il était marié et s'il ne se marierait point. À quoi je répondis que je ne le croyais pas et que je ne pensais pas qu'il n'aurait attendu si longtemps s'il en avait eu le dessein, ce que je lui dis d'une manière qui ne lui pût faire rien connaître de ce qu'elle désirait, de sorte que n'étant pas satisfaite, elle fit tout ce qu'elle put pour tirer du confesseur si je ne lui avais point dit qui il était. Mais lui, qui était prévenu, se tint sur ses gardes, lui disant seulement que je lui avais dit que ce n'était pas un prêtre.

Pendant le temps que M. Dolibert avait la bonté de me faire savoir tout ce qui se passait, il me manda diverses nouvelles qui me touchaient extrêmement, entre autres la maladie de notre mère Agnès et le refus qu'on avait fait de lui donner les confesseurs qu'elle avait demandés et le bruit qu'on faisait courir que plusieurs de nous étaient sur le point de signer : et il me manda que j'étais de celles qu'on croyait être dans cette disposition, et qu'il pensait que j'étais obligée en conscience de déclarer dans une lettre par écrit mes sentiments sur ce sujet, afin qu'on pût détromper le monde en les faisant voir. Je ne fus pas moins surprise que touchée d'apprendre qu'on publiait de moi une chose dont j'étais, par la grâce de Dieu, très éloignée et je ne croyais pas avoir donné aucun sujet de former cette opinion ayant toujours paru fort résolue de ne point signer.

Je me mis aussitôt en devoir de donner l'éclaircissement qu'on me demandait, à quoi j'étais très portée par moi-même, croyant que mon silence aurait été criminel dans cette rencontre et ne pouvant souffrir qu'on m'imposât une chose aussi fausse. Je le fis par la réponse que j'envoyai à M. du Château. Mais, comme je ne pouvais envoyer de lettres qu'elles ne fussent envoyées à M. de Meaux et que je craignais qu'il ne fît difficulté de l'envoyer s'il y avait beaucoup de discours sur ce sujet, dont il me recommandait toujours de parler modérément, je me résolus de déclarer en peu de lignes, mais nettement, ma disposition et la douleur que j'avais de ce qu'on m'en attribuait une si éloignée de mon esprit. On porta cette lettre à l'archevêché, et M. de

Meaux, qui craignait de se faire quelques affaires auprès de M. de Paris, si elle devenait publique, en effaça quelques lignes qui contenaient cet article. Après cela, m'étant venu voir, il me dit qu'il avait fait une chose dont il craignait que je ne fusse pas contente et me dit les raisons qui l'y avaient porté, sur quoi je lui témoignai de la surprise de cette action, et, qu'en effet, il ne m'avait pas fait plaisir, parce que je désirais qu'on sût mes sentiments. Il me dit en souriant qu'il serait assez tôt de me défendre quand on m'aurait accusée d'en avoir changé. À quoi je répartis que j'avais aussi appris qu'on en faisant courir le bruit et que je me voyais obligée de le faire cesser de peur de contribuer par mon silence au scandale qui en pourrait naître. Mais il me dit que je n'avais pas sujet d'en être en peine et qu'on était bien informé de mes sentiments, et que lui-même ne les avait pas cachés à M. de Paris. Je ne sais si ce fut dans cette rencontre qu'il me dit qu'étant allé voir M. l'archevêque, ce prélat le voulut congratuler de ce qu'il avait appris que j'avais changé de disposition, mais que lui, étant surpris de ce compliment, lui avait répondu qu'il ne savait pas d'où il avait pu apprendre cette nouvelle et qu'il était donc mieux informé de mes sentiments que lui-même, parce que m'ayant vue depuis peu de jours, je ne lui avais fait paraître aucun changement.

Le piège d'Hardouin de Péréfixe

Quelque temps avant la Toussaint, M. de Meaux fit un voyage à Paris, d'où il m'écrivit que M. l'archevêque lui avait fait voir une déclaration qu'il avait faite pour nos sœurs[123] et qu'il espérait en gagner plusieurs par ce moyen[124]. Il n'avait pu en avoir encore de copie pour m'envoyer, mais sa mémoire fut assez fidèle pour la coucher dans sa lettre dans le même sens et presque dans les mêmes termes qu'elle est connue. Dieu me fit la grâce de reconnaître que c'était un piège et je n'en fus en aucune façon du monde ébranlée. Au contraire, je n'en eus que de l'indignation et de la douleur, voyant que l'on cherchait tant de voies pour surprendre notre simplicité, craignant que quelques-unes de nos sœurs ne se laissassent tromper, comme il est arrivé. Je crus qu'il était à propos de faire simplement réponse à M. de Meaux, de peur qu'il ne crût pas que j'eusse reçu quelque avis sur ce sujet, de sorte que je lui mandai que cette déclaration n'était rien de nouveau et qu'il semblait que M. de Paris croyait que, parce que nous étions des filles, nous étions des bêtes pour ne pouvoir discerner qu'il nous demandait toujours la même chose sous des termes différents. Je lui dis aussi que, quand même M. de Paris nous déclarerait nettement qu'il ne demande point la créance, nous ne pourrions signer qu'au bas de cette déclaration, afin qu'elle fût aussi publique que notre signature. Mais que pour celle dont il s'agissait, elle n'était non plus recevable que son mandement. M. de Paris lui avait aussi allégué un article de nos constitutions qui nous obligeait, disait-il, d'obéir à notre archevêque, mais, comme cela ne s'y trouve point, ni dans les termes, ni dans le sens qu'il le prenait, mais seulement que les religieuses éviteront de lui déplaire et céderont plutôt quelque chose du temporel, je me contentai

[123] « Afin de lever vos scrupules, qui, jusqu'ici, ont été le prétexte de votre désobéissance, je vous déclare bien volontiers que la signature du formulaire que je vous ordonne n'est point un témoignage ni un jugement que je veuille que vous rendiez par vous-mêmes sur la doctrine de Jansénius parce que vous en êtes incapables ; mais que je désire seulement que, par une soumission sincère, vous acquiesciez à la condamnation et au jugement qu'a rendu le Saint-Siège de sa doctrine, auquel je vous commande d'obéir par la puissance que Dieu m'a donnée sur vous en qualité de votre archevêque. Je vous assure de plus que cette signature n'est point un mensonge ni un faux témoignage et que, si en cela il y a du mal, je le prends volontiers sur moi. »

[124] La sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly, captive avec sa tante, la mère Agnès, à la visitation du faubourg Saint-Jacques, signa cette déclaration de l'archevêque. Elle regretta amèrement sa signature, estimant qu'elle était tombée dans un piège. Hardouin de Péréfixe lui avait présenté cette déclaration comme une simple marque de déférence, d'obéissance aux supérieurs, puisque les religieuses étaient ignorantes.

de lui dire pour réponse que cet article était donc composé de nouveau et que nous ne l'y avions jamais vu.

M. de Meaux étant venu pour la Toussaint, il m'apporta cette déclaration écrite de la main de M. de Paris dont je témoignai toujours le même éloignement. Peu de temps après, j'appris la signature de plusieurs de nos sœurs. J'étais toujours sensiblement touchée quand j'apprenais ces nouvelles et je le fus particulièrement de celles de mes sœurs d'Andilly[125] et de ma sœur Candide[126], Gertrude[127] et Hélène[128], que je croyais très fortes. Leur changement me faisait trembler pour toutes les autres. M. de Paris semblait pendre plaisir de me faire avertir par M. de Meaux quand quelqu'une avait signé. Il lui donna aussi les lettres de ma sœur Melthide[129] pour me les envoyer. Quelques jours auparavant, la mère déposée me les avait apportées à la chapelle de saint François de Sales où j'étais en prières. Elle commença son discours par un petit panégyrique qu'elle fit de mes vertus, dont la conclusion fut qu'il ne me manquait rien que la soumission que j'eusse dû avoir pour mes supérieurs dans cette rencontre, à quoi elle m'exhortait fort. Enfin, elle me donna ces lettres et me pria de les lire, me disant que c'étaient les pensées et les sentiments d'une de mes filles, que je devais en être touchée, qu'à son avis, cette seconde rétractation était bien aussi forte que la première, qu'elle y marquait de bonnes et solides raisons de son changement. Je fis réponse à son compliment et à son exhortation en la manière que je crus le devoir faire, dont il ne me souvient pas bien, sinon que je me possédai assez ce jour-là et que nous ne parlâmes point avec chaleur, ce qui nous était ordinaire en ces rencontres. Je lui représentai avec douceur, mais fortement, les raisons de conscience que nous avions de refuser ce qu'on nous demandait et que c'était le plus grand sujet de notre douleur de nous trouver dans la nécessité de refuser à M. l'archevêque l'obéissance que nous souhaiterions de lui pouvoir rendre en toutes choses, si nous le pouvions sans que notre conscience y fût engagée. Pour ce qui est des lettres de ma sœur Melthide, je lui dis que, quand elle en dirait quatre fois davantage, ses raisons ne pourraient jamais faire impression sur mon esprit et que pour ce qui regardait cette pauvre fille, je croyais qu'elle serait aussi capable de changer une quatrième fois qu'elle avait été de le faire une troisième[130], et je lui rendis ces lettres peu de temps après, sans avoir pris la peine de les lire.

---

[125] Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly avait signé le formulaire le 2 novembre 1664. Elle décrit les affres de sa signature dans sa douloureuse *Relation de captivité*. Sa sœur Marie-Charlotte signa le 5 novembre 1664.

[126] La sœur Candide Le Cerf (1607-1683) fut détenue à la Visitation de Saint-Denis où elle signa le formulaire le 15 novembre 1664. Elle retourna à Port-Royal de Paris le 29 novembre. Elle rétracta sa signature en avril 1665 et put retourner à Port-Royal des Champs le 3 juillet 1665.

[127] La sœur Dupré signa le formulaire deux fois.

[128] La sœur Hélène de Savonnières, détenue au Calvaire du Marais, avait signé le formulaire et quitta la communauté pour retourner dans son monastère d'origine de l'Eau, près de Chartres. Elle ne parvint jamais à retourner à Port-Royal des Champs en dépit de ses souhaits.

[129] Dans la *Relation touchant les sœurs Magdeleine de Sainte Melthide et Anne de Sainte Thècle Thomas* il est indiqué : « Le Prélat l'étant venue voir quelques jours après, elle signa le formulaire sans en avoir alors aucun scrupule. Elle lui demanda en même temps la permission d'écrire à ses sœurs de Port-Royal de Paris, pour leur dire elle-même qu'elle avait signé de bon cœur. Il le lui permit, mais on lui composa la lettre : M. l'Archevêque la revit, et elle n'y eut d'autre part que la signature. Le Prélat la fit imprimer, aussi bien que celle qui lui avait été écrite, mais dans laquelle il fit quelque changement en un endroit, où il lui semblait que la sœur Melthide louait trop ses sœurs (*Vies intéressantes et édifiantes des Religieuses de Port-Royal*, éd. Pierre Leclerc, Utrecht, aux dépens de la Compagnie, 1750-1751, t. II, p. 157). »

[130] La sœur signa la première fois le formulaire, à Port-Royal de Paris le 15 octobre 1664. Elle se rétracta le 22 novembre. Sa rétractation fut imprimée par les amis de Port-Royal, ce qui provoqua sa captivité à la Visitation de Saint-Denis. La sœur Madeleine de Sainte-Melthide Thomas du Fossé signa le formulaire une seconde fois le même jour que la sœur Marguerite de Sainte-Gertrude Dupré, le 24 janvier 1665. Enfin, elle signa le mandement d'Hardouin de Péréfixe, c'est-à-dire l'ordonnance en date du 13 mai 1665 qui exigeait la signature du formulaire selon les données de la bulle *Regiminis apostolici*. L'archevêque demandait une véritable soumission pour la question

La mère Madeleine est demeurée ici dans sa relation qu'elle n'a pu achever, étant tombée dans une maladie dont elle est morte pendant qu'elle y travaillait encore[131].

DOSSIER COMPLÉMENTAIRE : L'HISTOIRE D'UNE VOCATION[132]

Je puis dire qu'après Dieu, je dois ma vocation à notre chère mère Angélique puisqu'il s'est servi d'elle pour me toucher. J'avais alors environ 15 ans, et le cœur tout tourné au monde et à la vanité, quoiqu'il me semble que j'avais quelque crainte de Dieu ; et je ne comprends pas comment elle pouvait subsister avec ma disposition. Je fus voir un jour feue ma cousine Pelletier, qui était pour quelque temps à Port-Royal. La Mère Angélique qui l'aimait parce qu'elle en espérait quelque chose de bon, nous fit à toutes deux un entretien tout plein d'ardeur et de zèle, où elle ne nous parla point, ce me semble, de nous faire religieuses, mais de l'obligation qu'ont les personnes engagées dans le monde, à y vivre selon les règles du christianisme, et dans l'humilité, la modestie et la retenue que saint Pierre ordonne aux femmes chrétiennes dans sa Première Épître, dont elle nous rapporta le passage. Ensuite elle nous parla avec tant de force, et de marques de l'esprit de Dieu, que j'en demeurai extrêmement touchée. Je conclus en moi-même de son discours, et dans la vue de ma faiblesse sur ce point, qu'il était plus facile et plus sûr de quitter tout à fait le monde, que d'y vivre selon Dieu et s'y sauver. Je ne lui découvris pas néanmoins cette pensée, étant même demeurée encore quelques cinq ou six mois dans le monde. Après ces premiers mouvements qui furent bientôt passés, je faisais tout ce que je pouvais pour étouffer ceux que Dieu me donnait de temps en temps pour la religion. Mais les paroles de notre chère mère étaient comme une semence divine cachée dans mon cœur, et que Dieu y voulait faire germer, malgré sa mauvaise disposition et l'opposition que j'y apportais. Car je ne les pouvais oublier au milieu des compagnies et des plus grands divertissements, où il me venait dans l'esprit que Dieu avait attaché mon salut à la vie religieuse, et que je n'en devais point espérer dans le monde. Étant venue à Port-Royal avec feue ma mère, et qui y fit une petite retraite durant le Carême, je pris la résolution d'y demeurer, envisageant d'abord la religion comme un tombeau où je m'allais enfermer toute vivante. Je dis mon dessein à la mère Angélique qui eut la bonté de s'assujettir à aller tous les jours avec moi devant le Saint-Sacrement, pour me recommander à Dieu et lui demander son Saint Esprit. Je crois que ce fut par ses prières que cette répugnance et cette appréhension que j'avais pour la religion se changea en une douceur et une joie que je ne puis exprimer.

Comme j'étais jeune et que je n'avais pas beaucoup goûté le monde, j'avais souvent désiré et demandé d'entrer dans diverses religions, excepté à Port-Royal dont j'avais bien de l'éloignement, qui m'avait été inspiré par quelques personnes qui m'aimant trop humainement craignaient que ma mère, qui affectionnait ce monastère, ne m'y mît ou que je ne me portasse de moi-même à y entrer. Mais la sage conduite de la mère Angélique, et sa discrétion à ne me parler jamais d'être religieuse et à ordonner aux sœurs de ne m'en point parler, me donna une estime si extraordinaire de sa vertu et

---

de fait. Elle rétracta ses signatures le 26 mars 1670.

[131] La mère mourut le 11 mai 1675 : elle était tombée en léthargie. Depuis plus d'un an, elle souffrait d'attaques d'apoplexie qui avaient paralysé la moitié de son corps.

[132] *Histoire des Persécutions*, Fonds Le Paige, *op. cit.*, t. IV, p. 176-178.

de son désintéressement qui était propre à toute la Maison, voyant qu'elle était très éloignée d'attirer les filles de qui elle eût pu espérer quelque bien temporel, que, quand Dieu me fit la grâce de le vouloir servir dans un monastère, je ne fus pas en peine d'en choisir un, tous les autres s'étant effacés de mon esprit, comme s'il n'y eût au monde que Port-Royal.

Ma mère, à qui je n'avais pas encore dit mon dessein, voulut aller pour quelques jours chez elle, devant la Semaine Sainte. J'eus quelque difficulté d'aller avec elle. Mais la mère Angélique, qui ne regardait pas humainement les oeuvres de Dieu, me conseilla d'y aller, s'assurant que ma vocation étant de lui, il me soutiendrait. Elle me dit en quelle manière je m'y devais conduire. Et ce fut en cette occasion que j'éprouvai encore plus (comme je crois par ses prières) la force de la grâce de Dieu. Car de même qu'il avait changé mon cœur, je trouvai le monde tout changé, en sorte que je ne pouvais plus souffrir les choses qui m'avaient été les plus agréables. Quelque temps après, j'entrai dans le Noviciat, et je suppliai la mère Angélique de vouloir bien prendre toujours quelque soin de ma conduite. Mais son humilité lui fit croire qu'elle me ferait tort, et que je serais bien mieux sous celle de la maîtresse des novices (c'était une mère de Dijon), quoiqu'en effet, il n'y eût point de comparaison, et que la sienne fût plus solide.

Cette Relation n'est point achevée. Elle a été trouvée parmi les papiers de la mère Magdeleine après sa mort, écrite de sa main sur une feuille volante, à la fin de laquelle il y avait encore quelques lignes que nous ne mettons point ici, n'étant que le commencement de quelque chose qu'elle n'a pas eu le loisir d'achever.

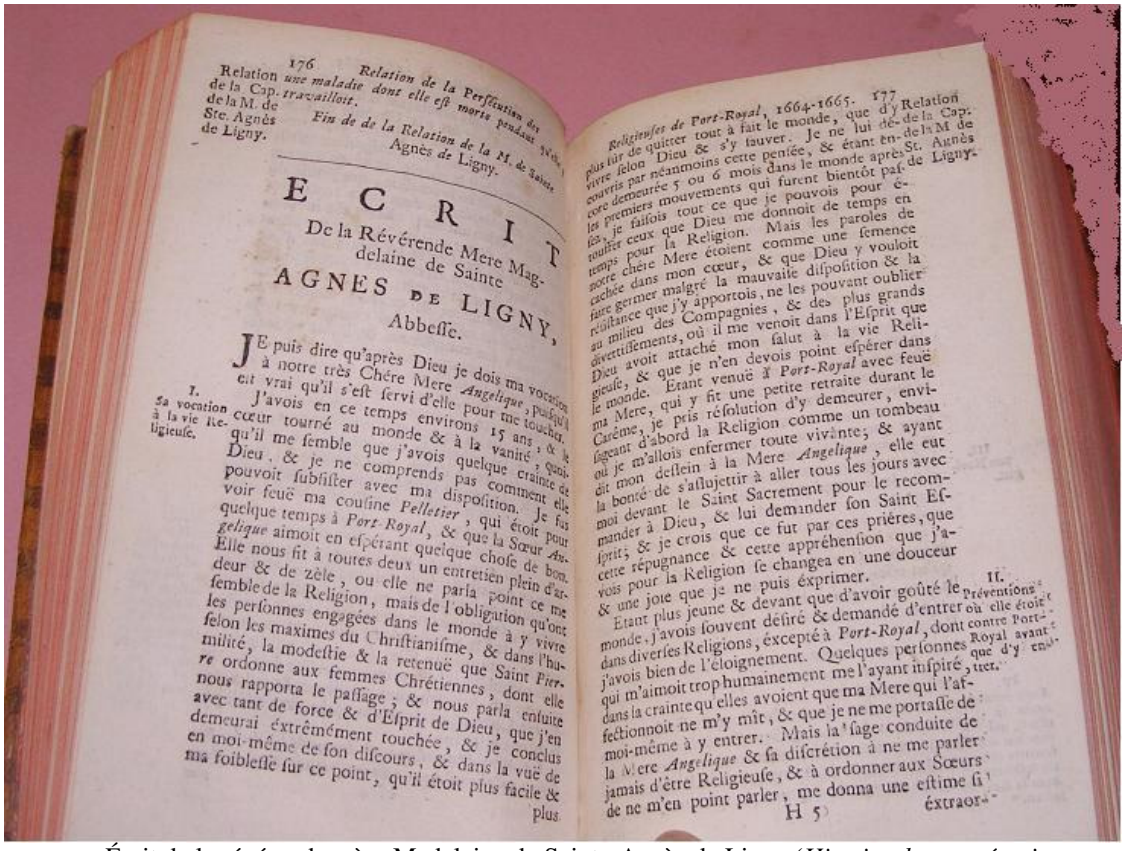

ECRIT
De la Révérende Mere Magdelaine de Sainte
AGNES DE LIGNY,
Abbesse.

JE puis dire qu'après Dieu je dois ma vocation à notre très Chére Mere *Angelique*, puisqu'il est vrai qu'il s'est servi d'elle pour me toucher. J'avois en ce temps environs 15 ans, & le cœur tourné au monde & à la vanité, qu'il me semble que j'avois quelque crainte de Dieu, & je ne comprends pas comment elle pouvoit subsister avec ma disposition. Je fus voir feuë ma cousine *Pelletier*, qui étoit pour quelque temps à *Port-Royal*, & que la Sœur *Angelique* aimoit en espérant quelque chose de bon. Elle nous fit à toutes deux un entretien plein d'ardeur & de zèle, ou elle ne parla point ce me semble de la Religion, mais de l'obligation qu'ont les personnes engagées dans le monde à y vivre selon les maximes du Christianisme, & dans l'humilité, la modestie & la retenuë que Saint Pierre ordonne aux femmes Chrétiennes, dont elle nous rapporta le passage; & nous parla ensuite avec tant de force & d'Esprit de Dieu, que j'en demeurai extrêmement touchée, & je conclus en moi-même de son discours, & dans la vuë de ma foiblesse sur ce point, qu'il étoit plus facile & plus

1. Sa vocation à la vie Religieuse.

Religieuses de Port-Royal, 1664-1665. 177

plus sûr de quitter tout à fait le monde, que d'y vivre selon Dieu & s'y sauver. Je ne lui découvris par néanmoins cette pensée, & étant encore demeurée 5 ou 6 mois dans le monde après les premiers mouvements qui furent bientôt passés, je faisois tout ce que je pouvois pour étouffer ceux que Dieu me donnoit de temps en temps pour la Religion. Mais les paroles de notre chére Mere étoient comme une semence cachée dans mon cœur, & que Dieu y vouloit faire germer malgré la mauvaise disposition & la résistance que j'y apportois, ne les pouvant oublier au milieu des Compagnies, & des plus grands divertissements, où il me venoit dans l'Esprit que Dieu avoit attaché mon salut à la vie Religieuse, & que je n'en devois point espérer dans le monde. Etant venuë à *Port-Royal* avec feuë ma Mere, qui y fit une petite retraite durant le Carême, je pris résolution d'y demeurer, envisageant d'abord la Religion comme un tombeau où je m'allois enfermer toute vivante; & ayant dit mon dessein à la Mere *Angelique*, elle eut la bonté de s'assujettir à aller tous les jours avec moi devant le Saint Sacrement pour le recommander à Dieu, & lui demander son Saint Esprit; & je crois que ce fut par ces prières, que cette répugnance & cette appréhension que j'avois pour la Religion se changea en une douceur & une joie que je ne puis éxprimer.

II. Préventions où elle étoit contre Port-Royal avant que d'y entrer.

Etant plus jeune & devant que d'avoir goûté le monde, j'avois souvent désiré & demandé d'entrer dans diverses Religions, excepté à *Port-Royal*, dont j'avois bien de l'éloignement. Quelques personnes qui m'aimoit trop humainement me l'ayant inspiré, tier. dans la crainte qu'elles avoient que ma Mere qui l'affectionnoit ne m'y mît, & que je ne me portasse de moi-même à y entrer. Mais la sage conduite de la Mere *Angelique* & sa discrétion à ne me parler jamais d'être Religieuse, & à ordonner aux Sœurs de ne m'en point parler, me donna une estime si extraor-

H 5

Écrit de la révérende mère Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny (*Histoire des persécutions*. bibliothèque de Port-Royal, Fonds Le Paige, cote PR 1442)

LA *RELATION DE CAPTIVITÉ* DE LA MÈRE CHOUY DE PENSIÈRES

L'ÉDITION DE LA *RELATION DE CAPTIVITÉ* DE LA MÈRE CHOUY DE PENSIÈRES

Nous éditons la version manuscrite de la copie Théméricourt ms. P.-R. 21. L'édition imprimée de 1724 est fidèle à cette source. Nous ne relevons que quelques légères modifications.

Néanmoins trois passages ont été censurés dans la version imprimée. Le premier concerne la sœur Flavie, le second relate les hésitations de la sœur Françoise de la Croix de Villume Barmonté qui ne voulait pas rejoindre la sœur Chouy de Pensières en captivité, le troisième vise la nouvelle supérieure de la Crèche, remplaçant la mère Thérèse décédée. Ces coupures répondent à la même finalité : préserver l'image de Port-Royal.

Le premier passage omis fait état de l'intervention de la sœur Françoise de la Croix de Villume Barmonté qui demande à la sœur Flavie de faire revenir la sœur Chouy de Pensières à Port-Royal de Paris. La sœur Flavie la menace et se fait l'interprète des volontés d'Hardouin de Péréfixe. En fait, le constat suivant peut être établi : après l'enlèvement des religieuses lors de la journée du 26 août 1664, la sœur Flavie avait conservé de l'influence au sein de la communauté de Port-Royal de Paris, les religieuses ignorant que la sœur Flavie avait signé le formulaire le 12 septembre 1664. À cette date, la sœur Françoise séjournait encore à Port-Royal de Paris et tentait, par son truchement, d'entamer des négociations. Ce passage démontre aussi que la sœur Françoise refusait de rejoindre la sœur Chouy de Pensières à la Crèche pour la soigner.

Le second passage supprimé fait état de la mauvaise volonté de la sœur Françoise et de son manque de charité. La sœur Chouy de Pensières, en captivité, avait réussi à mobiliser le réseau janséniste afin de faire venir la sœur Françoise auprès d'elle : les amis firent pression sur celle-ci en invoquant l'obligation morale de venir en aide à une de ses compagnes.

Enfin, le dernier passage omis fait l'éloge de la nouvelle supérieure qui prit soin des captives, en dépit de ses convictions anti-jansénistes. En effet, le réseau janséniste avait tendance à noircir les geôlières des religieuses captives.

LA *RELATION DE CAPTIVITÉ* DE LA SŒUR CHOUY DE PENSIÈRES : L'EXPRESSION NAÏVE D'UNE RÉVOLTE

Cette relation s'intitule *Relation de ma sœur Agnès de la mère de Dieu de Chouy de*

Pensières, et de ma sœur Françoise de la Croix de Villume de Barmonté. L'auteur en est la sœur Chouy de Pensières. Sa compagne de captivité, la sœur Françoise de la Croix ne fut pas enlevée, mais rejoignit la sœur Chouy de Pensières, malade, qui avait besoin de soins[133].

Cette relation, la plus brève, est aussi la moins apprêtée, la plus naïve. Elle offre au lecteur des qualités de fraîcheur, de spontanéité et n'est pas dénuée d'humour. Le tempérament franc, sans complexité, de la sœur Chouy s'y révèle.

Jérôme Besoigne, qui réalisa une compilation de cette relation dans son *Histoire de l'Abbaye de Port-Royal*, appréciait la spontanéité de la religieuse :

> Les réponses de cette Religieuse sont si franches et si naïves, que je crois devoir les rapporter (Jérôme Besoigne, *Histoire de l'abbaye de Port-Royal*, Cologne, aux dépens de la Compagnie, 1752, t. I, première partie, livre VII, p. 254, rééd. fac-similé, Slatkine reprints, Genève, 1970, t. I, p. 231).

Cette relation ne peut être qualifiée de confession au sens augustinien du terme, car la religieuse n'y avoue aucune faute. En effet, la sœur Chouy ne fut pas tentée par la signature et demeura d'une fermeté inébranlable. Elle ne connut ni tourments moraux, les larmes étant absentes de sa *Relation de captivité*, ni doutes. La simplicité de son tempérament, la force de ses convictions, et son attachement à ses mères, l'empêchèrent certainement d'analyser les arguments de ses adversaires, d'appréhender les conséquences théologiques de sa désobéissance et la portée politique de sa rébellion : le refus d'un pouvoir absolu qui veut soumettre les consciences. Les propos de ses adversaires se heurtent à une fin de non-recevoir sans failles.

Sa révolte, qui fait l'intérêt de sa *Relation de captivité*, n'est pas atténuée par des procédés stylistiques ; elle s'apprécie dans toute son étendue, voire sa brutalité. En effet, la sœur répond à ses contradicteurs avec la même verdeur que les sœurs Briquet et de Brégy, alors qu'une génération les sépare. L'insolence de ces dernières, qui amusa tant Sainte-Beuve, ne semble donc pas constituer l'apanage de la jeune génération. D'ailleurs devons-nous commenter l'insolence de cette religieuse ? Il s'agit à nos yeux de la détermination d'une femme forte, profondément enracinée dans la réalité quotidienne. En effet, dans la brève relation de l'entretien qu'elle eut en juillet 1661 avec le nouveau confesseur qui fut imposé à la communauté, monsieur Bail, et avec monsieur de Contes, grand vicaire[134], qu'a transmis l'*Histoire des Persécutions*[135], la sœur se borne à répondre à des questions stéréotypées très brièvement. Ses réponses témoignent de son orthodoxie : elle affirme qu'on peut résister à la grâce, « car la corruption qui est en nous, nous porte toujours à résister au bien » et que Dieu n'a pas fait de commandements impossibles. Elle n'approfondit pas ses réponses, les débats théologiques ne l'intéressant pas. Cette stratégie a permis à la sœur Chouy d'éviter les controverses. Elle refusera toujours de se laisser entraîner sur le terrain de ses adversaires.

Pourtant, cette *Relation de captivité* prouve que la sœur connaissait parfaitement l'enjeu des débats et avait bien retenu les arguments de défense de la communauté qu'avaient élaborés le Grand Arnauld, Nicole et Sainte-Marthe, de concert avec la mère Agnès Arnauld et la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly. De fait, elle avait

[133] La date d'arrivée de la sœur Françoise de la Croix de Villume Barmonté à l'hospice de la Crèche n'est pas connue. On peut supposer que ce fut en septembre 1664, car dans sa *Relation de captivité* la sœur Chouy de Pensières indique que la sœur Françoise tomba malade en octobre.

[134] Il lui avait donné le voile.

[135] *Histoire des persécutions des religieuses de Port-Royal écrite par elles-mêmes, 1664*, à Ville Franche, aux dépens de la Société, 1753, p. 90.

été, tout comme ses consœurs, parfaitement préparée à subir la persécution et sa captivité. Elle fut fidèle aux consignes données auxquelles elle avait adhéré avec force, ainsi qu'au dernier acte capitulaire que signa la communauté de Port-Royal de Paris le 11 août 1664. Cet acte réaffirmait la fidélité des religieuses au concile de Trente, tout en maintenant la célèbre distinction du fait et du droit : la communauté se soumet quant au droit, mais demeure dans un silence respectueux quant au fait. Les religieuses soutiennent que l'Église universelle et le pape n'ont pas établi de formulaire et que l'autorité royale n'impose pas la signature aux religieuses[136].

Cette *Relation de captivité* nous offre le seul témoignage de la sœur dont l'historiographie ne conserve pas de traces. En effet, les *Vies intéressantes et édifiantes* ne la mentionnent pas. Nous ne connaissons pas son origine sociale. La sœur Chouy avait prononcé ses vœux en février 1632, avait suivi la mère Angélique Arnauld à l'Institut du Saint-Sacrement en 1633 avec la mère de Ligny, en revint et demeura certainement à Port-Royal de Paris jusqu'à son enlèvement. Nous savons qu'elle avait cinquante-quatre ans lorsqu'elle fut enlevée[137] et placée en captivité à l'hospice de la Crèche qui avait pour fonction d'accueillir les religieuses étrangères. Elle y reçut un bon accueil de la supérieure, la mère Thérèse, et bénéficia d'une certaine liberté, puisqu'elle put communiquer avec l'extérieur. Elle souffrait aussi d'infirmités connues de la communauté, comme l'indique sa relation, à tel point qu'elle dut recourir aux bons soins de la sœur Françoise de la Croix de Villume Barmonté[138] qui la rejoignit à l'hospice de la Crèche, non sans résistance, car elle craignait de ne pouvoir jamais retourner à Port-Royal. Néanmoins, elle céda aux injonctions des sœurs de Brégy et Françoise-Claire Soulain.

Quel sens confère-t-elle à sa captivité ? La sœur Chouy considère qu'elle est victime d'une persécution injuste, qui bafoue les droits de la communauté et qui blesse la liberté de conscience. Elle désobéit aux hommes pour demeurer fidèle à Dieu, non sans sentiment de révolte[139]. Elle s'appuie, pour justifier sa désobéissance, sur les *Constitutions*[140] de Port-Royal qui interdisent aux religieuses d'intervenir dans les affaires ecclésiastiques. La sœur invoque aussi l'Écriture, qui prohibe les faux serments. En outre, elle refuse, par sa signature, de condamner Jansénius dont elle clame l'innocence. Elle s'interdit d'établir une distinction entre la personne de l'évêque d'Ypres et ses écrits. Relevons l'originalité de sa position, sans nuances, alors que la plupart des autres moniales captives endossèrent souvent la fonction de femmes

[136] *Ibid.*, p. 285-288.

[137] Elle était dans le même carrosse que la mère Agnès Arnauld, sa nièce Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly , l'abbesse de Ligny et la sœur Boiscervoise.

[138] Sœur Françoise de la Croix en religion (1620-1684) avait aussi été interrogée par Louis Bail en 1661. Le *Nécrologe* la mentionne brièvement : « Le huitième jour (de juillet) 1684, mourut à l'âge de soixante et quatre ans, trois mois, ma sœur Françoise de la Croix de Villume de Barmonté, Religieuse professe de l'Abbaye de Notre Dame de l'Esclache, Ordre de Cîteaux. L'affection qu'elle avait conçue pour notre monastère, l'y appela avec la permission de ses Supérieurs, et l'amour qu'elle avait pour l'exacte observance de la règle, lui fit embrasser avec zèle toutes les maximes de notre réforme. Pendant plus de trente et un ans qu'elle a vécu parmi nous, elle a toujours mené une vie fort exemplaire (*Nécrologe de l'abbaye de Notre-Dame de Port-Royal des Champs*, à Amsterdam, chez Nicolas Potgieter, 1723, p. 270-271). » Elle ne signa jamais le formulaire.

[139] Elle semble moins bien accepter la persécution que la mère Angélique Arnauld qui, peu avant sa mort, s'était soumise entièrement à la volonté divine, méprisant les actions de ses ennemis, qu'elle comparait à des mouches.

[140] Nous trouvons au chapitre IX des *Constitutions* consacré au silence la recommandation suivante : « Que les religieuses fuient de tout leur pouvoir les vains discours et les vaines pensées, non seulement des choses qui sont mauvaises, mais aussi de celles qui sont bonnes et saintes lorsqu'elles ne sont point de leur devoir et qu'elles peuvent s'en passer absolument, parce qu'elles seraient mauvaises pour elles qui ne doivent penser qu'à ce que Dieu et leur profession demandent d'elles. Qu'elles rejettent partout la curiosité, même dans les choses les plus excellentes et divines, et beaucoup plus dans les choses humaines et séculières, car le temps est court (*Constitutions du monastère de Port-Royal du Saint-Sacrement*, éd. Véronique Alémany et Jean Lesaulnier, Paris, Nolin, 2004, p. 46). »

savantes, prenant part aux controverses théologiques sur l'orthodoxie de Jansénius. Avec simplicité, la religieuse déclare s'appuyer sur son jugement personnel, clamant sa liberté intellectuelle face à sa hiérarchie. Elle revendique son autonomie et déclare ne pas agir sous influence. Ainsi, elle indique qu'elle n'a pas parlé au Grand Arnauld depuis plus de vingt ans ; de même, elle refuse d'adopter les positions de la mère Agnès quant au concept d'indifférence ce qui lui aurait permis l'accès à la communion. La sœur Chouy invoque aussi son ignorance, son manque de lumières, pour justifier son refus de la signature ; elle utilise ainsi à son profit la position traditionnelle, paulinienne, de l'Église :

> […] que pour nous, étant fort incapables et ignorantes, tout ce qui était obscur nous faisait peine, et que dans notre peu d'intelligence le meilleur pour nous était de ne rien faire (*Divers Actes, Lettres et Relations des religieuses de Port-Royal*, dits *Divers Actes de P.-R.*, s. l., s. n., 1724, *Relation de la sœur Agnès de la mère de Dieu de Chouy*, p. 34).

La sœur détourne ainsi la vision patriarcale de la femme de l'Église à son profit. L'ignorance des femmes et l'obligation de silence, l'absence d'une vaine curiosité, demeurent le leitmotiv des religieuses durant toute la période de la persécution. Les visites de ses adversaires sont sans prise sur la sœur. Avant de prendre la moindre décision, elle exige que l'archevêque rétablisse la communauté dans ses droits et que cessent les persécutions. Son obéissance, même envers le pape, dépend donc de la restauration des droits bafoués du monastère. Son persécuteur le plus violent, Chamillard, n'obtint rien : ses menaces ne font que renforcer la détermination de la religieuse. En effet, Chamillard n'impressionne guère la sœur qui fait front avec aplomb :

> Ô bien, que puisque vous ne voulez point signer vous pouvez vous attendre qu'au bout du terme, vous serez excommuniée, vous mourrez sans sacrements, et on jettera votre corps à la voirie ; quelques-unes de vos sœurs ont été malades, si elles fussent mortes, on les eût jetées dans le Jardin. – M., répondis-je, c'était la dévotion des Pénitents de saint Jean Climaque, et ce sera la nôtre (*ibid.*, p. 32-33).

Certains visiteurs renforcent les convictions de la sœur Chouy. En effet, la religieuse mentionne dans son écrit que certains de ses interlocuteurs ne condamnaient pas Port-Royal. Ces prises de position mettent en lumière les divisions du clergé et de la société à propos du jansénisme. Les pratiques des jésuites et la conduite d'Hardouin de Péréfixe sont loin de faire l'unanimité. Ainsi, la première supérieure de la Crèche, la mère Thérèse, assure la sœur Chouy de son amitié ; une amie de la supérieure, madame de Porigny, lui témoigne beaucoup de sollicitude et l'encourage à résister. Il en est de même pour monsieur Grenet, curé de Saint-Benoît qui fortifie la sœur. Pour lui, Dieu ne condamne pas les religieuses de Port-Royal, il ne s'agit que d'un opprobre social. La sœur relève aussi les propos de monsieur Imbert, l'un des principaux directeurs de la Crèche :

> […] pourvu que du reste nous fussions bonnes Religieuses […] l'affaire dont il était question ne pouvait pas nous perdre (*ibid.*, p. 33).

Bien plus, un ecclésiastique, pressenti par Hardouin de Péréfixe pour occuper les fonctions de confesseur des religieuses de Port-Royal des Champs, s'oppose à son archevêque et condamne les pratiques de Chamillard dont l'attitude peu digne vis-à-vis des religieuses de Port-Royal était connue du public. En effet, l'opinion participait alors activement aux débats théologiques que les augustiniens avaient popularisés et suivait

avec passion les péripéties du formulaire.

Pour la religieuse, le refus de la signature est un combat, son récit une arme :

> Depuis ce temps jusqu'à notre sortie nous avons eu divers combats à soutenir de la part de plusieurs personnes qui entraient dans la Maison […] (*ibid.*,).

Elle rédigea certainement sa *Relation de captivité*, comme les autres sœurs qui avaient été emprisonnées, assez rapidement, lors de son retour à Port-Royal des Champs qu'elle avait regagné avec ses compagnes enlevées, le 3 juillet 1665.

Les *Mémoires pour servir à l'Histoire de Port-Royal* nous ont conservé un écrit de la sœur intitulé *Relation […] sur quelques instructions de la mère Angélique à ses filles*[141]. Cette petite relation, qui occupe trois pages des *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal,* nous apprend que la sœur s'intéressait aux détails de la vie quotidienne et aux problèmes pragmatiques de la vie spirituelle ; elle semble tournée vers l'action, plus que vers la méditation. Son tempérament paraît proche de celui de son illustre modèle, la mère Angélique Arnauld, dont elle recueillit les propos avec une grande exactitude. Cette relation traduit ses dons d'observation et sa vivacité. Sa règle de conduite semble fondée sur l'humilité, la simplicité et la discrétion.

La sœur Chouy de Pensières mourut le 16 décembre 1687 à Port-Royal des Champs.

RELATION DE MA SŒUR AGNÈS DE LA MÈRE DE DIEU DE CHOUY DE PENSIÈRES ET DE MA SŒUR FRANÇOISE DE LA CROIX DE VILLUME DE BARMONTÉ

Ayant été enlevée de notre monastère[142] le 26 août 1664[143], je fus conduite à l'hospice de la Crèche[144] au faubourg Saint-Victor[145], et reçue par la mère Thérèse alors supérieure avec toute la charité possible. Elle me dit en m'embrassant : « Ma chère mère, ne vous affligez point, mais vous n'êtes point en terre étrangère, vous êtes parmi vos amis. » Quelques jours après, je me trouvais fort mal et dans un état où j'avais grand besoin de secours, ce qui fit qu'étant obligée de parler à la mère de mon infirmité, je lui témoignai que, si je pouvais avoir ma sœur Françoise de la Croix[146], elle me

[141] *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, dits *Mémoires d'Utrecht*, Utrecht, 1742-1744, t. III, p. 76-79.
[142] Il s'agit de Port-Royal de Paris.
[143] Lors de cette journée, qui fit date dans l'histoire, douze religieuses furent enlevées sur l'ordre d'Hardouin de Péréfixe, archevêque de Paris. La troupe avait investi la cour du monastère. Les douze moniales expulsées et exilées dans des couvents furent : la mère Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny, abbesse, la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte, prieure, la mère Agnès de Saint-Paul Arnauld, ses trois nièces, les sœurs Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, sous prieure, Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly et Marie-Charlotte de Sainte-Claire Arnauld d'Andilly, la sœur Madeleine de Sainte-Candide Le Cerf, la sœur Marguerite de Sainte-Gertrude Dupré, la sœur Anne de Sainte-Eugénie de Boulogne, madame de Saint-Ange dans le monde, la sœur Agnès de la Mère de Dieu de Chouy de Pensières, auteur de la présente *Relation de captivité*, la sœur Anne de Sainte-Cécile de Boiscervoise, qui rejoignit la mère abbesse à Meaux, et la sœur Hélène de Sainte Agnès de Savonnières, professe du monastère cistercien de l'Eau, associé à Port-Royal en 1650. Après sa signature du formulaire, la sœur Hélène retourna dans son monastère d'origine. La sœur Françoise-Louise de Sainte-Claire Soulain, cellérière, ne partit pas sur-le-champ. Elle eut l'autorisation de rester quelque temps pour mettre de l'ordre dans les comptes.
[144] Cet hospice, géré par les Filles de la Crèche, accueillait les religieuses étrangères.
[145] Il était situé au coin des rues du Battoir et du Puits l'Hermite.
[146] Il s'agit de la sœur de la Croix de Villume Barmonté, âgée de 44 ans lors de sa captivité.

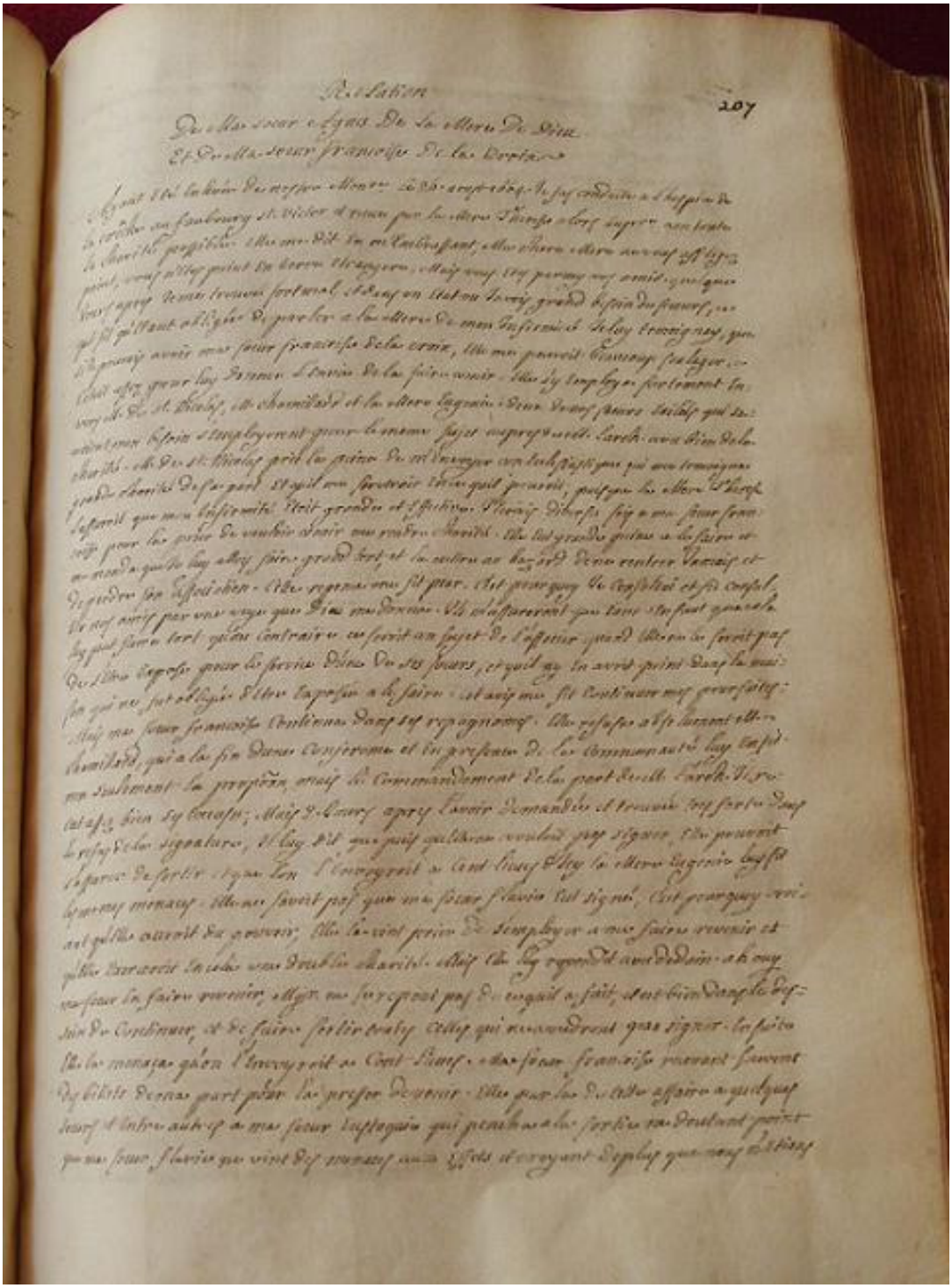

Relation de captivité de la sœur Chouy de Pensières (Bibliothèque de Port-Royal, ms. P.-R. 21)

pourrait beaucoup soulager. C'était assez pour lui donner l'envie de la faire venir. Elle s'y employa fortement auprès de M. de Saint-Nicolas[147], M. Chamillard[148], et la mère

[147] Monsieur de Saint-Aubin, prêtre de Saint-Nicolas du Chardonnet, était le supérieur de l'hospice de la Crèche. Il fut nommé confesseur de Port-Royal de Paris (après l'enlèvement des moniales) par Chamillard, qui se heurtait à l'hostilité ouverte des moniales de la communauté. Besoigne le dépeint ainsi : « […] c'était un homme fort bon, très simple d'ailleurs, et peu en état d'embarrasser son monde en fait de Théologie […] (Besoigne, *Histoire de l'abbaye de P.-R.*, *op. cit.*, t. I, première partie, livre VI, p. 563, fac-similé, *op. cit.*, p 150). » Monsieur de Saint-Nicolas n'était pas un inconnu pour les religieuses ; en effet, il avait accompagné l'archevêque de Paris lors de sa visite du 14 juin 1664 à Port-Royal. On retrouve le récit détaillé de cette visite dans *L'histoire des persécutions*. Monsieur de Saint-

Eugénie[149]. Deux de nos exilées, qui savaient mon besoin, s'employèrent pour le même sujet auprès de M. l'archevêque[150] avec bien de la charité. M. de Saint-Nicolas prit la peine de m'envoyer un ecclésiastique qui me témoigna une grande charité de sa part et qu'il me servirait en ce qu'il pourrait, puisque la mère Thérèse l'assurait que mon infirmité était grande et effective. J'écrivis diverses fois à ma sœur Françoise pour la prier de vouloir venir me rendre cette charité. Elle eut grande peine à le faire et me manda que je lui allais faire grand tort, et la mettre au hasard de ne rentrer jamais et de perdre son association[151]. Cette réponse me fit peur. C'est pourquoi je consultai et fis consulter nos amis par une voie que Dieu me donna. Ils m'assurèrent que tant s'en faut que cela pût lui faire tort, qu'au contraire, ce serait un sujet de l'associer, quand elle ne le serait pas, de s'être exposée pour le service d'une de ses sœurs, et qu'il n'y en avait point dans la Maison qui ne fût obligée d'être exposée à le faire. Cet avis me fit continuer mes poursuites, mais ma sœur Françoise continua dans ses répugnances. Elle refusa absolument M. Chamillard, qui à la fin d'une conférence, et en présence de la communauté, lui en fit non seulement la proposition, mais le commandement de la part de M. l'archevêque. Il reçut assez bien ses excuses, mais deux jours après, l'ayant demandée et trouvée très forte dans le refus de la signature, il lui dit que, puisqu'elle ne voulait pas signer, elle pouvait s'assurer de sortir et que l'on l'enverrait à cent lieues d'ici. La mère Eugénie lui fit les mêmes menaces. Elle ne savait pas que ma sœur Flavie eut signé, c'est pourquoi, croyant qu'elle aurait du pouvoir, elle la vint prier de s'employer à me faire revenir et qu'elle exercerait en cela une double charité. Mais elle lui répondit avec dédain : « Ah oui, ma sœur, la faire revenir ! Monseigneur ne se repent pas de ce qu'il a fait, il est bien dans le dessein de continuer et de faire sortir toutes celles qui ne voudront pas signer. » Ensuite, elle la menaça qu'on l'enverrait à cent lieues. Ma sœur Françoise recevant souvent des billets de ma part pour la presser de venir, elle parla de cette affaire à quelques sœurs, et entre autres à ma sœur Eustoquie[152]

Nicolas tient des propos que les religieuses relèvent avec délectation, car ce curé semble ridicule, faisant preuve d'excès de zèle, de naïveté et de flagornerie. Il affirme notamment que le pape Innocent X « se sentit une nuit éclairé intérieurement par un mouvement du Saint Esprit, qui le détermina sur l'heure à faire la Constitution qu'il dicta dans le moment tout de suite sans rature (*Histoire des persécutions*, *op. cit.*, chap. XI, p. 250). » La sœur Christine Briquet évoque Monsieur de Saint-Nicolas, en faisant allusion à l'entretien que ce curé eut avec son oncle. *Cf. Divers Actes de P.-R.*, *op. cit.*, *Relation de sœur Madeleine de Ste Christine Briquet*, p. 111.

[148] Michel Chamillard fut nommé directeur de Port-Royal le 14 juin 1664 par Hardouin de Péréfixe, archevêque de Paris. En effet, ce vicaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, docteur de Sorbonne, remplaça Louis Bail tombé en défaveur. Les moniales lui opposèrent une résistance vigoureuse. Chamillard se serait néanmoins contenté d'une obéissance politique, qui serait une soumission de pure forme. Ce langage opportuniste ne pouvait que heurter une communauté qui avait soif de martyre et qui se sentait investie d'une mission, la défense de la vérité. Il échoua dans ses démarches multiples pour obtenir la signature du formulaire, bien qu'il fît des concessions. Il visita les moniales captives et tenta de les convaincre de signer. Les religieuses captives lui reprochèrent ses changements d'attitude.

[149] La mère Louise-Eugénie de Fontaine fut imposée à la communauté pour la diriger dès le 26 août 1664. Elle arriva avec cinq religieuses. Elles appartenaient à l'ordre de la Visitation. Selon Sainte-Beuve, l'autorité ecclésiastique eut souvent recours à cette mère pour réformer des monastères et y résoudre des difficultés. *Cf.* Sainte-Beuve, *Port-Royal*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1952-1955, t. II, p. 692. Exécutrice zélée des ordres d'Hardouin de Péréfixe, elle surveilla la communauté et tenta de supprimer toute communication avec l'extérieur. Elle se heurta à de grandes difficultés et ne parvint jamais à s'imposer.

[150] Hardouin de Beaumont de Péréfixe était le supérieur légitime de Port-Royal, en qualité d'archevêque de Paris. En effet, l'archevêque de Paris était le supérieur hiérarchique direct des moniales depuis que la mère Angélique Arnauld avait obtenu de quitter la juridiction de Cîteaux. Un bref du Pape Urbain VIII en date du 15 juin 1627 avait placé Port-Royal sous la juridiction de l'archevêque de Paris. Hardouin de Péréfixe, ancien précepteur de Louis XIV, vit sa nomination à l'archevêché de Paris confirmée par le pape Alexandre VII, le 24 mars 1664. Il fut le persécuteur direct des religieuses. Violent et emporté, il ne les ménagea pas.

[151] La sœur Françoise Villume de la Croix Bamonté fut associée définitivement à Port-Royal en 1653 : elle avait quitté son monastère d'origine, l'abbaye cistercienne de l'Esclache et séjourna durant trois années à Maubuisson.

[152] La sœur Anne-Marie de Sainte-Eustoquie de Flesselles de Brégy fut enlevée le 29 novembre 1664, car elle avait pris la tête de la rébellion contre Hardouin de Péréfixe. Elle fut emprisonnée aux Ursulines de Saint-Denis. Ardente disciple de la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, très cultivée, elle avait réponse à tout. Elle rédigea

qui, penchant à la sortie, ne doutant point que ma sœur Flavie n'en vînt des menaces aux effets, et croyant de plus que nous n'étions pas moins obligées à nous sacrifier pour la charité que pour la vérité, et qu'il n'y en avait point qui ne dût être disposée de servir ses sœurs aux dépens de tous ses intérêts et de sa vie même. Néanmoins, ne se jugeant pas capable de déterminer cette affaire qu'elle croyait importante, elle consulta quelques amis qui entrèrent fort dans ses pensées, et furent très éloignés de croire que cela pût faire le moindre tort à ma sœur Françoise de la Croix qui, après avoir tout considéré, se résolut enfin d'obéir à l'ordre de M. de Paris. Elle pria ma sœur Eustoquie de lui faire une déclaration de la manière dont elle sortait, des motifs qui l'obligeaient à le faire, et comme quoi c'était sans préjudice de son association. Elle le fit par l'ordre de ma sœur Françoise-Claire[153] dont elle avait pris avis sur cela, et l'ayant signée et fait signer à ma sœur Françoise-Agathe[154] sous prieure, et à quelques-unes autres, on la mit dans le coffre-fort.

Ma sœur Françoise étant prête à sortir, M. Chamillard l'envoya quérir et lui demanda si elle ne voulait donc pas signer et si elle voulait toujours être désobéissante : « Monsieur, répondit-elle, je ne crois pas que je sois désobéissante de demeurer fidèle à Dieu et à ma conscience. » Elle ajouta qu'elle ne savait pas par quelle autorité la mère Eugénie privait de la communion, ni pour quelle raison. Il lui répondit dans cet air absolu et impérieux qui lui est si ordinaire : « Elle fait fort bien, je vous la défends, la communion. Allez à la porte, puisque vous êtes dans l'obstination. » Il lui donna son obédience qui portait qu'elle se transportât à la Crèche aussitôt la présente reçue pour y servir et assister une de ses sœurs infirmes, la qualifiant religieuse professe de Port-Royal. Elle fut donc conduite à la Crèche où elle fut reçue aussi charitablement que moi.

Quelques jours après, le confesseur nommé M. des Massières nous fit appeler toutes deux pour nous faire une nouvelle proposition de M. Chamillard, qui était d'être dans une disposition d'indifférence que M. de Paris souhaitait, pour nous permettre les sacrements[155]. Je lui dis que je n'entendais pas ce terme. Il me répondit que cette indifférence consistait à ne vouloir ni signer, ni ne pas signer. Je lui répliquai que je ne pouvais pas lui promettre cette indifférence, que je ne me formais pas une conscience, et je lui déclarai nettement que je ne signerais jamais le formulaire[156], Dieu aidant, et : « Pourquoi, ma mère, dit-il ? – Monsieur, parce que j'y crois péché mortel[157]. – Mais, mon Dieu, ma sœur, répliqua-t-il, ôtez-vous ce péché mortel de devant les yeux. – Monsieur, ôtez-m'en le formulaire et je n'y aurai plus le péché. – Je ne puis donc pas

---

une *Relation de captivité* qui présente d'indéniables qualités poétiques.

[153] Il s'agit probablement de la sœur Françoise-Louise de Sainte-Claire Soulain qui fut enlevée en même temps que la sœur Eustoquie de Brégy.

[154] La sœur Françoise de Sainte-Agathe de Sainte-Marthe était la seule officière qui restait après l'enlèvement, le 26 août 1664, de la mère abbesse et de la prieure. Elle prit la tête de la communauté et résista à la signature du formulaire.

[155] Ce terme d'indifférence donna lieu à polémique ; la mère Agnès Arnauld l'utilisa dans une lettre à Hardouin de Péréfixe durant sa captivité. L'archevêque y lut un début d'acceptation de la signature et permit à la mère de communier. La mère Agnès donnait à l'indifférence une autre signification : elle était indéterminée et ne refusait point de signer par opiniâtreté. Elle regretta amèrement ce terme dont Chamillard et Hardouin de Péréfixe se prévalurent auprès des autres moniales captives. *Cf. Divers Actes de P.-R.*, *op. cit.*, *Relation de la captivité de la mère Catherine-Agnès de St Paul Arnauld*, p. 70.

[156] Les religieuses de Port-Royal refusèrent de signer le formulaire sans restrictions. Un arrêt du Conseil d'État en date du 23 avril 1661 exigeait la signature du formulaire qui condamnait Jansénius, lui attribuant les fameuses cinq propositions. Les religieuses ne pouvaient assurer que les cinq propositions étaient bien contenues dans l'*Augustinu*s de Jansénius. Pour elles, cette présence ou non était une question de fait ; elles s'en tenaient au silence respectueux quant à la question de fait.

[157] Le formulaire est un serment : en le signant, les religieuses porteraient atteinte à la vérité en faisant un faux témoignage. S'appuyant sur leur propre jugement, elles refusent les arguments d'autorité, invoquant les droits de la conscience.

vous remettre dans la participation des sacrements. »

Je répliquai que je ne me le ferais pas permettre par un péché mortel et que j'aimerais mieux ne communier jamais. Il parla ensuite à ma sœur Françoise et lui dit : « Oh ! ça, ma sœur, si vous voulez être rétablie dans la participation dans les sacrements, promettez-moi l'indifférence que je viens de demander à votre sœur. » Elle lui répliqua qu'elle n'entendait pas ce terme et que tout ce qu'elle lui pouvait dire, c'est qu'elle prierait Dieu toute sa vie qu'il lui fît la grâce de connaître sa sainte volonté, et qu'elle était résolue de la suivre quoiqu'il lui en coûtât. Il ne fut pas satisfait de sa réponse, mais il insista toujours en disant qu'elle savait l'obligation qu'elle avait d'obéir à M. l'archevêque. Elle lui répartit que nous n'avions jamais refusé d'obéir à Monseigneur dans toutes les choses qui ne blessent point notre conscience, mais qu'en ceci, nous ne le pouvions pas, puisqu'il nous engageait à juger d'une chose dont nous n'avions nulle connaissance, et moi surtout, dit-elle, qui me reconnaît fort ignorante[158] : « Je vois donc bien, ma sœur, dit-il, qu'il n'y a rien à faire. » La mère Thérèse prit la parole en notre faveur, et le tourna si bien, et avec tant d'adresse, qu'elle le fit consentir à nous permettre la communion que nous eûmes le bonheur de faire deux fois.

Le mois d'octobre, ma sœur Françoise demeura extrêmement malade, et, comme la Maison où nous étions était fort pauvre, nous envoyâmes à Port-Royal de Paris demander les choses qui lui étaient les plus nécessaires. Mais la sœur Dorothée[159] nous refusa en disant que si nous y envoyions encore, on nous enverrait si loin que l'on n'entendrait plus parler de nous. Pendant qu'elle nous traitait avec cette dureté, elle envoyait abondamment toutes sortes de choses à une religieuse qui ne demeurait pas loin de nous, parce qu'elle est cousine de la sœur Jacqueline, compagne de la sœur Flavie[160], et de ladite sœur Dorothée[161].

M. de Saint-Nicolas, étant averti de sa maladie, vint à la Crèche pour savoir si elle était en état de recevoir les sacrements. Il me fit appeler et me dit : « Hé bien, ma sœur, comment est votre bonne sœur ? Je viens voir si elle est en état de recevoir les sacrements, et si elle ne veut pas rendre ses obéissances à M. de Paris, et vous aussi, ma bonne fille. » Je lui répliquai que nous avions fait tout ce que nous avions à faire. « Vous n'avez pas fait tout ce que M. de Paris désire. – Monsieur, répliquai-je, M. de Paris en était fort content car, en effet, nous avons rendu à l'Église tout ce que nous lui devons. Mais le père Annat[162] ne l'a pas été et cela l'a fait changer. » Il me voulut citer

---

[158] Daniella Kostroun, dans un intéressant article très novateur, *A Formula for Disobedience : Jansenism, Gender, and the Feminist Paradox*, paru dans *The Journal of Modern History n° 75 (september 2003)*, p. 483-522, estime que les moniales résistèrent à l'obligation de signer le formulaire en revendiquant leur subordination à l'autorité, en tant que femmes ; leur condition de femmes les rendait incapables de formuler un jugement sur l'*Augustinus*. Elles utilisaient donc leur infériorité pour faire prévaloir les droits de la conscience. Daniella Kostroun souligne cette attitude paradoxale : les religieuses condamnaient ainsi l'usage illégitime que faisaient de leur autorité le roi et le pape. Pour Daniella Kostroun, c'était le seul moyen dont disposaient les moniales pour faire valoir leurs droits dans le cadre d'une société patriarcale. On peut relever que les religieuses ont toujours affirmé que les matières contestées les dépassaient et que leur profession religieuse et leur sexe leur imposaient le silence. Cette position traditionnelle de l'Église, que leur recommandait le Grand Arnauld, leur permettait de ne pas signer et de refuser les controverses.

[159] La sœur Marie de Sainte-Dorothée Perdreau signa le formulaire ; en novembre 1665, les religieuses signeuses l'élirent abbesse de Port-Royal de Paris. Besoigne indique qu'elle gouverna sa Maison avec despotisme et permit aux jésuites de venir prêcher dans l'Église. *Cf.* Besoigne, *Histoire de l'abbaye de P.-R.*, *op. cit*., t. I, première partie, livre VII, p. 303-304, fac-similé, *op. cit.*, p. 243.

[160] Selon les religieuses de Port-Royal, la sœur Flavie Passart dressa la liste des religieuses qui allaient être enlevées le 26 août 1664. Après avoir signé le formulaire, elle accepta la charge de sous-prieure. La quatrième *Visionnaire* de Nicole attaque ses « songes ». Dans son ouvrage*, Port-Royal entre le miracle et l'obéissance*, *Flavie Passart et Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly*, Paris, Desclée de Bouwer, 1957, Jean Orcibal compare l'attitude de Flavie, la « traîtresse », à celle d'Angélique de Saint-Jean.

[161] La sœur mena grand train, selon Besoigne, lorsqu'elle fut nommée abbesse.

[162] Le père Annat, jésuite, était le confesseur de Louis XIV depuis 1654. Il vouait une véritable haine à la famille Arnauld. Pascal lui avait adressé ses deux dernières *Provinciales*. Auteur d'un vade-mecum anti-janséniste,

ce que dit la règle des commandements impossibles. Je lui répondis que, pourvu que l'on ne nous commandât rien que de conforme à la règle, nous étions très disposés d'y obéir et que la règle ne nous ordonnait pas de nous mêler dans les affaires ecclésiastiques.

« Enfin Monsieur, lui dis-je, l'Écriture nous ordonne bien de laver nos mains entre les innocents, mais non pas dans le sang innocent et je vous assure que je ne condamnerai jamais M. d'Ypres[163]. – Mais, ma bonne sœur, on ne vous oblige pas à cela. M. de Paris même sauve sa personne. – Monsieur, je ne mets nulle différence entre la condamnation de sa doctrine et de sa personne. – Vous êtes, dit-il, tellement obsédée que l'on ne saurait avoir raison de vous. – C'est donc du Saint Esprit, Monsieur ? – Ce n'est pas, dit-il, du Saint Esprit, mais de la doctrine de M. Arnauld et de ces Messieurs. – Monsieur, répliquai-je, il y a plus de vingt ans que je n'ai parlé à M. Arnauld[164]. C'est M. Bail[165] qui a commencé à nous instruire, et ensuite tous les différents mandements[166]. Voyez-vous, Monsieur, depuis que M. de Paris nous a mis ici, je ne pense ni à signature, ni à formulaire. Vous nous avez mis en un état où nous sommes comme des personnes que l'on a dépouillées de tout leur bien et auxquelles on ne doit rien demander qu'on ne les ait rétablies. »

Je voulus lui parler de l'état de l'Église pendant les Ariens[167], mais il m'interrompit en disant : « Vous ne comprenez pas les choses, c'est qu'en ce temps-là, il y avait des empereurs qui tourmentaient horriblement les personnes qui maintenaient la vérité : en sorte que le pape fut contraint de céder et de souscrire la condamnation de saint Athanase[168].– Quoi, Monsieur, les persécutions sont-elles des raisons d'abandonner la vérité ? Ô bien ! Que l'on nous fasse souffrir tant que l'on voudra, j'espère que Dieu

---

Informatio de quinque preposionibus, il joua un rôle de premier plan dans l'affaire du formulaire. Il fit pression sur Hardouin de Péréfixe qui devait sévir contre Port-Royal.

[163] Jansénius. Dans sa fameuse lettre en date du 23 juin 1661, Jacqueline Pascal tenait les mêmes propos. Elle voulait défendre l'honneur d'un juste, Jansénius. : « […] il ne s'agit pas ici seulement de la condamnation d'un saint évêque, mais que sa condamnation enferme formellement celle de la grâce de Jésus-Christ […] (Blaise Pascal, *Œuvres complètes, Œuvres diverses (1657-1662)*, éd. Jean Mesnard, Paris, Desclée de Brouwer, Bibliothèque européenne, 1992, t. IV, p. 1094).»

[164] Antoine Arnauld, dit le Grand Arnauld, confesseur et conseiller des moniales de Port-Royal. Elles adoptèrent sa fameuse distinction entre le fait et le droit. De l'automne 1664 jusqu'à la Paix de l'Église, il vécut caché à Paris.

[165] Il succéda à Antoine Singlin : il devint, sur ordre des grands vicaires et de la cour, le confesseur des religieuses le 14 mai 1661. Ami des jésuites, moliniste, il interrogea immédiatement les moniales sur leur foi. Les religieuses rédigèrent les procès-verbaux de ces interrogatoires qui se lisent dans l'*Histoire des persécutions*. Louis Bail interrogea les moniales à l'improviste et non pas, comme le voulait l'usage, dans l'ordre de leur fonction et de leur âge. Louis Bail finit par reconnaître l'innocence des moniales qu'il trouva ignorantes des matières contestées. Chamillard le remplaça le 14 juin 1664.

[166] La religieuse fait allusion à plusieurs mandements. Un premier mandement du 8 juin 1661 des grands vicaires, et dont la rédaction est attribuée à Pascal, fut signé par les moniales le 23 juin 1661. Sur pression de la cour, les grands vicaires révoquèrent ce mandement, et en élaborèrent un second que les moniales signèrent en novembre 1661. En janvier 1662, elles rejetèrent un nouveau modèle de signature. Fin juin 1662, de nouveaux grands vicaires émirent un nouveau mandement plus menaçant qui interdisait formellement la distinction du droit et du fait. Les religieuses bénéficièrent d'un moment de répit, car le siège de l'archevêché de Paris fut vacant, Hardouin de Péréfixe devant attendre ses bulles d'intronisation. Elles arrivèrent le 10 avril 1664. Hardouin de Péréfixe émit un nouveau mandement le 8 juin 1664. Ce mandement demandait la foi divine pour le droit et la foi humaine pour la question de fait. Les religieuses le refusèrent. D'autres tentatives d'accommodement échouèrent : on en dénombre quatre, la dernière, présentée par Chamillard, date du 8 juillet 1664.

[167] Les moniales établissent souvent un parallèle entre les luttes pour l'orthodoxie qui se déroulèrent dans l'Église primitive et leur situation. Ainsi, dans sa *Relation de captivité,* la mère Angélique de Saint-Jean cite l'hérésie monothéliste, alléguant les cinquièmes et sixièmes conciles de Constantinople touchant Honorius. Elle veut rapprocher le cas d'Honorius de celui de Jansénius. *Cf.* Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, *Relation de captivité*, éd. abbé Louis Cognet, Paris, Gallimard, 1954, p. 57-58.

[168] Père de l'Église grecque, patriarche d'Alexandrie, il fut le champion de la lutte contre l'arianisme. Les empereurs Constantin et Constance le condamnèrent à l'exil, confirmant le verdict du concile de Tyr. Le concile d'Antioche le condamna et le déposa. L'empereur Julien reprit la persécution à son encontre. Chef des forces nicéennes, il mourut comblé d'ans et d'honneurs.

nous fera la grâce de ne l'abandonner jamais. » Il s'en alla fort mécontent en disant : « Vous êtes horriblement entêtées. »

Presque en ce temps, une religieuse de l'Assomption, qui a beaucoup contribué à la ruine de son monastère, appelée Marie de Sainte-Cécile, désirait fort d'être supérieure de la Crèche et, quelques filles lui prêtant la main, elle crut qu'elle ne pouvait mieux faire réussir son dessein qu'en rendant la mère Thérèse suspecte de jansénisme et de s'entendre avec nous. Elle se servait pour cela du père Le Cointre jésuite, son directeur, qui était tout propre à être l'agent de son ambition. Il en parla au père Annat, et le père Annat à M. de Paris, lequel s'était déjà résolu à lui faire donner une lettre de cachet, si M. de Saint-Nicolas, à qui il en parla, ne lui eût assuré que la mère Thérèse était une fort bonne fille et qu'il se transporterait à la Crèche pour éclaircir tout cela. Il y vint et il défendit qu'on ne vît plus ni ecclésiastiques, ni religieux, jusqu'à nouvel ordre. Celui-ci ne plut pas à la sœur Cécile qui avait besoin de son jésuite pour faire son affaire, avec laquelle elle en embrassait encore une, qui était de nous envoyer bien loin. Elle la poussa si avant que l'on me vint demander si mon infirmité pouvait bien souffrir le coche. Je répondis que je ne croyais pas qu'elle me permît d'aller fort loin, mais que j'étais prête de me mettre en chemin plutôt que de trahir ma conscience, et qu'en cela je rendrais bien volontiers mes obéissances à M. de Paris. M. l'abbé de Saint-Agnant, ayant appris ce beau dessein, témoigna en être fort touché et en parla à M. de Saint-Nicolas et à d'autres en notre faveur et, avec tant de bonté, qu'il le rompit entièrement. La mère Thérèse ayant découvert les intrigues de la sœur Cécile se crut obligée de la faire connaître à M. de Saint-Nicolas, qui, jugeant bien que c'était un esprit à perdre une Maison, la pria civilement de choisir un autre lieu et de se retirer. Quelques temps après elle sortit et alla à Malnoue[169].

Depuis ce temps jusqu'à notre sortie, nous avons eu divers combats à soutenir de la part de plusieurs personnes qui entraient dans la Maison et qui mettaient leur charité à nous venir bien tourmenter sur la signature, sans y rien gagner. Au contraire, quelques-unes étant demeurées convaincues que ce n'était que par conscience que nous agissions, nous disaient de demeurer fermes et fidèles à Dieu. Madame de Porigny[170] avait des bontés extrêmes pour nous et nous les témoignait en plusieurs rencontres[171], surtout pendant la maladie de ma sœur Françoise[172]. Elle dit beaucoup de bien de Port-Royal et témoigna désirer extrêmement que la Maison se rétablisse afin d'y pouvoir finir ses jours avec ses deux filles. Elle me dit un jour fort agréablement : « M. de Paris m'a dit de vous prier de signer, mais écoutez, n'en faites rien, si cela est contre votre conscience. » M. Grenet, curé de saint Benoît[173] qui a signé, et qui voulait nous persuader de le faire, n'a pas laissé de nous mander qu'il se recommandait fort à nos prières, et que, si nous étions extérieurement privées de sacrements, nous ne laissions pas de participer à leur vertu par la participation des souffrances de Jésus-Christ[174].

---

[169] Abbaye de Malnoue (en Seine-et-Marne).

[170] Il s'agit d'une amie des sœurs de la Crèche.

[171] Circonstances, occasions.

[172] La sœur Françoise-Claire Soulain tomba malade durant sa captivité. Elle avait été enlevée le 29 novembre 1664 et fut détenue aux Ursulines du faubourg Saint-Jacques ; en effet, bien que figurant sur la liste d'Hardouin de Péréfixe parmi les 12 futures exilées, elle ne partit pas immédiatement, car elle exerçait la fonction de cellérière.

[173] Claude Grenet, docteur de Sorbonne, ami de Port-Royal, devint le directeur de Port-Royal en 1669 ; il se dépensa beaucoup pour les religieuses de Port-Royal.

[174] C'est le sens que donnaient les religieuses à leur captivité. On peut relire à cet effet l'écrit que la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly rédigea dans sa prison, *Réflexions sur la conformité de l'état où étaient alors les Religieuses de P.-R. avec celui de J.-C. dans l'Eucharistie* (s. l., 1710). Nous relevons tout particulièrement sa réflexion IX : « Jésus-Christ y est offert pour tous et au lieu de tous. Et nous lui sommes encore conformes en ce point, puisque nous sommes en cette occasion les victimes qu'on a choisies pour immoler à la passion de ceux qui voudraient perdre tous les Disciples de S. Augustin, sur lesquels Dieu ne leur a pas encore donné puissance […]. Et

La semaine de la Passion, M. de Saint-Nicolas fit la visite et nomma une autre supérieure par les intrigues de quelques religieuses qui se plaignaient de la mère Thérèse, disant qu'elle avait mis le jansénisme jusque dans le chœur (parce que nous lui avions appris le chant et les cérémonies de notre monastère, ensuite[175] de la prière qu'elle nous en avait faite, comme aussi qu'elle nous laissait trop aller au parloir, quoiqu'elle ne fît rien contre les ordres de M. de Saint-Nicolas, qui lui avait permis de nous y laisser aller quelquefois, pourvu qu'elle fût toujours avec nous). La nouvelle mère était à notre égard l'opposé de la mère Thérèse, ce qui ne toucha pas ses soins qui étaient grands selon son petit pouvoir. Mais elle nous croyait hérétiques, ce qui l'obligea de consulter sur notre sujet M. Imbert, l'un de ses principaux directeurs, ne croyant pas que nous pussions être sauvées, si nous mourions en cet état. Il lui dit de ne se mettre point en peine, et que, pourvu que du reste nous fussions bonnes religieuses, que l'affaire dont il était question ne pouvait pas nous perdre. Elle nous vint trouver pour nous témoigner le désir qu'elle avait de nous voir communier à Pâques. Nous lui répondîmes que M. de Saint-Nicolas devait avoir assez de charité pour les personnes qui dépendaient autant de lui que nous, pour leur procurer cette grâce, et que nous étions fort étonnées qu'il ne nous en eût pas dit un mot lorsqu'il était venu faire la visite. Elle dit ceci à son confesseur qui fit venir M. de Saint-Nicolas. Aussitôt que nous sûmes son arrivée, nous fûmes nous prosterner devant le Saint-Sacrement comme nous faisions toujours en pareilles occasions pour attirer sur nous le secours de la grâce dont nous avions tant de besoin. Il nous dit d'abord la signature de ma sœur Françoise-Claire[176], il nous exagéra la joie avec laquelle elle avait fait cette action et nous demanda si nous ne voulions pas bien l'imiter. Je lui dis que si ma sœur avait cru le devoir faire, je n'en jugeais pas, mais que je n'étais pas en disposition de faire un péché par imitation. Il nous parla du nouveau formulaire de Rome[177], et nous dit qu'il espérait que nous nous rendrions à notre devoir, que M. d'Alet[178] nous donnait l'exemple, qu'assurément il signerait, n'ayant refusé de signer que parce qu'il ne jugeait pas devoir déférer en cela aux évêques, mais qu'il obéirait au pape[179] et tout le monde aussi. Ma sœur Françoise répondit : « Monsieur, c'est en cela que je vois l'injustice, car s'il est vrai que tous les évêques, les docteurs, et les grands hommes de l'Église demeurent d'accord sur cette affaire, quel besoin est-il que de pauvres filles en soient embarrassées, et pourquoi leur inquiéter la conscience[180] ? Je vous dis, Monsieur, qu'avec la grâce de Dieu jamais je ne prendrai part à ces signatures. – Vous voilà donc résolue ? – Monsieur, répondit-elle, pour vous témoigner que jamais nous n'avons su ce que c'était que de biaiser et d'user d'équivoque, je vous dis nettement que je suis résolue de ne rien faire. Je pris la parole

---

ainsi Jésus-Christ nous offre une riche occasion de l'imiter dans la plus haute pratique de la charité qui consiste à donner sa vie pour ses amis. »

[175] Après.

[176] La sœur Françoise-Claire Soulain, malade, mourut chez les ursulines le 15 avril 1665. Elle signa le formulaire sur son lit de mort. Cette signature contestée fit grand bruit. Les ennemis de Port-Royal se prévalaient de chaque signature comme d'un trophée et en faisaient part aux captives pour les inciter à signer. La mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly évoque la signature de la sœur Soulain. *Cf.* sa *Relation de captivité*, *op. cit.*, p. 161-162.

[177] La bulle *Regiminis apostolici* imposa aux religieuses la signature d'un nouveau formulaire ; la bulle fut publiée le 15 février 1665.

[178] Il s'agit de Nicolas Pavillon, évêque d'Alet, vaillant défenseur de l'indépendance de l'Église et de ses libertés. Il était en relation avec Antoine Arnauld et correspondait avec les religieuses de Port-Royal qui lui vouaient une grande affection. La mère Angélique de Saint-Jean le consultait régulièrement. Il défendit les intérêts de la communauté des moniales et lutta pour qu'elles fussent rétablies dans leurs droits.

[179] Le premier juin 1665, Nicolas Pavillon publia un mandement explicatif qui commentait le nouveau formulaire de Rome. Il maintint la distinction du fait et du droit.

[180] La sœur clame son incompétence en matière théologique. Elle refuse d'admettre que signer le formulaire, c'est adhérer à l'orthodoxie en matière de dogme sur la grâce, accepter la position officielle de Rome.

et je dis : Monsieur, je ne dis pas cela, mais que puisque nous avons trois mois[181], vous nous devez accorder les sacrements pour prier Dieu et lui demander sa lumière. – J'aimerais autant, répliqua-t-il, qu'un homme qui serait en péché mortel vînt demander la communion sans pénitence. – Monsieur, je ne crois nullement être en péché mortel, puisque je ne refuse la signature que pour l'éviter. »

Il ajouta qu'il nous donnait un conseil qui était d'écrire à M. de Paris et de lui dire qu'il nous donnât du temps pour prier Dieu, et que nous lui obéirions. Je lui répondis qu'il nous représentait la personne de Monseigneur, qu'il suffisait que nous nous fussions acquittées de notre devoir en lui témoignant le désir que nous avions de communier, que c'était à lui à voir s'il se voulait bien charger du précepte de l'Église. À cette parole il se leva, en disant : « C'est votre désobéissance qui fait qu'on vous la refuse. Sans mentir, vous êtes bien opiniâtres, vous me faites grande pitié. Je ne dis pas qu'il ne faille prier Dieu pour vous, qu'il vous bénisse, mais, mais... ». Il s'en alla sans achever. Vers la fin de mai, M. Chamillard vint nous faire la lecture de la bulle. Il se prévalut beaucoup de l'autorité du pape et nous dit avec emphase : « C'est le pape qui parle, maintenant tous les évêques signeront et M. d'Alet aussi que vous estimez si saint[182], et s'il y en a quelqu'un qui demeure, ce ne pourra être que M. d'Angers[183]. »

Comme il eut achevé le dernier mot du formulaire, je lui dis : « Quoi, Monsieur, le pape commande de jurer et Dieu le défend. – Ma sœur, ne savez-vous pas que Dieu jure lui-même dans l'Écriture et des anges aussi. » Après quelques discours semblables, il nous dit : « Ô bien ! que puisque vous ne voulez point signer, vous pouvez vous attendre qu'au bout du terme vous serez excommuniée, et mourrez sans sacrements et on jettera votre corps à la voirie. Quelques-unes de vos sœurs ont été malades, si elles fussent mortes, on les eût jetées dans le jardin. – Monsieur, répondis-je, c'était la dévotion des pénitents de saint Jean Climaque[184], et ce sera la nôtre. » Il nous parla et nous dit un passage de notre père saint Bernard. Nous lui opposâmes un autre qui l'interdit.

Après quelque autre discours, il nous dit que nous serions bien embarrassées à l'heure de la mort. Ma sœur Françoise répondit qu'elle souhaitait non seulement la mort, mais le jour du jugement, afin que la vérité fût connue de tout le monde. Il s'en alla en disant : « Vous n'avez pas encore assez souffert. Ô bien, bien ! Vous souffrirez encore. Quoi ! Vous êtes donc résolues de ne pas obéir ? – Monsieur, lui répondis-je, il n'est pas temps de parler de cela, rétablissez la Maison que vous avez détruite, et puis on pensera à ce qu'on aura à faire. »

Quelques jours après que ces bonnes filles eurent signé[185], un ecclésiastique, qui n'a rien signé, vint voir la mère Thérèse et lui dit : « Savez-vous bien ce que veulent dire les dernières paroles du formulaire ? C'est à dire : je me donne au diable si les Propositions ne sont dans Jansénius[186]. » Cette parole si terrible, et dans la bouche d'une

[181] La bulle elle-même accordait un délai de trois mois après sa publication pour signer le formulaire. Elle fut enregistrée par le Parlement le 29 avril 1665.

[182] Tout Port-Royal vénérait la sainteté de Nicolas Pavillon qui ne quittait jamais son diocèse, l'un des plus pauvres de France.

[183] Henry Arnauld (1597-1692) était le frère de la mère Angélique et de la mère Agnès. Évêque d'Angers, il soutenait le combat des religieuses de Port-Royal. Durant sa captivité, la mère Agnès échangea une correspondance avec son frère. La mère Angélique de Saint-Jean ne put correspondre avec son oncle durant sa captivité ; néanmoins, elle obtint l'autorisation de joindre une recommandation pour Henry Arnauld à la lettre qu'elle écrivit à son père, Arnauld d'Andilly.

[184] Les moniales avaient certainement lu la traduction de Robert Arnauld d'Andilly du*Traité des degrés […] pour monter au Ciel* de Saint-Jean Climaque.

[185] Tous les ordres religieux y compris féminins devaient signer le formulaire, ce qui était une innovation.

[186] La bulle était un serment. Elle se terminait par la formule : « Je le jure ainsi ; ainsi Dieu me soit en aide et ces saints Évangiles. »

personne de grande vertu, mit cette pauvre mère dans une angoisse extrême sur sa signature. En ce temps, la mère supérieure nous apporta une lettre écrite à Monseigneur par la mère Agnès[187] pour obtenir la communion, par laquelle elle promettait l'indifférence. Elle nous dit que la mère prieure[188] et ma sœur Anne-Eugénie[189] l'ayant signée avaient obtenu cette même grâce, et si nous ne voulions pas bien le faire. Nous lui répondîmes que la mère Agnès était une personne extrêmement éclairée et fort capable, qui entendait bien les choses, et, qu'ainsi, elle pouvait avoir des lumières et user ensuite de termes particuliers pour les exprimer, mais que pour nous, étant fort incapables et ignorantes, tout ce qui était obscur nous faisait peine, et que, dans notre peu d'intelligence, le meilleur pour nous était de ne rien faire. Ainsi nous demeurâmes dans la privation des saints sacrements et passâmes toujours dans l'esprit de plusieurs religieuses de la Maison pour des personnes hors de l'Église, ce qui n'empêchait pas que, par la bonté de la mère Thérèse, nous ne fussions exactement à toutes les observances avec elle.

Nous apprîmes par cette mère une chose digne d'être remarquée, c'est que M. de Paris ayant fort prié M. de la Rochelle[190] de venir à Port-Royal des Champs, où il projetait de nous remettre, en qualité de confesseur et de supérieur, il lui refusa en lui disant qu'il ne pouvait lui obéir qu'en lui déclarant auparavant qu'il ne nous traiterait nullement comme M. Chamillard, qu'il nous servirait en ce qu'il pourrait, et, qu'après nous avoir dit ses raisons, il écouterait les nôtres, et si elles étaient bonnes, il y entrerait. « Ainsi, Monsieur, au lieu de les gagner, me gagneront-elles ? Mais pour les traiter comme fait M. Chamillard[191], c'est ce que je ne ferai jamais. » Cet ecclésiastique, qui a raconté lui-même cette histoire à la mère Thérèse, lui ajouta que cette réponse l'avait fait aisément dispenser de cet emploi, M. de Paris n'agréant pas des gens de cette sorte.

Le troisième juillet, M. l'official vint de la part de M. de Paris nous ordonner de sortir de la Crèche sur l'heure même, nous lui fîmes plusieurs difficultés, parce que nous désirions qu'il s'expliquât davantage, et nous nous servions du prétexte de l'indisposition de ma sœur Françoise. Cela réussit, et il nous déclara nettement que c'était pour aller à Port-Royal des Champs qu'il venait de quérir la sœur Marie de l'Incarnation à Montorgueuil pour la mener passer la nuit à la Visitation du Faubourg avec nous[192]. La mère Thérèse qui était présente le supplia habilement et fort civilement de la faire monter au parloir, afin qu'elle la pût voir et que, si elle voulait, elle passerait

[187] Cette lettre, en date du 20 mai 1665, adressée à Hardouin de Péréfixe, demandait l'accès à la communion pendant les trois mois de délai que la bulle accordait pour la signature du nouveau formulaire. La mère Agnès sollicite les lumières divines pour l'éclairer. À ce propos, elle utilise le terme d'indifférence pour caractériser son incertitude. *Cf.* mère Agnès Arnauld, *Lettres de la Mère Agnès Arnauld, Abbesse de Port-Royal*, éd. Prosper Faugère [et Rachel Gillet], Paris, Benjamin Duprat, 1858, t. II, p. 198.

[188] Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte occupait les fonctions de prieure de Port-Royal de Paris depuis 1661 ; en captivité, tout comme la mère Agnès, elle promit l'indifférence quant à la signature, puis se ravisa. Elle rédigea une *Relation de captivité*.

[189] Il s'agit de madame de Saint-Ange dans le monde ; elle fit profession à Port-Royal le 20 août 1654 sous le nom de sœur Anne de Sainte-Eugénie de Boulogne. Enlevée le 26 août 1664, elle fut captive chez les filles de Sainte-Marie à Chaillot. Elle souscrivit à la lettre de la mère Agnès sur l'indifférence qu'Hardouin de Péréfixe lui communiqua. Elle affirme que ses sentiments sont conformes à ceux de la mère Agnès. *Cf. Divers Actes de P.-R.*, *op. cit.*, *Relation de captivité de ma sœur Anne-Eugénie*, p. 25. Dans sa *Relation de Captivité*, elle réfuta elle-même cette notion d'indifférence au sens où l'entendaient ses adversaires, et déclara n'avoir jamais été indifférente vis-à vis de la signature du formulaire. *Cf. ibid.*, p. 17.

[190] Henri de Laval (1620-1696) est le fils de la marquise de Sablé qui réside à Port-Royal de Paris.

[191] Chamillard persécuta les moniales d'une manière continue. Dans sa relation, la sœur Geneviève de l'Incarnation Pineau rapporte que, le 27 août, Chamillard qui confessait les moniales « sortait souvent du Confessionnal avec son Surplis pour aller visiter les paquets de nos Mères et de nos Sœurs qui avaient été enlevées. Il est sorti jusqu'à trois fois durant une confession […] (*Histoire des persécutions*, *op. cit.*, p. 331). » Il vouait une inimitié particulière à la mère Angélique de Saint-Jean.

[192] Sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte fut conduite à la Visitation le 3 juillet 1665.

la nuit à la Crèche. Il la refusa d'une façon la plus dure du monde, lui disant : « Qui êtes-vous, vous qui me parlez de la sorte ? » et choses semblables, et ne voulut jamais nous la faire voir. Ma sœur étant effectivement fort mal, nous le priâmes d'attendre au lendemain à nous faire sortir. Il l'accorda et revint sur les cinq heures du matin du jour suivant nous prendre et nous mena à la Visitation trouver la mère prieure et trois de nos sœurs[193], avec lesquelles nous partîmes pour venir ici.

DOSSIER COMPLÉMENTAIRE

Lettre de mes sœurs Agnès de la mère de Dieu et de la sœur Françoise de La Croix de Villume de Barmonté et exilées au monastère de la Crèche, à la fin mai 1665[194]

Nous vous sommes infiniment obligées des saints avis qu'il vous a plu nous donner ; mais nous ne les avons reçus qu'après avoir vu M. Chamillard accompagné du confesseur de cette Maison. D'abord il nous a dit qu'il venait de la part de M. de Paris pour nous dire la Constitution du pape et le formulaire, et pour nous commander d'y souscrire. Ensuite il en fit la lecture ne nous donnant pas le temps de répondre : mais nous l'interrompîmes à ces mots, « Je le jure ainsi, et ainsi Dieu me soit en aide et ces saints Évangiles. » Nous lui dîmes : « Quoi, Monseigneur le pape commande de jurer, et Dieu le défend ? Voilà qui est épouvantable. » Il me répondit que Dieu jurait bien dans les Écritures, que les anges juraient aussi[195]. Nous lui répondîmes que Dieu ne se pouvait méprendre ni se parjurer, mais que les hommes le pouvaient bien faire. Il nous répartit : « Mais c'est le pape qui le dit. » Nous lui répondîmes que le pape se pouvait méprendre comme un autre homme ; que cela n'étant pas un article de foi, il ne pouvait pas nous obliger à la créance d'un fait non révélé de Dieu ; que pour nous, nous ne pouvions pas nous former une conscience de signer une chose que nous ne croyions pas être nécessaire à notre salut. Il nous dit que si nous consultions bien notre père saint Bernard[196], il nous apprendrait bien à obéir à nos supérieurs. Nous lui répondîmes que nous serions bien aises de lui faire voir un traité du même saint écrivant à sa sœur, où il lui fait voir de quelle manière elle est obligée d'obéir à ses supérieurs, et en même temps avec quelle force on leur doit résister quand leurs commandements sont contraires à ceux de Dieu. Nous exhortant derechef à la signature, il nous dit que le pape nous le commandait, que Monseigneur l'archevêque s'était épuisé pour rendre la chose si facile que personne n'y peut contredire ni refuser de signer. Nous lui répondîmes : « Oui, Monsieur nous voyons bien que c'est l'œuvre des hommes, et non celle du Saint Esprit. C'est pourquoi, Monsieur, nous n'y prenons point de part : notre partage est le silence et la prière. » Il nous dit qu'il y avait bien de l'apparence que nous n'avions pas

[193] Les trois autres religieuses furent la sœur Gertrude Dupré, la sœur Anne-Eugénie de Boulogne et la sœur Eustoquie de Brégy, comme nous l'indique la *Relation de Captivité* de la sœur Dupré, qui eut un long entretien avec la mère prieure dans le couvent de la Visitation, avant de rejoindre Port-Royal des Champs.

[194] *Relation concernant les Lettres que les Religieuses de Port-Royal ont écrites pendant les dix mois qu'elles furent renfermées sous l'autorité de la mère Eugénie*, s. l., s. n., p. 197-198. Le destinataire de la lettre est certainement l'un des Messieurs de Port-Royal.

[195] Ces propos figurent dans leur *Relation de captivité* : « Ma sœur, ne savez-vous pas que Dieu jure lui-même dans l'Écriture et des anges aussi. »

[196] Port-Royal était un monastère cistercien ; les religieuses évoquent souvent leur « père », saint Bernard.

bien prié, ni fait pénitence comme il faut, et que nous verrions à la mort le mauvais état où nous étions. Nous lui répondîmes que nous serions bien aises d'être à ce moment-là, afin que la vérité fût reconnue. Sur cela il nous menaça de l'excommunication, de mourir sans sacrement, d'être jetées à la voirie ; mais toutes ces menaces ne nous épouvantent point par la grâce de Dieu. Il nous dit que tous les évêques avaient reçu la Constitution du pape ; qu'ils signeraient tous, hors peut-être Monseigneur d'Angers[197], car pour Monseigneur d'Alet[198], il signera assurément. Vous nous avez extrêmement consolées de nous avoir mandé le contraire. Nous vous supplions très humblement de nous faire la charité de nous donner, quand vous pourrez de semblables consolations, et de rendre grâces à Dieu pour nous de la force qu'il nous donne de plutôt mourir que de manquer à ce que nous devons à sa divine majesté et à notre conscience. Nous nous abandonnons entièrement à la providence de Dieu. J'ai oublié de vous dire que ce fut sur l'instance qu'il nous fit de signer, nous lui répondîmes que l'état où nous étions, nous ôte la puissance de rien faire ; mais que si l'on voulait rétablir la Maison, en rappelant nos mères et nos sœurs, nous prierions Dieu ensemble pour voir ce que Dieu demanderait de nous[199]. Hors cela, j'espère qu'il nous fera la grâce de ne jamais rien faire.

[197] Henri Arnauld, frère de la mère Agnès, évêque d'Angers, un fervent soutien des religieuses.
[198] Nicolas Pavillon, ferme soutien des religieuses.
[199] Hardouin de Péréfixe avait demandé à la mère Agnès de regrouper les religieuses réfractaires à la signature à Port-Royal des Champs.

LA *RELATION DE CAPTIVITÉ* DE LA SŒUR CHRISTINE BRIQUET

L'ÉDITION DE LA *RELATION DE CAPTIVITÉ* DE LA SŒUR CHRISTINE BRIQUET

La *Relation de captivité* de la sœur Christine Briquet fut éditée en 1718 avec celle de la sœur Gertrude Dupré. Il s'agit d'un petit volume ; entre les deux *Relations*, les éditeurs ont inséré les *Avis* de la mère Agnès *sur la conduite que les Religieuses devaient garder, au cas qu'il arrivât du changement dans le Gouvernement de la Maison*. Nous n'avons pas d'indication quant au lieu d'édition. Il s'agit certainement d'un ouvrage imprimé en Hollande et diffusé lors de la période de clémence du Régent.

En 1724, la *Relation de captivité* de la sœur Briquet fut intégrée dans l'édition in-4. La *Relation de captivité* de la sœur Dupré fut écartée et ne fut plus jamais rééditée. Ce volume ne présente pas ces *Relations de captivité* : il ne comprend ni introduction, ni notes explicatives. Le dessein des éditeurs peut néanmoins être établi. Il s'agit de raviver la mémoire de Port-Royal après la destruction de l'abbaye de Port-Royal des Champs et de faire connaître au public la résistance exemplaire et vigoureuse de la sœur Briquet. Les qualités littéraires de cette relation, qualités éclatantes, offrent un attrait supplémentaire au lecteur que le brio de la sœur et son humour sont susceptibles de séduire. La sœur Briquet est un exemple dont il faut s'inspirer, dans le cadre de la lutte contre la bulle *Unigenitus*.

Nous éditons cette relation en retenant la version du ms. P.-R. 91 de la bibliothèque de Port-Royal. Ce manuscrit reproduit deux *Relations de captivité* : celle de la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly (source de l'édition Louis Cognet) et celle de la sœur Briquet.

La version imprimée de 1718 ne censure pas le texte. Néanmoins, il a fait l'objet de légères modifications qui tendent parfois à moderniser le style de la religieuse. De même, cette édition de 1718 est marquée par quelques légères omissions et erreurs du copiste. L'édition in-4 de 1724 a repris le texte de l'édition de 1718.

UNE *RELATION DE CAPTIVITÉ* PÉTILLANTE ET PERCUTANTE : CHRISTINE BRIQUET, LA GUERRIÈRE DE DIEU

La jeunesse de la sœur Briquet (1642-1689), sa vivacité et la force de ses convictions, font tout l'attrait de cette brillante *Relation de captivité* que Philippe Sellier met au rang des *Provinciales* de Pascal. En effet, le même esprit polémique, la même ardeur l'irriguent. La sœur Briquet, une guerrière de Dieu, s'oppose à ses geôlières avec

force et une fraîcheur d'esprit juvénile (la sœur Briquet avait 22 ans quand elle fut enlevée). Franchise et humour offrent un cachet singulier à cette relation qui détonne. Sa verve, son réalisme, la bonne humeur de la captive, la distinguent du dolorisme d'un grand nombre de *Relations de captivité*.

Comme la religieuse demeura ferme et n'envisagea jamais de signer le formulaire, c'est une relation sans larmes, qui ne dévoile pas le drame intime d'une conscience meurtrie, blessée par l'obligation d'obéissance à la hiérarchie. Il s'agit du récit alerte d'une résistance sans concession où perce un sentiment de révolte, d'indignation face à la tyrannie d'un pouvoir arbitraire. La sœur Briquet, une redoutable polémiste, est convaincue de la justesse de sa cause, qu'elle défend avec éloquence, sans céder la moindre parcelle de terrain à l'ennemi, les jésuites et ses geôlières qu'elle ridiculise et dont elle déjoue la garde, parvenant à communiquer avec l'extérieur. Sainte-Beuve souligne sa pétulance :

> La sœur Christine Briquet qui fut enlevée la dernière, le 19 décembre, n'a contre elle que son trop de jeunesse et de pétulance. Durant tout ce conflit, où elle avait pris l'un des premiers rôles, et où elle était l'un des chefs improvisés, elle ne disait pas trois paroles sans que le feu lui montât au visage. Sa Relation, comme celle de la sœur Eustoquie, justifie bien le reproche qu'on leur faisait même au-dedans de Port-Royal, que leur manière d'écrire était trop suffisante. La différence de ton de cette nièce des Bignon d'avec la fille de Brégy, filleule de la reine, se fait aisément sentir : la précédente était de race précieuse, celle-ci est de souche gallicane et doctrinaire ; elle part d'un principe ; elle porte dans la dévotion le procédé parlementaire au lieu du genre Rambouillet (Sainte-Beuve, *Port-Royal*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1952-1955, t. II, p. 742).

La sœur Briquet fut élevée à Port-Royal, où elle entra à l'âge de trois ans. À quinze ans, elle voulut être religieuse, ayant conçu un extrême dégoût du monde. Il peut lui avoir été inculqué par la mère Angélique Arnauld, très pessimiste, car dans le monde on court à la perdition.

La sœur Briquet est originaire du milieu des robins, la noblesse de robe. Sa plume trahit son milieu social : elle est procédurière et offensive. L'esprit de polémique, un savoir-faire juridique certain, le sens de l'observation et des détails qui font mouche caractérisent son expression.

La sœur Briquet eut pour mère Marie Bignon, issue d'une prestigieuse famille de parlementaires. Son grand-père maternel, Jérôme Bignon I, avocat général et conseiller d'État, ami de Saint-Cyran, avait placé ses deux fils aux Petites Écoles de Port-Royal. Marie épousa l'avocat général Étienne Briquet dont elle eut deux enfants. Christine et sa sœur, qui mourut jeune, furent éduquées à Port-Royal, car leur mère décéda en 1642. Sa sœur mourut en octobre 1657, la lettre de condoléances de la mère Angélique Arnauld nous est parvenue[200]. La famille Bignon soutint toujours la sœur Briquet, même dans sa révolte. Étienne Briquet légua le tiers de sa fortune au monastère.

La sœur Briquet entra dans le noviciat à l'âge de seize ans, malgré l'opposition de sa famille, car sa fortune considérable lui assurait une position d'importance dans le monde. Elle fut formée par la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, maîtresse des novices, et par la mère Agnès Arnauld[201]. Une tendre affection les unit pour le restant de leurs jours. Christine Briquet peut être considérée comme l'enfant spirituel de la mère Angélique de Saint-Jean. Elle reçut une éducation très soignée à Port-Royal ; elle lisait le latin et avait appris le grec, comme le révèle une lettre que lui

[200] Mère Angélique Arnauld, *Lettres,* Utrecht, aux dépens de la Compagnie, 1742-1744, t. III, p. 433.

[201] Il nous reste deux lettres datées de 1656 de la mère Agnès qui invite sa novice à faire preuve d'humilité et de douceur. *Cf.* mère Agnès Arnauld, *Lettres de la Mère Agnès Arnauld, Abbesse de Port-Royal*, éd. Prosper Faugère [et Rachel Gillet], Paris, Benjamin Duprat, 1858, t. I, p. 433-434.

adressa Le Maistre de Sacy. Celui-ci lui conseillait de dissimuler sa grammaire grecque, l'érudition ne convenant pas à une religieuse aux yeux du monde.

Elle quitta le monastère durant quatre mois, pour vivre en société, chez son oncle Bignon ; durant ce temps, Singlin continuait de la diriger. Elle regagna Port-Royal après cette période probatoire. Un fait miraculeux consolida sa vocation : le 17 janvier 1659, elle guérit d'une fluxion très douloureuse en appliquant sur son genou incommodé une relique de la mère Marie des Anges Suireau. Christine Briquet fit profession le 11 avril 1660.

La sœur Briquet fut une des religieuses rebelles les plus ardentes, portée vers l'action, avec l'aide des membres de sa famille qu'elle enrôla dans son combat. Après l'enlèvement des mères, elle fut une des têtes de la résistance.

Son bref interrogatoire en date de 1661 par les grands vicaires, monsieur de Contes et monsieur Bail, dont elle fit une relation, est assez banal[202]. La sœur Briquet répond avec docilité à leurs questions : elle récite le catéchisme que monsieur Bail lui avait remis. Il s'en montre ravi et conclut à la parfaite orthodoxie de la sœur Briquet, âgée alors de 19 ans. La sœur clame son attachement à l'Église. Elle déclare aussi que les Messieurs ne l'ont jamais instruite des polémiques du temps.

Son état d'esprit et son ardeur polémique, en 1664, étaient connus des autorités. Son entêtement et son esprit de répartie, la sœur Briquet étant d'une absolue franchise, amusaient et irritaient à la fois l'archevêque de Paris. La sœur nous laissa une intéressante relation de leur rencontre en date du 13 juin 1664[203].

L'entretien débute fort courtoisement. Hardouin de Péréfixe, après avoir soutenu la position du pape qui attribuait les cinq propositions à Jansénius, affirme que la sœur Briquet subit de mauvaises influences, des personnes prévenues l'empêchent de signer le formulaire. La sœur Briquet motive sa rébellion : elle ne veut pas blesser sa conscience, et refuse de prendre part à une affaire au-dessus de sa capacité. Pour Hardouin de Péréfixe, la religieuse fait partie d'une cabale ; tout en protestant de son obéissance, elle refuse d'obéir à ses supérieurs. La sœur clame son indépendance d'esprit. Elle affirme ne regarder que Dieu seul dans cette affaire. La mère Agnès Arnauld avait donné toute latitude à sa communauté : signer c'est une affaire personnelle. L'archevêque condamne ce recours à une décision personnelle. La religieuse répond que le formulaire lui-même l'a éclairée, c'est un serment. Or, elle ne peut jurer ce dont elle doute. Du reste, cette affaire ne concerne pas la foi, et les théologiens sont partagés. Pour Hardouin de Péréfixe les questions de fait et de droit sont liées. Il faut se plier aux décisions du pape et des évêques. Le pape doit trancher les différends. Jansénius lui-même avait soumis son ouvrage au pape et déclaré respecter son jugement quant à l'orthodoxie de l'ouvrage dont il a reconnu lui-même que la doctrine était nouvelle. La distinction du fait et du droit est une invention « diabolique » qui justifie la désobéissance. La sœur Briquet répond que même des évêques sont opposés à la signature du formulaire. L'archevêque se demande alors pourquoi la communauté de Port-Royal soutient les jansénistes. Selon lui, Jansénius lui-même se serait soumis, s'il avait vécu. La sœur répond avec esprit :

> Monseigneur j'ai peine à croire que sa soumission allât jusqu'à lui persuader qu'il aurait enseigné des erreurs qu'il saurait bien n'avoir pas enseignées (*Divers Actes de P.-R.*, *op. cit.*, p. 25).

[202] *Histoire des persécutions des religieuses de Port-Royal écrite par elles-mêmes, 1664*, à Ville Franche, aux dépens de la Société, 1753, p. 145-147.
[203] *Divers Actes, Lettres et Relations des religieuses de Port-Royal*, dits *Divers Actes de P.-R.*, s. l., s. n., 1724, *Relation de sœur Madeleine de Ste Christine Briquet*, p. 21-33.

L'archevêque perd son sang-froid et qualifie les religieuses d'entêtées, d'opiniâtres. Pour calmer sa colère, la sœur Briquet fait appel aux sentiments de son oncle, monsieur Bignon, que l'archevêque appréciait. Or celui-ci estime que signer le formulaire, c'est signer publiquement à la face de l'Église. Que s'il y avait du péché à le faire, ce péché serait sans rémission. Seule une rétractation publique de la signature pourrait l'effacer. La sœur Briquet ne veut pas faire un faux témoignage qui revêtirait un caractère solennel. Ce serait déclarer Jansénius anathème. La sœur estime que Dieu soutient la résistance de la communauté : il est intervenu par un miracle, celui de la guérison de Suzanne de Champaigne, la fille du célèbre peintre, grâce à une neuvaine commencée par la mère Agnès, le 28 décembre 1661. Elle évoque aussi le songe prémonitoire d'une humble religieuse. L'archevêque ne demande à la sœur Briquet qu'une foi humaine. La sœur lui rétorque que le formulaire n'exige pas une foi humaine. Signer le formulaire, pour l'archevêque, ne signifie que la soumission à l'autorité du pape. Il propose de montrer à la sœur la première proposition qui figure dans l'*Augustinus*. La sœur refuse de lire le texte en latin et veut faire examiner la proposition par des théologiens. Elle retourne à l'archevêque l'argument classique de l'ignorance des femmes : ces débats sont au-dessus de sa condition. Puis, Hardouin de Péréfixe remet en cause les Messieurs de Port-Royal qui refusent de reconnaître qu'ils se sont trompés, preuve de leur insoutenable hardiesse. En effet, Jansénius n'admet que la grâce efficace qui agit sur la volonté, et refuse la grâce suffisante. L'archevêque, dans un élan paternaliste, invite la sœur à lui confier ses doutes pour qu'il puisse l'éclaircir. La sœur tient ferme. Elle récuse toute cabale et toute influence. Elle affirme n'agir qu'à la lumière de sa conscience. Hardouin de Péréfixe l'invite à signer pour ne pas donner aux jésuites la satisfaction de détruire Port-Royal. Il affirme vouloir donner son sang pour tirer Port-Royal d'affaire.

Entretien encore plus étonnant : la relation que la sœur Briquet a dressée de la fin de sa confession avec Michel Chamillard, l'homme de main d'Hardouin de Péréfixe, et nouveau directeur du monastère. Ses propos relativement mesurés y sont transposés d'une plume alerte. Ce dialogue, assez vif, prouve la parfaite connaissance des enjeux de la signature que possède la sœur Briquet. Son érudition y affleure, ainsi que sa position extrémiste, sans concession. Cet entretien traduit bien le sentiment de rébellion et d'indignation de la communauté entrée en résistance. Cet entretien, un témoignage exceptionnel, fort long, est daté du 21 juin 1664. Chamillard se livre à un chantage : il ne dira pas *misereatur* avant que la sœur n'ait expliqué son point de vue concernant la signature. La sœur Briquet rappelle à Chamillard qu'Hardouin de Péréfixe lui a donné un délai de réflexion de trois semaines. Chamillard veut connaître les raisons précises qui empêchent la sœur d'obéir au pape. La sœur estime qu'il s'agit d'une affaire importante qui regarde la conscience. Chamillard assimile la sœur Briquet aux hérétiques qu'il connaît bien, ayant tenté de les convertir à Genève. La sœur exprime sa tristesse : elle ne souhaite pas évoquer cette affaire, seul le silence lui convient.

> On nous fait violence de nous tirer de cette occupation ; mais puisque l'on nous en arrache malgré nous, et qu'on nous oblige à dire des raisons nous le faisons pour obéir et nous proposons nos doutes (*ibid.*, p. 47).

Après avoir reçu l'absolution, la sœur Briquet revient à la charge quant à la foi humaine, selon elle contraire à la raison ; la sœur ne connaît qu'une foi, la divine. La foi humaine suppose qu'il faut renoncer à son propre jugement et se soumettre à celui de ses supérieurs. La foi humaine est relative, elle dépend d'un homme, sujet au changement, alors que la foi divine est immuable. Seule la foi divine permet d'accepter

ce que l'on ne comprend pas, car elle s'attache à la parole de Dieu. Pour Chamillard, se soumettre à la foi humaine constitue un acte héroïque. Pour la sœur Briquet, les efforts des autorités consistent à soumettre les religieuses, à leur imposer une créance quant à des faits douteux. La sœur propose à Chamillard une solution pragmatique : qu'il lui montre, dans l'*Augustinus* même, les propositions condamnées par le pape. Elle affirme que le formulaire a été fait pour des théologiens, des spécialistes et non pour des religieuses. Or, les théologiens ne s'accordent pas. Selon Chamillard, pour l'unité de l'Église, il faut obéir au pape qui a interdit la lecture de l'*Augustinus.* Le silence respectueux ne suffit pas à l'Église, selon Chamillard, il faut signer le formulaire.

Pour la sœur Briquet, le formulaire est une nouveauté dont on ne trouve nul exemple dans l'histoire de l'Église. La sœur cite Théodoret et répond à Chamillard avec hardiesse, anéantissant ses arguments :

> Non, M., c'est ce que vous nous disiez hier, que si dans quelques années le pape futur interprétait autrement le sens de Jansénius, il serait permis de douter de ce qu'en dit à présent celui-ci : c'est à dire qu'il sera au pouvoir du pape de faire autant de menteurs ou de faux témoins qu'il y aura eu de signatures. Cela ne prouve pas l'infaillibilité (*ibid*., p. 49).

La sœur Briquet affirme aussi que ses scrupules ne peuvent être levés que par la raison. La réponse de Chamillard est intéressante :

> Mais comment vous êtes-vous résolue à embrasser la vie que vous menez ? Y-a-t-il rien de plus opposé à la raison que de renoncer comme vous faites à tous les plaisirs et les commodités de la vie, puisque même on sait qu'on se peut sauver dans le monde sans mener une vie si austère ? (*ibid.*, p 50)

La sœur déclare avoir captivé sa raison pour croire à la parole de Dieu et à l'Évangile. Elle affirme la prééminence de la foi sur la raison :

> Je ne cherche jamais des raisons dans les choses divines, parce que je sais que tout ce qui est de Dieu est infiniment relevé au-dessus de la raison humaine (*ibid.*,).

Ainsi, pour la communauté de Port-Royal en révolte, la signature du formulaire est bien une affaire humaine. Puis le débat se fixe sur la notion de grâce ; la sœur affirme que la grâce est un don gratuit de Dieu. Chamillard lui reproche alors son érudition. Il est plus facile d'obéir, à ses yeux, si l'on est simple, c'est à dire dans l'ignorance des débats théologiques. La sœur reproche alors à la hiérarchie ecclésiastique de l'avoir fait sortir de la simplicité. C'est l'affaire du formulaire qui a obligé les sœurs à s'informer, à raisonner, car on exerce toujours sur elles la pression de la signature. C'est un harcèlement. La sœur refuse de signer dans l'ignorance. Elle lance un appel teint de féminisme :

> Il faut donc bien que nous demandions au moins à quoi nous nous engageons en signant ; encore ne sommes-nous pas des bêtes pour faire les choses sans les comprendre (*ibid.*,).

Les autorités troublent la conscience des religieuses. Pour Chamillard, le repos est dans la soumission à l'autorité. La sœur écrit qu'elle s'est trop avancée dans cette discussion et choisit désormais le silence.

La sœur Briquet ne tint pas cet engagement.

En effet, elle rédigea, avec l'aide de la sœur de Brégy, le fameux-procès verbal de la journée de l'enlèvement du 26 août 1664, qui irrita tant l'archevêque de Paris[204]. Ce

[204] L'irritation de l'archevêque de Paris est évoquée lors de la captivité de la sœur Briquet. Elle l'évoque dans sa

petit reportage, assez détaché, le ridiculise et le déconsidère. Elle composa une *Effusion de cœur*, imprimée et diffusée, qui fit l'objet d'une querelle littéraire et de désaccords au sein même de Port-Royal. La mère Henriettte-Marie de Sainte-Madeleine d'Angennes du Fargis, prieure de Port-Royal des Champs, rappelle l'obligation de silence qui s'impose aux religieuses et Le Maistre de Sacy estime que cet ouvrage ne respecte pas l'esprit de Port-Royal, la simplicité et l'humilité exigées par la mère Angélique Arnauld[205]. Néanmoins, les avis sont partagés : certains Messieurs favorisent ce genre d'écrits. Pierre Nicole dans la neuvième Lettre des *Imaginaires*, défendit cette *Effusion de cœur* face aux critiques de Desmarets de Saint-Sorlin. Celui-ci reproche à la plume de la sœur un style pompeux : elle écrit comme les jésuites !

Après l'enlèvement des douze religieuses de la communauté, la sœur Briquet prit, avec la sœur de Brégy, la tête de la résistance. Il nous reste 39 lettres que la sœur Briquet écrivit à la prieure de Port-Royal des Champs, la mère du Fargis (qui dut faire face à l'enlèvement des religieuses les plus importantes de la Maison[206]), aux amis du dehors, et aux Messieurs. Ces lettres sont le témoignage privilégié de la résistance que les religieuses de la seconde génération mirent en œuvre pour s'opposer à la main mise de la mère Eugénie secondée par la sœur Flavie sur Port-Royal de Paris, pour mater la rébellion du monastère. La sœur Briquet se heurta à l'incompréhension d'une bonne partie de la communauté :

> Car je suis à cause de cela à charge quasi à toutes mes sœurs, quoiqu'il me semble que j'aie très grand soin de ne plus parler devant elles, et de ne leur point témoigner la fermeté que je fais paraître dans les occasions avec monsieur Chamillard et les filles de Sainte-Marie. Ma sœur Geneviève dit que ma sœur Jeanne Fare[207] et moi nous sommes les deux plus emportées de la Maison, qui ne voulons rien céder et qui résistons en tout, que nous ne disons pas trois paroles que le feu ne nous monte au visage, etc. (*Relation concernant les Lettres que les Religieuses de Port-Royal ont écrites pendant les dix mois qu'elles furent renfermées sous l'autorité de la mère Eugénie*, s. l., s. n., p. 4).

La sœur Briquet, pour justifier sa rébellion, se considère comme une victime de la vérité. L'excommunication est certes une privation, mais également la preuve de la faveur divine. Elle voue une inimitié particulière à Chamillard dont elle fustige les horribles conférences : il se livre à des insultes et à des comparaisons outrageantes. Il ne cesse de tendre des pièges à la communauté rebelle, et tient des discours différents selon les circonstances. Elle loue monsieur Chéron, un homme de bien, mais se méfie de ses éclaircissements. Elle s'inquiète des faiblesses de la sœur Houel et tente de la raffermir, tout en lui déconseillant de montrer des passages de l'*Augustinus* à Hardouin de Péréfixe. Les seules raisons à donner à la hiérarchie sont des raisons de conscience. Elle loue une ancienne, la sœur Liée[208] pour sa fermeté. La sœur Briquet et la sœur de Brégy sont devenues les porte-parole de la communauté qui leur a confié cette mission. Elles défendent la véracité du fameux procès-verbal de la journée de l'enlèvement du 26 août 1664, indiquant que son contenu a été concerté avec l'ensemble de la communauté. Cet

---

Relation de captivité : « L'après-dîner la mère me vint voir, et me parla encore assez froidement, et d'une manière qui me fit connaître qu'elle n'ignorait pas quelle est la réputation que j'avais acquise pour avoir soutenu le procès-verbal, au sujet duquel elle me dit que quelques évêques estimaient M. de Paris trop doux, de ne nous point excommunier. Elle me dit qu'elle avait refusé de me prendre (*ibid.*, p. 96). »

[205] Geneviève Delassault, *Choix de lettres inédites de Louis-Isaac Le Maistre de Sacy (1650-1683)*, Paris, Nizet, 1959, p. 120.

[206] Les lettres étaient passées par le trou d'une muraille devant laquelle la sœur se rendait à une heure convenue.

[207] Jeanne Radegonde de Sainte-Fare Lombard (1630-1671) ne signa jamais le formulaire.

[208] Il s'agit de Madeleine de Sainte-Élisabeth de La Guette de Chazé (1596-1669). Elle prit l'habit de converse le 25 mars 1658. Elle fit profession le premier mai 1659 et refusa de signer le formulaire. Infirme, elle ne pouvait plus marcher.

imprimé, selon l'archevêque, circule dans tout Paris. Pour la sœur Briquet, il s'agit d'un témoignage de la violence de l'archevêque. La sœur Briquet et la sœur de Brégy affrontent directement l'archevêque et affrontent sa violence. En effet, l'archevêque de Paris reproche à la sœur Briquet de le tourner en dérision et de porter atteinte à sa réputation. Il reproche aux deux jeunes religieuses d'avoir trop d'esprit. À ses yeux la sœur Briquet est une philosophe, une « dogmatiseuse », qui fait profession de théologie. Et qui s'élève au-dessus de tout le monde ! L'archevêque veut enfermer les rebelles entre quatre murailles et les condamner au pain sec et à l'eau. Pour la mère Eugénie, la sœur Briquet scandalise la communauté. Celle-ci communie sans l'autorisation de la mère Eugénie, disant qu'elle suit le mouvement de sa conscience. Son devoir est de soutenir sa maison. Elle se pose, avec la sœur de Brégy, en chef responsable de la communauté, en dépit du désaccord de certaines religieuses, plus soucieuses de discrétion :

> […] qu'au lieu qu'étant ici, si je m'élève peut-être plus que je ne dois en parlant pour les autres, j'ai le bonheur d'y voir un contrepoids, puisque si c'est Dieu qui m'élève, je puis dire avec vérité : *elevans, allisisti me*[209], et que si mes sœurs ont la bonté de ne me pas désavouer et que quelques-unes des plus anciennes m'obligent à parler, il y en a d'autres néanmoins qui étant fort bien intentionnées m'en font souvent quelques reproches, parce qu'elles disent que je suis trop emportée, et que je le fais d'un air et d'une façon bien suffisante ; outre qu'il n'y a pas non plus grande gloire à soutenir à Monseigneur de Paris le contraire de ce qu'il prétend […] (*Divers Actes de P.-R.*, *op. cit.*, p. 49-50).

Dans la *Relation de la vie et des vertus de la sœur Magdeleine de Sainte-Christine Briquet*, contenue dans les *Vies intéressantes et édifiantes des religieuses de Port-Royal*, la religieuse anonyme qui la composa commente l'activisme de la sœur Briquet durant cet été 1664 :

> Quoique la sœur Magdeleine de Sainte-Christine Briquet fût l'une des plus jeunes de la maison, elle se signala en toutes sortes d'occasions depuis l'enlèvement des Mères, pour le service de la communauté, mettant à cet effet en usage tous les talents que Dieu lui avait donnés. Elle soutint en grande partie le choc des ennemis de la vérité, et contribua à fortifier celles de ses sœurs qui étaient faibles, et à dresser la plupart des Actes que l'on fit en ce temps là (*Vies intéressantes et édifiantes des religieuses de Port-Royal*, éd. Pierre Leclerc, Utrecht, aux dépens de la compagnie, 1750-1751, t. III, p. 94).

L'affaiblissement de la sœur Dupré la plongea dans l'angoisse, car celle-ci était l'une des religieuses les plus fermes et des plus averties. La sœur Briquet renouvelle alors d'ardeur pour conforter ses consœurs dans leur refus de signer. Elle tente de faire contre-poids à l'archevêque qui exhorte les religieuses une à une. La sœur Briquet résista également aux injonctions de son oncle qui lui conseilla de ne dresser ni actes, ni procès-verbaux et de ne se point mêler des affaires de la communauté, car on parle de la sœur Briquet, qualifiée de dangereuse petite fille par l'archevêque de Paris, dans le monde, ce qui portait préjudice à sa famille. Elle se plaint des bassesses de monsieur de la Brunetière qui occupe la fonction de la sœur Soulain cellérière enlevée, des manœuvres d'Hardouin de Péréfixe qui terrorise la sœur du Fossé pour la faire signer, et des injures de Chamillard contre lequel elle aimerait dresser un acte de protestation. En outre, elle voudrait écrire un autre procès-verbal contre l'archevêque, mais les religieuses trop craintives n'osent pas passer à l'action. La sœur Briquet fait un dernier rapport aux amis du dehors :

[209] Psaumes : « Tu m'as soulevé et rejeté (Ps 101, 11). »

> Néanmoins on nous obligera infiniment de ne rien dire de ce que l'on a appris de nous depuis le 24 septembre, parce que cela ferait voir trop ouvertement que nous avons communication. Nous ne dénions pas que nous l'ayons eue jusqu'à ce jour ; et quoiqu'on nous l'ait ôtée dès le lendemain matin, nous ne nous soucions pas que l'on sache ce qui s'est passé ce jour-là ; car si monsieur de Paris vient à en faire la recherche, après lui avoir fait la réponse qu'on nous a marquée, je lui dirai tout librement, qu'ayant cru qu'il était important pour nous, que l'on sût ce qui s'était passé dans l'établissement qu'il avait voulu faire de nouvelles officières dans la Maison, et ce que monsieur Chamillard nous avait dit en sa présence, nous avons passé la plus grande partie de cette nuit à l'écrire, voyant bien que nous n'avions plus que jusqu'à sept heures du matin à être au tour ; et que pour ce qui est de l'Acte, nous l'avons passé au parloir à un de nos parents (*Relation concernant les Lettres que les Religieuses de P.-R. ont écrites…*, *op. cit.*, p. 63-64).

L'ingéniosité de la sœur est sans limites : elle parvient à écrire secrètement à la mère Agnès captive chez les visitandines du faubourg Saint-Jacques, en cachant son billet dans une pelote de fil. Elle s'inquiète au sujet de la mère Agnès et apprend, par Chamillard, avec tristesse, la signature des deux nièces de la mère Agnès Arnauld : Marie-Charlotte et Marie-Angélique Arnauld d'Andilly. À ses yeux, elles ne savent pas ce qu'elles font et leur signature n'a nulle valeur. Avec douze religieuses, les plus fortes, elle refuse désormais d'aller aux conférences de Chamillard. La rumeur d'une prochaine signature de la mère Agnès bouleverse toute la communauté :

> Je me trouvai hier dans la plus grande affliction où j'ai jamais été. Ma sœur Flavie qui ne craint point de parler contre la vérité, nous donna une alarme épouvantable. Elle dit à ma sœur Marie-Agathe[210] que M. l'archevêque était fort satisfait de la mère Agnès, qu'elle lui avait demandé huit jours de temps pour aviser à ce qu'elle avait à faire, et qu'il devait lui envoyer l'abbé Bossuet pour lui résoudre ses difficultés. Cette nouvelle se répandit aussitôt par toute la Maison, et je vous avoue que je trouve qu'on ajoute trop de créance à ces sortes de médisances ; car la plus grande partie de nos sœurs disaient déjà, que puisque la mère Agnès avait demandé du temps, c'en était fait et qu'elle ne pourrait jamais résister aux importunités de ma sœur Angélique-Thérèse (*ibid.*, p. 79).

Dans les deux semaines qui précédèrent son enlèvement, le nombre de lettres s'accélère. Elle s'attend à être enlevée avec d'autres religieuses à la tête de la rébellion, son oncle en ayant été averti secrètement par monsieur de Saint-Nicolas. Son oncle lui répète les propos que lui tint l'archevêque de Paris. Ils heurtent profondément la sœur Briquet : il faut obéir à ses prélats en se soumettant extérieurement, quitte à croire intérieurement ce que l'on veut, « […] il faut que l'ordre et la police soient toujours gardés. » L'oncle de la sœur Briquet revint lui rendre visite et lui parla « du procès-verbal imprimé, et [me] dit qu'il n'est pas imaginable toutes les railleries qu'on en fait à la cour, en présence même de M. l'archevêque, à qui on en a fait toutes sortes de reproches (*ibid.,* p. 103). » Puis il évoqua l'impossibilité de mettre en œuvre la procédure d'appel d'abus. Les trois dernières lettres de la sœur Briquet sont marquées par des préoccupations politiques. La religieuse évoque la fonction d'archevêque d'Hardouin de Péréfixe et condamne son attitude opportuniste :

> Pour moi je pense que l'on peut dire de lui, que si sa conduite est à présent le sujet de la terreur de tout le monde, elle sera dans les siècles à venir, celui de l'étonnement de toute la terre, quand on verra tous les écrits qui ont été faits sur cette affaire et ceux même qui lui ont été présentés pour lui faire connaître la vérité, et ce que l'on aurait dû attendre d'un Prélat qui possède le rang qu'il tient dans l'Église (*ibid.*, p. 104).

Elle traduit les sentiments de feue mère Angélique Arnauld qui accepte la persécution, effet de la providence de Dieu, à laquelle il faut se soumettre :

[210] Marie-Agathe Desseaux (1627-1690) avait fait profession le 6 mai 1649. Elle ne signa jamais le formulaire.

> Elle a seulement dit, qu'elle ne se mettait nullement en peine de savoir si la Maison se rétablirait, que cela n'était rien du tout et arriverait toujours assez tôt, et que si cela dépendait d'elle, elle ne permettrait jamais qu'on en reprît, quand même cela nous serait permis, si on ne nous rendait auparavant l'excellente conduite dont on nous a privées, parce que sans cela elle ne croyait pas qu'on eut pût élever comme il faut. Mais ce qu'elle a dit et qui nous fait croire que la Maison doit être détruite, c'est au sujet d'Éléazar dont saint Ambroise dit, qu'ayant tué cet éléphant d'une prodigieuse grandeur, *Suo est sepultus triumpho*[211]. Mes enfants, nous dit-elle, nous tuerons la bête, mais la Bête nous tuera aussi (*ibid.*,).

La dernière lettre de la sœur avant son enlèvement justifie son combat :

> Nous sommes trop heureuses de souffrir pour une si bonne cause ; elle est trop juste et trop sainte pour attendre notre justification de la part des hommes. C'est celle de Dieu même, et il n'appartient qu'à lui seul de la défendre ; et puisque c'est par la vérité que nous souffrons, il est bien raisonnable que nous n'attendions notre secours et notre délivrance que de la main de celui qui a dit *Veritas liberavit vos*[212] (*ibid.*, p 106).

L'archevêque de Paris fit enlever Christine Briquet le 19 décembre 1664. Les religieuses en dressèrent un acte[213]. Elle fut détenue à la Visitation de la rue Saint-Antoine, durant six mois et demi. Ses conditions de détention furent difficiles : elle y fit l'objet de menaces et fut très surveillée.

Elle regagna Port-Royal des Champs avec les autres captives le 5 juillet 1665. Elle fut nommée sous prieure en 1684, ayant auparavant refusé toutes les charges dans la maison. Elle s'employa, à la mort de la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly qui suivit de peu celle de Le Maistre de Sacy, à remettre en ordre leurs écrits. Elle rassembla les lettres de Le Maistre de Sacy et prépara un recueil de ces *Lettres*, au nombre de 248, aux fins d'édition[214]. Elle composa également un bref écrit, *Récit de la manière dont la sœur Françoise Magdeleine de Sainte-Julie Baudrand fut délivrée de la fièvre en 1664 après avoir invoqué la mère Angélique*[215]. La sœur Briquet nous laissa aussi un petit récit incorporé dans la biographie de la mère Marie des Anges Suireau, biographie composée par la sœur de Brégy ; il s'intitule *Miracle arrivé à ma sœur Briquet, écrit par elle-même*[216]. Enfin, elle rédigea également deux récits à caractère hagiographique, le dernier en date d'avril 1682 :

- *Relation de la maladie et de la mort de la sœur Élisabeth de Sainte-Marcelline, nièce de M. Wallon de Beaupuis*[217]
- *Relation de la mort de la sœur Françoise de Sainte-Claire, nièce de M. Wallon de Beaupuis et sœur de la sœur de Sainte-Marcelline*[218].

Frappée par la maladie durant plusieurs mois, elle mourut le 30 novembre 1689, à l'âge de 47 ans.

---

[211] Citation de saint Ambroise, extraite du *De officiis ministrorum*, traité des devoirs des ministres sacrés : « s'ensevelir soi-même dans son triomphe. »
[212] Citation de l'évangile de Jean : « La vérité vous libèrera (Jn 8, 31-42). »
[213] Nous le donnons en annexe.
[214] Elles furent éditées en 1690.
[215] *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, dits *Mémoires d'Utrecht*, Utrecht, 1742-1744, t. II, p. 217-221.
[216] *Relations sur la vie de la révérende mère Marie des Anges […]*, s. l., s. n., 1737, p. 310-312.
[217] *Vies intéressantes et édifiantes des religieuses de P.-R.*, *op. cit.*, t. II, p. 256-263.
[218] *Ibid.*, p. 264-298.

RELATION DE LA CAPTIVITÉ DE LA MÈRE MADELEINE DE SAINTE-CHRISTINE

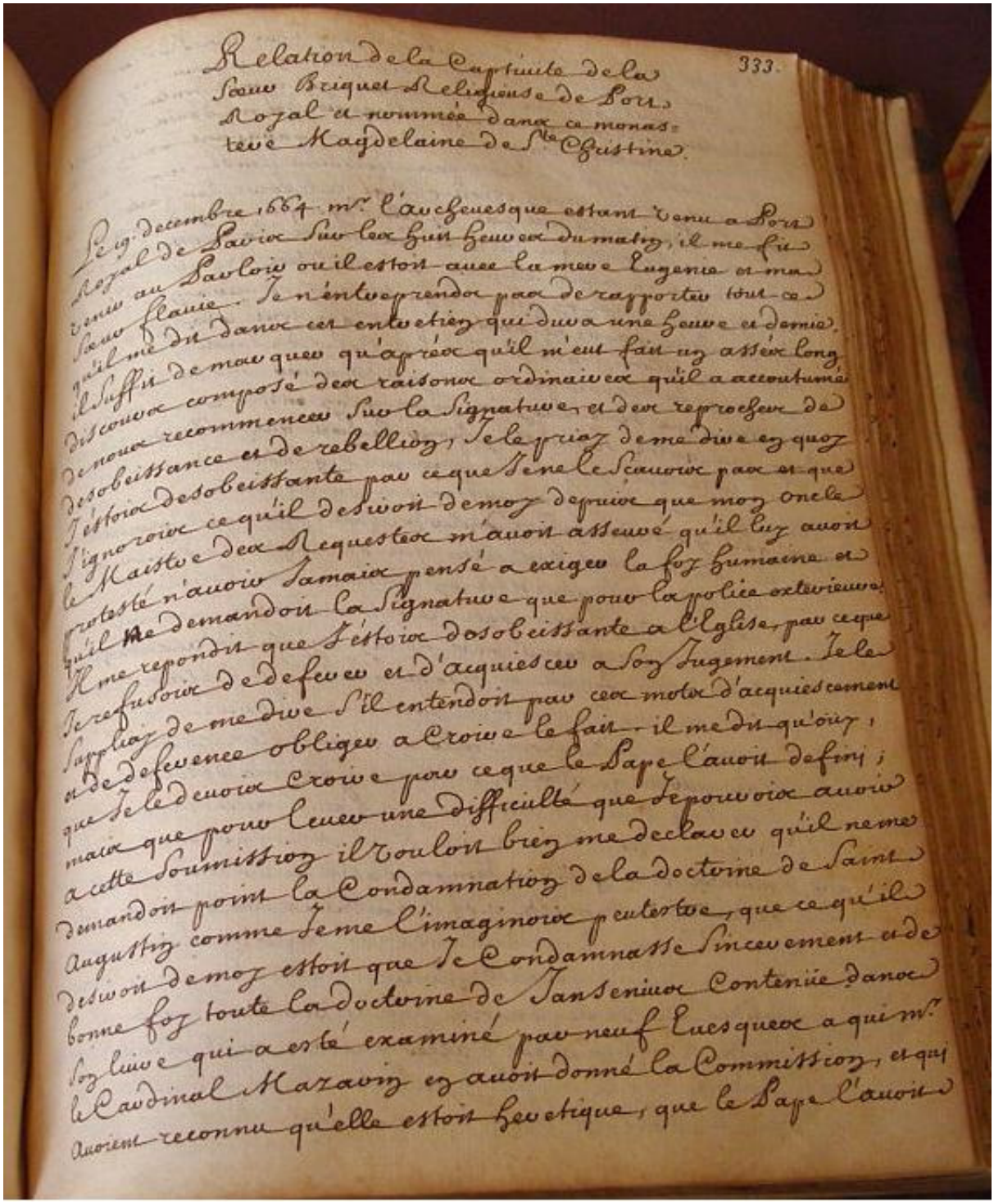
Relation de la Captivité de la
Sœur Briquet Religieuse de Port
Royal et nommée dans ce monas-
tere Magdelaine de Ste Christine.

333.

Le 19. decembre 1664 mr l'Archevesque estant venu a Port
Royal de Savoir sur les huit heures du matin, il me fit
venir au Parloir ou il estoit avec la mere Eugenie et ma
Sœur Flavie. Je n'entreprendrai pas de rapporter tout ce
qu'il me dit dans cet entretien qui dura une heure et demie,
il suffit de marquer qu'apres qu'il m'eut fait un assez long
discours composé des raisons ordinaires qu'il a accoutumé
de nous recommencer sur la Signature et des reproches de
desobeissance et de rebellion, Je le priai de me dire en quoy
j'estois desobeissante par ce que Je ne le Sçavois pas et que
j'ignorois ce qu'il desiroit de moy depuis que mon oncle
le Maistre des Requestes m'avoit asseuré qu'il luy avoit
protesté n'avoir Jamais pensé a exiger la foy humaine et
qu'il ne demandoit la Signature que pour la police exterieure.
Il me repondit que j'estois desobeissante a l'Eglise par ce que
Je refusois de defendre et d'acquiescer a son Jugement. Je le
Supplia de me dire s'il entendoit par ces mots d'acquiescement
et de defference obligeant a croire le fait il me dit qu'oui;
que Je le devois croire par ce que le Pape l'avoit defini;
mais que pour leur une difficulté que je pouvois avoir
a cette soumission il vouloit bien me declarer qu'il ne me
demandoit point la Condamnation de la doctrine de Saint
Augustin comme Je me l'imaginois peut estre, que ce qu'il
desiroit de moy estoit que Je Condamnasse sincerement et de
bonne foy toute la doctrine de Jansenius contenüe dans
son livre qui a esté examiné par neuf Evesques dont m.r
le Cardinal Mazarin en avoit donné la Commission, et qui
avoient reconnu qu'elle estoit heretique, que le Pape l'avoit

Relation de captivité de la sœur Christine Briquet (Bibliothèque de Port-Royal, ms. P.-R. 91)

Donnez-moi assez de constance dans le cœur pour le mépriser (ce superbe) et assez de force pour le perdre. Ce sera un moment glorieux pour votre nom qu'il périsse par la main d'une femme. Car votre puissance, Seigneur, n'est point dans la multitude des hommes […] et dès le commencement du monde les superbes ne vous ont point plu, mais vous avez toujours agréé les prières de ceux qui

> sont humbles et doux. […] Souvenez-vous, Seigneur, de votre alliance, mettez vous-même les paroles dans ma bouche et fortifiez la résolution de mon cœur, afin que votre maison demeure toujours dans la sainteté qui lui est propre et que toutes les nations connaissent que vous êtes Dieu et qu'il n'y en a point d'autre que vous.
> *Judith*, *Jdt* 9, 9-14.

L'enlèvement d'une rebelle

Le 19 décembre 1664, M. l'archevêque étant venu à Port-Royal de Paris sur les huit heures du matin, il me fit venir au parloir où il était avec la mère Eugénie[219] et ma sœur Flavie[220]. Je n'entreprends pas de rapporter tout ce qu'il me dit dans cet entretien, qui dura une heure et demie. Il suffit de marquer qu'après qu'il m'eut fait un assez long discours, composé des raisons ordinaires qu'il a accoutumées de nous recommencer sur la signature et des reproches de désobéissance et de rébellion. Je le priai de me dire en quoi j'étais désobéissante, parce que je ne le savais pas et que j'ignorais ce qu'il désirait de moi, depuis que mon oncle, le maître des requêtes[221], m'avait assuré qu'il lui avait protesté n'avoir jamais pensé à exiger la foi humaine[222] et qu'il ne demandait la signature que pour la police extérieure. Il me répondit que j'étais désobéissante à l'Église, parce que je refusais de déférer et d'acquiescer à son jugement. Je le suppliai de me dire s'il entendait par ces mots d'acquiescement et de déférence obliger à croire le fait[223]. Il me dit qu'oui, que je le devais croire, parce que le pape l'avait défini, mais que pour lever une difficulté que je pourrais avoir à cette soumission, il voulait bien me déclarer qu'il ne me demandait point la condamnation de la doctrine de saint Augustin, comme je me l'imaginais peut-être, que ce qu'il désirait de moi était que je condamnasse sincèrement et de bonne foi toute la doctrine de Jansénius contenue dans son livre[224], qui a été examiné par neuf évêques, à qui M. le cardinal Mazarin en avait donné la commission, et qui avait reconnu qu'elle était hérétique[225], que le pape l'avait aussi

[219] Cinq sœurs de la Visitation, avec à leur tête la mère Eugénie, avaient été imposées au monastère de Port-Royal de Paris par Hardouin de Péréfixe. Elles arrivèrent le jour même de l'enlèvement des religieuses, le 26 août 1664. Elles devaient gouverner le monastère. Les religieuses de Port-Royal leur reprochèrent leur obéissance aveugle et leur zèle sans science. Néanmoins, deux religieuses de la Visitation témoignèrent de la sympathie aux religieuses de Port-Royal : la mère de la Sourdière et la mère de Maupeou, tante de Fouquet.

[220] La sœur Flavie Passart (1609-1670) était maîtresse des novices depuis 1661. Elle trahit sa communauté en livrant aux adversaires de Port-Royal des informations sur le fonctionnement interne de la communauté. Desmaret de Saint-Sorlin les utilisa et Pierre Nicole lui répondit dans les *Visionnaires*. La mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly rédigea un véritable dossier contre sa consœur. On peut le consulter : c'est le ms. P.-R. 38 de la bibliothèque de Port-Royal, rue Saint-Jacques.

[221] Il s'agit de Thierry Bignon (1632-1697), ancien élève des Petites Écoles de Port-Royal. Il devint maître des requêtes en 1663. Il avait épousé la fille aînée d'Omer Talon, avocat général au Parlement. Il était l'ami d'Hardouin de Péréfixe et avait obtenu que la sœur Briquet échappât à l'enlèvement du 26 août.

[222] Hardouin de Péréfixe, dès sa nomination, avait exigé des religieuses une nouvelle signature du formulaire par une ordonnance en date du 8 juin 1665. Il demandait la foi divine pour le droit et la simple foi humaine et ecclésiastique sur le fait, en se soumettant aux supérieurs légitimes. C'était une concession. Or, ce fut l'occasion d'une nouvelle polémique d'où naquit le *Traité de la foi humaine* de Nicole, publié en août 1664. Ce concept de foi humaine fut abandonné.

[223] Le fait de Jansénius : il s'agit d'affirmer, en signant le formulaire que les cinq propositions condamnées sont bien contenues dans l'ouvrage posthume de Jansénius, l'*Augustinus*. Or le Grand Arnauld avait scindé le problème de la condamnation de Jansénius en deux problématiques, le droit et le fait. Les propositions sont condamnables, c'est le droit, mais elles ne figurent pas dans l'*Augustinus*, c'est le fait. Donc la doctrine de Jansénius n'est pas hérétique.

[224] L'*Augustinus,* fut édité à Louvain en 1640. Il fit l'objet de rééditions. Rédigé en latin, cet énorme volume ne fut jamais traduit. C'est une machine de guerre contre les pélagiens modernes, les jésuites.

[225] Mazarin réunit au Louvre, les 26 et 28 mars 1654, cinq archevêques et vingt-neuf évêques. L'assemblée décida que la bulle d'Innocent X du 31 mai 1653 avait condamné les cinq propositions comme étant de Jansénius et au sens de Jansénius. Mazarin voulait donner satisfaction au pape. Des commissaires dont messieurs d'Embrun et de Toulouse (Pierre de Marca, le véritable auteur du formulaire et futur archevêque de Paris) examinèrent l'*Augustinus* et firent leur rapport en huit jours.

condamnée comme telle[226] et que tous les fidèles étaient obligés d'acquiescer à cette condamnation. Et, pour me prouver cette obligation, il me recommença mot à mot toutes les raisons qu'il m'avait déjà alléguées et me dénia absolument tout ce qu'il avait dit peu de jours auparavant à mon oncle, m'assurant qu'il n'y avait pas seulement pensé et qu'il avait toujours estimé qu'on était obligé à croire les faits décidés par le pape, et surtout par un tel pape que celui d'à présent, qui est un homme qui dit tous les jours la messe, qui parle fort bien latin et qui a toutes les qualités de piété suffisante et de probité que l'on peut souhaiter à un Souverain Pontife[227]. Je répondis que je ne pensais pas que tout cela lui eût acquis un plus grand pouvoir que celui de saint Pierre, qui avait reconnu n'avoir point celui de dominer sur la foi des fidèles, que je ne croyais point qu'on eût droit d'exiger de moi une autre soumission pour le fait, que celle du respect et du silence, que je promis par ma signature du 10 juillet[228], et que lui-même témoignait assez par sa conduite qu'il ne croyait pas qu'il y eût du mal à douter du fait, puisqu'il permettait bien à quelques-unes de celles qui ont signé de demeurer dans ce doute, qu'il punissait en nous comme criminel, parce que nous ne le voulions pas dissimuler en mentant à l'Église. Il ne me permit pas de lui en dire davantage, mais il m'interrompit en disant que je me préférais à tout le monde et ne me contentais pas de me croire seule innocente, mais que je voulais encore accuser les autres d'être coupables, parce qu'elles n'imitaient pas ma désobéissance. Qu'il voyait bien qu'il n'y avait rien à faire avec moi, mais qu'il voulait pourtant espérer que Dieu me parlerait au cœur, quand j'aurais été quelque temps dans la solitude et que je serais délivrée du tumulte et de l'embarras où j'étais. Et, adoucissant sa voix, il me demanda si je ne voulais pas bien aller au lieu où il me ferait conduire dans son propre carrosse. Je lui répondis que je ne pouvais pas le vouloir, mais que j'étais prête, pour lui obéir, d'aller partout où il m'enverrait. Cela le contenta. Je le suppliai ensuite de me permettre de lui représenter quelques-unes des raisons qui fortifiaient les doutes que j'ai sur le fait de Jansénius. Il me promit d'y satisfaire volontiers. Je lui dis donc de quelle manière le père Esprit[229] nous avait expliqué le formulaire et, afin de ne pas faire tort à ce bon homme, et de pouvoir être écoutée de M. de Paris, j'ajoutai que ce bon père nous avait témoigné se reconnaître fort obligé à sa bonté, de ce qu'il avait levé par son ordonnance le joug de la foi divine[230]

---

[226] Il s'agit de la bulle *Ad sacram beati sedem* du pape Alexandre VII du 16 octobre 1656. Elle affirme que les cinq propositions sont dans l'*Augustinu*s et qu'elles sont condamnées au sens où Jansénius les avait entendues.

[227] Le pape Alexandre VII occupa le trône de saint Pierre de 1655 à 1667. Il avait été l'un des inspirateurs de la bulle *Cum Occasione* qui avait condamné le jansénisme. Très cultivé, il était hostile à Mazarin, son ennemi personnel. Sous son pontificat, la papauté connut une humiliation sans précédent : il s'agit de l'affaire dite de la garde corse, réglée par la paix de Pise, le 12 février 1664.

[228] Il s'agit d'une signature collective, une dernière réponse à l'archevêque de Paris. En voici le texte : « Nous soussignées, promettons une soumission et une créance sincère pour la foi : et sur le fait, comme nous n'en pouvons avoir aucune connaissance par nous-mêmes, nous n'en formons point de jugement ; mais nous demeurons dans le respect et le silence, conforme à notre condition et à notre état. » Le peintre Philippe de Champaigne l'apporta à l'archevêque de Paris. *Cf. Divers Actes de P.-R.*, *op. cit.*, *Relation de ce qui s'est passé à P.-R.*, p. 73.

[229] Ce père de l'Oratoire avait accompagné Chamillard. Il fut tourné en ridicule par les religieuses dans l'*Histoire des persécutions*, à cause de son excès de zèle.

[230] L'ordonnance d'Hardouin de Péréfixe, en date du 8 juin 1664, établissait une distinction entre foi divine et foi humaine : la foi divine est la foi révélée, la foi humaine est une foi ecclésiastique exigée par l'Église. La foi humaine est demandée pour le fait de Jansénius, la présence ou non des cinq propositions dans l'*Augustinus*. Nicole avait ridiculisé cette échappatoire de l'archevêque dans sa *Quatrième Lettre sur l'hérésie imaginaire* : « Si les hommes étaient raisonnables, il ne faudrait que cette déclaration de Monseigneur l'archevêque pour remédier à tous les troubles qui ont agité l'Église depuis dix ans. Car puisqu'il est constant qu'il n'est point de foi que les erreurs condamnées soient dans le livre de Jansénius, on n'est donc point hérétique pour désavouer ce fait, et encore moins pour en douter. Et comme ce fait a toujours été l'unique matière de la dispute, il s'en suit bien clairement qu'il n'y a jamais eu de secte, ni d'hérésie de Jansénius, et c'est bien inutilement qu'on a fait tant de bruit […]. Il y a une différence infinie entre la foi divine et nécessaire de la Trinité, et la foi humaine et inutile du fait de Jansénius […] (Pierre Nicole*, Les Imaginaires*, Liège, Adolphe Beyers, 1692, *quatrième Lettre*, p. 85). » La position d'Hardouin de

qui accablait tout le monde et n'avait mis à la place que la foi humaine, qu'il assurait n'obliger point à être intérieurement persuadé que Jansénius eût enseigné la créance des Cinq propositions, mais seulement à croire que le pape les lui attribuait, soit qu'il eût bien, ou mal, pris son sens. Je ne sais si ces paroles donnèrent au prélat sujet d'espérer qu'il aurait encore quelque partisan de sa foi humaine et qu'elle pourrait être soutenue en ce sens ; quoiqu'il en soit, elles lui plurent si fort qu'il me demanda aussitôt pourquoi elles ne me satisfaisaient pas et quelle difficulté je trouvais à signer comme le père Esprit[231] l'avait fait. Je lui dis que la sincérité chrétienne me le défendait et je lui demandai s'il se contenterait que je signasse dans cette disposition, puisqu'il m'avait dit un peu auparavant que c'était mentir que de signer sans croire le fait. Il se trouva embarrassé là-dessus et ne me put répondre. Mais, moi, je poursuivis et je tâchai de lui faire voir qu'après nous avoir ôté nos mères[232] et avoir toute renversé notre Maison pour une foi humaine, on commençait à dire qu'on ne l'exigeait plus et qu'on n'achevait de nous détruire que parce que nous refusions de mentir à l'Église et que nous préférions la loi de Dieu à tous nos intérêts, qu'il n'y avait donc plus d'autre crime à nous reprocher que celui-là, puisqu'il voulait bien qu'on signât sans croire le fait et qu'il ne jugeait ce défaut de foi humaine punissable que parce qu'on refusait de le dissimuler. C'est ce que je tâchai de lui représenter le plus respectueusement qu'il me fut possible mais il ne laissa pas de s'en blesser fort et de dire qu'il ne me fallait point écouter, qu'il reconnaissait assez ce que j'étais, qu'il n'y avait rien en moi qu'une profonde ignorance jointe à une haute estime de moi-même qui me faisait parler avec une insolence et une élévation d'esprit épouvantable, quoique je ne susse rien du tout[233].

Puis, s'adressant à la mère Eugénie, il lui dit avec assez de douceur qu'elle n'avait qu'à me conduire à notre cellule, où j'irais prendre notre bréviaire et nos hardes. Je lui demandai mon obéissance[234] par écrit. Il me la montra toute pliée et me dit que l'ecclésiastique qui me conduirait la mettrait entre les mains de ma supérieure.

Je n'avais point entendu la messe, et comme on en venait de donner une, je lui demandai permission de l'aller entendre pour y offrir mon sacrifice[235]. Il me dit que je l'entendrais au lieu où j'allais, et que je me dépêchasse vitement d'aller à la porte, parce qu'il attendrait que son carrosse fût revenu pour retourner chez lui. Je le suppliai de me donner au moins un quart d'heure de temps. Il me dit que cela n'était pas nécessaire, parce que je n'avais rien à faire qu'à prendre mon bréviaire, qu'il ne me fallait qu'un instant pour cela, que je n'avais que faire de me mettre en peine de rien emporter, parce qu'on m'enverrait toutes les choses dont j'aurais besoin. Je lui demandai s'il me

---

Préfixe était plus nuancée que celle du pape, qui, par un bref en date du 29 juillet 1663, exigeait la signature pure et simple du formulaire.

[231] Le père Thomas Esprit, frère du fameux Jacques Esprit, l'auteur de *La fausseté des vertus humaines*, est un oratorien. Hardouin de Péréfixe l'avait chargé avec Chamillard d'obtenir la signature du formulaire par la communauté de Port-Royal.

[232] Il s'agit de la mère Agnès Arnauld, de l'abbesse de Ligny, de la sœur Le Conte, prieure, et de la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, sous prieure et maîtresse des novices, enlevées le 26 août 1664.

[233] Sainte-Beuve considérait que la sœur Briquet était la plus parfaite des élèves de la mère Angélique de Saint-Jean. Il estimait que c'était la plus réfractaire et la plus agressive. *Cf.* Sainte-Beuve, *Port-Royal*, *op. cit.*, t. II, p. 698. Son esprit vif et caustique et ses talents oratoires avaient suscité l'irritation de son archevêque. Elle est l'auteur du fameux procès-verbal de la journée de l'enlèvement du 26 août 1664 ; il fut diffusé et ridiculisa Hardouin de Péréfixe à tel point que celui-ci demanda aux religieuses, à maintes reprises, de rétracter ce brûlot, ce qu'elles refusèrent.

[234] Il s'agit de l'autorisation de quitter la clôture, c'est-à-dire de sortir du monastère. « Je vis que M. l'Archevêque s'en allait tout seul dans l'avant chœur vers le cloître, comme s'il eût l'esprit occupé de quelque chose, et je ne prenais pas garde qu'il avait passé la porte par où nous devions sortir ; ce fut ce qui me donna occasion de le suivre et de lui aller demander notre obéissance (Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, *Relation de captivité*, éd. abbé Louis Cognet, Paris, Gallimard, 1954, p. 29). »

[235] Pour les religieuses enlevées la captivité est une épreuve de purgation et une oblation ; il s'agit d'imiter le Christ en croix, de s'immoler.

refuserait la permission de dire adieu à mes sœurs. Il me dit que non, qu'il me permettait d'embrasser celles que je rencontrerais, mais qu'il me priait que ce fût sans bruit. Je l'assurai que je n'en ferais point de ma part et, en disant cela, la voix me manqua, parce que j'étais extrêmement saisie. Il en fut touché et, ayant voulu me dire quelque chose pour me témoigner qu'il était satisfait de moi, il ne put achever et il se mit à pleurer[236]. La mère Eugénie et ma sœur Flavie firent de même. Pour moi, je voulais encore retenir mes larmes, mais il ne me fut pas possible de m'empêcher d'en verser quelques-unes. M. de Paris, ayant demeuré quelque temps sans parler, me dit en pleurant encore : « Si vous pensiez, ma bonne sœur, qu'on n'eût point de peine à faire ce que l'on fait ? – Si vous en aviez, Monseigneur, lui répondis-je, il est en votre pouvoir de vous en délivrer et nous aussi ! Vous n'avez qu'à nous décharger de la foi humaine et nous permettre de parler sincèrement. Après cela, vous serez en repos et nous espérons que vous n'aurez pas sujet de vous plaindre de nous. – Que voulez-vous dire, me repartit-il, avec votre foi humaine ? Où l'avez-vous été inventer ? Vous n'avez autre chose que cela à m'alléguer. Pour moi, je ne sais pas que vous faire. Le pape est un homme : je ne puis vous commander de croire de foi divine ce qu'il décide. Croyez-le de telle foi qu'il vous plaira, mais n'en doutez point, et dépêchez-vous d'aller à la porte, je vous attendrai en bas. »

Les adieux à la communauté

Étant sortie du parloir, je priai instamment la mère Eugénie de me laisser un moment seule dans notre cellule et je lui dis qu'elle en garderait plutôt la porte, si elle voulait. Elle me le refusa, parce qu'elle avait ordre exprès du contraire. Elle m'offrit de me faire retourner à M. de Paris, qui n'était pas encore descendu, mais je ne voulus pas lui faire cette demande. J'attendis à la porte du parloir que la mère Eugénie la lui eût faite. Elle revint aussitôt et me dit que M. de Paris lui avait commandé de ne me laisser rien emporter qu'elle n'eût vu, parce qu'il craignait que je ne prisse des papiers[237]. Je ne lui dirai point de quelle manière nos sœurs s'assemblèrent en un moment, ni quelle fut la tendresse qu'elles me témoignèrent en cette occasion. Il faudrait ignorer ce que je suis pour bien concevoir jusqu'à quel point alla leur bonté. On en peut juger quelque chose par l'acte du procès-verbal qu'elles ont dressé sur ce sujet[238]. Je les accuserais d'y avoir blessé la vérité en la manière dont elles parlent de moi, si je ne croyais que la charité, qui leur a fait taire ce qu'elles ne peuvent ignorer, les a aussi aveuglées pour voir ce qui n'était point ou pour supposer ce qui devait être.

Au monastère de Sainte-Marie

Aussitôt que je fus sortie, M. de Paris, qui était à la porte, me fit promptement monter dans son carrosse. Pendant que je fus en chemin, je me trouvai dans un assez fort combat de la joie et de la tristesse qui, n'étant pas victorieuses l'une sur l'autre, me

[236] Hardouin de Péréfixe balançait entre emportement et émotivité. Il mit souvent en oeuvre les décisions de la cour avec mauvaise conscience, car il était convaincu de la pureté des religieuses et de leurs vertus. Néanmoins, il fut leur persécuteur le plus cruel en leur refusant l'accès à la communion, avec arbitraire, accordant l'accès à la Sainte Table à certaines, l'interdisant à d'autres.

[237] Les affaires et les bagages des religieuses captives firent l'objet de fouilles. Les autorités craignaient qu'elles puissent transmettre des messages à leurs amis ou lire des ouvrages prohibés susceptibles de renforcer leur résistance. L'objectif était de les isoler pour qu'elles cèdent.

[238] Ce procès-verbal de l'enlèvement de la sœur Briquet figure dans la *Relation concernant les Lettres que les Religieuses de Port-Royal ont écrites pendant les dix mois qu'elles furent renfermées sous l'autorité de la mère Eugénie*, *op. cit.*, p. 107-110.

surmontaient en quelque sorte moi-même[239]. Car si, d'une part, j'avais le cœur déchiré en autant de parties qu'il y a de personnes qui composent la communauté dont on me séparait, de l'autre j'étais ravie d'admiration de la grâce que Dieu me faisait de souffrir pour sa vérité, et j'aurais témoigné ma joie aussi volontiers que ma douleur, si je n'avais cru devoir renfermer l'une et l'autre par le silence. J'arrivai au monastère Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine, sans savoir où j'allais. On me fit entrer dans la chambre où est le tour, en attendant qu'on eût averti la supérieure qui se nomme la mère Cibour[240]. J'aperçus d'abord dans cette chambre une image de la Passion de Notre Seigneur, devant laquelle m'étant mise à genoux, je reconnaissais avec joie qu'il n'y avait plus pour moi que Jésus crucifié[241]. J'embrassais dans cette vue toutes les circonstances de mon affliction, tant celles que j'attendais, que celles que je n'avais pu prévoir, lorsque j'aperçus par la manière dont la tourière parlait aux religieuses, que j'étais à Sainte-Marie. L'appréhension que j'avais toujours eue d'aller dans quelques-unes des Maisons de cet ordre[242], à cause de l'accès que les jésuites y ont et de la manière d'agir de ces bonnes mères, me fit juger qu'il se passerait beaucoup d'occasions qui contrediraient mon inclination. C'est pourquoi je m'offris à Dieu pour les souffrir toutes, sans jamais rien témoigner de tout ce qui me choquerait, ou qui me ferait de la peine, puisqu'il n'appartenait pas à une personne de mon âge de se mêler d'improuver la conduite des personnes étrangères. Je me mis ensuite sous la protection de la mère Angélique[243], la priant de me faire ressentir les effets de sa charité en prenant un nouveau soin de moi et me délivrant des périls où je pourrais être engagée. Afin de ne m'y point exposer moi-même, je pris résolution d'observer ce que je sais qu'elle avait dessein de pratiquer, si elle se fût trouvée dans un état pareil à celui où j'allais entrer : savoir de garder le silence le plus exactement que je pourrais et d'éviter de me familiariser avec qui que ce fût et de ne donner aucune connaissance de ce qui se passerait en moi, soit que je fusse dans l'amertume ou dans la consolation.

Après avoir attendu quelque temps, la mère supérieure vint à la porte. L'aumônier de M. de Paris qui m'avait amenée m'y conduisit et se recommanda à mes prières. Je le priai de me donner part aux siennes et de vouloir prendre la peine de dire à M. l'archevêque que j'embrassais de tout mon cœur la nécessité où il me mettait de vivre dans la solitude, par l'espérance que j'avais, qu'étant séparée de toutes choses, je m'attacherais davantage à Dieu et à la vérité, dans laquelle j'espérais qu'il me ferait la

[239] Ce balancement entre exaltation et tristesse se trouve dans d'autres *Relations de captivité*. Ainsi dans le carrosse qui la menait chez les annonciades, la mère Angélique de Saint-Jean traduit le sentiment des religieuses enlevées : « J'étais si fort remplie de l'admiration de la conduite de Dieu, de nous avoir rendues dignes de souffrir un tel opprobre et un si extraordinaire traitement pour la vérité, que je ne pus faire autre chose tout le long du chemin que de lui chanter dans mon cœur des cantiques et des hymnes en autres celle de la Dédicace, *Urbs Jerusalem beata*, m'imaginant que nous étions les pierres vivantes que l'on transportait pour les aller porter dans l'édifice spirituel de cette sainte ville, où j'espérais me trouver réunie avec toutes les personnes que je venais de quitter (Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, *Relation de captivité*, *op. cit.*, p. 32). »

[240] Marie-Françoise Cibour fut supérieure de 1664 à 1667.

[241] La captivité est l'adhésion à la croix, qui traduit bien la spiritualité de Port-Royal. La religieuse se soumet à la volonté de Dieu. La croix est aussi signe de victoire, comme le souligne la mère Agnès Arnauld dans sa *Relation de captivité* : « *in hoc signo vinces* ».

[242] Il s'agit de l'ordre de la Visitation. La sœur était enfermée dans le monastère de Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine. La plupart des captives étaient détenues dans des couvents sous influence des jésuites. Leurs geôlières étaient toutes très hostiles au jansénisme et considéraient que les religieuses de Port-Royal étaient hérétiques. La prieure, la mère Le Conte, détenue à La Visitation de la rue Montorgueil, a particulièrement souffert de l'attitude de la mère supérieure qui la terrorisait.

[243] Il s'agit de l'illustre réformatrice. Elle n'est mentionnée que rarement dans les *Relations de captivité*. La sœur Briquet s'inscrit dans sa filiation. La mère Angélique Arnauld qui est décédée au début de la grande persécution, le 6 août 1661, était considérée comme une sainte par l'ensemble de la communauté qui constituait son dossier de canonisation, avant et après la captivité.

grâce de demeurer ferme jusqu'à la mort. Il me promit de se charger de cette commission. La mère ayant ensuite ouvert la porte, il la pria de la part de M. de Paris d'avoir grand soin de moi.

Aussitôt que je fus entrée, je me mis à genoux devant la mère et lui dis que je venais dans sa Maison par l'ordre de M. l'archevêque, que je m'estimerais heureuse d'y vivre dans la solitude, de ne prendre part à rien du tout et de n'avoir autre chose à faire qu'à prier Dieu et à faire pénitence. Je lui promis de lui rendre une entière obéissance en tout ce qu'elle pouvait désirer de moi, qui ne serait point contraire à ce que je dois à Dieu et à la communauté à laquelle j'appartenais. Elle me reçut assez froidement et me dit que c'était un grand point de dire que je venais pour obéir, qu'elle priait Dieu de m'en faire la grâce. M'ayant ensuite menée à la chapelle de saint François de Sales, elle eut la bonté d'envoyer savoir s'il n'y avait point de prêtre à la paroisse de Saint Paul qui pût dire la messe à cause de moi. Il ne s'en trouva point, quoique midi ne fût pas encore sonné. Je pensais qu'on m'y laisserait au moins un peu de temps pour prier Dieu, mais la mère de Pontchartrain me vint quérir pour me conduire en notre chambre, où elle commença par visiter le sac que j'avais apporté[244]. Elle y trouva les *Confessions* de saint Augustin[245], l'*Imitation*[246], la *Vie de la Vierge*[247], et le *Cœur Nouveau*[248]. La mère Eugénie, qui avait regardé si exactement tout ce que j'avais emporté, n'avait pas eu l'esprit de s'aviser qu'ils étaient au fond du sac avant que j'y eusse rien mis. La mère de Pontchartrain me dit donc qu'on verrait ce qu'il faudrait faire de ces livres, parce que M. l'abbé de Blampignon[249], leur supérieur, avait absolument défendu qu'elles en lussent aucuns traduits ou composés par les jansénistes et qu'il ne voulait pas même souffrir qu'il en entrât dans leur Maison. Je lui dis que, pour ce qui était de nous, M. l'archevêque, qui était notre supérieur, nous en permettait l'usage et que je n'en apportais point qu'il n'eût témoigné à sa visite approuver et vouloir bien que nous eussions. Cela la satisfit et elle se contenta de m'apporter le lendemain les livres du père de Saint Jure[250] et du père Hayneufve[251], que la mère m'envoyait, avec promesse de me donner les autres des mêmes auteurs, quand j'aurais lu ceux-là. Après que la mère de Pontchartrain eut ainsi visité tout ce que j'avais apporté, elle me fit raconter la manière dont M. l'archevêque m'avait fait sortir, et aussi ce qui s'était passé au dernier enlèvement. Son dessein était de me faire pleurer, parce qu'elle voyait bien que j'étais saisie et qu'elle craignait que j'en demeurasse malade. C'est pourquoi elle me priait fort simplement de décharger mon cœur en toute liberté mais, quand elle vit que je n'en voulais rien faire, elle se retira pour un peu de temps et me fit apporter à dîner.

---

[244] Cette fouille fut inutile ; la sœur Briquet parvint à communiquer avec l'extérieur. Elle décrit le procédé dans la suite de sa relation.

[245] Il s'agit de la fameuse traduction de Robert Arnauld d'Andilly. La première édition date de 1649.

[246] Il s'agit de la nouvelle et illustre traduction d'Isaac-Louis Le Maistre de Sacy, éditée en 1662. *L'Imitation de Jésus-Christ*, est un texte capital de la piété chrétienne. *De Imitanione Christi* fut rédigé au XV^e^ siècle par le moine Thomas A. Kempis. C'est un ensemble de brèves méditations sur la vie de Jésus-Christ.

[247] Un nombre impressionnant d'ouvrages de piété mariale fleurirent en réaction au rigorisme des calvinistes. Il s'agit de la *Vie de la Sainte Vierge Marie ou considérations sur ses fêtes et autres mystères*. C'est un ouvrage in-12, paru en 1637 et attribué à Saint-Cyran et à son neveu, l'abbé Barcos.

[248] C'est un petit traité de Saint-Cyran composé en 1627.

[249] Il était également le confesseur des religieuses dominicaines de Saint-Thomas, rue Vivienne, et supérieur de la Visitation.

[250] Jean-Baptiste Saint-Jure (1588-1657) fut un jésuite bérullien, de la famille des humanistes dévots. Sa spiritualité met l'accent sur l'excellence de l'homme. Il s'oppose donc de front aux conceptions augustiniennes. Ses ouvrages les plus fameux sont *L'homme spirituel ou la vie spirituelle traitée par ses principes*, édité en 1646, et *Les méditations*, en 1642.

[251] Le père jésuite Julien Hayneufve (1588-1663) est l'auteur d'un ouvrage d'exercices spirituels qui connut un succès durable, *Méditations pour le temps des exercices qui se font dans la retraite des huit jours*. L'ouvrage fut édité en 1650.

L'après-dîner, la mère me vint voir et me parla encore assez froidement et d'une manière qui me fit connaître qu'elle n'ignorait pas quelle est la réputation que j'avais acquise pour avoir soutenu le procès-verbal, au sujet duquel elle me dit que quelques évêques estimaient M. de Paris trop doux de ne nous point excommunier[252]. Elle me dit qu'elle avait refusé de me prendre, aussi bien que pas une de mes sœurs, mais que M. de Paris l'en avait fort pressée en considération de mes parents[253], qu'elle pensait qu'ayant eu à sortir de notre Maison, je n'étais pas fâchée d'être dans la sienne plutôt qu'en une autre. Je lui dis fort simplement que non, parce qu'en y venant, j'accomplissais la volonté de Dieu et non pas la mienne, que je ne me regardais plus que comme une personne qui est en purgatoire et qui n'a plus d'autre soin que celui de satisfaire à Dieu pour ses péchés et que je serais aussi contente pour ce sujet d'aller en Canada ou dans un cachot, si on m'y voulait conduire[254].

Le lendemain, elle me vint voir et me fit beaucoup de caresses et d'offres de son service. Elle me témoigna compatir à toutes nos peines, et me dit qu'elle ne doutait point que, dans l'état où j'étais, j'aurais souvent de mauvaises heures à passer. C'est pourquoi elle me pria de l'envoyer quérir avec une entière liberté toutes les fois que je souhaiterais de la voir pour me divertir. Je la remerciai très humblement de sa charité et je lui témoignai que je n'appréhendais point d'avoir de mauvaises heures, puisque je ne pouvais regarder comme telles celles que Dieu me donnait pour accomplir sa volonté et que je ne cherchais point d'autres consolations que celle que je trouvais au pied du crucifix[255]. Sur quoi elle me dit qu'elle m'aurait estimée heureuse, si je n'avais point été séparée des sacrements.

La visite de madame Bignon

Trois jours après, Madame Bignon[256] entra dans la Maison. On avertit quand elle fut venue et on l'amena aussitôt à notre chambre, où on la laissa seule une heure entière. Je lui témoignais que je ne me pouvais réjouir d'avoir l'honneur de la voir, parce que je voyais que ce n'était que pour mieux opprimer nos mères qu'on lui accordait cette permission, seulement afin de l'empêcher de faire des plaintes qui auraient pu éclater dans le monde. Ce que je lui prouvai en lui disant que la rigueur qu'on exerçait sur les autres, était telle qu'on avait même refusé de dire à ma sœur Angélique[257] que M. son père[258] avait envoyé savoir de ses nouvelles peu de jours après l'enlèvement. Madame Bignon, m'ayant témoigné beaucoup d'affection, me pria instamment de lui dire avec une entière liberté si je n'étais pas contente en cette Maison et si je souhaitais aller dans

[252] La sœur Briquet rédigea ce procès-verbal de l'enlèvement de douze de ses consœurs et le fit parvenir aux amis de Port-Royal qui l'imprimèrent et le diffusèrent. Il ridiculise l'archevêque de Paris qui s'en plaignit amèrement. En effet, la sœur Briquet le décrit comme un homme violent et emporté, vulgaire, alors que la communauté et l'abbesse font preuve de dignité.

[253] La sœur Briquet fait partie du puissant réseau robin de la famille Bignon. Sainte-Beuve la caractérise ainsi : « de souche gallicane et doctrinaire (Sainte-Beuve, *Port-Royal*, *op. cit.*, p. 742) ».

[254] Il s'agit d'une « belle parole » relevée par Sainte-Beuve. Selon l'illustre critique ces propos révèlent le tempérament ardent et rebelle de la sœur. *Cf. ibid.*, p. 742.

[255] Cette adhésion à la passion du Christ est une constante des *Relations de captivité*. Relevons la réflexion de la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly : « […] au pied d'une grande image d'un crucifix, qui était dans notre chambre, […] j'écrivis avec un crayon […] *Posuisti lacrimas meas in conspectu tuo acceptabile sacrificium tuum* (sa *Relation de captivité*, *op. cit.*, p. 40). »

[256] Il s'agit certainement de l'épouse de Jérôme Bignon II, Suzanne Phélypeaux de Pontchartrain.

[257] Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly fut privée de toute correspondance.

[258] Robert Arnauld d'Andilly s'était retiré dans ses terres de Pomponne après le début de la grande persécution, sur ordre du roi ; les solitaires et les confesseurs quittèrent Port-Royal des Champs le 12 juin 1661. Le monastère des Champs demeura sous la surveillance d'une garnison de juillet 1665 jusqu'à la Paix de l'Église en octobre 1668.

une autre, comme aussi tout ce que je pourrais désirer. Je lui dis que je serais bien aise d'avoir tous les jours une demi-heure de temps pour faire l'assistance devant le Saint-Sacrement. Elle se promettait d'obtenir cela facilement et toute autre chose qu'elle aurait pu demander, mais on fit difficulté de le lui accorder, à cause qu'elle désirait que ce fût l'après-dîner et qu'il y avait, disait-on, un trop long chemin depuis notre chambre jusqu'à la chapelle. Car on avait peur de mon ombre, surtout au commencement, et, lorsque les religieuses m'apercevaient, elles s'en allaient vitement ou bien elles tournaient le dos pendant que je passais. La mère consentit néanmoins, en considération de Madame Bignon, de me faire cette grâce, mais que ce serait ensuite de la messe. Elle accorda aussi qu'on me ferait entendre le sermon quand il y en aurait et vêpres et complies ces mêmes jours.

Madame Bignon la pria fort de ne me point tourmenter sur la signature, l'assurant que tout ce qu'on me pourrait dire serait fort inutile et que, si j'avais à faire quelque chose, il fallait que ce fût le Saint Esprit qui me l'inspirât et que les messes et les prières qu'elle faisait dire pour moi attireraient plutôt cette inspiration que toutes les exhortations qu'on me pourrait faire. Cela fut cause que, durant les trois premières semaines, le mère ne me parla point de signature, mais, au lieu de cela, elle me faisait des caresses excessives qui m'étaient incomparablement plus pénibles que tout ce qu'elle m'aurait pu dire. La sœur Marie-Angélique Doublet faisait aussi la même chose. C'est une jeune religieuse qui n'était âgée que de vingt-sept ans et n'en avait que trois de profession. Elle couchait en notre chambre et avait soin de moi aussi bien que la mère de Pontchartrain. Pour ce qui est de la mère de Pontchartrain, elle me témoignait beaucoup d'amitié sans affectation, mais cela ne me donnait pas plus de liberté avec elle, au contraire, j'étais obligée de me contraindre beaucoup davantage. Cette retenue lui faisant craindre que je n'eusse quelque mécontentement. Il n'y avait rien dont elle ne s'avisât pour me porter à me familiariser avec elle et, afin de m'ôter toutes les inquiétudes que j'aurais pu avoir sur le sujet de la mère Agnès[259], elle avait soin de s'informer très souvent de ses nouvelles, aussi bien que de celles de mes sœurs, pour me mettre au moins en repos de ce côté-là. Car elle voyait bien, disait-elle, que je n'étais pas insensible, quelque résignation que j'eusse aux ordres de Dieu. Elle m'observait de telle sorte que si elle s'imaginait quelquefois reconnaître un peu de tristesse sur mon visage, elle croyait aussitôt que j'allais tomber malade et elle disait que nos afflictions étaient assez grandes pour nous faire toutes mourir.

La bulle *Regiminis apostolici*

Le 7 ou 8 janvier, le bref[260] arriva à Paris. La mère supérieure le sut aussitôt par Monsieur d'Évreux[261] qui lui écrivit de Rome en même temps, et par les jésuites qui la voyaient fort souvent. Son affection ne lui permit pas de me dissimuler cette nouvelle, dont elle me pria de ne point parler, parce que c'était un grand secret. Cette occasion lui donna sujet de me presser fort de signer et elle ne put pas s'en empêcher plus longtemps. Elle me disait qu'il ne fallait pas m'imaginer que le pape ignorât nos raisons, quand il avait donné ce bref, parce qu'elles sont si connues qu'il n'y a personne qui ne sache que nous prenons prétexte d'avoir peur de porter un faux témoignage et de

[259] La mère Agnès Arnauld était détenue dans des conditions très difficiles à la Visitation du faubourg Saint-Jacques.
[260] Il s'agit de la bulle *Regiminis apostolici*, publiée le 15 février 1665. C'est un serment qui reprend les dispositions du formulaire et condamne les cinq propositions attribuées à Jansénius. Elle impose la signature aux religieuses de France. Elle était attendue. Les captives craignaient l'excommunication.
[261] Il s'agit d'Henri Cauchon de Maupas du Tour. Il avait été premier aumônier d'Anne d'Autriche et était l'ami de saint Vincent de Paul dont il prononça l'oraison funèbre.

faire un jugement téméraire pour nous exempter de signer, que le pape était très particulièrement informé de tout cela par monsieur d'Évreux, à qui la mère Eugénie le mandait, et qui en faisait le rapport à sa Sainteté et lui avait même dit le nombre de celles qui avaient signé à Port-Royal, de quoi sa Sainteté avait été fort satisfaite, se réjouissant beaucoup de ce qu'au moins il y en avait quelques-unes en cette Maison qui lui était soumises. Quant aux autres, il avait assuré ce prélat que si elles ne signaient son bref, on les excommunierait comme hérétiques.

Quand je vis que la mère voulait commencer à prêcher la signature, je la suppliai, avant que de s'engager, de me dire sur quel principe elle se voulait établir, parce que les conséquences qu'elle en tirerait ne feraient impression sur mon esprit qu'à proportion de la vérité et de la solidité du fondement sur lequel elles seraient établies. Je lui dis que ceux qui avaient travaillé jusqu'alors à nous persuader de signer n'étaient pas d'accord sur les dispositions qu'ils demandaient pour le faire, les uns voulant obliger à croire le fait de foi divine, les autres demandant seulement la foi humaine et d'autres se contentant qu'on crût que le pape l'avait décidé, sans se mettre en peine de savoir s'il avait dit vrai ou non. Elle prit aussitôt le parti de la foi divine et de l'inséparabilité du fait et du droit. Je lui dis qu'elle aurait peine à soutenir son opinion, que le père Annat[262] même l'avait abandonnée et qu'il n'y avait qu'à voir de quelle manière M. de Paris en parle dans son ordonnance[263]. Elle voulut au moins soutenir l'infaillibilité[264], mais je lui dis qu'elle ne m'en persuaderait pas, que je savais que c'est une hérésie qui avait été depuis peu condamnée par les arrêts du Parlement et par les conclusions de la Sorbonne, que M. de Paris avait lui-même portées au roi. Elle fit tout son possible pour me persuader de demander à consulter quelque personne habile qui fût neutre et entièrement désintéressée sur notre sujet : que si je n'en jugeais point dans toute la Ville de propre à cela, elle s'offrait d'en envoyer quérir à cent lieues de Paris et de les défrayer en chemin. Elle me donna le terme de deux jours pour y aviser. Quand elle se donna la peine de venir savoir la résolution que j'avais prise, je lui dis que son offre était trop obligeante et fort raisonnable, mais que je ne la pouvais accepter pour plusieurs raisons. La première, parce que j'étais assurée que, dans la captivité où j'étais, on ne me laisserait voir personne de qui M. de Paris n'eût au moins tiré promesse qu'il ferait son possible pour me persuader de signer, après quoi il ne pouvait plus être estimé neutre. La seconde, que le seul moyen qui me restait donc serait d'entendre les deux parties pour m'instruire d'une manière raisonnable (ce qu'on m'accorderait encore moins) et que je ne désirais pas même, croyant que je serais téméraire de vouloir juger lequel des deux serait le plus juste et le plus véritable, puisqu'il s'agit d'une matière qui surpasse la portée de mon esprit. La troisième, que je n'avais besoin de consulter personne pour savoir si j'offenserais Dieu en signant sans croire le fait, puisque j'en étais très assurée, non seulement par le témoignage de ma conscience, mais aussi par celui de M. de Paris et du père Annat et que je savais de plus que Dieu ne m'obligeait point à croire ce fait, ne pouvant en avoir aucune connaissance par moi-même et n'ayant nulle nécessité de m'en rapporter à autrui, pour sortir de la suspension de jugement dans laquelle je demeurais sur ce sujet[265].

---

[262] Le redoutable confesseur du roi, très hostile à l'*Augustinus*, faisait pression sur Hardouin de Péréfixe pour qu'il sévisse contre les religieuses de Port-Royal. Il était très impliqué dans les controverses théologiques et avait publié en 1664 *La conduite de l'Église et du roi justifiée dans la condamnation de l'hérésie des jansénistes*. Il préparait la réception de la bulle *Cum occasione*.

[263] L'ordonnance du 8 juin 1664, une tentative de conciliation, distinguait le droit et le fait et ne demandait qu'une foi humaine pour le fait, c'est-à -dire un acte d'obéissance à la hiérarchie.

[264] C'est la position des jésuites. Les évêques de France demeurent en majorité gallicans.

[265] Les religieuses rebelles plaident l'ignorance et la condition de leur sexe. En pratique, elles s'appuient sur les

Les discours sur l'obéissance

Depuis cela, elle se renfermait d'ordinaire dans des discours généraux sur l'obéissance tirés de divers passages de l'Écriture et de saint François de Sales. Je les écoutais sans répondre et, quand elle disait que je n'avais rien à répliquer, lorsqu'on ne me parlait point de fait et de droit et qu'on ne m'alléguait que des raisons de conscience. Je lui disais que ce n'était pas faute de pouvoir répondre, mais seulement parce que cela était fort inutile, tant qu'elle ne m'alléguerait que des lieux communs sur l'obéissance qui contenaient des vérités, dont j'étais, grâce à Dieu, aussi bien instruite et aussi persuadée qu'on le peut être, mais qui ne prouvaient pas qu'il y eût du mal à douter d'un fait contesté, ni qu'on fût obligé d'obéir aux hommes plutôt qu'à Dieu. Quelquefois, elle voulait un peu rentrer dans le fond de la question et, comme elle se faisait apparemment instruire par les jésuites, elle me rapportait de belles histoires de l'antiquité parfaitement bien composées, entre autres celle de saint Cyprien, qui avait voulu, disait-elle, se soulever contre le pape, mais que Dieu avait préservé de ce naufrage en envoyant promptement une persécution à l'Église, qui lui fit abandonner la poursuite de son dessein et envoyer au pape des preuves de son repentir et de sa soumission. Quand je ne pouvais m'exempter de lui répondre et qu'elle me pressait de lui dire mes raisons, je le faisais en lui représentant les changements de M. de Paris et le refus qu'il fait de s'expliquer sur ce qu'il commande, comme aussi la différence de ses sentiments d'avec ceux du père Annat, dont elle m'avait fait lire les *Remèdes aux Scrupules*[266]. Je n'avais pu lui refuser de les voir, ni à Madame du Plessis[267] non plus, parce qu'elles m'en avaient prié avec beaucoup d'instance, mais je leur avais déclaré, en les leur rendant, que c'était le premier et le dernier libelle que je verrais jamais de cet auteur, qui se fait plus de plaies à lui-même par ses médisances et ses faussetés, qu'il ne veut procurer de remèdes aux autres. Je lui alléguais aussi toutes les variations de M. Chamillard, duquel je lui fis concevoir une assez mauvaise opinion, et elle y est demeurée jusqu'au jour qu'il m'apporta la constitution, qu'elle lui reprocha devant moi qu'il était en partie cause de notre désobéissance, et qu'il nous avait perdues en s'amusant à nous instruire des différentes opinions de la Sorbonne et de ce qui s'était passé autrefois dans les conciles, mais il se lava de tout cela en m'imputant de corrompre toutes choses par ma malice et de les supposer et interpréter à ma fantaisie, ou bien de me plaindre qu'on ne répond pas à mes objections, sur quoi, il n'eut pas de peine à lui faire changer de sentiment, mais ce n'est pas ici le lieu de m'étendre sur ce sujet. Il vaut mieux poursuivre.

---

interdits pauliniens pour refuser de signer. Nous trouvons au chapitre IX des *Constitutions* consacré au silence la recommandation suivante : « Que les religieuses fuient de tout leur pouvoir les vains discours et les vaines pensées, non seulement des choses qui sont mauvaises, mais aussi de celles qui sont bonnes et saintes lorsqu'elles ne sont point de leur devoir et qu'elles peuvent s'en passer absolument, parce qu'elles seraient mauvaises pour elles qui ne doivent penser qu'à ce que Dieu et leur profession demandent d'elles. Qu'elles rejettent partout la curiosité, même dans les choses les plus excellentes et divines, et beaucoup plus dans les choses humaines et séculières, car le temps est court […] (*Constitutions du monastère de Port-Royal du Saint-Sacrement*, éd. Véronique Alémany et Jean Lesaulnier, Paris, Nolin, 2004, p. 46). »

[266] L'ouvrage que vise la sœur est intitulé *Remèdes contre les scrupules qui empêchent la signature du formulaire*. Il fut publié en 1664.

[267] Élisabeth de Choiseul, épouse d'Henri de Guénégaud, dite madame du Plessis (1610-1677), amie de Robert Arnauld d'Andilly et de madame de Sainte-Ange, fut un constant soutien pour Port-Royal. Elle animait le brillant salon de l'hôtel de Nevers.

La visite d'Hardouin de Péréfixe

Environ la fin du mois de janvier, on résolut d'envoyer la mère de Pontchartrain aux Filles de la Madeleine pour y être supérieure à la place de la mère Bolin, qui avait été élevée à Chaillot[268]. M. de Paris vint à Sainte-Marie pour ce sujet. La mère le supplia d'agréer qu'elle me fît venir pour avoir l'honneur de le voir. Il en fit beaucoup de difficultés à cause, disait-il, que mon opiniâtreté était telle que rien n'était capable de l'ébranler. Néanmoins, il y consentit à la fin, parce qu'elle lui fit espérer que ses raisons me pourraient convaincre, car elle en était si ravie qu'elle ne pensait pas que j'y puisse résister. Il m'avait promis de me venir voir toutes les semaines et de m'envoyer des docteurs habiles, me priant de les vouloir écouter et de lire tous les papiers qu'ils me donneraient, mais il n'en a rien fait.

Cet entretien fut long, j'y parlai fort peu et seulement pour supplier M. de Paris de s'expliquer sur son acquiescement, qu'il me dit obliger à croire que le pape, qui est un homme qui dit la messe tous les jours et qui parle fort bien latin[269], n'avait pu se tromper dans le jugement qu'il avait porté du fait de Jansénius. Il dit à la mère qu'avant les trois dernières années, nous étions fort ignorantes de toutes les matières de controverse, mais que, depuis ce temps-là, on nous en avait fort instruites et que, pour ce qui était de moi, j'avais assez étudié pour avoir appris Jansénius par cœur, quoique avec tout cela je ne fusse qu'une demi-savante, parce que j'ignorais tout ce qui s'est passé dans les conciles oecuméniques et de quelle sorte les fidèles ont toujours rendu à l'Église l'acquiescement qu'il me demandait. Après m'avoir parlé assez longtemps sur ce sujet, il me renvoya et dit à la mère qu'on ne faisait que perdre le temps avec moi et, faisant un grand soupir, il ajouta qu'on ne me pouvait plus servir qu'en gémissant pour moi devant Dieu et le priant de me faire miséricorde.

La résistance aux pressions

Peu de jours avant la Chandeleur, la mère de Pontchartrain s'en alla à la Madeleine. Elle vint me dire adieu, avant que de partir, et me témoigna beaucoup de tendresse et d'amitié, m'assurant qu'elle avait autant de regret de me quitter que de se séparer de ses propres sœurs. J'avoue qu'encore que je n'eusse aucune confiance en elle, je ne laissais pas de l'aimer, ayant été fort édifiée de sa conversation, et ayant reconnu qu'elle avait beaucoup de vertu et de simplicité. Je m'affligeai un peu en lui disant adieu, principalement à cause que je jugeai bien que je ne pourrais plus espérer d'apprendre des nouvelles de la mère Agnès. Cette peine néanmoins ne dura pas longtemps et je m'étonnai même de ce que j'avais été capable de la ressentir, comme si j'avais déjà oublié que je ne vivais plus que pour souffrir tous les jours et en toutes sortes de manières. Je m'offris aussitôt à Dieu pour cela, espérant qu'il me ferait la grâce de trouver de nouvelles croix, dont je pusse profiter davantage que je n'avais fait des premières.

Cependant, la mère supérieure continua de me venir voir presque tous les jours et à m'exhorter à la signature, accompagnant ses exhortations de caresses, auxquelles elle ne mettait plus de bornes, car, ne faisant nulle difficulté de me louer de toutes les perfections qu'il lui plaisait de m'attribuer, elle disait qu'elle n'en aurait pas fait non plus de me canoniser, si j'avais eu un peu plus de soumission et de jugement. Elle me

[268] Dans sa *Relation de captivité* la mère Anne-Eugénie de Boulogne évoque cette supérieure qui succéda à madame de La Fayette à Chaillot.
[269] Alexandre VII était féru de poésie latine.

dit quelques jours après le départ de la mère de Pontchartrain qu'elle me donnerait une autre gouvernante à sa place. Ce fut la mère le Chevalier, que l'on m'assura avoir beaucoup d'esprit et ne valoir pas moins que celle qu'on m'avait ôtée. Elle est sans doute fort capable et a de la vertu et de la conduite, mais cela n'a pas empêché qu'elle ne m'ait dit des choses assez ridicules sur la signature, qui, à dire le vrai, est un sujet qui fait quasi extravaguer les sages qui la veulent persuader, comme il semble qu'il fait parler au contraire raisonnablement les simples et les plus ignorantes à qui Dieu fait la grâce de la refuser. Cette mère me venait donc voir deux fois le jour. La première était à l'heure de la lecture, pendant laquelle elle me faisait lire dans le livre *de l'Amour de Dieu*, qu'elle disait avoir été inspiré à son auteur[270] pour prouver la nécessité de signer le formulaire, et lui fournissait des pensées en si grande abondance qu'une heure entière ne lui suffisait pas pour m'en expliquer un feuillet. Les chapitres qui traitaient de la foi, de la prédestination et de la providence de Dieu étaient, ce lui semblait, les plus propres à faire voir qu'il ne fallait point vouloir pénétrer dans les pensées du pape, ni révoquer en doute que tout ce qu'il avait dit et jugé ne fût très équitable et raisonnable.

Le soir, elle passait encore une heure de temps avec moi. Ses entretiens étaient rarement de choses indifférentes, la signature en était le sujet ordinaire, mais, comme cette heure-là était celle de la récréation, elle voulait souvent parler d'une manière divertissante et en riant : à quoi je ne pouvais pas contribuer, car il m'était impossible de rire avec elle. Elle prit de cela occasion de dire que j'étais extrêmement triste, mais elle se trompait fort, car j'étais au contraire plus contente que je ne l'avais encore été, parce que la mère commençait un peu à diminuer ses flatteries, depuis que je lui avais dit qu'elles étaient seules capables d'empêcher que ses reproches ne fissent impression sur mon esprit, puisque je voyais clairement que j'étais aussi éloignée d'avoir les perfections dont elle me louait, que je me reconnaissais, par la grâce de Dieu, innocente des péchés dont elle me disait que j'étais coupable.

Ce changement de conduite me fit un peu commencer à goûter combien est grand le bonheur que j'avais de souffrir pour la vérité, au lieu que, durant les six premières semaines, la manière dont on agissait avec moi m'avait fait tomber dans quelque sorte de mollesse et d'abattement par la peine que j'avais de me voir tout ensemble privée des avantages de l'humiliation et de la solitude, dont j'avais espéré de jouir dans cet état, et de ceux que j'aurais pu recevoir, si j'avais été en liberté d'avoir communication et d'être soutenue et fortifiée par les saintes instructions des personnes que Dieu nous a données, pour nous tenir en quelque sorte sa place sur la terre et nous faire connaître ses volontés. Quand la mère le Chevalier n'avait pas le loisir de m'entretenir le soir, la sœur Marie-Angélique Doublet y suppléait. Avant que d'en dire davantage, il est bon qu'on sache que la mère le Chevalier a beaucoup changé de sentiment sur notre sujet et qu'elle m'a témoigné depuis plus de bonté que je n'en aurais jamais espéré. Cette sœur Marie-Angélique est une fille extrêmement fervente et que l'on estime beaucoup dans cette Maison, où on la regarde comme l'un des meilleurs sujets qu'il y ait. Quoiqu'elle soit

[270] Saint François de Sales. L'évêque d'Évreux l'utilisa pour pousser les religieuses à signer. La sœur Le Conte décrit dans sa *Relation de captivité* l'utilisation polémique de l'ouvrage *De l'Amour de Dieu* : « […] que de six-vingt évêques qu'il y avait en France, il y en a cent qui en doutent ; que nous n'avons point de saints dans notre parti, ce sont ses termes ; mais eux ils ont saint François de Sales, feu Monseigneur l'évêque de Pamiers, Monsieur Vincent, Monsieur Olier, qui étaient des plus saints : que Dieu permettait toujours par sa Providence qu'il y eût des saints qui fussent en même temps que des hérétiques semaient leur doctrine, afin de les combattre. Il en dit quelqu'un, et qu'il était arrivé que devant que Monsieur d'Ypres faisait son méchant, qu'il souillait la doctrine de saint Augustin, saint François de Sales était en Savoie qui combattait cette méchante doctrine dans le livre *De l'Amour de Dieu*, et les autres qu'il a faits dont on avait fait un extrait pour faire voir l'opposition de la doctrine de saint François de Sales à celle de Monsieur d'Ypres ; que cet extrait était un petit livre, se vendait dix sols ; que saint François de Sales avait fait quantité de miracles. »

fort jeune, elle a déjà été sous-maîtresse des novices et elle était alors première maîtresse des petites filles et avait avec cela soin de moi. L'on n'avait pas peur que je voulusse entreprendre de la gagner, car on savait qu'elle était trop bien prévenue sur notre sujet. Elle n'osait néanmoins me parler beaucoup de la signature, elle se contentait seulement de me témoigner l'ardent désir qu'elle avait de m'y voir rendre. Quelquefois elle me disait qu'il y avait longtemps que nos supérieurs avaient intention de déraciner la mauvaise doctrine qu'on avait plantée dans notre Maison, mais qu'ils y avaient travaillé en vain, parce qu'il était nécessaire, pour accomplir une si sainte entreprise, d'un prélat aussi laborieux et aussi vigilant que M. de Paris, qui mît tout de bon la main à l'œuvre et choisît des moyens aussi excellents que ceux qu'il a employés pour cela. D'autres fois, elle m'entretenait de l'estime qu'elle avait des jésuites et du soin qu'on prenait chez elles de bien fonder les novices dans les sentiments de ces pères et de les purger de toute mauvaise doctrine, avant que de leur rien enseigner.

Il arriva qu'un soir, m'entretenant de choses indifférentes (à ce qu'elle pensait), elle dit que M. d'Ormesson[271] avait eu trois filles religieuses aux Célestes[272], l'une desquelles était déjà morte et les deux autres étaient devenues fort infirmes, parce que leur Maison était malsaine et sans air. Cela me donna d'étranges inquiétudes sur le sujet de ma sœur Angélique, car je prévoyais bien quelle était la rigueur qu'elle exerçait envers elle-même et le peu de liberté qu'elle se donnerait de faire ce qui était nécessaire pour sa santé[273]. En ce même temps, j'étais aussi extrêmement en peine de la mère Agnès à cause de la saison qui lui était fort contraire[274]. Je demandai à la mère Chevalier si elle n'avait point entendu dire de ses nouvelles aux tourières, dont elle était directrice. Elle me dit qu'oui, qu'on lui avait dit qu'elle était dans de si grandes infirmités qu'elle n'avait plus qu'un filet de vie et qu'on s'étonnait que cela ne la faisait point penser à sa conscience. Ces paroles, jointes à l'air dont elles furent prononcées, me donnèrent des angoisses qui ne se peuvent quasi imaginer, et, parce que je m'étais trop écoutée dans le commencement, ma peine s'augmenta de telle sorte que je m'imaginai que je n'en aurais pas eu une semblable si j'avais été dans le purgatoire de l'autre monde, ne considérant pas que celle que j'aurais ressentie d'avoir aimé selon la chair les personnes que je ne devais plus aimer que selon l'esprit, n'aurait pas été moindre. Néanmoins, je ne demeurai pas longtemps dans cet état. Dieu qui, par sa miséricorde, ne voulait pas que je pusse trouver aucune consolation dans les créatures et qui me réduisait par-là dans une heureuse nécessité de n'en plus recevoir que de lui seul, m'en donna une plus solide que celle que je cherchais. J'eus recours à lui comme à mon unique refuge. Je lui fis une entière oblation de tout ce que j'ai de plus cher, et que je croyais sacrifier tout de nouveau. J'adorai les ordres de sa Providence sur toutes les circonstances de la vie et de la mort de toutes les personnes auxquelles il m'a unie et, considérant que j'aurais été en repos, si j'avais su que ma sœur Angélique-Thérèse[275]

[271] Famille parente des Arnauld par l'épouse de Robert Arnauld d'Andilly, Catherine Lefèvre de la Boderie, la mère d'Angélique de Saint-Jean.

[272] Il s'agit du couvent des annonciades, mitoyen de l'hôtel Carnavalet où était détenue la mère Angélique de Saint-Jean. Une de ces sœurs vint visiter la mère Angélique de Saint-Jean : « L'on permit aussi à une autre mère qui le souhaita d'y venir deux ou trois fois ; c'est une de mes cousines d'Ormesson, mais, quoiqu'elle soit des anciennes et qu'elle ait été supérieure, on ne se fia pas à elle pour me la laisser parler seule, et on l'y accompagna toujours (sa *Relation de captivité*, *op. cit.*, p. 42). »

[273] La mère était très austère et d'une santé fragile. Elle souffrait régulièrement de fièvres.

[274] Elle était détenue dans une pièce étroite qui manquait d'air.

[275] Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly était détenue à la Visitation du faubourg Saint-Jacques en compagnie de la mère Agnès. Elle faisait office de secrétaire et d'infirmière. Elle signa le formulaire le 2 novembre 1664. Elle composa une *Relation de captivité* où elle décrit ses intenses tourments spirituels. De retour à Port-Royal des Champs elle rétracta cette signature.

eût eu autant de pouvoir pour conserver la mère Agnès qu'elle avait d'affection pour la servir, et si j'eusse eu moi-même la satisfaction d'être auprès de ma sœur Angélique et d'avoir aussi la puissance de conserver sa santé. Je reconnus que c'était faire une injure à Dieu que de se défier de sa bonté et de croire qu'il abandonnerait celles qui souffraient pour sa vérité, et qui, par conséquent, devaient être aimées de lui d'un amour qui, n'étant pas semblable aux autres, ne pouvait manquer de leur procurer toutes sortes de biens. C'est pourquoi, je me consolai aussitôt, en remettant à Dieu le soin de tout ce qui les regardait et nos amis aussi, étant persuadée qu'il ferait tout réussir à leur avantage et que, s'il ne leur donnait pas les biens de ce monde, c'était parce qu'il leur en préparait de plus grands dans l'éternité. Cette pensée m'a toujours fortifiée depuis contre les affaiblissements et les ennuis qui m'auraient troublée sur ce sujet.

De l'obligation d'obéir

Quand le Carême fut arrivé, je témoignai à la mère le Chevalier que je serais bien aise d'être en retraite pendant ce temps-là selon notre coutume. Elle y consentit et elle ne me venait plus voir qu'à l'heure de la lecture, qu'elle continuait de me faire en la manière que j'ai déjà dite, sans se lasser de me recommencer tous les jours les mêmes choses sur l'infaillibilité du pape et de tous les supérieurs à l'égard des inférieurs (elle me disait que le passage de saint François de Sales sur ce sujet lui avait été suspect, à moins de s'expliquer par d'autres contraires) qui devaient, à ce qu'elle prétend, obéir dans les choses mauvaises aussi bien que dans les bonnes, parce que le mal devient un bien, lors qu'il est commandé par les supérieurs. Je lui répondais peu sur tout ce qu'elle me disait et je ne le faisais pas pour la convaincre, mais seulement pour ne pas lui donner sujet de se plaindre que j'eusse du mépris pour elle ou que je fusse trop triste. La moindre parole que je lui disais lui donnait occasion de m'en répliquer plusieurs. Elle la recommençait quelquefois avec raillerie et, ensuite, elle me faisait dire de la même sorte tout ce qu'elle s'imaginait que j'avais dans l'esprit. Quand elle n'avait pas de raisons qui lui parussent assez bonnes pour détruire les miennes, elle différait à une autre occasion pour y répondre. Une fois qu'elle m'assura que jamais aucun pape n'avait condamné d'innocents, je lui rapportai l'exemple de saint Athanase et du pape Libère[276], à quoi elle me promit de répondre un autre jour et elle le fit en disant qu'elle s'en était informée et avait appris que cela était faux comme le démon. Elle commençait souvent ses discours en me disant qu'elle m'allait bien tourmenter et ne me donnerait ni paix ni trêve jusqu'à ce que j'eusse signé.

Elle me laissa pourtant en repos quinze jours vers la mi-Carême, parce qu'elle était malade. J'admirais sa patience à ne se point lasser de dire tous les jours les mêmes choses. Pour moi, il ne m'en fallait pas une grande pour l'écouter, car je ne me mettais

[276] Le pape Libère commit une erreur en condamnant saint Athanase, affaire qui se déroula au quatrième siècle. Saint Athanase est une figure emblématique à Port-Royal. Le Grand Arnauld et Pascal l'appelèrent parfois à la rescousse. En effet, le Grand Arnauld évoque volontiers les précédents de saint Athanase lorsqu'il se plaint des calomnies et des persécutions dont il est la victime. Ainsi, dans son *Éclaircissement* paru en 1656, il dresse la liste des nombreuses accusations portées contre saint Athanase. Le Grand Arnauld le cite en exemple dans un passage des *Réflexions d'un docteur de Sorbonne*. De même, dans le fragment 495 des *Pensées*, Pascal reprend l'exemple de saint Athanase : « […] Saint Athanase était un homme appelé Athanase, accusé de plusieurs crimes, condamné en tel et tel concile pour tel et tel crime : tous les évêques y consentent, et le pape enfin. Que dit-on à ceux qui y résistent ? qu'ils troublent la paix, qu'ils font schisme, etc. (Blaise Pascal, *Pensées*, éd. Philippe Sellier, Paris, Le Livre de Poche classique, 2000, p. 346) » Pour Pascal, la meilleure marque de piété est la persécution, conception que partage la communauté de Port-Royal ; dans le fragment 449 des *Pensées*, il vise les religieuses de Port-Royal : « On a sans doute les mêmes marques que saint Athanase (*ibid.*, p. 308). » L'exemple de saint Athanase tend à démontrer que les fidèles ne sont pas obligés de souscrire aux jugements du pape.

point en peine de chercher des raisons pour opposer aux siennes et il n'y avait que la conclusion de ses entretiens qui me fût pénible, de quoi, néanmoins, je n'ai rien fait paraître. Elle ne se séparait quasi jamais de moi qu'elle ne me dît en sortant que les méchantes gens (c'est ainsi qu'elle nommait toujours les disciples de saint Augustin) brûleraient bien dans l'enfer pour nous avoir enseigné une si mauvaise doctrine et nous avoir perverties et mal impressionnées sur le sujet des jésuites, qui sont de si bons religieux qu'ils n'ont point leurs semblables en toute l'Église, n'y en ayant point dont elle tire plus de service que de ceux-là, qui lui sont plus utiles que ceux de tous les autres ordres, à cause de leur zèle contre les nouveaux hérétiques. Elle faisait aussi tout ce qu'elle pouvait pour dépriser la conduite de nos mères et disait qu'il n'y avait point d'esprit intérieur dans notre Maison dont la cause procédait de l'observation du silence qui empêchait, disait-elle, qu'on ne peut bien faire l'oraison, parce que l'esprit est trop lassé de n'avoir point de relâche.

Le premier dimanche de Carême, la mère me vint exhorter comme à l'ordinaire, commençant néanmoins à me parler plus fortement qu'elle n'avait encore fait et mêlant les reproches aux caresses : elle me pressa et me conjura avec larmes de ne pas rendre inutiles toutes les mortifications et les prières qu'on avait faites pour moi, et de ne pas différer davantage à faire une chose, sans laquelle il n'y avait point de salut pour moi. Elle me disait que j'étais le sujet de ses entretiens continuels avec beaucoup de personnes très savantes et très habiles, non seulement des jésuites, mais même des prélats et des docteurs, qui tous lui disaient que j'étais sans doute en état de damnation. Elle m'allégua plusieurs passages de l'Écriture sainte, sur lesquels elle me pria pour sa consolation de lui faire savoir mes sentiments. Je lui dis qu'encore que tous les saints eussent respecté toutes ces vérités et en eussent été persuadés, ils n'avaient pas cru néanmoins qu'elles les obligeassent à obéir aux hommes plutôt qu'à Dieu et qu'ils avaient toujours résisté à tout ce qu'on avait voulu exiger d'eux qui était contraire à sa loi, sans avoir égard à la dignité de ceux qui leur commandaient de la violer. Elle fut mal satisfaite de cette réponse, et elle me dit que c'était faire un jugement téméraire et insupportable que de m'imaginer que le pape pût ordonner une chose mauvaise, qu'il n'appartenait pas à une fille de 23 ans d'examiner les raisons qu'a le pape de faire un commandement à toute l'Église et encore moins de le vouloir obliger à lui rendre compte de sa conduite. Elle me demandait en riant de quoi j'avais peur et si je ne pensais pas qu'il fût plus savant que moi, pourquoi je me rapportais plutôt à mon caprice qu'à sa lumière, pourquoi je craignais de faire un mal en signant, lorsqu'il m'assurait qu'il n'y en avait point et pourquoi je n'appréhendais point d'en commettre un très grand en ne le faisant pas, lorsque je voyais qu'il excommuniait tous ceux qui refuseraient de signer. De là, elle prit occasion de s'échauffer plus qu'à l'ordinaire et elle finit son discours en disant qu'elle ne pouvait plus accorder l'assurance qu'elle avait que j'étais bien intentionnée, et que j'avais la conscience fort bonne, avec l'opiniâtreté dans laquelle je persistais, ce qui l'étonnait si prodigieusement, qu'elle ne pouvait pas s'empêcher de croire que j'étais possédée ou ensorcelée, puisqu'il était impossible que je pusse, sans une cause surnaturelle, persévérer dans un état où je n'étais consolée ni soutenue de qui que ce soit, surtout étant si jeune. Elle se plaignait que je n'écoutais que mon propre esprit, et que je tirais avantage des meilleures raisons qu'on m'alléguait, en les comparant à ce que d'autres m'avaient dit, et mettant tout bout à bout pour me fortifier. C'est pourquoi elle me disait qu'il ne fallait me parler que d'obéissance aveugle et non pas me faire consulter des docteurs. Le père Damascène la fit néanmoins changer d'avis peu de jours après, lui ayant rapporté toutes les raisons

dont il s'était servi pour gagner ma sœur Gertrude[277], car elle les trouva si puissantes qu'elle souhaita fort qu'il me les dît lui-même. Et, pour me donner envie de lui parler, elle me fit de fort grands éloges de sa vertu extraordinaire et de sa douceur incomparable. Elle me dit qu'il écoutait tout ce qu'on lui voulait dire sans se lasser, et qu'il était toujours prêt à rendre raison de toutes choses, qu'il avait une capacité et une suffisance sans pareille, qu'il ne voulait point qu'on fît d'invectives contre nos Messieurs, ni qu'on s'emportât contre nous, qu'il ne se glorifiait point d'avoir persuadé ma sœur Gertrude, mais qu'il s'en humiliait plutôt et en donnait toute la gloire à Dieu. J'écoutais tout cela comme à mon ordinaire, c'est-à-dire le plus respectueusement qu'il m'était possible, et sans rien répondre. Quand elle crut m'en avoir dit assez pour me faire désirer d'entretenir ce père, elle me demanda si je ne serais pas bien aise de le voir. Je répondis fort simplement que je n'avais rien à lui dire. Ces paroles la blessèrent extraordinairement, elle les répéta plusieurs fois en me contrefaisant et disant que c'était le propre de la sœur Madeleine-Christine de croire qu'une petite fille de vingt-trois ans eût des lumières plus sublimes que tous les habiles gens du monde et que personne n'était seulement digne d'entendre ses raisons. La mère Agnès, la mère prieure[278], la sœur Eustoquie[279] consultaient, disait-elle, bien d'habiles gens, comme avaient fait aussi toutes celles qui avaient signé.

Ensuite de cela, elle fut quelques jours sans me parler de signature, et elle me dit que je devais prendre son silence pour la plus grande preuve de sa colère, mais, au lieu des exhortations qu'elle me faisait, elle eut dévotion d'ordonner qu'on me menât à celle que les jésuites faisaient fort souvent à la communauté. La première fois qu'on en donna depuis, la sœur Marie-Angélique me vint dire qu'on en allait faire une au parloir et que la mère avait dit qu'on m'y menât. Je quittai aussitôt ce que je faisais et la suivis. Je me doutais néanmoins que c'était quelque jésuite et qu'on ne me le faisait pas entendre sans dessein. C'est pourquoi je résolus de prier la mère de m'en dispenser une autre fois, mais, pour celle-là, je crus que je ferais mieux d'obéir. Comme j'étais plus qu'à moitié chemin et que j'admirais qu'on ne se souciait point que je rencontrasse toutes les sœurs, la mère le Chevalier vint dire un mot tout bas à la mère Marie-Angélique qui, s'étant retournée vers moi, me dit : « Allons, ma chère. » Je la suivis encore et elle me reconduisit en notre chambre sans dire une seule parole. Deux heures après, elle y revint et s'en alla encore sans me rien témoigner, mais le soir, elle me dit que la mère n'avait pas jugé à propos qu'on me menât à l'exhortation qui avait été faite, à cause que ce n'avait pas été un bon père jésuite, mais un père de l'Oratoire qui était peu connu, de sorte qu'on ignorait ce qu'il devait dire, mais qu'on ne manquerait plus désormais de me faire entendre celle des jésuites. Je ne dis rien à cela et je voulus attendre l'occasion d'en parler à la mère, ce que je ne fis pas néanmoins, parce qu'on ne me parla plus de me faire entendre ces pères, quoiqu'ils aient fait depuis ce jour plusieurs exhortations particulières. Peut-être qu'on se contenta de ma bonne volonté, ou bien qu'on ne voulut pas ôter aux sœurs la liberté qu'elles avaient de parler à ces conférences qui, pour l'ordinaire, étaient assez familières, à ce qu'elles m'ont dit.

[277] La sœur Marguerite de Sainte-Gertrude, dite la sœur Dupré, était captive chez les annonciades célestes de Saint-Denis. Elle avait fait profession à Port-Royal le 5 juin 1653 et fut gouvernante des pensionnaires aux Champs en 1655 et 1656. Elle signa deux fois en captivité. Elle rédigea une très longue *Relation de captivité*, sur le modèle des *Confessions* de saint Augustin.

[278] Il s'agit de la prieure de Paris, Dorothée Le Conte, captive à la Visitation rue Montorgueil. Elle laissa une longue *Relation de captivité*. Elle eut du mal à résister à la tentation de la signature.

[279] La sœur Sainte-Eustoquie de Flesselles de Brégy (1633-1684), filleule de la reine mère, fut enlevée le 29 novembre 1664. Elle anima la résistance au sein de Port-Royal de Paris avec la sœur Briquet. Dotée d'une belle plume, elle avait réponse à tout. Il semble qu'elle ait lu l'*Augustinus* dans le texte. Sa fermeté fut inébranlable. Détenue chez les ursulines de Saint-Denis, elle rédigea une *Relation de captivité* au style très poétique.

Je crois qu'il ne sera pas inutile d'en rapporter ici une histoire qui pourra faire juger de quels sujets ces pères entrétiennent ces bonnes filles. Je la rapporterai fidèlement, car je n'avais garde de l'oublier, l'ayant entendue trois diverses fois. La mère de Pontchartrain est la première qui me l'a racontée. Ce fut le même jour que les jésuites la leur avaient apprise. Peu de temps après, la mère le Chevalier me l'a dit encore de la même sorte et ensuite, la sœur Marie-Angélique me l'a confirmée, parce que je les laissais dire, sans témoigner que je la savais déjà. Un jésuite, voulant donc apprendre à ces religieuses de quelle condescendance il usait envers les pécheurs, leur en donna un rare exemple qui était récent, et qu'elles croyaient lui être arrivé à lui-même.

Un petit conte

« Il y avait, leur dit-il, un homme de condition, qui, après avoir passé sa vie dans le libertinage, tant à la cour qu'à l'armée, était malade à l'extrémité et ne voulait en façon du monde entendre parler d'aller à confesse, parce qu'il y avait tant d'années qu'il n'y avait été, que c'était du plus loin qu'il se pût souvenir. Ceux qui étaient auprès de lui firent tous leurs efforts pour l'y faire résoudre, mais ce fut en vain, car, la honte qu'il avait de ses crimes le surmontait toujours et l'empêchait de les avouer. Cependant, il voulait bien recevoir les autres sacrements. C'est pourquoi on lui choisit un prêtre. Ce fut un jésuite. Aussitôt que le malade l'aperçut, il s'écria qu'il n'avait que faire d'approcher, parce qu'il ne voulait point se confesser. Le jésuite lui dit de n'avoir point de peur, qu'il lui promettait de ne lui point parler de confession, mais qu'il croyait qu'il voudrait bien faire les actes de foi, de contrition et autres nécessaires pour bien mourir. Le malade y consentit et le jésuite les lui fit faire. Puis, il lui demanda s'il agréerait de faire un échange avec lui de ses bonnes oeuvres et de lui donner ses péchés. Le malade s'y accorda volontiers. Le jésuite l'assura donc qu'il prenait sur lui tous ses péchés, les regardant désormais comme siens et qu'en même temps il lui cédait le mérite de toutes les bonnes oeuvres qu'il avait pratiquées. Sur cela, il lui donna l'absolution et se retira. Comme il était à la porte, il revint pour dire au malade qu'il n'avait pas pensé qu'il ne savait point quels étaient les péchés dont il s'était chargé et que cela serait cause qu'il ne pourrait s'en confesser comme étant à lui, parce qu'il les ignorait et que, cependant il aurait bien voulu s'en accuser, parce qu'il n'avait pas envie de se damner. Le malade ne fit aucune difficulté de lui raconter tous ses crimes, sans en avoir honte, parce qu'il ne les croyait plus à lui. Le jésuite lui apporta ensuite le saint viatique et il mourut un peu après et apparut la nuit au jésuite pour le remercier du don qu'il lui avait fait de ses mérites, en considération desquels Dieu l'avait mis dans sa gloire, quoiqu'il eût mérité l'enfer. Il l'assura aussi qu'à cause de la charité qu'il avait eue pour lui en se chargeant de ses péchés, Dieu ne les lui avait point imputés et les pardonnait au jésuite. »

Ces bonnes filles, m'ayant rapporté cette histoire, me priaient fort d'admirer avec elles la charité de ce père qui avait trouvé une invention si excellente pour faire avouer à cet homme tous les crimes qu'il avait commis et lui faire en un moment mériter le paradis. Pour moi, j'étais assez occupée à admirer la grâce que Dieu m'avait faite de me préserver de tels guides. Néanmoins, pour ne leur pas faire de la peine en ne répondant rien du tout, je leur demandais s'il y avait longtemps que cela était arrivé.

Monsieur de Sévigné

Environ la mi-carême, Dieu m'envoya une consolation que je n'attendais pas,

inspirant M. de Sévigné[280] de me donner part à l'honneur de son souvenir et de me faire ressentir les effets de sa charité par la peine qu'il prit de m'apporter lui-même le livre de *La Religieuse parfaite et imparfaite*[281], et d'engager par sa civilité la mère supérieure à me faire savoir de ses nouvelles et à me dire la bonté qu'il avait pour moi, ce qu'elle fit, me témoignant en même temps qu'elle ne pouvait pas me donner le livre et qu'elle l'avait envoyé à M. l'abbé de Blampignon[282], sans la permission duquel il n'en devait point entrer dans la Maison. Je la suppliai de trouver bon que je me donnasse l'honneur d'écrire à M. de Sévigné pour lui témoigner mes ressentiments de la faveur qu'il me faisait. Elle n'en avait guère d'envie et elle me dit par deux fois qu'elle ne me celait pas qu'elle ne ferait point tenir ma lettre et qu'elle l'enverrait seulement à la mère Eugénie, qui la donnerait à M. de Paris. Je lui dis que cela ne m'empêcherait pas d'écrire et que, si on la supprimait, j'aurais au moins la consolation d'avoir fait ce qui dépendait de moi pour reconnaître la charité d'une personne à qui notre monastère a des obligations infinies et à qui j'étais d'autant plus redevable que je méritais moins l'honneur qu'il me faisait, n'ayant pas celui de le connaître particulièrement. Je mandais dans la lettre, que si je n'étais pas en état de jouir de cette faveur, je serais toujours en disposition de faire ce qui dépendait de moi pour la reconnaître.

Le livre de la mère Agnès : *L'image d'une religieuse parfaite et d'une imparfaite*

Ma lettre fut vue de M. de Paris, qui dit, au rapport de M. Duplessis[283], que c'était lui-même qui avait permis qu'on me donnât le livre, qu'il avait approuvé comme étant très bon et n'y ayant rien que de fort utile. La mère fut donc contrainte de me l'apporter, quoique assez malgré elle. En me le donnant, elle me dit que la mère Eugénie ferait tenir ma lettre, pourvu que je voulusse bien mander que je l'avais reçue. Ensuite elle me dit qu'elle croyait que ce livre ferait beaucoup parler dans le monde et qu'on en tirerait peu de profit, parce que, pour profiter de la lecture d'un livre, il fallait avoir estime de l'auteur qui l'a composé, ce qui n'étant pas à l'égard de celui-là, les gens du monde ne le chercheraient que par curiosité, que pour elle, son sentiment n'aurait pas été d'exposer à leur vue *L'image d'une religieuse imparfaite*, parce qu'ils sont assez portés à désapprouver les religieuses et qu'ils pourraient facilement juger qu'une supérieure, qui a été longtemps en charge, ne parle pas sans expérience, qu'elle avait ouï dire que la mère Agnès serait fort humiliée quand elle apprendrait qu'il était imprimé[284], mais que ce serait avec sujet qu'elle en aurait de la confusion, puisqu'il n'appartient pas à une religieuse de se mêler de faire des livres[285], que, si celui-là était correct, on pourrait dire d'elle ce que Jésus-Christ dit des pharisiens : « Faites ce qu'elle dit, et ne faites pas ce qu'elle fait », qu'en l'ouvrant elle avait rencontré le chapitre qui traite de la soumission qu'on doit rendre aux supérieurs, qu'il n'en fallait pas davantage pour confondre la

[280] Renaud de Sévigné, oncle de madame de Sévigné, avait fait bâtir devant l'église de Port-Royal de Paris un bâtiment pour sa retraite. Il était un ami très proche de la mère Agnès Arnauld.
[281] L'auteur en est la mère Agnès Arnauld. En 1665 furent édités, en un seul volume, *L'image d'une religieuse parfaite et d'une imparfaite*, l'opuscule *Exercice sur la passion de Notre Seigneur*, *Les occupations intérieures pendant toute la journée*, les *Constitutions du monastère de Port-Royal du Saint-Sacrement*. Cet ouvrage avait pour objectif d'assurer auprès du public la défense de Port-Royal et de le convaincre de l'orthodoxie des religieuses. Le livre parut sans nom d'auteur, mais, au début de l'ouvrage, figure une gravure, d'après Philippe de Champaigne, représentant la mère Agnès agenouillée devant un crucifix posé sur une table où l'on peut apercevoir un encrier et une plume.
[282] Leur directeur. Il était très hostile à Port-Royal.
[283] Il s'agit du grand vicaire, monsieur de La Brunetière.
[284] Le Grand Arnauld voulait défendre l'image de Port-Royal dans le public. L'*Apologie pour les religieuses de Port-Royal* parut la même année.
[285] C'est le vieil interdit paulinien.

mère Agnès, qu'on pourrait tirer sa condamnation de sa propre bouche et la renvoyer à son livre pour apprendre à pratiquer elle-même ce qu'elle enseigne aux autres. Toutes les fois que la mère m'a parlé de la mère Agnès, ç'a été de cet air.

Elle n'avait pas une meilleure estime des personnes qui nous ont conduites, et elle me disait librement que M. de Saint-Cyran était en enfer. Néanmoins, cette matière était rarement le sujet de ses entretiens, au lieu que, comme j'ai déjà remarqué, la mère Chevalier en faisait quasi toujours la conclusion des siens. Quelquefois elle me disait que, d'une vingtaine de livres traduits ou composés par les défenseurs de la vérité[286], il ne s'en trouvait peut-être pas un seul qui méritât d'être ramassé, parce qu'ils étaient tous remplis du venin de l'hérésie de ces docteurs, qui la glissent subtilement dans leurs ouvrages.

Peu de jours après que la mère m'eut dit ce que je viens de dire, Madame Bignon me vint voir et m'offrit de me donner ce livre. Elle m'en témoigna librement ses sentiments en présence de la sœur Angélique qui l'accompagnait et elle me dit qu'il la faisait trembler pour elle-même. Je lui répondis que c'était pour des religieuses qu'on exigeait une si grande perfection. À quoi elle répartit que l'Évangile n'en exigeait pas une moindre des personnes du monde et qu'elle n'avait encore rien vu de plus efficace que ce livre pour en faire désirer la pratique. Elle l'avait déjà lu deux fois et disait qu'elle ne pouvait se lasser de le relire. En une autre occasion, elle ne parla pas moins raisonnablement à la mère supérieure, qui lui disait qu'il y avait des hérésies dans le quatrième livre de la *Vie de Dom Barthélemy*[287], car elle l'assura que c'était une pure calomnie et fausseté, que tout le monde demeurait d'accord de son excellence et de l'utilité qu'on en pouvait tirer et que, pour son particulier, il lui avait si bien fait concevoir les dangers où sont exposés les prélats et les personnes qui possèdent les dignités de l'Église, que, quand il serait en son pouvoir d'obtenir pour ses enfants un archevêché, ou un chapeau de cardinal, elle les aurait refusés de tout son cœur et aurait choisi pour eux la condition de simple prêtre, sans même permettre qu'on leur donnât aucun bénéfice. La mère était un peu empêchée[288], quand Madame Bignon lui parlait de la sorte, mais, comme elle lui témoigna après l'estime qu'elle faisait des livres de saint François de Sales, cela les remit bien ensemble.

La privation de la communion

Sur la fin du Carême, elle renouvela ses caresses et ses exhortations avec plus d'insistance que jamais, parce qu'elle se promettait que je signerais pour communier à Pâques, comme elle m'assurait que plusieurs de mes sœurs le devaient faire. Je lui témoignai une fois être en doute si on aurait assez de sévérité pour nous priver des sacrements en une fête où on ne les refuse pas à des personnes plus coupables que nous ne le pourrions être, quand même il serait vrai que notre scrupule serait mal fondé, comme on le prétend. À quoi elle répondit qu'elle savait de bonne part que M. de Paris avait pris résolution avec tout son conseil de ne permettre les sacrements qu'à celles qui auraient promis de signer le formulaire aussitôt qu'on le leur présenterait et qui auraient demandé pardon de leur désobéissance. Elle se réjouissait dans l'espérance que cette occasion me déterminerait à signer et que je ne le ferais pas par légèreté ou avec dissimulation. Elle disait qu'elle n'aurait point eu satisfaction si je l'avais fait sans être

[286] Ce sont les jansénistes. Eux-mêmes se considéraient comme les « amis de la vérité ».
[287] Ouvrage composé par Isaac-Louis Le Maistre de Sacy. Il s'agit d'une traduction et d'une compilation de l'ouvrage de Louis de Grenade. Il fut publié en 1664.
[288] Embarrassée.

parfaitement convertie, comme ma sœur Flavie et ma sœur Dorothée[289], en renonçant entièrement à toutes les maximes de la nouvelle doctrine[290]. Quand je lui demandais ce que c'était que cette nouvelle doctrine contre laquelle elle me parlait souvent, sans nommer les prétendus auteurs, elle répondait qu'elle n'en savait rien, parce qu'on ne l'en avait jamais instruite, mais que je ne l'ignorais pas et qu'elle avait ouï dire qu'il n'y avait personne qui eût plus d'éloquence pour en découvrir tous les stratagèmes que celle de nos sœurs à qui Dieu avait fait la grâce d'éclairer l'esprit pour y renoncer.

Je ne lui déclarai point positivement ce que j'avais dessein de faire à Pâques, croyant que c'était assez de lui témoigner que, pour le temps présent, j'étais plus ferme que jamais et qu'en attendant que je susse de quelle manière toutes choses devaient aller, je me contenterais de redoubler mes prières et de demander à Dieu la lumière dont j'avais besoin pour accomplir sa volonté. Cela l'affligeait beaucoup et la portait quelquefois à me parler plus fortement. Elle me demandait si je croyais aux paroles de Jésus-Christ, que celui qui ne mange pas la chair du Fils de l'Homme et ne boit point son sang n'aura point la vie éternelle[291]. Je répondais que j'étais très persuadée de cette vérité, mais que je savais bien qu'on ne la doit pas entendre à la lettre, ce que je lui prouvais par les paroles mêmes de l'Évangile qui sont rapportées un peu après celles-là. À quoi elle répondait que les huguenots en disaient bien autant et qu'ils prétendaient aussi bien que nous pouvoir défendre leurs hérésies par des passages de la sainte Écriture. Je répondais qu'ils le faisaient en les falsifiant ou les interprétant à contre-sens, mais que j'étais bien assurée que l'explication que je faisais de ces vérités sacrées n'était pas hérétique, puisqu'elle ne venait pas de moi et qu'elle était autorisée par la doctrine des saints Pères et confirmée par leurs exemples et par leur conduite. Elle ne laissait pas après cela de dire encore que les huguenots disaient la même chose et qu'il n'y avait de sûreté que dans l'obéissance, qui nous faisait renoncer à nos propres lumières pour nous soumettre à celles de nos supérieurs. Puis elle prenait plaisir à dire que je ne savais que lui répondre et que je n'étais plus retenue que par un aheurtement[292] déraisonnable dont les causes étaient surnaturelles. Elle m'exhortait néanmoins de ne plus écouter mon propre esprit, parce qu'il ne manquerait jamais de me fournir plus de raisons qu'il n'en faudrait pour m'empêcher de sacrifier mon jugement et de l'assujettir à celui de mes supérieurs.

Le lundi saint, je commençai à écrire à M. de Paris pour lui demander les sacrements, mais, comme j'étais en peine de ne pouvoir prendre conseil pour cela, je discontinuai[293] ma lettre et, la mère m'étant venue voir ce même jour et m'ayant témoigné qu'elle souhaitait que je demandasse à le voir lui-même, je m'en excusai et lui dis que je croirais manquer au respect que je lui devais, si je lui donnais la peine de faire un voyage exprès pour moi et de s'en retourner inutilement, mais je serai bien aise de voir M. Chéron[294] ou M. de Sainte-Beuve[295], que je ne choisissais pas pour la confiance que j'avais en eux, mais parce que je ne pensais pas qu'ils dussent être suspects.

[289] Il s'agit des deux signeuses, la sœur Flavie Passart et la soeur Dorothée Perdreau, nommée abbesse de Port-Royal de Paris le 16 novembre 1665. Elles avaient signé le formulaire le 12 septembre 1664.
[290] Le jansénisme.
[291] Évangile de Jean, Jn 6, 53.
[292] Entêtement.
[293] Interrompre ce qui est commencé.
[294] Nicolas Chéron, official de Bourges puis de Paris, est considéré comme un ami de Port-Royal par les religieuses. Il n'est pas établi qu'il soutint les religieuses captives. Néanmoins, Chamillard l'écarta brutalement.
[295] Jacques de Sainte-Beuve, célèbre théologien, fut le supérieur de Port-Royal de 1646 à 1656. Il signa le formulaire en 1661. Il ne voulut pas voir les religieuses captives par crainte de la publication de pamphlets des Messieurs.

L'abbé du Plessis : monsieur de la Brunetière

Elle me dit qu'on les soupçonnait de favoriser la nouvelle doctrine et que, si je ne lui en proposais d'autres, ma demande serait inutile. Je lui dis qu'au cas qu'on me refusât ceux-là, je consentirais, quoique contre mon inclination, à voir l'un des Messieurs les grands vicaires. Elle fut satisfaite de cette réponse, et écrivit sur cela à M. de Paris, lui donnant quelque espérance que je me rendrais, de sorte qu'il fit réponse à l'heure même et lui manda qu'il serait accouru promptement pour savoir ce que la chère sœur Briquet désirait s'il n'avait été arrêté par un fort grand rhume et que Monsieur l'abbé Duplessis[296] viendrait le lendemain matin pour me satisfaire. Il vint donc le lendemain, mais il me trouva, à ce qu'il dit, plus opiniâtre que jamais. Il avait apparemment étudié ce qu'il avait à me dire. Il fit ce qu'il put pour me tromper par un méchant projet d'accommodement et par de fausses raisons assez bien masquées et jointes à des civilités et des témoignages d'estime pour notre Maison très grands. Je refusai sa proposition, et, pour ce qui est de ses raisons, je ne voulus point m'engager à y répondre, quoiqu'il m'en pressât fort, parce que je craignais de m'y embarrasser, à cause que la douleur que j'avais du refus des sacrements qu'il me venait de faire m'empêchait d'avoir assez de présence d'esprit pour les détruire, comme cela n'aurait pas été difficile, ce me semble, si j'avais pu y faire attention. Je me contentai donc de lui dire que, quand même j'aurais pu, sans blesser ma conscience, accepter ce qu'il me proposait, j'en aurais raisonnablement été retenue par la considération de ma captivité, et que, de plus, j'étais assurée qu'il m'aurait été inutile de la souscrire, puisqu'il prétendait que cela n'était point différent de ce que nous avions fait l'année passée, ce qui néanmoins était faux, car il voulait que, sans croire le fait de Jansénius, je condamnasse la doctrine comme de lui par déférence au jugement du pape. Il me pria, avant que de s'en aller, de le charger de ce que je voulais mander à M. de Paris, mais je le remerciai et je lui dis que je ne m'adressais plus qu'à Dieu seul, puisque je ne pouvais attendre que de lui la miséricorde que les hommes me refusaient.

Je passai le reste de la semaine sainte sans parler à personne, étant dans la paix et la soumission à la volonté de Dieu, ce qui ne m'empêchait pas néanmoins que je ne fusse sensiblement touchée de demeurer dans la privation des sacrements et je l'étais encore davantage par la crainte que j'avais que quelqu'une de mes sœurs n'abandonnât la vérité pour s'en approcher. Je reçus pourtant en ce même temps un billet qu'elles m'écrivaient, par lequel elles témoignaient assez leur fermeté, mais, parce qu'il ne me parlait que de quelques particulières et que d'ailleurs je ne savais pas de quand il était écrit, je n'en fus pas consolée.

Une pluie de reproches

Le Jeudi saint, on ne me donna pas plus de temps qu'à l'ordinaire pour être devant le Saint-Sacrement, savoir une demi-heure pour entendre la messe et autant pour faire l'assistance. On m'avait dit, quelques jours auparavant, que j'irais à Ténèbres[297], mais on changea d'avis et on se contenta de me faire seulement entendre le service du matin, et le sermon du Vendredi saint et, quand on fut sorti du chœur ce même jour, on m'y fit entrer pour adorer un crucifix.

[296] C'est le grand vicaire, monsieur de la Brunetière.

[297] Offices de la semaine sainte. Chaque office se compose de trois nocturnes et chaque nocturne se divise en deux parties : d'abord trois psaumes, ensuite trois lectures ou leçons. Le texte des leçons est tiré des *Lamentations* du prophète Jérémie, une longue déploration des malheurs de Jérusalem.

Le jour de Pâques, on me fit entendre vêpres, complies et le sermon, comme j'avais fait tous les dimanches de Carême. L'après-dîner de ce jour, la mère Chevalier me vint voir. Elle me parla environ un quart d'heure, suivant les mouvements du zèle qui l'animait, puis elle me dit qu'elle savait que je répandais beaucoup de larmes, mais qu'il n'était pas question de cela, que je n'avais qu'à obéir à M. de Paris et que je n'aurais plus de sujet de m'affliger et de donner de la peine aux autres. Elle ajouta que, si je ne signais, elle était résolue de m'abandonner. Le mardi suivant, elle me dit encore les mêmes choses. Le jeudi, elle tomba malade et, avant que d'aller à l'infirmerie, elle me vint voir et, se jetant à genoux devant moi, elle me conjura par tout ce qu'il y a de plus saint de ne pas différer davantage de sortir de mon opiniâtreté endêvée[298] et de renoncer à mon péché avant que l'octave fût accomplie. Je l'écoutai, étant aussi à genoux, mais je ne lui dis pas une seule parole, car elle était trop animée et avait trop de peine à parler pour lui donner sujet d'en dire davantage.

Ce même jour, la mère supérieure prit aussi la peine de me venir voir. Elle me dit qu'ayant été malade, toute la semaine sainte, d'affliction de me voir dans une si mauvaise disposition, elle ne s'était point empressée depuis pour me rendre cette visite, parce que cela ne servait qu'à renouveler sa douleur, qui était telle qu'elle ne la pouvait exprimer. Elle me la témoigna en disant que, jusqu'alors, elle avait toujours eu de la tendresse et de la compassion pour moi, espérant que je ne serais pas si impie que de préférer une bagatelle et une vaine fantaisie au commandement que l'Église fait à tous les chrétiens de communier à Pâques, mais qu'elle m'avouait que sa compassion était entièrement changée en indignation et qu'elle n'était pas seule dans ce mouvement à mon égard, que toute sa communauté qui m'avait fort aimée et avait beaucoup désiré de me voir, ne me regardait plus qu'avec la même indignation, qu'il n'y avait pas jusqu'à une servante de cuisine et une jardinière qui demandaient si cette pauvre créature ne savait pas les commandements de Dieu, ou bien si son esprit était si fort renversé qu'elle les eût oubliés. À quoi la mère ajoutait que la parole de saint François de Sales était accomplie en moi, lorsqu'il dit qu'une personne enivrée de son propre jugement est moins capable de raison qu'un homme à qui le vin a troublé l'esprit, qu'il ne fallait qu'avoir un peu de sens commun pour reconnaître la grandeur de mes péchés, qui étaient tels qu'elle s'étonnait comment la terre me pouvait encore porter et comment les foudres ne tombaient point du ciel pour me réduire en cendre, que j'étais pire qu'une athée, n'y en ayant guère qui ne se reconnaissent et ne se confessent, et communient à Pâques, que j'étais indigne d'aller plus longtemps à la messe et qu'il n'était pas nécessaire d'attendre pour m'en priver que l'excommunication eût été fulminée, puisque je m'excommuniais assez moi-même. Après cela, néanmoins, elle dit qu'elle allait écrire à M. de Paris, pour savoir si l'on aurait encore patience, ce qu'elle lui représenterait être fort inutile.

Elle me rapporta ensuite ce que la reine mère avait dit à nos sœurs, le jour qu'elle entra à Port-Royal[299] et elle crut avoir tiré de là et des entretiens qu'elle avait eus avec M. le Chancelier[300] et autres personnes de la cour une preuve très forte pour faire voir que nous sommes en état de damnation. Il est vrai qu'elle estime cette princesse une sainte et qu'elle dit aussi que M. le Chancelier devient saint depuis qu'il est sous la conduite des petits pères[301]. Elle me dit de plus qu'elle se croyait obligée de rendre

[298] Opiniâtreté enragée.
[299] Anne d'Autriche vint à Port-Royal de Paris rendre visite à la mère Louise-Eugénie de Fontaine, une de ses amies. Lorsqu'elle repartit, une des religieuses de Port-Royal se jeta à ses pieds pour la supplier. La reine répondit : « Obéissez ! Quoi ! Des religieuses désobéissant à leur archevêque ? Cela fait horreur. »
[300] Pierre Séguier (1588-1672).
[301] Les Augustiniens déchaussés.

beaucoup d'actions de grâces à Dieu de ce qu'il avait permis que l'occasion de la signature eût fait connaître toute la malignité de la doctrine du jansénisme, qui étant couverte par l'apparence de quelque austérité extérieure, renfermait sous ce faux prétexte des crimes qu'on n'aurait jamais pu s'imaginer être tels, si l'expérience ne les avait fait voir plus clair que le jour, que notre désobéissance seule en était un si grand qu'il ne pouvait être expié, selon le sentiment de toutes les personnes éminentes en piété, que par la destruction de notre monastère, qu'elle louait Dieu de ce qu'elle arriverait bientôt, puisqu'au moins le scandale que nous avons causé dans l'Église serait en quelque manière réparé, lorsque Port-Royal serait aboli, qu'il valait mieux qu'une Maison de religion périt, que non pas que toute l'Église fût en danger de périr elle-même, comme elle y aurait été, si un si grand crime était demeuré impuni dans une ville telle que Paris. Après m'avoir encore dit plusieurs autres choses, elle m'assura qu'elle ne me viendrait plus voir et qu'on me laisserait désormais entretenir mes chimères, c'est-à-dire mes pensées, qui étaient sans doute des distractions continuelles, à moins que je n'eusse des illusions, comme il y avait apparence que cela était peut-être.

J'écoutai ce discours avec respect et en paix, mais sans y répondre, n'étant pas, ce me semble, à propos de le faire. Je lui dis seulement à la fin que, quand elle ne prendrait plus la peine de me venir voir, je n'aurais pas sujet de m'en plaindre, puisque je ne méritais pas qu'elle me fît cet honneur, que j'avais de la confusion de ne lui pouvoir donner la satisfaction qu'elle désirait de moi, que je n'entreprenais point de me justifier devant elle, parce que je ne pensais point la pouvoir persuader de mon innocence, tant qu'il plairait à Dieu de permettre qu'elle demeurât dans les sentiments où elle était. Que, quand j'avais sujet de croire qu'il me voulait humilier dans le temps présent et qu'ainsi, je me contentais qu'il vît le fond de mon cœur et qu'il fût témoin de tous mes sentiments. Elle improuva cette réponse, comme elle faisait toutes les autres choses que je lui présentais.

Depuis ce jour, personne ne me parlait plus. La sœur Marie-Angélique, qui avait accoutumé avant le Carême de m'entretenir, quand la mère le Chevalier ne le pouvait faire, n'osait pas me dire un mot, mais j'avais assez sujet de croire qu'il n'y avait que l'obéissance qui l'en empêchait, puisqu'elle ne m'a jamais témoigné avoir aucun mépris ni aucune indignation pour moi, et, qu'au contraire, elle a toujours continué jusqu'à la fin à me donner toutes sortes de preuves de sa bonté et de sa charité, quoiqu'elle me crût hérétique et hors de l'Église, mais elle voulait espérer que Dieu m'éclairerait quelque jour par les mérites de saint François de Sales, duquel elle me faisait dire tous les jours les litanies.

Des nouvelles de Port-Royal

Le samedi de Pâques, je reçus des nouvelles de ma sœur Isabelle-Agnès[302] qui me consolèrent beaucoup en m'apprenant ce qui s'était passé à l'occasion de la fête et quelle était la fermeté que Dieu lui avait donnée et à toutes nos sœurs, pour ne consentir à rien de ce qu'on pouvait désirer d'elles au préjudice de la vérité. Mais elle m'en fit en même temps savoir une autre qui m'affligea sensiblement : c'est l'extrémité où était réduite ma sœur Françoise-Claire[303], dont j'aurais ignoré la maladie jusqu'au jour de sa

[302] Elle prit la tête de la résistance après l'enlèvement des sœurs de Brégy et Briquet. Cellérière puis archiviste du monastère, elle était d'une efficacité redoutable. On lui doit la conservation des relations des religieuses.

[303] Françoise de Sainte-Claire Soulain, cellérière, avait été internée chez les ursulines du faubourg Saint-Jacques. Elle mourut en captivité le 15 avril 1665, après avoir donné une signature sur son lit de mort, signature qui fut un objet de polémiques.

mort, parce que la sœur Marie-Angélique ne m'en voulait pas parler, n'aimant pas, disait-elle, à dire de mauvaises nouvelles, et qu'elle attendait que la mère de Maupeou[304], qui était revenue de Port-Royal, fût en état de me venir voir, ce que sa santé ne lui permettait pas sitôt. Cependant, cette sœur me dit qu'on avait reçu quelque nouvelle qui m'affligerait un peu, mais dont on avait sujet, d'une autre part, d'avoir beaucoup de consolation. Ce dernier mot me mit extrêmement en peine car je savais bien que ce qu'elle appelait consolation ne pouvait être pour moi qu'un nouveau sujet de douleur. Aussitôt que la mère de Maupeou commença à se mieux porter, elle me vint voir, comme elle en avait obtenu la permission, pour une fois seulement. Elle me dit que l'on avait appris que notre pauvre sœur était à l'agonie et qu'elle avait prié qu'on nous fît savoir à toutes qu'elle ne signait point, parce qu'elle était prête à mourir, mais seulement parce que Dieu lui avait éclairé l'esprit, pour reconnaître le mal qu'elle avait fait en refusant si longtemps d'obéir à M. de Paris. Ensuite, elle me fit lire une lettre que la sœur Marguerite-Élisabeth Le Féron[305] lui écrivait sur ce sujet et qui était remplie de toutes sortes de faussetés que cette bonne fille croyait très véritables et qu'elle me donnait à lire, afin que je ne fisse point de difficulté d'y ajouter foi, parce qu'elle savait bien que je ne croyais pas facilement tout ce qu'on me disait. Avant que de commencer à me parler, elle me déclara que son dessein n'était pas de me faire aucun mensonge, et qu'elle n'aurait pas voulu en commettre un seul pour le salut de tous les hommes, quoique cela n'empêchât pas qu'elle ne mentît quelquefois sans le connaître. Je n'entreprendrai point de rapporter ce qu'elle me dit dans cette visite, qui fut fort longue. Je dirai seulement qu'elle me témoigna avoir toute sorte d'affection pour celles qui n'ont point signé et être au contraire fort scandalisée de la conduite des signeuses[306], sans entrer néanmoins dans la question de la signature. Elle plaignait fort nos sœurs d'être détenues dans une si grande captivité, qu'elles ne pouvaient prendre conseil de qui que ce soit, mais elle ne les excusait pas de refuser celui de M. Chamillard, car il la gagnait par ses belles conférences, et elle s'imagina qu'il n'avait que Dieu devant les yeux et que tout ce qu'il fait contre nous ne procède que du désir qu'il a d'empêcher la ruine de notre monastère et de procurer notre salut, ce qu'elle tâcha de me persuader en me rapportant une chose remarquable, dont elle avait été elle-même témoin. C'est que peu de jours après l'enlèvement de nos mères, M. de Paris résolut de nous priver de nouveau des sacrements et se mit fort en colère contre M. Chamillard, lui reprochant qu'il était cause qu'il nous les avait accordés contre son dessein. Sur quoi, M. Chamillard l'ayant voulu prier de ne les pas interdire à toutes, il s'emporta contre lui en présence des Filles de Sainte-Marie jusque-là qu'il lui défendit de parler, et voulut même le chasser du parloir, parce, disait-il, qu'il gâtait tout. Quelques semaines après Pâques, mon oncle l'Avocat Général[307] me vint voir et demanda aussi à parler à la mère. Elle alla au parloir devant moi et s'y tint presque tout le temps que j'y demeurai pour l'engager, à ce que je crois, à me parler de la signature, dont il lui avait témoigné n'avoir pas envie de m'entretenir. À quoi, elle lui dit qu'il était obligé, et que l'affection

[304] La mère Madeleine Élisabeth de Maupeou (1592-1674), tante de Fouquet, fut l'une des cinq visitandines qui accompagnèrent la mère Louise-Eugénie de Fontaine à Port-Royal de Paris pour briser la résistance de la communauté. Elle témoigna de la bonté aux religieuses non signeuses et retourna dans son couvent, refusant de persécuter les religieuses de Port-Royal.

[305] La sœur Le Féron (1633-1706) occupait la fonction d'archiviste du monastère ; elle prit la tête de la résistance à Port-Royal de Paris durant la captivité des religieuses rebelles et entretint une correspondance codée avec Le Maistre de Sacy.

[306] Sept sœurs avaient signé le formulaire le 12 septembre 1664 : les sœurs Flavie Passart, Isabelle des Anges, Marie-Dorothée Perdreau, Euphrosine de Creil, Philiberte Morelle, Isabelle de Saint-Joseph et Catherine de Sainte-Pélagie Hamelin. Elles se séparèrent de la communauté et épiaient leurs consœurs qui avaient refusé de signer.

[307] Il avait élevé la petite Briquet qui avait perdu ses parents à l'âge de trois ans.

qu'il avait pour moi ne lui devait pas permettre de me donner aucun repos sur ce sujet. Il tâcha à s'en acquitter en prenant occasion de la signature de ma sœur Françoise-Claire[308], dont Monsieur de Saint-Nicolas[309] lui avait parlé, comme de la plus admirable et la plus parfaite conversion qu'il y eût jamais au monde. La mère exagérait plus que lui et enchérissait encore par-dessus tout ce qu'il disait. Elle lui témoigna être étonnée de ce que cette mort ne faisait pas sur mon esprit l'impression qu'elle désirait et elle m'en parla encore en une autre occasion et me dit que quand je serais à l'heure de la mort, je me repentirais comme cette pauvre fille, mais qu'il ne serait plus temps d'obtenir miséricorde, parce que je ne serais plus de l'Église et que Dieu me refuserait sa grâce avec justice en cette dernière heure pour l'avoir si longtemps méprisée durant ma vie. Que pour ce qui était de ma sœur Françoise-Claire, elle l'estimait heureuse d'être morte, puisque, ayant demandé pardon à M. de Paris de sa désobéissance et promis de signer le formulaire et toute autre chose qu'il plaira à ses supérieurs de lui présenter, on devait croire que Dieu avait reçu sa pénitence et l'avait retirée à lui en état de salut, mais que, si elle eût recouvré la santé, elle n'aurait pu mener qu'une vie très malheureuse, puisqu'elle aurait été obligée de la passer dans un monastère étranger, le nôtre ne devant point être rétabli, mais entièrement détruit et aboli.

Mon oncle m'apporta encore un autre exemple pour me persuader de signer. Ce fut celui de M. d'Alet[310] qu'il m'assura avoir mandé à Monsieur de Saint-Nicolas qu'il était prêt de recevoir le nouveau formulaire et de le faire signer aussitôt que la constitution serait publiée. À quoi la mère ajouta qu'elle savait de bonne part que M. d'Angers[311] en avait dit autant. Cette nouvelle m'affligea au dernier point. Je ne la voulais point croire véritable et, cependant, l'appréhension que j'avais qu'elle ne fût appuyée sur quelque affaiblissement qu'ils eussent témoigné me donnait d'étranges inquiétudes.

Un jour que j'étais fort occupée, la sœur Marie-Angélique entra dans notre chambre avec une promptitude extraordinaire. C'était à une heure où je ne l'attendais pas, parce que la communauté était assemblée. De temps en temps, elle venait comme cela à des heures indues pour voir ce que je faisais et, pour l'ordinaire, elle ne me laissait pas plus de deux heures sans y venir. Elle me dit en riant qu'elle venait d'apprendre une bonne nouvelle, savoir que M. d'Alet avait signé. Je lui répondis assez froidement que ce n'était pas donc le formulaire, puisque la constitution n'étant pas

[308] Les adversaires de Port-Royal utilisèrent cette signature ; ainsi Chamillard faisait un trophée de cette signature et en brandissait le papier dans la cour du couvent des ursulines où la sœur avait signé.

[309] Il s'agit du curé de Saint-Nicolas, grand vicaire de l'archevêque de Paris, qui avait remplacé Louis Bail tombé en défaveur.

[310] Nicolas Pavillon, (1595-1677) évêque d'Alet était vénéré à Port-Royal. Il était opposé à la signature du formulaire et soutenait les religieuses de Port-Royal.

[311] Il s'agit d'Henri Arnauld, ardent défenseur des religieuses ; il défendit publiquement les religieuses face à Hardouin de Péréfixe. La lettre de soutien fut publiée dans l'*Apologie pour les Religieuses de Port-Royal*, ouvrage interdit par la censure. Cette longue lettre, en date du 12 avril 1664, revêt un caractère officiel. Son caractère politique est clair : en visant l'archevêque, Henri Arnauld s'adresse au roi. Il n'opère aucune distinction entre polémique religieuse et affaire politique. Son principal souci : éviter que la répression du pouvoir ne frappe la communauté des religieuses. Dans cette lettre, il présente le jansénisme comme un fantôme, une construction qu'ont élaborée les ennemis de Port-Royal, les jésuites qui ont inventé cette hérésie. Pour minimiser la révolte des religieuses, Henri Arnauld met d'emblée l'accent sur les dissensions qui divisent les archevêques à propos de la signature du formulaire. Pour banaliser ce refus de la signature, il évoque l'histoire ecclésiastique. Il s'appuie sur les débats et désaccords du passé résolus pacifiquement, soulignant que l'archevêque ne doit pas recourir à la violence politique temporelle pour dénouer des difficultés théologiques. Faire preuve de dureté serait contraire à l'esprit de l'Évangile et aux pratiques de l'Église. Puis Henri Arnauld renverse la charge de la preuve : les véritables hérétiques sont désignés. Ce sont les jésuites, des innovateurs, qui transforment une question de fait en matière de foi, question toute nouvelle qui n'est apparue qu'au XVII[e] siècle. Face à ces ennemis, Henri Arnauld loue Jansénius, un grand théologien. Celui-ci a rendu d'éminents services à l'Église et a expliqué, avec beaucoup de lumière, la « divine théologie de saint Augustin ». L'aspect le plus intéressant de cette *Lettre* réside dans la liberté de conscience et d'expression qu'il accorde aux religieuses ; elles ont le droit d'utiliser leur raison.

encore reçue à Paris[312], elle ne pouvait pas être signée aux pays éloignés. Elle s'enquit de Mademoiselle Faret, nièce de M. d'Alet, de ce qui en était et elle me dit après qu'il était vrai qu'il n'avait pas encore signé, mais qu'il avait témoigné y être tout disposé et, pour preuve de cela, il avait ordonné à son promoteur, qui était à Paris, de signer le formulaire en cette ville sans restriction et tel que M. l'archevêque le présenterait. Cette fausseté, qui ne me paraissait pas telle, me pénétra de douleur et me fit répandre beaucoup de larmes[313] devant Dieu, dont lui seul fut le témoin, car alors j'avais cet avantage de ne plus parler à personne que pour les choses absolument nécessaires.

La stratégie de la mère Chevalier

Environ trois semaines après Pâques, la mère le Chevalier commença à se mieux porter, après avoir été fort malade. Aussitôt qu'elle fut en état de marcher, elle vint en notre chambre. Je fus surprise de la voir et encore plus de la trouver si changée de sentiment à notre égard. Elle gardait au moins le silence sur le sujet des défenseurs de la vérité et, au lieu qu'elle avait accoutumé de prendre peine à déprimer[314] notre Maison, elle me témoignait au contraire avoir beaucoup d'estime pour tout ce qui s'y pratique et me priait de considérer que, quand même que la signature aurait été un mal, ce qu'elle ne croyait pas, il aurait mieux valu y consentir que d'exposer un monastère si bien réglé à être ruiné, puisque, de deux maux il faut choisir le moindre. Ce changement si peu attendu était en cette mère l'effet des entretiens de la mère de Maupeou, avec laquelle elle était malade à l'infirmerie, mais il y a apparence que le démon s'en voulait servir pour me livrer à une autre tentation, dont Dieu m'a délivrée par sa miséricorde, n'ayant pas permis qu'elle ait fait aucune impression sur mon esprit.

L'intention de cette bonne fille, en me témoignant tant de bonté et d'affection, était, autant que j'en puis juger, de me porter à lui découvrir les sujets de peine et d'affliction que je pouvais avoir, mais c'est ce que je n'avais garde de faire, ayant même éprouvé que, lors qu'elle me témoignait être touchée avec moi de la privation des sacrements où nous sommes, les larmes que je versai une fois devant elle étaient bien différentes de celles que je répandais en la présence de Dieu et desquelles il était lui-même la cause. Au lieu que celles-là procédaient en partie d'un certain regard vers moi-même qui ne produit que de nouvelles amertumes. Quelques instances qu'elle me fît donc pour me porter à lui dire ce qui pouvait être capable de me donner quelque divertissement, je lui répondis toujours, comme en effet c'était la vérité, qu'il n'y en avait plus pour moi sur la terre que celui de prier Dieu dans la solitude et d'adorer les ordres de sa divine volonté, dont l'accomplissement était tout ce que je désirais, n'ayant point de plus grande joie alors que celle de n'en point avoir et de me trouver privée de toute consolation, afin de satisfaire à Dieu pour mes péchés et tout ensemble demeurer fidèle à la vérité.

Cependant, elle ne discontinuait point de me presser sur ce sujet. Quelquefois, elle me disait qu'on était en peine de savoir si j'avais de la joie ou de l'affliction, lorsqu'on m'apprenait que quelqu'une de nos sœurs avait signé, parce qu'on n'avait encore pu apercevoir quel sentiment j'en avais. D'autres fois, elle me témoignait, quoique

[312] Il s'agit de la bulle *Regiminis apostolici* publiée le 15 février 1665. Elle fut enregistrée le 29 avril 1645. C'est un serment qui impose la signature pure et simple du formulaire.
[313] La thématique des larmes est omniprésente dans les *Relations de captivité*. Dans la tradition cistercienne, les larmes favorisent les liens avec Dieu. Les larmes constituent un lien spirituel qui unifie une communauté dispersée, elles sont un signe d'élection. La mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly a dressé une typologie des larmes dans sa *Relation de captivité*, *op. cit.*, p. 177-178.
[314] Abaisser, avilir.

indirectement, n'approuver point les sentiments de la mère supérieure à mon égard et elle n'oublia rien durant quatre ou cinq jours de tout ce qu'elle put faire pour me donner des preuves de son amitié. Mais elle se plaignait un peu de ce que nous n'étions pas, disait-elle, si bonnes amies qu'au commencement. Ce n'est pas que je ne lui témoignasse pas plus de reconnaissance que jamais de la bonté et de la charité qu'elle avait pour moi et que je n'eusse grand soin de m'informer de l'état de sa santé, lorsque je ne la voyais pas, mais il est vrai que je n'avais pas plus de familiarité avec elle que le premier jour et que je ne lui parlais pas avec plus d'ouverture de cœur depuis qu'elle avait de la compassion de moi que quand elle m'avait fait paraître d'autres sentiments. Cependant, elle ne laissait pas de faire tout ce qu'elle pouvait pour tâcher de me procurer quelque consolation et, comme elle reconnaissait qu'une de mes plus sensibles peines était la privation des sacrements, elle voulait me persuader de les demander de nouveau, sur l'assurance que la mère de Maupeou lui avait donnée qu'on me les accorderait, si je voulais bien promettre l'indifférence[315] et demander à parler à M. Chamillard. Je refusai l'un et l'autre. Elle ne s'en fâcha point et me dit que cette proposition aurait été la plus sûre, si je l'eusse acceptée, mais qu'elle espérait néanmoins qu'on se contenterait que je promisse de prier Dieu et de lui demander sa lumière. Je répondis que c'était ce que j'avais toujours fait et voulais continuer de faire de tout mon pouvoir. Elle m'assura qu'on serait satisfait de cette disposition et qu'on ne ferait point de difficulté de m'accorder les sacrements, aussitôt que la mère en aurait écrit à M. de Paris. Je ne savais que penser de tout cela et je ne pouvais me réjouir de l'espérance qu'elle me donnait de recevoir cette grâce, lorsque je considérais que nos mères et nos sœurs, qui en auraient fait meilleur usage que moi, en demeuraient privées. D'ailleurs, je ne pouvais non plus me persuader qu'on me la voulût accorder, mais je ne fus pas longtemps dans ce doute. La mère le Chevalier, n'ayant point d'égard à la difficulté qu'elle avait à marcher, ne voulut point perdre de temps et elle se donna la peine d'aller sur l'heure même trouver la mère pour la prier de prendre celle d'écrire à M. de Paris sur ce sujet. Mais elle qui, pour avoir été quelques jours sans me témoigner ses sentiments ne les avait pas néanmoins changés, vint aussitôt en notre chambre, et après m'avoir parlé un peu de temps de choses indifférentes avec beaucoup de froideur, elle me dit que la mère le Chevalier venait de la prier d'écrire à M. de Paris pour moi, mais qu'elle n'en ferait rien parce que si je n'avais pas autre chose à dire à M. l'archevêque, il serait fort inutile de l'importuner pour cela, qu'elle-même m'en pouvait rendre la réponse, l'ayant apprise d'original et étant assurée que le dessein de M. de Paris était de ne nous point accorder la communion, à moins que nous n'eussions demandé pardon de notre désobéissance et promis de signer le formulaire tel qu'il peut être. Elle me témoigna être surprise que j'eusse pensé à faire cette demande dans l'état où j'étais, et après avoir commis tant de péchés mortels, et elle me dit que quand je les aurais expiés par une véritable pénitence, il serait temps de demander à communier, mais que pour lors, c'était une folie de dire que je voulais participer aux sacrements pour voir si Dieu me ferait connaître que je devais renoncer à mes péchés mortels. Elle les mettait au nombre de quatre. Les deux premiers étaient d'avoir violé deux de nos vœux, savoir celui d'obéissance et de stabilité, en préférant une vaine fantaisie à ce que je pouvais faire aisément pour demeurer dans notre monastère et y observer nos règles, le troisième, celui de l'orgueil, en me mettant au-dessus de mes supérieurs et ne voulant

[315] L'archevêque de Paris autorisait les moniales captives à communier en échange de la promesse de l'indifférence vis-à-vis de la signature. De retour à Port-Royal des Champs, la mère Agnès adressa une lettre à Hardouin de Péréfixe, datée du 8 juillet 1665. Elle y explique le sens qu'elle avait donné au terme d'indifférence, objet de confusion et de polémique.

point d'autre direction et d'autre conduite que celle de mon propre jugement et de mon caprice, et le quatrième, celui d'avoir passé Pâques sans recevoir les sacrements. Je lui répondis que je n'aurais pas demandé de nouveau la communion, si la mère le Chevalier ne m'y avait engagée, en m'assurant qu'on se contenterait de la disposition dans laquelle j'étais, que sans cela, je serais demeurée dans le silence, comme j'étais résolue d'y demeurer à l'avenir, non parce que je me croyais coupable des crimes dont on m'accusait, mais parce que je voyais bien que je ne pouvais rien attendre que de Dieu seul. Cette réponse lui donna sujet de me faire un assez long discours, car elle ne pouvait souffrir que je dise que ma conscience ne me reprochait point les crimes pour lesquels on me punissait et elle me soutenait au contraire que j'étais rongée de remords, à moins que je ne fusse dans le comble de la folie ou de l'ensorcellement.

Elle me demandait sur quoi une petite fille de vingt ans, qui se mêle de faire la loi aux papes et aux évêques, se pouvait appuyer pour avoir la conscience en repos, en préférant son caprice et son propre jugement aux lumières des plus grands prélats et des plus habiles docteurs de l'Église et comment il se pouvait faire qu'à cause qu'il était arrivé une fois en tous les siècles que quelques évêques s'étaient trouvés seuls à défendre la foi catholique, je m'imaginasse que Dieu m'eût choisie pour la sainte de notre siècle et que toute l'Église dût s'abaisser devant la sœur Madeleine de Sainte-Christine pour déférer à ses sentiments et embrasser sa doctrine. Elle me disait qu'elle me considérait comme seule en cette affaire, parce qu'étant séparée de nos sœurs, leur désobéissance ne justifiait point la mienne et qu'elles n'étaient à mon égard que comme tous les hérétiques et les personnes qui se damnent, dont les crimes particuliers ne rendent point ceux des autres moindres, et s'étonnant encore de ce que j'avais demandé la communion, elle disait qu'elle voulait bien que je susse que mes sœurs avaient fait plus d'instances que moi pour l'obtenir et qu'il n'y avait point de posture où elles ne se fussent mises et de promesses qu'elles n'eussent voulu faire, excepté seulement celle qui les pouvait engager à quelque chose sur la signature, que M. Chamillard s'était employé pour elles avec une bonté extrême, afin de tâcher de leur procurer cette grâce, et leur avait proposé pour cela de se mettre dans une certaine disposition où elles n'étaient pas encore, mais qui leur serait utile, quand même elles y entreraient, parce que M. de Paris était résolu, suivant le sentiment de tous les habiles gens dont il prend conseil, de nous tenir séparées des sacrements, jusqu'à ce que nous eussions promis d'obéir aveuglément à tout ce qu'on désirerait de nous. Ensuite, elle me témoigna la douleur qu'elle avait de ce que je ne voulais point me convertir, quoique cela dépendît de moi, car elle était bien assurée que j'avais la grâce suffisante et que c'était moi qui manquais à cette grâce qui ne manque jamais à personne. Elle se retira en disant qu'encore que tous ses discours me fussent fort inutiles et que pour cette raison elle eût résolu de ne me plus rendre visite, elle ne me laisserait pas néanmoins de m'avertir de la publication de la bulle et de toutes les autres choses qu'elle croirait capables de m'émouvoir et de me faire rentrer en moi-même pour reconnaître le misérable état où j'étais.

Le lendemain, la mère le Chevalier me vint voir et me témoigna être bien fâchée de ce que la mère supérieure n'avait point voulu écrire à M. de Paris pour moi. Elle souhaitait que j'écrivisse moi-même, mais je ne crus pas le devoir faire. Je crois que, depuis ce jour, la mère lui ordonna de ne me plus entretenir, car, encore qu'elle se portât bien, elle ne me venait plus voir qu'une ou deux fois en quinze jours et elle ne me parlait surtout que de la canonisation de saint François de Sales[316], dont elle me

[316] Saint François de Sales fut canonisé le 19 avril 1665 par Alexandre VII.

recommençait toujours la même chose, ou bien elle lisait dans l'*Amour de Dieu*, sans l'expliquer, ni rien dire dessus. Ses visites duraient un quart d'heure et souvent moins. Elle fut élue à l'Ascension pour être supérieure à Saumur. Huit jours avant que de partir pour y aller, elle me vint dire adieu et me donna encore toutes sortes d'assurances de son affection et de l'estime qu'elle avait de notre Maison. Je lui parlai comme il faut de M. d'Angers[317] et du bonheur qu'elle avait d'être sous la conduite de ce saint prélat. Je n'eus pas de peine à la faire entrer dans mes sentiments, parce que Mademoiselle Pineri sa sœur, qui connaissait particulièrement M. d'Angers, lui en avait déjà parlé. J'ignorais le sujet pour lequel elle me disait adieu, si longtemps avant que de s'en aller, mais je l'ai su depuis. On lui avait permis d'aller voir les mères de Sainte-Marie du Faubourg[318] et il y a apparence qu'on n'avait pas envie qu'elle me dît des nouvelles de la mère Agnès, comme elle aurait pu faire, l'ayant vue et étant encore demeurée deux jours dans la Maison où j'étais, avant que de s'en aller. J'ai rapporté ceci en cet endroit, pour dire tout de suite ce qui regardait la mère le Chevalier, mais je m'en vas à présent reprendre les choses un peu plus haut pour ne rien omettre. Quelques jours après qu'on eut appris la canonisation de saint François de Sales, la mère me vint voir et me dit qu'elle n'avait pu y venir plus tôt, parce qu'elle avait été continuellement occupée à recevoir les personnes qui lui venaient faire compliment sur ce sujet. Je lui témoignai la part que je prenais à sa joie, qui était celle de toute l'Église. Elle m'en parla peu, ensuite de quoi elle s'en alla sans me rien dire autre chose, et en me témoignant une froideur si extraordinaire que je jugeai bien qu'elle avait quelque nouveau sujet de mécontentement contre moi. Je ne savais si ce n'était point qu'on eût découvert quelque billet écrit d'une encre invisible que j'avais envoyé à Port-Royal. Je m'imaginais néanmoins que si cela eût été, elle m'en aurait témoigné quelque chose. C'est pourquoi je ne laissais pas d'en écrire encore d'autres, parce que j'en avais occasion et que j'étais en peine de n'avoir point reçu de nouvelles par une voie plus sûre que je croyais être découverte et dont je ne parlais pas néanmoins dans celle-là. Lorsque je donnai mon dernier billet à la sœur Marie-Angélique, je m'aperçus qu'elle rougissait, ce qui me fit croire assurément que les autres avaient été trouvés, mais il n'était plus temps d'y remédier.

L'âpre révolte de la sœur Briquet contre l'autorité

Le dernier jour de mai, la mère me donna avis de la publication de la bulle qui avait été reçue la veille au Parlement. Elle me dit que M. le Chancelier lui avait apporté tout au long la harangue qu'il devait faire sur ce sujet et que c'était une chose si admirable, qu'après cela il n'y avait plus moyen de refuser la signature sans être manifestement hérétique, que le formulaire était désormais une chose nécessaire au salut pour toutes les personnes consacrées à Dieu[319]. Elle me demanda si j'étais encore aussi indifférente sur le sujet de l'excommunication que je l'avais été jusqu'alors et si je ne redoutais point davantage cette peine, la voyant si proche. Je lui répondis que je ne l'avais jamais regardée avec indifférence et que je la considérais comme la plus sensible de toutes celles que l'Église peut infliger à ses enfants, mais que je savais qu'elle n'est terrible que parce qu'elle est pour l'ordinaire une suite et un effet du péché, qui est plus

[317] Henri Arnauld avait une grande réputation d'austérité et de sainteté. Il fut un fervent soutien pour les religieuses et put échanger quelques lettres avec sa sœur, la mère Agnès, durant sa captivité. Besoigne composa son hagiographie dans les *Vies des quatre évêques engagés dans la cause de Port-Royal*, Cologne, aux dépens de la Compagnie, 1756.
[318] La mère Agnès et ses deux nièces étaient captives chez les visitandines à Sainte-Marie du faubourg Saint-Jacques.
[319] Les religieuses devaient signer le formulaire. Cette obligation, qui n'existait qu'en France, était un piège dressé qui allait se refermer sur les religieuses de Port-Royal. La levée de l'interdit paulinien ne peut être interprétée comme une manifestation de féminisme de la part des autorités ou d'évolution de la condition féminine.

redoutable que la punition même qui en est faite. Je lui avouai franchement que je ne l'appréhendais point en cette occasion, parce que ma conscience me rendant témoignage que j'étais innocente du crime qu'on m'imposait, je n'avais point sujet de craindre que les hommes me pussent séparer de Jésus-Christ ni me faire perdre l'union spirituelle que je conservais toujours avec tous ses membres. Ces paroles lui semblèrent extravagantes. Elle me demanda comment je ne rougissais point de me donner à moi-même l'infaillibilité, pendant que je la déniais au pape[320] et à toute l'Église, et comment j'osais préférer le jugement que je portais d'une doctrine que je n'entendais point à celui que le pape et les évêques en ont rendu, sans me soucier du mépris que je faisais de leur autorité, en m'établissant leur juge. Je la suppliai de trouver bon que je lui dise que ce n'était point les juger que de demander qu'il me soit permis de ne point prendre de part au jugement qu'ils ont porté d'une chose qui ne me regarde point.

Elle me répondit qu'il fallait écrire à Sa Sainteté et lui mander que la sœur Madeleine de Sainte-Christine la priait de la dispenser des lois qu'elle faisait à toute l'Église, parce qu'elle a des lumières plus sublimes que celles de tous ses supérieurs et qu'il y a un Évangile particulier pour elle seule, celui où Jésus-Christ dit « qui vous écoute, m'écoute[321] » n'ayant point été fait pour elle. En disant cela, elle se mit à rire et me dit que mes folies étaient si ridicules que, quoiqu'elle n'eût pas envie de rire, elle ne s'en pouvait empêcher. Elle me demanda si je ne me souciais point d'être hérétique, et que le pape m'eût déclarée telle par sa constitution, qui était autorisée par le consentement de tous les évêques, aussi bien que du Parlement et de toutes les personnes que Dieu a constituées en dignité dans l'Église, qui me dénonçaient toutes hérétique. Je lui répondis que je ne pensais pas qu'aucune de ces personnes eussent dit qu'on fût hérétique pour douter d'un fait contesté qui, ne regardant point la foi, ne peut être matière d'hérésie. Elle se mit encore à rire et me dit que si on m'avait entendu parler de la sorte, sans savoir quelle était la cause de mon aheurtement[322], il n'y a personne qui n'eût cru que j'étais tout à fait folle et que j'avais l'esprit entièrement renversé, de préférer ainsi mes sentiments à ceux de toute l'Église et de tous les habiles gens du monde. Elle me déclara que, puisque j'étais résolue de persévérer dans mon opiniâtreté, elle ne me garderait plus chez elle que jusqu'à la fin du terme que M. de Paris donnerait pour signer et elle me conjura avec toutes sortes d'instances d'écrire à mes parents, avant qu'on fulminât l'excommunication, afin de le prier de me chercher quelque autre Maison, parce qu'elle ne pouvait se résoudre de souffrir dans la leur une hérétique et une excommuniée, à laquelle elle serait dans l'impuissance de rendre aucun service. Elle ajouta que pour ce qui était de nos sœurs, on les enfermerait toutes à Port-Royal des Champs[323], après les avoir privées de l'Église et qu'on les y laisserait pour y demeurer jusqu'à la fin de leur vie et y mourir abandonnées de tout le monde et privées de toute consolation. Je n'y devais point aller avec les autres, à ce qu'elle disait. Elle me quitta encore en disant qu'elle ne me verrait plus et, néanmoins, elle me vint voir peu de jours

[320] La sœur Briquet était de souche gallicane. En France, les jésuites étaient les promoteurs de l'infaillibilité pontificale. Le 8 mai 1663, une délégation de la faculté de théologie de Paris avait remis au roi une déclaration en six articles ; le dernier article énonce que « ce n'est pas la doctrine ni un dogme de la Faculté que le pape soit infaillible si aucun consentement de l'Église n'y intervient. » La faculté prend donc parti contre l'infaillibilité du pape. Dans l'affaire du jansénisme, les évêques, sur l'initiative de Monseigneur de Marca, ont associé Rome à leurs décisions, mais tiennent à conserver leur indépendance face à la curie romaine. Le gallicanisme parlementaire sera de connivence avec le jansénisme, alors que la couronne, pour détruire le jansénisme, s'appuiera sur l'alliance avec le pape.

[321] Évangile de Luc, Lc 10, 16.

[322] Entêtement, obstination.

[323] Le 3 juillet 1665, les seize religieuses captives sont menées à Port-Royal des Champs avec les moniales de Port-Royal de Paris qui avaient refusé de signer le formulaire.

après, parce qu'on lui avait dit que j'étais malade, quoique cela ne fût pas vrai. Elle m'offrit avec beaucoup de bonté toute sorte de soulagement et me pria d'en user avec une entière liberté. Ce n'a pas été seulement en cette occasion qu'elle a eu trop soin de moi, mais ç'a été en toutes, car, tant que j'ai demeuré chez elle, elle a toujours eu soin de me faire trop bien traiter et plutôt avec profusion qu'avec épargne, quoiqu'elle me nourrît par charité, ayant refusé fort généreusement de prendre la pension qui lui était offerte pour moi. Elle ne me parla point de signature pour cette fois. Il est vrai que sa visite fut fort courte. Elle ne me témoigna pas la moindre froideur et elle me dissimula le mécontentement qu'elle avait de ce que dans le billet que j'avais écrit, j'avais mandé ce qu'elle m'avait dit du voyage de Port-Royal des Champs, dont elle était en quelque sorte plus offensée que de tout le reste. Je ne sais si c'est parce qu'on lui avait peut-être appris cette nouvelle en secret et qu'on l'avait obligée de n'en point parler, car, depuis cela, elle me voulut faire croire qu'on ne pensait plus qu'à une dispersion générale.

Les subterfuges de la sœur Briquet pour communiquer par billets

Cependant, j'ignorais toujours ce qui était arrivé de mes billets (M. de Paris les avait envoyés à la mère supérieure, la priant de voir les libelles de la sœur Briquet[324] et de prendre garde qu'elle avait à faire à une créature plus fine qu'elle) et si on les avait tous découverts, ce qui me mit d'abord assez en peine, ne pouvant pas m'empêcher de m'affliger de ce qu'on avait retenu ce que ma sœur Élisabeth-Agnès[325] avait eu la bonté de m'envoyer dans un livre de saint Jean Climaque que l'on m'avait refusé, à cause qu'il était traduit par M. d'Andilly[326]. Je ne pouvais en apprendre de nouvelles, parce que je n'osais écrire par l'autre voie dont je m'étais déjà servie et que je croyais être assurément découverte à cause des soupçons que je voyais qu'on avait de moi sur ce sujet et que même on ne voulait point envoyer ce que je donnais. On ne m'a pas laissé moins de liberté depuis que mes billets ont été découverts. Au contraire, j'en avais en quelque sorte plus qu'au commencement même, parce qu'on me laissait quelquefois trois ou quatre heures sans venir en notre chambre les jours qu'il y avait sermon. D'autre part, nos sœurs n'étaient pas moins en peine que moi de ce que je ne leur envoyais rien et elles n'osaient rien hasarder de nouveau, de sorte que notre communication aurait été entièrement rompue, si ma sœur Élisabeth-Agnès, dont la charité est au-dessus de toute crainte, n'avait bien voulu se commettre[327] encore une fois pour me donner cette satisfaction, sans avoir égard à ce qui en pourrait arriver. Je reçus donc de ses nouvelles le lendemain de la Sainte Trinité[328], mais, avant cela, on me fit un tour assez artificieux pour me surprendre, le vendredi dans l'octave de l'Ascension.

L'on ne m'avait point encore dit que mes billets eussent été trouvés. Je ne pouvais néanmoins en douter, ayant reçu quelques-uns des cahiers que j'avais demandés pour écrire nos constitutions et dont on avait ôté une feuille, quoique ce ne fût pas celle qui était écrite et par laquelle on me mandait n'avoir rien reçu de tout ce que j'avais écrit depuis plus d'un mois. Ces cahiers n'étaient pas conformes à ceux que j'avais commencé à écrire, parce qu'on n'avait pas voulu donner le modèle que j'en avais

[324] La sœur Briquet n'en était pas à son premier libelle ; elle avait déjà rédigé une *Effusion du cœur* qui avait été imprimée et le procès-verbal du jour de l'enlèvement qui tournait l'archevêque de Paris en ridicule.
[325] Il s'agit de la sœur Le Féron.
[326] Grand traducteur, Robert Arnauld d'Andilly transmit à la postérité, outre son chef-d'œuvre *Les Confessions* de saint Augustin, les *Méditations* de sainte Thérèse d'Avila, le *Traité […] des degrés pour monter au ciel* de saint Jean Climaque, et le *De contemptu mundi* de saint Euchérius.
[327] S'exposer, se mettre en danger.
[328] Elle se déroule le dimanche suivant la Pentecôte.

envoyé et qu'on n'en avait pas bien pris la mesure. Cela fut cause que j'en renvoyai un autre pour qu'on fît les autres de même grandeur, mais je n'écrivis point dessus. Il y a apparence qu'on ne manqua pas de le soupçonner d'être écrit comme les précédents et peut-être qu'après n'y avoir rien trouvé, on s'imagina que je m'étais servie d'une autre invention. Quoiqu'il en soit, on m'écrivit le lendemain d'une manière qui ne paraissait pas non plus sur le papier et, pour me mieux tromper, on me manda en écriture noire qu'on m'enverrait à la première occasion quelques hardes que j'avais demandées, et aussi des cahiers, pourvu que j'en envoyasse un autre pour modèle, parce que celui que j'avais envoyé était égaré. On ne communiqua point le secret aux religieuses de la Maison où j'étais et, lorsque la sœur Marie-Angélique me donna ce billet, elle venait de faire ce qu'elle croyait nécessaire pour s'assurer qu'il n'y eût rien d'écrit. Je ne reconnus point d'abord de quelle main il était écrit et même je ne suis pas assurée qu'il soit de la personne que je me suis imaginée. Je le lus en présence de la sœur Marie-Angélique et croyant qu'on ne l'avait fait que pour me porter à y répondre en la manière que j'avais écrit les autres. Je dis à cette sœur que je ne pensais pas qu'il fût nécessaire que j'envoyasse d'autres cahiers, parce que si le dernier était égaré, il y avait apparence qu'on en trouverait bien quelqu'un des premiers. à quoi elle répondit que j'avais raison et qu'elle ne savait pas pourquoi on m'en demandait encore, en ayant déjà donné trois diverses fois. Quand elle se fut retirée, je considérai un peu cette écriture pour voir si je ne la connaîtrais point. J'aperçus qu'il y en avait de blanche entre deux lignes, ce qui me réjouit fort. Je voulus aussitôt la faire paraître en la manière accoutumée, mais, voyant que je n'y gagnais rien, je m'avisai d'essayer d'une autre invention, ensuite de quoi l'écriture se rendit visible, à l'exception des trois premières lignes, qui étaient toutes l'une sur l'autre, et des deux dernières, qui n'étaient pas assez marquées, tout le reste étant fort bien formé. Je lus facilement ce qui suit : « Nous attendons, ma très chère sœur, la signification de la bulle, étant comme vous prêtes à tout écouter. Nous n'avons point encore de nouvelles de nos Messieurs. Nous espérons d'en recevoir bientôt et nous ne manquerons pas de vous faire savoir leurs avis aussitôt que nous les aurons reçues. Notre invention est admirable, il la faut bien conserver. La mère Agnès se porte assez bien, ma sœur Claire[329] est avec elle. »

J'avais témoigné être extrêmement en peine de ses nouvelles et je priais nos sœurs de m'en faire savoir. Je fus extrêmement surprise en lisant cela et je conclus que c'était ma sœur Marguerite-Thècle[330] qui l'avait écrit, ayant peut-être ouï dire que j'avais enseigné à quelqu'une l'invention d'écrire en cette manière. Je voyais bien néanmoins que ce n'était point son écriture, mais je voulais croire qu'elle avait pris peine à la contrefaire, pour faciliter le passage du billet. Je ne voulus pourtant pas écrire en la même manière, quoique j'eusse occasion de le faire, parce que cela me paraissait trop dangereux en cette conjoncture, quoique je n'eusse aucune défiance du dessein qu'on avait eu en m'écrivant de la sorte, ne pouvant pas m'imaginer qu'on fût capable d'une telle chose, ni qu'on se fût avisé de me parler ainsi, parce que je n'avais point demandé du tout d'avis dans pas un des billets que j'avais écrits en caractères blancs, n'ayant jamais cru qu'il y eût de la sûreté à se servir de cette invention et craignant beaucoup de commettre le secret de mes sœurs, dont l'importance était bien plus grande que du mien.

Chamillard au parloir : l'obligation de la signature

Le 17 de mai, M. Chamillard me vint signifier la constitution et le mandement de

[329] Il s'agit de sa nièce, Marie-Charlotte de Sainte-Claire qui écrivit une *Relation de captivité*.
[330] Il s'agit de la tante de Racine, Agnès de Sainte-Thècle (1626-1700).

M. de Paris[331], qui avait été publié la veille. On me conduisit au parloir sans me dire qui me demandait. Peut-être qu'il craignait que je ne le voulusse point voir, à cause que j'avais congratulé mes sœurs de la résolution qu'elles avaient prise de ne le plus écouter. Quand j'entrai au parloir, la mère y était avec lui, et elle y demeura quasi tout le temps que j'y fus, qui dura deux heures, pendant lesquelles l'un et l'autre parlaient presque toujours et moi je ne fis que les écouter et répondre en peu de mots à ce qui me parut entièrement nécessaire. M. Chamillard commença à me faire de grands compliments sur la joie qu'il avait de ce qu'il ne doutait point, disait-il, que je ne fusse toute prête à signer, ne pouvant manquer de reconnaître l'autorité dont émanait le formulaire. Après quelques discours semblables, il ajouta que, ce qui le confirmait dans cette pensée, est l'estime qu'il savait que j'ai pour le sentiment de notre père saint Bernard, qui m'ordonne de me rapporter à mes supérieurs en ce qui regarde les choses douteuses. Je lui dis que celle dont il s'agit n'était nullement de ce nombre, puisqu'on ne peut douter qu'il y ait du mal à mentir à la face de l'Église en attestant par une signature publique un fait dont on a beaucoup de raisons de douter, comme j'en avais de celui de Jansénius, duquel je ne puis avoir aucune connaissance par moi-même et ne suis point obligée de me faire instruire par d'autres. La mère ne put entendre cela sans m'interrompre, comme elle fit presque toutes les fois que je parlai, tant ce que je lui disais lui paraissait mal à propos. Et sur cela, elle dit à M. Chamillard qu'il avait tort de me faire cette objection et qu'elle lui répondait comme moi qu'il n'était point question d'une chose douteuse, la désobéissance et la rébellion d'un petit nombre de personnes révoltées ne méritant pas d'être comparée à l'autorité et au consentement de toute l'Église universelle. Elle continua là-dessus de parler assez fortement et à presser M. Chamillard de faire de même. Puis elle lui dit que, quand je n'aurais point été aussi coupable que je l'étais par ma désobéissance, la vie que je menais était seule suffisante pour me perdre, puisque bien loin d'accomplir mes vœux et de vivre dans l'obéissance de ma règle, je menais une vie toute volontaire où je n'avais point d'autre conduite que celle de mon propre esprit, ni d'autre règle que ma volonté, ajoutant que je ne me contentais pas encore de cela et que je passais mon temps à faire des écritures, et à chercher le moyen de les envoyer par toutes sortes de déguisements. Sur cela, elle tira de ses *Heures*[332] un de mes billets et me le montra, en disant que j'en avais tant écrits qu'il y en avait des libelles entiers et qu'elle les avait envoyés à la mère Eugénie, s'étant contentée de garder celui-là pour me convaincre. Il y en a eu six de découverts, deux desquels étaient assez grands et les quatre autres fort petits. Je le regardai sans répondre une seule parole à tout ce qu'elle m'en dit, qui ne fut autre chose que des reproches de tout ce que j'avais mandé, excepté seulement de ce qui la touchait. Une des choses qu'elle me témoigna improuver davantage fut mon style si peu religieux[333]. Elle pria M. Chamillard de m'en dire ses sentiments. Il voulut d'abord s'en exempter, faisant semblant de ne l'avoir pas vu, mais elle lui dit qu'il en savait autant qu'elle, de sorte qu'il se rendit à ce qu'elle souhaitait et me reprocha, entre autres choses, la vanité et l'élévation de mon esprit, qui me faisait mêler de citer des passages latins[334], à propos de quoi il me dit qu'il avait lu une lettre de sainte Thérèse à une de ses religieuses, à qui elle mandait qu'elle avait fort approuvé tout ce qu'elle lui avait écrit, excepté qu'elle ne pouvait souffrir qu'elle eût cité un mot latin et qu'elle priait Dieu qu'il éloignât pour

[331] La bulle accordait un délai de trois mois après sa signification.
[332] Le bréviaire.
[333] Ce reproche avait déjà été adressé à la sœur Briquet à propos de son *Effusion de cœur* imprimée et diffusée avant sa captivité.
[334] La sœur Briquet lisait le latin.

jamais de son monastère des filles qui voudraient écrire ou parler latin[335]. Ce passage, dont il parlait, n'est qu'un mot que j'avais mis sans réflexion, écrivant à ma sœur Isabelle-Agnès[336] sur le refus qu'on m'avait fait du livre qu'elle m'avait envoyé. Je lui disais que puisque Dieu avait permis qu'on me déniât la consolation qu'elle m'avait voulu procurer, j'en avais une plus solide à la place, qui était celle d'en être privée pour accomplir la volonté de Dieu, *qui dedit desirabilia ejus in manu hostili*[337].

La mère se joignit à tout ce que M. Chamillard disait et, après qu'ils eurent parlé environ une demi-heure, comme elle vit que plus elle m'en disait et moins je m'en mettais en peine, elle pria M. Chamillard de me regarder (j'avais notre voile baissé, quoique le sien fût levé) et de voir s'il semblait seulement que ce fût à moi qu'on parlât[338]. Elle lui dit qu'elle avait fait retirer la sœur qui l'accompagnait afin de m'épargner, parce qu'elle croyait que j'avais encore quelque sentiment de pudeur et que je rougirais au moins, quand elle me montrerait mes finesses découvertes, mais que, puisque j'avais perdu toute honte naturelle, elle suppliait M. Chamillard de me dire pour qui passerait une fille qui aurait fait dans le monde la même chose que moi. En disant cela, elle montra encore ce petit billet. Il dit qu'il n'en faudrait pas davantage pour perdre une fille d'honneur. Je répondis que ce n'était pas la chose en elle-même, mais seulement le sujet pour lequel une fille s'en serait servie, qui lui aurait fait perdre l'honneur et que je savais bien que sa réputation ne serait nullement blessée, si, étant prisonnière, elle avait eu recours à cette invention pour apprendre des nouvelles de sa mère et de ses sœurs dont on l'aurait séparée injustement. Si la mère m'avait permis de parler davantage et que j'eusse voulu me justifier plus amplement, je n'aurais eu qu'à lire le billet qu'elle me montrait, car il n'y avait autre chose, sinon que je suppliais qu'on me mandât des nouvelles de la mère Agnès, parce que je n'en pouvais plus apprendre, que je craignais que nos billets pussent échapper des mains de nos geôlières[339], ni passer devant leurs lunettes sans se découvrir eux-mêmes, mais que, si Dieu le permettait, je m'en consolerais, parce que je ne voulais point avoir de volonté opposée à la sienne, dans laquelle seule je trouvais ma satisfaction et ma joie. La mère, voulant donc poursuivre ce que M. Chamillard avait commencé, dit que, si une fille serait perdue de réputation pour avoir fait une telle pièce, que serait-ce donc d'une religieuse ? Je répondis qu'une religieuse serait coupable à moins de cela et pour avoir seulement écrit un billet sans permission, si elle l'avait fait pour secouer un joug légitime et dénier à ses supérieurs ce qu'elle serait obligée de leur rendre, mais que je savais fort bien qu'étant dans la captivité où on m'avait réduite je n'offensais point Dieu en me servant de la liberté naturelle acquise à toute personne qui est dans l'état où j'étais. Elle m'interrompit encore et demanda à M. Chamillard ce qu'il disait de me voir dans un tel aheurtement, que rien n'était capable de m'émouvoir. Il lui dit qu'étant à Genève, il avait beaucoup conversé avec les hérétiques, mais qu'il pouvait assurer n'en avoir pas vu un seul en cette ville dont l'opiniâtreté égalât la mienne. Elle repartit que j'empirais tous les jours et qu'encore que je fusse bien entêtée lorsque je sortis de Port-Royal, on pouvait dire néanmoins que ce n'était encore rien en comparaison de ce que

[335] On mesure combien la communauté de Port-Royal était à contre-courant. Un bon tiers des religieuses de chœur étaient de véritables érudites.
[336] La sœur Le Féron.
[337] Il s'agit d'une réminiscence des *Lamentations* du prophète Jérémie : *Manum suam misit hostis ad omnia desiderabilia ejus*, « l'oppresseur a mis la main sur tous ses trésors (Lm 1, 10) ». C'est la troisième lecture des Matines du jeudi saint.
[338] Cette baisse du voile est stratégique. La communauté avait déjà fait de même face à Chamillard.
[339] Les Messieurs de Port-Royal avaient voulu adoucir ce terme ; les captives refusèrent de le modifier. Il est également employé par la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly.

j'étais alors et qu'elle en avait une telle douleur que cela lui arrachait des larmes de sang du cœur. Elle le pria ensuite de me lire la constitution[340], parce que M. l'abbé Brisacier[341] la demandait et elle ne voulait pas s'en aller qu'elle n'eût vu de quelle manière je l'entendais et ce que je dirais sur ce sujet. M. Chamillard lui dit qu'il serait bien aise de voir aussi cet abbé et qu'il me quitterait bientôt. Il me fit donc la lecture de la constitution et de l'ordonnance[342] et il refusa de me dire si toutes les signeuses[343] de Port-Royal y avaient souscrit, se contentant seulement de me montrer leurs seings à l'envers, ce qui me donna sujet de croire que Dieu avait fait la grâce à quelqu'une de sortir de ce précipice[344]. Je n'alléguai point d'autre raison que celle de ma captivité, qui était seule suffisante pour justifier mon refus, quand même toutes mes difficultés auraient été levées, ce qui n'était pas, puisqu'au contraire, elles étaient beaucoup augmentées. La mère dit que ce n'était qu'un petit conte et une chanson de perroquet que je recommençais toujours. M. Chamillard ajouta que ce n'était qu'une défaite, qui n'était pas même raisonnable et que je n'avais que faire de demander qu'on me mît à Port-Royal pour signer, parce que je pouvais bien m'assurer que je ne mettrais jamais le pied dans pas une de nos Maisons sans l'avoir fait et en la bonne manière. La mère s'étant retirée, M. Chamillard me proposa aussitôt son indifférence, m'assurant que, si je la lui promettais par écrit, M. de Paris me permettrait de communier. Je refusai sa proposition et lui dis qu'il promettait ce que M. de Paris n'accordait pas. Il me pria fort de lui dire mes difficultés, ajoutant néanmoins qu'il craignait que j'en fisse refus à cause que je n'avais pas de confiance en lui. Je lui dis qu'il avait raison d'avoir cette pensée, mais que je ne me mettais pas en peine de voir d'autres personnes pour communiquer mes sentiments, étant persuadée que je ne pouvais rien faire sans blesser ma conscience en l'état où j'étais, puisque je voyais assez clairement qu'on n'avait fait venir cette nouvelle bulle que pour autoriser les violences qui avaient été faites contre notre monastère et parce qu'on ne les pouvait soutenir en une justice réglée[345]. Il me dit que j'avais tort de m'imaginer cela, que lui-même avait été présent lorsqu'on avait résolu d'envoyer à Rome pour demander le formulaire et qu'il me pouvait assurer qu'on ne l'avait demandé qu'à cause que M. d'Alet[346] refusait celui de l'Assemblée du clergé[347]. Cet aveu m'aurait donné sujet de lui dire beaucoup de choses, si j'avais voulu m'engager à parler avec lui, mais, comme ce n'était pas mon dessein, je me contentai de lui demander pourquoi on avait donc fait évoquer notre appel[348] au Conseil du roi[349], s'il était vrai qu'on pût sans cela soutenir ce qui avait été fait contre nous. Il me répondit que c'était parce que la signature était une affaire de conscience. Je lui repartis que nous n'avions point appelé du commandement qui nous avait été fait de signer, mais

[340] Il s'agit de la bulle *Regiminis apostolici*.
[341] Jean de Brisacier (1592-1668), jésuite, ennemi de Port-Royal, avait lancé dans le public un libelle très injurieux pour les religieuses de Port-Royal, *Le Jansénisme confondu dans l'avocat du sieur Callaghan*, en octobre 1651. Le Grand Arnaud riposta en publiant *L'Innocence et la Vérité défendues* en juillet 1652. Brisacier lui répondit en 1653 par *L'Innocence et la Vérité reconnues*.
[342] Le 13 mai 1665, Hardouin de Péréfixe publie une ordonnance exigeant la signature du formulaire selon les données de la bulle *Regiminis apostolici*. Il demande une soumission de foi divine pour les dogme et, quant au fait non révélé, il exige une véritable soumission par laquelle on acquiesce sincèrement et de bonne foi à la condamnation de la doctrine de Jansénius contenue dans les cinq propositions.
[343] Il s'agit des religieuses qui avaient signé le formulaire.
[344] Pour les religieuses rebelles, la signature est une chute.
[345] On reconnaît l'esprit procédurier des religieuses de Port-Royal, filles de robins.
[346] Nicolas Pavillon.
[347] Un arrêt du Conseil d'État rend obligatoire la signature du formulaire décrétée par l'Assemblée générale du clergé le 1er février 1661. Cette signature est obligatoire pour les ecclésiastiques, les religieux et les religieuses.
[348] Le 27 août 1664, 54 religieuses de Port-Royal de Paris signent un acte d'appel.
[349] Organe au sein duquel le roi exprimait sa volonté. Les intérêts de l'État y étaient débattus.

seulement des formes que M. de Paris avait tenues ensuite et qui n'étaient que de pures voies de fait, sur lesquelles la cour nous aurait assurément fait raison. Il ne répondit point à cela et voulut aussitôt changer de discours, mais comme il vit que tout ce qu'il me disait était fort inutile, il voulut conclure, et pour ce faire, il me dit qu'il ne savait pourquoi je disais que je n'étais pas en liberté, parce que cela n'était pas vrai, et que j'avais une entière liberté de l'envoyer quérir toutes les fois qu'il me plairait et de lui demander toutes les personnes que je voudrais voir. Il me promettait de me les accorder, pourvu qu'elles ne fussent point suspectes. Je lui répondis que je n'avais rien à lui dire, ni à ceux qui seraient choisis par lui, de sorte qu'il me quitta étant fort mal satisfait de moi.

Les inquiétudes de la sœur Briquet

Quand je fus retournée en notre chambre, je considérai un peu tout ce qui s'était passé en cette occasion et, pensant d'abord à la distinction que M. de Paris fait des dogmes d'avec le fait non révélé, j'en eus de la joie, parce que cela me fit concevoir quelque espérance qu'il y aurait des prélats qui en pourraient prendre occasion de faire la même chose d'une meilleure manière, en déclarant qu'ils n'exigeaient que le respect et le silence sur le fait. Mais cette joie fut bientôt changée en tristesse, quand j'eus considéré le formulaire, car ne m'imaginant pas qu'on en pût faire quelque chose de bon, j'appréhendais extrêmement que le mandement de M. de Paris ne donnât occasion à quelques évêques de faire les leurs un peu moins mauvais et de tromper par-là les simples et de favoriser ceux qui chercheraient un prétexte pour abandonner la vérité.

Quant aux billets que j'avais écrits et qui étaient découverts, je reconnus que, quoique la chose fût fort innocente en elle-même, j'avais tort néanmoins d'en avoir usé en la manière que je l'avais fait, m'étant divertie à rapporter les choses que l'on m'avait dites, avec un style qui n'était pas assez sérieux, ni conforme à l'état où Dieu me mettait. C'est pourquoi, je crus lui devoir rendre grâces de ce que, n'ayant point reconnu cette faute moi-même, et n'en pouvant être avertie par d'autres, il avait permis que j'en fusse reprise par des personnes qui ne la devaient pas épargner et qu'ainsi il avait lui-même pris soin de m'en corriger. Je ne laissai pourtant pas de m'en inquiéter un peu parce que je m'imaginais que les autres billets, où j'avais parlé plus librement étaient aussi découverts. Ce qui me confirmait dans cette pensée, c'est que la mère avait dit à M. Chamillard qu'elle s'était plainte de moi à Madame Bignon, qui lui avait témoigné être fort affligée de me voir agir de la sorte. Madame Bignon ne m'en avait pas dit une seule parole, quoique je l'eusse vue ensuite de la mère. Néanmoins, cette peine ne dura pas longtemps. Je considérai que je serais bien malheureuse, si je perdais pour si peu de chose la paix dont j'avais joui jusqu'alors. C'est pourquoi, je remis entre les mains de Dieu le soin de toute cette affaire, comme je lui avais déjà abandonné celui des autres qui me touchaient davantage, étant très persuadée qu'il n'en arriverait rien que par l'ordre de sa Providence. Je vis bien qu'il n'était pas juste que j'eusse moins de confiance en lui que je n'en eusse en un ami, sur lequel je me serais bien reposée de choses plus importantes, si j'avais eu moyen de les lui confier. Il me sembla donc que, quoiqu'il arrivât de ces billets, je ne pouvais manquer de m'en réjouir, puisque je serais toujours assurée que ce serait la volonté de Dieu, et que s'il permettait que j'eusse encore communication avec mes sœurs, j'en serais bien aise, comme, au contraire, s'il me privait de cette satisfaction, je n'aurais pas sujet d'avoir une moindre joie de ce qu'il m'accorderait par ce moyen la grâce que je lui demandais, qui est celle d'être davantage humiliée, et qu'il était peut-être nécessaire que, pour l'obtenir, je perdisse l'estime et les

bonnes grâces de Madame Bignon, comme il y a apparence que j'aurais fait, si l'on avait su ce que je mandais d'elle, qui n'était que trop capable de la mettre en mauvaise intelligence avec M. l'archevêque de Paris et les filles de Sainte-Marie, qui ont beaucoup d'affection pour elle. Ensuite, je crus devoir faire des excuses à la mère, qui avait sans doute assez de sujet de s'offenser de ce que j'avais mandé d'elle et qui en aurait eu encore davantage, si elle avait vu tout ce que j'en avais écrit, comme je me l'imaginais alors. Je pensai d'abord lui écrire pour cela, mais comme je n'avais pas envie qu'elle montrât mon billet aux jésuites qui la venaient voir et qu'elle l'envoyât à la mère Eugénie[350], ce qu'elle n'aurait pas manqué de faire, je changeai de dessein et, après avoir attendu quelques jours, je priai la sœur Angélique de lui dire que, si elle pouvait sans s'incommoder, prendre la peine de venir jusqu'à notre chambre, elle m'obligerait de me faire cet honneur. Elle y vint à l'heure même.

Une mère scandalisée par la révolte de la sœur Briquet

Je lui fis donc de très humbles excuses de la manière dont j'avais parlé d'elle, et je la suppliai de croire que, si j'avais été assez malheureuse pour lui donner ce sujet de mécontentement, cela n'empêchait pas que je n'eusse tous les ressentiments[351] imaginables de la charité qu'elle exerçait envers moi, et que j'étais confuse de ne pouvoir reconnaître par mes services, comme j'y aurais été obligée et l'aurais fait de tout mon cœur, si cela m'eût été possible. Elle me reçut avec des témoignages de tendresse et de bonté dont je fus surprise et elle m'assura qu'elle n'avait eu aucun ressentiment[352] contre moi et qu'elle se tenait obligée de la satisfaction que je lui faisais. Mais elle ne me parla pas longtemps sur cet air, car, m'ayant demandé mes sentiments sur la signature, aussitôt que je les lui eus témoignés, elle changea de ton et me dit que mes crimes étaient si surprenants qu'elle ne pouvait pas comprendre comment il était possible que je fermasse les yeux pour ne point voir la lumière naturelle qui me les faisait connaître, et à tout le monde par ma conduire même, que les fourberies seules que j'avais faites étaient des preuves assez convaincantes que l'Esprit de Dieu n'était point auteur de tout ce que faisais, qu'il ne fallait être rien moins que religieuse de Port-Royal pour demeurer encore aheurtée à ne vouloir pas signer après avoir vu la bulle du pape. Que les évêques qui avaient voulu, au commencement, favoriser les auteurs de la nouvelle doctrine[353], revenaient maintenant à l'Église, aussi bien que plusieurs personnes de savoir et de mérite, que je verrais dans peu de temps celles qui m'ont engagée dans l'erreur faire leurs efforts pour en sortir et se rendre à l'Église, comme elles commençaient déjà, pendant que je me damnerais misérablement pour ne me vouloir pas dédire de ce qu'elles m'ont fait entreprendre. Que celles de mes sœurs, qui me ressemblaient, seraient, aussi bien que moi, comme les juifs, vagabondes et errantes par toute la terre, où nous serions un objet de mépris et de rebut à tout le monde. Quant à elle, elle disait qu'elle n'aimait point naturellement qu'on portât les choses à la dernière extrémité de rigueur, mais que néanmoins son sentiment était qu'on la devait exercer envers nous en cette occasion et qu'il fallait absolument détruire notre monastère, selon le dessein qui avait été pris de l'abolir, de telle sorte qu'on ne pût jamais dire qu'il y avait la moindre apparence qu'il y eût eu des religieuses de Port-Royal en ce lieu, qu'elle se confirmait d'autant plus dans cette pensée qu'elle ne lui était

[350] La mère Louise-Eugénie de Fontaine.
[351] Reconnaissance.
[352] Peine profonde.
[353] Les jésuites et leur molinisme.

pas seulement commune avec toutes les personnes de piété et de probité, mais même avec celles de nos sœurs à qui Dieu avait fait la grâce d'ouvrir les yeux et de se convertir parfaitement, qui disaient, aussi bien qu'elle, que notre désobéissance ne pouvait jamais être punie assez sévèrement, et qu'il fallait au moins détruire notre monastère et accomplir à notre égard cette parole de l'Écriture : « Puisque vous vous jugez vous-même indignes du royaume de Dieu, il vous sera ôté et sera donné à une autre nation qui en rapportera le fruit[354]. » Elle ajouta qu'elle m'avait épargnée dans les commencements, croyant que la mauvaise impression qu'on m'avait donnée des jésuites et l'opinion que j'avais que Monsieur de Paris n'agissait point par lui-même, et que ce n'était qu'à leur sollicitation qu'il nous a traitées comme il a fait, me rendait en quelque sorte excusable devant Dieu, mais qu'elle ne comprenait plus quel prétexte je pouvais avoir pour demeurer encore dans mon opiniâtreté, après que le pape l'avait lui-même condamnée par sa bulle, et elle me conjura au nom de Dieu de lui dire si j'étais empêchée de signer par quelques motifs, qui eussent au moins apparence de raison, et de lui déclarer si je croyais que le pape eût le pouvoir de condamner dans l'Église ceux qui étaient coupables.

Je jugeai bien que, dans la disposition où elle était, ce que je lui dirais ne servirait qu'à l'animer davantage, mais ne pouvant pas, ce me semble, m'exempter de parler, je lui dis que je ne doutais point que le pape ne pût juger et condamner les coupables, mais que je savais qu'il n'est pas infaillible dans ses jugements, et qu'étant homme, il peut être surpris par les hommes, que, puisqu'elle semblait demeurer d'accord que j'avais eu raison de croire que M. de Paris avait été prévenu en cette occasion, et qu'il agissait par l'esprit de personnes étrangères, je la suppliais de considérer que j'avais tout autant de sujet de croire que ces mêmes personnes, qui n'ont pas moins de crédit à Rome qu'à la cour, ont aussi prévenu Sa Sainteté, en lui faisant entendre les choses autrement qu'elles ne sont, ce qui paraît même par la bulle où le pape suppose qu'il y a en France des personnes qui soutiennent les hérésies condamnées, quoique cela soit très faux.

Elle m'interrompit avant que j'eusse achevé, son zèle ne lui permettant pas d'écouter davantage des paroles qui étaient, à ce qu'elle disait, des blasphèmes qui lui faisaient dresser les cheveux à la tête et après lesquels elle s'étonnait que l'enfer ne s'ouvrît point pour m'engloutir. Elle prit de là occasion de s'étendre beaucoup pour me prouver que j'étais opiniâtre et superbe comme Lucifer[355], selon que M. de Paris l'a parfaitement bien remarqué, et elle ajouta que mon opiniâtreté et mon orgueil, égalant celle des diables, me rendaient plus criminelle qu'eux, en ce qu'elle était plus volontaire que la leur, dont ils ne pouvaient sortir, parce qu'ils sont immuables par leur nature, au lieu que, moi qui suis sujette au changement, et qui puis me convertir quand je voudrais, ayant la grâce suffisante et le libre arbitre pour cela. Je ne pouvais être retenue dans mon aheurtement[356] que par une malice volontaire, qui me faisait préférer ma fantaisie à mon salut éternel.

Aussitôt après qu'elle eut dit cela, elle se leva et me dit qu'elle ne me pouvait parler davantage, parce que l'affliction, qu'elle avait de me voir dans un tel état, la saisissait si fort qu'elle lui faisait perdre la parole. En effet, le ton de sa voix était tout changé et son visage et ses yeux étaient extraordinairement échauffés[357]. Elle me dit

[354] Évangile de Matthieu : « Aussi je vous le déclare : le Royaume de Dieu vous sera enlevé, et il sera donné à un peuple qui en produira les fruits (Mt 21, 43). »
[355] C'est le reproche que faisait Hardouin de Péréfixe à la communauté rebelle : « […] ces filles sont pures comme des anges, mais elles sont opiniâtres comme des démons (*Divers Actes de P.-R.*, *op. cit.*, *Relation de ce qui s'est passé à P.-R.*, p. 115). »
[356] Obstination.
[357] Ardents.

encore en sortant qu'elle ne me viendrait plus voir et qu'elle se contenterait de prier Dieu pour moi et de faire prier jusqu'à la fin des trois mois. Pour cette fois, elle a tenu sa promesse, car c'est la dernière visite qu'elle m'a rendue. Je l'ai vue néanmoins deux autres fois, qu'elle me vint trouver dans la chapelle où j'entendais la messe et elle me demanda comment je me portais, sans me dire autre chose. Elle me quitta donc avec beaucoup de douleur et me laissa comblée de joie de ce que j'étais si heureuse que de voir accomplir en moi la promesse que Jésus-Christ à faite à ses disciples de leur donner part à ses opprobres, en permettant qu'ils reçussent en leurs personnes quelques-uns des reproches qui lui ont été faits.

La sérénité de la sœur Briquet : le retour proche à Port-Royal des Champs

Depuis ce jour, je me trouvai plus satisfaite que je n'avais encore été et je ne pense pas avoir jamais eu en toute ma vie de meilleur temps que celui des six dernières semaines que j'ai passées dans cette Maison, car je n'avais plus rien qui me fît de la peine. Je n'étais pas même inquiétée par l'appréhension que quelqu'une de mes sœurs n'abandonnât la vérité, m'appuyant sur l'assurance que Jésus-Christ nous donne dans l'Évangile, que personne ne peut arracher de ses mains les âmes que son Père lui a données, de sorte que je n'avais plus, ce me semble, qu'une seule chose à faire, qui était d'adorer tous les ordres de la Providence de Dieu et de lui rendre de continuelles actions de grâces de celles qu'il me faisait de jouir d'une si heureuse solitude, qui m'était d'autant plus chère que les raisons pour lesquelles on m'y laissait, m'y faisaient trouver des avantages que les anciens solitaires[358] n'ont jamais eus dans la leur et par-dessus tout cela, j'avais encore la consolation de n'y être point entrée par mon propre choix, mais par celui de Dieu, de la volonté duquel l'accomplissement est un charme qui rend agréable les plus grandes afflictions.

Dans cet état, je n'attendais donc plus que de nouvelles croix que j'espérais ne pas porter seule. C'est pourquoi je ne me mettais point en peine de les prévoir. Mais dans quel étonnement ne me trouvais-je point, lorsque j'appris que Dieu avait des pensées de paix et non d'affliction sur ses servantes ! Ce fut la veille de saint Pierre et de saint Paul, que la mère supérieure, qui était demeurée malade le jour d'auparavant, m'envoya la mère de Maupeou, son assistante, pour me dire de sa part que M. de Paris avait accordé à la mère Agnès la permission qu'elle lui avait demandée pour retourner à Port-Royal des Champs, et qu'il ne tiendrait qu'à moi d'obtenir la même grâce, si je voulais écrire pour la demander aussi. Je fus surprise au dernier point d'apprendre une nouvelle si peu attendue. D'autre part, j'étais transportée de joie d'apprendre que la mère Agnès serait délivrée de captivité et que la lumière étant remise sur le chandelier, nos sœurs auraient le bien de la posséder, mais, d'autre part, l'appréhension que j'avais pour moi-même de descendre de la croix et de faire plutôt ma volonté que celle de Dieu, si je demandais à sortir du lieu où il m'avait mise, sans qu'il me donnât des preuves plus certaines de ce qu'il voulait que je fisse, fut cause que je demeurai quelque temps sans répondre. De quoi la mère de Maupeou fut assez surprise et elle me dit que ce n'était pas à moi seule qu'on faisait cette proposition, mais aussi à toutes nos sœurs, tant aux exilées qu'à celles qui étaient à Port-Royal, mais qu'elle ne savait pas encore quelle était la résolution qu'elles avaient prise. Je lui dis que je ne doutais point que la mère Agnès n'eût eu des raisons très justes et très équitables pour faire cette demande, mais que j'aurais souhaité de savoir ses sentiments pour demander la même chose avec elle, mais

[358] La sœur Briquet vise les ermites du désert dont la communauté épousait l'idéal. Elle avait lu la *Vie des saints Pères du désert* de Robert Arnauld d'Andilly qui fut éditée de 1647 à 1653.

que si je devais me joindre à nos sœurs pour cela, je ne le pouvais faire et ne croyais pas même qu'elles demandassent à faire ce voyage, puisque ce serait quitter d'elles-mêmes la Maison, que je ne voyais pas pour quelle raison cinquante personnes en iraient trouver seize pour consulter ensemble, plutôt que de faire venir le petit nombre à Paris, où la Maison était plus grande et doit être remplie du plus grand nombre de religieuses. Elle me dit qu'on le faisait à dessein de nous donner une plus grande liberté en la Maison des Champs que nous n'en aurions en celle de Paris, à cause des personnes qui nous y sont contraires[359].

Je la priai de me donner au moins huit jours pour prier Dieu de me faire connaître sa volonté, avant que je prisse aucune résolution sur ce sujet. Je lui dis qu'elle ne devait pas s'étonner qu'étant jeune comme je suis, j'eusse de la peine à me déterminer par moi-même sur ce que j'avais à faire, que, lorsqu'il n'y avait qu'à souffrir en silence, je trouvais cela bien aisé, mais que, depuis qu'il fallait agir, j'appréhendais beaucoup de le faire sans conseil et que je croyais au moins devoir prendre du temps pour prier Dieu, comme je la suppliais de vouloir faire aussi pour moi. Elle me le promit avec beaucoup de bonté et me dit qu'elle espérait que la maladie de la mère lui donnerait occasion de la charger de me rendre encore quelque visite de sa part, de quoi elle m'assura qu'elle s'acquitterait avec toute l'affection possible. Elle pensait même entrer alors en discours avec moi et me dire des nouvelles de nos sœurs, mais, comme elle commençait, la mère l'envoya quérir. Je ne sais si ce fut à dessein d'empêcher qu'elle ne me parlât davantage et qu'elle ne m'apprît quelque nouvelle, car elle n'y est pas revenue depuis, quoiqu'elle m'eût dit qu'elle en demanderait permission.

Après qu'elle se fut retirée, je fis ce que je pus pour m'ôter de l'esprit la pensée que je dusse jamais avoir la joie d'être réunie avec nos mères et nos sœurs, de peur que si cela n'arrivait pas (comme, en effet, je n'y voyais nulle apparence), le démon ne se servît de cette occasion pour me donner de l'ennui et du dégoût de mon état, en me portant à en désirer un autre. J'étais dans le dessein de ne point écrire à M. de Paris que je n'eusse eu quelque avis de ma sœur Jeanne-Agnès[360] et j'espérais d'en avoir peut-être avant le terme que j'avais demandé, y ayant assez de temps que je n'avais reçu de nouvelles. Quatre jours après, c'est-à-dire la veille de la Visitation[361], Mademoiselle Duplessis[362] me vint voir sur le soir. Il y avait plus de trois mois qu'elle ne m'était venue voir et elle me dit qu'elle m'en aurait fait des excuses, s'il avait dépendu d'elle d'y venir plus tôt et si on n'avait point jugé à propos de l'en empêcher. Elle me témoigna que nos sœurs s'étaient résolues à faire le voyage, ensuite de ce que la mère Agnès leur en avait écrit[363] et fait dire par Madame de Montglat[364], qui avait négocié

[359] Il s'agit des signeuses dirigées par les sœurs Flavie et Dorothée Perdreau.
[360] Il s'agit de la mère Agnès Arnauld dont les deux premiers prénoms étaient Jeanne-Catherine.
[361] Le premier juillet.
[362] La duchesse de Liancourt, Jeanne de Schomberg, était une grande amie de Port-Royal ; avec madame de Sablé, mademoiselle de Vertus et madame de Longueville, elle tenta de s'interposer entre l'archevêque et la communauté.
[363] Par la lettre en date du 27 juin 1665, la mère Agnès souhaite la réunion de la communauté à Port-Royal des Champs ; elle y indique qu'elle « […] sépare l'intérêt de notre temporel de l'unique intérêt que nous avons de n'être qu'un même cœur et un même esprit […] (mère Agnès Arnauld, *Lettres*, *op. cit.*, t. II, p. 202). » Les sœurs hésitaient, craignant que cette proposition ne fût un piège. Elles souffraient aussi de devoir laisser leur maison de Paris au petit nombre de leurs consœurs qui avaient signé. C'est pourquoi elles avaient dressé un acte de protestation. Par cet acte les religieuses réclamaient le maintien des droits qui leur étaient acquis sur leur maison de Paris.
[364] Anne-Victoire de Clermont de Montglat (1647-1701), nièce de la marquise d'Aumont, fut élevée à Port-Royal des Champs. Elle prit l'habit de novice en 1661, mais sera expulsée peu après avec les autres postulantes et novices. Elle passa à l'abbaye de Gif ; elle en sortit quelque temps pour retourner provisoirement dans le monde. C'est à cette occasion qu'elle s'entremit pour Port-Royal persécuté avant de retourner à Gif en octobre 1665. Elle était extrêmement attachée à Port-Royal. Elle accompagna en carrosse, avec Du Saugey et Chamillard, les religieuses captives lors de leur retour à Port-Royal des Champs le 3 juillet 1665. Elle devint abbesse de Gif en 1677.

cette affaire entre elles, ayant obtenu pour ce sujet permission de leur parler seule et de faire tenir leurs lettres sans qu'on les vît. Elle me dit qu'il n'y avait plus que moi qui y trouvasse de la difficulté et, en même temps, elle me donna un billet que la mère Agnès avait eu la bonté de m'écrire de sa propre main et me demanda si je connaissais bien son écriture, parce qu'elle craignait que je ne m'imaginasse qu'il fût d'une autre, à cause qu'il n'était point signé. Mais quelle demande me faisait-elle, à moi, dis-je, qui ne reconnaissait pas moins le caractère de l'affection de ma véritable mère, que celui de sa plume ? Je pouvais à peine modérer ma joie et m'empêcher de la témoigner. Je lus donc ce billet devant elle et lui ayant témoigné ma reconnaissance du soin qu'elle avait pris de me le procurer, je l'assurai que je n'avais plus aucune difficulté et que je serais disposée à partir aussitôt qu'il plairait à M. de Paris de me le commander. Elle me répondit qu'il ne me le commandait pas et que, si je ne lui écrivais pour cela, comme l'avait fait ma sœur Angélique et les autres exilées (ce qui n'était pas vrai), je demeurerais seule à Paris, parce que M. l'archevêque avait résolu de ne commander d'en sortir qu'à celles qui étaient à Port-Royal. Je lui dis que, puisque cela était, j'écrirais quand on voudrait. Elle me répondit qu'il serait bon de le faire dès le lendemain, quoique M. de Paris ne fût pas encore revenu de Saint-Germain[365], et qu'ainsi on ne fût point assuré que les choses ne changeraient point, parce que s'il arrivait que notre voyage fût conclu, il ne demeurerait que trois ou quatre jours à la Ville et qu'il faudrait pendant ce temps prévoir à lui demander mon obéissance, après quoi on aviserait à loisir par qui on me ferait conduire. Elle me dit encore deux fois que ce voyage était incertain et que l'on pourrait bien changer d'avis, avant que M. de Paris fût de retour, de sorte que je ne voulais point me persuader qu'il fût possible que je dusse jamais avoir cette consolation. Je ne laissai pas néanmoins d'écrire à M. l'archevêque le lendemain, jour de la Visitation de la Sainte Vierge[366]. Je crus que, n'étant pas en état de protester, comme je ne doutais point que nos sœurs ne le fissent, je devais seulement demander cette réunion comme une grâce, selon que la mère Agnès m'avait témoigné l'avoir fait elle-même. Voici la copie de ma lettre.

Monseigneur,

Ayant appris que vous avez accordé à notre chère mère Agnès la permission qu'elle vous a demandée de retourner à notre monastère de Port-Royal des Champs[367], j'ai cru que l'obligation que j'ai de faire tout ce qui dépend de moi pour servir Dieu dans l'état et le lieu où il m'a appelée, m'engageait à me prosterner à vos pieds, pour vous demander très humblement votre bénédiction, et de vous supplier avec toute sorte de respect de ne me pas refuser la même grâce. Si vous avez, Monseigneur, la bonté de me l'accorder, ce me sera, Monseigneur, un sujet d'en espérer une plus grande, sans laquelle il ne peut y avoir pour nous de véritable consolation sur la terre. C'est la participation de l'auguste mystère[368] auquel nous sommes consacrées, et qui n'est pas moins l'objet de nos plus chères délices que

[365] Château et établissement royal situé à l'ouest de Paris, lieu fréquenté par la cour jusqu'à son installation à Versailles. Louis XIV a embelli ce domaine où il a vécu ses années les plus glorieuses.
[366] Le 2 juillet.
[367] Il s'agit de la lettre de la mère Agnès en date du 24 juin 1665. La mère y invoque la nécessité de réunir la communauté des non signeuses pour délibérer quant à la signature.
[368] Le monastère de Port-Royal se dénommait « Port-Royal du Saint-Sacrement ». Le chapitre I des *Constitutions* du monastère est consacré à la vénération du Saint-Sacrement. Il débute ainsi : « Dieu, qui par un conseil secret de sagesse éternelle conduit les âmes qui le servent sans leur montrer les fins où il tend, a fait naître en quelques-unes, il y a plusieurs années, le désir de le voir honoré dans l'Église par un ordre de religion portant le titre du Saint-Sacrement, et particulièrement destiné à la vénération de cet auguste mystère (*Constitutions du monastère de P.-R.*, *op. cit.*,). »

celui de nos hommages et de nos adorations. Je ne vous puis exprimer, Monseigneur, quelle est la douleur que je ressens d'en être privée depuis si longtemps. Je ne l'aurais pas étouffée par mon silence, comme j'ai fait jusqu'à présent, me contentant de répandre mes gémissements et mes larmes en la présence de Dieu, si l'on ne m'avait assuré que nos sœurs vous ont plusieurs fois importuné inutilement sur ce sujet et qu'il n'y a rien qu'elles n'aient voulu promettre pour obtenir cette grâce, excepté seulement ce qu'elles et moi n'aurions pu faire, sans manquer tout ensemble, et au respect sincère que nous vous devons, et à celui que nous devons à Dieu, qui est la vérité même[369] *et qui sait avec quelle peine nous portons la triste nécessité où nous sommes réduites, de n'être pas entièrement soumises à vos ordres. C'est, Monseigneur, ce que je souhaiterais de tout mon cœur de vous prouver, et je tâcherais de le faire si je n'avais sujet de croire que ce serait en vain que je m'y efforcerais, puisque les plaies mêmes dont il vous a plu de me frapper, et dont la voix devrait être plus puissante que le caractère de ma plume, n'ont pas eu jusques ici assez de force pour vous en convaincre. Mais, Monseigneur, si je ne suis pas assez heureuse pour vous persuader ma soumission par mes paroles, permettez-moi au moins de vous assurer que, n'ayant point de plus grande passion que de vous en donner des preuves, je n'aurais point aussi de plus grande joie que de le pouvoir faire, en rendant en même temps ce que je dois à celui que je regarde en votre personne et dont je regarde la puissance en votre dignité sacrée, pour laquelle je conserverai jusqu'au dernier moment de ma vie l'estime et la vénération que doit avoir celle qui a l'honneur de porter la qualité que je vous supplie très humblement d'agréer que je prenne en me disant, comme je fais avec un très profond respect, votre, etc.*

La joie des retrouvailles

Comme je commençais cette lettre, la mère de Maupeou, à qui j'avais fait dire que j'étais disposée à écrire, vint frapper à notre porte pour me dire que je la pouvais faire et qu'elle prendrait soin de l'envoyer aussitôt que M. de Paris serait arrivé. Elle me fit ensuite de grandes offres de son service et me dit qu'elle demanderait permission de me venir voir l'après-dîner, mais je pense qu'on ne jugea pas à propos de lui donner cette licence, car elle prit la peine de venir savoir si ma lettre était écrite, ce qu'elle ne me demanda pas à moi-même, mais elle alla trouver la sœur Marie-Angélique, qui était dans une chambre proche de la nôtre avec les petites filles et elle lui dit de me faire savoir qu'elle avait occasion de la faire tenir par une personne qui verrait M. de Paris ce même jour, s'il revenait de Saint-Germain[370]. Je donnai donc cette lettre, n'espérant pas que l'effet en dût être si prompt et ne m'attendant au contraire d'en recevoir qu'un refus.

Sur les dix heures du soir, j'étais encore dans cette opinion et, croyant que le jour était passé pour moi, je priais Dieu de me conserver durant la nuit, après l'avoir remercié de m'avoir conduite pendant le jour, ne m'avisant pas de le prier de me conduire à cette heure. Car, comment me serais-je imaginée que, dans le peu de temps qui restait pour l'accomplissement de cette journée, je devais faire plus de chemin que je n'en avais fait en six mois, et que, dans cet instant, Dieu me voulût donner autant de joie que j'avais eu d'affliction depuis un an, en me rendant tout ensemble les personnes

[369] Ce Dieu de vérité interdit le mensonge. C'est au nom de la vérité que les religieuses refusent de signer le formulaire, un serment qui condamne la théologie de Jansénius contenue dans son œuvre posthume, l'*Augustinus*.
[370] Saint-Germain était situé à quatre lieues de Paris. Une lieue équivalait à 3,89 km.

les plus chères que j'ai en ce monde et dont je n'espérais plus de jouir qu'en l'autre ? Certes, je n'avais garde d'avoir cette pensée. Je ne songeais qu'à offrir à Dieu le succès de l'affaire qu'on m'avait proposée et à le prévenir par l'acceptation de tout ce qui en devait arriver que je regardais dans les ordres de la Providence de Dieu et de sa sainte volonté que j'adorais continuellement.

Cependant, la mère envoya dire à la sœur Marie-Angélique de me conduire promptement à sa chambre. Cette sœur, qui était dévêtue et prête à se mettre au lit, s'habilla sans me rien dire. Puis elle me mena à la chambre de la mère, où j'allai dans la pensée qu'elle m'envoyait quérir pour me faire recommencer ma lettre, parce qu'elle n'était peut-être pas selon son sens, la mère de Maupeou m'ayant dit d'écrire à Monseigneur pour prier sa Grandeur de me faire la grâce de m'envoyer à Port-Royal des Champs pour consulter avec nos mères et chercher les moyens de nous rendre à ce qu'il désirait de nous. Quand j'arrivai à la chambre de la mère, j'aperçus qu'elle tenait un papier dans ses mains, mais ce n'était pas celui que je pensais y trouver. Aussitôt que je m'approchai d'elle, elle m'apprit ce qu'il contenait en m'embrassant avec beaucoup de bonté et me disant qu'il y avait un carrosse qui m'attendait à la porte[371] pour me mener à Sainte-Marie du Faubourg passer la nuit avec la mère Agnès et qu'elle n'avait pas pu se résoudre à me laisser partir sans me dire adieu.

Je fus si transportée de joie en l'entendant parler ainsi qu'à peine eus-je assez de présence d'esprit pour la remercier de la charité qu'elle avait eue pour moi, et l'assurer de ma reconnaissance. Elle me témoigna beaucoup d'affection et me dit que Dieu m'avait donné bien de la force pour porter l'état dans lequel j'avais été, mais que ce n'était pas le tout, qu'il fallait encore lui être fidèle à ce qu'il demandait de moi et qu'elle me priait de considérer que la signature était une chose qui nous est nécessaire au salut et sans laquelle il n'y en aurait jamais pour nous. Elle ne put m'en dire davantage, car il y avait longtemps que l'on m'attendait et je retournai promptement en notre chambre pour prendre seulement notre bréviaire et nos livres que je ne voulais pas laisser et, aussitôt après, j'allai à la porte où la mère de Maupeou me conduisit, me faisant des excuses de ce que sa faiblesse et son âge[372] ne lui permettaient pas de marcher aussi vite qu'elle jugeait que j'aurais souhaité de faire. Elle me chargea fort de la recommander aux prières de la mère Agnès et de toutes nos sœurs et me témoigna prendre beaucoup de part à la consolation que nous aurions de nous voir réunies[373] et, pour combler ma joie, elle me dit qu'il y avait une religieuse qui m'attendait dans le carrosse.

Le désir que j'avais que ce fût une des personnes qui me sont tout après Dieu me fit croire que j'y allais trouver ma sœur Angélique et je ne me trompai pas, elle y était en effet et, si les ténèbres de la nuit m'empêchèrent de voir son visage et m'obligèrent à lui demander si c'était elle, je n'eus pas plutôt entendu sa voix qu'il me fut facile de

[371] La sœur Briquet montera dans le même carrosse que celui de la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly qui patienta un long moment avant qu'un ecclésiastique n'amenât la sœur Briquet. Ce carrosse, vitré et fermé, était arrêté sur la place Royale, c'est-à-dire l'actuelle place des Vosges, place proche de la Visitation du faubourg Saint-Antoine et des Annonciades. Lorsque la sœur Briquet monta dans le carrosse où régnait une chaleur étouffante, la nuit était avancée et les boutiques fermaient. Les religieuses firent une halte chez les visitandines du faubourg Sainte-Marie, où la mère Agnès Arnauld les attendait dans son lit. Il était onze heures du soir, selon le témoignage de la mère Angélique de Saint-Jean. En effet, elle releva le second coup des matines des Chartreux voisins. Leur couvent était situé à l'extrémité actuelle des jardins du Luxembourg. La mère n'était pas très éloignée de Port-Royal de Paris qu'elle ne reverra jamais.

[372] La mère était âgée de 72 ans.

[373] L'historiographie de Port-Royal fit l'éloge de la bonté de cette mère. Ainsi Jérôme Besoigne relève qu'elle était « très bien intentionnée (Jérôme Besoigne, *Histoire de l'abbaye de Port-Royal*, Cologne, aux dépens de la Compagnie, 1752, t. I, première partie, livre VII, p. 26, rééd. fac-similé, Slatkine reprints, Genève, 1970, t. I, p. 174) ».

reconnaître que la miséricorde infinie de Dieu me visitait par sa grâce et que ce soleil éternel me rendait celle qu'il m'a donnée pour éclairer mes pas et m'apprendre à marcher dans la voie de ses commandements et dans sa vérité[374]. Mais, pour m'obliger à recevoir cette faveur comme de sa main et à lui en rendre grâces avant que d'en jouir entièrement, il voulut que la présence des personnes étrangères qui nous conduisaient m'imposât silence et me contraignît de modérer l'impétuosité de ma joie qui me transportait. Le chemin me parut long et court tout ensemble. Enfin, nous arrivâmes à plus d'onze heures du soir au monastère de Sainte-Marie du faubourg Saint-Jacques.

Nous trouvâmes toutes les portes fermées, comme nous avions déjà fait au sortir de la Ville. Mais tout cela n'était rien pour des prisonnières que Dieu délivrait. Nos deux sœurs qui étaient les mieux enfermées de la Maison furent néanmoins les premières qui s'aperçurent de notre arrivée. Elles en avertirent et vinrent ensuite nous recevoir avec la mère supérieure et nous faire part de la grâce que Dieu leur avait faite, dont nous ne savions encore rien. Aussitôt après, elles nous menèrent à la chambre de notre chère mère. Mais qui pourra concevoir ce qui s'y passa et exprimer quels furent nos sentiments ? Pour moi, je n'entreprendrai pas d'en parler. J'avoue que je ne le saurais faire et tout ce que je puis dire est, qu'ayant moins souffert que toutes les autres, j'étais indigne de la grâce que Dieu m'a faite de me trouver en cette rencontre, aussi bien que celle d'avoir embrassé la première ma sœur Angélique au sortir d'un exil où elle avait souffert plus que pas une, sans doute. Je ne méritais pas d'être témoin de la réception que la mère Agnès lui faisait. Du moins, je ne devais pas m'attendre que la joie qu'elle aurait de la voir lui pût permettre de me regarder. Cependant, je n'ai pas été seulement présente à cette fête, mais encore j'y ai eu toute la part que je n'y pouvais pas espérer. La mère Agnès, dont la charité ne peut avoir de bornes, me donna des témoignages de tendresse et de bonté aussi grands que si je n'avais pas été ce que je suis et qu'il n'y eût eu que moi seule à les recevoir et ma sœur Angélique et mes deux autres sœurs[375] me firent entrer avec elles en partage de ce bonheur, comprenant par cette grâce celle qu'elles m'ont déjà faite d'agréer que je possède par adoption un avantage qui ne m'est point dû comme à elles par le droit de la nature[376] et qui, ne m'étant point acquis par aucun mérite, m'oblige à une reconnaissance d'autant plus grande envers toute leur famille que je lui suis plus redevable que personne ne le saurait jamais être.

Dernières anecdotes

J'ai oublié de rapporter une chose qui peut servir à faire voir quelle est l'exactitude de l'obéissance de ces bonnes religieuses. Mesdemoiselles de Nemours[377], dont l'une est duchesse de Savoie[378], et l'autre reine de Portugal[379], demeuraient toutes deux à Sainte-Marie, lorsqu'on m'y envoya. Ce sont des princesses[380] fort pieuses et de la vertu

[374] Cette phrase fit l'admiration de Sainte-Beuve : « Ces mots magnifiques et si pénétrés de la sœur Briquet sont toute la définition de la mère Angélique aux yeux du second Port-Royal (Sainte-Beuve, *Port-Royal*, *op. cit.*, p. 727). »
[375] Il s'agit des deux nièces de la mère Agnès Arnauld, la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse et la sœur Marie-Charlotte de Sainte-Claire Arnauld d'Andilly qui était auprès de la mère Agnès depuis le mois de mars. Elles avaient signé le formulaire au début du mois de novembre 1664. Toutes les deux se rétractèrent et ont rédigé une *Relation de captivité*.
[376] Allusion à la famille Arnauld et aux trois nièces de la mère Agnès.
[377] Il s'agit des deux filles d'Élisabeth de Vendôme, veuve de Charles Amédée de Savoie-Nemours.
[378] Marie-Jeanne Baptiste de Savoie-Nemours(1644-1724) épousa, en secondes noces, Charles-Emmanuel II, duc de Savoie.
[379] Marie-Françoise-Élisabeth (1646-1683), l'aînée des deux sœurs, épousa Don Alphonse, roi du Portugal, puis son beau-frère Don Pedro.
[380] Elles faisaient partie de la famille royale car elles étaient les arrières-petites-filles d'Henri IV.

desquelles les religieuses sont si édifiées qu'elles ne s'en peuvent taire. Elles avaient un appartement séparé de la communauté, où il y avait une chapelle et un parloir, de sorte qu'elles n'allaient au chœur que les fêtes et les dimanches, ce qui n'empêchait pas qu'elles n'allassent assez souvent à la récréation et, comme elles apprirent qu'on avait reçu dans la Maison une religieuse de Port-Royal, elles eurent curiosité de la voir. La mère fit ce qu'elle put pour les en détourner et leur faire agréer de se rendre à l'ordre que M. l'archevêque avait donné, de ne permettre à qui que ce soit de me parler. Elles ne laissèrent pas pour cela de continuer à le demander avec assez d'empressement, de sorte qu'on crut qu'elles en passeraient peut-être leur envie et néanmoins cela n'empêcha pas qu'on ne me fît entendre vêpres et complies et le sermon, les fêtes de Noël, mais, avant que de m'y conduire, la mère de Pontchartrain me dit : « Écoutez, ma chère enfant, j'ai un petit avis à vous donner, je vous prie de ne le trouver pas mauvais. C'est que nos princesses fricassent d'envie[381] de vous voir et on ne leur en veut pas donner la permission, parce que M. de Paris a expressément défendu que personne vous parle. Notre mère les a instamment priées de se mortifier en cela et on espère qu'elles s'y rendront. Néanmoins, comme elles n'ont pas fait vœu d'obéissance, et qu'on ne peut pas prendre sur elles la même autorité qu'on ferait sur d'autres, s'il arrivait qu'elles vous vinssent trouver à la chapelle ou ailleurs, vous ne leur devez rien dire. C'est pourquoi je vous supplie de ne leur point répondre et de vous contenter de les saluer par une inclination. »

Je l'assurai que je n'aurais point de peine à me soumettre à cette loi et que je m'estimais heureuse de me pouvoir exempter de ces sortes de rencontres. Elle me mena donc à la chapelle et demeura auprès de moi durant vêpres, comme à l'ordinaire. Sur la fin des complies, elle sortit pour aller, à ce que je crois, donner la bénédiction, parce qu'elle était assistante et que la mère n'était pas au chœur. Aussitôt qu'elle m'eut quittée, Mademoiselle de Nemours monta à la chapelle avec beaucoup de promptitude et, s'étant agenouillée sur le marche-pied de l'autel, elle se tourna pour me regarder et se mit à parler de notre habit, et choses semblables avec sa demoiselle, mais, un moment après, il vint une religieuse qui s'approcha assez près de moi. Dès que Mademoiselle de Nemours la vit, elle changea de discours et commença à parler d'un tableau qu'elle disait n'avoir pas encore vu. Ensuite, elle fit ses dévotions qui ne furent pas longues, puis elle se leva et me dit : « Bonjour, ma mère, ne trouvez-vous pas cet autel beau et bien paré ? » Je ne lui répondis que par une grande inclination, comme on me l'avait dit. Ce qui lui donna sujet de rire et de demander à la religieuse qui était là, si je ne parlais point, mais cette sœur, ne faisant pas semblant de l'entendre, lui dit : « Ma princesse, ne voulez-vous pas retourner à votre chambre ? Ce chemin-ci sera le plus court. » Elle s'en alla sans rien dire davantage. Peu de jours après, je rencontrai Mademoiselle d'Aumalle[382]. Elle ne me parla point et se contenta de me faire dire par ma sœur Marie-Angélique qu'elle avait bien envie de me faire cet honneur, mais que M. de Paris ne le voulait pas et qu'il l'était venue voir et lui avait demandé de mes nouvelles, quoiqu'elle n'en sût point.

Une autre fois, comme j'étais à la chapelle après la messe, Mademoiselle de Vendôme[383] y vint. Après avoir prié Dieu quelque temps, elle s'aperçut que j'y étais et, ayant appelé la mère de Pontchartrain, elle lui dit : « Je voudrais bien voir la bonne mère de Port-Royal. » La mère de Pontchartrain répondit que M. de Paris avait défendu qu'on

[381] Meurent d'envie.
[382] Marie-Françoise de Vendôme, dite Mademoiselle d'Aumale.
[383] Il s'agit de la grand-mère des deux princesses, Françoise de Lorraine (1592-1669), réputée pour sa grande piété, épouse de César de Bourbon, duc de Vendôme. Elle était donc de sang royal, d'où le titre Votre Altesse.

me laissât voir personne. « Quoi ? repartit Mademoiselle de Vendôme, est-ce qu'il y aurait du danger que je lui disse seulement bonjour ? – Madame, répliqua la mère de Pontchartrain, c'est un ordre qu'il ne dépend pas de nous de changer. Il nous est défendu de la laisser parler à qui que ce soit. – Bonjour donc, ma bonne mère, s'écria la princesse, je vous ai bien recommandée aux prières des mères capucines. Elles prient Dieu tous les jours pour vous et pour les bonnes mères de votre Maison, afin que Dieu vous inspire ce qu'il demande de vous. – Madame, votre Altesse lui fait beaucoup de faveur. Elle lui en est infiniment redevable. – Ma bonne mère, vous ne m'oublierez donc pas. – Madame, elle n'a garde de le faire. – Ma bonne mère, je ne manque point à prier Dieu tous les jours pour vous. – Madame, ce lui est un grand avantage d'avoir part aux prières de Votre Altesse ; elle vous en est fort obligée. – Ma bonne mère, je vous prie de prier Dieu aussi pour mon fils de Beaufort[384], qui doit bientôt partir pour aller à l'armée. – Madame, elle le fera de tout son cœur. »

Pendant ce dialogue, j'étais debout, éloignée de trois ou quatre pas de Madame de Vendôme et, à chaque réponse que mon truchement faisait pour moi, je faisais une profonde inclination pour témoigner que, si j'étais muette, je n'étais pas sourde[385].

Signé : sœur Madeleine de Sainte-Christine.

DOSSIER COMPLÉMENTAIRE

Procès-verbal de l'enlèvement de la sœur Briquet[386]

Ce jourd'hui 19 décembre 1664, nous soussignées religieuses de l'Abbaye et monastère de Port-Royal du Saint-Sacrement à Paris, croyons être obligées de faire connaître à tout le monde la violence que Monseigneur l'archevêque vient d'exercer en ce monastère, au préjudice de l'Appel par nous interjeté, et d'en dresser le présent Acte en forme de Procès-Verbal, pour joindre à nos précédents, afin d'y avoir recours en temps et lieu. Monseigneur l'archevêque étant venu hier 18 décembre sur les 13 heures après-midi, et ayant vu la mère Eugénie et la sœur Flavie, etc., cette visite nous mit dans l'alarme qui nous est ordinaire depuis la dernière violence qu'il a faite le 19 du mois passé, en enlevant trois de nos chères sœurs[387], et les menaces qu'il fit en même temps de nous traiter toutes d'une même manière. C'est ce qui fut cause qu'une de nos sœurs anciennes fut trouver le soir la mère Eugénie, pour la satisfaction de quelques-unes de nous qui étaient dans l'inquiétude et l'appréhension de ce qui pourrait arriver le lendemain, pour savoir d'elle si elle n'en avait rien appris. La mère Eugénie lui dit fort

[384] Il s'agit du duc de Beaufort, (1616-1669), le fameux « roi des Halles », nommé ainsi par le peuple de Paris à cause de son implication dans la Fronde, dont il avait été l'un des principaux acteurs. Il était amiral de France depuis 1654 et menait des actions en mer contre les Turcs. En 1665, il battit deux fois les Algériens. Il mourut couvert de gloire lors du siège de Candie en 1669.

[385] La sœur Briquet achève sa relation par un trait d'esprit. Néanmoins la fin de son écrit demeure abrupte. Cette fin tranchée rompt le caractère linéaire de la relation. Comment interpréter cette esquive ? En effet, la fin de la relation célèbre le bonheur des retrouvailles à Port-Royal des Champs. L'humour de la sœur lui permet de surmonter ses épreuves ; il s'agit d'une fin inespérée et joyeuse en dépit de la captivité qui poursuit son cours à Port-Royal des Champs. Le pouvoir n'aura pas la dernière parole. Le corps s'exprime, la parole de la communauté ne saurait être étouffée.

[386] *Relation concernant les Lettres que les Religieuses de P.-R. ont écrites…*, *op. cit.*, p. 107-110.

[387] Les sœurs de Brégy, Soulain et du Fossé.

bonnement que l'on pouvait demeurer en repos ces deux jours-ci, et qu'assurément Monsieur de Paris ne viendrait point à cause des quatre-temps[388] où il était occupé aux ordinations ; ensuite de quoi nous reprîmes quelque sorte d'assurance, mais elle n'a pas duré longtemps, Monseigneur l'archevêque étant venu aujourd'hui vendredi 19 décembre sur les neuf heures du matin par une très grande pluie, la mère Eugénie et la sœur Flavie ont été d'abord au parloir, et fort peu de temps après on a fait appeler ma sœur Madeleine de Sainte-Christine, à laquelle il a parlé environ une heure et demie en présence de la mère Eugénie et de la sœur Flavie. Nous ne savons point ce qui s'y est passé. Mais sur les dix heures et demie, la mère Eugénie et ma sœur Madeleine sont sorties. Elles ont été rencontrées par hasard d'une de nos jeunes sœurs, à laquelle ma sœur Madeleine de Sainte-Christine a fait quelque signe ; ce qui a donné sujet à cette sœur de lui demander où elle allait. Elle lui a répondu : « Je m'en vais sortir. » Là-dessus cette sœur a dit avec étonnement : « Quoi, on vous fera cela sans en avertir les sœurs ? Il n'en sera pas ainsi, je m'en vais sonner la communauté. » Mais une autre l'en a détournée, craignant qu'on ne le trouvât mauvais. Notre chère sœur est donc entrée dans sa cellule pour prendre son bréviaire et son grand voile, la mère Eugénie toujours présente, selon l'ordre que Monsieur de Paris lui en avait donné, qui avait accordé à ma sœur Madeleine, comme nous a dit cette mère, un quart d'heure de temps seulement, pour prendre de ses hardes ce dont elle avait besoin et pour dire adieu à ses sœurs. Dieu a permis néanmoins que durant ce temps presque toute la communauté se soit assemblée, les sœurs s'étant averties les unes les autres en un instant, dans l'étonnement, la surprise et l'affliction qu'on se peut imaginer. Chacune l'a embrassée avec les témoignages de tendresse et d'amitié que nous lui devons, ayant été élevée dans cette Maison depuis l'âge de deux ans et demi, où elle a donné en tout temps des sujets de satisfaction et d'édification très particuliers. Comme nous la conduisions à la porte, une sœur ancienne lui a dit avec beaucoup de tendresse en l'embrassant : « Ma pauvre enfant, souvenez-vous toujours de la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ. Je vous estime heureuse de faire à Dieu votre sacrifice le vendredi, qui est le jour où Notre Seigneur nous a donné l'exemple de toutes les vertus dans sa sainte Passion ; ne songez plus qu'à cela. » Une autre sœur s'est approchée et l'a fait souvenir que nous avions dit aujourd'hui à Laudes l'antienne *Constantes estote etc*.[389]. Enfin on est arrivé à la porte où Monsieur de Paris l'attendait, laquelle étant ouverte, on a redoublé les pleurs et les cris ; ce qu'ayant vu, Monseigneur l'archevêque qui ne s'attendait nullement de trouver là la communauté, il a paru surpris et nous a dit : « Ne pleurez pas mes sœurs, ne pleurez pas ; vous voyez que je fais les choses avec le plus de douceur qu'il m'est possible. » Une de nous lui a dit : « Ha ! Monseigneur, quelle douleur. » Il a encore répété : « Mais je vous dis, ne pleurez point, je m'en vais monter là-haut, je vous parlerai à toutes, je vous le promets. » Sur cela, nous avons fait nos protestations ordinaires, et nous avons dit parmi nos pleurs et nos larmes : « Monseigneur, nous en appelons, nous en appelons. Et ainsi nous pouvons dire que Dieu a permis ». Notre chère sœur est donc sortie de la sorte sans avoir pu dire un seul mot, ne pouvant être entendue à cause de l'empressement que chacune faisait paraître pour lui rendre les derniers témoignages de tendresse et d'affliction, quoiqu'elle eût témoigné en disant adieu à une sœur qu'elle aurait souhaité de pouvoir parler à la communauté, qu'elle ait été privée de cette consolation, afin de l'obliger de joindre le silence et l'humilité à la souffrance et au sacrifice qu'elle lui offrait d'elle-même et de tout ce qui lui restait de

[388] Période de jeûne de trois jours, en début de chaque saison.
[389] Livre des Chroniques : *Constantes estote / Videbitis auxilium Domini super vos*. « Soyez fermes. Vous verrez le salut que Dieu vous réserve (2 Ch 20, 17). »

plus cher. La porte étant fermée, nous sommes toutes remontées pour aller trouver Monseigneur l'archevêque selon qu'il nous l'avait ordonné. Après avoir attendu assez longtemps, voyant qu'on ne nous faisait point entrer, une sœur a été frapper à la porte du parloir, pour faire souvenir que nous étions là. Monsieur de Paris a fait dire qu'il nous promettait qu'il nous verrait une autre fois, qu'il ne le pouvait pas présentement, parce qu'il était pressé de s'en retourner, et qu'un évêque l'attendait à dîner, ce que nous pouvons croire avoir été un prétexte pour ne nous point parler ; puisqu'aussitôt que nous avons été retirées, il a fait appeler les sœurs qui ont signé, auxquelles il a donné près de trois quarts d'heure de temps. Durant cela, quelques-unes de nous ont cru qu'il le fallait aller trouver, craignant que nos pleurs ne l'eussent empêché d'entendre nos Appels et Protestations, et aussi pour savoir ce qu'il lui plaisait de nous dire. Nous avons fait avertir Monseigneur qui était au parloir que nous désirions de lui dire un mot ; il nous a mandé qu'il nous verrait quand celles qui y étaient se seraient retirées. Après avoir attendu une petite demi-heure, la mère Eugénie et les autres sœurs sont sorties, et nous sommes entrées. Nous nous sommes mises à genoux, et une sœur ancienne lui a dit : « Monseigneur, la crainte que nous avons que les pleurs et tout ce qui s'est passé à la porte, ne vous ait empêché d'entendre les Appels et Protestations que nous avons faites de l'enlèvement de notre chère sœur, nous oblige à vous déclarer encore derechef que nous appelons de la violence qui vient d'être faite. – Appelez-vous cela une violence ?, lui a-t-il dit. Si vous saviez ce que je souffre moi-même et ce qui s'est passé ici entre votre sœur et moi, vous seriez persuadées de celle que je me fais. Pensez-vous que je prenne plaisir à vous séparer les unes des autres ? Mais n'allez pas expliquer que c'est que je donne cela à la violence de vos ennemis ; car ce que je fais, je crois être obligé de le faire en conscience, et je vous puis assurer que je pousserai les choses jusqu'au bout. Il ne sera pas dit que 60, je ne sais pas combien de filles, feront tête à leur archevêque et persévèreront dans la désobéissance. » à quoi la même sœur a répondu : « Permettez-nous, Monseigneur, de vous dire que nous ne sommes point des désobéissantes ; et il est aussi vrai que ce n'est que la seule crainte d'offenser Dieu qui nous fait refuser la signature du formulaire, comme il est vrai que je tiens le livre des Évangiles dans mes mains, sur lequel nous allons présentement devant vous faire serment, que c'est l'unique sujet qui nous empêche de vous obéir en cela. » Ensuite on a mis le livre des Évangiles sur le bord de la grille, et les sœurs ont été l'une après l'autre faire ce serment en présence de Monseigneur l'archevêque et baiser le livre, durant quoi Monseigneur a dit plusieurs fois : « Cela vous servira de beaucoup, voilà une cérémonie qui vous sera bien utile. » à quoi une sœur a répondu : « Au moins, Monseigneur, elle nous servira devant Dieu et mettra notre conscience en repos. » Après plusieurs paroles semblables que nous a dites Monseigneur l'archevêque, et qui tendaient toujours à faire voir comme il prétend, que la signature n'est ni un faux témoignage, ni un mensonge, il nous a encore répété qu'il se croyait obligé de nous ôter de l'esprit les méchantes maximes dont nous étions prévenues, et de mettre ordre aux dérèglements qui sont dans la Maison. Une de nous lui a demandé de quels dérèglements il entendait parler. « Ha ! je n'en trouve pas d'autres que votre désobéissance ; et pour moi je n'en juge pas de plus grand pour une Maison religieuse, que d'être désobéissantes et opiniâtrement désobéissantes. Vous voyez ce que je viens de faire à votre sœur Briquet : au premier jour je reviendrai, puisque vous voulez persister dans votre opiniâtreté à l'engagement où vous entrez de soutenir ce parti. » Une sœur ancienne a répondu : « Hélas, Monseigneur, nous ne soutenons point de parti ; c'est vous seul, Monseigneur, qui nous avez engagées dans cette affaire ; vous le savez bien, Monseigneur, qui nous avez engagées dans cette affaire ; vous le savez bien, Monseigneur, que ce n'est que vous

seul, et que si vous eussiez voulu, vous nous en eussiez bien exemptées, la déclaration du roi n'ayant point compris les religieuses, et ne les ayant point obligées à la signature ; et présentement, il est encore en votre pouvoir, Monseigneur, de nous accorder de n'y prendre point de part, puisque celui qui a fait la loi, en peut facilement dispenser quand il lui plaît. » Monseigneur l'archevêque n'a rien répondu à cela ; mais il a repris la parole pour dire : « Le pape condamne les Propositions, les évêques les condamnent dans le sens de Jansénius et comme tirées de son livre ; et vous ne le voulez pas croire. – Monseigneur, lui a dit une de nous, vous me permettrez de vous dire qu'il y a bien de la différence entre croire que le pape et les évêques aient condamné les Propositions dans le sens qu'ils ont cru être de Jansénius, car de cela personne n'en doute, et croire qu'elles soient effectivement de Jansénius. » Cette réponse ne l'a pas satisfait et il a demandé à cette sœur : « Qui êtes-vous, vous qui me parlez ainsi ? De quelle Maison êtes-vous ? » Elle lui a dit son nom de Religion. Il lui a répliqué : « Vous mériteriez qu'on vous fît jeûner au pain et à l'eau. » Sur quoi cette sœur lui a dit : « C'est en cela, Monseigneur, que je vous obéirais de tout mon cœur. » Comme il s'en allait, une sœur ancienne lui a dit : « Monseigneur, nous laissez-vous ainsi sans consolation ; n'aurez-vous point la bonté de nous accorder les sacrements pour la grande Fête, comme nous vous en supplions très humblement – Que je vous accorde les sacrements, lui a-t-il répondu d'une manière qui paraissait rebutante, et comme si on lui eût demandé la chose du monde la plus déraisonnable ; vous êtes bien en état de cela. Puis-je en conscience vous permettre de communier dans la disposition où vous voulez demeurer ? » Il nous a quittées là-dessus ; et une autre sœur lui a dit, qu'après la protestation que nous venions de faire sur les saints Évangiles, que nous n'avions plus rien à attendre que de Dieu, et qu'il serait juge entre lui et nous. D'autres lui ont dit que si tous les tribunaux de la terre nous étaient fermés, nous espérions que celui du ciel ne nous le serait pas ; et d'autres choses semblables que la douleur leur faisait dire. Et d'autant que cette conduite et voie de fait marque assez que le dessein de Monseigneur l'archevêque n'est autre que de détruire entièrement notre monastère, en continuant de nous traiter comme il a fait aujourd'hui notre chère sœur Madeleine de Sainte-Christine, sans avoir aucun égard à nos protestations et appels sur lesquels on ne nous fait aucune raison et on ne garde aucune forme ; nous avons résolu de nous en plaindre derechef à toute l'Église, et d'en demander justice à tous les tribunaux où nous pourrions être entendues, même devant celui de Jésus-Christ, si tous ceux de la terre nous sont fermés.

Signé par trente-cinq religieuses.

LA *RELATION DE CAPTIVITÉ* DE LA SŒUR EUSTOQUIE DE FLESSELLES DE BRÉGY

L'ÉDITION DE LA *RELATION DE CAPTIVITÉ* DE LA SŒUR EUSTOQUIE DE FLESSELLES DE BRÉGY

Nous éditons la *Relation de captivité* de la sœur de Brégy telle qu'elle figure dans le manuscrit 21, manuscrit Théméricourt, de la bibliothèque de Port-Royal. Cette version manuscrite est la plus complète. En effet, elle intègre des passages qui ont été supprimés dans l'édition in-4 de 1724. Ces passages visent les religieuses de Saint-Denis, les geôlières de la sœur Eustoquie. La plume de la captive en dresse des portraits au vitriol. Son humour caustique, sa violence verbale, qui peuvent être interprétés défavorablement, ont donc été bridés, censurés, par les éditeurs de la version imprimée. En effet, la religieuse se montre particulièrement irrespectueuse et méprisante vis-à-vis des ursulines. Rien ne trouve grâce à ses yeux. Même leur piété n'est que superstition.

Que nous apprennent ces passages censurés ?

Le premier passage supprimé critique les ornements de l'église des ursulines. Ces parures sont luxueuses ; ce luxe, pour les ursulines, est une marque de piété alors que la sœur de Brégy prône la sobriété recommandée par saint Bernard. Pour la mère supérieure, le dépouillement de l'église de Port-Royal s'inspire des temples protestants.

Le second passage omis ridiculise une sœur ancienne qui voue une grande dévotion à Saint-Maturin. Les récits des ursulines sont tournés en dérision, ce ne sont que des contes ridicules imprégnés de superstition. La sœur de Brégy se moque aussi d'une religieuse décédée le jour même de ces échanges : les mérites de la défunte l'auraient élevée au ciel. Elle s'en prend à l'air affecté de la mère supérieure.

Le troisième passage censuré critique les maximes politiques de la mère supérieure, dont l'objectif est d'étendre son réseau de relations afin de trouver des appuis, et ce quelles que soient leurs convictions. Elle déclara avoir bien connu un ami de Port-Royal, Monsieur de Bernières.

Le quatrième passage relate le prône d'un prêtre, monsieur Feydeau, qui prêchait à Argenteuil, lors d'une prise d'habits. Il insistait sur la nécessité d'une véritable vocation des novices. Les ursulines présentes s'échauffèrent, accusant le prédicateur d'hérésie ; celui-ci dut quitter la chaire. La supérieure compléta l'anecdote par la mention d'un autre prône, celui de monsieur Hardy, grand vicaire de Monseigneur d'Alet qui avait loué les religieuses de Port-Royal pour leur désintéressement. Par contre, il avait traité les autres religieuses de « turquesses », d'« arabesses », d'infidèles, car ces religieuses étaient extrêmement avares. Simoniaques, elles marchandaient la vocation des filles. En outre, elles n'assistaient pas les pauvres, mais dépensaient leur argent en ornements pour leur église. La mère supérieure se justifie : il faut bien vivre. Contrairement aux religieuses de Port-Royal, les ursulines n'ont pas de patrimoine et dépendent des dons des familles des postulantes. Elles sont pauvres comme d'autres ordres.

Tous ces passages polémiques sont vifs et piquants. Ils révèlent le tempérament emporté de la sœur de Brégy, son regard caustique sur le monde et un grand sens de l'observation. Le lecteur en est amusé, car la rédactrice croque ses personnages d'une manière entraînante et comique. On comprend pourquoi ces passages, peu compatibles avec une situation dramatique et l'aura du martyre, ont été censurés. Ils font pourtant tout le sel de cette relation qui détone par sa gaieté.

LA *RELATION DE CAPTIVITÉ* DE LA SŒUR DE BRÉGY : TALENT ET ARDEUR, UNE ÉCRITURE DU DÉFI

La *Relation de captivité* d'Eustoquie de Flesselles de Brégy (1633-1684) mérite d'être étudiée et de sortir d'un relatif oubli, en dépit du jugement sévère de Sainte-Beuve qui reproche à la sœur sa hardiesse et son manque de respect de l'autorité :

> La sœur Eustoquie de Brégy, qui était d'ailleurs une personne de beaucoup d'esprit, n'a rien d'attrayant pour nous ; la Relation qu'elle a donnée de sa captivité, si elle brille entre les autres par un air de distinction et de finesse, n'est pas sans graves inconvenances de ton (Sainte-Beuve, *Port-Royal*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1952-1955, t. II, p. 737).

À ses qualités littéraires, la plume est brillante, aisée, non dénuée d'humour et de franche gaîté, s'ajoutent son caractère poétique, et une sensibilité proche de la *Relation de captivité* d'Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly. La sœur de Brégy est vive, caustique et éloquente face à ses adversaires dont elle dresse des portraits au vitriol. Elle fait de la cause de Port-Royal la cause de Dieu. Elle est convaincue de la justesse de son combat et recherche le martyre. Très érudite, elle cerne les enjeux de la signature, un piège destiné à briser Port-Royal. Sa *Relation de captivité* participe à ce combat à mort. Même si la sœur ne fut pas tentée par la signature, elle souffrit beaucoup en captivité, subissant des attaques régulières et des pressions pour signer le formulaire. Comme ses consœurs, elle fut privée de la communion.

La sœur de Brégy est une aristocrate ; sa marraine est la reine mère, Anne d'Autriche. Ses parents furent des personnalités originales, atypiques qu'il convient de mettre en lumière.

Sa mère, Charlotte Saumaise de Chazan (1619-1693), fut qualifiée de précieuse. Célèbre par sa beauté et par son esprit, elle épousa, le 18 juin 1637, Nicolas de Flesselles, comte de Brégy (1615-1689). Le 6 août 1637, elle devint dame d'honneur d'Anne d'Autriche et était l'une des femmes les plus en vue de la cour, très admirée pour sa beauté et son esprit. Elle fut une fidèle de Mazarin durant la Fronde. Elle parvint à éloigner son mari de la cour, lasse de ses grossesses successives.

Le comte de Brégy entama une carrière diplomatique. Il fut nommé ambassadeur en Pologne et organisa le mariage de Marie-Louise de Gonzague qui épousa en 1646 le roi de Pologne Ladislas IV Vasa. En 1650, il fut nommé ambassadeur en Suède. Sa réputation de séducteur était si établie qu'on craignit pour la vertu de la reine Christine, célibataire. La reine Christine le nomma ambassadeur extraordinaire de la couronne. Il la suivit à Rome. En 1651, la comtesse de Brégy obtint la séparation des biens et, en 1673, celle de corps.

Le talent littéraire de Charlotte était reconnu. Ses œuvres furent publiées de son vivant : en 1652 parut *La sphère de la lune, composée de la tête de la femme*, puis en

1654 suivit *La réflexion de la lune sur les hommes*. En 1659 le public découvrit ses *Portraits en prose*, en 1666 ses *Lettres et poésies* et en 1667 ses *Œuvres galantes*. Elle fut une épistolière importante. Ses lettres sont adressées à toutes les femmes illustres du temps, dont Christine de Suède.

La sœur de Brégy, Anne-Marie dans le monde, naquit en 1633, avant le mariage de ses parents. Trois autres enfants suivirent Anne-Marie : Jean-Baptiste-Thomas, né le 24 août 1642, Éléonor, née le 1er septembre 1644 et enfin Henri, né le 24 février 1651. La sœur de Brégy fut baptisée tardivement contrairement à la coutume, le 25 avril 1638, alors qu'elle avait déjà 5 ans. Elle prit l'habit à Port-Royal le 28 septembre 1656 et fit profession le 11 novembre 1657. Son noviciat fut placé sous la direction de la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, dont elle fut toujours très proche. Elle avait été une ancienne pensionnaire de Port-Royal, mais ne voulait pas être religieuse. Elle reçut une éducation soignée à la cour et avait le goût des sciences. Elle lisait le latin et avait étudié l'*Augustinu*s dans le texte. Lors de son interrogatoire en 1661 par les grands vicaires, elle affirme qu'elle avait conçu une véritable aversion pour la vie religieuse durant son enfance : elle devenait bleue et était prise de tremblements à la vue d'une religieuse[390].

Les relations de la sœur de Brégy avec sa mère demeurèrent difficiles : celle-ci ne la soutint pas lors de sa captivité et la qualifia d'excommuniée et d'hérétique. Son père et son oncle, l'abbé de Flesselles, employèrent des méthodes plus douces. Anne-Marie était plus proche de sa grand-mère qui vint lui rendre visite en captivité. En effet, la sœur fut enlevée le 29 novembre 1664 et fut détenue chez les ursulines de Saint-Denis. Les bâtiments du couvent existent toujours. La sœur ne céda pas aux pressions. On la menaça d'excommunication, de la mettre au pain et à l'eau, de lui ôter son habit de religieuse. Elle quitta Saint-Denis le 3 juillet 1664 et passa une nuit au couvent de la Visitation du faubourg Saint-Jacques avant de regagner Port-Royal des Champs où elle composa, la même année, sa *Relation de captivité*. Elle tomba gravement malade en 1665. On lui refusa les sacrements, et elle subit le chantage à la signature. Elle guérit et souhaita vivre dans l'obscurité et le silence. Elle mourut le premier avril 1684.

Un important corpus, vingt lettres de la sœur Eustoquie, qui sont en même temps des relations, figure dans la *Relation contenant les Lettres que les religieuses de Port-Royal ont écrites, pendant les dix mois qu'elles furent renfermées sous l'autorité de la mère Eugénie*. La première lettre date du 2 septembre 1664, la dernière du 26 novembre 1664. Dans cet ouvrage figurent également le procès-verbal de l'enlèvement de la sœur, ainsi que celui de l'enlèvement de la sœur Soulain et de la sœur du Fossé[391]. Les lettres de la sœur relatent ses démêlés avec Chamillard, dont elle souligne l'hypocrisie, et donnent d'intéressantes informations. On y apprend que la sœur aurait dû être enlevée le 26 août 1664, mais que cela fut différé par respect pour la reine dont elle était la filleule. Elle évoque la position de Nicolas Chéron qui demande l'indifférence pour autoriser la communion. Elle décrit la chute de la sœur Flavie, soumise à Hardouin de Péréfixe, les abus de pouvoir de la mère Eugénie, ses disputes et joutes théologiques avec sa propre mère qui tente de lui faire signer le formulaire et qui condamne son obstination et son attachement aux Messieurs de Port-Royal. La sœur de Brégy a composé une petite relation de l'entretien qui l'opposa à sa mère, preuve de ses rapports difficiles avec celle-ci, une personnalité marquante de la cour, qui use de menaces pour convaincre sa

[390] *Histoire des persécutions des religieuses de Port-Royal écrite par elles-mêmes, 1664*, à Ville Franche, aux dépens de la Société, 1753, p. 131-133.
[391] *Relation concernant les Lettres que les Religieuses de Port-Royal ont écrites pendant les dix mois qu'elles furent renfermées sous l'autorité de la mère Eugénie*, s. l., s. n., p. 93-97.

fille :

> Elle m'a dit où je voulais aller, et que l'on m'allait traiter d'une étrange manière. « J'irai où il plaira à Dieu. Je remets mon sort entre ses mains. Je sais qu'il n'abandonne point ceux qui sont à lui. Toutes choses me sont également indifférentes, hormis le seul bien de le posséder. Personne ne me peut ôter Dieu, ni le grand don de son amour et de sa crainte qu'il m'a donnée, puisque comme dit saint Augustin, si l'homme nous pouvait ôter ce que Dieu nous a donné, Dieu même serait vaincu et l'homme serait plus puissant que Dieu. – Mais quoi, n'êtes-vous pas plus en peine que cela de vous, courrerez-vous les rues ou les provinces ? – Je ne suis point en peine de moi. Je suis toute à Dieu, et je suis assurée que je trouverai Dieu partout, fût-ce aux petites Maisons, où assurément on me mettrait plutôt que de me laisser sur le pavé » (*Relation concernant les Lettres que les Religieuses de P.-R. ont écrites…*, *op. cit.*, p. 25).

Sa relation de la mort de la sœur Jeanne de la Croix[392], qui eut lieu le 18 septembre 1664, est d'un extrême intérêt. Celle-ci, aux yeux de la narratrice, a succombé à une crise d'apoplexie causée par la trahison de la sœur Flavie et l'état de la maison[393].

La sœur de Brégy, une des meneuses de la résistance, réconforte ses consœurs, s'assure de leur fermeté, compose des écrits que lui reproche l'archevêque de Paris. Elle parvient même à relire les actes de protestation avant leur diffusion. Le fameux procès-verbal de la journée du 26 août 1664, jeté par-dessus les murailles de la clôture et imprimé, fait scandale et Chamillard revient à la charge pour en obtenir rétractation, sans succès. La mère Eugénie reproche à la sœur de Brégy son rôle de leader de la résistance et son jeune âge. La sœur estime qu'elle représente les intérêts de l'ensemble de la communauté. La dernière lettre de la sœur Eustoquie, avant son enlèvement, évoque les désaccords des religieuses plus anciennes qui ne partagent ni son ardeur ni son agressivité. Les religieuses plus âgées sont prêtes à faire quelques concessions, elles ne peuvent pas « vivre à la pointe de l'épée » et ont accepté que la sœur Flavie occupât la fonction de sous prieure. Elles ne boycottent pas non plus les conférences et réunions de la mère Eugénie. La sœur de Brégy justifie sa position :

> Car pour moi, ma pensée est que, si dès la première fois que cette mère fit sonner le chapitre, toutes uniformément fussions demeurées dans nos cellules ; et si elle en eût demandé la cause, lui dire fort modestement qu'ayant appelé, nous ne la pouvions regarder comme supérieure ni lui en laisser faire les fonctions, etc. Si nous ne lui eussions point rendu compte de plusieurs petites choses, ni agi si familièrement, elle eût été bien embarrassée aussi bien que ma sœur Flavie, que je voudrais que nous eussions traitée après sa nomination de sous prieure […] (*ibid.*, p. 48).

La sœur composa un ouvrage important, une biographie de la mère Marie des Anges Suireau intitulé *Relations sur la vie de la révérende mère Marie des Anges, morte en 1658, abbesse de Port-Royal et sur la conduite qu'elle a gardée dans la réforme de Maubuisson, étant abbesse de ce monastère*. L'ouvrage fut édité en 1737.

Il nous reste d'autres écrits de la sœur de Brégy :

- une petite relation *Sur les Instructions que la mère Angélique donnait à ses filles*[394],
- deux lettres à Isaac Le Maistre de Sacy du 28 mai 1679 et du 5 février 1680[395].

Son écrit majeur, c'est sa *Relation de captivité*. La religieuse fut enlevée le 29

[392] Il s'agit de Jeanne de la Croix Morin (1614-1664), religieuse de chœur.
[393] *Ibid.*, p. 21-23.
[394] *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, dits *Mémoires d'Utrecht*, Utrecht, 1742-1744, t. II, p. 574-582.
[395] *Vies intéressantes et édifiantes des Religieuses de Port-Royal*, éd. Pierre Leclerc, Utrecht, aux dépens de la Compagnie, 1750-1751, t. I, p. 361-366.

novembre 1664 à sept heures du matin, avec la sœur Melthide du Fossé. Elle décrit l'effroi qui saisit la communauté, une sœur tombant en pâmoison. La scène des adieux se prolongea, car l'archevêque reprocha à la communauté tous les écrits qui furent publiés en faveur de Port-Royal ; les signeuses collaborèrent avec les autorités et surveillèrent les mouvements des religieuses rebelles qui voulaient embrasser la sœur de Brégy. Celle-ci revit la scène de l'arrestation du Christ à qui elle s'identifie. Dans le carrosse qui la mena aux Ursulines de Saint-Denis, elle exulta de joie de souffrir pour la vérité et offrit son sacrifice à Dieu. Dès son arrivée aux Ursulines, la jeune religieuse témoigna de sa fermeté ; elle accepta l'étroite surveillance dont elle faisait l'objet. On interdit aux ursulines de lui parler. La sœur de Brégy ne put prendre contact avec de jeunes religieuses qui cherchaient à communiquer et qui lui témoignèrent leur affection en fleurissant la porte de sa chambre. Elle ne fut jamais seule, ni le jour ni la nuit. Elle gagna rapidement l'affection de sa surveillante et put la détromper au sujet de Port-Royal. Fidèle à l'esprit de Port-Royal, elle demanda de pouvoir respecter ses constitutions pour la récitation de l'Office et le jeûne. Elle lisait la Bible qu'elle avait emportée et des travaux manuels occupaient ses journées. La sœur Flavie interdit qu'on lui envoyât son écritoire.

La sœur rejeta toute polémique, indiquant son désir de retraite. Elle défendit néanmoins l'austérité de Port-Royal, qui reçoit des filles sans dot. La prison est sa solitude, sa Thébaïde, où elle veut revivre l'idéal de l'Église primitive dont les ursulines sont bien éloignées. Elle dépeint avec ironie le luxe excessif de leur Église et leur soumission aveugle aux jésuites qui leur ont inculqué une dévotion sans principes. Elles-mêmes s'intitulent « jésuitesses ». Pourtant, les ursulines lui témoignèrent de la charité, car elles refusèrent de la mettre au pain et à l'eau. Cette sanction avait été décidée par Hardouin de Péréfixe et Chamillard pour dompter la jeune religieuse.

Vers la fin de l'Avent, la captive écrivit une lettre à Hardouin de Péréfixe, à la demande de la mère supérieure, sollicitant la communion pour Noël. Il s'agit d'une missive hardie et peu amène qui témoigne de la fermeté de la captive qui se compare à l'ânesse de Balaam ! Une des mères ursulines tente, avec modération, de la convaincre, invoquant un contact direct avec Jésus, pour la faire signer. La prisonnière répond avec ironie et rationalité à cette requête. La réponse d'Hardouin de Péréfixe ne tarda pas ; il qualifia la jeune sœur de Brégy de docteur et lui fit dire par un ecclésiastique, monsieur Gobert, qu'elle ne communierait jamais. Monsieur Gobert tenta de la menacer en indiquant que le roi interviendrait. La sœur de Brégy déclara se réjouir d'accomplir sa vocation grâce à la persécution ; être martyre est une marque de la faveur divine. Du reste, l'Église ferait mieux de reconnaître son erreur d'exiger la signature du formulaire.

Néanmoins, la sœur s'inquiéta, car de mauvaise nouvelles l'affligèrent : l'enlèvement de la sœur Briquet et les signatures des sœurs Dupré et Thomas du Fossé. Sa santé en fut altérée. La visite du 30 janvier 1665 d'Hardouin de Péréfixe fut fort longue. La sœur se battit pied à pied : elle refusa d'entendre les arguments de l'archevêque qui tentait de lui prouver que les cinq propositions condamnées figuraient bien dans l'*Augustinus*. Il lui reprochait d'être attachée à ses propres lumières et d'être, avec Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, la moniale la plus entêtée. De même, il évoqua à nouveau la fameuse affaire du procès-verbal et manifesta son mécontentement, car la communauté rebelle continuait à communiquer avec l'extérieur, en dépit de son interdiction. Il dit à la sœur de Brégy qu'il publierait par imprimé et dans la Gazette la signature de la sœur du Fossé et sa lettre d'intention. De même, il fit part à la sœur du « renversement » de la sœur Dupré, satisfaite de sa signature.

Après le départ de l'archevêque, la mère supérieure avertit la sœur des risques

encourus : on allait lui ôter son habit, l'emprisonner à vie. La sœur de Brégy eut ces paroles admirables, reflets de son idéal érémitique :

> Ma mère, si je n'ai ni livre ni occupation, j'en aurai plus de temps pour prier Dieu. L'amour de la vérité tient lieu de tout. Qui l'aime de tout son cœur la possède, et dès qu'on la possède, sa lumière et sa beauté suit partout et embellit les plus noirs cachots. Que si on ne me réduit pas dans cette captivité, je tâcherai de rendre quelque service à la Maison où je serai, quand ce ne serait qu'à ramasser le bois du jardin pour en faire de petits fagots[396], comme fait votre bonne sœur Colombe (*Divers Actes, Lettres et Relations des religieuses de Port-Royal*, dits *Divers Actes de P.-R.*, s. l., s. n., 1724, *Relation de sœur Anne-Marie de Ste Eustoquie de Flécelles de Brégi*, p. 15).

La sœur de Brégy ne fut pas insensible à la captivité, contrairement à l'image que l'hagiographie et Sainte-Beuve véhiculèrent. En effet, pendant le carême, la religieuse connut de grandes peines intérieures et fut accablée ; elle n'en laissa rien paraître, surtout pas face à sa mère qui lui rendit visite. Entre elles, aucune intimité, voire une franche hostilité. Cette visite maternelle est relatée avec ironie, ce d'autant plus que la comtesse de Brégy est une amie d'Hardouin de Péréfixe. La comtesse met en œuvre des stratégies qui échouent toutes. Protestations d'affections, injonctions, supplications, rumeurs colportées, opprobre du monde, sont sans effet.

D'autres douleurs vinrent frapper la prisonnière : l'archevêque lui refusa la communion pascale, si bien que les ursulines l'insultèrent, la qualifiant d'excommuniée. Elle apprit en même temps la maladie et la mort de la sœur Soulain qui signa in extremis le formulaire, ce qui angoissa fort la sœur de Brégy, qui prit des dispositions pour ne pas être importunée comme la sœur Soulain sur son lit de mort. Enfin, fin avril, une dangereuse visite ne parvint pas à l'ébranler : le père Louvet, hostile aux jésuites, tenta de la convaincre de signer le formulaire, durant quatre heures entières. Il attaqua essentiellement l'*Augustinus* de Jansénius et se lança dans des considérations théologiques ayant pour objet le thomisme, auquel les Messieurs de Port-Royal seraient sensibles.

Le 20 mai, Chamillard apporta la bulle *Regiminis apostoloci* à la religieuse qui demeura ferme. Il l'abreuva de menaces et de fausses nouvelles, notamment à propos de la mère Agnès Arnauld qui serait prête à signer. Le père de la religieuse se rendit aux ursulines pour tenter de fléchir sa fille. Il versa beaucoup de larmes, fut victime d'un saisissement, affirma que la signature n'était qu'un acquiescement de respect vis-à-vis des autorités. Pour marquer son refus, la prisonnière écrivit, le 1er juin, une lettre très ferme à l'archevêque de Paris. L'abbé de Flesselles qui la visita jugea cette missive trop forte et refusa de la porter à Hardouin de Péréfixe. Celui-ci rendit visite à la captive en compagnie de l'évêque de Poitiers, le 3 juillet pour lui annoncer la fin de la captivité. La sœur croque une scène de comédie digne de Molière ; en effet, l'évêque de Poitiers se moque d'Hardouin de Préfixe en faisant des signes discrets à la sœur de Brégy. Le dialogue porte une nouvelle foi sur la grâce et le jansénisme. La sœur de Brégy partit promptement sans pouvoir saluer les ursulines. Son carrosse se rendit aux Annonciades de Saint-Denis pour y chercher la sœur Gertrude Dupré. Les deux religieuses ne se saluèrent pas, la sœur Dupré ayant signé le formulaire. Elles arrivèrent à la Visitation du faubourg Saint-Jacques vers dix heures du soir. Elles y retrouvèrent la sœur Anne-Eugénie de Boulogne et la prieure, la sœur Le Conte. Elles partirent pour Port-Royal des Champs très tôt le lendemain.

[396] On retrouve là le « primitivisme » de Port-Royal. La sœur poursuit l'idéal de la vie érémitique.

RELATION DE LA CAPTIVITÉ DE LA SŒUR ANNE-MARIE DE SAINTE-EUSTOQUIE DE FLESSELLES DE BRÉGI, RELIGIEUSE DE PORT-ROYAL DES CHAMPS, ÉCRITE PAR ELLE-MÊME

> Prenez-garde à ne vous laisser pas séduire, car plusieurs viendront sous mon nom [...]. Ils se saisiront de vous et vous persécuteront, vous entraînant dans les synagogues et dans les prisons [...]. Et je vous donnerai moi-même une bouche et une sagesse à laquelle tous vos ennemis ne pourront résister et qu'ils ne pourront contredire.
> Évangile de Luc, Lc 21, 8-15.

La violence de l'enlèvement

Le 29 novembre, Monseigneur l'archevêque arriva à Port-Royal et entra dans le couvent sur les sept heures du matin. Lorsque l'on eut sonné la communauté pour avertir de son arrivée, je sortis du chapitre (ne pouvant m'imaginer qu'il fût déjà entré) pour aller à notre cellule et je fus surprise au dernier point lorsque je vis M. Chamillard[397], M. de la Brunetière[398], M. l'archevêque avec ses aumôniers, à trois différentes portes du cloître, avec des sœurs signeuses[399], qui portaient des lanternes pour les éclairer. M. l'archevêque, qui était à celle qui conduit au dortoir, me regarda fixement et avec un signe de tête qui me fit juger que je serais une de celles sur qui ce jour il déchargerait sa colère. C'est pourquoi je m'offris aussitôt à Dieu de tout mon cœur pour tout ce qu'il lui plairait ordonner de moi. Étant retournée au chapitre, j'y trouvai la communauté assemblée, mais rien n'était commencé, parce qu'une de nos sœurs était, d'effroi, tombée en pâmoison. M. l'archevêque étonné de cet accident, demanda si elle ne se trouvait point mal auparavant. Comme je vis que personne ne répondait, et croyant qu'il n'était pas mauvais de lui faire quelque réflexion sur sa conduite, je lui répondis : « Monseigneur, elle ne se trouvait point mal, mais l'extrême frayeur qu'elle a eue de vous voir arriver à l'heure qu'il est, jugeant bien que ce n'était que pour faire quelque nouvelle exécution, l'a fait tomber dans cet accident. » Il me regarda d'une manière interdite, puis fit un signe de tête qui marquait qu'il ne m'oubliait pas.

Après qu'on eut conduit la malade à l'infirmerie, M. l'archevêque commença à nous parler sur nos dérèglements prétendus, surtout sur la communication[400] et sur nos écrits dont il disait avoir des copies[401]. Ma sœur Marguerite-Angélique[402] voulut

[397] Michel Chamillard, docteur de la Sorbonne, oncle du futur ministre de la guerre de Louis XIV, était le confesseur des moniales depuis juin 1664 ; il visita la plupart des captives pour les convaincre de signer. La mère Angélique de Saint-Jean le considère comme l'un des principaux responsables de son enlèvement : « Car, m'étant rencontrée proche de lui dans le chapitre, et ayant vu sur son visage dans une telle occasion tout ce que je soupçonnais il y avait longtemps dans sa conduite, et qu'il était un des premiers ressorts qui avaient fait jouer cette tragédie […] (Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, *Relation de captivité*, éd. abbé Louis Cognet, Paris, Gallimard, 1954, p. 28-29). » Dans sa *Relation de captivité* la sœur Chouy de Pensières lui reproche son « air absolu et impérieux qui lui est si ordinaire […] (*Divers Actes de P.-R.*, *op. cit.*, *Relation de la sœur Agnès de la mère de Dieu de Chouy*, p. 31). »

[398] Il s'agit de Guillaume du Plessis de La Brunetière, grand vicaire depuis 1661. Il avait assisté Hardouin de Péréfixe pour interroger les religieuses. Il avait accompagné les religieuses à Port-Royal des Champs à la fin de leur captivité, le 3 juillet 1665. Il était dans le dernier des sept carrosses.

[399] Il s'agit des religieuses qui avaient signé le formulaire.

[400] Les religieuses soumises à une étroite surveillance parvinrent néanmoins à communiquer avec leurs amis grâce à leur organisation et à leur ingéniosité. Le Grand Arnauld, caché, était informé de leur situation. Lancelot, qui faisait office de sacristain, leur apporta un secours précieux.

[401] Les augustiniens firent imprimer le fameux procès-verbal de la journée du 26 août, rédigé par les sœurs Briquet et de Brégy qui ridiculisait l'archevêque. Les religieuses parvinrent à jeter l'écrit attaché à une pierre par-dessus les

justifier la communauté, surtout sur le dernier article, l'assurant qu'on n'écrivait point de lettres et qu'on était trop bien gardées pour cela. Mais M. l'archevêque lui dit avec impatience : « Je sais ce que je vous dis, ne vous excusez point, si vous n'en êtes pas, à la bonne heure, je ne vous dis pas que c'est vous. Celles qui en sont le savent bien et ne seraient pas assez hardies pour me démentir. » Voyant que personne ne disait mot et étant certaine qu'il ne pouvait prouver ce qu'il disait que par les actes, je me mis à genoux et lui dis : « Permettez-moi de vous dire, Monseigneur, que je ne crois pas que vous puissiez montrer de copies de nos lettres et de nos écrits, car hélas ! quand les passerions-nous et à qui écririons-nous dans la captivité où nous sommes ? Il est vrai que vous avez quelques actes imprimés, qu'il était important de mettre dehors pour soutenir notre appel, et instruire nos gens d'affaires, pendant que nous avions une voie bien facile et bien légitime, puisque nos sœurs étaient encore dans les charges où nos mères les avaient mises. »

Il ne répondit que deux mots dont je ne me souviens pas et fit lire son ordonnance qui serait une pièce bonne à voir. Après qu'elle fut lue, il me parla en la manière rapportée dans le procès-verbal que nos sœurs dressèrent de notre sortie[403]. Je lui demandai ensuite permission d'aller à notre cellule, parce que les filles de Sainte-Marie[404], qui gardaient les portes, ne voulaient pas me laisser sortir. Il me la donna bonnement. Je trouvai en chemin une de nos sœurs qui parlait avec chaleur à M. Chamillard et, craignant que cela ne fît de mauvais effets, je lui dis : « Ma pauvre sœur, ne blessons pas la charité. » Aussitôt, elle se tut et M. Chamillard, bien aise, voulut se justifier envers moi. Je lui répondis : « Oui Monsieur, je crois que nous ne devons point blesser la charité. Nos affaires sont celles de Dieu, il y mettra ordre quand il lui plaira. C'est maintenant votre heure, celle de Dieu viendra après et tous ceux qui auront méprisé sa vérité seront alors souverainement jugés et condamnés par elle. » Ma sœur Marie-Dorothée[405] était auprès de lui d'un visage gai et d'une personne qui triomphe. Cela toucha ma sœur Françoise-Louise de Sainte-Claire[406], qui était dans une douleur extrême et m'embrassait avec la plus grande tendresse du monde, et, dans le mouvement de sa douleur, elle dit à ma sœur Dorothée : « Ma pauvre sœur, vous nous faites aujourd'hui une horrible trahison. Je vous en appelle au jugement de Dieu, il sera juge entre vous et nous, je vous appelle à son tribunal. » Elle dit tout ceci avec grande force, et ses paroles furent pour la sœur Dorothée comme un coup de tonnerre, qui devint toute interdite et pâle comme la mort. Pour M. Chamillard, il continuait toujours à se justifier, mais je l'interrompis en lui disant : « Monsieur, l'Évangile remarque que depuis que Jésus fut livré à ses ennemis et condamné à mort, il ne parla plus. C'est ce que je prends pour sujet d'unique méditation. »

Peu après, une de nos sœurs m'ayant rencontrée, me dit que plusieurs des autres avaient grande envie de me dire adieu, mais qu'elles ne le pouvaient, parce que M.

---

murs du couvent. La sœur Briquet parvint également à publier son *Effusion du cœur*, petit écrit qui justifiait le refus des religieuses de signer. Desmarets de Saint-Sorlin attaqua cet ouvrage, s'en prenant à son style « enflé » et à l'absence de modestie de son auteur. Pierre Nicole lui répondit.

[402] Il s'agit de la sœur Marguerite-Angélique du Saint-Esprit Giroust des Tournelles (1611-1691) qui fit profession à Port-Royal le 9 septembre 1629. Elle résista fermement à la signature du formulaire.

[403] Ce procès-verbal figure dans la *Relation concernant les Lettres que les Religieuses de P.-R. ont écrites…*, *op. cit.*, p. 93-97.

[404] Il s'agit des religieuses de la Visitation qui étaient arrivées à Port-Royal de Paris dès le 26 août 1664, au nombre de cinq, accompagnées de la nouvelle supérieure, la mère Eugénie, qui avait été mandatée par Hardouin de Péréfixe pour diriger et surveiller la communauté rebelle.

[405] La sœur Dorothée Perdreau avait signé le formulaire ; elle devint la nouvelle abbesse de Port-Royal de Paris le 16 novembre 1665 et fut placée sous le contrôle de Chamillard.

[406] Il s'agit de la sœur Soulain, cellérière, qui fut enlevée le même jour que la sœur de Brégy et internée chez les ursulines du faubourg Saint-Jacques. Elle y mourut le 15 avril 1665.

l'archevêque les avait fait enfermer dans le chapitre. Cela m'obligea de l'aller trouver à une des portes du cloître où il était avec ma sœur Flavie[407] et de lui demander permission d'aller dire adieu à mes sœurs. Il se mit à rire et me dit : « Il est vrai que vous êtes une étrange créature ! Mais d'où venez-vous donc, et que faites-vous ? Vous ne faites autre chose que de demander des permissions. Bien, allez, mais n'y soyez pas longtemps, car je vous attends, je suis pressé de vous faire sortir, j'ai bien des choses à faire. Allez donc vitement et ne dites guère de choses. »

Aussitôt que je fus arrivée au chapitre, je me mis à genoux devant nos sœurs. Je leur demandai très humblement pardon des sujets de mauvaise édification que j'avais pu leur donner. Je marquai quelques points en particulier, le temps ne permettant pas d'examiner toutes les actions et les fautes d'une personne aussi imparfaite que moi. Puis, dans un mouvement de douleur et de tendresse qui me mettait hors de moi-même, je leur dis que je les suppliais de me permettre de leur exposer mes sentiments avant que d'être arrachée d'avec elles et de leur dire qu'il n'y avait point de cause plus sainte que celle pour laquelle Dieu nous faisait la grâce de souffrir, que cette grâce me paraissait inestimable, et que, si jamais elles apprenaient que je fusse changée et que j'eusse signé, ce que j'espérais avec la miséricorde de Dieu qui ne serait point, elles se tinssent assurées que ce n'était point par principe de lumière, ce que je reconnaissais ne pouvoir arriver, mais par un effet de faiblesse, d'aveuglement, et par un terrible jugement de Dieu, qui aurait puni mes fautes passées en m'abandonnant à moi-même, qu'en leur présence et en celle des mères qui étaient présentes, je condamnais, anathématisais et rétractais toute signature qu'on pourrait extorquer de moi, en santé ou en maladie et surtout à la mort. M. Chamillard entendait cela avec une impatience extrême et me pressait de finir. Je quittai donc ainsi mes sœurs qui étaient dans une grande douleur.

M. l'archevêque, voulant que personne ne se trouvât à notre sortie, avait fait enfermer les sœurs de chœur dans le chapitre, et les sœurs converses dans l'avant chœur. Mais plusieurs de ces dernières s'échappèrent, et vinrent dans le cloître nous embrasser. Leur affection et leur tendresse fâchèrent fort M. Chamillard et irritèrent tellement M. l'archevêque que sa colère me parut inexprimable. Le feu lui sortait des yeux, et avec un geste effroyable, il commença à crier d'une manière qui faisait trembler : « Grises, grises[408], hors delà, que venez-vous faire ici ? Je vous ôterai votre habit, hors d'ici. Allons, allons, mais voyez-vous ces grises. » Le voyant dans cet emportement qui me parut tel que, sans exagération, je ne crois pas qu'un homme qui serait demi-heure dans cette colère n'en perdît la vie, je me mis à genoux et lui dis avec un profond respect : « Monseigneur, je vous supplie de les excuser, c'est l'affection qui les fait agir et celle des sœurs est trop grande pour ne pas pardonner les larmes dans une telle occasion, mais cela ne blesse point le respect qu'elles ont pour votre Grandeur. » Cela l'apaisa, il frappa sa poitrine, et dit : « Que Dieu me punisse, qu'il me perde (ou quelque mot semblable) si je ne fais pour lui ce que je fais. Je proteste que c'est pour sa gloire et en conscience. »

Nous arrivâmes donc à la grande porte du couvent, où il ne se trouva que la sœur Flavie, la sœur Dorothée, une fille de Sainte-Marie, et une sœur domestique, savoir ma sœur Anne de Lie[409]. Je dis adieu à ma sœur Flavie, et l'assurai que je prierais Dieu pour elle toute ma vie, mais je supprimai le reste de ce que j'avais envie de lui dire,

[407] La sœur Flavie Passart, maîtresse des novices, avait trahi ses consœurs, donnant à l'archevêque la liste des sœurs à enlever. Elle secondait l'archevêque et Chamillard mais ne parvint pas à obtenir pour elle la fonction d'abbesse de Port-Royal de Paris.

[408] Les sœurs converses portaient un manteau de chœur gris.

[409] Femme de chambre de mademoiselle de Vertus, elle était sœur de « voile blanc » : elle suivait les règles de la communauté sans avoir prononcé de vœux.

parce que je me sentis un peu émue. La religieuse de Sainte-Marie me fit un assez long adieu, mais M. l'archevêque la pressait de finir en disant : « Ouvrez, tôt, tôt ! Je suis pressé, j'ai bien des choses à faire ». Ma sœur Melthilde[410] demanda la bénédiction de M. l'archevêque avec un empressement assez grand, et témoignait pour lui un attachement hors de saison. Pour moi, je lui fis la harangue que nos sœurs ont insérée dans le procès-verbal, y ajoutant (ce qu'elles y ont omis) que je le suppliais de ne point accomplir la promesse qu'il venait de me faire de m'envoyer des docteurs, parce que cela serait tout à fait inutile, n'étant plus en état d'agir en aucune sorte. Il me répondit à cet article : « Non, non, ma bonne sœur, je ne vous enverrai point de docteurs. »

Dans le carrosse vers Saint-Denis

Sur cela, nous sortîmes. On nous mit, ma sœur Melthilde et moi, dans un même carrosse, avec un ecclésiastique et madame sa mère pour nous conduire. Aussitôt, nous commençâmes à prier Dieu. Ma compagne était fort gaie et paraissait bien courageuse. Pour moi, je trouvais la grâce que Dieu nous faisait si grande qu'elle me transportait de joie, mais la crainte de n'en pas faire un saint usage l'accompagnait de tremblement. Après que nous eûmes dit ensemble les trois Heures d'Office et beaucoup de psaumes, litanies et autres prières, et que nous fûmes arrivées à la porte de Saint-Denis, je me trouvai fort mal, ce qui nous ayant contraint d'interrompre nos dévotions, ma sœur Melthilde demanda à l'ecclésiastique qui était avec nous où il nous conduisait. Il nous dit que c'était à Saint-Denis et nous apprit la Maison où nous devions chacune aller. J'eus peur, quand je vis que l'on me destinait les Ursulines[411]. J'y avais je ne sais quelle particulière répugnance et cela m'obligea de faire à Dieu un petit nouveau sacrifice. Pour ma sœur Melthilde, elle dit à cet ecclésiastique : « Je vois bien, Monsieur que l'on me met à Sainte-Marie dans l'espérance que ma sœur Candide[412] me gagnera, mais j'en suis incapable, j'ai éprouvé ce que c'est que de trahir sa conscience. » Cette parole me fit peur et je lui répliquai : « Vous en êtes incapable ! Et moi, ma pauvre sœur, j'en suis très capable. Tremblons, tremblons. La grâce est notre soutien, mais, si nous en rendons indignes, que ferons-nous, étant la faiblesse même ? – Comment, me dit cet ecclésiastique, vous croyez donc la signature un péché ! – Très grand, Monsieur. – Mais, Madame, répliqua-t-il, quelle sorte de péché ? – Monsieur, répondis-je, saint Grégoire le qualifie et dit que c'est renoncer la foi et cesser d'être chrétien. » Il me pria de lui dire les propres termes, je le fis. Ce passage lui fit peur et il me dit : « Mais, Madame, tout le monde serait donc damné ? – Monsieur, répliquai-je, c'est une bonne maxime de ne juger personne, mais de prendre garde à sa foi. » Madame sa mère nous demanda si nos sœurs, qui étaient demeurées à Port-Royal, avaient signé. Je lui dis que non par la grâce de Dieu. « D'où vient donc, dit-elle, que M. de Paris vous fait sortir ? – Parce que, répondis-je, tel est son bon plaisir. »

Ils demandèrent la même chose à ma sœur Melthilde, qui leur conta son histoire, et me pria de lire sa rétractation[413], dont cet ecclésiastique lui demanda une copie. Après quelques discours semblables, nous recommençâmes nos prières jusqu'à ce que nous fûmes arrivées aux Ursulines. Alors ma Sœur Melthilde me dit : « Comment ferez-vous ? Vous mettrez-vous à genoux devant la supérieure ? – Oui, lui dis-je, car nous ne

[410] La sœur Melthilde Thomas du Fossé fut enlevée le même jour que la sœur de Brégy, car elle avait rétracté sa signature du formulaire.
[411] Le couvent existe toujours à Saint-Denis. Il avait été crée par Anne d'Autriche. À l'heure actuelle, il est habité.
[412] La sœur Candide Le Cerf avait signé fin octobre 1664. Elle rétracta sa signature en mars 1665.
[413] La sœur Thomas du Fossé rétracta sa signature fin novembre 1664, sous forme d'une lettre que les amis de Port-Royal firent imprimer.

saurions trop nous humilier et ce n'a dû être que la justice qui nous a empêchées de le faire à l'égard de la mère Eugénie[414]. » Sur cela nous nous dîmes adieu en nous exhortant à la persévérance.

Le porche monumental donne accès à la cour du couvent des Ursulines

À Saint-Denis : le premier jour de captivité

Lorsque je fus descendue de carrosse, je trouvai un ecclésiastique qui me fit bien des compliments et un panégyrique des Ursulines. Je lui répondis : « Monsieur, Dieu est partout, et ainsi j'espère le trouver aux Ursulines, comme à Port-Royal. Cela me suffit. » Il me dit que la communauté était nombreuse, la maison riche, les bâtiments fort beaux. Je lui répondis : « Monsieur, on ne cherche pas la beauté dans l'exil[415] et un chrétien à qui le monde est un exil ne saurait craindre les incommodités de la prison. » Aussitôt on ouvrit la grande porte. Je me mis à genoux sur le seuil devant la mère et lui dis : « Ma mère, je vous supplie très humblement de me permettre de vous faire, avant que d'entrer, en présence de messieurs les ecclésiastiques et des mères que voici, la même protestation que j'ai faite à M. l'archevêque au sortir de Port-Royal et de vous

[414] La mère Eugénie, nouvelle supérieure de Port-Royal de Paris imposée par Hardouin de Péréfixe, ne parvint pas à asseoir son autorité sur la communauté rebelle. En signe de protestation, les religieuses non signeuses refusèrent de s'agenouiller devant elle.

[415] Ce thème de l'exil est prégnant dans les *Relations de captivité* des religieuses ; ainsi, la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly et la sœur Anne-Eugénie de Boulogne citent le célèbre psaume 136 *Super flumina Babylonis*.

dire, ma mère, que c'est avec joie que j'embrasse la solitude où Dieu permet que l'on me mette, que je vous obéirai en tout avec un profond respect comme à ma supérieure tant que je serai dans votre Maison, à l'exception des choses qui regardent les affaires présentes de la signature, sur lesquelles il n'y a pas, s'il vous plaît, une seule syllabe à me dire, parce que l'état dans lequel j'entre, est une cessation de toute action et absolument passif pour moi. »

Cette harangue fut reçue assez froidement. Dès que la porte fut fermée, je priai la mère de me conduire à l'Église pour m'offrir à Dieu de nouveau. Elle me fit cette grâce. Et, soit que ces bonnes filles crussent auparavant que les religieuses de Port-Royal ne priaient point Dieu ou autre chose, elles parurent fort édifiées de cette prière, et surtout de voir que je me mis à genoux devant une figure de la Sainte Vierge[416] et y demeurai assez longtemps et je les entendais qui se disaient les unes aux autres avec étonnement : « Elle prie la Sainte Vierge ! On nous avait dit que ces religieuses n'y croyaient point. » Cela leur fit prendre un visage plus ouvert.

Je passai tout le jour dans leur chambre de communauté avec la mère assistante, le seul lieu qu'elles me pouvaient me donner n'étant pas prêt, parce que j'étais venue plus tôt que M. l'archevêque ne leur avait dit. J'assistai ainsi à leur récréation ce jour-là. Elle me fut d'autant plus pénible qu'elle était plus gaie. Elles me firent même dîner là au milieu d'elles. Une ancienne m'exhorta à prier saint Maturin, disant que c'était un grand saint qui faisait des curés admirables. D'autres faisaient d'autres contes ridicules et la mère voulut me donner plusieurs attaques surtout à l'occasion d'une de leurs sœurs morte ce jour-là même, à quatre heures du matin, dont elle me disait et répétait avec des regards affectés que ses propres mérites l'avaient élevée à la gloire. Mais je ne faisais pas semblant d'entendre tout cela. La mère assistante voulut me faire parler sur nos affaires, mais je lui fermai la bouche, en lui disant : « Ma mère, je ne dois point parler de tout cela. Je ne dois songer qu'à m'avancer dans la piété. Je veux prendre l'état où M. de Paris me réduit pour un effet de sa charité. Il a vu que j'avais une peine extrême à la signature et que mes scrupules étaient invincibles. Ainsi, peut-être qu'il m'a voulue réduire dans l'impossibilité même de signer, afin de m'en ôter toutes les pensées et toutes les craintes. » Je la priai ensuite d'avoir la charité de m'avertir de toutes mes fautes et de me procurer la même faveur de la révérende mère, parce que j'étais une personne fort imparfaite, mais que, grâce à Dieu, j'avais une bonne volonté. Que c'était en quoi je la priais de me témoigner sa charité, que, pour ce qui regardait nos affaires, il fallait les laisser à Dieu. C'est sur quoi cette bonne mère m'a satisfait sur ce point, m'ayant fort peu parlé de la signature. Elle est fort politique et m'a dit que sa maxime était de tâcher d'acquérir partout des amis et de les conserver sans se mettre en peine de leurs sentiments. Que cela ne faisait jamais de mal, et faisait du bien en plusieurs rencontres. Qu'elle avait entrevu M. Singlin et connu assez particulièrement M. de Bernières[417]. Qu'elle trouvait leurs mœurs excellentes, pour leur doctrine, elle n'y touchait pas.

Je fus encore présente à leur récréation du soir qui ne me fut pas moins pénible que celle du matin. Lorsqu'elles l'achevaient, la révérende mère me dit qu'elle me priait d'agréer une sœur qui était là, à qui elle ordonnait, pour obéir aux ordres de M.

[416] Une calomnie ancienne diffusée par les jésuites avait répandu dans l'esprit du public que les religieuses de Port-Royal n'honoraient pas la Sainte Vierge, ne récitaient pas le chapelet et ne possédaient pas d'images de la Vierge. On peut relever l'étonnement de la Grande Mademoiselle qui visita Port-Royal des Champs en 1657 : elle fut surprise de découvrir que ce couvent ressemblait aux autres maisons réformées, qu'on y trouvait des images pieuses, des chapelets, des reliques.

[417] Charles Maignart de Bernières (1616-1662) fut un ami très dévoué de Port-Royal et fit des dons importants au monastère de Port-Royal de Paris. Il s'était attiré l'hostilité du roi.

l'archevêque, d'être jour et nuit continuellement auprès de moi et que, s'il fallait absolument en sortir, je serais gardée par une sœur converse à qui elle donnait soin de nous apporter tout ce dont nous pourrions avoir besoin. Elle ajouta qu'elle me priait de recevoir cela doucement et qu'elle-même en avait quelque peine. Je répondis : « Ma mère exécutez ponctuellement vos ordres. J'aurai une douzaine de gardes, si M. de Paris le veut. Je n'ai qu'une affaire, c'est d'être fidèle à Dieu. Mais cette affaire ne demande point le secret, au contraire, elle doit être connue de tout le monde. » Elle me demanda comment je ferais pour mon office. Je lui répondis qu'étant obligée à réciter le grand, il ne m'était pas permis de m'en dispenser pour en prendre un autre. Elle répliqua qu'elle croyait qu'étant hors de ma Maison, je pouvais me conformer, sans blesser ma conscience, aux coutumes de celle où j'entrais, qui étaient bonnes, grâce à Dieu[418]. Je lui dis que, dans toutes celles qui étaient indépendantes d'elles comme l'office, le jeûne, le coucher, etc. je serais, s'il lui plaisait, aussi exacte qu'au logis[419], puisque j'y avais la même obligation, la loi de la charité ou de la nécessité qui n'est jamais soumise à aucune, ne m'en dispensant point, que pour le maigre, comme cela les incommoderait fort, comme elle m'en assurait, je ferais gras comme elles trois fois la semaine, mais sans souper le soir, ni interrompre le jeûne. Je la suppliai de me traiter le plus pauvrement et simplement qu'elle pourrait, afin que je pusse me conformer en ce point hors de Port-Royal à l'esprit de la mère Angélique[420]. Elle me répondit qu'elle me priait de souffrir qu'elle fît ce qu'elle croyait devoir faire, que quelques personnes m'avaient fort recommandée. Elles m'ont, en effet, aussi bien traitée saine et malade que je leur ai permis de le faire.

Couvent des ursulines devenu immeuble d'habitation

[418] Les religieuses captives respectèrent les *Avis donnés par la Mère Catherine-Agnès de Saint-Paul Arnauld aux Religieuses de Port-Royal sur la conduite qu'elles devaient garder au cas qu'il arrivât du changement dans le gouvernement de la Maison.* Ces avis étaient datés de juin 1663. Dans la rubrique « du Bréviaire », la mère Agnès indique que les religieuses continueront de dire le *Bréviaire de Paris*.

[419] À Port-Royal.

[420] L'esprit de la mère Angélique Arnauld s'inspire des principes de pauvreté et d'humilité. Nous retrouvons cet esprit dans le vingtième *Avis* de la mère Agnès Arnauld : « Elles se regarderont dans ces monastères comme les dernières de toutes, et comme des personnes exilées qui sont d'autant plus obligées de s'humilier, que c'est Dieu qui les humilie lui-même, et qu'il ne fait rien qu'avec Justice et Miséricorde (*Divers Actes de P.-R.*, *op. cit.*, *Avis donnés par la mère Catherine-Agnès de St Paul Arnauld* en suite de sa *Relation de la captivité*, p. 75). »

La sœur Marie-Élisabeth de Sainte-Scholastique

Je commençai donc dès ce soir à avoir pour inséparable compagne, jour et nuit, pendant plus de sept mois, la mère Élisabeth de Sainte-Scholastique, qui fut pour ce sujet privée de toutes les observances et quasi aussi prisonnière que moi. Je n'ai été à leur église que deux fois. Elle est magnifiquement parée, mais surtout les grandes fêtes, en sorte que l'on vient de bien loin pour en voir les ornements. Elles regardent le luxe en ce point comme une marque de piété singulière et la mère, me parlant un jour de la simplicité de notre grande église, me dit que cela tenait de Charenton[421]. Et comme je lui eus répliqué qu'en cela nous ne suivions que les sentiments de notre père saint Bernard et des autres pères, elle me répondit qu'ils étaient donc en cela dans des sentiments particuliers et qu'ils nous ressemblaient en ce point qui était du jansénisme. Mais nous allions toujours dans une grande chapelle de la Sainte Vierge qui donne sur l'église, et, comme ma gardienne était fort dévote et que la nécessité que j'avais de la prière m'en renouvelait sans cesse l'obligation, nous étions ordinairement, mais surtout les fêtes, depuis quatre ou cinq heures du matin jusqu'à neuf ou onze heures, et l'après-dînée à proportion dans cette chapelle à faire nos dévotions, notre oraison, dire notre office, entendre des messes, etc. Cette bonne mère était extrêmement prévenue d'abord contre nous. Nous fûmes environ trois semaines sans nous parler, ayant peur l'une de l'autre. Au bout de ce temps-là, elle me dit agréablement et en m'embrassant : « En vérité, vous êtes pourtant une bonne fille. Je ne sais ce que vous m'avez fait, mais vous me gagnez le cœur. » Elle me mit d'abord sur le chapitre des jésuites. Elle me dit que c'étaient les seuls directeurs de leur Maison[422] et qu'assurément leur conduite était la plus pure et la plus sainte qui fût dans l'Église de Dieu. Je vis bien qu'elle m'attendait là et elle croyait, comme elle me l'a depuis avoué, que j'allais déclamer et m'emporter. Mais je lui répondis de sang froid : « Assurément, ma mère, toute conduite que Dieu nous donne, quand c'est dans sa miséricorde qu'il nous la donne, nous est utile. » Depuis ce jour, elle s'ouvrit toujours de plus en plus et de mon côté, voyant que c'était une âme droite et un esprit solide, je lui parlai fort bonnement et tâchais doucement et par forme d'entretien de lui insinuer les bonnes maximes. Elle entra beaucoup dans celle du désintéressement dans la réception des filles, de l'éloignement du monde, de la simplicité dans les ornements de l'Église, dans la pénitence et elle résolut avec moi de faire le jeûne du Carême selon les coutumes anciennes de l'Église en ne faisant qu'un repas[423], ce que Dieu nous fit la grâce d'accomplir. Elle avait grande aversion des livres des casuistes et elle me dit que le feu père le Jeune son directeur, et qu'elle croyait un saint, lui avait défendu cette lecture, lui disant qu'il suffisait de ce que saint Paul avait commandé aux chrétiens de s'abstenir de tout ce qui a l'apparence de mal. Elle dit qu'il lui avait prédit qu'elle serait auprès de moi d'une manière si positive que, ni elle, ni les autres qui savaient sa prophétie, ne pouvaient qu'elles n'en fussent étonnées, et qu'il lui avait ordonné d'apprendre par l'exemple de la religieuse dont elle aurait soin jusqu'à quel point il faut préférer Dieu à tout. Elle commençait fort à se détromper. Elle aimait et désirait fort de lire de bons livres, mais elle a peine à en avoir à cause de l'horreur qu'en ont les autres. Elle m'a dit qu'elle n'oublierait jamais la grâce que Dieu lui avait faite d'être auprès de moi. Elle m'avait fort conjuré de lui faire savoir de mes nouvelles

[421] Le temple protestant de Charenton.
[422] Ennemis féroces des jansénistes, les jésuites dirigeaient beaucoup de maisons religieuses ou les influençaient. Ainsi, le couvent des annonciades, qui emprisonnait la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, avait des confesseurs jésuites, notamment le père Nouet, violent ennemi du Grand Arnauld.
[423] Les jours de jeûne du carême ne comportaient qu'un seul repas pris à partir de six heures du soir.

par quelque voie secrète. Mais elle ne témoignait pas ses sentiments aux autres qui ne remarquaient que trop qu'elle m'aimait.

Les « jésuitesses »

Je ne crois pas qu'il y ait de Maison en France plus dévouée aux jésuites que les Ursulines de Saint-Denis. Elles les estiment comme les colonnes de l'Église. Elles s'appellent avec grande satisfaction les jésuitesses. Elles ont l'Almanach du Jansénisme foudroyé[424] comme une image de dévotion à la porte de la galerie de la Sainte Vierge. Elles disent que tous nos amis sont francs hérétiques, sans le reste. La mère supérieure m'a dit savoir de bonne part qu'ils tronquent tous les passages des Pères, qu'ils les tirent aux cheveux, l'un d'un côté et l'autre de l'autre, et font ainsi revenir tout à leur dessein pour tromper les simples par le nom des Saints auxquels ils attribuent ces sentences ainsi fabriquées. Elle m'assura que cela lui avait été montré par plusieurs personnes habiles et par M. de Sainte-Beuve[425] même, avant qu'il fût perverti[426]. Enfin, il est vrai que les jésuites leur ont inspiré contre les disciples de saint Augustin cette haine parfaite que David disait avoir des ennemis de Dieu. Sur quoi, je rapporterai trois exemples qui le prouvent, dont les deux premiers sont d'assez fraîche date. M. Feydeau prêchant un jour à Argenteuil à une vêture où il y avait une assemblée nombreuse de personnes considérables sur la nécessité d'une bonne vocation en expliquant ces paroles de Jésus-Christ : toute plante que mon père céleste n'aura pas plantée sera arrachée[427]. Quelques mères Ursulines de Saint-Denis, qui allaient fonder à Argenteuil, s'imaginèrent qu'il disait des hérésies. Leur zèle s'échauffa, et oubliant tout dans cette ardeur de piété, comme elles disaient, elles tirèrent le rideau de leur grille et contraignirent le prédicateur à descendre de leur chaire. Elles m'ont conté plusieurs fois cette action qu'elles regardaient comme une satisfaction extrême, comme l'effet d'un zèle sans pareil. La mère supérieure, m'ayant conté à son tour cette première histoire, ajouta qu'elle aurait fait la même chose à M. Hardy grand vicaire de M. d'Alet lorsqu'il prêcha l'une de ses deux sœurs, sans le respect de M. l'évêque de Saint-Flour, son parent très proche qui était présent. Mais qu'absolument elle traiterait ainsi et les ferait sortir de chaire, si jamais il leur venait dire des choses pareilles à celui de ces sermons où il les avait traitées et toutes les religieuses, à l'exception de celles de Port-Royal, d'arabes, de turquesses, d'infidèles etc. Ces étranges noms m'ayant surprise, je leur demandai à quelle occasion il en avait usé et de quoi il leur avait prêché. Elle me dit que son sermon avait été sur le désintéressement. À la vérité, il ne les avait pas appelées positivement arabesses. Mais que c'était bien les dire de dire, comme il leur avait dit, que les religieuses avaient une passion ardente pour le bien et une avarice qui allait jusqu'à la sordité, qu'elles se rendaient simoniaques en marchandant la vocation des filles, la vendant et acceptant à prix d'argent. Qu'au lieu de songer à assister les pauvres, elles employaient leurs biens en des magnificences et des superfluités dans les ornements d'église. « Enfin, conclut-elle, toutes sortes de maximes semblables, contraires à

[424] Les jésuites, pour fêter la bulle *Cum occasione* qui condamnait les cinq propositions, avaient fait imprimer cet almanach début 1654. Il circula dans toute la France. Cet almanach contenait une gravure fameuse intitulée *La déroute et confusion des jansénistes.* Entre les trois figures de la Tromperie, de l'Ignorance et de l'Erreur, Jansénius était représenté avec son camail et son rochet, des ailes de diable dans le dos. Il tenait entre ses mains son ouvrage, l'*Augustinus* et faisait mine de rejoindre les calvinistes. Le Maistre de Sacy répondit à cette caricature par un long poème satirique : les *Enluminures du fameux almanach des jésuites.*

[425] Jacques de Sainte-Beuve, célèbre théologien, fut le supérieur de Port-Royal de 1646 à 1656. Il signa le formulaire en 1661.

[426] Jacques de Sainte-Beuve soutint le Grand Arnauld et refusa de souscrire à la censure de ce dernier.

[427] Évangile de Matthieu (Mt 15, 13).

l'honneur de la Religion et à la pratique de l'Église remplirent son sermon ; s'il ne change, il a fait à nous. Ce n'est pas souffrir. Ce sont vos maximes, ma chère sœur ? – Oui, ma mère, répondis-je et celles de l'Église. »

Un homme de condition, leur ami intime, amena M. Barbereau pour prêcher à la profession de sa fille, sans dire autre chose à la mère, sinon que c'était un bon prédicateur. Mais elle m'a dit que, pendant son sermon, elle avait été sur les épines et dans un vrai mouvement d'indignation, jugeant bien par son discours que c'était un janséniste. Je lui demandai à quoi elle le connaissait. « Ô ma chère sœur, me dit-elle, je voyais un discours si suivi, si poli ! Il parlait toujours de vie chrétienne, et disait : chrétiens, est-ce vivre en chrétiens ? au lieu de louer l'état de la Religion et la vocation de la fille. – Hé bien, ma mère, répliquai-je, c'est un si beau nom que celui de chrétien, vous fait-il peur ? Hélas ! ma mère, il est bien plus utile de parler des obligations du christianisme que des louanges d'une fille qui, après tout, reçoit infiniment plus de Dieu qu'elle ne lui donne. »

Elle m'assura qu'elle avait pensé rompre avec ce gentilhomme à cause du tour qu'il leur avait fait de leur amener un janséniste et qu'elle voulait qu'on lavât la chaire afin de la purifier. Cependant, elle savait fort bien non seulement que M. Barbereau a signé[428], mais que, peu de jours auparavant cet entretien, il était venu chez elles et avait voulu me voir pour m'exhorter à le faire. Mais cela ne la rassura pas. « Car, croyez-moi, ma chère sœur, m'ajouta-t-elle, je me défie toujours de ceux qui ont été dans ces erreurs. C'est pourquoi je vous avoue que j'ai souhaité avec passion que vous signassiez, et je le désire encore de tout mon cœur, mais, néanmoins, comme je remarque à mesure que je vous entretiens que vous avez toutes les maximes des jansénistes dans la tête et que vous y êtes terriblement attachée, je ne me fierais pas à vous après même votre signature, si je ne voyais une conversion et un changement pareil à celui de saint Paul[429] : c'est-à-dire qu'il ne vous restât plus rien de ce que vous êtes maintenant ainsi qu'il est arrivé à la bonne sœur Melthilde[430] dont le changement est, grâce à Dieu, si parfait que la supérieure de Sainte-Marie me mande qu'elle n'a pas trace d'avoir été religieuse à Port-Royal n'ayant plus aucune maxime particulière, ni sur la réception des filles, ni sur les ornements de l'Église etc. »

Dans la suite de l'entretien je la priai de me dire les motifs que M. Barbereau avait eus pour signer. Elle me répondit : « Motif de la sainte grâce de Dieu et de sa miséricorde qui l'a éclairé et maintenant il prêche, il parle en public, il a une nouvelle abbaye[431]. » Je répondis : « Ha ! J'entends bien, ma mère. Son motif est assurément plus commode que chrétien. Ceux qui n'ont point de chaire et qui renoncent à toute prétention d'abbaye et d'autres semblables choses n'ont point de lumière pour signer. »

Cette bonne mère me dit encore, ce qu'elles m'ont souvent répété, qu'une des maximes des jansénistes c'est de ne point dire la messe le Carême, que M. Sevin lui avait assuré que feu M. Grimald ne la disait jamais en ce temps et encore en beaucoup d'autres, comme l'Avent, les jeûnes d'Église, et qu'à peine même l'écoutait-il, disant qu'il en était indigne et pour les détourner il disait vite les sept psaumes[432].

---

[428] Pierre Barbereau, soutien du Grand Arnauld, avait été exclu de la Faculté de Théologie en 1656. Augustinien, il avait néanmoins signé le formulaire pour obtenir un bénéfice.

[429] Saint Paul, violent persécuteur des premiers chrétiens, se convertit soudainement sur le chemin de Damas lorsque le Christ lui apparut.

[430] Elle signa à nouveau le formulaire après sa première rétractation, le 25 janvier 1665. Elle expliqua cette seconde signature dans une lettre aux religieuses de Port-Royal du 6 février 1665. Cette lettre fut publiée.

[431] Il devint abbé de Pibrac dans le diocèse de Toulouse.

[432] Il s'agit des sept psaumes de la pénitence : le psaume 6 *Domine, ne in furore tuo*, le psaume 31 *Beati quorum remissae sunt iniquitates*, le psaume 37 *Domine noli me*, le psaume 50 *Miserere mei*, le psaume 101 *Domine exaudi orationem meam*, le psaume 129 *De profundis* et le psaume 142 *Domine exaudi orationem meam*.

« J'ai connu, me disait-elle, votre esprit dans celui de ce bon monsieur. Il est vrai qu'il nous disait de plaisantes choses. Il faut s'attendre, nous disait-il, à la Providence de Dieu, qui nourrit les vrais pauvres : n'amassez point de biens temporels et ne vous souciez point que les filles soient riches ou pauvres, pourvu qu'elles aient une bonne vocation[433], soyez pauvres, soyez détachées. Voyez les bonnes religieuses de Port-Royal, elles agissent de la sorte et Dieu y envoie le bien en abondance, elles touchent par an des demi-millions. À la vérité, ma chère sœur, il est aisé d'être détaché et de prendre des filles pour rien, quand d'ailleurs on est dans l'abondance. Si l'on agissait selon la spiritualité de ces bons ecclésiastiques l'on ferait mes Maisons bien conduites et bien fondées. Il faut vivre pour vivre. Il faut avoir de quoi. Si donc on ne nous en fournit pas comme à vous, il faut bien que nous nous pourvoyions nous-mêmes. Nous ne faisons que ce que font les plus saintes religieuses, les carmélites etc. Il n'y a pas d'apparence que les religieuses de Port-Royal soient les seules pauvres. Ce bonhomme, continua-t-elle, ne nous parlait aussi que de grâce, de nécessité de la grâce : que personne n'entendait plus le mystère de la grâce et la doctrine de saint Augustin que les Messieurs de Port-Royal. Je fis un jour rapport de tous ces beaux discours à M. l'évêque de Toul, alors notre supérieur, et il me dit : ce bonhomme ne sait ce qu'il dit. Je vous assure que si saint Augustin vivait, il donnerait un bon soufflet à Messieurs les jansénistes en leur disant : "Vous n'entendez point ma doctrine et vous me faites auteur de vos erreurs." En effet, ma chère, saint Augustin n'est pas contraire à saint Pierre. Prédestination disent les jansénistes : il n'y a que les prédestinés de sauvés. Mais saint Pierre ne dit-il pas : Si tu n'es prédestiné, fais en sorte que tu le sois ? »

J'écoutai ce discours avec la dernière froideur, mais je priai seulement la mère en lui présentant un Nouveau Testament de me montrer ce passage[434].

Ces bonnes mères m'ont souvent dit que, quand il n'y aurait que le discours si poli et si subtil des jansénistes, cela leur ferait voir que la vérité n'est pas de leur côté et qu'ils ne suivent pas l'Évangile, qui n'est que simplicité. Et, quoique j'aie observé avec soin la résolution que j'avais prise d'abord de ne jamais les mettre en matière et de trancher court, quand elles-mêmes commenceraient à s'y mettre, néanmoins, comme elles me rebattaient toujours ce que je viens de rapporter, l'impatience me prit et je dis à celle qui me parlait en présence de quelques autres: « Mon Dieu, ma mère ! Permettez-moi de vous dire, sans blesser le respect que je vous dois, que vous comprenez bien peu la simplicité que vous louez tant. Je suis de votre sentiment. La simplicité est une des plus grandes vertus. Je la crois même la première des vertus, parce qu'elle est le propre caractère de Dieu, qui est une essence très simple, parce qu'il est dans un dégagement général et absolu de toutes les créatures spirituelles et corporelles, et que, les comprenant toutes en lui et dans son immensité, il ne se mêle avec aucune et ne participe jamais à leur corruption et à leur défaut. Voilà, ma chère mère, le modèle de la simplicité chrétienne, qui consiste à être uniquement à Dieu, à ne regarder que lui, et à ne tendre qu'à lui, sans se diviser par l'amour des créatures. Si vous en connaissez d'autre, je pense que ce n'est pas des saints que vous l'avez apprise, mais de certaines

[433] C'était une originalité de Port-Royal qui avait impressionné les contemporains. Port-Royal recevait des postulantes pauvres, sans dot, et refusait des postulantes fortunées mais sans vocation. Ainsi, Port-Royal offrait au public une image édifiante de la vie monastique.

[434] Les religieuses de Port-Royal connaissaient parfaitement les Écritures et lisaient régulièrement la Bible. Elles l'emportaient facilement dans les joutes oratoires face à des adversaires qui utilisaient des citations tronquées ou inexactes. Relevons ce passage de la *Relation de captivité* de la mère Angélique de Saint-Jean : « Je la priai de me dire le passage qu'elle venait de citer, et que je n'avais point encore vu dans l'Évangile ; elle me répondit qu'elle me le montrerait quand je voudrais, et aussitôt je me retournai pour prendre notre Bible, qui était sur la table, et la lui mettre entre les mains pour le chercher (Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, *Relation de captivité*, *op. cit.*, p. 78). »

gens qui voudraient bien aveugler le monde, afin qu'on ne vît pas ce qu'ils sont. Ce sont ces personnes qui ne sont point simples. Au contraire, ceux que vous accusez de ne l'être point, le sont parfaitement et c'est même cette admirable simplicité qui est en eux la source de la lumière, de la sagesse et même de cette manière noble de parler, qui vous fait horreur. » Cette bonne mère demeura toute interdite, comme elles le sont toutes, dès qu'on leur parle de quelque vérité essentielle, et de quelque principe solide du christianisme, qu'elles comprennent peu ou point, parce qu'on ne les nourrit que de viandes creuses et de dévotions sans principes[435].

Une étroite surveillance

Quoique la mère Élisabeth de Sainte-Scolastique, qu'on m'avait donnée pour gardienne, eût bien de la bonté pour moi et qu'elle se détrompât de jour en jour, je n'en étais pas moins captive, parce qu'elle avait ses ordres, qu'elle n'aurait osé violer le moins du monde. On avait envoyé aux autres leur écritoire et quelques livres, mais on ne m'envoya rien de tout cela, et j'ai appris que c'était ma sœur Flavie qui s'y était opposée, en disant qu'il fallait me faire faire pénitence de mes lectures et de mes griffonneries passées[436]. Ce n'est pas que la mère Scolastique ne me fournît bien volontiers de quoi écrire et ne me pressât fort de le faire, mais à condition que ce serait pour elle ou du moins qu'elle le verrait. Ainsi je passais les fêtes à prier ou à lire dans notre Bible, que j'avais emportée de Port-Royal[437], et, les jours ouvriers, je travaillais à ce que les mères souhaitaient que je fisse pour elles ou pour leur église[438]. Mais la mère supérieure avait une frayeur étrange que je ne disse par hasard quelque parole à ses religieuses qui pût leur ouvrir l'esprit sur les affaires. Outre que j'étais toujours gardée par les deux religieuses à qui elle avait commis ce soin, elle usait encore de toute autre précaution pour empêcher ce malheur. Cependant, plusieurs m'aimaient et cherchaient les occasions de me dire quelque mot[439]. Quelques-unes en fussent venues à bout, mais deux jeunes étant venues prier la mère Scolastique que je leur apprisse à chanter le Te Deum, une autre religieuse qui les entendit les fut accuser. On les reprit fortement et on renouvela la défense de m'approcher sous de grandes peines et on la renouvelait si

[435] Très hostiles à l'obéissance aveugle, les religieuses de Port-Royal s'appuyaient sur la raison, la tradition de l'Église et la lecture des Écritures pour étayer leur foi. Leur culture et leur autonomie, encouragées par leurs confesseurs, notamment le Grand Arnauld et Le Maistre de Sacy, impressionnaient et choquaient leurs adversaires. On peut affirmer qu'elles étaient en avance sur leur temps.

[436] La sœur de Brégy avait participé à la rédaction du fameux procès-verbal de la journée du 26 août 1664. Elle fit aussi le récit des persécutions subies par la communauté. Très cultivée, maîtrisant le latin à l'instar de son modèle, la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, elle avait certainement lu l'A*ugustinus* de Jansénius et les ouvrages polémiques des jésuites et des augustiniens.

[437] Port-Royal, sous l'influence de Saint-Cyran, accordait une grande importance à la lecture de la Bible, ce qui n'était pas le cas des autres communautés religieuses.

[438] Les religieuses captives, comme l'indiquent leurs *Relations de captivité*, s'adonnaient à des travaux manuels. Dans ses *Avis donnés aux Religieuses de Port-Royal sur la conduite qu'elles doivent garder au cas qu'il arrivât du changement dans le gouvernement de la Maison*, la mère Agnès émet une recommandation consacrée au travail manuel des religieuses en captivité: « […] elles s'occuperont de bon cœur aux ouvrages les plus communs pour le service de la Maison, à quoi elles emploieront effectivement tout le temps qu'elles pourront avoir, comme la Règle l'ordonne, et avec plus de désintéressement qu'en leur propre Maison […] (*Divers Actes de P.-R.*, *op. cit.*, p. 87). »

[439] Certaines religieuses des communautés qui détenaient les captives firent preuve de charité. Elles tentèrent d'adoucir les ordres stricts d'isolement des religieuses détenues qu'avait imposés l'archevêque de Paris. Néanmoins, elles-mêmes furent sous la surveillance de leurs consœurs et furent tenues de respecter les consignes. Relevons à cet effet les commentaires de la mère Angélique de Saint-Jean dans sa *Relation de captivité* : « […] car, comme elles me l'ont dit bien des fois, elles auraient tout voulu faire pour mon soulagement et pour ma satisfaction, excepté ce qui ne dépendait pas d'elles, en quoi elles étaient liées par l'ordre de M. l'Archevêque, qui leur avait défendu de me laisser parler à qui que ce soit, ni au-dedans, ni au dehors (Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, *Relation de captivité*, *op. cit.*, p. 45). »

souvent ensuite qu'une religieuse trouva moyen de me dire en chemin faisant : « Tous nos chapitres sont pleins de vous et occupés à défendre de vous parler. » Ainsi, elles furent contraintes de ne me témoigner leur amitié que par de profondes révérences, quand elles me voyaient. Une me jetait un bouquet, d'autres venaient parer la porte de notre chambre de fleurs, une autre m'appelait en la présence de Dieu, etc. La mère ne craignait pas moins pour elle que pour ses filles que je ne la fisse entrer dans ces méchantes affaires. C'est pourquoi, presque toutes les fois que je commençais à lui répondre, elle me disait : « Ma fille, taisez-vous, je vous prie, je ne veux rien savoir de tout cela : je veux demeurer dans la simplicité et dans la paix. Fait, droit[440], qu'est-ce que tout cela ? J'ai la foi du charbonnier. Pour moi, je crois ce que l'Église croit. » Cependant, je suis obligée à cette bonne mère de n'avoir pas exécuté sur moi la rigueur des seconds ordres que M. de Paris lui donna. Je ne sais ce qu'ils contenaient, mais je sais qu'ils étaient rigoureux, car, m'étant trouvée un jour proche d'une fenêtre de la chapelle de la Sainte Vierge qui était par hasard ouverte, j'entendis que la mère les proposait aux discrètes dans le lieu au-dessus de cette chapelle où elles s'assemblaient d'ordinaire et qu'une de ces mères discrètes lui répondit : « Ô pour cela, ma mère, cela est trop cruel, il n'y a pas moyen de faire cela, on n'est pas obligé d'obéir dans ces choses. » La mère prieure de Paris[441], à qui j'ai raconté ceci, assure qu'un de ces nouveaux ordres était de me faire jeûner au pain et à l'eau, parce que peu de temps après que j'avais ouï cette déclaration, M. de Paris qui l'était venue voir à Montorgueil avec M. Soissons[442], avait dit à cet évêque devant elle, qu'il voulait voir si ce jeûne, où il avait envie de me réduire ne servirait point à me dompter et M. Chamillard m'en avait menacée lorsque j'étais à Port-Royal[443].

De la privation de la communion

Le troisième dimanche de l'Avent, la mère supérieure vint me trouver et, après m'avoir parlé des affaires d'une manière qui marquait combien elle y entendait peu, et de nos amis d'une manière la plus touchante et en les chargeant de toutes sortes d'injures et de crimes, elle me pria fortement d'écrire à M. de Paris pour lui demander la communion pour Noël. Je crus bien que cela serait inutile, mais comme elle le voulut, je le fis. Voici la lettre.

Du 19 novembre,

Monseigneur,

Quoique l'état dans lequel il vous a plu de me mettre, et la disposition où Dieu m'a mise en y entrant, m'obligent de garder un profond silence avec les créatures et à n'avoir plus de voix et de parole que pour répandre mes gémissements devant celui qui est le véritable consolateur de tous les affligés et pour prononcer ma douleur aux pieds de sa divine miséricorde, qui en connaît la cause et en peut être le remède. Je ne crois pas néanmoins, M., sortir de la voie où Dieu m'a mise ni interrompre mon silence en me jetant aujourd'hui à vos pieds pour vous demander avec un très profond respect la permission de m'approcher des saints autels le jour de cette

[440] Il s'agit de la fameuse distinction entre les questions de fait et de droit.
[441] Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte.
[442] Charles de Bourbon fut évêque de Soissons de 1656 à 1685.
[443] Les procédés de Chamillard, largement décrits dans les *Divers Actes, Lettres et Relations des religieuses de Port-Royal* (*op. cit.*) avaient indigné le public et une partie de la hiérarchie ecclésiastique.

auguste fête où le Verbe éternel, se réduisant dans l'état d'un enfant[444]*, n'a de voix que pour témoigner aux hommes qu'il se donne à eux pour être leur Sauveur et leur unique espérance et pour les convier par les marques les plus sensibles de sa tendresse et de son amour à s'approcher de lui sans crainte et avec une parfaite confiance. J'aurais peine à croire, M., que vous ne voulussiez pas imiter la bonté d'un Dieu en m'accordant la grâce que je vous demande et j'aurais quelque scrupule, si, me trouvant dans le même état que ces pauvres enfants de Jérusalem qui demandaient le pain à leurs mères dans l'extrême faim qui les pressait*[445]*, je croyais que vous fussiez capable de la dureté de ces personnes malheureuses, en sorte qu'on puisse m'attribuer les paroles suivantes,* et non erat qui frangeret eis[446]*. Votre bonté, M., me donne d'autres espérances, surtout lorsque je considère que Jésus-Christ prenant une chair mortelle, s'est fait foin pour être nourriture de ces heureux animaux dont parle le Prophète. C'est-à-dire, selon notre Père saint Bernard, des âmes qui ont une volonté droite et sincère dans une intelligence très simple et très bornée, et que ma conscience me rend en même temps un témoignage assuré que, par la miséricorde de Dieu, je suis dans cet état au sujet des affaires présentes. Car je puis vous protester, M., devant celui qui est le Dieu de vérité, avec un profond respect, et une sincérité parfaite, que la seule crainte de Dieu, et le seul désir d'être fidèle à ma conscience, me portent à refuser la signature sans considération de qui que ce soit au monde et que plus je me dépouille de toute vue, de tout intérêt et de tout respect humain, plus je me trouve forte et résolue sur ce point et plus je vois clairement et distinctement que je ne puis du tout rien faire sur cela sans blesser la vérité et ma conscience*[447]*. Et je puis vous assurer que, si j'admettais quelque vue humaine, vous seriez la première personne du monde que je considèrerais et à laquelle je me rendrais. Mais permettez-moi, s'il vous plaît, ce petit mot de liberté. La pauvre ânesse de Balaam*[448] *était-elle donc criminelle, M., de ne pas vouloir aller où son maître la voulait conduire, puisqu'elle n'était retenue que par l'épée foudroyante de l'ange du Seigneur qui la menaçait de lui ôter la vie si elle le faisait ? Je me compare volontiers à cette bête et je puis dire que je suis disposée à recevoir avec respect et à porter avec humilité tous les coups et toutes les peines dont vous jugerez me devoir charger, au cas que vous me trouviez coupable de trembler de peur, comme je fais, à la voix terrible de celui qui m'assure qu'il perdra tous les menteurs et les précipitera avec les timides dans l'étang de feu*[449]*, pourvu seulement*

---

[444] Il s'agit de l'incarnation du Christ. La sœur évoque Noël, fête liturgique importante, où elle souhaite communier.

[445] La sœur fait allusion, de mémoire, à la deuxième Lamentation du prophète Jérémie (Lm 2, 11-12) : « […] Mon cœur s'est répandu en terre en voyant la ruine de la fille de mon peuple, en voyant les petits enfants et ceux qui étaient encore à la mamelle tomber morts dans les places de la ville. Ils disaient à leurs mères : Où est le blé ? où est le vin lorsqu'ils tombaient dans les places de la ville, comme s'ils eussent été blessés à mort, et qu'ils rendaient leurs âmes entre les bras de leurs mères (Isaac-Louis Le Maistre de Sacy, *La Bible*, éd. Philippe Sellier, Paris, Robert Laffond, coll. Bouquins, 1990, p. 1027). »

[446] « Il n'était pas de ceux qui les brisaient. »

[447] Toutes les religieuses captives invoquent le trouble de leur conscience et affirment leur droit à l'autonomie intellectuelle.

[448] L'ânesse de Balaam avait vu l'ange du Seigneur posté sur son chemin et avait refusé d'avancer malgré les coups de son maître. Dieu fit parler l'ânesse. Ce texte des Nombres (Nb 22, 21-40), est utilisé à bon escient par la sœur de Brégy qui revendique ainsi le droit à la parole. La femme, comme l'ânesse, doit marcher sous les ordres de son maître. Or, l'ânesse, battue et humiliée, avait vu l'ange du Seigneur et sortit de sa soumission en refusant d'avancer. La sœur de Brégy brise donc le monopole masculin de la parole. Ce que l'homme avait interprété comme de l'entêtement était intuition de la présence du sacré. L'ânesse se plaignit également de son maître ; elle rappela ses bons services si mal récompensés. L'ange prit sa défense en louant sa perspicacité. Cette lettre ne fut pas sans réaction de l'archevêque de Paris. Soulignons l'aplomb de la sœur de Brégy qui n'accepte pas la domination patriarcale sur les consciences féminines, ni le contrôle de la parole féminine, parole étroitement encadrée.

[449] La signature du formulaire constituait un parjure aux yeux des moniales. La sœur évoque le texte de l'Apoca-

que vous me laissiez jouir du pain des enfants de Dieu et que vous me permettiez de me dire avec un très profond respect, etc.

La veille de Noël, une des principales mères des Ursulines, qui m'avait témoigné tant d'affection qu'elle commençait à être suspecte, vint me trouver à notre chambre et me dit, après m'avoir embrassée avec beaucoup d'affection : « Eh bien, ma chère sœur, n'ouvrirez-vous point la porte de votre cœur au bon Jésus ? Il l'a formé pour lui et il en sera le maître. »

Je vis bien où cela allait, c'est pourquoi je lui répondis : « Ma chère mère, mais il y est déjà entré. Je n'ai donc garde d'en ouvrir la porte, car il en sortirait. Au contraire, je veux si bien fermer mon cœur, que je l'y rétienne. – Ne voulez-vous pas bien communier, ajouta-t-elle ? – Oui, ma mère, je le désire de tout mon cœur. – Obéissez donc, répliqua-t-elle. Signez, ma chère, et qu'une petite répugnance ne vous fasse pas perdre un si grand bien. Renoncez à toutes vos lumières et à tous ces raisonnements qui vous empêchent de vous rendre. Signons, ma chère, signons. » Je répondis : « Dieu m'en veuille garder, ma mère. Si je l'avais fait, je me priverais pour jamais, ou au moins pour longtemps, de la sainte communion. Il faut renoncer aux lumières de son propre esprit, mais non pas à celles de Dieu et de sa vérité. »

À ces paroles, cette bonne mère changea de visage, et me dit en soupirant : « Dieu vous en garde, ma chère sœur. Hélas ! Ce n'est pas moi que vous méprisez : je ne viens pas de moi-même vous faire cette prière. Si je parlais de moi-même, je ne mériterais pas d'être écoutée, quoique je vous aime plus tendrement que je ne puis vous l'exprimer. Je vous dirai tout franchement la chose comme elle est. En commençant ce matin mon oraison et que je pensais à vous, car je vous porte partout, notre bon Jésus m'a dit d'une voix intellectuelle et en une manière telle que je ne puis douter que ce ne soit lui : "Va trouver cette âme que tu aimes si tendrement et pour laquelle tu me pries continuellement. Représente-lui les grâces qu'elle a reçues de moi et dis-lui qu'elle m'ouvre son cœur par l'obéissance à ses supérieurs, car je veux demeurer en elle et elle sera mon épouse." »

Je lui répliquai assez gaiement : « Vous avez trop de bonté, ma chère mère. Mais, sans mentir, je ne crois point que ce soit pour moi que le bon Jésus vous ait parlé, car, si c'était pour moi, sans doute qu'il m'aurait ordonné de vous écouter et de vous obéir et, au contraire, tous les jours il me dit de n'écouter personne sur ce point. »

Cette bonne mère demeura toute triste et confuse, et, après quelques discours, se retira. Elle a une sœur avec elle, la plus raisonnable du monde, et qui m'a souvent dit qu'elle ne voulait point juger de nous, que tout ce qu'elle voyait l'édifiait trop pour croire que nous ne fussions pas dans la bonne voie, mais qu'elle ne pouvait s'imaginer d'autre part que tous ceux qui font ou exigent la signature, fussent trompés, et qu'ainsi, tout ce qu'elle pouvait faire, était de suspendre son jugement et de dire souvent à Dieu : « Mon Dieu, vous connaissez toutes choses, vous savez de quel côté est la vérité, faites-la triompher, convertissez ceux qui la combattent, soutenez ceux qui l'aiment et la défendent tels qu'ils soient. » Je crois qu'il y en a encore quelques-unes dans cette disposition sage et retenue.

Ce même jour, sur les sept heures et demie du soir, un ecclésiastique nommé M. Gobert, qui avait porté ma lettre à M. de Paris, me demanda de sa part pour m'en rendre réponse. Il me dit que M. l'archevêque l'ayant lue deux fois tout bas, l'avait ensuite montrée à quelques évêques présents qui me connaissaient, en leur disant : « Voyez

---

lypse : « Mais parce que tu es tiède, et non froid ou bouillant, je vais te vomir de ma bouche (Ap 3, 16). »

comme elle m'amuse et me joue par ses termes d'humilité, de respect et de compliments. C'est un docteur[450]. N'admirez-vous point cette présomption ? Elle voit clairement qu'elle ne doit point signer, c'est-à-dire qu'elle doit mépriser l'Église et moi, son archevêque. Elle a plus de lumière que nous tous. Elle voit plus clair que les docteurs. Vanité ! Cela est terrible. »

« Après plusieurs choses semblables, M. l'archevêque, continua cet ecclésiastique, se retourna vers moi en disant : "Vous direz, s'il vous plaît, à la sœur de Sainte-Eustoquie qu'elle ne communiera jamais, si elle ne change, et que je ne lui récris point de peur de la fâcher, et de me fâcher moi-même. Car, si je lui répondais sur quelques points de sa lettre, je lui dirais de belles choses[451]". »

Polémiques

Cet ecclésiastique me tint ensuite environ une heure et demie à me parler sur les affaires[452], et conclut en me disant qu'enfin M. l'archevêque n'en aurait pas le démenti. Je lui répondis que c'était une résolution mauvaise à prendre et plus mauvaise à exécuter, que c'était un fort méchant engagement que celui de venir à bout de faire offenser Dieu à des personnes qui le craignent, que M. de Paris aurait bien plus de gloire de se désister de cette entreprise que de la poursuivre et que notre Père saint Bernard avait même osé dire que la grande gloire de l'Église romaine n'était pas à ne se point tromper, mais de ne demeurer jamais dans la poursuite d'une affaire injuste, après avoir reconnu qu'elle s'était trompée et qu'on l'avait surprise en l'y engageant. Il me répliqua pour toute raison : « Je voudrais que vous ne sussiez que votre *Ave Maria*. » Puis il me dit avec émotion et menace : « Le roi se mêlera de votre affaire[453]. » Je lui dis avec force : « Monsieur, le roi peut nous faire couper la tête, puisqu'il a en main l'autorité et l'épée, mais il ne peut pas donner la foi d'un fait contesté, nécessaire pour signer. Cela passe son effort, et va plus loin que sa puissance[454]. Vous pouvez témoigner, Monsieur, à M. l'archevêque, que tout ce que je vois ne m'effraie pas. Je trouve cette cause si sainte qu'elle m'a toujours paru digne de faire des martyrs. Je suis infiniment indigne de cette grâce, mais, si Dieu voulait signaler sa bonté en me la faisant, je m'estimerais heureuse. La persécution où nous sommes tombées m'augmente l'amour de ma vocation que j'aime à cause de cela plus que je n'ai jamais fait. » Il me dit en me quittant que, comme il était sur le point de prendre congé de M. l'archevêque, M. l'official lui rapporta son mandement signé de trois religieuses de Port-Royal mais qu'il n'avait pas bien retenu leurs noms. Cette nouvelle me causa une douleur sensible et une grande crainte pour moi-même.

De mauvaises nouvelles

L'on n'oubliait rien de ce qui pouvait m'affaiblir et on usait de tous moyens : de

[450] La hiérarchie ecclésiastique reprocha souvent aux religieuses de Port-Royal de « dogmatiser », c'est-à-dire d'endosser le rôle masculin de docteur. Étude et identité sexuelle féminine n'étaient pas compatibles, selon la tradition de l'Église. Les sœurs devaient donc dissimuler leurs connaissances et non pas s'en prévaloir.

[451] Aux yeux de l'archevêque, la lettre de la sœur de Brégy constitue une provocation. Soulignons aussi la hardiesse de son ton.

[452] Il s'agit de l'obligation de signer le formulaire. Une nouvelle bulle papale était attendue. En effet, la bulle *Regiminis apostolici* allait bientôt être publiée.

[453] Le roi était très hostile au jansénisme et chercha toujours à l'éradiquer. Il ne cessa de persécuter les augustiniens qui, à ses yeux, formaient une véritable opposition politique et utilisa l'Église pour parvenir à ses fins.

[454] La sœur refuse l'absolutisme royal qui veut dominer les esprits. Les droits de Dieu priment. La sœur veut appartenir à l'Église des martyrs. Sa franchise détonne car les autres sœurs captives sont plus prudentes.

témoignages d'amitié, les louanges et les menaces, et, mais en toutes ces différentes tentations, mon arme défensive était cette parole de Jérémie : *Te oportet semper adorari domine*[455]. Je l'avais toujours dans l'esprit, et je n'en avais pas moins de besoin que les juifs en Babylone[456], car l'extérieur et l'apparence de la piété qui sont dans ces monastères ont quelque chose pour le moins aussi capable d'éblouir que la pompe et la magnificence du culte des idoles[457] contre lesquelles Dieu, par ces paroles, voulait prémunir son peuple. Les nouvelles affligeantes ne m'ont point manqué. Celle de la sortie de ma chère sœur Magdeleine-Christine[458] m'en fut une sensible, non seulement par la considération de la perte que la communauté faisait d'une personne qui pouvait utilement la servir, mais par les fables qu'on fit courir et qui allaient à décrier et la conduite particulière de cette sœur et la générale de la Maison, et dont je ne pouvais m'éclaircir. Mais la signature de ma sœur Gertrude et de ma sœur Melthilde[459] me fut bien un autre coup. La douleur que j'en ressentis[460], la crainte de tomber moi-même, et la violence que je me fis pour cacher les angoisses de mon cœur sous l'apparence d'une égalité et d'une force que rien n'altère et qu'il est très nécessaire de témoigner à ces bonnes religieuses pour se mettre hors d'atteinte me fit tomber dans des incommodités corporelles que le temps n'a point réparées. Il ne se passait presque pas quinze jours qu'on ne me dît de semblables nouvelles, mais, grâce à Dieu, moins véritables. L'on en vint jusqu'à m'assurer qu'il ne restait plus que douze ou treize religieuses du monastère de Paris qui n'eussent point signé et que l'on allait disperser ce petit nombre en d'autres monastères. Je crus cette nouvelle vraie et on juge aisément quelle douleur elle me causa, mais Dieu me fit la grâce de suspendre mon jugement et de ne point deviner qui étaient celles qui étaient tombées et celles qui demeuraient fermes, mais je les offris toutes à Dieu en disant : « Votre grâce est notre force, avec elle les faibles seront très fortes, sans elle les fortes seront très faibles. Soutenez donc, mon Dieu, par votre puissante grâce, celles qui, par elle, sont fermes et généreuses et relevez par son efficace celles qui ne sont tombées que parce qu'elle les a laissées à elles-mêmes. »

On dit aussi que ma sœur Marie-Euphrasie[461] avait signé et ces bonnes religieuses en chantèrent le Te Deum, comme elles avaient fait pour ma sœur Melthilde et les autres, regardant cette signature comme une grande grâce de Dieu. C'est pourquoi, la mère supérieure et quelques-autres me disaient souvent qu'elles ne comprenaient pas ce que je faisais en priant Dieu si longtemps, et en apparence si dévotement, vu que je ne me convertissais point et qu'il fallait bien que l'esprit du diable, et non de Dieu, me fît ainsi prier, puisque ces prières n'opéraient point mon changement. À quoi je leur répondais que je trouvais au contraire mes prières bien efficaces, puisque, demandant continuellement à Dieu la grâce de ne point trahir la vérité et ma conscience par la signature, il me rendait toujours plus résolue à m'exposer à tout plutôt que de la faire. « Hé bien ! me disait la mère supérieure, voilà comme vous faites et comme vous

[455] Citation du livre de Baruch : « C'est toi qu'il faut adorer, Seigneur (Ba 6, 5). »
[456] Ce thème de l'exil est omniprésent dans les *Relations de captivité*.
[457] La simplicité des églises de Port-Royal de Paris et des Champs était un sujet d'étonnement : il n'y avait ni fleurs, ni ornements, comme le voulait l'esprit de dépouillement de la mère Angélique Arnauld, l'illustre réformatrice si opposée au luxe.
[458] La sœur Christine Briquet fut enlevée le 29 décembre 1664 et détenue chez les filles de Sainte-Marie, rue Saint-Antoine. Elle avait pris la tête de la résistance après la fameuse journée du 26 août 1664.
[459] Les deux sœurs, Gertrude Dupré et Methilde Thomas du Fossé, avaient signé en janvier 1665.
[460] La mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly évoque ces signatures. *Cf.* sa *Relation de captivité*, *op. cit.*, p. 155. L'annonce de ces signatures était un moyen de pression destiné à déstabiliser la résistance des rebelles.
[461] La sœur Marie de Sainte-Euphrasie Robert ne signa pas le formulaire. Au contraire, elle occupa un rôle éminent dans la résistance à la signature. La sœur de Brégy évoque sans doute la signature de la sœur Marguerite de Sainte-Euphrosine de Creil. Celle-ci signa le 12 septembre puis rétracta sa signature plus tard, durant l'été 1665.

fermez la porte à la grâce et les yeux à la lumière. Dieu vous parle et vous dit intérieurement de lui donner votre cœur en obéissant à vos supérieurs et, au lieu de l'écouter, vous dites : "Je n'en fais rien. Je n'en veux rien faire, mon Dieu, je ne le veux pas, je ne signerai jamais." Et, ainsi vous demeurez toujours éloignée de Dieu. Car, enfin, nous avons notre libre arbitre : c'est à nous à nous sauver, ou à nous damner, si nous voulons. Dieu n'est pas un tyran et il ne nous force pas. »

Ces bonnes religieuses faisaient des prières et de rudes pénitences pour obtenir ma conversion. Mais, quand la mère supérieure m'en parlait, je lui répondais gaiement et avec le plus de cordialité que je pouvais : « Je vous en remercie de tout mon cœur, ma chère mère, et j'en suis tout à fait obligée à vos bonnes filles. J'ai bien senti que quelqu'un s'était souvenu de moi devant Dieu, car, en vérité, je me sens toute fortifiée et plus courageuse que jamais. »

L'échec d'Hardouin de Péréfixe

Le 30 janvier, M. l'archevêque me fit l'honneur de me venir voir au sortir des Annonciades où il venait de confesser ma sœur Gertrude[462]. Il me dit qu'elle venait de l'informer de ce que l'on disait de lui à Port-Royal, qu'il était un homme de cour, un galant, un bon ignorant et choses pires ou semblables[463]. Ensuite il me pressa sur la signature et je ne lui répondis autre chose, sinon que, m'étant donné l'honneur de lui dire cent fois mes raisons qui étaient toutes de conscience, ce serait manquer au respect de les lui répéter de nouveau, joint que mon état me réduisait par lui-même au silence. Il voulut me prouver que, selon l'aveu même de ces Messieurs dans leurs premiers écrits, et dans deux particulièrement qu'il tenait entre ses mains et que ma sœur Gertrude venait de lui donner, la première proposition était dans Jansénius, que M. d'Ypres s'était défié de lui-même, puisqu'il avait soumis son livre au jugement et à la censure du pape[464]. Je lui répondis sur le premier point plusieurs choses qui faisaient voir la mauvaise foi des molinistes et la bonne foi des disciples de saint Augustin, et je lui assurai, en même temps, n'avoir connaissance de ce que je lui disais que par des personnes tout à fait neutres, parents ou amis. Pour le deuxième article, je lui dis ces propres termes : « Je ne vois pas, M., comme je me suis déjà donné l'honneur de vous dire plusieurs fois, quel avantage on peut tirer de cette soumission, puisqu'il est certain qu'elle n'est en M. d'Ypres, comme dans beaucoup d'autres auteurs catholiques, qu'un effet de l'humilité chrétienne et qu'elle ne s'étend que sur le droit et sur la doctrine en général, comme par exemple de savoir si la grâce efficace et la prédestination gratuite qu'il enseigne et qu'il prétend enseigner est la doctrine catholique, mais non pas sur le fait, c'est-à-dire qu'il soit disposé à croire qu'il a mis Cinq propositions dans son livre, et qu'il a eu dans l'esprit, en les y mettant, un certain sens qu'on jugerait à propos de lui attribuer, ce qui serait absurde et ridicule de croire, puisque personne ne peut mieux savoir que lui ce qui en est[465]. » M. de Paris ne répondit à cela que par cette ironie : « Oh voilà qui est bien subtil, je ne le comprends point ! Comment dites-vous, ma

[462] Il s'agit de la sœur Dupré qui avait signé le formulaire le 24 janvier 1665. Elle était captive dans le couvent des annonciades de Saint-Denis.
[463] C'était l'opinion des augustiniens. Les sœurs ne ménagèrent pas Hardouin de Péréfixe dans leurs écrits qui mirent en lumière le caractère emporté du prélat.
[464] Jansénius avait soumis par une lettre l'*Augustinus* au jugement du pape. Hardouin de Péréfixe possédait l'original de cette lettre et la citait souvent. Ainsi, durant l'entretien qu'il eut le 6 septembre 1664 avec la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly captive, il soutenait que Jansénius s'était soumis au jugement de l'Église.
[465] Ce sont les arguments de la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly. *Cf.* sa *Relation de captivité*, *op. cit.*, p. 49-50.

bonne sœur ? Je serais bien aise d'apprendre de vous ce nouveau raisonnement. »

La mère supérieure dit ensuite à M. de Paris beaucoup de bien de moi, ajoutant que c'était un dommage terrible que j'eusse été à Port-Royal. Je repris : « C'est une faveur, dont je rends tous les jours grâce à Dieu. Je m'y suis engagée dans les commencements de la persécution, je le ferais encore si j'étais à recommencer. » Elle, et les deux autres mères, qui étaient présentes, ajoutèrent que j'étais de la plus douce humeur du monde. À ce mot, M. de Paris fit un secouement de tête en disant : « Oh ! oh ! vous ne la connaissez pas tout à fait ! Oui, oui, elle est bonne fille, mais elle a un entêtement et un attachement à ces Messieurs les jansénistes épouvantable. J'ai l'honneur de connaître assez les religieuses de Port-Royal, mais je n'en ai pas vu une comme elle et d'un tel caractère, excepté la sœur Angélique des Annonciades[466] et savez-vous bien que, quoiqu'elle ne juge personne digne d'être comparé à ces Messieurs, néanmoins, quand son patriarche[467] même signerait, elle ne signerait pas, au lieu que la sœur Angélique dit que s'il signait, elle signerait de son sang, car la sœur Eustoquie est une fille qui a des lumières particulières et qui ne relève que de Dieu. » Comme je ne pouvais savoir au vrai sur quoi il fondait ce qu'il disait de ma sœur Angélique de Saint-Jean et que je crusse bien que c'était un conte fabuleux et entièrement faux, comme elle le proteste, néanmoins, je répondis : « Peu s'en faut, Monseigneur, que je ne vous applique ce qui est dans l'Évangile. Vous mettez au criminel ce que vous dites que ma sœur Angélique dit, qu'elle signerait de son sang, si M. Arnauld signait, et vous prétendez par-là qu'elle le préfère à toute l'Église et que ce n'est que par attachement et par considération humaine qu'elle refuse de signer. Je vous expose ma disposition sincèrement et d'une manière toute différente, en vous protestant que ce n'est ni à M. Arnauld, ni à aucun de ceux que j'honore particulièrement, que je m'attache et sur qui je me règle, mais à la vérité seule et à la justice[468], et vous faites passer cette disposition pour un orgueil épouvantable. » Ensuite il parla à ces bonnes mères du procès-verbal et des actes en sa manière ordinaire[469]. La mère voulut m'obliger à me mettre à genoux et à demander pardon à M. de Paris. Je fis le premier, et je m'exemptai de l'autre, en disant que, si en cette rencontre j'avais agi par mon propre esprit, je serais très disposée à en demander pardon, étant très persuadée que tout ce qui venait de moi était défectueux, mais que je n'avais rien fait en cela qu'en droit et en justice, que je ne dusse faire pour soutenir l'appel que nous avions été obligées d'interjeter de l'enlèvement de nos mères[470], en faisant voir à tout le monde comment une chose si inouïe s'était passée, et pour obéir et servir à la communauté à laquelle Dieu m'avait unie. M. l'archevêque m'ôta la parole de la bouche et dit : « Oh, voilà qui est bien ! Elle n'a pas seulement rien fait voir aux autres de tout cela. Elle les a obligées de signer, sans dire quoi, car, vraiment, cette bonne tête et deux ou trois autres de sa cabale savaient bien qu'il y a à Port-Royal

[466] La mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly était détenue au couvent des annonciades, maison mitoyenne de l'hôtel Carnavalet.

[467] Il s'agit du Grand Arnauld, oncle de la mère Angélique de Saint-Jean et directeur de la communauté de Port-Royal. Hardouin de Péréfixe ne parvint pas à comprendre la rébellion des moniales, rébellion fondée sur un choix personnel. Il leur refusait l'autonomie de leur conscience. À ses yeux, elles ne pouvaient agir que sous l'influence des Messieurs, qui, selon lui, les utilisaient dans le cadre de leur combat contre le formulaire.

[468] La sœur souligne la liberté de son engagement et le sens de sa lutte. Elle se détermine à la lumière de sa propre conscience. L'Église ne pouvait admettre cette autonomie.

[469] Il s'agit toujours du fameux procès-verbal de la journée de l'enlèvement du 26 août 1664, véritable obsession de l'archevêque. Il n'avait pas pu obtenir la rétractation des religieuses qui maintinrent leur témoignage. Ce procès-verbal diffusé largement, avait fait scandale car la mère abbesse y était qualifiée de pimbêche par l'archevêque. Hardouin, en outre, avait tenu des propos incongrus qui le ridiculisèrent.

[470] La communauté avait fait appel devant le Conseil « comme d'abus ». La signification de l'appel parvint à Port-Royal de Paris le 23 septembre 1664. En dépit d'une surveillance étroite les sœurs parvinrent, dans le parloir, à faire passer d'autres actes.

quantité de bonnes filles qui n'auraient jamais voulu signer une pièce si malicieuse, si elles l'avaient considérée. En effet, elle leur fit une telle horreur que trente la désavouèrent sur l'heure et me demandèrent pardon. D'autres crièrent que, quand elles n'auraient pas été persuadées de la nécessité de la signature, cela les en aurait persuadées. » J'avoue qu'une fausseté si indigne me donna un grand mouvement d'indignation et je dis : « Monseigneur, j'étais présente à tout cela, comme vous savez. Il vous est aisé de vous souvenir que j'y étais. Il n'y eut que ma sœur Suzanne-Cécile[471] qui vous demanda pardon et ma sœur Jacqueline[472], qui vous dit ce que vous venez prendre la peine de répéter. Mais ni ces deux filles ni pas une des autres sœurs ne peuvent dire en conscience qu'on leur avait rien fait signer sans le leur faire lire et relire plusieurs fois. » Et puis, pendant que M. l'archevêque disait quelque chose tout bas à la supérieure, j'ajoutai aux deux autres mères : « S'il y a eu trente qui ont désavoué ce procès-verbal, où avons-nous pris les quarante-huit qui ont signé l'acte de confirmation qui en fut dressé peu de jours après la visite, dont M. vient de vous parler ? » Il déclama ensuite contre nos mères et les taxa d'une vanité terrible et puis me dit : « Oh, ma chère sœur de Sainte-Eustoquie, si j'étais fait comme vos Messieurs, et comme vous, (car j'ai appris que vous en tenez), je ferais vitement[473] imprimer la rétractation de la bonne sœur Melthilde, et je ferais paraître à tout le monde l'esprit de bonté et de charité avec lequel j'agis et, au contraire, celui de cabale des jansénistes, mais je suis bien éloigné de leur ressembler. Je n'ai point leur vanité. Ils font trophée de tout. Pour moi, je me soucie peu de ma réputation et beaucoup de mon devoir et de ma conscience. Ô ma chère sœur, que notre conduite est différente ! J'aimerais mieux me commettre moi-même que de faire la moindre peine à la pauvre sœur Melthilde en faisant imprimer sa seconde signature sans son consentement[474]. Et même, quoiqu'elle le souhaite et qu'elle m'en prie, je veux lui donner du temps pour y penser. Mais les jansénistes, c'est leur gloire que de faire voler des papiers pleins de mensonges et de calomnies. Ils sont ravis d'avoir ces bonnes dames de leur parti. Ils se réjouissent de leur ruine, parce que cela favorise leur cabale, et leur donne vogue. Dans ce beau dessein ils sacrifient tout. Cela est pitoyable, mais, ce qui est encore pis, c'est que de bonnes religieuses participent à leur vanité, qu'elles tourmentent la conscience de leurs sœurs qui ont rendu leur soumission à l'Église pour les faire rétracter mal à propos, qu'elles aident à faire la rétractation, qu'elles la jettent par-dessus les murailles pour la faire imprimer avec des billets pleins de mensonges bien ajustés[475]. Ma bonne sœur, vous entendez bien ce que je veux dire. Je sais ce que je sais. Vous n'oserez pas, je crois, me démentir. En vérité, c'est une grande douleur pour moi qu'une fille pour qui je souhaiterais n'avoir que des bontés et des tendresses, dont j'aime la famille[476], soit celle qui me traite le plus mal. Car, enfin, ma chère sœur de Sainte-Eustoquie, il faut que vous soyez toujours des bons coups. Cela est terrible, et aigrirait tout autre que moi. Cependant, j'ai de la charité particulière pour elle et jamais je ne vais à l'autel, sans me souvenir d'elle et sans prier pour elle. » La mère supérieure et les autres écoutaient ce discours avec grande dévotion et conjurèrent M. l'archevêque

[471] Suzanne de Sainte-Cécile Robert ne signa pas les actes de la communauté, par esprit d'humilité. Mais elle demeura solidaire de la communauté et ne signa pas le formulaire.
[472] La sœur Jacqueline de Sainte-Catherine d'Oxin fut une des premières religieuses à signer le formulaire. Elle se désolidarisa définitivement de la communauté rebelle.
[473] Vite, rapidement.
[474] La sœur du Fossé consentit à cette impression ; sa seconde rétractation fut diffusée dans le public. Elle figure dans sa *Relation de captivité*. La mère Agnès Arnauld l'évoque également en affirmant que le style de cette lettre ne correspond pas à celui de la sœur du Fossé.
[475] L'archevêque fait allusion au fameux procès-verbal de la journée du 26 août 1664 qui avait été jeté par-dessus la clôture, lesté d'une pierre, et à la rétractation de la sœur Thomas du Fossé qui avait été imprimée.
[476] La sœur de Brégy était une « fille de qualité » d'un rang social élevé. Elle avait été éduquée au milieu de la cour.

avec instance de faire imprimer au plus tôt la rétractation de ma sœur Melthilde[477], disant que cela était nécessaire pour la gloire de Dieu et le bien des âmes. Elles le prièrent diverses fois de faire au moins mettre dans la Gazette qu'elle s'était rétractée. Sur cela, je souris et dis entre mes dents : « Cela y serait tout propre. » Je crois que M. l'archevêque m'entendit, car il reprit d'un air sérieux : « Hé ! dans la Gazette, non cela n'y est pas propre ! Les choses de Dieu doivent être traitées plus sérieusement. » Il me parla ensuite du changement admirable de ma sœur Gertrude, qui, tout d'un coup, se trouvant touchée, avait crié : « Oh ! Monseigneur, je veux renoncer à toutes ces disputes inutiles et commencer d'être vraie fille de l'Église : je ne saurais mieux faire que de me soumettre. » Il ajouta qu'il voulait espérer qu'une pareille grâce pourrait m'arriver, pourvu que je ne m'en rendisse pas indigne, en ne voulant entrer dans rien et ne croyant qu'aux lumières et aux chicaneries des jansénistes. Il ordonna de nouveau à la supérieure de ne me laisser voir à qui que ce soit sans un billet de sa main, de m'ôter toute voie de communication, et de ne dire à personne de mes nouvelles.

Après que M. de Paris fut parti, ces bonnes mères me tinrent une heure et demie à me faire des reproches et à déplorer mon malheur de m'être engagée à Port-Royal, car c'est leur but et à tous ceux qui m'ont parlé sur ces affaires d'insinuer du dégoût de la vocation et de porter à se repentir d'y être entrée. Elles me dirent qu'elles savaient que la mère Angélique et la mère Agnès avaient autrefois mené une vie de saintes, mais qu'elles s'étaient relâchées et que, depuis qu'elles s'étaient liées à ces Messieurs, elles avaient toujours déchu. Elles me dirent diverses choses, tant de leur conduite particulière, que de celle qu'elles gardaient envers nous, mêlées d'une infinité de faussetés. Elles me dirent la disposition de ces deux mères à mon égard, et autres choses, dont il n'y avait que nos sœurs signeuses qui eussent pu instruire le monde[478]. Je n'omis rien de ce qui pouvait justifier nos mères et éclairer un peu ces bonnes filles, mais, à l'exception d'une, sur qui les faits que je leur dis firent impression, les autres demeurèrent ce qu'elles étaient et me laissèrent la même.

Les pressions de la mère supérieure

Vers la fin de février, la mère supérieure me vint voir. Elle me parut fort triste et, après m'avoir exhorté à signer, elle me dit, les larmes aux yeux, que je m'exposais à des choses terribles, qu'elle n'osait me les dire, mais que je les verrais dans peu. Je lui demandai quoi et, à demi-mot, et en pleurant, elle me fit entendre qu'on m'ôterait mon habit et qu'on m'excommunierait. Je lui répondis : « Ma mère, la justice rompt les liens injustes et, si les hommes nous excommunient pour ne vouloir pas nous rendre à une chose qui blesserait si fort notre conscience, j'espère que cette humiliation nous unira plus parfaitement à Dieu et à l'Église, dont nous serons toujours des membres véritablement vivants, tant que nous serons immuablement attachées à la vérité sur laquelle elle est fondée et l'excommunication ne tombera que sur ceux qui la feront et l'auront fait faire. – Ne parlez pas de la sorte, me dit la mère, c'est avoir trop de présomption. Et votre habit, vous le laisseriez-vous ôter, vous n'auriez guère d'amour pour votre vocation ? » Je répondis : « Ma mère, je n'ai jamais mis ma vocation dans

[477] Après avoir signé le formulaire le 15 octobre 1664, la sœur Melthide Thomas du Fossé rétracta sa signature. À cause de sa rétractation, elle fut enlevée et emprisonnée à la Visitation de Saint-Denis où elle signa le formulaire une nouvelle foi, en janvier 1665. En juin 1665, elle va signer le nouveau formulaire. Elle rétracta ses trois signatures le 26 mars 1670.

[478] La sœur vise les sept sœurs qui, avaient signé le 12 septembre 1664 : les sœurs Flavie Passart, Isabelle des Anges, Dorothée Perdreau, Euphrosine de Creil, Philiberte Morelle, Isabelle de Saint-Joseph et Catherine de Sainte-Pélagie. Parmi elles, Flavie Passart et Dorothée Perdreau furent les informatrices d'Hardouin de Péréfixe et de Chamillard.

mon habit, ni en rien d'extérieur. Notre habit n'est que la figure de Jésus-Christ dont saint Paul veut que tous les fidèles soient revêtus. Je serais bien malheureuse de préférer la figure à la vérité. Cela ne me fait point peur. Je ne crains que de perdre l'habit intérieur de la justice et de la charité. Pour le reste, M. l'archevêque fera ce qu'il lui plaira. Plus je serai dépouillée de tout au-dehors pour la vérité, plus je serai remplie de Dieu au-dedans. » Elle me dit qu'elle prierait M. l'archevêque de m'ôter de leur Maison, que j'y attirerais la malédiction de Dieu, puis ajouta : « Mais où vous mettra-t-on ? à cent lieues d'ici. – Où on voudra, ma mère, tous lieux me sont propres. – Que ferez-vous en cet état ? répliqua-t-elle. Vous serez enfermée en quatre murailles : tout le monde aura horreur de vous. Vous n'aurez ni livre ni ouvrage. » Je répondis : « Ma mère, si je n'ai ni livre ni occupation, j'en aurai plus de temps pour prier Dieu. L'amour de la vérité tient lieu de tout. Qui l'aime de tout son cœur la possède et, dès qu'on la possède, sa lumière et sa beauté suit partout et embellit les plus noirs cachots. Que si on ne me réduit pas dans cette captivité, je tâcherai de rendre quelque service à la Maison où je serai, quand ce ne serait qu'à ramasser le bois du jardin pour en faire de petits fagots[479], comme fait votre bonne sœur Colombe. » Je dis tout ceci avec un mouvement de force où, certainement, je n'avais nulle part. Le sentiment que Dieu me donnait de sa vérité et de la gloire de sa grâce, cause de nos souffrances, m'emportait hors de moi, et me remplissait d'une joie qui parut même sur mon visage et qui étonna si fort la mère, qu'elle dit en sortant à la mère Scholastique : « Il faut qu'il y ait quelque chose d'extraordinaire, car, enfin, elle est pour cela comme les martyrs pour la foi, prête à tout. »

Je m'attendais à tout ce que la mère venait de me dire et ma gardienne ne s'y attendait pas moins que moi. Peu de jours après, je crus le temps de l'exécution venu, parce qu'on nous dit que M. l'archevêque venait d'arriver. Je m'offris aussitôt à Dieu pour lui sacrifier tout ce qu'il lui plairait. Cependant, c'était une méprise et, dès le soir, la mère supérieure m'apprit qu'il était venu de Rome un nouveau formulaire, et que l'on attendrait après le temps marqué par la bulle[480], à faire ce que l'on jugeait devoir faire pour punir notre désobéissance et le lendemain, comme on me menait à la chapelle, j'entendis quelques-unes de ces religieuses plus zélées filles des jésuites que les autres, qui disaient : « Oh ! Qu'on nous défasse de cette bonne religieuse, si elle ne signe. Fi ! Une excommuniée. Fi ! Une excommuniée. Il faudra bien la chasser. »

L'accablement de la captive

Les jours gras, je me trouvai dans un accablement d'esprit épouvantable sur des sujets qui n'avaient rien de commun avec la signature. Je me fis toutes les violences possibles pour n'en témoigner rien au dehors, et pour conserver mon assiette[481] ordinaire et cette contrainte, autant que les peines mêmes, jointes à la douleur que me causaient les signatures nouvelles que j'apprenais, me causèrent un crachement de sang qui m'incommoda fort et mit ces bonnes mères en peine. Elles m'offrirent leur médecin de fort bonne grâce, mais je les en remerciai, croyant que mon mal avait une cause qu'il ne pouvait guérir. Comme j'étais un jour dans un serrement de cœur extraordinaire, il me prit un extrême désir de voir quelque personne de confiance dont je pusse prendre avis, mais aussitôt je pensai : « Mais je ne puis voir personne, si je ne signe. » Cette vue

[479] On retrouve là le « primitivisme » de Port-Royal. La sœur poursuit l'idéal de la vie érémitique.
[480] La bulle *Regiminis apostolici* accordait un délai de trois mois après sa publication pour signer le nouveau formulaire. La bulle fut enregistrée le 29 avril 1665.
[481] État, disposition.

de la signature me fit horreur et je dis en moi-même : « Sans doute, voilà un artifice du démon qui me veut tromper sous ce spécieux prétexte. Quoi ! Nos amis sont-ils plus puissants que Dieu ? Ne me peut-il secourir sans eux ? Je perdrais mon âme pour la trouver ? » Aussitôt je m'adressai à Dieu : « Ô mon Dieu, quand il serait présentement en mon pouvoir de voir tous nos amis, je ne le ferais pas dans la tentation où je suis ». Après avoir formé cette résolution, je me mis deux jours en prières continuelles et j'éprouvai que celui qui met sa confiance en Dieu ne sera point couvert de confusion et de honte. J'ai plusieurs fois, durant les sept mois de ma captivité, éprouvé de semblables tempêtes[482], mais, en toute occasion, j'ai trouvé que la prière et la confiance en Dieu sont les boucliers de notre faiblesse et la défendent contre tous ses différents ennemis.

À peine étais-je sortie de ces combats du dedans que je me vis accablée au-dehors de crainte et de douleur par la nouvelle du changement de plusieurs de nos amis. Ces bonnes mères étaient ravies de ces fausses nouvelles qu'elles croyaient très véritables et elles m'accablaient de douleur en me les débitant pour certaines. Depuis les dernières semaines du Carême jusqu'au mois de juin, je n'entendais autre chose et la mère supérieure, dans le dessein de contribuer à ma conversion, me venait plutôt trouver à huit et neuf heures du soir que de laisser vieillir ces conversions prétendues. J'ai cru M. d'Alet[483] et M. de Beauvais[484], avec leurs plus fermes ecclésiastiques, changés sur la foi de ces bonnes filles. J'en ai eu toute la douleur que l'on peut croire, mais ma crainte pour l'affaiblissement des autres personnes que l'on ne me nommait pas, mais qu'on me marquait assez en disant qu'on savait bien que c'étaient ceux en qui j'avais plus de confiance, était encore plus grande. Je les repassais tous en mon esprit. Je les offrais tous à Dieu, mais, quelquefois, je le priais de les retirer à lui avant qu'ils eussent trahi leur conscience. J'ai éprouvé la vérité de ce que dit saint Augustin, que l'ardeur de l'amitié chrétienne nous porte quelquefois à désirer ce qui est le martyre et le supplice de l'amitié, savoir la mort des amis.

Un jour, comme la supérieure m'assurait que ce qu'elle m'avait dit de M. Hermant et des autres était très véritable, je lui dis : « Ma mère, si ces Messieurs sont changés, il n'y a donc plus de danger que je les voie, ainsi je vous prie que je les entretienne et que j'apprenne d'eux-mêmes les raisons de leur changement. – Les croirez-vous ? me dit-elle, j'ai bien peur que non. » Je lui répondis : « Ma mère, ce ne sera pas leur exemple, mais leurs raisons qui me feront impression. Il est vrai que je ne vois pas qu'ils en puissent avoir de solides. Car de nous venir alléguer l'obéissance, comme vous dites que font quelques-uns, c'est pour moi un conte. Étant docteurs, ou du moins habiles, ils ont dû connaître, avant les signatures, l'obéissance et ses bornes. Que s'ils ont ignoré jusqu'à présent un point si essentiel et si commun de la morale chrétienne et qu'ils s'y soient si lourdement trompés, ils ne sont pas dignes qu'on les croie, puisque qui se trompe une fois en une chose de cette nature peut bien s'y tromper deux. »

La mère se retira en me disant : « Je vois bien, ma chère sœur, que votre conversion ne sera jamais l'ouvrage que de l'esprit de Dieu et que vous êtes un cœur sur qui tous les hommes ne peuvent rien. »

---

[482] La sœur de Brégy connut donc la tentation de signer et des tourments spirituels, ce qui dément l'opinion de Sainte-Beuve qui affirmait dans son *Port-Royal* : « Parmi ces religieuses qu'on enleva pour les faire signer, il en est deux qui n'ont jamais eu un moment d'hésitation ni de trouble, la sœur Eustoquie de Brégy et la sœur Christine Briquet. Leur intrépidité ne prouve autre chose qu'une grande énergie de pensionnaires et de beaux esprits […] (Sainte-Beuve, *Port-Royal*, *op. cit.*, t. II, p. 715-716). »

[483] Nicolas Pavillon.

[484] Il s'agit de Godefroi Hermant, chanoine de Beauvais, ami du Grand Arnauld. Il combattit le formulaire et est l'auteur de *Mémoires* célèbres qui évoquent la lutte des religieuses de Port-Royal.

Port-Royal calomnié

Le dimanche de la Passion, ma mère me vint voir. Elle me tint trois heures par une permission expresse de M. l'archevêque et me parla pendant les deux premières de la manière du monde la plus pénible. Elle me dit plusieurs fois que j'étais ensorcelée, endiablée, excommuniée, etc., la mère supérieure la secondait, en gardant néanmoins de la modération et de la sagesse. Elle ajouta qu'elle prévoyait que l'affliction, et que la peine d'esprit où ces affaires me mettaient me feraient enfin tourner la cervelle, comme il était arrivé à plusieurs de nos sœurs qui, depuis ma sortie de Port-Royal, étaient devenues folles follantes. Elle me défila contre nos amis les vieilles et nouvelles calomnies qu'il plaît à leurs ennemis de faire courir partout. Elle me dit que pour elle, elle se croirait damnée sans ressource, si elle ne se tenait unie à Rome et au Saint-Siège, que le pape ne se pouvait pas tromper. À cela, je dis de sang froid : « Mais saint Pierre était pape, il était assis dans la chaire de Rome. Il ordonne aux femmes chrétiennes la modestie et leur défend les parures et les frisures des cheveux[485] et, cependant, je ne vois point que l'on se mette fort en peine de lui obéir. » Comme elle était fort ajustée, elle ne put s'empêcher de sourire et la mère supérieure aussi. Elle changea de batterie et commença à employer pendant une heure les conjurations, les prières, les tendresses. Elle me fit aussi le panégyrique de M. de Paris, son bon ami.

Le vendredi suivant, la mère supérieure vint me voir, et me demanda à quelle heure on disait Ténèbres[486] chez nous. Je lui dis que jamais nous ne changions l'heure de matines et qu'on les disait toujours à deux heures après minuit. « Il faut, me répliqua-t-elle, que vous soyez particulières en tout. Pourquoi ne pas faire comme les autres monastères ? Le jansénisme règne en toutes vos coutumes. » Le lendemain, elle me dit qu'elle avait fait rapport aux sœurs, à la dernière récréation, de ce que je lui avais dit, que nous disions Ténèbres la nuit, qu'elles en avaient toutes été scandalisées. Et que la sœur Sevin leur ayant dit qu'elle croyait qu'en cela nous nous étions conformées au bref d'un pape qui l'avait ainsi ordonné et qui avait regardé comme un désordre dans l'Église la coutume qui commençait à s'établir de les dire après-dîner, plusieurs, comme si elles eussent deviné ce qu'elle pensait, avaient crié : « Ma mère, qui est ce pape ? C'était un janséniste. Il n'était pas bon : voyez, elles n'obéissent point aux saints papes et elles s'assujettissent à ceux de leur parti, encore que l'Église ne le fasse pas. »

Je me mis à rire et lui répondis : « Sans mentir, ma mère, cela est agréable. L'infaillibilité n'est donc pas attachée à la dignité papale, mais à la personne particulière. Si c'est un moliniste qui est pape, il sera infaillible, si c'est un janséniste, il ne le sera pas. »

De la communion pascale

Elle vit bien l'absurdité de cette prétention et changea très adroitement de discours, puis me demanda la lettre qu'elle m'avait dit d'écrire à M. l'archevêque pour la communion pascale, et dont voici la copie.

---

[485] La sœur fait allusion à la Première Épître de saint Pierre : « Que votre parure ne soit pas extérieure : cheveux tressés, bijoux d'or, toilettes élégantes ; mais qu'elle soit la disposition cachée du cœur, parure incorruptible d'un esprit doux et paisible, qui est d'un grand prix devant Dieu (1 P 3, 3-4). »

[486] Les offices des Ténèbres se déroulent durant la semaine sainte, le mercredi, le jeudi et le vendredi soir. Chaque office se compose de trois nocturnes et chaque nocturne se divise en deux parties : d'abord trois psaumes et ensuite trois lectures ou trois leçons. Le texte des leçons est tiré des Lamentations du prophète Jérémie. Dans le bréviaire ? l'office des Ténèbres est suivi par le chant des Laudes. Port-Royal suivait l'usage de la chapelle pontificale qui faisait débuter les Laudes à la fin de l'office des Ténèbres en entonnant le *Miserere*, c'est à dire le psaume 50.

Monseigneur,

Si la fête de Pâques ne tenait pas le rang qu'elle tient parmi les fidèles, je demeurerais dans le silence et je me contenterais d'offrir à Dieu le sacrifice de mes larmes. Mais, comme elle fait un ordre à part et que l'Église oblige tous ses enfants à prendre part à la joie de ce grand mystère par la participation du corps adorable de celui qui en est l'unique objet et les oblige par un commandement qui leur est indispensable, à moins qu'un empêchement extérieur et du dehors ne mette un obstacle à leur piété, j'ai cru, Monseigneur, que je ne pouvais demeurer dans le silence sans commettre une faute considérable et vous considérant comme un des pasteurs et une des colonnes de l'Église, je ne puis croire que vous voulussiez empêcher de lui obéir en m'ôtant le pain dont elle ordonne à ses enfants de se nourrir, parce que je demeure dans une disposition dans laquelle je ne suis entrée que par des raisons de conscience toutes fondées sur la crainte de Dieu et l'amour de la vérité. Au moins, Monseigneur, suis-je assurée que vous ne pourrez pas me refuser la permission de m'approcher du sacrement de pénitence, puisque tous les pécheurs ont droit de s'y présenter et c'est ce qui me porte à vous supplier très humblement de m'accorder M. Chéron[487] *pour cet effet. C'est une personne qui ne peut vous être suspecte, puisque vous nous l'avez envoyé plusieurs fois à Port-Royal et que M. Bail nous le donna l'an passé pour confesseur extraordinaire. En m'accordant ces grâces, Monseigneur, que je vous demande, prosternée à vos pieds, vous m'obligerez de redoubler mes vœux et mes prières pour votre personne sacrée, de laquelle je serai toujours avec un profond respect, la très humble servante.*

Un ecclésiastique des Ursulines prit la peine de porter cette lettre, mais comme il la donnait à M. l'archevêque, le père Annat[488] le vint quérir en hâte pour aller au Louvre. Ainsi, il ne la lut pas, mais il dit qu'il la lirait dans le carrosse et renverrait la réponse très promptement à Saint-Denis, si effectivement il avait ce dessein. Il faut que le révérend père l'ait fait changer beaucoup, car non seulement il n'envoya point de réponse à Saint-Denis, mais cet ecclésiastique étant retourné trois fois à Paris pour savoir sa résolution, jamais il ne put rien tirer et M. l'archevêque faisait toujours dire qu'il était trop occupé, et ce qui rend ce procédé plus étonnant, c'est que la mère supérieure lui avait écrit aussi sur des affaires importantes de son monastère et particulièrement pour recevoir ses ordres sur leur élection qui était toute proche, et, cependant, elle n'en eut pas un mot de réponse, de peur sans doute d'être obligé à parler sur mon sujet. Cette conduite mécontenta fort ces bonnes mères. Donc, je passai cette grande fête dans l'humiliation. Plusieurs de ces religieuses me regardaient comme excommuniée et une, le propre jour de Pâques, vint me demander quand je renoncerais au diable qui me possédait.

La mort de la sœur Françoise-Claire Soulain

Le jour de l'Octave, j'eus un nouveau sujet de douleur, car j'appris en même temps la maladie, la signature et la mort de ma sœur Françoise-Claire[489]. Les Ursulines de

[487] Nicolas Chéron, prêtre du diocèse de Paris, n'était pas hostile aux religieuses de Port-Royal.

[488] Le redoutable confesseur du roi, très hostile à l'*Augustinus*, faisait pression sur Hardouin de Péréfixe pour qu'il sévisse contre les religieuses de Port-Royal. Il était très impliqué dans les controverses théologiques et avait publié en 1664 *La conduite de l'Église et du roi justifiée dans la condamnation de l'hérésie des jansénistes.*

[489] La sœur Françoise-Claire Soulain mourut à Pâques, en captivité, où elle signa sur son lit de mort. Cette signature ambiguë fit l'objet de nombreuses polémiques.

Saint-Denis en furent informées par les mères du grand couvent de Paris[490], où elle avait été mise. Toute leur relation me parut vraisemblable et fort conforme au génie et à la manière de notre pauvre sœur. J'y ajoutai une créance entière. Dans les pensées différentes qui partageaient mon esprit à son sujet, j'ouvris la Bible, et je tirai ces paroles des Proverbes : *Jaculum, et gladius, et sagitta acuta, homo qui loquitur contra proximum falsum testimonium*[491]. Dans la crainte de tomber dans un pareil malheur, je redoublai mes prières. Je fis un acte qui déclarait fortement ma disposition et qui est à la fin de cette Relation, et je priai les mères de ne me jamais parler de signature, au cas qu'elles me vissent bien malade, ajoutant que j'aimerais mieux mourir sans sacrements que de manquer à ma conscience. Et, pour les effrayer, j'ajoutai : « Aussi bien, je vous assure que tout le monde vous blâmerait de cette signature et publierait que vous me l'auriez extorquée à force de mauvais traitements et de menaces, et un acte signé de mon sang paraîtrait pour en faire foi. » La mère fut choquée de ce discours et embarrassée de ce que je voulais dire par cet acte. J'appris en même temps qu'une de nos sœurs était à notre monastère de Paris extrêmement malade, et que l'on faisait ce que l'on pouvait pour lui faire faire ce que ma sœur Françoise-Claire[492] avait fait. Je priais Dieu continuellement pour cette malade, afin qu'il daignât la fortifier de son esprit principal et qu'elle pût aller devant lui pure de cette grande tache.

La visite hostile du père Louvet

Vers la fin d'avril, ma grand-mère obtint enfin la permission de me voir, mais M. l'archevêque fit en sorte que le père Louvet[493], jacobin, s'y trouvât, qui se mit à disputer et à me vouloir convaincre que je pouvais signer sans blesser ma conscience. Il me tint quatre heures d'horloge et, non seulement il m'ôta la consolation d'entretenir ma grand'mère, mais sans un secours de Dieu très particulier, il m'aurait ou affaiblie, ou embarrassée. Il est d'autant plus dangereux sur ces matières, qu'il paraît plus équitable, et moins passionné. Il témoigna un éloignement terrible des jésuites et il m'avoua qu'ils étaient francs semi-pélagiens et les plus grands simoniaques du monde. Il parle de la grâce et de la prédestination gratuite d'une manière si forte que les plus jansénistes n'en parleraient jamais mieux. Il me dit que le livre de la grâce victorieuse de M. de Lalane lui parut trop faible[494] et qu'il lui avait dit franchement que, s'il ne le raccommodait, il ne l'approuverait pas. Mais, avec tout cela il croit le livre de M. d'Ypres dangereux. Il dit qu'il l'a lu cinq fois pour le moins avec soin et application, tant pour s'assurer que par l'ordre de quelques évêques, qu'il est certain et indubitable qu'il roule sur les Cinq propositions et qu'elles sont l'âme et l'essence de son livre[495]. Je lui demandai s'il les y avait vues en termes précis, telles qu'il avait plu à M. Cornet de les fabriquer[496]. Il me

[490] Elle fut captive au couvent des ursulines du faubourg Saint-Jacques.
[491] Proverbes : « Massue, glaive et flèche aiguisés, tel est l'homme qui porte un faux témoignage envers son prochain (Pr 25, 18). » La mère Angélique de Saint-Jean d'Andilly, apprenant la signature de la sœur Soulain, ouvrit la Bible et trouva le même verset. La sœur de Brégy le lui indiqua après sa captivité. *Cf.* Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, *Relation de captivité*, *op. cit.*, p. 162.
[492] Il s'agit de la sœur Soulain.
[493] Jacques Louvet (1605-1673), prédicateur de la reine, était hostile aux jansénistes.
[494] Noël de Lalane (1618-1673), docteur augustinien, ami de Port-Royal qui avait fait partie de la députation envoyée à Rome en 1653 pour défendre les cinq propositions, avait publié en 1664 un opuscule intitulé *La réfutation de la relation du père Ferrier*.
[495] La Constitution du pape Alexandre VII du 16 octobre 1656 affirmait que les cinq propositions avaient été reprises de l'*Augustinus* et étaient condamnées selon le sens de Jansénius. Pour le pape et les jésuites, les cinq propositions résumaient bien la doctrine de Jansénius. Les questions de fait et de droit étaient donc inséparables.
[496] Selon les augustiniens, les cinq propositions incriminées avaient été arbitrairement élaborées par Nicolas Cornet, syndic de la Faculté de théologie de Paris, lui-même moliniste et grand ami des jésuites.

répondit avec adresse : « La même chose ne peut-elle pas être traitée en cinquante pages et renfermées en substance en trois lignes ? – Oui, répliquai-je, mais dans les cinquante pages, dans une page, et quelquefois dans deux mots d'un passage, il peut y avoir une suite qui détermine à un sens catholique une chose qui, détachée et considérée par rapport à elle-même, sera hérétique ou erronée[497]. »

Au lieu de me répondre, il me dit que M. d'Ypres se moquait formellement de saint Thomas, qu'il avait fait son livre pour détruire la doctrine des thomistes[498], qu'on lui avait dit que ces Messieurs de Port-Royal y revenaient[499], mais qu'il était certain qu'ils avaient d'abord soutenu les Cinq propositions comme la doctrine de M. d'Ypres et de saint Augustin même[500] et qu'ils avaient appelé plusieurs fois les jacobins déserteurs de la vérité de saint Thomas, parce qu'ils condamnaient les Cinq propositions[501]. Je lui dis qu'il était vrai que ces Messieurs avaient reconnu que ces propositions avaient un sens catholique, quoiqu'elles en eussent un mauvais, et que, voyant bien que le dessein de M. Cornet et des jésuites était d'en faire retomber la condamnation sur la grâce efficace, dont ils sont les ennemis déclarés, ils avaient cru devoir éclaircir le sens catholique qu'elles renfermaient, mais que jamais ils n'avaient reconnu qu'elles fussent de M. d'Ypres, duquel même il n'était point question alors, deux ou trois consulteurs ayant malicieusement glissé son nom dans leur suffrage, que ces Messieurs croyaient encore que ces propositions avaient un bon sens, mais que le pape les ayant condamnées sans distinction de sens, ils voulaient bien rendre à l'Église cette preuve de leur profond respect que de les abandonner absolument sans avoir égard au bon sens qu'elles peuvent avoir. Il me rapporta quantité d'autres faits fort capables d'embarrasser ; avec l'aide de Dieu je m'en tirai[502]. Après ce long entretien, il conclut en me disant que j'étais en péché mortel et qu'il ne voudrait pas répondre de mon salut. Cependant, il me témoigna grande compassion de notre captivité et de nos souffrances. Mais il fut témoin de l'aversion terrible que ces bonnes religieuses ont des jansénistes, car, m'ayant dit qu'il était ami du père Desmares[503], de M. de Lalane[504] etc., la mère supérieure eut une telle horreur de ces noms qu'elle oublia les règles de l'honneur[505], et voulut, dans une émotion surprenante, obliger le père Louvet à sortir du parloir. Il dissimula sa surprise, la mère ayant encore fait une saillie pareille, parce qu'elle entendait ce père parler de quelques points de la grâce et qu'il témoignait être dans la doctrine toute conforme aux

[497] Le Grand Arnauld et les augustiniens s'employèrent à démontrer que les cinq propositions étaient ambiguës dans leur formulation ; les énoncés pouvaient être interprétés dans un sens orthodoxe et dans un sens hérétique.
[498] Jansénius était très hostile à la scolastique et voulait restaurer la véritable doctrine de saint Augustin.
[499] Jansénistes et molinistes, à l'appui de leurs thèses sur le salut et la grâce, avaient recours à la pensée de saint Thomas d'Aquin.
[500] Pour les augustiniens, condamner Jansénius, c'est condamner saint Augustin même et la grâce efficace. Les religieuses de Port-Royal partagent cette conviction.
[501] Tous les ordres mendiants s'étaient soumis aux Constitutions condamnant Jansénius.
[502] L'argument d'ignorance fondé sur la « faiblesse de leur sexe » que soulevaient régulièrement les religieuses pour refuser leur signature est peu crédible. Les interrogatoires relatés dans l'*Histoire des persécutions* et les *Relations de captivité* indiquent que les religieuses les plus influentes maîtrisaient parfaitement l'affaire du formulaire. Beaucoup d'entre elles, comme la sœur de Brégy, lisaient le latin et avaient pris connaissance des ouvrages de polémique. Elles en informaient certainement les religieuses les moins averties. C'étaient les filles spirituelles du Grand Arnauld, leur directeur, particulièrement respectueux de la liberté de ses dirigées. On lui reprocha même son féminisme.
[503] Le père Toussaint-Joseph-Guy Desmares, prêtre oratorien, excellent prédicateur, était un ami du Grand Arnauld. Il fut mis à l'écart de l'Oratoire, car il faisait partie des députés augustiniens envoyés à Rome pour défendre les cinq propositions en mai 1653. Durant les années de la persécution, il vivait très discrètement près de Liancourt, sous la protection du duc de Liancourt.
[504] Noël de Lalane avait également défendu Jansénius dans l'*Écrit à trois colonnes* devant Innocent X en mai 1653. Il considérait qu'il fallait signer le formulaire, mais avec des restrictions.
[505] Les valeurs de courtoisie et d'« honnêteté » étaient prégnantes ; en général, durant leur captivité, les religieuses soulignèrent la bienséance de leurs relations avec leurs geôlières. La sœur de Brégy relève donc le mouvement d'humeur de la mère supérieure, qui, par excès de zèle partisan, rompt un entretien.

Messieurs de Port-Royal. Il lui témoigna son étonnement avec grande liberté, jusqu'à lui dire qu'il ne fallait pas suivre si aveuglément les sentiment de personnes telles que les jésuites.

La bulle *Regiminis apostolici*

Le 20 mai, M. Chamillard vint me faire la lecture de la nouvelle bulle[506] et du nouveau mandement[507]. Il fit cette lecture si peu intelligemment que je crus qu'il me voulait m'obliger à lui en demander une copie, mais c'est de quoi je me donnai bien de garde. Je lui déclarai nettement que j'étais très résolue, avec la grâce de Dieu, de ne signer jamais. Il me proposa l'indifférence et me montra une lettre qu'il me dit que la mère Agnès avait écrite à M. l'archevêque et que plusieurs de nos sœurs avaient signée, par laquelle elles promettaient cette indifférence[508]. Je lui répondis qu'elles avaient leurs raisons et leurs lumières, que les miennes étaient fort différentes, et que je ne croyais pas pouvoir en conscience promettre que je serais, ou assurer que j'étais dans une disposition dont j'étais fort éloignée. Dans la suite du discours, il me dit tant de faussetés et tant de mauvais raisonnements que je sentis une impatience qui me donna et de la vigueur et de la présence d'esprit pour lui répondre. Il me dit que c'était exprès pour nous que l'on avait cette fois renvoyé à Rome c'est-à-dire pour savoir de Sa Sainteté, si les religieuses ne devaient pas signer aussi bien que les ecclésiastiques[509]. Il me protesta que jamais je ne remettrais le pied dans une de nos deux Maisons, que je ne reverrais jamais nos mères et nos sœurs et que jamais je ne communierais si je ne signais. Il me dit que la mère supérieure de Paris avait déjà signé une fois et qu'elle devait le lendemain signer le second formulaire, que plusieurs de nos sœurs avaient fait de même, que la mère Agnès était docile et bien disposée, que ma sœur Angélique commençait un peu d'être raisonnable, que j'étais seule sans raison et dans un état qui le faisait trembler.

Pressions familiales

Le dernier jour de mai, mon père[510] eut permission de me voir. Il me rendit sa visite plus pénible par sa douceur, ses larmes, ses raisons, que ma mère n'avait fait la sienne par une conduite toute opposée[511]. Il s'efforça de me persuader que M. l'archevêque ne demandait point la créance intérieure du fait, que c'était une chose que personne ne pouvait prétendre sans folie, que la foi humaine était une extravagance insoutenable[512],

[506] La bulle *Regimini apostolici* était lue aux religieuses captives, puisqu'elle les concernait directement. En effet, elle avait été fulminée pour les obliger à la signature.
[507] Hardouin de Péréfixe avait émis un mandement pour la publication de la bulle le 17 mai 1665.
[508] La mère Agnès se repentit de ce terme d'indifférence et se priva elle-même de la communion. Les autres sœurs qui purent communier furent la sœur Anne-Eugénie Boulogne, l'abbesse Madeleine de Ligny et les deux nièces de la mère Agnès Arnauld, Marie-Angélique de Sainte-Thérèse et Marie-Charlotte de Sainte-Claire Arnauld d'Andilly, qui étaient avec leur tante depuis mars 1665.
[509] Les religieuses devaient signer tout comme les ecclésiastiques. Ceci était une innovation destinée à faire céder les religieuses de Port-Royal. Cette nouveauté avait déjà été préconisée par l'arrêt du Conseil d'État du 13 avril 1661 qui rendit la signature du formulaire obligatoire pour les ecclésiastiques, les religieux et les religieuses.
[510] Le 18 juin 1637, le comte Flesselles de Brégy (1615-1689) épousa Charlotte de Chazan. La comtesse éloigna son époux de la cour. Celui-ci fut ambassadeur en Pologne avant d'être au service de la reine Christine de Suède en 1650. Son épouse obtint la séparation des biens en 1651.
[511] Charlotte Saumaise de Chazan, comtesse de Brégy (1619-1693), avait beaucoup d'influence à la cour et était appréciée d'Anne d'Autriche. Précieuse, elle avait des talents littéraires. Amie de madame de Sablée, elle tenta de s'entremettre pour aplanir l'affaire du formulaire. Elle conseillait la signature pour épargner Port-Royal. Elle rendit visite à sa fille captive plusieurs fois pour la convaincre de signer. Elle échoua.
[512] Hardouin de Péréfixe, dès sa nomination, avait exigé des religieuses une nouvelle signature du formulaire par une

que tout le monde en était revenu, que la signature n'était qu'un acquiescement de respect et qu'il proposait une tête de signature à M. l'archevêque qui était très bonne. Savoir : Nous soussignons le fait selon l'explication de M. l'archevêque, c'est à dire, comme à un fait non révélé et non certain et seulement par acquiescement de respect. Je lui dis qu'il le lui proposât s'il voulait, que j'étais assurée qu'il ne l'accepterait pas, mais que, quand il l'accepterait, j'étais bien éloignée de promettre de la signer. Cette réponse fâcha d'abord mon père. Néanmoins, il s'apaisa aussitôt et me dit qu'il montrerait ce projet à quelques amis qu'il me nomma et, par eux, aux autres qui étaient chefs dans ces affaires, avant que d'en parler à M. l'archevêque. Je le suppliai de prendre cette peine, espérant que ces Messieurs le détourneraient de ce dessein. Il me dit que M. l'archevêque s'offrait de faire en ma faveur une déclaration particulière, par laquelle il ferait voir qu'il me déchargeait entièrement devant Dieu de tout ce que je ferais dans cette affaire par le désir de lui obéir, et qu'il voulait lui en répondre pour moi. Je répondis que j'avais trop d'amitié et de tendresse pour M. l'archevêque pour ajouter au fardeau accablant de l'épiscopat, sous lequel il me paraissait succomber, une charge nouvelle. Outre que je ne croyais pas que la transaction et la translation des péchés se fît ainsi. Il me dit que M. de Paris lui avait dit qu'il savait fort bien que j'avais lu Jansénius, que cela me rendait moins coupable d'entêtement que les autres, mais que cela ne diminuait pas mon orgueil. « Car enfin, Monsieur, lui avait-il dit, si je lui disais : "Ma bonne sœur, ces propositions sont en termes propres dans ce livre", elle pourrait sans orgueil me dire : "Monsieur, je ne les y ai point lues", car enfin elle est capable de le lire, mais je lui dis qu'elles y sont dans le sens, non dans les paroles, à l'exception de la première, qui y est en termes propres[513] et elle croit à ses lumières plus qu'aux miennes. N'est-ce pas une étrange vanité ? Car, enfin, tel que je suis, apparemment étant docteur, je suis plus capable de juger de ces matières que Madame votre fille, qui, capable tant que vous voudrez, n'a pas, je crois, étudié la profonde théologie. »

Mon père me dit que les inquiétudes de M. de Paris étaient extrêmes, qu'il aurait avoir voulu la main coupée et ne s'être point engagé dans cette affaire. Que les jésuites avaient tout mené et étaient des gens dignes de la prison et de la roue, que M. l'archevêque s'était perdu de les avoir crus, mais avec tout cela qu'il irait jusqu'au bout[514], et que c'était une folie à nous de vouloir terminer de misérables commencements par une fin encore plus misérable.

Aussitôt que mon père fut sorti du parloir, il me prit une grande appréhension que le désir de nous procurer la liberté ne le fît solliciter un accommodement, et qu'il ne fît croire à M. l'archevêque que j'étais disposée à y entrer. Je me mis en prière dans cette juste crainte, et j'eus le mouvement d'écrire la lettre suivante pour me disculper de toute affaire qui pourrait tant soit peu blesser la vérité. Je la fis avec la dernière diligence,

---

ordonnance en date du 8 juin 1665. Il demandait la foi divine pour le droit et la simple foi humaine et ecclésiastique sur le fait, en se soumettant aux supérieurs légitimes. C'était une concession. Or, ce fut l'occasion d'une nouvelle polémique d'où naquit le *Traité de la foi humaine* de Nicole, publié en août 1664. Ce concept de foi humaine fut abandonné.

[513] Voici la première proposition : « Quelques commandements de Dieu sont impossibles aux justes, à raison de leurs forces présentes, quelque volonté qu'ils aient et quelques efforts qu'ils fassent ; et la grâce par laquelle ces commandements leur seraient possibles leur manque. » Cette proposition se trouve effectivement dans l'*Augustinus*, presque verbatim. Elle contrecarre la conception du pélagianisme qui considère que Dieu apporte une aide suffisante pour accomplir ses commandements. Jansénius expose en fait la conception augustinienne. La proposition est susceptible de différentes interprétations. L'*Écrit à trois colonnes*, un mémoire des augustiniens, avait exposé les trois sens (un sens calviniste, un sens augustinien et un sens moliniste) des cinq propositions devant Innocent X.

[514] Ces propos révèlent l'état d'esprit de l'archevêque. Après avoir tenté des accommodements qui échouèrent à cause de l'inflexibilité des religieuses de Port-Royal, Hardouin de Péréfixe, évêque de cour, fut pris lui-même dans le piège de la signature. Il devint persécuteur, en dépit de son tempérament bonhomme, soumis aux pressions des jésuites et du pouvoir.

parce que mon père m'avait dit que feu M. l'abbé de Flesselles, le bonhomme, devait venir le lendemain et je la lui voulais donner, afin qu'il la fît voir aux amis à qui mon père voulait montrer son projet.

Une lettre audacieuse à Hardouin de Péréfixe

Ce 1er de juin 1665

Monseigneur, j'avais résolu de demeurer dans le silence et dans le gémissement du cœur vers Dieu sur les affaires présentes, n'ayant aucune nouvelle lumière sur tout cela, et M. Chamillard, que vous me fîtes l'honneur de m'envoyer le mois passé pour me faire la lecture de la nouvelle bulle et de votre mandement, ayant plutôt augmenté mes doutes que de les lever ou de les adoucir. Mais, mon père m'ayant vue depuis par la permission que vous lui en avez donnée avec une bonté, Monseigneur, dont je ne puis assez vous témoigner mes reconnaissances, il m'a parlé avec tant de force, de tendresse et de respect pour votre grandeur qu'assurément il aurait été plus capable que personne de me persuader, si je considérais quelque chose d'humain, ou humainement dans cette affaire et si toutes mes peines n'étaient fondées sur des raisons de conscience et des principes de crainte de Dieu. Je me suis mise devant lui, après être sortie de l'entretien avec mon père et j'ai eu la pensée de vous exposer encore une fois avec une franchise et une sincérité qui semblerait blesser beaucoup le respect qu'une fille aussi petite en toutes manières que je suis doit à une personne aussi éminente que vous, si votre charité n'était un milieu capable d'approcher des choses si disproportionnées et cette respectueuse liberté vous sera une preuve, Monseigneur, que, grâce à Dieu, je n'ai nul entêtement sur cette affaire, puisque je suis disposée à demander et à recevoir la lumière et que je ne demeure dans mes répugnances à la signature que parce que mes difficultés, n'étant point résolues, subsistent toujours.

La première par laquelle je dois commencer, c'est mon état présent de captivité, qui me met hors de celui de faire une action aussi libre que le doit être une signature publique et, surtout, telle que celle-là[515]*. Personne n'ignore, Monseigneur, que tout ce qui n'est point libre n'est point valide et que, pour être censé libre, il faut que la personne soit elle-même dans la liberté. Mais, outre cette maxime, qui est connue de tout le monde, nous sommes encore liées, Monseigneur, par des actes et une protestation publique de nullité de tout ce que nous pourrions faire séparées les unes des autres*[516] *et dans un état qui ne fût absolument pas libre, juré sur les saints Évangiles, parce qu'elle est comprise dans la profession du Concile de Trente que nous fîmes le mois de juillet de l'année passée*[517] *avant notre dispersion. Ainsi, Monseigneur, notre signature ne pourrait passer aux yeux de toutes les personnes équitables que comme une chose extorquée par force et par un effet de l'ennui de notre état, ce qui, sûrement, ne serait nullement avantageux pour vous et blesserait beaucoup notre conscience, puisque, pour moi, je ne regarderais pas cette signature autrement que comme un parjure et une faiblesse très criminelle, sans vouloir néanmoins juger celle de nos sœurs qui l'ont faite, tant dehors que dedans notre*

[515] Pour les religieuses, cette signature est un serment, un engagement solennel, une question de salut.

[516] L'acte capitulaire du 11 août 1664, véritable protestation de la communauté, conteste l'arbitraire de l'État et les futures sanctions qui seraient prises contre Port-Royal. Les religieuses y affirment que leurs actes à venir, effectués durant leur captivité, ne seront pas valables, car extorqués frauduleusement. Cet acte est donc aussi une garantie juridique.

[517] La sœur fait allusion à l'acte du 5 juillet 1664. La communauté y affirme son attachement à la doctrine de l'Église catholique, mais refuse de signer le formulaire, un témoignage public qui condamne Jansénius.

monastère. Mais, si cet empêchement est grand et considérable, il est vrai aussi qu'il est facile à lever, puisque, même dans la conjoncture présente d'une nouvelle signature, rien ne vous serait plus glorieux que de nous mettre en liberté et en état de réparer la faute que vous croyez que nous avons commise, puisque, quand elle serait véritable, nous ne le pouvons jamais faire sans cela ni même prendre aucune résolution sur cette affaire et cette difficulté ne paraîtra pas seulement un prétexte spécieux à toutes les personnes intelligentes et raisonnables, mais une raison solide, essentielle et fondée sur toutes les lois.

J'en demeurerais volontiers là, Monseigneur, jusqu'à ce qu'il vous eût plu de rompre nos liens, puisque Dieu m'a donné la pensée de vous exposer mes doutes, je la dois suivre. Il est certain, Monseigneur, que la bulle m'a paru extraordinairement obscure dans ce qu'elle condamne, et extraordinairement forte et expressive dans la disposition qu'elle exige de la personne qui y souscrit. Car le pape y condamne en général les Cinq propositions comme du livre de Jansénius, dans le sens de cet auteur[518]*, sans marquer quel est ce sens, et oblige ainsi à jurer et à protester sur les saints Évangiles que l'on rejette une erreur qu'il est impossible ou du moins très difficile que celui qui souscrit connaisse, ce sens étant si fort contesté et chacun lui donnant celui qui lui plaît. Ainsi, cette signature ne fait sortir de rien et chacun demeure tel qu'il était auparavant, soit qu'il fût dans l'erreur ou dans la vérité. Je vous avoue donc, Monseigneur, que je ne vois pas quel bien la signature me ferait, puisque non seulement je ne changerais pas de sentiments, n'en ayant point, grâce à Dieu, que de conformes à ceux de l'Église, mais je me croirais même obligée de les conserver nonobstant ma signature.*

Troisièmement, le pape ne fait nulle distinction du fait et du droit. Il ne veut point qu'on les sépare et semble obliger positivement, quoique tacitement, à croire l'un et l'autre de foi divine. Et le fondement sur lequel le saint Père veut qu'on établisse une foi si forte et si certaine d'une chose si faible et si incertaine par sa nature, c'est sa seule parole et son autorité souveraine. Je ne suis, Monseigneur, qu'une pauvre fille ignorante, mais, cependant, permettez-moi de vous avouer que je trouve que c'est établir l'infaillibilité d'une manière bien puissante et bien authentique et, pour moi, je craindrais en signant de favoriser une erreur que je sais que des docteurs habiles et vous-même, Monseigneur, avez si fortement rejetée les années dernières[519]*.*

Il est certain, Monseigneur, qu'une créance demandée également pour deux choses si différentes et si inégales formerait des peines sur la signature qui auraient été insurmontables à toutes les personnes de conscience et qui sont susceptibles des moindres lumières du christianisme, si votre bonté ne vous avait porté à aplanir cette montagne inaccessible par un mandement[520] *qui paraît à la vérité plus doux que tous les autres précédents, mais qui, néanmoins, me paraît encore fort obscur. Vous y distinguez parfaitement le fait et le droit, en disant que c'est un fait non révélé et sur lequel vous ne demandez qu'un acquiescement, au lieu que sur le droit vous demandez une foi divine. Je n'ai point de peine sur le dogme. Nous avons rendu sur cela des preuves de notre soumission à l'Église qui ne doivent laisser aucun soupçon. Mais je vous avoue, Monseigneur, que j'en ai de grands sur ce terme*

[518] En effet, le pape condamnait clairement la théologie de Jansénius. Pour les augustiniens, le pape avait condamné la véritable théologie sur la grâce. Ainsi, pour le Grand Arnauld, la condamnation ne frappait pas seulement la théologie de Jansénius, mais aussi celle de saint Augustin.

[519] La sœur vise les libertés gallicanes auxquelles s'opposaient les jésuites qui prônaient l'infaillibilité du pape en matière de doctrine.

[520] Il s'agit du mandement en date du 13 mai 1665 qui reprend les données de la bulle *Regiminis apostolici* enregistrée par le Parlement le 29 avril. Cette bulle du pape Alexandre VII exige la signature pure et simple.

d'acquiescement qui peut marquer des choses fort différentes. Car il peut être pris pour créance et il peut être pris pour un simple respect. Lorsque je le considère par rapport à ce qui le précède, c'est-à-dire à un fait non révélé, je vois clairement, ce me semble, que cet acquiescement est de pur respect, puisque jamais on n'est obligé à la créance d'un fait non révélé, en vertu de l'autorité de la décision, mais seulement par l'évidence et la notoriété du fait même. Mais, quand je considère ce terme par rapport à ce qui suit, c'est-à-dire aux peines qu'encourront tous ceux qui refuseront de souscrire ce fait, encore qu'ils fussent parfaitement soumis pour le droit, qui sont les mêmes dont on punit les hérétiques, non seulement je retombe dans mes premières difficultés, mais dans de beaucoup plus grandes, puisqu'il me paraît qu'on retourne visiblement, quoique indirectement à la foi divine du fait.

Mais quelque vraisemblance qu'il y ait là-dedans, je ne le puis croire. Votre lumière est trop grande pour vous laisser confondre des choses si différentes, si distinctes par leur nature. J'en demeure donc à la foi humaine que M. Chamillard m'a dit formellement et positivement que vous entendiez par ce terme d'acquiescement et c'est sur cela que je prends la liberté de vous exposer encore une fois mes difficultés, qui ne s'affaiblissent pas pour vieillir. Je ne vois pas, Monseigneur, comment je puis dire sans mensonge que je crois une chose dont je doute très fort et dont j'ai de grands sujets de douter, parce qu'elle est accompagnée d'une infinité de circonstances qui la rendent fort douteuse[521]*. Je sais, Monseigneur, la soumission et le respect que les fidèles doivent au Saint-Siège et je puis assurer que je l'ai, grâce à Dieu, et je sais celui que je vous dois et je ne l'ai pas moins par inclination que par devoir. Mais je sais que l'Église même n'est pas infaillible sur ces sortes de faits. Je vois, à la vérité, un nombre infini de personnes qui signent, soit qu'ils croient ou qu'ils ne croient pas. J'en vois en même temps un nombre beaucoup plus petit, mais composé de personnes très sages, très éclairées et d'une probité extraordinaire, qui ne croient pas ce fait et qui ne le signent pas. Je les vois qui s'exposent à tout et renoncent à tout intérêt avec une générosité*[522] *qui ne peut être que l'effet de la grâce chrétienne. Cela sans doute me donne une grande défiance de la vérité de ce fait, mais elle s'augmente, lorsque je considère combien de calomnies et de faussetés on a publiées contre ces personnes et contre nous-mêmes. Ainsi je me range à un parti certain. Qui n'a point d'opinion, n'en a point de fausse. Je ne préfère point l'opinion de ces personnes, qui d'ailleurs me sont extrêmement chères, à celles des puissances de l'Église, puisque dans la contestation présente je ne voudrais pas signer que le sens qu'ils attribuent à Jansénius est le sien. Mais je demeure dans un état qui me paraît extrêmement sûr, puisqu'il ne s'attache qu'à Dieu qui connaît toutes choses, qu'à la charité qui oblige de juger toujours favorablement du prochain, à la sincérité chrétienne qui engage à accorder toujours les paroles de la bouche aux sentiments du cœur, enfin à l'humilité qui prescrit de se taire sur ce que l'on ignore. Ainsi, Monseigneur, ne voyant pas de péril du côté de la non-signature, quoique j'y voie bien des peines attachées, et voyant au contraire du côté de la signature du repos, mais inséparable du mensonge qui est pour un chrétien un souverain mal, je me range du premier côté et je choisis l'affliction plutôt que de perdre l'innocence. Car,*

[521] Ce point de vue est partagé par toute la communauté ; selon elle, les intrigues des jésuites ont obtenu la condamnation de Jansénius, le pape étant mal éclairé. On peut lire à ce sujet les propos de la mère Angélique de Saint-Jean, dans sa *Relation de captivité* à propos du *Journal de Saint-Amour* : « Je dis qu'ils (les augustiniens) n'avaient eu qu'une seule audience du pape sur le sujet des propositions, lorsque la bulle était déjà dressée, par l'aveu du Père Annat, où ils n'avaient point parlé de Jansénius (Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, *Relation de captivité*, *op. cit.*, p. 57). »

[522] Bravoure, courage.

enfin, je n'ai point cette foi humaine, cette créance intérieure que M. Chamillard m'a fortement assuré que vous demandiez par le terme d'acquiescement[523]*. Peut-être, néanmoins, qu'il vous fait parler et qu'il juge de vos sentiments par les siens. C'est sur quoi, Monseigneur, je vous supplie de nous éclaircir, en nous marquant nettement ce qu'il vous plaît que l'on entende par ce terme d'acquiescement.*

Voilà, Monseigneur quelles sont mes peines principales sur la signature. Je vous les ai découvertes avec une étendue dont je vous demanderais très humblement pardon, si je ne croyais en avoir déjà trouvé l'excuse dans la charité que vous avez comme pasteur et comme père pour les personnes qui sont du nombre de vos enfants et de vos brebis[524]*. C'est en cette qualité que je vous supplie de croire que je demeurerai toute ma vie avec un profond respect quoiqu'il arrive, Monseigneur, votre très humble etc.*

Encore des pressions

L'après-dîner même, M. l'abbé de Flesselles vint. Je lui montrai cette lettre. Il la trouva trop forte, mais je le priai de la donner à mon père pour la porter à M. l'archevêque. Et je lui dis que, si j'eusse compris le mandement tel que je venais de le faire, lors qu'il avait pris la peine de me le lire, je l'aurais faite trois fois plus forte. Après plusieurs discours, il me dit que M. de Paris était terriblement choqué contre nos amis depuis une Apologie[525] qu'ils avaient mise en lumière et qu'il craignait que l'estime que je témoignais pour eux dans ma lettre ne le mît en colère. Je répondis à cela comme je devais. Ensuite, il me dit qu'un ami commun l'avait fort prié de m'exhorter à écrire à M. l'archevêque pour obtenir les sacrements, comme avait fait la mère Agnès et ma sœur Angélique[526]. Je vis là-dessous un piège : c'est pourquoi, au lieu de lui promettre de faire cette lettre, je le pressai de faire promptement porter celle que je venais de lui passer. Il s'efforça de me faire entrer dans quelques accommodements par toutes sortes de raisons, et avec les plus grandes marques de tendresse et d'affection qui se puissent imaginer. Il me proposa l'exemple de plusieurs amis habiles qui s'étaient rendus depuis peu, après bien de la résistance. Je répondis que chacun avait ses lumières et sa conscience à garder, que les changements de ce temps m'étaient suspects et ne me paraissaient que des effets de crainte et de faiblesse et qu'ainsi ils pouvaient me donner de la compassion des autres et de l'appréhension pour moi-même, mais non pas la foi humaine, que j'aimais fort les opinions crucifiées et que je les croyais véritables, lorsqu'elles demeuraient inaltérables dans les maux et les afflictions. Il demeura d'accord de tout cela et dans un étonnement étrange de la conduite de M. de Paris, qui est telle, me dit-il, qu'elle aurait pu faire de la meilleure affaire du monde la plus méchante. Cependant qu'il ne fallait pas espérer qu'il nous demandât pardon, que c'était

[523] L'archevêque demande « une soumission de foi divine » pour les dogmes. Et quant au fait non révélé, « une véritable soumission par laquelle on acquiesce sincèrement et de bonne foi à la condamnation de la doctrine de Jansénius contenue dans les cinq propositions. »

[524] Ce topos du bon berger est souvent utilisé par la communauté qui tente, par cette évocation, de rappeler l'archevêque à ses devoirs.

[525] Il s'agit de l'*Apologie pour les religieuses de Port-Royal*, ouvrage collectif d'Arnauld, de Nicole et de Claude de Sainte-Marthe lancé dans le public dès février 1665.

[526] La mère Agnès écrivit à l'archevêque de Paris pour lui demander l'autorisation de communier, le 10 décembre 1664, le 29 mars 1665, le 20 mai 1665 et enfin le 8 juillet 1665. Dans sa dernière lettre la mère Agnès demande les sacrements pour toutes les sœurs de la communauté. La mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly écrivit à l'archevêque le 3 septembre 1664. Elle fit une nouvelle tentative pour demander la communion trois jours avant la Toussaint. Elle lui fit parvenir un billet au commencement de l'Avent, puis une nouvelle lettre durant la deuxième semaine du carême.

folie que de s'attendre à cela, que c'était à nous à le prévenir. Je lui dis que le pardon devait suivre l'offense, non la précéder, que, puisque nous n'avions point fait de faute, nous ne devions pas demander pardon. Que nous n'exigions rien pour le passé, que je souhaitais seulement qu'on cessât de poursuivre une injustice par des violences. Il se saisit extraordinairement en me parlant et ce saisissement, joint à son grand âge et à une indisposition actuelle où il était alors, me fit craindre qu'il ne tombât dangereusement malade. La mère supérieure lui venant dire adieu le trouva sans parole et voulut m'effrayer de ce que je serais cause de sa mort. Mais, aussitôt, cette parole de l'Évangile me frappa l'esprit : Qui aime son père ou sa mère plus que moi, n'est pas digne de moi[527]. Et je lui dis : « Dieu sait, ma mère, combien j'aime mon père et M. l'abbé de Flesselles, mais il sait aussi que de bon cœur je les sacrifierais pour lui et pour la vérité. Dieu me garde de trahir jamais ma conscience par la crainte d'une perte temporelle. » Cette réponse fâcha la mère. Elle me dit que j'étais dans une insensibilité épouvantable, que je n'étais pas digne de vivre, n'ayant de l'affection que pour des gens qui me perdaient, qu'elle avait vu une huguenote toute faite comme moi. Elle m'en conta l'histoire.

Ce même mois de juin, j'appris une délivrance très miraculeuse d'un seigneur français prisonnier en Espagne, obtenue par des prières faites pour les âmes de purgatoire. J'eus la pensée de commencer des dévotions pour leur délivrance, afin qu'ensuite elles priassent Dieu pour la nôtre et pour la paix de l'Église. Je dis ma pensée à la mère Élisabeth de Sainte-Scholastique. Elle l'avait eue devant moi. C'est pourquoi, elle se joignit aussitôt avec moi et elle me dit qu'elle croyait que Dieu voulait délivrer par ses prières l'âme de feu M. Singlin[528], et du père Le Jeune, son directeur, du purgatoire, afin qu'après cela ils fissent nos affaires dans le ciel et qu'elle regarderait le jour de notre réunion comme l'assurance de leur sortie du purgatoire, pourvu qu'elle arrivât avant le mois d'août, et elle prit si à cœur cette dévotion qu'elle y fit entrer plusieurs de ses sœurs qui joignirent des pénitences à leurs prières.

Sur la fin de juin, mon père revint me voir, et sa seconde visite me donna encore plus besoin d'avoir recours à la lumière et à la force de la grâce du Père céleste que la première. Il me dit qu'il avait porté ma lettre à M. de Paris, mais qu'il ne savait pas ce qu'il en pensait, parce qu'il ne l'avait point trouvé, et qu'il l'avait laissée à son gentilhomme pour la lui donner à son retour de Ville.

Hardouin de Péréfixe et l'évêque de Poitiers au parloir

Le vendredi 3 juillet, entre 6 et 7 heures du soir, lorsque je m'y attendais le moins, on me vint dire que M. l'archevêque et M. de Poitiers[529] me demandaient. Le premier me fit d'abord des révérences et des civilités extraordinaires à quoi je ne comprenais rien. Puis me dit : « Hé bien ! Vous avez été bien aise d'avoir vu monsieur le comte de Brégy ? Mais serez-vous bien aise de la bonne nouvelle que je viens vous annoncer ? Je vais vous remettre à Port-Royal des Champs avec la mère Agnès, la sœur Angélique et quelques autres de celles que j'avais mises en retraite. » Je l'en remerciai et je ne pus m'empêcher de faire paraître quelque mouvement de joie sur mon visage. Il ajouta : « Mais serez-vous sage ? – Autant que je le pourrai, Monseigneur. – Comment dit-il, autant que vous pourrez ? N'est-il pas en votre pouvoir de l'être tout à fait ? Vous

[527] La sœur cite l'évangile selon saint Matthieu (Mt 10, 37). La mère de la sœur de Brégy avait déjà reproché à sa fille son peu d'attachement pour sa famille.
[528] Monsieur Singlin mourut le 17 avril 1661, âgé de 54 ans.
[529] Gilbert Clérembault de Palluau devint évêque de Poitiers en 1658.

n'avez pour cela qu'à m'obéir et à signer. »

Il me voulut ensuite prouver l'obligation à la signature par ses raisons ordinaires. Je répondis simplement : « Monseigneur, puisque vous voulez me faire une grâce, faites-la toute entière et n'en troublez pas la joie, je vous prie, par un si triste discours. »

Il se tourna vers M. de Poitiers en disant : « Elle a toujours des défaites[530] prêtes : il est vrai qu'elle est plaisante dans l'idée qu'elle a de la signature, car tout lui en fait peur. » Puis, se tournant vers moi, il dit : « Eh bien ! Vous avez vu le père Louvet. On m'a assuré qu'il vous avait pressée de toute sa force. Ne vous a-t-il point persuadée ? – Pas le moins du monde. – Quoi il ne vous a pas seulement ébranlée ? – Point du tout. » Il me répliqua sérieusement : « Oh, ma bonne sœur, il ne faut pas avoir l'âme dure. » La mère supérieure lui dit que mon père s'était tué après moi avec des tendresses et une lumière d'esprit admirable. « Oh ! répondirent ces Messieurs, ce ne sont pas des tendresses qu'il lui faut, ce sont des raisons[531]. Ce n'est pas à des gens de cour que la sœur Eustoquie se laissera prendre, il lui faut d'habiles théologiens. »

M. l'archevêque, après m'avoir dit plusieurs choses, me dit avec grand témoignage de bonté : « Oh, ça ! Un mot de confiance et de sincérité. Croyez-vous la grâce suffisante ? » Je voulus éviter de répondre en disant que je croyais ce que l'Église croit. « Non, me dit-il, je ne vous quitterai pas, que vous ne m'ayez répondu en ami et à cœur ouvert. – Puisque vous me pressez si fort, je vous dirai, Monseigneur, que je sais que saint Thomas et son École admettent une grâce suffisante avec laquelle on peut faire le bien, et avec laquelle néanmoins, jamais on ne le fait, parce qu'il est besoin pour cela de la grâce efficace par elle-même, sans laquelle personne ne peut être sauvé. » M. de Poitiers témoigna une grande satisfaction de cette réponse. Il s'était mis derrière l'épaule de M. de Paris, où il faisait des mines et des grimaces qui faisait voir au naturel l'esprit des évêques de cour et qu'il aimait dans M. de Paris, non sa personne, mais son rang. Pour M. l'archevêque, il voulut éluder ma réponse en disant que le bon usage que nous faisions de la grâce suffisante la rend efficace. Je répondis que je savais que saint Augustin et saint Thomas et toute l'Église condamnaient cette pensée et reconnaissaient la nécessité de la grâce efficace par elle-même. Il demeura pensif, puis me dit : « Oh ! Mais savez-vous bien que vos Messieurs se moquent de saint Thomas et le traitent de ridicule ? » Je lui prouvai le contraire par les articles dressés l'année passée que j'avais vus par un de mes parents[532]. « Oui, dit-il, ils ont fait cela pour mieux tromper, pour détourner le mal qui allait fondre sur leurs têtes et pour avoir plus de partisans, car saint Thomas est fort suivi. Mais dans le fond de leur cœur je vous jure devant Dieu, et sur mon baptême, qu'ils croient saint Thomas un ridicule. Et pour vous le faire voir : qui dit Saint-Cyran, dit Jansénius, dit Jansénistes. Or moi-même, qui ai l'honneur de vous parler, j'ai ouï dire M. de Saint-Cyran que saint Thomas n'y entendait rien, qu'il avait perdu l'Église dans sa doctrine. Et le livre de Jansénius n'est fait que pour renverser saint Thomas, qu'il traite de bon ignorant[533]. Croyez-moi, les jansénistes sont les gens les plus malicieux et les plus méchants que je connaisse. Ils ne cherchent que des subterfuges et des faux-fuyants. Saint Thomas ? Ils sont pour lui, comme moi pour celui

[530] Échappatoires.

[531] Les sœurs de la seconde génération de Port-Royal s'appuyaient sur la raison pour fonder leur résistance à l'instar d'Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly. Cette rationalité déroutait leurs adversaires masculins qui avaient recours à des arguments d'autorité.

[532] Les sœurs qui possédaient des capacités intellectuelles étaient parfaitement informées des polémiques théologiques en cours. On est loin de l'esprit du premier Port-Royal qui condamnait toute curiosité et tout esprit de polémique. Beaucoup de religieuses étaient de véritables érudites. Leurs directeurs leur laissèrent toute latitude et respectaient leur indépendance d'esprit. Le Grand Arnauld soutenait les religieuses les plus belliqueuses.

[533] Jansénius était hostile au thomisme et aux méthodes scolastiques, contrairement au Grand Arnauld.

que je ne vois jamais. Et vraiment le père Nicolaï[534] leur a bien montré qu'ils se vantaient d'être thomistes. Qu'elle me fait pitié de s'être attachée à ces gens-là ! Comment les regardez-vous les jansénistes, ma bonne sœur ? – Et qui sont-ils ? » Il me répliqua : « Ils sont ce que vous êtes, défenseurs de Jansénius. Car quiconque ne veut pas signer, il est janséniste. » Je lui dis que ce n'était pas une conséquence. Il continua : « Que cette fille me fait pitié ! Voulez-vous que je vous dise ce que c'est qu'elle ? C'est la meilleure fille du monde. Hors son entêtement, il n'y a rien à dire. Mais savez-vous d'où vient son malheur ? De s'être attachée à ces Messieurs, car enfin elle est toute à eux. Ils vous ont trompée, ma bonne sœur. Ils ne vous ont jamais découvert le secret mystère du jansénisme. Ils ont bien vu que vous aviez trop de jugement pour n'en pas découvrir la méchanceté et pour ne pas les abandonner après l'avoir connu. Ainsi, qu'ont-ils fait ? Ils vous ont pris par votre faible. Ils vous ont dit de belles choses. Ils vous ont parlé de saint Augustin et de saint Thomas comme étant fort attachés à eux, mais ils savent bien comment ils feront réussir le mauvais dessein qu'ils ont de perdre l'Église par leur détestable doctrine. » Je lui parlai sur tout ce discours aussi fortement qu'il se pouvait faire, mais brièvement, et, pour toute raison, il me dit : « Enfin, ma bonne sœur, vous vous attachez à eux, et vous vous perdez par cet attachement. Pauvre enfant ! Ils lui ont caché le secret mystère du jansénisme, qui, enfin, est une chose terrible. » Ensuite, il voulut expliquer les Propositions. Il le fit d'une manière pitoyable. Il prit le sens catholique pour l'hérétique, il avança presque autant d'erreurs que de mots[535]. J'étais sur les épines. M. de Poitiers le raillait tant qu'il pouvait derrière mon dos et, pour conclusion, il ajouta : « La règle sûre c'est de se ranger toujours du côté du plus grand parti en matière de doctrine. » Je lui dis : « Le molinisme règne presque partout. Êtes-vous moliniste, Monseigneur ? Je ne le puis croire. » M. de Poitiers prit la parole, et dit : « Fi ! Il faudrait abîmer Molina[536] et les jésuites, qui est-ce qui est pour eux ? Ne me croyez point moliniste, je vous en prie, me le croyez-vous ? – Monseigneur, je n'ai garde de le croire dorénavant, puisque vous m'assurez que vous ne l'êtes pas. »

Il se mit à m'entretenir, mais cela ne plaisait pas à M. de Paris, qui dit : « Oh ça ! Dépêchez-vous d'aller à la porte, le carrosse vous attend. Vous irez, je vous prie, prendre ma sœur Gertrude[537]. » Il ajouta « comme elle lui avait promis de faire changer la mère Agnès et ma sœur Angélique ». M. de Poitiers lui dit qu'assurément, si j'étais trompée, je l'étais de bonne foi, parce qu'il reconnaissait que j'étais disposée à tout perdre et à tout sacrifier, plutôt que d'engager ma conscience. Mais M. de Paris me pressait de sortir et me dit : « Adieu, ma bonne sœur. Vous voyez devant vous deux évêques grands courtisans, vieux courtisans, bien vos serviteurs et ceux de toute votre famille. »

La fin de la captivité

Il défendit que l'on me laissât retourner à notre chambre. Ainsi, je ne pus dire adieu

[534] Il s'agit d'un dominicain, Jean Nicolaï (1594-1673).

[535] La sœur avait suivi avec passion les polémiques concernant les cinq propositions et était aussi informée des questions théologiques que son ancienne maîtresse des novices, la sœur Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly. Relevons son aplomb face à son supérieur hiérarchique, un théologien professionnel ainsi que le caractère comique de cette scène. La plume de la sœur tourne l'archevêque en dérision, à l'instar des autres sœurs captives qui n'épargnèrent guère Hardouin de Péréfixe dans leurs *Relations de captivité*.

[536] Le jésuite espagnol Louis de Molina (1535-1600) donna son nom à la doctrine semi-pélagienne de la grâce qui s'opposait à celle de saint Augustin.

[537] La sœur Gertrude Dupré était en captivité chez les annonciades célestes de Saint-Denis.

Couvent des ursulines

aux mères Ursulines qu'à la porte. Elles me témoignèrent une grande amitié pour moi. Quelques-unes pleurèrent et moi aussi[538]. Je fus prendre ma sœur Gertrude aux Annonciades, où l'on nous fit attendre fort longtemps, en sorte qu'il était plus de huit heures et demi du soir quand nous sortîmes de Saint-Denis. Nous ne nous saluâmes point et gardâmes un silence profond tout le long du chemin. Nous arrivâmes sur les dix heures du soir à Sainte-Marie du faubourg Saint-Jacques, où nos obéissances portaient que nous devions aller. Nous montâmes au parloir. Je trouvai ma sœur Anne-Eugénie qui entrait et la mère prieure de Paris[539] qui entretenait les filles de la Visitation. Ma sœur Gertrude se joignit aussitôt à elle. Pour moi, dès que j'aperçus ma sœur Anne-Eugénie, je me jetai à genoux, comme elle le fit de son côté. Nous nous embrassâmes en cette posture avec une tendresse incroyable et chacune dit : « Quoi ! Être fidèle à Dieu et se revoir ! Ah c'est trop de grâce, nous ne la méritons point. » Madame de Motteville[540] et Mademoiselle Testu, qui étaient présentes, témoignèrent de l'édification de cela et s'attendrirent, mais les filles de Sainte-Marie dirent avec dédain : « Oh, assurément, c'est la sœur de Brégy. » La mère prieure dit que je lui fis un froid de glace et que je lui dis quelque chose dont je n'ai pas la moindre idée. Il est vrai que, croyant

[538] La sœur de Brégy était appréciée par un grand nombre de religieuses durant sa captivité ; en effet, celles-ci n'étaient pas forcément hostiles au jansénisme et étaient loin d'approuver la dureté de l'archevêque de Paris. Elles témoignèrent de la charité à la sœur de Brégy.

[539] Il s'agit de la mère Anne-Eugénie de Boulogne et de la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte qui était prieure à Port-Royal de Paris depuis 1661.

[540] Madame Françoise de Motteville (1621-1689) était une amie d'Arnauld d'Andilly. Célèbre mémorialiste, elle servit fidèlement la reine mère jusqu'à sa mort en 1666. Sa critique du jansénisme est nuancée. Elle reproche surtout aux jansénistes d'avoir, dans un beau style, popularisé des débats théologiques.

qu'elle eût signé[541] et qu'elle fût retournée à la Maison de Paris, je fus fort surprise de la voir et j'écoutais ce qu'elle disait aux Filles de Sainte-Marie pour juger dans quelle disposition elle était.

Sur les onze heures, M. l'archevêque écrivit un billet à la mère supérieure qui portait qu'il priait la mère supérieure de Montorgueil et la sœur de Brégy de reposer le plus qu'elles pourraient, sans se mettre en peine de rien. La tourière nous l'apporta (car nous demeurâmes au-dehors) et nous en conclûmes que c'est que M. de Paris avait changé de résolution et qu'il nous remettait dans d'autres couvents, au lieu de nous envoyer à Port-Royal des Champs. Dans cette pensée, nous fîmes à Dieu et à la mère Angélique[542] des vœux et des dévotions et nous nous résolûmes de nous fortifier toute la nuit, en nous disant chacune réciproquement ce qui pouvait y servir, mais nous ne pûmes le faire librement, parce que ma sœur Gertrude vint écouter ce que nous disions et y prendre part d'une manière qui changea la conversation en dispute[543]. Néanmoins, elle se joignit au vœu que nous fîmes à la mère Angélique, de nous affectionner avec un zèle particulier à la sainte pauvreté qu'elle nous avait tant recommandée et d'agréer avec la grâce de Dieu toutes les extrémités et nécessités qui nous pourraient arriver, si elle nous obtenait de demeurer fidèles à Dieu et à notre conscience et d'être réunies à nos mères et à nos sœurs. Cependant, dès cinq heures et demie du matin, M. l'archevêque passa par Sainte-Marie pour aller à Port-Royal de Paris et il me dit de me préparer à partir pour Port-Royal des Champs sur les six heures et demie. Ainsi, il me délivra des peines où son billet m'avait fait passer la nuit.

DOSSIER COMPLÉMENTAIRE

Procès-verbal de l'enlèvement de trois religieuses, savoir : Sœurs Françoise-Claire, Madeleine-Melthide et Anne-Marie de Sainte-Eustoquie[544]

Ce jourd'hui 29 novembre 1664.

Nous soussignées religieuses de l'Abbaye et monastère de Port-Royal du Saint-Sacrement de Paris, après la dernière violence que l'on vient de faire dans notre monastère de Paris d'où Monseigneur l'archevêque, au préjudice de l'Appel comme d'abus par nous interjeté de toutes les procédures sans exemple qu'il a faites en ce monastère, dont la cour est saisie et que nous avons réitérées, a encore enlevé nos chères sœurs Françoise de Sainte-Claire, Madeleine de Sainte-Melthide et Anne-Marie de Sainte-Eustoquie. Nous avons cru devoir faire un récit de ce qui s'y est passé et en dresser le présent Acte en forme de procès-verbal, pour joindre à nos Actes précédents, afin d'y avoir recours en temps et lieu.

Monseigneur l'archevêque étant venu le jour d'hier vendredi 28 dudit mois sur les neuf heures du matin, ce que l'on tâcha de nous cacher. Il demeura jusqu'à près de quatre heures avec les filles de Sainte-Marie et celles qui ont signé. En présence

[541] La prieure ne signa jamais le formulaire.
[542] Il s'agit de l'illustre réformatrice décédée le 6 août 1661.
[543] La sœur Dupré avait signé le formulaire durant sa captivité. Elle dénonça sa signature après son retour à Port-Royal des Champs.
[544] *Relation concernant les Lettres que les Religieuses de P.-R. ont écrites…*, *op. cit.*, p. 93-97.

desquelles il envoya quérir ma sœur de Sainte-Melthide et ma sœur Angélique de Saint-Alexis, pour vérifier diverses choses qu'on venait de lui dire d'elles et d'autres de nos sœurs. Nous pensions qu'après une si longue visite on nous laisserait en repos, au moins quelques jours. Mais aujourd'hui, dès les sept heures et un quart du matin avant le jour, Monseigneur l'archevêque est venu en notre dit monastère durant que nous disions Primes. On est venu avertir la mère Eugénie, laquelle a fait sonner le chapitre. Nous nous y sommes toutes rendues comme à l'ordinaire, et après nous être assemblées, on a commencé à faire la lecture de notre Règle, selon la coutume ; mais à l'heure même, on est venu avertir la mère Eugénie que Monseigneur l'archevêque était entré, et avec lui M. de la Brunetière, l'aumônier de Monseigneur et son porte-croix, ma sœur Flavie les conduisant avec une chandelle pour les éclairer. Nous avons été aussi surprises que l'on peut s'imaginer, de voir entrer aussi inopinément celui que nous pouvions bien croire ne pas venir comme un bon pasteur pour consoler et fortifier ses brebis, mais plutôt comme un juge sévère et inexorable pour les disperser et ajouter, s'il était possible, de nouvelles chaînes à la captivité où nous sommes réduites. Quelques-unes de nos sœurs se sont extraordinairement effrayées d'un procédé si étrange ; et n'en pouvant attendre que des suites très affligeantes, elles en ont par avance répandu des larmes en abondance. Il y en a eu même qui s'en sont si fort saisies qu'elles en ont été malades, et une entre autres est tombée toute évanouie dans le chapitre. On est aussitôt accouru auprès d'elle pour la faire revenir, et l'on a été près d'un quart d'heure avant que de la pouvoir emmener à l'infirmerie, où la mère Eugénie l'a été conduire. Pendant ce temps Monseigneur l'archevêque est demeuré assis sur son siège, sans dire une seule parole, sinon qu'il a demandé le nom de celle qui s'est évanouie. Aussitôt que la mère Eugénie a été revenue, il a commencé à parler ainsi : « Mes sœurs, c'est avec une douleur extrême, que je vous traiterai en la manière que je le vais faire ; mais je suis obligé de mettre ordre aux dérèglements de cette Maison pour remédier aux maux extrêmes qui y sont. »

Monseigneur ensuite a représenté ces prétendus dérèglements qui sont fondés sur les soupçons et les rapports que la mère Eugénie, la sœur Flavie et ses adhérentes lui ont fait de nous, de la fausseté de quelques-uns desquels Monseigneur l'archevêque avait lui-même eu des preuves convaincantes. Une de nos sœurs anciennes a voulu sur cela représenter quelques raisons à Monseigneur l'archevêque pour nous justifier ; mais il n'a pas voulu l'écouter et lui a dit qu'elle dirait ce qu'elle voudrait après qu'il aurait parlé. Il nous a néanmoins refusé cela tout du long, n'ayant pas voulu nous permettre de lui représenter aucune raison pour notre justification. Il a donc continué son discours sur ce sujet, disant que, lorsqu'il nous avait commandé la signature du formulaire, nous nous étions excusées d'obéir à cet ordre, craignant d'offenser Dieu. En quoi il est certain, nous a-t-il dit, que vous vous conduisez par une maxime d'erreur : « Mais enfin vous avez des lumières toutes particulières là-dessus ; et vous vous croyez plus capables de savoir s'il y a du mal à faire ce qu'on vous commande, que vos supérieurs légitimes, et tous vos confesseurs et directeurs qui vous assurent du contraire. Hé bien, supposez qu'il y a du mal à signer le formulaire. Vous le prétendez ainsi. Je vous l'accorde à la bonne heure, quoique je ne sois pas de votre sentiment en cela, mais pouvez-vous dire que lorsque je vous commande quelque chose, comme d'observer vos Constitutions, vos Règles, il y a du mal à obéir ? » Sur quoi Monseigneur nous a encore représenté les mêmes désordres prétendus, qui sont les soupçons que l'on a que nous étions quelquefois dans les cellules les unes des autres, et que nous nous entretenions de matières de théologie, dans lesquelles n'étant pas fondées, nous ne pouvons, ce dit-on, que faire beaucoup de fautes lorsque nous en parlons et écrivons, comme l'on nous veut faire croire que nous avons fait, et que nous avons cherché des moyens indignes de

religieuses, pour passer des écrits et en recevoir. Ensuite de cela Monseigneur nous a représenté comme un crime d'avoir tâché d'apprendre des nouvelles de ce qui regarde nos affaires et les desseins qu'on avait sur nous et de nous être communiqué les unes aux autres ce que nous avons su, pour tâcher d'aviser ensemble ce que nous devions faire pour notre conduite.

Puis il nous a dit qu'ayant ôté il y a trois mois celles de nous qu'il avait jugées être plus attachées aux sentiments des défenseurs de Jansénius, voyant néanmoins que nous persistions dans l'attachement aux opinions de ces personnes, il se voyait obligé de remédier aux dérèglements qu'il avait reconnus dans cette Maison. Il a dit ensuite à son grand vicaire de relire l'ordonnance qu'il avait faite sur cela, dans laquelle après avoir représenté les mêmes dérèglements prétendus, il ordonne à nos trois sœurs ci-dessus nommées de se retirer présentement dans les Maisons où on les conduira, nous juge de nouveau incapables de la participation des sacrements, et nous prive aussi de voix active et passive. Nous avons à l'heure même interrompu cette lecture pour nous porter pour appelantes de cette sentence, et nous avons dit tout d'une voix : « Monseigneur, nous en appelons, nous en appelons. » Mais Monseigneur l'archevêque nous a imposé silence pour faire continuer la lecture de son ordonnance. Laquelle étant finie, une sœur a dit tout haut : « Monseigneur, je vous supplie très humblement de nous traiter toutes de la même sorte, puisque nous sommes toutes dans les mêmes sentiments et aussi coupables les unes que les autres. » Monseigneur l'archevêque a répondu : « Oui, je vous l'accorde fort volontiers, je veux bien vous traiter toutes de la même sorte : ce ne pourra être néanmoins aujourd'hui, car je n'ai pas de lieu ; mais je vous assure que si vous persistez dans vos sentiments, je vous satisferai bientôt. » Et se retournant vers M. le grand vicaire : « Elles me demandent, a-t-il ajouté, que je leur fasse à toutes un même traitement, et je leur accorderai ce qu'elles demandent avant qui soit peu, si elles ne changent quelque temps après. » La même sœur qui avait fait cette proposition à Monseigneur l'archevêque lui a dit de plus : « Monseigneur, il viendra un jour que vous reconnaîtrez notre innocence. – Ma bonne sœur, lui a répondu Monseigneur l'archevêque, j'appréhende extrêmement ce jour-là pour vous. – Monseigneur, lui a-t-elle dit, nous sommes grâce à Dieu en repos de conscience sur le sujet pour lequel vous nous punissez. – Ma sœur, lui a-t-il répondu quatre ou cinq fois, croyez-moi, je crains bien ce jour-là pour vous. » Ayant dit cela, il a voulu procéder à l'enlèvement de nos chères sœurs, que nous pouvons dire n'avoir pas été moins violent que celui qui fut fait le 26 août dernier ; puisque, si Monseigneur de Paris n'a pas amené aujourd'hui une troupe d'archers comme il fit alors pour investir notre Maison, les filles de Sainte-Marie, et quelques-unes de nos sœurs qui ont signé le formulaire, ont presque fait contre nous tout ce que nous aurions pu attendre des ministres de la puissance séculière.

Comme Monseigneur l'archevêque conduisait nos sœurs pour les faire sortir, et étant proche de la porte, il a dit à ma sœur Melthide que c'était là ce que lui avait causé sa rétractation, et qu'elle pouvait voir si elle se trouvait bien de s'être ainsi rétractée, se plaignant fort d'une telle désobéissance. Elle s'est mise aussitôt à genoux et lui a dit : « Monseigneur, vous voyez bien que je vous obéis à cette heure avec joie. Quand j'ai signé le formulaire, je vous ai obéi avec beaucoup de répugnance, parce que j'étais dans le trouble et que j'agissais contre ma conscience, mais à présent je suis ravie de pouvoir vous témoigner la disposition où je suis, et de vous donner des preuves de mon respect et de ma soumission dans toutes les choses qui ne blesseront point ma conscience ni la vérité. »

Ma sœur Eustoquie avait demandé la bénédiction à Monseigneur l'archevêque, elle l'a assuré qu'elle embrasserait de bon cœur la solitude dans laquelle il l'allait enfermer,

et qu'elle espérait qu'étant plus dégagée des occupations extérieures et plus appliquée à Dieu, elle se fortifierait encore davantage dans l'amour de la vérité et la résolution qu'il lui a donnée de s'exposer à tout plutôt que de la blesser le moins du monde. Nos chères sœurs sont ainsi sorties toutes deux, peu de temps après ma sœur Françoise de Sainte-Claire est arrivée, à laquelle Monseigneur a fort recommandé de garder le silence, qu'il dit n'avoir pu venir à bout de lui faire observer dans cette Maison et après l'avoir fait sortir, il est revenu au chapitre où nous étions enfermées avec M. le grand vicaire, auquel plusieurs ont été faire leurs plaintes des accusations que l'on fait contre nous, dont elles lui représentaient la fausseté. Il eut la bonté de nous écouter sans se rebuter de nos importunités, quoique néanmoins, il ne nous ait dit aucune parole de consolation ; et quelques-unes lui représentant, que l'on ne détruit notre Maison que pour satisfaire la passion de ceux qui s'en sont de tout temps déclarés les ennemis, il a dit : « Il est bien vrai que vos ennemis ont impatience de voir la ruine de votre Maison, et qu'ils pressent tous les jours pour cela. » La même sœur qui venait de lui parler l'a supplié très humblement de ne pas trouver mauvais si nous remarquions cette parole, de la vérité de laquelle nous avions des preuves si évidentes. Il a dit : « Voilà déjà que vous allez mettre cela dans vos procès-verbaux, et puis vous y donnerez tel tour qu'il vous plaira ; je veux donc vous expliquer comme je l'entends. Il est bien vrai que vous avez beaucoup d'ennemis qui pressent pour la ruine de votre Maison ; mais je n'entends nullement que vous appliquiez cela à ce que fait Monseigneur l'archevêque. Car au contraire, je vous déclare que ce n'est que pour le bien de votre Maison et par la bonté qu'il a pour vous, qu'il vous traite comme il fait. – M. lui a-t-elle répondu, il faudrait avoir d'autres lumières que celles que nous avons, pour juger que ce soit par un effet de bonté que Monseigneur l'archevêque détruit notre monastère, à cause qu'il n'a pu nous inspirer la foi humaine d'un fait contesté. »

Monseigneur l'archevêque est entré sur cela, et M. le grand vicaire lui a dit : « Monseigneur, ces dames vont verbaliser sur tout ce qui se dit ici : voilà la sœur N. qui est une verbaliseuse, qui aurait voulu me demander acte d'une parole que je lui ai dite. – Ne doutez point, a répondu Monseigneur l'archevêque, qu'elles ne fassent un procès-verbal de tout ce que nous ferons et dirons : elles tiennent compte de tout. » Il s'est ensuite assis sur sa chaire et a commencé à nous dire les raisons ordinaires que l'on a coutume de nous rebattre, pour nous porter à la foi humaine du fait de Jansénius, et qui sont fondées sur l'examen que l'on dit avoir été fait à Rome de son livre, sur les éminentes qualités de capacité, probité et suffisance de notre saint père le pape qui a défini cette question, sur ce qu'on assure que les défenseurs de Jansénius ont été écoutés à Rome, et sur de semblables choses qui sont des faits qui nous paraissent aussi douteux que celui pour lequel on nous commande la foi humaine, et qui par conséquent sont absolument incapables de donner aucune persuasion ou conviction, à une personne qui est dans le doute, et qui souhaiterait au moins se pouvoir instruire de la vérité d'une manière raisonnable, en écoutant les parties, ou de demeurer dans la suspension d'esprit, sans former aucun jugement sur une question aussi inutile que celle-là à des religieuses qui ne désirent rien tant que de servir Dieu en repos, sans se mêler de toutes les contestations qui se peuvent élever dans l'Église. Monseigneur l'archevêque ayant fini son discours une sœur s'est mise à genoux devant lui. Il lui a dit avec assez de douceur : « Levez-vous, ma bonne sœur, que voulez-vous ? – Monseigneur, lui a-t-elle dit, nous vous supplions très humblement de nous délivrer de M. Chamillard, car il n'y a plus moyen de souffrir sa domination. » Monseigneur l'archevêque lui a répondu en riant : « En vérité, ma bonne sœur, vous ne l'occupez pas beaucoup, et il ne vous fait pas grand mal, puisque vous ne parlez plus à lui. »

Monseigneur voulant donc s'en aller, toutes se sont approchées avec assez de confusion, chacune s'efforçant de se faire entendre, et de lui dire quelques paroles pour tâcher de le toucher ; l'une lui représentant l'état déplorable où il nous met, en nous privant de toutes les consolations divines et humaines, l'autre le suppliant que s'il est vrai qu'il est notre père, il nous traite donc comme des enfants. Il lui a dit : « Vous êtes mes enfants ; mais étant désobéissantes vous méritez d'être punies comme telles. » D'autres tâchaient de lui exprimer l'excès de la douleur où il nous réduit, en nous traitant si sévèrement, parce que nous craignons de désobéir aux commandements de Dieu, et à ceux que lui-même nous a faits, puisqu'il nous ordonne de ne point mentir en signant le formulaire sans être persuadées des faits qu'il contient. Sur quoi nous ne saurions comprendre, ni pourquoi il a témoigné être satisfait de notre chère sœur Melthide lorsqu'elle a signé sans être persuadée, puisque cela était contraire à la défense qu'il nous en avait faite, ni comment depuis il a paru si mécontent de ce qu'elle s'est crue obligée de se rétracter pour lui faire réparation et à toute l'Église de la faute qu'elle connaissait avoir commise en signant sans croire le fait. Enfin, Monseigneur étant à la porte, une autre sœur a tâché de lui représenter les traitements injustes que l'on fait à nos sœurs converses que l'on sépare fort souvent de la sainte communion sans sujet, et elle lui a dit qu'on les en avait encore privées le jour de sainte Catherine, parce qu'elles s'étaient réjouies que ma sœur Melthide s'était rétractée. « Et vous, lui a dit Monseigneur l'archevêque, vous en êtes-vous réjouie ? – Oui, Monseigneur lui a-t-elle répondu, je m'en suis réjouie, je m'en réjouis à présent et j'espère que je m'en réjouirai éternellement ; pouvez-vous dire que ce soit un mal, a-t-elle ajouté ? – Oui, a répondu Monseigneur l'archevêque, c'en est un. » Une sœur lui a dit : « Monseigneur, c'est par votre ordre que l'on veut obliger nos sœurs converses d'aller trois fois la semaine à confesse, et que l'on nous empêche d'y aller depuis trois mois ? »

Monseigneur l'archevêque ne l'a point voulu écouter ; mais ayant fait ouvrir la porte, il est sorti assez promptement, et il nous a laissées dans la douleur que l'on se peut imaginer. Nous voyant donc ainsi hors d'espérance de pouvoir faire entendre nos plaintes aux hommes, nous avons eu recours à celui dont les oreilles sont toujours ouvertes à la voix des pauvres et des affligés. Nous avons donc été aussitôt nous prosterner devant le Saint-Sacrement, où nous avons été appeler au tribunal de notre Seigneur Jésus-Christ. Une de nous a proféré tout haut ces paroles qui sont de notre père saint Bernard : « Nous en appelons à votre tribunal seigneur Jésus, nous attendons votre jugement, et nous remettons notre cause entre vos mains. Seigneur Dieu des anges et des hommes, qui jugez selon la justice, qui pénétrez le fond des cœurs, et dont les yeux ne peuvent se tromper, vous voyez qui sont ceux qui cherchent vos seuls intérêts ou les leurs propres. »

Ayant répondu « Ainsi soit-il », nous avons redoublé nos soupirs et nos larmes ; et dans cette extrême affliction, nous avons offert à Dieu nos vœux et nos instantes prières, nous fortifiant en même temps dans l'espérance que nous avons en sa miséricorde qui nous fait dire avec confiance que, quand même il nous aurait tuées, nous espérerions en lui et que nous ne cesserions jamais d'attendre de lui le secours et le salut que nous ne pouvons recevoir que de sa seule grâce, laquelle nous lui demandons continuellement, croyant avec certitude qu'il ne rejette pas nos très humbles prières, encore qu'il diffère de les exaucer, et reconnaissant même pour une preuve de sa divine assistance, la résolution ferme et inébranlable qu'il nous donne de lui être fidèles jusqu'à la mort, en nous exposant de bon cœur pour l'amour de lui à souffrir toutes sortes de mauvais traitements, et à être bannies de notre monastère, plutôt que de manquer à sa sainte loi et de blesser la vérité et notre conscience, par une signature qui serait une reconnaissance

d'un fait contesté et préjudiciable à l'honneur d'un grand évêque, et dont nous ne sommes point obligées de nous informer, ne pouvant en avoir aucune connaissance par nous-mêmes, et ayant satisfait par nos Actes précédents et qui ont été rendus publics à tout ce qui regarde la foi. Mais, parce que ce refus que nous faisons de notre signature est le prétexte que l'on prend pour détruire notre monastère, d'autant que cette violence et voie de fait marque que le dessein de Monseigneur l'archevêque n'est autre que de le ruiner entièrement pour satisfaire la passion de tous ceux qui s'en sont de tout temps déclarés les ennemis : nous avons cru être obligées en conscience de nous y opposer ; et nous avons résolu de nous plaindre à toute l'Église et de demander justice devant tous les tribunaux où nous pourrons être entendues, même devant celui de Jésus-Christ, comme nous avons fait et faisons par le présent appel, voyant qu'on nous veut fermer tous ceux de la terre.

Fait et dressé en notre dit monastère le même jour et an que dessus, et relu et signé de nos seings, le 5 décembre 1664.

Trente-cinq religieuses ont signé.

LA *RELATION DE CAPTIVITÉ* DE LA SŒUR MARIE-DOROTHÉE DE L'INCARNATION LE CONTE

L'ÉDITION DE LA *RELATION DE CAPTIVITÉ* DE LA SŒUR MARIE-DOROTHÉE DE L'INCARNATION LE CONTE

La *Relation de captivité* de la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte ne figure pas dans le corpus de l'édition imprimée de 1724. Elle connut une publication tardive, la seule, en 1753, dans le quatrième volume d'une édition rare de l'*Histoire des persécutions*. En effet, le tome IV de cette édition comprend neuf relations de captivité dans l'ordre suivant :

- la relation de la mère abbesse Agnès de Ligny,
- la relation de la mère Agnès Arnauld,
- la relation de Maire-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly,
- la relation de Marie-Charlotte de Sainte-Claire Arnauld d'Andilly,
- la relation de Marie-Dorothée Le Conte,
- la relation d'Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly,
- la relation de la mère Agnès de la Mère de Dieu de Chouy de Pensières,
- la relation de la mère Anne-Eugéniede Boulogne,
- la relation incomplète de la sœur de Brégy.

Cette édition de l'*Histoire des persécutions* a repris les *Relations de captivité* de l'édition imprimée de 1724, sans modifications, ainsi que l'édition imprimée de 1711 pour la *Relation de captivité* de la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly. Cette édition de 1753 a offert au public la relation de l'abbesse Agnès de Ligny, qui n'avait jamais été éditée, mais qui figure dans le manuscrit 21 de la bibliothèque de Port-Royal. La *Relation de captivité* de la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte, quant à elle, ne se trouve pas dans le manuscrit 21. Nous l'avons découverte dans le manuscrit P.-R. 38 de la bibliothèque de Port-Royal, où elle occupe 88 pages (p. 311-398). C'est la seule source dont nous disposons. La version manuscrite diffère sensiblement de la version imprimée tardive de l'*Histoire des persécutions*.

En effet, les éditeurs de 1753 ont entièrement réécrit la *Relation de captivité* de la sœur Le Conte. Tout en demeurant fidèles à la composition du récit et à sa chronologie, ils ont modernisé le style de la sœur Le Conte et l'ont allégé. En effet, la plume de la sœur est souvent lourde et embarrassée, voire par moments confuse. Les éditeurs ont également introduit dans le texte des explications afin d'en faciliter la compréhension. Les modifications apportées sont uniquement d'ordre stylistique, l'écriture de la relation étant modernisée ; il n'y a pas eu de censure de la part des éditeurs dont le principal objectif était de rendre plus lisible pour un lecteur du milieu du XVIII^{e} siècle la narration de la religieuse.

LA *RELATION DE CAPTIVITÉ* DE MARIE-DOROTHÉE DE L'INCARNATION LE CONTE : LES AFFRES DE LA SIGNATURE

Notre présentation de cette *Relation de captivité* permet de répondre à deux points demeurés en suspens.

Une unique édition imprimée de cette *Relation de captivité* vit le jour en 1754 ; elle fut incluse dans l'*Histoire des persécutions*, éditée en quatre volumes (cette édition très rare peut-être consultée dans le fonds Le Paige à la bibliothèque de Port-Royal, boulevard Saint-Jacques : L.P. 1439-1442). Elle parut dans le volume IV, à la suite des *Relations de captivité* des mères du Fargis, de Ligny, Agnès Arnauld, Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly, et Marie-Charlotte de Sainte-Claire Arnauld d'Andilly. La relation de la sœur Le Conte fut suivie par les *Relations de captivité*, déjà éditées en 1724, de la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, des sœurs Chouy de Pensières, Anne-Eugénie de Boulogne et Eustoquie de Brégy. Les *Vies intéressantes et édifiantes des religieuses de Port-Royal*, parues en 1750, ne peuvent donc mentionner cette édition. Elles indiquent en note de bas de page que cette *Relation de captivité* « n'a pas été imprimée comme la plupart des autres ». Le *Dictionnaire de Port-Royal* ne fait pas mention de l'édition de 1754 et reprend la note des *Vies intéressantes et édifiantes des Religieuses de Port-Royal*. Nous avons retrouvé la version manuscrite de cette relation à la bibliothèque de Port-Royal : ms. P.-R. 38, p. 311-398.

La *Relation de captivité* de la sœur Le Conte indique que la prisonnière passa l'ensemble de sa captivité chez les visitandines de la rue Montorgueil. L'hypothèse d'un transfert dans un autre couvent, comme le laisse entendre le *Nécrologe*, ne peut donc être retenue.

Cette *Relation de captivité*, inconnue jusqu'à présent, l'édition imprimée de 1753 étant réécrite, offre un intérêt majeur.

En effet, la sœur Le Conte, née certainement en 1610[545], avait 54 ans lorsqu'elle rédigea sa *Relation de captivité* qui fut achevée très tôt après son retour à Port-Royal des Champs. Elle y mit un point final le 12 novembre 1665.

La sœur Le Conte est la religieuse la plus ancienne des sœurs captives, hormis la mère Agnès. Elle passa toute sa vie à Port-Royal. À elle seule, elle incarne l'histoire de Port-Royal dont elle était la prieure lorsqu'elle fut enlevée. Elle fut une des têtes de la résistance et l'on comprend l'acharnement d'Hardouin de Péréfixe et des visitandines pour lui faire signer le formulaire. Elle incarne parfaitement l'esprit de Port-Royal, du premier Port-Royal, puisqu'elle fut formée par la mère Angélique Arnauld, l'illustre réformatrice dont elle fut l'assistante, et par Saint-Cyran qu'elle vénérait. Elle vécut toute l'histoire mouvementée du monastère : l'affaire Zamet et la rupture avec madame de Pontcarré, une importante bienfaitrice qui appuyait Zamet, l'emprisonnement de Saint-Cyran, le miracle de la Sainte-Épine, le début de la grande persécution.

La sœur Marie-Dorothée Le Conte ne connut jamais le monde. Enfant, elle fut élevée à Port-Royal. Son milieu d'origine nous demeure inconnu. Néanmoins, sa *Relation de captivité* nous indique que sa mère fréquentait le réseau de la présidente des Hameaux, femme de parlementaire, liée aux jésuites et amie de la reine mère, qui

[545] C'est la date de son baptême.

habitait le même quartier de Paris qu'elle. La sœur n'évoque jamais son père. Nous savons aussi qu'elle avait un frère et un cousin jésuite, le père Le Conte, qui la visitèrent durant sa captivité. Elle fit profession dès l'âge de 16 ans, le 7 décembre 1626. Sa sagesse, son exactitude et son humilité avaient attiré l'attention de la mère Angélique Arnauld qui lui confia rapidement des responsabilités à Port-Royal de Paris. Elle fut nommée prieure de Port-Royal des Champs en 1653, année de la bulle *Cum Occasione* qui condamnait les cinq propositions. Secondant la mère Angélique Arnauld, elle fut une des correspondantes importantes de l'illustre abbesse qui nous laissa 21 lettres adressées à la sœur Le Conte. La première lettre date de 1651 et la dernière de 1657. La mère Angélique Arnauld ne cesse d'adresser ses encouragements à la sœur Le Conte dont elle apprécie le zèle et l'humilité. Elle la soutient dans le cadre de la gestion de la communauté de Port-Royal des Champs, la félicite pour ses excellentes dispositions et assure sa direction spirituelle. Elle l'informe de son voyage à Gif en juillet 1654, se recommande à ses prières, en l'invitant à pratiquer l'humilité. Dans ses lettres, la mère Angélique Arnauld tire les leçons du miracle de la Sainte-Épine, se désole des maladies des religieuses de Port-Royal de Paris, de la faible santé de la mère Agnès et des malheurs qui frappent la reine de Pologne. La lettre datée de la mi-mai 1657 informe la mère prieure de la mort de monsieur de Bagnols et évoque la souffrance que la future persécution, qui doit être acceptée dans le silence et l'humilité, va provoquer. Par une lettre datée de fin octobre 1657, la mère Angélique Arnauld condamne les relations, nous ignorons lesquelles, qui lui furent envoyées à Port-Royal des Champs. Selon l'abbesse, il s'agit d'une occupation frivole : écrire en ces temps d'affliction n'est pas bien, il faut faire pénitence[546]. La mère Le Conte retourna à Port-Royal de Paris en 1660. Elle fut première sous prieure, avant de devenir prieure à la fin de l'année 1661, lorsque la persécution redoubla de violence.

La sœur Le Conte, très proche de la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, comme elle l'indique dans sa *Relation de captivité*, vouait également une grande affection à la mère Agnès dont elle suivit les positions en ce qui concerne la signature du formulaire. En effet, rompue à l'obéissance, prenant peu d'initiatives, elle fut d'une parfaite docilité et suivit l'exemple de la mère Agnès et du Grand Arnauld. Elle respecta leurs consignes lorsqu'elle rédigea sa *Relation de captivité* qu'elle leur soumit. Ils lui demandèrent d'y ajouter des détails et des précisions.

Comme le témoigne la correspondance de la mère Agnès, la sœur Le Conte entretint une relation privilégiée avec la mère. En effet, il nous reste 53 lettres que la mère Agnès lui écrivit de 1645 à 1662. Ce sont des lettres d'encouragement ; la mère Agnès l'invite à conserver un esprit d'humilité et de vigilance, tente de calmer ses angoisses et sa tristesse. Elle l'assure de son union de cœur, l'exhorte à quitter l'introspection et la motive dans ses fonctions de prieure de Port-Royal des Champs. Elle la pousse à être plus résolue, à trancher, à faire des choix. Dès la fin de l'année 1655, la mère Agnès la prépare à faire face aux persécutions, à défendre la vérité. Nous savons que la sœur Le Conte avait séjourné à Port-Royal des Champs de décembre 1661 à mars 1662, pour remplacer la mère du Fargis aux dernières extrémités. La mère Agnès lui témoigne son affection, ne cesse de la soutenir ; il faut se reposer en Dieu au sein de la tempête.

La sœur Le Conte, captive chez les filles de la Visitation à Montorgueil, fut réunie, en juillet 1665, avec les non-signeuses à Port-Royal des Champs. Elle demanda pardon à la communauté pour les sujets d'inquiétude qu'elle avait donnés au sujet de la

[546] Mère Angélique Arnauld, *Lettres*, éd. Librissimo-Phénix, 2003, t. III, p. 431-432.

signature. Elle démissionna de ses fonctions de prieure en 1669, quand la Paix de l'Église permit de nouvelles élections. Elle tomba malade en septembre 1674, et reçut les derniers sacrements de monsieur Grenet. Elle mourut le premier novembre 1674, veillée par monsieur de Sacy. Elle fut enterrée sous le cloître.

La *Relation de captivité* de la sœur Le Conte n'est pas le seul écrit de la religieuse. Elle composa quatre petites narrations. En outre, avec la mère Angélique Arnauld, elle rédigea une très émouvante *Vie de la mère Marie-Geneviève de Saint-Augustin Le Tardif, et professe de Port-Royal, dont elle a été la première abbesse élective*[547].

Il nous reste également la transcription de son interrogatoire par Jean-Baptiste de Contes et Louis Bail, en 1661, qui figure dans l'*Histoire des Persécutions*[548]. La sœur y proclame l'orthodoxie des Messieurs de Port-Royal et fait l'apologie du monastère, souligne la générosité de la mère Angélique Arnauld qui accueille des filles sans dot. Elle déclare ignorer les polémiques du temps et affirme lire le *Catéchisme* de Saint-Cyran.

La première de ses narrations retrace l'affaire Pontcarré. Il s'agit de la *Relation de ce que madame de Pontcarré fit à Port-Royal, depuis qu'elle y entra comme bienfaitrice, jusqu'à sa sortie*[549]. Dans ce récit très vivant, voire pittoresque, la sœur Le Conte, témoin direct de la lutte d'influence entre Saint-Cyran et Zamet qui atteignit son paroxysme en 1638, décrit les péripéties qui aboutirent au départ de madame de Pontcarré de Port-Royal. Tout l'esprit de la réforme y est exposé : pauvreté, pénitence, rupture avec le monde.

La seconde relation est l'hagiographie d'une ancienne pensionnaire morte à Port-Royal : *Relation de la vie et de la vertu de Mademoiselle d'Elbeuf, qui reçut l'habit de novice au lit de la mort*[550].

Cette relation fut rédigée avec beaucoup d'empathie. Mademoiselle d'Elbeuf, de haute noblesse, fut reçue à Port-Royal à l'âge de 9 ans ; elle y mourut à 22 ans. La sœur Le Conte fut certainement son éducatrice, puisqu'elle exerçait alors les fonctions de sous-maîtresse des novices. Elle dresse un portrait tout en délicatesse de son ancienne protégée dont elle souligne les mérites et la mort édifiante. Les qualités humaines de la sœur Le Conte y sont visibles. On découvre sa sensibilité, sa discrétion et sa douceur.

Enfin, deux narrations, éditées dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, sont consacrées à la mère Angélique Arnauld, son modèle. Elles sont d'un grand intérêt. Leur composition semble s'inspirer des apophtegmes des Pères du désert et de Cassien, mais forment aussi d'étonnants petits reportages, presque en direct, la mère Angélique Arnauld s'incarnant sous la plume de sa disciple.

La première narration[551], très brève, évoque les souvenirs d'enfance de la mère Angélique Arnauld d'une manière très alerte et pittoresque, la difficile naissance de sa vocation, son songe mystérieux et les débuts de la Réforme.

Le second récit, plus étendu, fait l'éloge des vertus de la réformatrice. Humilité, détachement, charité et mépris du monde sont illustrés dans le cadre de la vie quotidienne.

La sœur Le Conte relève particulièrement les enseignements de la mère Angélique Arnauld qui anticipent la future persécution :

---

[547] *Vies intéressantes et édifiantes des Religieuses de Port-Royal*, éd. Pierre Leclerc, Utrecht, aux dépens de la Compagnie, 1750-1751, t. II, p. 1-13.
[548] *Histoire des persécutions des religieuses de Port-Royal écrite par elles-mêmes, 1664*, à Ville Franche, aux dépens de la Société, 1753, p. 84-85.
[549] *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, dits *Mémoires d'Utrecht*, Utrecht, 1742-1744, t. I, p. 495-507.
[550] *Vies intéressantes et édifiantes des religieuses de P.-R.*, *op. cit.*, t. III, p. 182-190.
[551] *Mémoires d'Utrecht*, *op. cit.*, t. II, p. 420-424.

> […] elle nous dit que nous étions menacées de beaucoup de maux (à l'approche des armées) et que cependant elle ne voyait point que l'on fût plus attentif à ses devoirs et que l'on eût soin d'apaiser Dieu en s'y rendant fidèle : que nous lui étions plus obligées que d'autres religieuses à qui il n'avait pas fait les mêmes grâces qu'à nous, et qui n'avaient point la connaissance des vérités, comme nous l'avons par l'instruction des personnes que Dieu nous a données pour nous conduire […] (*Mémoires d'Utrecht*, *op. cit.*, p. 8).

Sa *Relation de captivité* constitue son écrit le plus marquant et le plus ample. La sœur y retrace ses péripéties et ses souffrances spirituelles, depuis son enlèvement le 26 août 1664, jusqu'à sa délivrance, ainsi que les multiples visites d'Hardouin de Péréfixe. Il s'agit du récit, une confession, de son affaiblissement progressif. Elle évita la signature du formulaire in extremis. En effet, d'un caractère timoré et angoissé, comme le prouvent les lettres de la mère Agnès, sensible aux pressions de sa hiérarchie, notamment celles d'Hardouin de Péréfixe, privée de la communion, complètement isolée, elle faillit céder, terrorisée par la mère supérieure de la Visitation, très hostile au jansénisme, qui tenait des propos humiliants sur Port-Royal. La mère supérieure de la Visitation, bien au courant des enjeux, qui avait lu les écrits polémiques des jésuites, menait au sein de son monastère une véritable campagne de propagande anti-janséniste, l'image noire de Port-Royal étant véhiculée dans les communautés religieuses parisiennes. Néanmoins, la sœur Le Conte ne signa pas le formulaire. Elle interpréta sa résistance comme le fruit d'une faveur divine, obtenue grâce aux prières de ses consœurs. Pour la prieure Le Conte, la captivité fut l'occasion d'expier ses fautes passées.

Sa captivité fut rythmée par les visites de prélats qui tentèrent de la convaincre de signer : le 27 septembre, son cousin, un jésuite, la visita et diffama Port-Royal, puis l'évêque d'Amiens lui succéda. Celui-ci lui témoigna de la compassion, mais parvint à semer le trouble dans son esprit. Pour la sœur, ce fut le début de son affaiblissement. La visite d'Hardouin de Péréfixe, début octobre, plongea la sœur dans l'angoisse. En effet, l'archevêque de Paris, après avoir évoqué le scandale du fameux procès-verbal du jour de l'enlèvement, présenta à la sœur Le Conte les premières signatures du formulaire par des captives. Il interdit à nouveau la communion à la prisonnière, étroitement surveillée. Les visitandines faisaient régulièrement un rapport à Hardouin de Péréfixe. Le 14 décembre, la religieuse, de plus en plus déstabilisée, écrivit à Hardouin de Péréfixe une lettre où elle se justifia, défendant saint Augustin et sa doctrine de la grâce. Elle réclama, une fois de plus, l'accès à la Sainte Table. Sa souffrance s'accrut lorsqu'elle apprit que la mère Agnès allait signer. En effet, les ennemis de Port-Royal répandaient cette rumeur. Le 25 janvier, Hardouin de Péréfixe visita une seconde fois la sœur, en compagnie de l'évêque de Soissons. Les deux prélats attaquèrent les Messieurs de Port-Royal et le Grand Arnauld qui avaient instruit les religieuses de la doctrine de la grâce. Les deux visiteurs interdirent à la religieuse de s'exprimer : dans l'Église, les femmes doivent se taire. Selon eux, Port-Royal est un monastère marqué par l'hérésie. Ils lui annoncèrent la prochaine bulle, la bulle *Regiminis apostolici*. La sœur demeura ferme, à l'étonnement des deux prélats. Néanmoins, intérieurement, elle s'affaiblit et vacilla. Elle réfléchit à la question du fait, qui n'engage pas la foi. Elle craignait d'être damnée si elle signait. Elle demanda, pour l'éclairer, Chamillard, qui cherchait à obtenir la signature et qui triomphait déjà ; néanmoins, la sœur chercha à obtenir des restrictions à son éventuelle signature. La troisième visite d'Hardouin de Péréfixe fut inutile. La religieuse fit part de ses doutes à l'archevêque et lui écrivit une nouvelle lettre.

Durant la semaine sainte, elle tomba malade et subit, le dimanche des Rameaux, les attaques de Chamillard. Le 9 avril, elle écrivit une nouvelle fois à l'archevêque de Paris,

réclamant la communion pascale qui lui fut refusée. Elle souffrait de la méfiance des visitandines, admiratrices des jésuites, qui la considéraient comme une pestiférée. Les menaces de la mère supérieure renforcèrent sa résistance. Elle fit face à Chamillard qui lui lut la bulle le 21 mai 1665. La sœur demanda le conseil d'un ecclésiastique. On lui envoya monsieur du Hamel, un bon ange, qui lui donna des nouvelles de Port-Royal et de ses amis. Cette visite fut déterminante et fortifia la sœur. La veille de la Pentecôte, Hardouin de Péréfixe revint à la charge pour négocier l'accès à la communion ; il l'autorisa à communier en échange de l'indifférence que la mère Agnès avait promise quant à la question du fait. La sœur Le Conte, méfiante, ne répondit pas aux exigences de l'archevêque, ce qui entraîna une nouvelle visite d'Hardouin de Péréfixe lors de l'Octave du Saint-Sacrement. Celui-ci condamna une nouvelle fois le jansénisme, un parti, mais accorda, moyennant l'indifférence de la captive, l'accès à la communion. La sœur Le Conte put communier le 21 juin, son confesseur, monsieur de Saint-Nicolas, ayant dissipé ses peines. Il parvint même à lui donner des nouvelles de Port-Royal et à faire passer deux billets de la sœur aux religieuses rebelles. Il lui apprit la position des amis de Port-Royal quant à l'indifférence, un piège, un prétexte pour tourmenter les sœurs réfractaires à la signature. Du coup, les peines de la sœur s'estompèrent et elle apprit qu'Hardouin de Péréfixe n'attendait plus rien d'elle. L'espoir d'un prochain retour à Port-Royal des Champs l'affermit.

Le 30 juin 1665, la religieuse écrivit une dernière lettre à son archevêque pour l'informer de sa résolution et de sa disposition définitive quant à la signature. Elle avait auparavant dû affronter l'évêque d'Évreux qui, durant une heure, défendit l'infaillibilité du pape, tout en attaquant Jansénius, monsieur Singlin et le Grand Arnauld. Le même jour, elle se heurta au zèle de la présidente des Hameaux, une bienfaitrice du monastère, très impliquée dans la polémique anti-janséniste, qui avait lu l'*Apologie pour les religieuses de Port-Royal*. La fermeté de la captive édifia la visiteuse. Enfin, la délivrance arriva le 3 juillet 1665. À six heures du soir, la sœur quitta la Visitation.

RELATION DE LA CAPTIVITÉ DE LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE-DOROTHÉE DE L'INCARNATION LE CONTE, PRIEURE DE PORT-ROYAL DE PARIS, EXILÉE LE 26 AOÛT 1664 À LA VISITATION DE LA RUE MONTORGUEIL

> Considérez tous ceux qu'il y a eu d'hommes parmi les nations, et sachez que jamais aucun de ceux qui ont espéré au Seigneur n'a été confondu. Qui est l'homme qui soit demeuré ferme dans les commandements de Dieu, et qui en ait été abandonné ? Qui est celui qui l'a invoqué, et qui ait été méprisé de lui ? Car Dieu est plein de bonté et de miséricorde ; il sauve au jour de l'affliction ; et il est le protecteur de tous ceux qui le cherchent dans la vérité.
> Ecclésiastique, *Si* 2, 11-13.

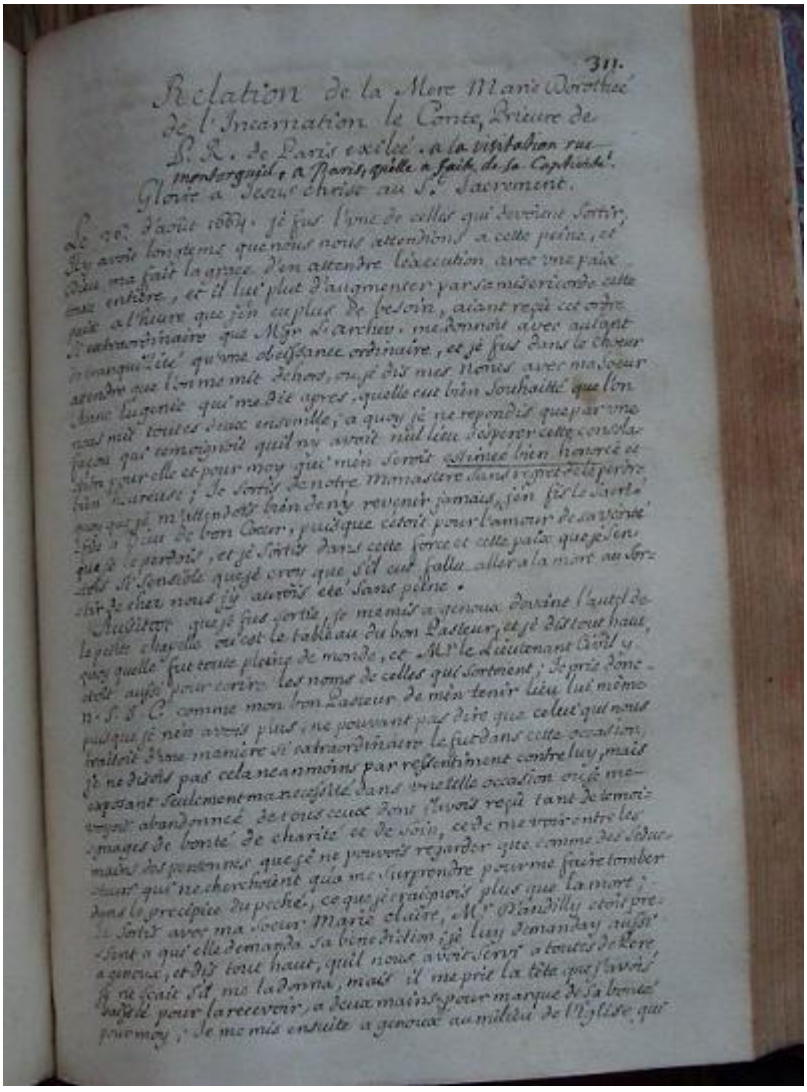
311.
Relation de la Mere Marie Dorothee de l'Incarnation le Conte, Prieure de S. R. de Paris exilee a la visitation rue montorgueil a Paris, quelle a fait de sa Captivité.
Gloire a Jesus christ au S.t Sacrement.
Le 26.e daoust 1664. je fus lune de celles qui devoient sortir, Il y avoit longtemps que nous nous attendions a cette peine, et Dieu me fait la grace den attendre lexecution avec une paix entiere, et il luy plut daugmenter par sa misericorde cette paix a lheure que jen eu plus de besoin, aiant reçu ce ordre extraordinaire que Mgr. larchev. me donnoit avec autant de congnoissance qu'une obeissance ordinaire, et je fus dans le chœur attendre que lon me mit dehors, ou je dis mes Notes avec ma sœur Anne Eugenie qui me dit apres, quelle eut bien souhaitté que lon nous eut toutes deux ensemble, a quoy je ne repondis que par une parole, par temoignant quil ny avoit nul lieu desperer cette consolation pour elle et pour moy, que mon sort estoit bien honoré et bien heureux ; Je sortis de notre Monastere dans un esprit de joye, sans que je, m'attendisse bien de y revenir jamais, joint que le sainct Sacrifice de la Messe se disoit a deux heures, et que je pensois que je serois bien aise de le pouvoir entendre, et je sortis dans cette force et cette paix que je sentois alors, et je croy que s'il eut fallu aller a la mort au lieu de la liberté, nous y aurions eté sans peine.
Auditoir, que je fus sortie, je me mis a genoux devant lautel de la petite chapelle ou est le tableau du bon Pasteur, et je dis tout haut, quoy quelle fut toute pleine de monde, ce Mr le Lieutenant Civil y estoit aussi pour ecrire les noms de celles qui sortoient ; Je prie donc N. S. J. C. comme mon bon Pasteur de me tenir lieu lui même puisque je nen avois plus, ne pouvant par dire que celuy qui nous traitoit d'une maniere si extraordinaire le fut dans cette occasion, je ne disois pas cela neanmoins par ressentiment contre luy, mais exprimant seulement ma necessité dans une telle occasion ou je me trouvois abandonné de tous ceux dont javois reçu tant de demonstrations de bonté de charité et de soin, et de me remettre entre les mains de personnes que je ne pouvois regarder que comme des estrangers qui ne cherchoient qua me surprendre pour me faire tomber dans le precipice du peché, ce que je craignois plus que la mort ; Je sortis avec ma sœur Marie claire, Mr Mandilly etoit present a qui elle demanda sa benediction je luy demanday aussy a genoux, et dis tout haut, quil nous avoit servy a toutes deux de pere, je ne sçait s'il me la donna, mais il me prit la teste par les deux costez pour la recevoir, a deux mains pour marque de sa bonté, et je me mis ensuite a genoux au milieu de l'Eglise qui est devant le chœur, et je me mis ensuite a genoux au milieu de l'Eglise qui

Relation de captivité de la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte
(Bibliothèque de Port-Royal, ms. P.-R. 38)

Gloire à Jésus-Christ au Saint-Sacrement !

Une religieuse sereine le 26 août 1664

Le 26 août 1664, je fus l'une de celles qui devaient sortir[552]. Il y avait longtemps

[552]Douze religieuses furent enlevées le 26 août 1664 :
- la mère abbesse, Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny,
- la mère Agnès Arnauld,
- la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly qui accompagne sa tante, la mère Agnès,
- la sœur Marie-Charlotte de Sainte-Claire Arnauld d'Andilly,
- la sœur Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly,
- la mère prieure, Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte,
- la sœur Marguerite de Sainte-Gertrude Dupré,
- la sœur Agnès de la Mère de Dieu Chouy de Pensières,
- la sœur Madeleine de Sainte-Candide Le Cerf,
- la sœur Anne de Sainte-Eugénie de Boulogne, madame de Saint-Ange,
- la sœur Hélène de Sainte-Agnès de La Savonnières,
- la sœur Anne de Sainte-Cécile de Boiscervoise.

La sœur Anne de Sainte-Cécile de Boiscervoise prit la place de la sœur Françoise-Louise de Sainte-Claire Soulain,

que nous nous attendions à cette peine, et Dieu m'a fait la grâce d'en attendre l'exécution avec une paix toute entière. Et il lui plut d'augmenter par sa miséricorde cette paix à l'heure que j'en eus plus de besoin, ayant reçu cet ordre si extraordinaire, que Monseigneur l'archevêque me donnait, avec autant de tranquillité qu'une obéissance ordinaire, et je fus dans le chœur attendre que l'on nous mît dehors où je dis mes Nones[553] avec ma sœur Anne-Eugénie[554], qui me dit après qu'elle eût bien souhaité que l'on nous mît toutes deux ensemble, à quoi je ne répondis que par une façon qui témoignait qu'il n'y avait nul lieu d'espérer cette consolation pour elle et pour moi, qui m'en serais estimée bien honorée et bien heureuse.

Je sortis de notre monastère sans regret de le perdre, quoique je m'attendisse bien de n'y revenir jamais[555]. J'en fis le sacrifice à Dieu de bon cœur, puisque c'était pour l'amour de sa vérité que je le perdais[556] et je sortis dans cette force et cette paix, que je sentais si sensible, que je crois que s'il eût fallu aller à la mort au sortir de chez nous, j'y aurais été sans peine.

Une dernière prière avant le départ

Aussitôt que je fus sortie, je me mis à genoux devant l'autel de la petite chapelle où est le tableau du bon Pasteur[557], et je dis tout haut, quoiqu'elle fût pleine de monde, et M. le lieutenant civil y était aussi pour écrire les noms de celles qui sortaient. Je prie donc Notre Seigneur Jésus-Christ, comme mon bon Pasteur, de m'en tenir lieu lui-même, puisque je n'en avais plus, ne pouvant pas dire que celui qui nous traitait d'une manière si extraordinaire le fût dans cette occasion. Je ne disais pas cela néanmoins par ressentiment contre lui, mais exposant seulement ma nécessité dans une telle occasion, où je me voyais abandonnée de tous ceux dont j'avais reçu tant de témoignages, tant de bonté, de charité et de soin, et de me voir entre les mains des personnes que je ne pouvais regarder que comme des séducteurs qui ne cherchaient qu'à me surprendre, pour me faire tomber dans le précipice du péché, ce que je craignais plus que la mort. Je sortis avec ma sœur Marie-Claire[558], M. d'Andilly[559] était présent, à qui elle demanda sa bénédiction. Je la lui demandai aussi à genoux et dis tout haut qu'il nous avait servi à toutes de père. Je ne sais s'il me la donna, mais il me prit la tête que j'avais baissée pour

---

cellérière.

[553] Office liturgique qui se déroule à trois heures de l'après-midi.

[554] Anne-Eugénie de Boulogne, madame de Saint-Ange dans le monde, fut détenue à la Visitation de Chaillot.

[555] La sœur ne partage pas la jubilation de la sœur Dupré qui vit son enlèvement comme une grâce exceptionnelle : « Le 26 du même mois d'août 1664, dès le matin, nous eûmes quelques nouvelles que M. l'archevêque pourrait venir à notre monastère, et que l'on pourrait bien emmener nos mères et quelques-unes de nos sœurs. Je confesse en votre sainte présence, que sans avoir égard à ma faiblesse, et à mon peu de vertu, je souhaitais de tout mon cœur en être une ; et que quand je m'entendis nommer, ce n'était que joie et jubilation dans mon cœur d'avoir été trouvée digne de souffrir quelque chose pour votre nom, et pour la justice : ce que je dis avec bien de la confusion, puisque je devais être si malheureuse que de perdre cette grâce (sœur Gertrude Dupré, *Relation de la captivité de la sœur Marguerite de Sainte-Gertrude*, s. l., s. n., 1718, p. 137). » Elle ne semble pas non plus éprouver la douleur de la séparation, telle que la décrit la sœur Anne-Eugénie de Boulogne : « Il semble que je le devrais commencer par l'extrême douleur de me voir arrachée d'entre les bras de nos mères, et séparée en un moment de toutes les personnes qui m'étaient les plus chères, mais une affliction si extraordinaire ne se peut exprimer […] (*Divers Actes, Lettres et Relations des religieuses de Port-Royal*, dits *Divers Actes de P.-R.*, s. l., s. n., 1724, *Mémoires touchant ma sœur Anne-Eugénie, religieuse de P.-R., dite dans le monde Madame de Saint-Ange ; avec sa Relation de captivité*, p. 15). »

[556] La mère prieure épouse la cause de Dieu, c'est-à-dire la défense de la vérité.

[557] Tableau de Philippe de Champaigne. Le solitaire René-Renaud de Sévigné avait fait construire un bâtiment à Port-Royal de Paris. La mère prieure évoque la chapelle que monsieur de Sévigné avait fait aménager. Elle subsiste à Port-Royal de Paris, dans l'ancienne maternité.

[558] Marie-Charlotte de Sainte-Claire Arnauld d'Andilly fut mise chez les visitandines du faubourg Saint-Jacques avec la mère Agnès Arnauld.

[559] Robert Arnauld d'Andilly accompagna ses filles après les avoir bénies jusqu'au carrosse qui les enleva.

la recevoir à deux mains pour marque de sa bonté pour moi. Je me mis ensuite à genoux au milieu de l'église qui était pleine de monde qui nous environnait. Ma sœur Marie-Claire était auprès de moi et je dis tout haut: « Mon Dieu, vous voyez que c'est pour l'amour de vous et pour la crainte que j'ai de vous offenser que je sors. Faites-moi la grâce de vous être fidèle, et je vous promets de mourir plutôt que de rien faire contre votre vérité et je prends pour témoin de la promesse que je vous fais toute cette assemblée. » Me tournant vers le monde qui était debout à l'entour de nous, qui nous regardait, il y en eut plusieurs qui m'entendirent, étant assez près pour cela.

Dans le carrosse

Puis nous allâmes monter au carrosse qui nous menait au lieu destiné à notre exil[560]. Nous dîmes tout le psaume *Beati immaculati*[561] durant le chemin, pour nous consoler de ce que nous sortions de chez nous pour ne vouloir pas violer le commandement de Dieu, dont le psaume fait tant de mention[562]. C'était M. le curé de Saint Jean le Rond[563] qui nous conduisait avec une dame bourgeoise que je crois être quelque dévote de M. Chamillard[564]. Je lui demandai plusieurs fois son nom qu'elle ne me voulut jamais dire. Ce bon curé nous dit que, lorsque M. l'archevêque lui avait dit de venir à Port-Royal, il n'avait garde de croire que ce fût pour un tel sujet et témoigna avoir regret d'être employé à cette action[565]. La dévote témoigna la même chose.

Ma sœur Anne de Sainte-Cécile[566] était dans le même carrosse que nous, qui se trouva fort mal par le chemin, ce qui me fit dire à Monsieur le curé que, s'il voulait lui donner ma place à Sainte-Marie qui était la plus proche et me mener à Montmartre à sa place, qu'il m'était indifférent où je fusse. Il est vrai pourtant que j'aurais mieux aimé être à Montmartre qu'à Sainte-Marie, mais il me dit qu'il n'osait changer l'ordre qu'il avait reçu de Monseigneur l'archevêque de me mettre à Sainte-Marie. Lorsque nous fûmes arrivées aux filles de Sainte-Marie[567], rue de Montorgueil[568], lieu de mon exil, en attendant qu'on ouvrît la porte, cet ecclésiastique me dit avec sentiment : « *Si Deus pro nobis quis contra nos*[569] » et encore quelqu'autre chose que je n'ai pas retenue, qui témoignait sa compassion et son estime.

L'arrivée à la Visitation

L'on ouvrit la porte de cette Maison qui me devait tenir lieu de prison et qui en était une pour moi, étant fort petite, et qui se voyait presque toute. En y entrant, je me

[560] Les sœurs Anne-Cécile de Boiscervoise et Marie-Charlotte Arnauld d'Andilly étaient dans le même carrosse que la sœur Le Conte.

[561] La sœur Marie-Charlotte Arnauld d'Andilly évoque ce psaume 118 au début de sa *Relation de captivité* : « Lorsque nous fûmes montées dans le carrosse, la mère prieure commença le psaume *Beati immaculati*, et nous le poursuivîmes tout du long. La mère prieure fut la première placée à la Visitation de la rue Montorgueil, je me séparai d'avec elle en la suppliant de prier Dieu que rien ne fût capable de rompre notre union (*Divers Actes de P.-R.*, *op. cit.*, *Relation de sœur Marie-Charlotte de Ste Claire Arnauld d'Andilly*, p. 151). »

[562] Le psaume si cher à Port-Royal et à Pascal, le psaume 118 *Beati immaculati*, qui condamne le parjure, est récité par les moniales comme un encouragement, une justification de leur refus de signer le formulaire.

[563] Monsieur Margalet.

[564] Michel Chamillard (1628-1695), docteur de Sorbonne, avait été nommé confesseur et directeur de Port-Royal par Hardouin de Péréfixe le 14 juin 1664. Il ne cessa de tourmenter les religieuses.

[565] Ce sentiment traduit les dissensions à propos du jansénisme tant dans le clergé que dans la société.

[566] La sœur Anne-Cécile de Boiscervoise séjourna à Montmartre avant de partir à Meaux avec la mère abbesse de Ligny.

[567] Il s'agit de l'ordre de la Visitation.

[568] Actuellement entre la rue des Halles et le Sentier, à deux pas de l'église saint Eustache.

[569] Citation de saint Paul : « Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ? (Rm 8, 31) »

mis à genoux pour demander la bénédiction à ce bon curé, que je suppliai d'assurer Monseigneur l'archevêque de mon obéissance à son ordre. Je me mis à genoux devant la supérieure et lui baisai la main pour marque de l'obéissance que je lui voulais rendre étant dans sa Maison, ce qu'elle souffrit sans cérémonie, et me dit, après que je fus relevée, qu'elle croyait que cette journée nous était bien pénible. Je lui répondis que j'espérais que Dieu la regarderait.

Je fus adorer le Saint-Sacrement. Je ne sais si ce fut moi qui le demandai. Je me prosternai et m'offris à Dieu pour entrer dans ce nouvel état et pour toutes ses suites, et je lui demandai qu'il lui plût de l'accepter pour la pénitence de mes péchés, espérant qu'il me ferait cette grâce, que cet état me tiendrait lieu de purgatoire, que j'estimais proportionné à mes fautes[570]. Je lui recommandai aussi l'état de notre monastère et nos sœurs, que nous avions laissées dans une si grande affliction. Au sortir du chœur, je dis à la mère supérieure que je la suppliais de prier Dieu pour nos sœurs que nous venions de quitter, et en disant cela, je m'attendris et pleurai un peu. Ce fut à cette occasion que je vis à qui j'avais affaire, et à la dureté de cette mère, qui ne me répondit que par un faux souris[571], qui marquait son mépris et sa dureté, à quoi je ne me trompais pas, en ayant eu les assurances par diverses choses qui me sont arrivées durant que j'ai été sous sa garde. Ce fut la mère Guérin[572] que l'on l'appelle, qui est une des plus anciennes de l'Ordre de Sainte-Marie qui a été beaucoup d'années supérieure, dont ces bonnes filles font grande estime. Je veux croire qu'elle le mérite. Elle est une des plus prévenues que je sache de tout leur ordre contre nous, et, de plus, zélée à la destruction du monstre imaginaire du jansénisme[573], et elle se vante d'être incapable de changer jamais de sentiment, quoique l'on lui peut dire pour lui persuader le contraire. Et, en effet, je l'ai éprouvé dans plusieurs entretiens que j'ai eus avec elle, qu'elle est fermée pour toutes sortes de raisons qui pourraient en persuader d'autres. Ce qu'elle m'a dit avoir bien jugé que je pourrais nuire à ses filles qui étaient jeunes. C'est pourquoi, elle m'avait défendu de leur parler, mais bien à elle tant que je voudrais, étant à l'épreuve de tout ce que je lui pourrais dire sur cette affaire. Elle me dit en passant par l'avant-chœur, qui sert de chapelle à saint François de Sales, que s'il eût vécu, il aurait empêché la mère Angélique Arnauld[574] de tomber dans les mauvaises opinions où l'on nous avait mises et cela se disait de la manière du monde la plus humiliante et la plus méprisante. Je ne me souviens plus de la réponse que je lui fis. Elle me mena ensuite promener au jardin, où, me parlant de ce qui venait de se passer chez nous, je lui en parlai avec un peu de chaleur. Elle me témoignait par ses paroles et par sa façon qu'elle ne l'improuvait[575] pas, ayant d'étranges impressions de nous et de notre conduite qui sont les mêmes qu'en

[570] La captivité est vécue comme une purgation et un temps d'ascèse. La mère Agnès Arnauld partage la même conception. La captivité est pour elle aussi l'occasion de faire pénitence : « […] et de plus ces angoisses étaient fort souvent suivies d'une grande paix, qui me rendait parfaitement contente de l'état où j'étais, jusqu'à savoir gré aux personnes qui m'y avaient réduite, dans la vue que j'avais que cette épreuve m'était tout à fait nécessaire, pour satisfaire à Dieu du peu d'usage que j'avais fait des moyens si particuliers qu'il nous avait donnés de nous avancer dans la vertu, que je reconnaissais n'avoir jamais pratiquée solidement : surtout j'avais fort présentes les fautes que j'avais faites dans la conduite des âmes, et ce m'était une grande souffrance de ne les pouvoir réparer, quoique je crusse en même temps qu'il m'était meilleur de porter cette confusion devant Dieu, et qu'elle subsistât dans l'esprit de ceux qui en avaient eu la connaissance (*Divers Actes de P.-R.*, *op. cit.*, *Relation de la captivité de la mère Catherine-Agnès de St Paul Arnauld*, p. 65-66). »

[571] Sourire.

[572] Anne-Marguerite Guérin a été supérieure de la Visitation du faubourg Saint-Jacques de 1640 à 1646, puis de la Visitation de Montorgeuil de 1660 à 1666.

[573] Pour Port-Royal, le jansénisme est une construction des jésuites qui tentent de faire passer leurs adversaires pour des hérétiques.

[574] Saint François de Sales avait été le directeur de l'illustre réformatrice.

[575] Désapprouvaient.

ont ceux qui donnent créance à ce qu'en disent les jésuites qui sont leurs apôtres et les plus grands religieux qui soient dans l'Église, à ce que m'a dit cette mère, mais, quoique je crus bien qu'elle en avait d'étranges, je ne m'en étais pas figuré d'aussi extraordinaires que celle qu'elle m'a dites qui est, qu'ayant eu beaucoup de peine à consentir à recevoir quelques-unes de nous chez elle, sa Maison étant fort petite, elle avait dit à Monsieur le grand vicaire du Plessis[576] qui lui venait demander une place, comme une des principales raisons qu'elle avait de nous refuser, que les murs de leur maison étant fort bas, elles craignaient que nous passassions par-dessus pour nous sauver. J'avoue que je fus touchée de cela et que j'appris par-là pour qui je pouvais passer dans cette Maison. Elle me dit néanmoins que Monsieur le grand vicaire l'avait assurée que, hors la résistance que nous faisions à la signature, il n'y avait rien à redire à nous. Elle me mena ensuite saluer la communauté qui était assemblée pour la retenue de leurs lectures. Cette salutation se fit dans un profond silence de part et d'autre.

Elle me donna une cellule dans leur dortoir, qui était pauvre, mais bien propre, où l'on ne m'a point enfermée[577]. Elle me dit qu'elle croyait que je ne voudrais pas parler à personne de ses filles et que Monseigneur l'archevêque me l'ordonnait et défendait aussi que l'on me parlât[578]. Je lui dis qu'elle pouvait s'assurer que je ne le ferais jamais, qu'elle ne craignît point aussi que je ne fisse rien pour observer ce qui se passait chez elle, n'ayant nulle curiosité pour cela et que j'obéirais d'autant plus volontiers aux ordres de Monseigneur l'archevêque qu'elle me donnait que je ne pouvais lui obéir dans ce qu'il désirait de moi pour la signature. Je la priai seulement de me donner de l'ouvrage[579], parce que je ne pouvais pas m'en passer, ni demeurer sans rien faire.

J'avais un grand éloignement de cet Institut, où je n'ai jamais voulu être religieuse, ma mère l'ayant tant souhaité devant[580] que je fusse entrée céans[581]. Tout m'en déplaisait, leur Maison était aussi fort petite. J'aurais bien mieux aimé être dans quelque ancien monastère de l'Ordre, ou d'autres où il y aurait eu le grand office[582]. Cela ne m'abattait pas pourtant, grâce à Dieu, et je m'estimais encore mieux logée que je ne m'étais attendue, et pour les personnes, elles ne me parlaient point, mais elles paraissaient assez civiles[583] à ce commencement.

Premières passes d'armes

La mère me fit aller à leur réfectoire manger, où je n'entrais qu'après qu'elles avaient fait leurs pénitences. Que l'on me venait quérir dans leur chambre d'assemblée, où j'étais, en attendant pour y entrer avec une petite fille de huit ans, qui attendait aussi avec moi. Mais on s'avisa qu'elle me pourrait parler. Mademoiselle sa mère, qui était dans la même appréhension, la venait garder. Mais, comme je dis à la mère que j'étais étonnée que l'on me crût capable de m'amuser à un enfant dans l'état où j'étais, je crois qu'elles en eurent honte. Elle venait par un autre côté que moi, où l'on sonnait un coup

[576] C'est le grand vicaire, Guillaume du Plessis de la Brunetière, qui avait interrogé les religieuses en compagnie d'Hardouin de Péréfixe.
[577] La mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly a été enfermée à clé durant une partie de sa captivité aux Annonciades.
[578] Hardouin de Péréfixe donna ces consignes à tous les couvents qui recueillirent les captives. La sœur Briquet put enfreindre ces ordres.
[579] Il s'agit certainement de travaux d'aiguille. L'ordre de la Visitation en a laissé de nombreux et remarquables témoignages. Les religieuses captives demandèrent à effectuer des travaux.
[580] Avant.
[581] Avant son entrée à Port-Royal.
[582] Les religieuses de Port-Royal suivaient le bréviaire de Paris.
[583] Courtoises.

pour la faire venir. J'étais auprès de la mère supérieure à la table et l'on m'y a traitée toujours fort bien pour la nourriture. Mais elles ne m'épargnaient pas pour leurs lectures. On y en a fait plusieurs qui m'étaient fort sensibles. Elles lisaient les *Éloges* que Monsieur l'abbé de Cerisy[584] a faits sur les saints où il parle contre les prétendus jansénistes et nous-mêmes toutes les fois qu'il trouve l'occasion de rapporter son discours. Il arriva que l'on lût l'éloge de saint Augustin et je dis à la mère en riant qu'on ne pouvait parler qu'en janséniste des louanges de saint Augustin que l'on ne parlât en janséniste. Cela lui fit grand dépit et fut cause, comme elle me l'a dit, qu'elle voulut que l'on lût tout ce qui est fait contre devant moi, quoique les sœurs lui dirent qu'elles en avaient de la peine. Les éloges sont pitoyables et sentent un peu les romans. Je lui dis une fois que j'étais étonnée qu'elle fît faire cette lecture devant ses filles et que cela n'était pas édifiant. Mais, au contraire, elle me dit que l'on leur avait fait présent de ces livres, qu'il fallait bien voir ce que c'était. Je n'ai jamais vu de si pitoyables livres que celui-là et qui peut être dangereux. Elle fit lire aussi la *Vie* de M. Vincent[585], où il y a deux chapitres terribles contre M. l'abbé de Saint-Cyran[586] qu'elle a voulu que j'aie entendus, quoique je lui dis que je ne les pouvais pas entendre. La novice qui lisait me regardait durant d'une manière qui ne pouvait que fort m'humilier. Je pris mon temps néanmoins pour parler de cette lecture. J'étais encore à la récréation. J'en témoignai mon mépris et ce que je savais sur cela. La mère ne le défendait point et je crois que quelqu'un lui en avait parlé, car elle n'en témoignait pas toute l'estime que j'attendais pour la personne de M. Vincent et pour l'auteur de cette *Vie*.

J'allais à leur récréation dans ce commencement. Je crois qu'elles prenaient plaisir à parler des jésuites devant moi, c'était de leur estime pour ces pères. Il y en avait qui désiraient, à ce qu'elles disaient, un tel père pour me mettre dans la componction et l'autre un tel pour me mettre dans la ferveur, et ainsi du reste. J'écoutais tout cela sans dire mot, elles n'en parlèrent plus tant qu'à ce commencement. Je pris la liberté de parler à ces récréations, et je ménageais toutes les occasions que je croyais propres à leur donner d'autres impressions que celles qu'elles avaient, dont elles me disaient quelqu'une, en me demandant comme nous faisions nos observances et d'autres choses. Je crois qu'elles ont été persuadées de la vérité, et que ce qu'on leur avait fait croire était faux et elles me l'ont témoigné me disant que, hors la signature, il n'y avait rien à redire à nous.

L'hostilité de la mère supérieure

Mais cela ne plaisait pas à la supérieure qui a une terrible aversion de nous, comme jansénistes. Elle tâchait toujours de détourner les discours qui allaient à notre avantage. Il arriva que je dis quelque chose qui fit plus d'impression dans l'esprit de ses filles. Elle fit lire à la communauté le livre du père Annat[587] sur les scrupules sur la signature, pour remédier au mal que j'avais fait dans l'esprit de ses filles, disant que cela les

[584] Il s'agit de Guillaume Habert, abbé de Cérisy (1615-1655) homme de lettres, auteur d'une *Vie de Bérulle*.

[585] Les religieuses de la Visitation firent souvent mention de l'ouvrage d'Abelly, ami de saint Vincent de Paul, pour tenter de déconsidérer Saint-Cyran. Ainsi dans sa *Relation de captivité*, la sœur Marie-Charlotte relève ce commentaire de la *Vie* de M. Vincent : « Voyez-vous, poursuivit-elle, je voudrais que vous sussiez ce que je fais ; car j'ai plus appris aujourd'hui que tout ce qu'on me pourrait dire du commencement de cette nouvelle doctrine ; c'est dans la *Vie* de M. Vincent où il y a des choses de l'Abbé de S. Cyran qui vous surprendraient : il faut que vous voyiez cela (*Divers Actes de P.-R.*, *op. cit.*, *Relation de sœur Marie-Charlotte de Ste Claire Arnauld d'Andilly*, p. 165). »

[586] Il s'agit en fait du chapitre XLIV intitulé « M. Vincent s'est toujours fortement opposé aux nouvelles erreurs du jansénisme ». Saint-Cyran y est décrit comme l'un des premiers auteurs de la « secte janséniste ».

[587] Le père Annat avait lancé dans le public, en 1665, un opuscule destiné à lever les scrupules quant à la signature du formulaire. Il s'intitulait *Remède contre les scrupules qui empêchent la signature du Formulaire.*

pouvait mettre dans des doutes, parce que c'étaient des jeunes filles, et me dit cela avec bien d'autres choses dans son air ordinaire de mépris et de dureté. Je fus touchée sensiblement de ce qu'elle avait fait lire cet horrible écrit à ses filles. Et voyant à sa manière d'agir que je ne ferais que des choses qui lui pourraient déplaire, je lui dis que je n'irais plus à leur récréation, aimant beaucoup mieux demeurer seule que de me faire toujours des affaires nouvelles et je crois que je lui fis plaisir, car elle me dit en une autre occasion que l'on était étonné qu'elle me laissait aller et me faisait valoir qu'il n'y avait que moi de toutes celles de nous qui étaient dans leurs Maisons. Je crois qu'elle m'y avait fait aller à ce commencement pour se sauver la peine qu'elle aurait eue de me venir voir plus souvent dans notre cellule pour me divertir, ayant trop d'occupation pour les parloirs et les autres fonctions de sa charge. Sur quoi, elle prenait toujours ses excuses, lorsqu'elle m'en faisait, d'y venir si peu. C'était toujours trop pour moi, puisque ses visites ne m'étaient qu'une peine et non pas un divertissement, et, lorsqu'elle entrait dans notre cellule, ou même que je l'entendisse passer, je tremblais de la voir. Elle ne me disait que des choses qui me pouvaient affliger, des reproches de ma désobéissance sur la signature, ou des discours qui étaient contre les personnes qui m'étaient les plus chères, ou des raisons pour me porter à signer qui étaient pitoyables. Elle interprétait les choses à l'envers, étant très prévenue, et me disait tout ce qu'on lui disait de nous avec reproche et mépris de la mère Agnès[588], de sa manière d'agir, que c'était un esprit qui aimait les choses, particulièrement les conduites nouvelles. Et enfin, tout ce qu'elle pouvait bien d'humiliant et d'improbation, elle me le disait plus d'une fois.

Une des choses qu'elle m'a dites avec plus de poids, et sur quoi elle fondait la justice du traitement que l'on nous faisait, était que Dieu l'avait fait voir par ce qui arriva chez nous le 22 août de cette même année 1664 : que la suspension tomba lorsqu'on la descendait pour l'adoration[589], que des personnes disaient que cela était une marque que nous n'étions pas comme il faut. J'ai oublié ses mêmes termes. Je lui dis comme cela s'était passé et qu'il y avait plus de sujet de remercier Dieu que cela fût arrivé de la sorte, parce que si la suspension fût tombée, durant qu'on eût dit la messe, sur le calice, cela aurait été plus affligeant et qu'il n'était pas vrai, comme elle disait, que nous n'eussions plus reçu la bénédiction du Saint-Sacrement, comme on lui avait dit (qu'ayant encore fait l'adoration le jour de saint Louis[590]) et cet accident arriva le jour de saint Barthélemy[591].

Un accident singulier

Mais il arriva ce que je ne puis m'empêcher de croire que ce ne soit en punition de ce que cette mère insultait ainsi à notre affliction, c'est qu'une malade qui allait communier, et le confesseur ayant voulu mettre le petit ciboire où il avait mis une hostie, au lieu de le poser sur une petite crédence qu'elles mettent auprès de la grille

[588] La mère Agnès Arnauld était le guide spirituel de la communauté rebelle. Ses adversaires firent courir le bruit qu'elle allait signer le formulaire.

[589] Besoigne relate ainsi cette chute de la suspension : « Le lendemain il arriva un accident qui donna un avantage très spécieux à la conduite de l'Archevêque. Le Saint-Ciboire de la suspension tomba et les hosties furent répandues. On conta la chose en cour, et on prétendit reconnaître par-là que le Ciel autorisait l'interdiction des sacrements prononcée par M. l'Archevêque. Pour rendre la chose plus sensible, on broda l'histoire, et on dit, ce qui était faux, que toutes les hosties avaient été brisées en mille petits morceaux (Jérôme Besoigne, *Histoire de l'abbaye de Port-Royal*, Cologne, aux dépens de la Compagnie, 1752, t. I, première partie, livre VI, p. 510, rééd. fac-similé, Slatkine reprints, Genève, 1970, t. I, p. 137). »

[590] Le 25 août.

[591] Le 24 août. En fait, l'incident eu lieu le 22 août.

pour cela (car il n'entre pas avec le Saint-Sacrement, mais il le vient prendre sur cette crédence), il mit le ciboire entre la grille et la crédence, de sorte qu'il tomba à terre et roula tout le tapis, sans s'ouvrir néanmoins, grâce à Dieu. J'étais présente à cet accident, mais je ne m'aperçus pas de ce qui était arrivé, sinon qu'ayant vu que le prêtre passait le saint ciboire et que je ne le vis plus depuis, et puis, quand il fut arrivé, il leva le tapis et y prit quelque chose. Cela fut cause qu'étant à leur récréation, je dis tout simplement que j'avais vu le Saint-Sacrement, et puis, que je ne savais ce qu'il était devenu. Je vis des filles toutes honteuses, car elles savaient bien, aussi bien que la mère, ce qui nous était arrivé. La mère prit la parole et dit ce qui était arrivé et que c'était sa faute d'avoir voulu qu'on se servît d'une crédence qui n'était pas bien commode pour cela et qu'elle s'en était confessée. Je ne pus m'empêcher de dire à une sœur qui était auprès de moi, et des plus prévenues contre nous, qui est l'aînée Chandenier, que cela pouvait donc arriver à tout le monde, à quoi elle ne me répondit point. Depuis cela, la mère ne m'a plus fait ce reproche et je crois qu'elle a pris cet accident pour une raison de ne m'en plus parler.

Au sujet des lectures

Elle me dit une fois qu'elle avait ordre de Monseigneur l'archevêque de m'ôter tous les livres qui pouvaient me fortifier. Je lui dis avec bien de la résolution que je la priais de croire que j'avais la vérité dans le cœur, grâces à Dieu, et que, quand je n'aurais que notre bréviaire, il suffirait pour me fortifier. Elle ne me les ôta pas et ne m'en parla plus, sinon que, quelquefois, elle témoignait improuver que nous lussions la Sainte Écriture[592].

À quoi je répondais, que je n'en faisais pas de mauvais usage pour l'expliquer, que je m'en servais que pour ma consolation et pour m'instruire et que je passais ce que je n'entendais pas. Elle me dit que, quand les feuillants et les jésuites allaient faire leur retraite de dix jours, on leur donnait l'*Imitation de Jésus-Christ*[593] et quelques *Méditations*, sans leur donner la Sainte Écriture. Je lui dis que saint Benoît voulait qu'on la lût[594]. Elle m'a improuvé[595] cette lecture depuis que je lui ai parlé que je craignais de tomber dans l'étang de souffre si je signais.

Les pressions de la mère supérieure

Puisque je suis sur le sujet des entretiens de cette mère que je ne puis guère appeler de ce nom, ses visites étant plutôt pour me dire quelque chose qu'elle avait appris contre nous, ou quelque raison pitoyable pour me porter à signer, ce qui se terminait pour l'ordinaire après lui avoir répondu ne le pouvoir faire. Que c'était pour mon bien qu'elle me le disait, que si je me voulais perdre, que Dieu nous laissait notre franc arbitre,

[592] Les religieuses de Port-Royal faisaient figure d'originales ; elles lisaient la Bible et vouaient un amour spécial aux psaumes. Cette pratique était peu répandue, le concile de Trente préférant réserver aux seuls clercs l'accès à la Bible.
[593] Texte capital de la piété chrétienne, *De Imitatione Christi* fut rédigé au XV^e^ siècle par le moine Thomas A. Kempis.
[594] Les *Constitutions* du monastère de Port-Royal, dans leur chapitre VII consacré à la lecture, mentionnent saint Benoît : « Les sœurs apprendront par cœur quelques versets des Psaumes, selon l'intention de saint Benoît, qui ordonne à ses religieuses de les méditer, et qu'elles tâchent de remplir le trésor de leur mémoire de la parole de Dieu, qui est plus désirable que l'or et les pierres précieuses, afin qu'elles aient toujours quelque sentence présente à l'esprit, qui puisse exciter l'ardeur languissante de leur cœur par la parole du Seigneur, qui est toute pleine de feu (*Constitutions du monastère de Port-Royal du Saint-Sacrement*, éd. Véronique Alémany et Jean Lesaulnier, Paris, Nolin, 2004, p. 44). »
[595] Désapprouvé.

qu'elle me regardait comme une hérétique et une excommuniée, et que leur bon père disait, qu'après avoir dit tout ce que l'on pouvait pour faire revenir les personnes à l'Église et qu'elles ne le voulaient pas, il fallait crier au loup, ce qu'elle m'a dit plusieurs fois. Elle était fort dure sur notre affliction et observait sans pitié les ordres de Monseigneur l'archevêque, qu'il lui avait ordonné de ne me laisser voir à qui que ce fût, et que l'on ne me dît rien de tout ce qui se passait. C'était une des premières instructions que l'on donnait aux postulantes qui entraient. Les nouvelles qu'elle me disait quelquefois n'étaient que pour me faire plus de peine, mais en un mot seulement, sans que j'osasse lui faire expliquer de peur de la porter à me dire plus de choses que je n'en pouvais porter pour la dureté avec laquelle elle me les disait et les recommençait selon les occasions. J'avais une vraie crainte de cette mère qui allait jusqu'à l'antipathie. J'évitais de la rencontrer et lorsque je la rencontrais, je la saluais civilement, et me sauvais, mais cela lui faisait peine. Je lui dis que nous en usions ainsi envers nos mères, auxquelles nous ne parlions point sans besoin, qu'il fallait qu'elle s'en contente. Elle venait me voir de temps en temps pour savoir si je ne changeais point, et me disait quelquefois qu'elle estimerait un aussi grand miracle si je signais que celui de la résurrection de Lazare[596]. Elle retenait ce que je lui disais pour le dire à Monseigneur l'archevêque et à d'autres personnes. Elle n'entend rien du tout à cette affaire sur laquelle elle est horriblement prévenue, de sorte que je ne pouvais m'empêcher de lui parler avec chaleur, et elle me disait d'ordinaire qu'aussitôt qu'on me parlait de signature, je changeais de visage, il est vrai, car je ne pouvais entendre ses raisons, ce qui faisait que nous disputions tous les jours au lieu de nous divertir. J'en avais toujours de la peine après nos entretiens, et parce que je voyais qu'elle allait dire à Monseigneur l'archevêque et à d'autres ce que je lui disais, qui n'était pas toujours à propos pour en profiter comme elle faisait. Cela me fit résoudre de lui écrire une lettre, étant bien aise qu'elle la fît voir à Monseigneur l'archevêque, comme elle le fit en effet. Je ne pris pas copie de cette lettre. Je la rapporterai sur ce qui m'en reste dans la mémoire, qui sera la substance toute entière.

La lettre à la mère supérieure : un plaidoyer

Ma très chère mère,

Trouvez bon, s'il vous plaît, que je me serve de cette lettre pour vous mieux expliquer mes sentiments sur la signature. Je suis touchée de ce que vous en avez parlé sans les bien savoir, les ayant inférés seulement des entretiens que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous, pour en faire le rapport à Monseigneur l'archevêque, sans me les demander positivement et comme il les faut, pour les dire à un supérieur, ce que je vous en ai dit souvent, avant que d'en parler pour les dire à un supérieur, n'était que par discours et souvent par impatience, ayant de la peine à souffrir les raisons qu'il vous plaît de me dire sur le sujet de cette affaire, qui sont toutes dans les maximes des jésuites et des autres personnes prévenues et qui sont parties dans l'affaire dont il s'agit et les auteurs de cette tempête. Et j'ai remarqué, ma chère mère, que vous êtes toujours portée à prendre les choses que je vous dis en la plus mauvaise part et à me croire dans un étrange état. C'est pourquoi j'ai cru vous devoir dire nettement en quels sentiments je suis, afin que vous le disiez à qui il vous plaira, qui sont, ma chère mère, que je n'ai point cru, en sortant de notre monastère avoir plus pensé à signer, puisque je suis réduite à la peine où la déclaration du roi

[596] Évangile selon saint Jean (Jn 11).

ordonne que l'on réduira ceux qui ne veulent pas signer, comme je ne l'ai pu faire en conscience. J'ai pris ma sortie comme un bannissement et une peine qu'il a plu à Monseigneur l'archevêque de m'imposer, et je ne m'attends plus aussi à le faire, le temps que l'on a donné pour le faire étant passé, et que l'on ne veut même pas recevoir ceux qui le voudraient faire après ce temps. Je vous assure, ma chère mère, que cela m'a donné de la joie dans ma douleur, de n'avoir plus à penser à cette misérable affaire, et n'avoir plus qu'à penser à bien souffrir la peine qui m'est infligée, pour ne l'avoir pu faire en conscience. Je ne puis vous dire la répugnance que j'ai à cette signature et l'effroi que j'eus de voir entrer Monseigneur l'archevêque chez nous et Monsieur le lieutenant civil être au-dehors avec un grand monde, et même des archers, je crus que c'était pour nous faire signer par force. Mais, comme je vis qu'après que Monseigneur l'archevêque eut commencé à parler, qu'il n'y allait que de sortir, je me rassurai. J'ai encore une raison qui me confirme dans la créance que je n'ai plus à penser à faire la signature, qui est que, priant une fois Monseigneur l'archevêque, qu'il lui plût, pour l'amour de Dieu, de me décharger de la signature à quoi j'avais tant de peine, il me dit qu'il ne voulait contraindre personne, mais que, ne signant pas, je souffrirais. Je m'estimais heureuse d'en être quitte pour cela, dans l'espérance que Dieu me soutiendrait lorsque je serais tombée par un crime tel que celui-ci. Je vous puis assurer, ma chère mère, que je n'ai point changé de pensée, quoique je sois effectivement dans la souffrance, dont je préfère l'état à celui de penser à faire cette signature. Mais s'il fallait encore donner cette gêne à mon esprit, je ne suis point en état de le faire, ne pouvant pas même faire la moindre signature d'affaire temporelle qui fût valable. Je vous ai dit encore d'autres raisons, ma chère mère, que je ne répète point, qui font que l'on ne me peut obliger à cette signature. Je ne pense donc qu'à bien souffrir, n'ayant point de changement dans cette affaire qui dépende de moi.

Ce 28 septembre 1664.

La solitude de la captive

Cette bonne mère ne manqua pas d'envoyer cette lettre à Monseigneur l'archevêque, en lui demandant un confesseur pour moi, comme je l'en avais priée. Il lui fit réponse que je n'avais pas besoin d'un confesseur dans la disposition où j'étais. Cette mère me dit une fois que Monseigneur l'archevêque lui avait paru surpris de ce qu'il y avait longtemps que je n'avais été à confesse, ce qu'il lui avait dit de savoir de moi qui je voulais. Je lui demandai M. Chéron[597], ou le deuxième pénitencier nommé Huchon[598] que l'on me refusa, et elle m'a offert M. Grandin et M. Chamillard, je crois que c'était le professeur[599], M. Abety, M. Lescot[600] et M. Péan[601]. J'y ajoutai encore M. Morelle en écrivant sur le choix que l'on faisait de ces personnes si prévenues contre nous. Je dis à

[597] Nicolas Chéron, official de Bourges puis de Paris, est considéré comme un ami de Port-Royal par les religieuses. Il n'est pas établi qu'il soutint les religieuses captives. Néanmoins, Chamillard l'écarta.
[598] Second sous-pénitencier de Notre-Dame.
[599] Gaston Chamillard (16 ?-1679), docteur de Sorbonne, professeur de théologie, composa divers opuscules anti-jansénistes. Il écrivit notamment une *Réponse aux raisons que les religieuses de Port-Royal proposent contre la signature du formulaire avec leurs maximes et leur esprit*, en pleine polémique, en 1665. Il reproche aux religieuses d'être un chaînon dans une chaîne qui va de Jansénius à Saint-Cyran, de Saint-Cyran au Grand Arnauld, du Grand Arnauld à ses sœurs et nièces qui ont influencé durant de nombreuses années les autres religieuses de Port-Royal. Il s'agit, selon Gaston Chamillard, d'un parti.
[600] Docteur de Sorbonne réputé janséniste.
[601] François Péan de la Crouillardière (1603-1683), chanoine de Saint-Germain l'Auxerrois, était l'aumônier de la Grande Mademoiselle. Il participait activement aux polémiques anti-jansénistes.

la mère que je ne pouvais pas m'y confesser, et que, par la grâce de Dieu, je n'avais pas de besoin pressant, que j'étais dans un état où il y avait plus à souffrir qu'à agir, et qu'ainsi je m'en passerais plutôt, car ce n'était pas pour me faire communier, mais apparemment ou plutôt assurément pour me séduire. C'est un des sujets d'action de grâces que je dois à Dieu, de ce que sa Providence a permis que j'aie peu vu de personnes durant ma prison, car n'y en pouvant voir que de très opposées, j'en eus horriblement souffert, car c'était une de mes craintes d'avoir à parler, de peur de le faire mal à propos, et de donner prise sur moi, et trouver dans ses entretiens des sujets d'affaiblissement et d'inquiétude. Je voyais bien que la mère eût bien voulu me procurer de telles visites, me disant quelquefois que Monseigneur l'archevêque me laissait longtemps en repos, à quoi j'étais quelquefois prompte à témoigner la crainte que j'avais de le voir. Elle le priait, à ce qu'elle m'a dit, de me voir lorsqu'il la venait voir, de quoi il n'avait pas envie à ce qu'elle me disait. Il semblait qu'elle craignait que je ne demeurasse longtemps chez elle et croyait que je m'y trouvais bien, ce qu'elle m'a témoigné diverses fois, me faisant exhortation afin de penser à ce que l'on me demandait. Je lui ai dit diverses fois que je serais bien ennemie de mon bien en toutes manières de demeurer dans l'état où j'étais, si j'eusse pu faire en conscience la signature. Je crois que ce qui lui donnait ces pensées, que je me trouvais bien chez elle, était que je ne témoignais point m'ennuyer, ni aucune plainte de mon état, Dieu me faisait la grâce de n'y penser que le moins que je pouvais, de peur de m'affaiblir et j'avais aussi inclination à ne me pas abattre et encore moins de le paraître dans les occasions qui m'humiliaient. Tant s'en faut, je ressentais un nouveau courage que Dieu me donnait pour les soutenir sans trouble et quasi sans peine. Je demeurai donc dans cette pensée de n'avoir plus à signer, mais seulement à souffrir, ce qui me consolait tout à fait, mais je vis bien que je n'étais pas quitte de cette malheureuse importunité et de cette tentation de la foi humaine, lorsque Monseigneur l'archevêque vint pour me voir, qui fut six semaines après que je fus sortie, le 4 octobre. J'étais en paix jusque-là dans mon exil, me consolant et me fortifiant le mieux qu'il m'était possible contre tout ce qui me pouvait affaiblir, et me tenant dans cet état de purgatoire que je voyais même m'être nécessaire pour satisfaire à Dieu pour mes fautes, en sorte que j'eusse eu peine d'en sortir s'il fût arrivé que l'on m'en eût retirée. Je ne savais aucune nouvelle de ce qui se passait chez nous, ni d'ailleurs, la mère ayant grand soin de ne me rien dire et m'empêcher de voir ceux qui avaient la bonté de me demander, non pas même mon frère. Elle me disait seulement qu'il était venu savoir de mes nouvelles. Je lui témoignais toujours dans ces occasions que je me réduisais volontiers à toutes ces peines, pour obéir à tout ce qui me serait possible à Monseigneur l'archevêque et, afin que Dieu m'aidât dans l'état où j'étais, ne désirant rien et ne craignant rien que ce qui regardait mon salut. Je voyais bien que cela l'étonnait, mais cela ne lui a jamais fait changer de conduite à mon égard, me parlant toujours avec insulte et mépris des personnes qui étaient nos amis, et de nos mères et de nous, et de ma désobéissance prétendue.

Les mensonges du père Le Conte, jésuite

Le 27 septembre, j'eus la visite du père Le Conte jésuite, mon cousin, qui s'avisa, s'étant trouvé à Paris, de demander permission de me voir à Monseigneur l'archevêque qui lui permit avec joie et le pria de me persuader la signature, et que s'il gagnait quelque chose sur mon esprit, qu'il lui allât dire. Ce père me dit cela, se tournant vers la mère qui fut toujours présente à notre entretien, et lui dit de Monsieur de Paris : « Ce

pauvre homme, il prend une peine pour tout cela. » Cela paraissait se moquer de lui. Ce père me parla quoiqu'avec bien des témoignages d'amitié dans tous les termes et les maximes des jésuites, dont il n'est pas des plus habiles, ni des plus méchants. Il me débita tous leurs mensonges ordinaires, la fable de Bourgfontaine[602] et toutes les vieilles rubriques de leurs médisances et leurs vanteries ordinaires. Mais le plaisir fut qu'il me dit que l'Église nous fait grande grâce de ne nous pas faire brûler comme elle avait fait brûler des vierges du temps de la persécution de saint Athanase[603]. Je ne sais pas s'il avait oublié son histoire, ou s'il était assez malicieux de me vouloir tromper, au cas où je ne l'eusse pas su. Il me dit aussi entre un grand nombre de choses : que ces Messieurs les avaient voulus faire passer pour des hérétiques semi-pélagiens, mais que le pape s'était prononcé en leur faveur et, qu'à présent, toute l'Église gallicane était de leur sentiment, je crois qu'il me dit par la signature du formulaire, mais je n'en suis pas bien assurée. Il me revint voir encore deux jours après, ce qui me surprit et m'embarrassait fort, mais heureusement, il me venait dire adieu, quoiqu'il m'eût dit la première fois qu'il vint qu'il me verrait souvent. Il me demanda si j'avais considéré les raisons qu'il m'avait dites, et lui ayant répondu que je m'étais bien souvenue de ce qu'il m'avait dit, que l'Église nous faisait grâce de ne nous pas brûler, il fut fâché de ce qu'il me l'avait dit. Je le priai de me dire pour quel sujet ces vierges avaient été brûlées, il me dit assez tristement et, comme entre ses dents, que c'était à cause qu'elles ne voulaient pas être ariennes. Il m'exhorta encore à signer le formulaire tout simplement et sans aucune restriction et qu'ils le devraient signer de la sorte. Il m'en fit des importunes instances et je lui rendis de fermes résistances grâce à Dieu, dont il fut mal satisfait, car il voulait porter une bonne nouvelle à Monsieur de Paris. Il me dit adieu en disant qu'il ne me reverrait peut-être jamais, ce qui ne m'affligeait pas. Il m'a écrit depuis, en m'envoyant la première *Lettre* de Monseigneur l'évêque d'Alet[604] sur la signature et l'écrit du père Annat[605] qu'il me priait de lire et de considérer les raisons de ces deux grands hommes, qui devaient me déterminer et lever toutes les peines de conscience qu'il voyait bien qui m'empêchaient de signer. Je ne lui répondis point, quoique la mère le voulait, disant qu'il y avait sujet de croire que je ne le voulais pas faire par aversion.

Je lui dis que ce serait une chose si rare qu'une religieuse de Port-Royal eût écrit à un jésuite qu'on la crierait par les rues. Je dis aussi à ce bon père que tout ce qu'on faisait à notre communauté leur était imputé, qu'ils en auraient tout l'honneur et toute la

---

[602] *La Fréquente communion* du Grand Arnauld provoqua un véritable déchaînement d'injures des jésuites. Ainsi, le jésuite Seguin, dans un libelle, en appelait déjà à l'épée royale afin d'exterminer l'hérésie des « Arnauldistes ». Après avoir calomnié les religieuses de Port-Royal, les jésuites colportèrent la thèse du complot. Ils inventèrent l'entrevue de Bourgfontaine, où Jansénius, Saint-Cyran et le Grand Arnauld se seraient rendus pour conférer des moyens de détruire l'Incarnation et les sacrements. Le père Meynier avait repris ces diffamations dans son ouvrage *Le Port-Royal d'intelligence avec Genève*.

[603] Le pape Libère commit une erreur en condamnant saint Athanase, affaire qui se déroula au quatrième siècle. Saint Athanase est une figure emblématique à Port-Royal. Le Grand Arnauld et Pascal l'appelèrent parfois à la rescousse. En effet, le Grand Arnauld évoque volontiers les précédents de saint Athanase, lorsqu'il se plaint des calomnies et des persécutions dont il est la victime. Ainsi, dans son *Éclaircissement*, paru en 1656, il dresse la liste des nombreuses accusations portées contre saint Athanase. Le Grand Arnauld le cite en exemple dans un passage des *Réflexions d'un docteur de Sorbonne*. De même, dans le fragment 495 des *Pensées*, Pascal reprend l'exemple de saint Athanase : « […] Saint Athanase était un homme appelé Athanase, accusé de plusieurs crimes, condamné en tel et tel concile pour tel et tel crime : tous les évêques y consentent, et le pape enfin. Que dit-on à ceux qui y résistent ? qu'ils troublent la paix, qu'ils font schisme, etc. » Pour Pascal, la meilleure marque de piété est la persécution, conception que partage la communauté de Port-Royal ; dans le fragment 449 des *Pensées*, il vise les religieuses de Port-Royal : « On a sans doute les mêmes marques que Saint Athanase ». L'exemple de saint Athanase tend à démontrer que les fidèles ne sont pas obligés de souscrire aux jugements du pape.

[604] Le 25 août 1664, l'évêque d'Alet écrivit une lettre fameuse à Louis XIV. Le roi ne doit pas intervenir dans les affaires ecclésiastiques. Il revendique publiquement son refus de signer le formulaire et interdit la signature dans son diocèse. Cette lettre imprimée connut un grand éclat.

[605] Cet écrit veut lever les scrupules qui empêchent la signature.

gloire. C'était en me moquant d'eux, s'ils s'estimaient bien heureux d'avoir une telle réputation. Il me répondit d'un ton assez bas et assez interdit pourquoi on leur attribuait cela qui ne les regardait pas. Ils ont bien vu qu'ils prenaient mal leurs mesures, et lui parlant du père Annat, il me dit d'abord que c'était le meilleur petit homme, que je l'aimerais, si je l'avais vu. Il me dit dans un autre endroit de cet entretien, lorsque je lui en ai parlé…[606] Les pères jésuites ont fait un autre personnage depuis que nous sommes sorties. Les religieuses de Sainte-Marie m'ont dit qu'ils leur avaient dit de nous traiter avec grande douceur. La mère ne l'a pas trop bien observé, mais c'est qu'elle ne pouvait souffrir que je sortis de chez elle sans avoir signé.

La visite de l'évêque d'Amiens

Il arriva quelque temps après que je vis Monseigneur l'évêque d'Amiens[607]. Le sujet fut que j'avais dit à la mère ce que cet évêque avait dit à la mère de La Fayette[608], supérieure de Chaillot[609] lorsqu'on la destinait pour aller à notre monastère, comme la mère Eugénie[610] y est présentement, qu'elle se devait instruire de l'affaire de la signature, afin de mieux persuader les religieuses, parce que c'était les porter à offenser Dieu que de les vouloir faire signer sans cette persuasion, et quelque chose encore qu'il avait dit, la mère ne me voulant pas croire, de sorte qu'elle lui demanda ce qui en était. Il lui demanda de me voir et me demanda ce que je savais de cela. Je lui dis ce que je viens de dire, qu'il ne me désavoua pas, mais il s'étonna seulement comment je l'avais su et tourna cela d'une manière à cette mère, qui n'a pas grande intelligence sur ces affaires, d'une sorte qu'elle n'y entendait rien qui lui pût faire croire qu'il eût des sentiments favorables pour nous. Il lui dit aussi que la foi ne se commandait pas, mais qu'elle se persuadait. Seulement il est certain que cet évêque est bien raisonnable et entend bien les raisons que je lui disais et j'aurais eu satisfaction de lui parler, si la mère ne m'eût empêchée, n'ayant pas de liberté de le faire devant elle, et je voyais que cela le contraignait aussi. Il se mit à m'exhorter à signer et me demanda mes raisons pour ne le pas faire. Je lui montrai notre acte du 3 juillet où nous disions notre dernière résolution[611]. Il en parut touché et me dit qu'il ne croyait pas qu'on nous obligeât à la créance intérieure. Je l'en assurai encore, et il ne me crut pas, jusqu'à ce que l'on fit voir le mandement. Il dit à la mère que l'archevêque lui avait parlé de notre signature et qu'il lui avait conseillé de ne nous point la demander, mais qu'il eût voulu, lui, Monsieur d'Amiens, que nous eussions promis néanmoins la soumission. Je lui dis qu'il savait

[606] Le reste de la phrase manque.

[607] Il s'agit de François Faure (1612-1687) qui fut évêque d'Amiens de 1653 à 1687. Il était très hostile à l'*Augustinus* et au Grand Arnauld. Néanmoins, il soutint Nicolas Pavillon. Dans sa *Relation de captivité*, Angélique de Saint-Jean évoque l'évêque d'Amiens : « Quand je lui disais au commencement que nos difficultés de conscience n'étaient pas si chimériques qu'elle pensait, et que d'habiles gens et entre autres M. l'Évêque d'Amiens avouaient qu'il était vrai que dans la disposition où nous sommes, ne croyant point le fait qu'on nous oblige de signer et regardant la signature comme un mensonge et un faux témoignage, en la faisant avec doute il est constant que nous commettrions un péché mortel […] (Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, *Relation de captivité*, éd. abbé Louis Cognet, Paris, Gallimard, 1954, p. 180). »

[608] C'était une amie de la sœur Anne-Eugénie de Boulogne ; elle l'avait réclamée pour adoucir sa captivité.

[609] La sœur Anne-Eugénie de Boulogne était captive à la visitation de Chaillot. Ce petit bourg de la banlieue de Paris abritait deux couvents : celui des filles de Sainte-Geneviève et celui des filles de la Visitation dont l'abbesse était, en 1664, madame de La Fayette.

[610] Il s'agit de la mère Louise-Eugénie de Fontaine, supérieure de la Visitation, qui fut chargée de reprendre en main la communauté rebelle de Port-Royal de Paris.

[611] Il s'agit en fait de l'acte capitulaire du 5 juillet 1664. Les religieuses y témoignent de leur répugnance à signer le formulaire. Elles ne sont pas persuadées en conscience que les hérésies condamnées se trouvent dans le livre de Jansénius. Elles déclarent que ces débats théologiques sont au-dessus d'elles. *Cf. Divers Actes de P.-R.*, *op. cit.*, *Acte des 5 juillet 1664*, p. 60-61.

bien le sujet qui nous réduisait à l'état où nous étions. Il me dit qu'il le savait. La principale des raisons qu'il me disait pour me persuader était qu'il fallait parler comme l'Église et dire ce qu'elle disait, que, pour lui, il avait la foi du charbonnier, qu'il croyait tout ce que l'Église croyait. Je lui dis que je l'avais aussi, et que si les Cinq propositions étaient dans le livre de Monsieur d'Ypres[612], je les condamnais, là, comme ailleurs. Il me dit que l'Église ne voulait point, que les conciles ne voulaient point que l'on parlât ainsi, que pour lui, il croyait les avoir vues dans ce livre, ou qu'il ne savait pas ce qu'il voulait dire. Je lui témoignai l'extrême aversion que j'avais pour la signature, la crainte que j'avais d'offenser Dieu, et que je me fusse estimée heureuse de passer ma vie dans un cachot, pourvu que l'on ne m'en parlât point. Il me dit que ma patience était bien longue et témoigna avoir de la compassion, et dit à la mère que ce qui en était digne de pitié était que nous sommes retenues par la conscience. Il témoigna estime de la Maison de Port-Royal et que nos ennemis mêmes disaient que nous étions de vertueuses filles, et dit : « Elles ont des ennemis, en effet. » Il me parla de la privation des sacrements et je me plaignis à lui devant la mère, de ce qu'elle ajoutait à ma peine la créance que je n'en avais de l'indifférence disant que cela ne nous était pas nouveau. Il témoigna improuver cela et elle fut contrainte de s'en dédire. Il lui dit que l'on nous avait donné cette peine pour les raisons qu'il lui avait dit dans le particulier, qu'il ne témoignait pas approuver. Il m'en consola et me dit : « Mon enfant, il faut que vous vous persuadiez que vous êtes dans la Thébaïde[613], où il n'y a point de prêtres pour vous. » Comme il me pressait fort sur ce qu'il disait qu'il fallait parler comme l'Église, il arriva que, n'ayant point de réponse prête à lui dire sur ce qu'il me disait d'assez pressant, je lui dis qu'étant captive comme j'étais et séparée de notre communauté, j'étais dans l'impuissance de rien faire. Il le crut, et la mère aussi, qu'il ne tenait plus qu'à cela, de sorte qu'elle me dit avec grande joie que Monseigneur l'archevêque me le ferait ratifier après, et je me mettais en devoir, ce me semblait, de me le faire faire dans le moment. Mais Monsieur d'Amiens lui dit qu'il n'avait garde d'entreprendre de me le faire faire. Cela fut cause du bruit qui courut que j'avais été prête de signer, mais je leur fis bientôt perdre cette pensée, les assurant que je ne le ferais jamais. Tout cet entretien finit en se recommandant à mes prières, à quoi je répondis que je doutais qu'il voulût que je priasse pour lui, me croyant excommuniée. Je le disais exprès à cause de la mère, afin de le faire parler sur cela. Il me dit que je ne l'étais point, quoique la privation des sacrements fût la plus grande peine qu'on infligeait à ceux qui l'étaient. Ce fut à cet endroit qu'il me dit que je me regardasse comme dans les déserts de la Thébaïde, où il n'y avait point de prêtres pour moi, que non seulement il me priait de prier Dieu pour lui, mais, même, qu'il me le commandait. Il me parla toujours avec douceur, civilité et compassion, il m'appelait son cher enfant. C'est le plus raisonnable de ceux que j'ai vus sur la signature. Il me dit que l'on s'était trop alarmé sur la foi humaine du mandement[614] et que c'était Monsieur de Saint-Nicolas[615] qui l'avait fait mettre.

---

[612] Il s'agit de l'*Augustinus* de Jansénius.

[613] L'évocation du désert et de la Thébaïde était une consolation pour les religieuses privées de la communion. Ainsi, pour la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, sa cellule est une thébaïde : « Car je ne sortais de mon donjon, plus solitaire que les saints qui demeuraient dans les déserts de la Thébaïde […] (sa *Relation de captivité*, *op. cit.*, p. 43). »

[614] Hardouin de Péréfixe, dès sa nomination, avait exigé des religieuses une nouvelle signature du formulaire, par une ordonnance en date du 8 juin 1665. Il demandait la foi divine pour le droit et la simple foi humaine et ecclésiastique sur le fait, en se soumettant aux supérieurs légitimes. C'était une concession. Or, ce fut l'occasion d'une nouvelle polémique d'où naquit le *Traité de la foi humaine* de Nicole, publié en août 1664. Ce concept de foi humaine fut abandonné.

[615] Il s'agit du curé de Saint-Nicolas, grand vicaire de l'archevêque de Paris, qui avait remplacé Louis Bail tombé en défaveur.

L'inquiétude de la captive

Je crois que ce fut depuis cette visite que je rentrai dans l'inquiétude sur la signature et que je vis bien que je n'en étais pas quitte pour souffrir, mais qu'il fallait toujours combattre pour s'en défendre. J'avais une extrême crainte de m'affaiblir. Je savais ma faiblesse et je craignais toujours que Dieu me laissât à moi-même, sachant qu'il a toujours droit de nous abandonner à tous moments, ce qui me mettait dans une angoisse perpétuelle. Il m'arriva que le vendredi dont Monsieur d'Amiens vint le lendemain samedi, comme je me promenais dans le jardin, il me vint fortement dans l'esprit pourquoi je craignais tant de signer. Si c'était une si grande chose de le faire, ayant perdu à l'heure le souvenir du sujet qui la rend criminelle. Je revins aussitôt à moi et m'effrayai tout à fait de cette pensée, craignant que ce ne fût un commencement d'affaiblissement, je priai avec plus d'insistance afin que Dieu me gardât de la tentation. Mais ce qui augmenta ma crainte fut lorsque l'on me vint quérir pour aller à Monsieur de Paris. Je craignis qu'il ne m'arrivât de me laisser aller. Je ne puis dire combien j'étais préoccupée de cette crainte de manquer par mes paroles, par ma conduite et par infidélité, me voyant seule, sans conseil et dans l'abandon de toutes sortes de secours qu'en celui de Dieu seul, où je me tenais de tout mon pouvoir, et avec des personnes qui n'avaient point de paroles à me dire que pour me faire tomber dans la chose que je craignais le plus, et pour laquelle j'avais une telle horreur que, si je n'avais toujours cette signature dans l'esprit, comme un spectre qui me portait à l'effroi sensible, je croyais que je m'affaiblirais et j'étais dans de grandes peines et angoisses. Cela faisait que je ne sentais quasi pas mon état de prison et de privation, n'y voulant pas même penser de peur de m'affaiblir, et j'offrais tout cela à Dieu pour obtenir la grâce de ne point tomber.

L'affaire du procès-verbal de la journée de l'enlèvement

Je fus donc à Monsieur de Paris dans cette disposition qui m'ôtait toute la liberté de l'esprit pour lui parler. C'était devant la mère supérieure qui m'incommodait bien, ayant de la peine de ce qu'il me disait devant elle, sachant que c'était lui donner matière de m'en parler après par reproche, et lui donner des impressions de notre affaire, dont elle était déjà bien prévenue et dans les maximes du temps. Monseigneur l'archevêque me demanda comme j'étais, je lui dis bien, car c'était à l'égard de ma demeure. Il dit à la mère, en soupirant, que l'on faisait courir le bruit que nous étions, toutes celles qui étaient sorties, très maltraitées, que nous n'entendions la messe que par un trou et d'autres choses. Mais ce qui lui tenait le plus au cœur était le procès-verbal que nos sœurs avaient fait, et qui était imprimé[616], et tous les autres actes. Il me demanda s'il était vrai qu'il s'était emporté le jour qu'il nous fit sortir, comme ces actes le disaient. Je lui dis que je ne l'avais pas vu, ce qui était vrai, n'ayant bougé du chœur en attendant qu'on me mît dehors. Ce qui lui faisait le plus de peine était ce qui y était de ma sœur

[616] Il s'agit du procès-verbal du jour de l'enlèvement du 26 août 1664, que la sœur Briquet et la sœur de Brégy rédigèrent et qui fut imprimé. Les religieuses avaient violemment blessé l'amour-propre de l'archevêque en rédigeant ce fameux *Procès verbal […] de tout ce qui s'est passé le 26 août dans l'enlèvement violent et scandaleux, par voie de fait et sans aucune sentence, de douze d'entre elles […]*. Quelques copies du procès-verbal tombèrent entre des mains amies, qui se hâtèrent de les diffuser dans tout Paris, au grand dépit d'Hardouin de Péréfixe, couvert de ridicule. Racine, dans son *Abrégé de l'histoire de Port-Royal*, oppose la fermeté et l'humilité des moniales à l'irrésolution et à l'agitation vulgaire de l'archevêque. Les rôles sont ainsi inversés, les moniales, érigées en modèles de vertu, dominent moralement leur persécuteur. L'archevêque, aux yeux de Racine, se conduit comme une femme. Le lecteur, tout comme les spectateurs de cet enlèvement, ne peuvent que condamner le comportement de l'archevêque qui trahit ses sentiments de culpabilité.

Madeleine Christine[617] et il ajouta que nos sœurs s'étaient fait plus de mal qu'à lui, et que tout le monde improuvait[618] leur procédé, et il dit ensuite qu'il était vrai qu'elles lui avaient dit qu'elles ne savaient pas qu'on le dût imprimer. Puis il me parla de la signature à son ordinaire. Je lui répondis aussi comme j'avais accoutumé. Il se fâcha aussi comme de coutume et me commanda de signer par obéissance. Je ne répondis rien et je n'en fis rien. Je crois que ce fut cette fois qu'il me dit que le pape voulait que l'on condamnât la doctrine de Jansénius, soit qu'elle soit bonne, dit-il, ou qu'elle ne le soit pas, tant y a qu'elle ne lui plaît pas. Je ne répondis point à tout cela, parce qu'il parlait toujours, et moi, j'étais bien aise de ne guère parler. La mère supérieure l'avait informé de tout ce que je lui avais dit durant sa retraite, qu'elle m'avait fait demeurer avec elle durant ses récréations. Elle m'offrit de me laisser seule pour parler à Monseigneur l'archevêque. Je lui dis qu'elle ne doutait pas que l'on aime toujours mieux parler seule avec un supérieur. C'est que j'étais bien aise qu'elle sût cela. Il n'en avait nulle envie et lui dit qu'il n'avait rien à me dire, qu'il ne voulut qu'elle sût. J'ai remarqué qu'il ne voulait point me parler seul, il semble qu'il voulait que cette mère fût témoin de ce qu'il me disait pour en faire le rapport à ceux dont il est le ministre sur notre sujet. Elle me laissa donc seule pour un peu de temps, car il lui dit de ne pas s'éloigner.

Les premières signatures

Il me montra, après qu'elle fut sortie, une déclaration et me dit que ma sœur Hélène[619], qui avait signé, y avait fait ajouter, pour le repos de sa conscience, que s'il y avait du mal à le faire, ce serait lui qui en répondrait à Dieu pour elle. Dans cette déclaration[620], il y avait qu'il ne lui demandait point de créance intérieure du fait. Il me dit encore qu'il avait été bien satisfait de ma sœur Hélène, qu'elle avait signé de la meilleure grâce du monde et d'une manière qui l'avait édifié, qu'elle lui avait dit qu'elle ne comprenait pas comment on pouvait se sauver sans cela. Il me demanda si elle était de celles que j'aimais le mieux. Je lui répondis que je lui avais une obligation particulière. Je ne lui répondis rien sur cette déclaration et me tins ferme à ne rien faire. Il me demandait mes raisons et il ne s'en contentait pas. Enfin, je lui dis, après lui avoir dit que je ne voulais pas dire qu'il fût de ce nombre, que l'on m'avait dit que l'on avait dessein par toute cette affaire de condamner la doctrine de saint Augustin[621]. Il parut un

[617] Sainte-Beuve considérait que la sœur Christine Briquet était la plus parfaite des élèves de la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly. Il estimait que c'était la plus réfractaire et la plus agressive. *Cf.* Sainte-Beuve, *Port-Royal*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1952-1955, t. II, p. 698. Son esprit vif et caustique, ses talents oratoires, avaient suscité l'irritation de son archevêque. Elle est l'auteur du fameux procès-verbal de la journée de l'enlèvement du 26 août 1664.

[618] Désapprouvait.

[619] La sœur Hélène de Savonnières, qui avait signé le formulaire, au Calvaire du Marais où elle était captive, quitta la communauté pour retourner dans son monastère d'origine de l'Eau, près de Chartres et ne parvint jamais à retourner à Port-Royal des Champs en dépit de ses souhaits. La mère Angélique de Saint-Jean explique ainsi la signature de la sœur Hélène : « Je n'en pouvais l'attribuer à autre chose, sinon qu'elle avait paru lasse de la souffrance avant qu'on eût encore rien souffert, et qu'elle nous avait dit plusieurs fois avant notre enlèvement qu'elle eût voulu déjà que tout eût été fait et qu'elle ne pouvait plus porter cette attente et être toujours dans l'incertitude de ce qu'on deviendra (Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, *Relation de captivité*, *op. cit.*, p. 76). »

[620] Voici le texte de cette déclaration : « Afin de lever vos scrupules, qui, jusqu'ici, ont été le prétexte de votre désobéissance, je vous déclare bien volontiers que la signature du formulaire que je vous ordonne n'est point un témoignage ni un jugement que je veuille que vous rendiez par vous-mêmes sur la doctrine de Jansénius parce que vous en êtes incapables ; mais que je désire seulement que, par une soumission sincère, vous acquiesciez à la condamnation et au jugement qu'a rendu le Saint-Siège de sa doctrine, auquel je vous commande d'obéir par la puissance que Dieu m'a donnée sur vous en qualité de votre archevêque. Je vous assure de plus que cette signature n'est point un mensonge ni un faux témoignage et que, si en cela il y a du mal, je le prends volontiers sur moi. »

[621] C'est la position des augustiniens qui ont engagé un combat à mort avec les jésuites, considérés comme les héritiers de Pélage.

peu surpris. Il me dit que l'on lui avait déjà dit cela et se leva pour me faire taire. Il me dit qu'ils n'auraient garde de condamner cette doctrine et qu'ils n'avaient rien de plus fort sur la matière de la grâce.

La privation de la communion

Je lui demandai la permission de communier. Il me chassa et me menaça que je mourrais comme j'étais sans les sacrements et dans la séparation où je demeurerais toujours. J'avais peu de paroles à lui dire, quoique je me sentisse résolue à ne pas signer. Il me dit de rappeler la mère, à laquelle il se plaignit de ce que ne voulant pas signer, je lui demandais de communier comme si j'y eusse été bien disposée, que j'étais dans l'opiniâtreté, à quoi je répondis assez résolument que je ne sentais nulle opiniâtreté, et que ce n'était point le sujet de ma résistance, que Dieu voyait mon cœur, et qu'il verrait aussi un jour, j'entendais au jugement. Que ce n'était que la crainte d'offenser Dieu et qu'il serait son juge et le mien. Il me pressa encore de lui dire mes raisons, ce qui fit que je lui dis, que de mille paroles qu'il me disait, je ne pouvais en dire une, mais que s'il me voulait permettre de les mettre par écrit, je le ferais plus facilement. Il témoigna en être bien aise, et me dit de le faire avec la même sincérité que dans la confession, que ce ne serait qu'eux deux, voulant dire la mère et lui qui les verraient. Je me suis bien repentie de m'être engagée à cette lettre, mais je crus le devoir faire pour ne pas lui laisser croire que je n'eusse pas de raisons assez fortes pour ne me pas rendre, et qui lui faisait dire que ce n'était que par opiniâtreté. J'avais aussi remarqué, lorsque je lui dis qu'il s'agissait de la condamnation de la doctrine de saint Augustin, qu'il parut surpris, et n'être pas bien aise que je le susse, comme j'avais su ce dessein par des personnes que je voulais bien lui nommer, s'il me les eût demandées, qui ne sont point de ceux qui lui sont suspects. Je fus aussi bien aise d'avoir cette occasion pour lui dire nettement le sujet qui m'empêchait de signer, ayant toujours eu de la peine de n'en point dire les véritables raisons qui le pourraient persuader, qu'étant de conscience, je ne pouvais faire autrement, et qu'ainsi, s'il avait quelque bonté et quelque conscience aussi, il ne me presserait pas de signer.

Un plaidoyer passionné

Je me résolus aussi de m'exposer à souffrir davantage, pourvu qu'il sût les véritables sujets de ma résistance, et aussi que ce joug d'être toujours pressée pour signer m'était plus insupportable que toutes les peines qu'on nous fait souffrir pour ne le vouloir pas faire, comme il l'est encore, et il n'y a rien que je n'eusse voulu faire pour m'en délivrer. J'écrivis donc cette lettre après avoir prié Dieu jusqu'après saint Denis[622] pour cela.

Monseigneur,

Pour obéir au commandement que vous m'avez fait l'honneur de me faire, de vous dire avec toute la sincérité que je vous dois les raisons qui me rendent la signature impossible, c'est, Monseigneur, que j'ai appris qu'il s'agit dans cette affaire de la condamnation de la doctrine de saint Augustin sur la matière de la grâce pour faire établir ensuite celle qui lui est contraire. J'ai vu aussi, Monseigneur, des injustices étranges et des autres pratiques qui se sont faites pour faire réussir ce dessein. Je

[622] Le 9 octobre.

sais ce qu'a fait feu Monseigneur de Marca[623]*, et que c'est lui qui a fait le formulaire avec le père Annat et qu'il a été fait d'une manière qu'on ne le peut signer en conscience, afin, ensuite du refus que l'on en ferait, d'opprimer les personnes. J'ai su plusieurs autres choses fâcheuses qui sont arrivées sur cette affaire, qui ne donnent que trop lieu de craindre. Il ne fallait pas moins qu'un commandement absolu de votre part, Monseigneur, pour me faire résoudre à vous dire ceci et je crains bien que cela ne vous fâche, mais vous m'avez obligée à la sincérité. J'ai envie de dire ces raisons là, lorsque j'ai été obligée d'en dire sur la peine que j'ai à signer. J'en ai dit de moins odieuses, mais qui n'ont pas pu satisfaire ceux à qui je les ai dites, de sorte qu'il a fallu jusqu'à présent souffrir tous les jugements et les accusations que l'on a faites de nous, de désobéissantes, d'opiniâtres, de présomptueuses, et beaucoup d'autres qui nous seraient dues en effet, si nous n'avions cette raison qui nous met dans l'impuissance d'obéir, et pour moi, Monseigneur, la mère supérieure de céans me croit charmée*[624] *par quelque maléfice qui m'empêche de signer, et le père Le Conte, jésuite, que je vis l'autre jour par votre ordre, le croit aussi. Ce bon père, Monseigneur, me confirma ce que je vous dis du dessein que l'on avait de condamner la vérité, et me dit que le pape avait prononcé en faveur de leur doctrine*[625]*, que l'autre était hérétique et que toute l'Église gallicane était de leur sentiment et de cela il en triomphait. Après cela, Monseigneur, trouvez-vous étrange que je m'engage dans un tel péril, moi qui en suis dispensée par toutes sortes de raisons. Il n'y a que vous, Monseigneur, qui nous obligez à une chose qui nous est odieuse, et qui me met dans la dure nécessité de vous dire que je ne vous puis obéir sans désobéir à Dieu, ce que je ne ferai jamais moyennant sa grâce que je lui demande avec insistance, n'ayant point de plus grande crainte que de tomber dans le péché qui me séparerait de lui, ce qui est le seul sujet de mes appréhensions, lui ayant donné depuis la grâce qu'il m'a faite d'être à lui tout mon amour et toute ma crainte. Je ne doute pas, Monseigneur, que vous ne me disiez que toutes ces choses ne sont pas comme on me les a dites. Mais permettez-moi, Monseigneur, qu'il y a bien du sujet de le craindre, et après tout ce qui s'est passé jusqu'à présent, et que c'est le plus sûr de n'y point prendre de part, et c'est le parti que je prends. Je vous supplie très humblement, Monseigneur, pour l'amour de Dieu, qui vous a chargé de mon âme, d'avoir pitié de moi, et de ne me point demander ce que je ne puis faire. Je m'adresse à Notre Seigneur Jésus-Christ qui est notre souverain pontife et notre bon pasteur, et lui demande par l'amour qui l'a fait mourir pour nous, qu'il vous inspire la miséricorde que je vous demande de me quitter*[626] *de la signature, et de me permettre de communier. J'abandonne le reste de tout ce qui me regarde à tout ce qu'il vous plaira, Monseigneur, et je veux bien être réduite à l'état où je suis, quoique dur, pour ce qui regarde l'esprit, recevant bien des témoignages de bonté et de charité pour le reste des mères de céans. Je demeurerai donc, Monseigneur, dans cet état pour vous obéir. Je prierai incessamment pour votre prospérité et je vous témoignerai par-là que si j'ai manqué à faire ce que vous avez désiré de moi dans une seule chose, ce n'est que par impuissance et que, hors de cette nécessité, je serai toujours avec le très humble et très profond respect que je dois, votre très humble*

[623] Selon Antoine Adam, des documents prouvent que la décision de ruiner le monastère de Port-Royal fut prise dès 1653. Il s'agit d'un *Mémoire* que le docteur Hallier remit à Rome. Le père Rapin révéla aussi que Monseigneur Marca était mêlé à cette intrigue. Celui-ci envoya même un émissaire à Rome afin d'obtenir la destruction de Port-Royal. Monseigneur Pierre de Marca avait été nommé membre du Conseil de conscience en 1661.
[624] Ensorcelée.
[625] Le molinisme des jésuites.
[626] Donner quittance, dispenser.

etc…

Ce 10 octobre 1664.

La colère d'Hardouin de Péréfixe

Cette lettre lui fut rendue le 13 octobre à laquelle il ne donna point de réponse, quoique la mère se mît en peine d'en livrer une et qu'elle lui demanda pour me faire communier à la Toussaint. Elle remarqua même qu'il avait changé et me le dit. Il lui avait dit qu'il la verrait souvent, et il lui avait même promis d'entrer comme elle l'en avait prié et comme elle le pressa assez pour avoir réponse, il lui manda enfin qu'il avait toujours été occupé depuis qu'il l'avait reçue. Il vint donc la voir, mais je ne le vis pas, et lui dit, selon qu'elle me l'a rapporté, qu'il était tout à fait fâché de ce que j'étais dans ces opinions (qu'il ne lui dit pas pourtant) qu'il ne me croyait pas être de celles qui les avaient, pour qui je le prenais. Que ces Messieurs nous avaient bien mis des choses dans l'esprit, que l'on aurait bien de la peine à nous les ôter, que je n'étais pas prête à retourner chez nous, mais qu'elle ne me le dît pas, que cela me ferait de la peine, que je lui faisais pitié. La mère me dit en plusieurs fois ce que je mets ici. Elle se servait de ce que Monseigneur l'archevêque lui disait pour moi, selon l'occasion qu'elle jugeait à propos pour me faire de la peine, que je veux croire être pour mon bien prétendu, comme elle me l'a dit plusieurs fois, lorsque je me plaignis de sa manière d'agir, ma patience étant assez courte. Elle me dit donc que Monseigneur l'archevêque était venu me voir, et qu'il était fâché de ma lettre, et qu'elle lui avait demandé que je pusse communier, qu'il lui avait dit qu'étant dans les opinions où j'étais, je n'étais pas disposée à communier. Elle me fit beaucoup valoir qu'il avait encore bien de la bonté de ne pas vouloir qu'elle me dît le dessein qu'il avait de ne me faire retourner de longtemps chez nous parce que je lui faisais pitié. Je crois qu'elle eût bien voulu savoir ce qui était dans ma lettre et que c'était le sujet qui l'en faisait parler si souvent, ce que je n'avais pas envie de lui dire.

Une malade étroitement surveillée

En ce temps-là, qui était environ le milieu du mois de septembre, je demeurai malade de la fièvre, ce qui embarrassa bien cette bonne mère, car ma Maison était fort petite il n'y avait pas de lieu à me mettre sans les incommoder. Elle avait peur que je mourusse chez elle à cause de mon mauvais état. Comme je la vis en peine, ce qu'elle ne me cachait point, je lui dis qu'elle m'envoyât à l'Hôtel-Dieu[627], ou aux Hospitalières, l'assurant que je n'aurais nulle peine d'y être, ce qui était vrai, j'en eusse même eu de la dévotion. Je fus encore malade une autre fois. Je lui fis encore la même proposition la voyant si embarrassée de moi, ce qui n'était pas une petite peine pour moi, qui crains beaucoup d'en donner, lorsque je suis malade à mes sœurs mêmes, quelque assurance que j'aie de leur charité. Elle me répondit : « Que dirait-on de voir une religieuse de Port-Royal à l'Hôtel-Dieu ? » Je lui dis que l'on en verrait peut-être bien ailleurs, car j'ai toujours cru que les choses iraient à la dernière extrémité. Je ne m'attendais plus de revenir et je me croyais confisquée et livrée à toutes sortes de peines. Dieu m'a fait la grâce de me soumettre à son ordre avec paix et dans l'espérance qu'il m'aiderait, en quelque état que je fusse réduite pour l'amour de lui. Ce n'est pas qu'étant malade, je ne ressentisse davantage la privation de mes sœurs desquelles j'aurais reçu tant d'assis-

[627] Hôpital parisien très ancien qui se trouve dans la Cité.

tances dans mes maladies, cela m'attendrissait dans la pensée que je pouvais devenir plus malade de n'avoir plus de secours et cette consolation. Ce n'est pas que ces bonnes filles ne me fissent la charité de m'assister, et de la meilleure manière du monde, mais j'étais toujours inquiète de prendre le temps de celle qui m'assistait, qui était l'économe, et qui, par conséquent, avait bien des occupations. Cette bonne fille, nommée sœur Marguerite-Thérèse Incelin, m'a toujours témoigné de l'affection et de la compassion. Je crois qu'elle l'aurait encore fait davantage si elle en eût eu la liberté, mais elle craignait tellement sa mère et les autres raisons de leur politique qui se trouve aussi bien dans les monastères que dans l'État et dans le monde, qu'elle modérait et je crois qu'elle se cachait même de ce qu'elle me témoignait. Je tâchais de n'en pas abuser, et de ne lui point procurer de peine par la manière dont j'agissais avec elle. La mère ne se fiait qu'à cette sœur pour m'entretenir, de sorte qu'elle était contrainte de le faire, le croyant nécessaire lorsque j'étais malade, ce qui m'était assez indifférent, car j'étais peu capable de me divertir dans l'état où j'étais, n'osant parler de ce qui regardait nos affaires, et nos mères et sœurs, ce qui me tenait le plus au cœur. Cette sœur ne m'en osait parler non plus, et je savais bien qu'elle les savait et qu'il se passait bien des choses pour lesquelles je ne pouvais être indifférente de ne pas savoir. Cela me faisait bien de la peine et m'humiliait tout à fait d'être traitée de cette manière si dure et si humiliante, car je voyais qu'elles regardaient toutes les choses que l'on nous faisait et avait faites, comme si nous les eussions méritées par notre mauvaise conduite et par les mauvaises maximes où elles nous croyaient.

J'aurais bien profité, par la patience, l'humilité et la paix, si je les avais pratiquées autant que j'en avais l'occasion, mais je n'en pouvais passer, lorsque j'en rencontrais de propres, pour dire ce que je croyais les pouvoir détromper, et leur donner d'autres impressions par la vérité des faits que je leur disais, contraires à la créance qu'elles avaient de nous, et qui les pouvait persuader du contraire. Cela faisait d'ordinaire un bon effet quand je parlais à des personnes raisonnables, comme à l'assistante qui l'était fort et avait l'esprit fort doux. C'est une de mes dames de Chandenier, la plus jeune. Il y en avait d'autres qui l'interprétaient d'une manière désavantageuse, si ce n'était qu'elles ne voulaient pas me donner la satisfaction et me donner sujet de croire qu'elles étaient dans mes raisons dont j'ai eu des conjectures. J'en ai vu d'autres aussi qui ne pouvaient souffrir que je dise des choses convaincantes pour faire voir l'injustice avec laquelle on agissait envers nous et envers ceux qui défendent la vérité. Ce qu'elles témoignaient assez par le changement de leur visage et par les paroles qu'elles disaient pour éluder ce que je disais, quoique je ne laissasse pas de continuer en leur disant les exemples qui leur pouvaient prouver la vérité de ce que je disais. Je leur faisais le plus froidement que je pouvais, quoique pourtant avec plus de chaleur que je n'eusse voulu. Je ne puis croire qu'elles ne soient détrompées de plusieurs impostures et des impressions terribles qu'elles avaient de nous. Et, en effet, elles m'ont dit plus d'une fois, qu'excepté la signature, il n'y avait rien à redire à nous.

Craintes et doutes

Quelque temps après que j'eus écrit la lettre que j'ai mise ici à Monseigneur l'archevêque, je m'avisai de me mettre en peine de ce que je lui avais parlé trop franchement du sujet qui m'empêchait de signer, qui était de dire que l'on voulait condamner la doctrine de saint Augustin etc. Je m'imaginai que je serais cause que l'on serait encore plus aigri contre les Messieurs et que l'on croirait que ce serait eux qui nous auraient dit toutes ces choses si étranges que j'y marque. Je craignais aussi que

l'on en traitât nos sœurs encore plus mal, et que j'étais cause de tout cela par mon indiscrétion, et que je m'étais exposée à être plus maltraitée, puisque j'avais dit moi-même les impressions que j'avais des évêques et du pape, et diverses autres pensées affligeantes formèrent un orage extrême, que je ne pouvais vivre pour l'angoisse où ces craintes me réduisaient. C'est une des grandes peines que j'ai souffertes dans mon exil, que des accessoires[628], des craintes et des doutes qu'il fallait porter seule et soutenir sans pouvoir s'en consoler avec personne.

Seconde lettre à Hardouin de Péréfixe

Comme aussi de ne savoir ce qu'on doit faire de peur de se méprendre, mais comme ma peine croissait toujours, je me résolus d'écrire à Monsieur de Paris pour m'en soulager en m'expliquant. Je ne sais encore si je fis bien, j'en laisse le jugement à Dieu et à ceux qui verront ceci. La voici telle que je la fis.

Ce 14 décembre 1664.

Monseigneur,

J'espère que votre bonté me permettra de me donner l'honneur de vous dire l'extrême peine où j'ai été, depuis que je me suis donné l'honneur de vous écrire, ayant su de la mère supérieure que ma lettre vous avait fâché à cause des opinions que vous croyez que j'avais, ce que je vous ai donné lieu de croire, Monseigneur, pour m'être si mal expliquée. Je n'y saurais penser sans une douleur extrême. Il n'y a que Dieu qui sache les angoisses que j'en ai eues, car je n'ai que lui pour témoin de ce qui se passe dans mon cœur. Je n'ai pas voulu dire, Monseigneur, que l'on eut dessein de condamner la doctrine de saint Augustin, mais bien que les jésuites avaient prêché et que l'on avait aussi imprimé qu'elle serait condamnée. Je n'ai jamais voulu dire que ce fut le pape et les évêques qui en eussent ce dessein, Dieu m'en garde. J'ai une extrême crainte que vous l'ayez cru, et j'ai ouï dire le contraire lorsque les Cinq propositions furent condamnées quand le pape avait dit qu'il ne touchait point à la doctrine de saint Augustin. Je crois, Monseigneur, que c'est cette méprise qui vous a touché et avec sujet si j'avais cette pensée. Après m'être expliquée, Monseigneur, sur le plus important de ma lettre, permettez-moi s'il vous plaît, de vous réitérer les très humbles demandes que je vous ai déjà faites et d'avoir pitié de moi, qui ne vis que dans une langueur qui m'est plus pénible que la mort, dans l'impuissance où je me trouve de faire la signature. Je ne trouve point d'affliction pareille à celle-là. Quand il n'y a qu'à souffrir, on est assez heureuse, mais lorsqu'il faut se faire une violence sur sa conscience, c'est le plus grand de tous les maux que l'on peut souffrir. J'espère de votre bonté, Monseigneur, que vous aurez à la fin compassion de moi et que vous me dispenserez de faire la signature, et que vous m'accorderez aussi la grâce que je vous demande pour l'amour de Notre Seigneur Jésus-Christ venant au moment de communier à Noël. Tout le reste de ce qui me regarde m'est peu de chose. Je ferai tout ce qui vous plaira. J'ai encore une grâce à vous demander, Monseigneur, c'est le très humble pardon de tout ce qui vous a pu déplaire dans notre lettre. Je vous le demande, prosternée à vos pieds, Monseigneur, et vous supplie très humblement de ne le point attribuer à ma volonté, mais à ma bêtise et à mon indiscrétion, n'ayant jamais dessein de manquer au très humble respect que je vous dois. Je suis obligée de faire ce que je n'ai jamais fait,

[628] Danger, situation difficile.

d'avoir à parler à des personnes si fort au-dessus de moi, comme vous êtes, Monseigneur. Pardonnez-moi donc, Monseigneur, comme à la plus indigne et à la plus ignorante de vos brebis, qui sera toujours dans le très humble et très profond respect qu'elle doit etc…

Rumeurs de nouvelles signatures

Il est aisé de voir par la composition de cette lettre l'état étrange où j'étais réduite, de trouble et d'obscurcissement, et je n'y trouve point de sens, mais je la mets pour faire voir mon état. Je n'en eus point de réponse, non plus que de toutes les autres. Je sus seulement longtemps après de Mademoiselle Lamoignon[629] qui entrait dans la Maison, et qui avait permission de Monseigneur l'archevêque de me parler, qu'il lui avait dit que je lui avais écrit une bonne lettre et qu'il espérait que je signerais. Je fus surprise de ce qu'il prenait espérance que je ferais ce que je lui disais m'être impossible.

Après avoir écrit cette lettre, je n'eus plus de peine de celle que j'avais écrite, mais j'en avais d'autres plus sensibles lorsque l'on médisait qu'il y avait quelques-unes de nos sœurs qui avaient signé. Lorsque je le sus de ma sœur Hélène qui fut la première[630], je ne puis dire l'effroi et la crainte que cela me donna qu'il ne m'en arrivât autant, et que Dieu ne m'abandonnât à faire ce crime, ayant plus de sujet de le craindre que celles qui l'avaient fait. Il courut le bruit, quelque temps après, que la mère Agnès pensait aussi à signer[631]. Ce fut la supérieure qui ne me cachait rien de ces sortes de nouvelles qui me le dit plusieurs fois et que l'on l'espérait. Je ne puis dire quel coup cela me donna, quoique j'eusse bien de la peine à la croire, mais je craignais tout, et j'avais toujours dans l'esprit la dépendance où nous sommes de la miséricorde de Dieu, qui ne nous doit rien, la faiblesse où la corruption nous expose, et diverses autres pensées qui me faisaient tout craindre. Cette peine me réduisait à demander à Dieu que la mère mourût, car je l'aimais beaucoup mieux voir mourir que signer. Tout cela me donnait des afflictions étranges qu'il fallait porter entre Dieu et moi, car d'en témoigner quelque chose était faire augmenter ma peine par ce que l'on me disait. La mère supérieure s'aperçut bien de ma peine sur cette nouvelle, néanmoins, elle me l'a dit comme je venais d'être saignée et fut en peine de me l'avoir dite en cette occasion. Elle me dit, pour l'adoucir, que ce n'était que par conjecture, mais l'on me dit cette méchante nouvelle plus d'une fois.

Seconde visite d'Hardouin de Péréfixe

Au mois de janvier, jour de la conversion de saint Paul[632], Monseigneur l'archevêque vint, c'était la seconde fois ce me semble que je l'avais vu, quoiqu'il venait voir plus souvent la mère supérieure et s'enquêtait de mes nouvelles. Il ne me demandait point, je crois que c'était qu'il n'espérait rien de moi, ensuite de ce que la mère lui en disait. Elle m'a dit qu'elle le priait de me voir, ayant de la peine de ce qu'il me laissait si

[629] Les Lamoignon étaient amis de Port-Royal. Guillaume de Lamoignon, premier président du Parlement de Paris depuis le 2 octobre 1658, intervint souvent en faveur du monastère. Il était un ami de Robert Arnauld d'Andilly et de Godefroi Hermant.
[630] La sœur Hélène de Savonnières, captive au Calvaire, signa en septembre ; la mère Angélique de Saint-Jean fut informée de cette signature début octobre.
[631] Les adversaires de Port-Royal firent courir cette rumeur pour déstabiliser les sœurs rebelles. On annonça à la mère Angélique de Saint-Jean, en octobre, que 9 religieuses de Port-Royal de Paris avaient signé le formulaire, ce qui était exact. Les signatures étaient exhibées comme des trophées.
[632] Le 25 janvier.

longtemps en repos, ce qu'il ne le voulait pas, disant que je ne lui disais rien, mais que mes sœurs lui parlaient. Je craignais étrangement[633] de le voir et je m'y attendais tous les jours, ce qui me tenait dans l'inquiétude et la crainte depuis le matin, jusque sur les cinq heures du soir, que je me rassurais jusqu'au lendemain matin sept ou huit heures. Je tâchais dans cet intervalle de temps de me tenir dans le repos et de n'y point penser. Cela faisait que je dormais bien, ce qui m'a soutenu, autrement, je n'aurais pas pu subsister. Mais quand je me réveillais le matin, il me prenait un battement de cœur et une angoisse étrange, de ne savoir comment je passerais la journée, soit par la crainte de voir Monseigneur l'archevêque, soit pour l'ennui et la crainte que cet état si violent ne me portât à faire quelque chose contre ma conscience. Je m'abandonnais à Dieu dans cet état, le plus qu'il m'était possible, et je lui demandais comme une grande grâce qu'il me gardât dans tous les moments du jour que j'allais passer, que ce fût dans l'accomplissement de ses commandements. Je regardais ce jour comme quasi-impossible à passer sans un secours particulier de Dieu, que je lui demandais avec l'instance que mon état m'inspirait. J'étais comme n'étant plus du monde, ne prenant point de part du peu de choses que je pouvais savoir qui se passerait, et je voyais ces bonnes filles dans une gaieté perpétuelle dans un grand soin de s'établir et de s'accroître dans toutes sortes de satisfactions proportionnées à leur état, et cela me faisait faire réflexion sur le nôtre qui était si affligeant, si douloureux et si humiliant. Cela faisait que je ne pouvais pas me divertir dans les petites rencontres[634] que j'en avais quelquefois, me trouvant dans un serrement de cœur et une douleur étrange. Je me consolais néanmoins dans la considération du sujet pour lequel nous souffrions tant de disgrâces, qui est si glorieux et si fort au-dessus de nous, et au-dessous de ce que nous pouvions espérer en nous faisant religieuses de ce monastère. Je n'avais point d'espérance de sortir jamais de cet état, la mère m'ayant dit que l'on nous devait toutes disperser dans les monastères de leur Ordre, ce qui m'était très affligeant, pour l'aversion que j'ai toujours eue de leur manière de vivre, quoique sainte et instituée saintement, mais n'y étant point appelée, je ne pouvais me résoudre d'y vivre. Je n'en ai rien fait paraître, néanmoins, grâces à Dieu qui m'a fait la grâce d'accepter cette circonstance de mon exil avec toutes les autres, si c'était sa sainte volonté dont la vue seule calmait tout dans moi. Et lorsque je le regardais dans la peine et la confiance que Dieu ne me laisserait point souffrir pardessus mes forces, quoique d'ailleurs je craignais étrangement ma faiblesse et que je ne succombasse à la fin par la violence de mes peines. Ces deux dispositions m'occupaient quasi toujours en ayant eu peu d'autres, quoique quelquefois Dieu me faisait la grâce d'estimer avec beaucoup de consolation l'honneur que j'avais de souffrir pour une si sainte cause et d'offrir cet état pour la pénitence de mes péchés, connaissant très bien que j'avais besoin d'une aussi grande peine pour les expier. J'ai beaucoup désiré d'en profiter, et j'ai peur même d'y avoir plus pensé pour mon intérêt particulier que pour la gloire de Dieu dont je lui demande très humblement pardon, et la grâce de souffrir une autre fois, si c'est sa sainte volonté de m'y réduire plus purement pour l'amour de lui, de sa volonté, et de l'Église sainte.

Je fus donc voir Monseigneur l'archevêque qui était accompagné de Monseigneur l'évêque de Soissons[635], qui était venu pour conférer quelque ordre à un ecclésiastique en la chapelle de Sainte-Marie, la mère supérieure étant aussi présente, ce qui m'embarrassait assez. C'était la première fois que je voyais Monseigneur l'archevêque depuis que je m'étais donné l'honneur de lui écrire deux fois. Après m'être mise à

[633] Extrêmement.
[634] Circonstances, occasions.
[635] Charles de Bourlon, évêque de Soissons de 1656 à 1685.

genoux pour recevoir sa bénédiction, il commanda de me lever et de m'asseoir, puis me demanda si j'étais toujours dans la même disposition. Je lui dis qu'oui. Il se fâcha et se mit à parler à Monsieur de Soissons de notre résistance à toutes, de nos raisons, et que c'était ce misérable *Journal de Saint-Amour*[636] qui nous avait mis dans l'esprit que toute cette affaire n'était qu'une cabale, puis il me dit : « Vous n'avez point d'autre raison que la crainte d'offenser Dieu ? » Je lui dis qu'il était vrai, mais j'étais étonnée de ce qu'il ne faisait nulle mention de ma lettre où je lui faisais connaître tous mes sentiments. Je crois qu'il n'avait nulle envie d'en parler. Il ne m'en a jamais rien dit. Monsieur de Soissons me dit : « Craignez-vous d'offenser Dieu de faire ce que tant d'évêques ont fait ! Monsieur de Paris, elles croient que l'on a surpris le pape. » Monsieur de Soissons me dit qu'il venait de Rome, que le pape lui avait dit comme tout s'était passé, qui avait été dans toute l'exactitude possible et d'autres choses que j'ai oubliées. Monseigneur l'archevêque lut sa déclaration qu'il donnait pour lever les scrupules, dans laquelle il ne me déchargeait plus de la créance intérieure, comme à la première qu'il m'avait montrée. Je ne répondais que le moins que je pouvais, et Monseigneur l'archevêque a cela de commode qu'il parle toujours, et ne me laisse que fort peu de place pour le faire. Mais ma façon et quelques mouvements qui m'échappaient faisaient quelquefois mes réponses, n'ayant pas le temps d'en faire. Que Monseigneur l'archevêque reprenait ses discours, car il informait de tout Monsieur Soissons tant du passé que du présent sur cette affaire. Il parlait toujours à Monsieur de Soissons, lequel Monsieur de Soissons me dit après cette lecture : « Que craignez-vous, nous nous damnons pour vous ? » à quoi je ne répondis rien. J'avais l'esprit si abattu que je n'avais rien de présent à dire, que je ne crusse qu'il ne le fallait pas. C'est pourquoi je faisais mon fort du silence et les laissais parler. Monseigneur l'archevêque dit à Monsieur de Soissons, quoique ce fût pour me l'apprendre, car j'avais ouï, lorsque j'attendais pour entrer au parloir, qu'ils en parlaient, qu'il venait une bulle qui obligeait tout le monde à signer sous peine d'être hérétique et d'excommunication ipso facto, et se tourna vers moi qui étais sans parole, mais ma tristesse parlait assez, et dit : « Cette excommunication consiste à la séparation des saints sacrements et, même à la mort, à être privée de la sépulture des fidèles et à être séparée des autres durant la vie. » Puis il dit que ces Messieurs nous avaient appris à nous moquer de l'excommunication, ce qui surprit fort Monsieur de Soissons, et dit qu'il était bien aise de n'avoir point de ces religieuses-là en son diocèse, et me regarda, étonné de ce que l'on disait. Je lui dis que nous ne nous moquions point de l'excommunication et que nous savions que c'était la plus grande peine que l'Église pouvait infliger à ses enfants. Il dit à Monsieur de Paris que c'était par opiniâtreté que nous ne voulions pas signer, que c'était le caractère de l'hérésie. Je lui dis que je ne sentais nulle opiniâtreté dans ma résistance, que c'était dans la seule crainte d'offenser Dieu. Monsieur de Paris lui parla de ma sœur Eustoquie[637], de ce qu'elle disait, que, quand Monsieur Arnauld signerait, elle ne le ferait jamais, et que c'était la plus étrange fille du monde. Si cela ne méritait pas de la faire jeûner une année entière au pain et à l'eau[638]. Il me dit plusieurs fois : « Vous dites que je veux ruiner votre Maison, cela est très faux,

[636] Le *Journal de M. de Saint-Amour* édité en 1662 fait le récit détaillé de l'envoi de députés augustiniens à Rome pour plaider leur cause devant le pape. Ils présentèrent notamment une analyse des cinq propositions de Jansénius, le fameux écrit à trois colonnes.

[637] La sœur Sainte Eustoquie de Flesselles de Brégy (1633-1684), filleule de la reine mère, fut enlevée le 29 novembre 1664. Elle anima la résistance au sein de Port-Royal de Paris avec la sœur Briquet. Dotée d'une belle plume, elle avait réponse à tout. Il semble qu'elle ait lu l'*Augustinus* dans le texte. Sa fermeté fut inébranlable. Détenue chez les ursulines de Saint-Denis, elle rédigea une *Relation de captivité* au style très poétique.

[638] L'archevêque l'avait menacée de ce jeûne rigoureux. Il avait donné l'ordre aux ursulines de Saint-Denis de la mettre au pain et à l'eau pour l'obliger à signer. Celles-ci refusèrent d'obtempérer.

et que je traite mal vos sœurs. Si vous saviez avec quelle douceur je leur parle à Port-Royal. » Je ne répondis rien, car je crus que c'était sur la lettre que je lui avais écrite, je pense qu'il n'avait point d'envie de m'en faire parler. Je ne voulais pas aussi lui faire excuse, ni lui dire ce que j'en pensais. Toutes ces retenues ne paraissaient quasi pas, car il recommençait tout à l'heure à faire de grands discours et recommençait tout ce qu'il disait pour nous porter à signer, à quoi Monsieur de Soissons répondait en peu de mots pour le congratuler des raisons qu'il donnait, car il ne lui donnait pas le temps de parler, non plus qu'à nous. Dans un intervalle de discours, il me dit (Monseigneur l'archevêque) assez bas pour moi : « Je vous crois en péché mortel de ne vouloir pas signer » ce que j'écoutais sans dire mot.

Entre autres discours qu'il fit, fut de parler avec une étrange aigreur de Monsieur Arnauld qu'il appelait un hérétique, que c'était lui qui soutenait cette hérésie, qu'il le connaissait bien, qu'il l'avait vu en Sorbonne, que c'était le plus arrêté qu'il ait jamais vu à ses sentiments, qu'il avait à la vérité grand esprit, mais que jamais sot ne fit d'hérésie, qu'il disait que Calvin avait une bonne cause mais qu'il l'avait mal défendue, qu'il soutenait positivement la Première proposition dans un écrit au père Annat, que c'était lui qui avait inventé la distinction du fait d'avec le droit, lorsque les Cinq propositions furent condamnées et que Monsieur Robert, le docteur, lui avait dit qu'il avait été surpris de sa mauvaise foi, que lorsque les Cinq propositions furent condamnées, Monsieur Girard[639], Monsieur Arnauld et Monsieur Lalane[640] s'assemblèrent pour aviser ce qu'ils auraient à faire sur cela, qu'ils s'étaient dits : « Nous voilà condamnés, que ferons-nous ? » et que Monsieur Arnauld avait dit qu'il fallait condamner les Cinq propositions, mais qu'il fallait nier qu'elles fussent de Jansénius, que cela avait été cause qu'il s'était séparé de lui et des autres Messieurs etc. On dit encore plusieurs autres choses, à quoi Monsieur de Soissons prenait toute la part qu'il pouvait, en disant ce qui pouvait congratuler M. l'archevêque sur toutes ses médisances. M. de Soissons parla encore de son voyage à Rome et dit que le pape lui avait parlé de la bulle qui devait venir et qu'il lui avait dit qu'il ne ferait point de formulaire de peur de faire des hérétiques, et il ajouta que le pape était bon et doux. Si je ne me trompe, il me semble que Monseigneur l'archevêque le poussa du pied, et il dit ensuite qu'il était venu un formulaire qui portait que ceux qui ne voudraient pas signer seraient hérétiques ou excommuniés. M. de Soissons lui demanda si nous serions hérétiques. Monsieur de Paris dit que non, que nous étions de pauvres filles qui avaient été trompées par ces Messieurs, mais que nous serions excommuniées si nous ne voulions pas signer. Ils dirent encore beaucoup d'autres choses, mais je ne les ai pas retenues, car cette visite dura, je crois, près de deux heures. Ils me reprochèrent ma désobéissance de ne vouloir pas faire ce que le pape et les évêques désirent et avec des exagérations et tout ce qui se peut dire sur ce sujet lorsque l'on les prend dans leur sens, de sorte que je fus pressée de leur dire que j'étais fille de l'Église, que je croyais ce qu'elle croyait, que je condamnais les erreurs qu'elle condamnait et les Cinq propositions aussi en quelque lieu qu'elles fussent, et dans le livre de Jansénius, si elles y étaient, que j'adhérais uniquement à la vérité, sans avoir égard à autre chose. Après que j'eus dis cela, Monsieur de Soissons, qui apparemment se serait contenté de cette confession, s'il eût été le maître de cette affaire, se leva et embrassa Monseigneur l'archevêque de joie qu'il eut, croyant que j'avais satisfait à ce qu'il me demandait. Mais Monseigneur l'archevêque, après avoir un peu versé, me dit : « Oh oui ! Mais sur

[639] Il s'agit certainement de Claude Girard, licencié de Sorbonne qui soutint le Grand Arnauld.
[640] Noël de Lalanne (1618-1673) fait partie de la députation envoyée à Rome en 1651. Ce fut un des meilleurs théologiens de Port-Royal.

qui tomberait cette condamnation ? » Je trouvai cela étrange, mais je ne dis rien, parce que cela eût été fort inutile, et je n'avais pas de réponse présente. Monsieur de Soissons ne dit rien, mais il recommença à m'exhorter à obéir, à l'imitation de saint Paul, et de dire comme lui : *quid me vis facere*[641], et me dit que l'on priait Dieu pour nous partout. Monseigneur l'archevêque lui dit que ces Messieurs nous avaient fort instruites sur la grâce, qu'ils nous faisaient voir toutes choses, et même il me semble qu'il dit qu'ils nous faisaient des leçons sur la grâce, car j'eus lieu de l'assurer que l'on ne nous en avait jamais parlé. Il se mit fort en colère contre nous et me menaça de m'envoyer bien loin, que j'avais la hardiesse de le dédire : « Qui êtes-vous, une personne comme vous ! Je sais tout ce qui s'est passé par les sœurs qui ont signé » et me dit qu'elles lui avaient donné des imprimés. Je vis bien que je n'avais pas compris ce qu'il voulait dire. Je me suis mise à genoux lorsque je le vis si en colère, je lui dis que je comprenais qu'il voulait dire que l'on nous eût fort instruites sur les matières de la grâce, ce qui n'était pas, mais, pour ce qui était d'avoir vu des imprimés, que nous en avions vus de ceux qui regardaient la signature, et qu'ayant vu qu'on nous la demandait, nous avions voulu nous instruire de ce que nous avions à faire. Il me dit d'un ton plus doux que c'était ce qu'il voulait dire. La mère supérieure était présente à tout cela, et le retint bien pour me reprocher que j'avais fâché Monseigneur l'archevêque, n'ayant nulle compassion de moi dans tout ce qui me pouvait affliger. Elle y contribua encore de sa part et dit à Monseigneur l'archevêque que je lui avais dit qu'il me fallait trente ans pour me détromper, de ce qu'il y en avait trente que j'avais vu tout ce qui s'était passé pour me confirmer dans la créance de tout ce que l'on me disait à présent. Je répondis assez résolument qu'il était vrai, et que durant ce temps qu'il y avait que l'on nous tourmentait, que j'avais eu lieu de m'instruire de quoi il s'agissait, à quoi les deux prélats ne répondirent mot, et demeurèrent quelque temps ainsi. Monseigneur l'archevêque dit, je ne sais si ce fut à cette occasion, qu'il n'avait jamais rien attendu de moi, quoiqu'il dît après : « Peut-être pourra-t-elle revenir ? » Il était déjà bien midi lorsque la mère s'avisa de faire venir la communauté avec une fille qui devait prendre l'habit l'après-dîner, parée comme un temple. Il ne savait quel mystère c'était que tout cela et il n'était guère en humeur de voir cette compagnie. Il me demanda ce que c'était cette fille, si elle les habillait ainsi : l'on lui en dit la raison. Il dit que, s'il eût su cela, qu'il aurait fait la cérémonie et demanda de quelle condition était la fille (qui était bourgeoise[642]). Il dit encore que, dorénavant, il voulait les venir voir souvent, ce qui me fit grand peur, car j'appréhendais ses visites comme j'ai dit et je l'ai témoigné quelquefois à ces filles qui étaient étonnées que je le craignisse tant, et qu'il ne faisait pas cet effet là pour elles, qu'elles ne le pouvaient craindre, et elles disent cela comme n'ayant pas non plus grande vénération pour sa personne. Elles le connaissent il y a longtemps, lorsqu'il était précepteur du roi[643], il allait à Sainte-Marie où elles l'ont vu plusieurs fois. Je leur disais qu'il n'y avait donc que pour nous qu'il était si terrible, et que je ne pouvais pas ne le pas craindre de la manière qu'il me traitait. La sœur assistante m'a dit, de la chose que je vais dire, qu'il était vrai que la manière dont il m'avait traitée était assez étrange durant donc qu'il parlait à la mère et à sa communauté. Je me mis dans le coin de la grille, tournée vers la muraille, où j'exposais ma douleur et ma confusion à Dieu et lui demandais son secours, car j'étais dans une grande détresse de cœur. Il se mit avec Monsieur de Soissons à louer cette communauté, disant que pour elles, c'étaient des

[641] Actes des Apôtres : « Mais relève-toi, entre dans la ville, et on te dira ce que tu dois faire. (Ac 9, 4-6) »
[642] Personne du tiers-état.
[643] Hardouin de Péréfixe avait été nommé précepteur du jeune roi en 1642, grâce à Mazarin. C'était un proche d'Anne d'Autriche.

filles qui étaient dans le premier esprit de leur Institut. Ils parlèrent encore de la signature. Il me fallut encore comparaître. Il me reprocha mon opiniâtreté, ma désobéissance, et quelques autres paroles, qui fit que je lui dis que j'étais fille de l'Église par la grâce de Dieu. Il répéta : « Fille de l'Église et bien désobéissante. » Je lui dis assez résolument pourquoi l'on nous obligeait à la signature, que cela était sans exemple. Il dit qu'il était vrai que les femmes ne devaient point parler dans l'Église, mais, qu'ayant été conduites par des personnes suspectes, l'on voulait nous faire signer pour nous retirer de tout cela. Que l'on avait fait signer toutes les religieuses à cause de nous, que ne le voulant pas faire, je les condamnais donc de l'avoir fait. Je répondis que je ne condamnais personne. Il me redemanda encore les raisons pourquoi je ne voulais pas signer. Je lui dis : « Monseigneur, parce qu'il y a contestation sur cela. » Il me dit : « Et pour cela ne signe-t-on jamais, encore qu'il y ait contestation ! » Je ne lui répondis plus. Il me menaça en me disant : « Pensez à vous. » Et je crus bien qu'il me ferait encore plus souffrir. Il me dit encore que j'étais en mauvais état.

Tout cela se passa devant la communauté. J'étais à genoux assez humiliée de tout cela et touchée de ce qu'il me disait, qui donnait tout droit à ces filles de me juger et me traiter selon les impressions qu'il leur pouvait faire prendre de moi. Monsieur de Soissons parut touché de compassion et me vint dire tout bas au coin de la grille si je voulais être martyre pour un fait, que je devais faire comme l'on fait au Parlement, où l'on signe à la condamnation des criminels quoique l'on n'ait pas vu, en se rapportant aux autres qui sont mieux instruits du procès. Je lui témoignai plus ma reconnaissance par ma façon que par mes paroles, car je n'en pouvais plus de corps et d'esprit. Je le suppliai très humblement de prier Dieu pour moi, mais je ne lui donnai pas sujet de croire par mon silence que je voulusse faire rien du conseil qu'il me donnait. Monseigneur l'archevêque parut tout abattu et dit d'un ton fort bas : « Priez Dieu pour moi. » Je ne sais si c'était à la communauté ou à moi, car quelque mauvais traitement qu'il m'ait fait dans ses entretiens, il me dit toujours : « Priez bien Dieu pour moi. » Et s'en alla sans dire mot. En sortant, la mère supérieure se mit à me reprocher avec grande colère ma désobéissance, et me dit que je lui faisais peur, qu'elle croyait que j'étais excommuniée, et que Dieu m'avait abandonnée, et tout cela haut, et devant sa communauté. J'avais quasi-peur qu'elle ne me poussât et me fît tomber sur les montées, car je ne me pouvais soutenir d'angoisse et tout me tremblait. Je lui répondis néanmoins assez doucement que je n'étais point excommuniée et que j'espérais que Dieu ne m'abandonnerait pas. Je m'en allai devant le Saint-Sacrement me prosterner dans cette angoisse, et je ne pus manger jusqu'au soir, quoique je n'eusse pas dîné. Je me mourrais de douleur dans ces occasions, car je ne sentais point de besoin comme j'avais accoutumé. C'était l'effet des visites de Monsieur de Paris, de me faire faire ces jeûnes, ne pouvant manquer ces jours que peu au soir à souper. Tout cela ne touchait point mes hôtesses. Je n'ai jamais vu des personnes aussi dures, quelque réputation qu'elles aient de charité. Elles n'en avaient point pour moi de la véritable qui regarde l'esprit, mais que trop pour le corps, auquel je n'ai jamais souffert que ce que l'esprit lui communiquait de souffrances dont il avait abondance.

La fermeté de la captive

J'eus de la peine après cette visite, craignant que je n'eusse pas assez parlé pour faire voir l'éloignement où j'étais de signer, et je me laissai aller au mouvement de m'en plaindre à Dieu de ce qu'il ne me donnait pas, comme il le promettait dans l'Évangile. Je craignais aussi, comme il était vrai, que je n'en étais pas digne. Je fus grandement

obligée de lui rendre grâces de l'assistance qu'il m'a faite par sa grâce, puisque Monsieur de Soissons a dit depuis qu'il avait été étonné de ce qu'il avait vu dans cette visite, dans laquelle il ne savait ce qu'il devait plus admirer ou la patience de Monsieur de Paris ou la fermeté avec laquelle je lui avais résisté. La mère me dit aussi, en me reprochant et toute émue, le même jour, que Monsieur de Soissons, qui était demeuré après Monsieur l'archevêque, lui avait dit qu'il n'avait jamais rien vu de pareil. Je crus pouvoir dire ceci sans vanité, et à la gloire de la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ, puisque je suis très persuadée que je n'ai eu de part dans cette occasion qu'au mal que j'y ai fait et que la force que l'on m'a dit, qui avait paru dans ma résistance, a été couverte d'une faiblesse extrême, où je me sentais, non pour être tentée de me rendre à ces différentes instances, mais par un abaissement d'esprit et une angoisse qui me le tenait tellement lié et obscurci que je n'osais parler de peur de le faire paraître.

Inquiétudes et angoisses

Depuis ce jour, je commençai à être plus inquiète que je ne l'avais encore été. Je pensais à cette bulle qui devait venir[644] et à toutes les suites fâcheuses que je prévoyais. Je n'avais nulle espérance de jamais sortir de l'état où j'étais, si ce n'était pour rentrer dans un plus pénible. Je croyais bien que je ne demeurerais pas toujours dans cette Maison, à cause qu'elle était fort petite, que je tenais une place et que la mère avait assez envie de me faire sortir, n'ayant point cru que j'y dusse demeurer si longtemps. Mais je m'attendais que l'on me mènerait bien loin, comme Monsieur de Paris m'en avait menacée, ce qui me consolait pourtant un peu dans l'espérance que je ne le verrais plus, ce qui m'était une grande peine. Mais je considérais aussi l'état où je passerais ma vie de solitude, de privation des sacrements, traitée d'excommuniée, sans conseil, sans consolation, et sans fin que la mort que je regardais avec envie et désir. J'offrais tout cela à Dieu et tâchais de ne point regarder l'avenir de peur d'entrer dans l'affaiblissement, et je me fortifiais par la confiance et par la soumission à la volonté de Dieu avec paix et cette pensée de faire la volonté de Dieu et de me soumettre faisait ma consolation et calmait mes peines. J'étais incapable d'avoir aucun désir, je ne voyais rien sur quoi je les pus fonder et je trouvais plus de sûreté à m'abandonner à Dieu pour toutes choses, n'ayant que lui seul de qui je pusse espérer de ces secours, étant séparée des personnes qui m'en pouvaient donner avec tant de bonté, dont le souvenir renouvelait ma douleur, et je prévoyais avec d'autres que je ne pouvais regarder que comme ne cherchant qu'à me faire précipiter dans le mal, croyant bien faire. Tout cela faisait une étrange image à mon esprit et me mettait le cœur dans une terrible douleur, quoique je me le dissimulais à moi-même, de peur de ne la pouvoir porter. Mais le comble de ma peine fut grand quand je commençai à douter si je devais m'exposer à tant de peines et passer ma vie, comme je l'ai déjà dit, à quoi je me voulais bien rendre néanmoins, si j'eusse été assurée que je le devais plutôt que de signer. Les doutes donc commencèrent à me troubler. Je considérais que s'il se fût agi de la foi, je me serais exposée volontiers à toutes ces peines, mais que ce n'était qu'un fait (quoique je savais que la cause était sainte). Néanmoins, je doutais s'il ne fallait point avoir d'égard à la déclaration que Monseigneur l'archevêque donnait. Il me prit un scrupule de n'en avoir fait aucune estime, comme s'il ne me l'eût pas dite, n'ayant pas dit un mot lorsqu'il me l'avait lue deux ou trois fois. Qu'elle portait qu'il ne nous demandait rien qu'un petit

[644] Il s'agit de la bulle *Regiminis apostolici*, publiée le 15 février 1665. Elle était attendue. Les captives craignaient l'excommunication. La bulle exige un serment qui reprend les dispositions du formulaire et condamne les cinq propositions attribuées à Jansénius. Elle impose la signature aux religieuses de France.

acquiescement, comme il me l'avait dit devant Monsieur de Soissons et que j'ai oublié de mettre en suite de l'histoire de cette visite, à quoi je ne répondis rien, quoique cela me frappât, doutant si cela ne se pouvait point faire, car je n'entendais point ce que voulait dire cet acquiescement, et je ne voulus rien témoigner de peur de m'engager et de lui donner quelque espérance. Je considérais aussi que cette déclaration nous assurait que nous ne commettions ni mensonge ni faux témoignage. J'avais ouï dire autrefois que, si Monseigneur l'archevêque nous eût donné une bonne déclaration, l'on aurait pu signer en conscience, et celle-là ne l'était point. J'entrais un peu dans les raisons que l'on me disait que, n'étant pas capable par moi-même de savoir les choses, l'on n'attendait pas de moi un témoignage et une fidélité d'autres choses que l'on me disait, qui, quoique je n'en eusse pas une entière conviction pour m'assurer et les suivre, ne laissèrent pas de me mettre dans un trouble et une peine extrême, et cela m'ôta cette horreur et cette crainte de signer, qui faisait tout mon repos dans toutes les peines où je passais ma vie, voyant la bonté de la cause qui faisait ma souffrance, et qui me donnait espérance en la miséricorde de Dieu, voyant l'avantage que j'avais de faire mon salut, en satisfaisant à Dieu par cette voie si glorieuse. J'avais une extrême peine de ces doutes qui me troublaient dans ma foi et je priai Dieu qu'il me les ôtât et qu'il m'affermît par sa grâce, mais ils me revenaient toujours, et la crainte que je me rendisse coupable en ne faisant pas ce qu'il faudrait faire, et qu'ainsi je souffrirais inutilement. C'est une des plus grandes peines de toutes celles que j'ai souffertes que de n'avoir pas pu dire un mot pour me conseiller et m'instruire dans des occasions aussi pénibles et importantes que celles-là, et d'avoir à me défendre des personnes qui vous poussent toujours pour vous faire périr avec eux, croyant bien faire. Je commençai à tellement changer que l'on s'en aperçût bien à mon visage. Je séchais à vue d'œil, mes peines croissaient toujours dans la crainte que j'avais d'offenser Dieu et que mes pensées ne fussent une tentation pour signer. J'avais une image de Jésus-Christ au désert, à laquelle j'avais une dévotion, à cause du mystère qu'elle me représentait. Je m'offrais à Notre Seigneur Jésus-Christ qui a voulu être tenté pour nous mériter la victoire dans nos tentations. Je le priais avec la plus grande confiance que je pouvais. Je dis une fois ensuite d'une peine que je crus aller à l'affaiblissement plus de trente fois, *ne nos inducas in tentationem sed libera nos a malo*[645]. Je tâchais d'obtenir la grâce de ne point tomber dans ce malheur. C'est une étrange peine que de se voir exposé à ce péril sans pouvoir avoir de secours et je pensais quelquefois à la parole de l'Écriture, « malheur à celui qui est seul[646] ». Cela me faisait bien peur, mais je regardais la Providence de Dieu qui m'y avait mise, à qui je me devais soumettre. J'avais toujours la terreur du jugement de Dieu, l'étang de feu et de souffre que j'avais mis à la porte de cette Maison, afin que l'envie de signer ne me prît pas pour en sortir, que Dieu ne me devait rien, qu'il avait toujours droit de nous abandonner. J'avais des sujets particuliers de le craindre pour moi. Tout cela me réduisait quelquefois à pleurer tout haut, ne pouvant empêcher mes gémissements et l'angoisse qui me pressait. J'ai quelquefois été entendue de ces religieuses qui l'allaient quelquefois dire à leur mère, en ayant pitié, dont cette mère ne s'inquiétait pas. Elle me disait après que les sœurs lui avaient dit que je pleurais, et elle ajoutait, si c'était donc que je savais quelque chose de ce qui se passait chez nous, ou si j'en avais quelque consolation, et sans me dire ce que c'était, et par-là, j'apprenais qu'il y avait encore des sujets d'affliction pour me consoler de celle que je venais d'avoir.

[645] « Ne nous soumets pas à la tentation, mais délivre-nous du mal (fin du *Pater noster*). »
[646] Ecclésiaste (Qohéleth) (Qo 4, 10). Ce chapitre est consacré aux larmes des opprimés que personne ne console.

Doutes

Après tout cela, Dieu me faisait la grâce de me soutenir et d'être en paix. Dans ces extrémités de douleur où je me trouvais, j'avais dans le fond du cœur une certaine joie sensible que je ne comprenais pas pouvoir compatir[647] avec une telle angoisse. J'étais dans cette disposition pour l'ordinaire, mais, plus une fois que l'autre, je veux dire, lors même que je n'avais pas ces doutes. Mes doutes me peinaient donc toujours de plus en plus, et la frayeur d'être excommuniée, non que je crusse le pouvoir être en effet pour le sujet du refus de la signature, mais que je serais toujours traitée comme l'étant, ce qui me touchait étrangement de me voir séparée de tout le monde (car je croyais demeurer toujours seule comme j'étais et ne jamais retourner avec mes mères et mes sœurs) et, lorsque j'entendais sonner les cloches aux églises proches, je pensais que je serais séparée extérieurement de tous les saints exercices qui font la forme extérieure du christianisme, j'étais dans de grandes peines. Il m'arriva que je trouvai le livre des Cérémonies de l'Église dans la chambre où j'attendais pour entrer au réfectoire. J'y lisais, il me venait une affliction de penser que je perdrais toute la consolation d'assister à tout, que je me trouvais portée à dire « je signerai », ne pouvant me résoudre à ces privations des choses saintes. Je me faisais peur à moi-même dans ces sortes d'agitations et je me mettais en la protection de Dieu à qui je me tenais le plus fortement que je pouvais. Ma plus grande peine, comme je l'ai déjà dit, était l'incertitude où j'étais s'il fallait faire quelque chose et je ne savais comment m'en assurer. L'on m'avait refusé les personnes que j'avais demandées pour me confesser dans le commencement. Je crois que j'en dois remercier Dieu, ayant su depuis qu'une de celles-là avait affaibli une de nos sœurs. Je ne savais donc que faire, car je me voyais exposée à un étrange péril d'être traitée toute ma vie d'excommuniée, sans loi extérieure, sans conduite, sans soutien et sans consolation. Je craignais que cet état ne m'exposât à quelque grande extrémité, quoique je ne le craignerais pas, ce me semble, si j'eusse pu être assurée qu'il n'y avait rien à faire qu'à souffrir, j'eusse souhaité que c'eût été pour la foi d'une certitude toute entière. Enfin, il me vint en pensée de demander Monsieur Chamillard, sachant bien que l'on ne me permettrait pas d'en voir d'autre que de pires que lui, car je ne savais rien de sa manière d'agir envers nos sœurs, ni qu'il eût eu tant de part à notre enlèvement. Et qu'il fût notre partie[648], je le croyais aussi modéré qu'il l'avait paru dans le commencement. Je ne lui voulais parler que pour me faire expliquer l'intention de Monseigneur l'archevêque sur sa déclaration que je crus qu'il savait aussi mieux que personne. Je n'avais pas voulu rien dire de mon doute à Monseigneur l'archevêque. Je me résolus donc d'écrire à Monseigneur l'archevêque pour lui demander, car il avait ordonné que l'on s'adressât à lui seul de tout ce qui me regardait, de sorte que je fus contrainte de lui demander à lui-même, qui me l'envoyât. Il vint donc en grande hâte, croyant que je le mandais pour signer comme il me le dit, et que nos sœurs, qui étaient exilées, l'avaient mandé, quand elles l'avaient voulu faire. Ce n'était point du tout mon intention, mais bien de m'instruire sur mon doute de l'acquiescement, mais assurément l'esprit malin n'était pas loin pour me tromper et me faire faire plus que je ne pensais.

L'empressement de Chamillard

Il arriva quelque temps auparavant que j'eusse demandé Monsieur Chamillard, il me vint dans l'esprit un projet de signer que je crus que je pourrais signer. J'avais tout à

[647] Être compatible avec.
[648] Adversaire.

fait oublié la promesse que j'avais faite avec mes sœurs, et signée avec elles, que nous ne ferions rien étant séparées les unes des autres. Je me croyais, comme je l'ai déjà dit, séparées d'elles pour jamais, ou au moins tant que cette tempête durerait. Je me croyais dans l'impuissance de pouvoir parler à quelqu'un qui me pût assurer de ce que je devais faire ensuite de cette déclaration de Monsieur de Paris, que je ne trouvais pas tout à fait bonne, mais qui ne laissait pas de me troubler et me mettre dans le doute parce qu'elle nous sauvait de ce que je croyais du faux témoignage et du mensonge. Je pensais donc que, pour le plus sûr, je tâcherais d'obtenir de faire une bonne signature et que je fusse assurée que l'on ne me trompait pas, car je ne la voulais point faire autrement que pour satisfaire à l'obligation que j'en aurais, au cas qu'elle fût bonne, afin de ne pas donner sujet de croire que ce fût par opiniâtreté, ni par d'autres raisons qui seraient humaines et indignes d'une chrétienne et d'une religieuse. Je n'ai jamais eu un seul moment, par la miséricorde de Dieu, envie de signer simplement le formulaire, et j'étais résolue de mourir plutôt que de le faire, mais j'ai cru que je devais faire ce que je pouvais, pour faire ce que je serais persuadée qu'il fallait faire. Je fis donc ce papier par lequel je disais que je condamnais sincèrement les erreurs condamnées par nos saints Pères les papes, et sur le fait, je promettais soumission, respect et silence, conforme à ma condition de fille de l'Église, et que je désirais que ma signature fût un témoignage que je voulais vivre et mourir dans la doctrine qu'elle enseigne à ses enfants, que, s'il y avait quelque faute à cela, que Dieu vît et que je ne connaissais pas, je déclarais que ma signature serait nulle et sans effet, n'ayant pas dessein de blesser la vérité pour laquelle je voudrais être digne de mourir. Je croyais que de promettre cette soumission comme fille de l'Église j'évitais de la rendre criminelle, et qu'ils s'en contenteraient, et la clause que j'y mettais me faisait croire que je pouvais signer cela sans difficulté, après donc que Monsieur Chamillard m'eut témoigné sa joie, fondée sur la pensée qu'il avait que je voulais signer. Il m'étourdit tellement l'esprit par son empressement et sa manière d'agir qui me déplut que je perdis ma première pensée de lui demander l'explication de la déclaration. Je lui montrai ce papier assez indifféremment, il en fut très satisfait et me dit que c'était ce qu'il avait toujours désiré que l'on fît (ce qui me rendit mon papier suspect) et me dit qu'il s'en allait sur-le-champ trouver Monseigneur l'archevêque. Je me trouvais horriblement embarrassée de cet engagement où il me poussait avec un empressement étrange. Je le priai de ne se pas tant presser, que je n'étais nullement résolue à faire quelque chose, et, comme il ne me voulait plus laisser de temps, je lui dis que s'il m'engageait, je ne ferais nulle difficulté de le dédire. Cela l'arrêta un peu, j'étais dans une inquiétude et une crainte étrange de me voir obligée à négocier une chose pour laquelle j'avais tant d'horreur, et je ne pouvais néanmoins faire autrement pour ne me pouvoir éclaircir sur mes doutes que je ne voulais pas dire, n'ayant nulle créance à ce qu'il me dirait pour les résoudre. Je tâchais de m'instruire à l'entendre parler et voir l'air des choses en le faisant parler de ce qui se passait sur les affaires, et si la signature passait encore pour ce qu'elle passait avant que je fus sortie, car j'avais la bêtise de croire que les choses pourraient être à présent si fort éclaircies que tout le monde ne prendrait plus la signature que comme ils la voulaient faire passer, et ma sœur Gertrude ayant signé[649], je crus qu'elle avait eu avis des amis, et que c'était peut-être leur sentiment. Pour le plus sûr, dans toutes ces agitations, je me réduisis à faire tout ce qui me serait possible pour obtenir de faire une bonne restriction. Je dis donc à Monsieur Chamillard, que je n'avais pas spécifié que la soumission dont je parlais n'était que de respect, ce qui le rabattit et me dis que je le dirais à Monseigneur

[649] La sœur Gertrude Dupré signa le formulaire le 24 janvier 1665. Elle était détenue chez les annonciades de Saint-Denis.

l'archevêque. Je lui dis que je ne ferais rien si Monseigneur l'archevêque ne mettait dans la déclaration, qu'au cas qu'il y eût du mal, ma signature ne servirait de rien. Cela l'embarrassa encore néanmoins, comme il avait une étrange envie de me faire signer, il me dit qu'il ferait tout son possible pour y faire consentir Monseigneur l'archevêque. Je lui dis encore que j'avais ouï dire que l'on condamnait la doctrine de saint Augustin. Il m'assura que cela était faux et que le formulaire témoignait le contraire. Je le crus. Il m'assura aussi que l'on ne condamnait point la grâce efficace et qu'il me le signerait. Il m'assura de ce qu'ils disent tous (que l'on ne fait en signant que ce que Monsieur d'Ypres a fait lui-même de se soumettre au jugement du pape). Tout cela ne me mettait pas en repos pour signer en bonne conscience. Je lui dis la répugnance que j'y avais, et que j'aurais été plus volontiers à la mort, si Monseigneur l'archevêque me la commandait. Je croyais dire vrai, mais il se moqua de moi. Il témoigna croire que c'était un peu l'ennui qui me portait à signer. Je l'assurai que cela n'était pas et que je ne pensais qu'à faire ce que je devais en cette occasion, mais je le laissai croire ce qu'il voulait.

Il alla chez Monseigneur l'archevêque et il vint peu de jours après me dire qu'il avait obtenu avec bien de la peine ce que j'avais désiré. Il m'en montra le projet et me dit que Monseigneur l'archevêque viendrait au premier jour recevoir ma signature. Je ne puis dire l'étrange peine où je me trouvai d'une telle nouvelle et de l'engagement où je me voyais de parler à Monseigneur l'archevêque pour cela. Monsieur Chamillard se mit à me congratuler sur ce que je signerais, de quoi je ne l'assurais pas. Il m'exhorta de ne pas faire comme une de nos sœurs qui avait été trois fois prête à le faire sans s'y être pu résoudre. Je lui dis, ce me semble, que j'en pourrais faire autant, je sais bien que j'avais cela dans l'esprit. Il me dit donc que je retournerais bientôt à Port-Royal et que je contribuerais à remettre les choses en ordre dans la Maison, qu'il disait être en mauvais état par la manière d'agir des sœurs, que je lui dirais toutes choses etc. Je vis bien qu'il prétendait me faire agir sous sa conduite, ce qui me fit une vraie horreur, et cela était capable de m'empêcher de signer, si j'en eusse été assurée, mais j'en doutais fort, et que Monseigneur l'archevêque n'en avait nulle envie, ce que je lui dis, et l'assurais que je ne pensais point à retourner chez nous, que ce n'était point pour cela que je signai, si je le faisais, mais seulement pour satisfaire à ma conscience, que toute la grâce que je demandais était que l'on me mît dans un monastère de notre Ordre, ne pouvant pas vivre dans celui où j'étais, qui était si disproportionné à nos observances, que c'était un autre monde pour moi. Il me demanda où j'eusse voulu aller, comme si tout eût dépendu de lui et j'étais toute étonnée de sa manière d'agir et de parler, qui était comme d'un supérieur absolu. Il me voulut sonder sur ce qu'il ne savait, s'il demeurerait chez nous en cette qualité, et me marqua quelque chose que je compris qu'il avait envie que l'on fît choix de sa personne pour l'être. Je lui dis que cet emploi n'était pas digne de lui, et qu'il méritait plus que cela. Il parut un peu froid, voyant bien que je ne n'étais pas dans ce sentiment. Il me dit aussi qu'il n'avait jamais pu trouver entrée pour me parler, et que je l'avais toujours traité d'une froideur extraordinaire, ce qui était vrai, ne m'étant jamais pu résoudre de m'y confesser, quelque vertu que l'on m'ait dit qu'il avait réputation d'avoir et qu'il paraissait avoir par son extérieur. L'emploi qu'il avait accepté, de nous séduire pour la signature, me l'a fait fuir avec soin, ne pouvant pas avoir bonne opinion de lui faisant cette fonction. J'ai dit le sujet qui me le faisait fuir, devant ma sœur Flavie, qui n'aura pas manqué de lui dire. Depuis donc qu'il m'eut dit que Monseigneur l'archevêque devait venir pour recevoir ma signature que je ne lui avais point promise, que je ferais comme il l'a dit que j'avais fait, n'ayant eu garde d'avoir ce dessein formé qui dépendait de la sûreté que j'y trouverais par les poursuites que je prétendais de faire pour obtenir la liberté de faire une bonne restriction, à faute de

quoi, je n'en ferais jamais rien, comme il est arrivé, car je ne le voulais point faire pour être lasse de mon état de prison. Rien ne me coûtait, si j'eusse été assurée qu'il ne fallait rien faire après la déclaration, j'aimais beaucoup mieux ne point signer que de signer. J'aimais mon état, quoique pénible, dans l'espérance qu'il me servirait pour expier mes péchés de la manière la plus sainte et la plus avantageuse. J'avais grande répugnance à me séparer de mes mères et mes sœurs. Je ne voyais que des périls et des choses affligeantes dans la suite de l'état où j'allais entrer en signant. Je ne savais que faire dans cette étrange agitation qui se passait dans moi, dont je ne pouvais dire une seule parole à personne, craignant les surprises de celles avec qui j'étais, qui se servaient des moindres apparences pour faire que je signasse. C'était un triomphe pour elles et une gloire, et de ne le pas faire, c'était les déshonorer. (Je les ai ouï dire, je crois que ce fut au temps que ma sœur Melthide signa la deuxième fois étant à Saint-Denis[650], que leurs sœurs de cette Maison avaient bonne main, qu'il le fallait avouer, je ne savais à l'heure[651] ce qu'elles voulaient dire, ne sachant point qu'il y eut d'autres de nos sœurs à Saint-Denis que ma sœur Candide que je savais bien qui avait signé).

La captive implore Dieu

Je priai donc Dieu, autant que mon angoisse me le permettait. Je m'avisai de prendre saint François de Sales pour mon protecteur dans cette extrémité. Je le priai de m'obtenir la lumière de Dieu pour connaître sa volonté. Je lui demandai que, pour marque de ce qu'il voulait de moi, et si je devais faire quelque chose qu'il fît que je pusse porter avec liberté à Monsieur de Paris, et que je le trouvasse plus favorable que je n'avais fait afin d'obtenir de faire quelque chose en conscience qui me mît en repos, et, comme je craignais de m'exposer et de me trouver pressée par son autorité ou par ma propre faiblesse de faire quelque chose contre ma conscience. Je le priais de m'obtenir aussi que je mourus aux pieds de Monsieur de Paris devant que de le faire, aimant incomparablement mieux mourir que faire cette faute. Je ne sais si j'ai mal fait de faire cette prière que je fis de tout mon cœur, ne sachant plus que faire. Je crus que je le pouvais dans l'horrible angoisse que j'avais de ne savoir ce que je devais faire. J'espérai que Dieu m'accorderait ma demande et je pensai même à me préparer à mourir. Et quoique j'eusse grand peur des jugements de Dieu, je me confiais en sa bonté, qu'il voyait mon extrémité, aimant beaucoup mieux tomber dans sa main, en quelque état que je fusse, que de faire la signature en l'offensant. Je fus assez simple pour dire à la communauté que j'avais fait cette prière (car j'allais encore à leur récréation) et que si je mourais subitement que je l'avais demandé, au cas que je fusse au hasard d'offenser Dieu par la signature. Je le fis aussi afin de leur faire voir ma disposition, et que je ne prétendais pas condamner Monsieur d'Ypres, s'il était innocent, car j'avais quelque doute sur tant de choses que l'on m'avait dites. Je crus que cette déclaration me pourrait servir de témoignage, que je n'avais nulle mauvaise intention dans cette négociation, où je ne cherchais qu'à me mettre en repos. Monseigneur l'archevêque fut dix ou douze jours sans pouvoir venir.

[650] La sœur Thomas du Fossé signa le formulaire, une seconde fois, le même jour que la sœur Dupré, le 24 janvier 1665 ; en effet, elle avait rétracté sa première signature. Cette rétractation fut cause de son enlèvement et de sa détention à la Visitation de Saint-Denis.
[651] Par chance, par bonheur.

La captive refuse la signature

Ce temps me fut un tourment horrible d'être dans une telle attente, quoique je n'avais pas hâte qu'il vînt, mais qui a été assurément un effet singulier de la Providence de Dieu sur moi, car Monsieur Chamillard qui triomphait de ma signature, avant que de la tenir, le dit à tout le monde, et à nos sœurs qui prièrent tant pour moi que je ne doute point qu'elles ne m'aient retirée de ce péril et je leur en serai redevable toute ma vie. Je les regarde comme m'ayant retirée des portes d'Enfer[652], en me sauvant par leurs prières de cette chute. J'oublie de dire que l'on me dit environ ce temps que ma sœur Gertrude avait signé[653]. J'eus envie de savoir comment, et je crus aussi qu'elle avait eu quelque avis qui lui avait fait faire. Je priai la mère de me procurer que ma sœur Gertrude me pût mander les raisons qu'elle avait eues pour le faire, mais que je désirais que cette lettre ne fût vue de personne, afin qu'elle fût libre de me mander ses sentiments. C'était afin qu'elle me pût mander si elle avait eu avis de quelqu'un des amis de conscience[654]. Je ne sais si on a vu cette lettre dans la Maison où elle était, mais je la reçus cachetée, et de la main du confesseur des annonciades que la mère voulut qu'il me la donnât lui-même. Je vis par cette lettre que cette sœur n'avait point eu d'avis, dont elle ne me parlait point, mais j'y vis la confirmation de ce que j'étais en peine, que la déclaration de Monseigneur l'archevêque donnait, à ce qu'elle croyait comme moi, nous garantissait du mensonge et du faux témoignage, quoique je ne pouvais pas pourtant m'y fier tout à fait. Je trouvais plus de sûreté à ce que j'avais pensé d'obtenir d'écrire ma restriction auprès de mon nom si je pouvais. Je fus, je crois, deux jours à croire que je pourrais signer en conscience. Je ne me souviens pas sur quoi je me fondais. Je commençai à penser aux avantages que j'en recevrais, dont le principal, et qui me touchait le plus, était que j'aurais la liberté de voir quelqu'un pour savoir des nouvelles de tous nos amis. Je dis à la supérieure que je croyais que je pourrais signer en conscience. Je lui dis sur quoi je la prenais, cette sûreté que j'ai oubliée. Ce fut cette fois qu'elle me fit de grandes caresses et me dit qu'elle me pouvait assurer que l'on le désirait plus de moi que de pas une de celles qui étaient en charge. Je n'eus pas de peine d'en trouver la raison qui ne me flatta pas. Au contraire, je lui témoignai l'éloignement que j'avais de ce qu'elle me voulait dire et que cela seul me pouvait empêcher de signer. Elle me dit qu'elle ne m'en parlerait plus de belle peur qu'elle eut que je ne changeasse d'avis, dont elle était transportée. Elle le manda à tous ses amis. Ce fut un applaudissement général qui allait à leur gloire. Je pensais toujours à ce que j'avais à faire et je priai Dieu le mieux que je pouvais. Je pensais rester dans une telle attente, et je sentais toujours une peine au fond de mon cœur qui me faisait douter qu'il y avait du péril à tout cela, mais je voulais voir plus clair pour me retirer de la tentation, étant visible, quoique je n'y prisse pas garde. Je me trouvai portée à lire plutôt les choses qui me fortifiaient dans la pensée de signer et j'avais peine à lire les autres.

Entretien avec monsieur Aubron, confesseur de la Maison

J'eus envie de parler au confesseur de la Maison nommé Monsieur Aubron, pour voir si je pourrais m'instruire en leur parlant, sans leur témoigner rien de particulier.

---

[652] Dans sa *Relation de captivité*, la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly évoque ces portes d'Enfer : « Mais elle (la tentation) me faisait imaginer que c'étaient ces portes ténébreuses dont Dieu parla à Job, et qu'il me faisait grâce de me les faire voir [….] (sa *Relation de captivité*, *op. cit.*, p. 65). » Les deux religieuses font allusion au livre de Job (Jb 38, 17). Les portes ténébreuses sont celles de la mort.

[653] La sœur Dupré décrit dans sa *Relation de captivité* sa signature, sa chute.

[654] Les augustiniens, les amis de Port-Royal.

J'avais dessein de lui parler de la déclaration de Monsieur de Paris et tâcher de découvrir s'il était vrai que cela me pût empêcher de mal faire en signant. Je lui montrai aussi l'écrit que j'avais donné à Monsieur Chamillard où il remarqua d'abord la soumission que j'y promettais, et je vis bien qu'il ne valait rien. Pour la déclaration, il m'en parla et me dit d'une manière que je vis bien qu'il se moquait de moi qui lui en donnait sujet, lui demandant si c'était comme une contre-promesse. Ce n'est pas qu'il ne fût pour me porter à signer, mais il était pour m'y porter à la faire simplement, sans scrupule, et me dit que je faisais difficulté parce que je craignais de faire un péché mortel, que j'en faisais quatre ou cinq. Le premier de désobéissance, le deuxième de singularité, le troisième de ne point communier, le quatrième que je condamnais tout le monde qui la faisait, et me dit la compassion qu'il avait de me voir dans une si grande solitude, et dans la privation des sacrements, et que je pensasse combien Jésus-Christ avait envie d'entrer dans mon cœur. Je lui dis les raisons que j'avais de ne pouvoir communier si j'avais signé. Il n'entra point dans aucune raison. Il a toutes les maximes de la mission où il a quelque engagement. Dans toutes les deux fois que je le vis, je ne trouvai nulle solidité dans ses discours qui n'étaient fondés que sur l'obéissance au pape et il me disait que, s'il faisait signer le contraire du formulaire, il le ferait sans peine, voulant changer autant qu'il changerait. J'entrai peu en discours avec lui sur tout cela, n'y trouvant nulle ouverture. C'est un bon homme qui ne veut parler mal de personne, qui est tout dans les maximes de la charité du temps. Il me dit qu'il se réjouissait beaucoup de ce que la mère lui avait dit que je pensais à signer et qu'il l'exhortait souvent à avoir de la patience pour me supporter dans ma résistance à le faire, dont elle lui avait témoigné sa peine. Je ne lui dissimulai point la manière dont elle me traitait et mon sentiment sur sa conduite à mon égard, dont je ne fus pas fâchée d'avoir occasion de parler. Je ne gagnai rien à cette conférence de ce bonhomme que de me confirmer dans mes doutes pour la signature, car j'avais perdu déjà la créance qu'elle se pouvait faire et je vis aussi dans ce bon prêtre la différence de ces personnes-là d'avec nos amis qui me les faisait plus admirer et estimer que jamais.

Attente angoissée de la visite d'Hardouin de Péréfixe

J'étais donc toujours dans l'angoisse de ne savoir que faire pour cette misérable signature, et je souffrais des peines, dans l'attente de Monsieur de Paris, que je ne puis exprimer. Enfin, il manda à la mère de me dire qu'il était bien fâché de n'avoir pu venir plus tôt et que je pouvais bien croire que c'était bien malgré lui qu'il avait tant différé, que ce serait pour le samedi après-dîner. J'aurais bien moins eu de peine, si l'on m'eût dit que c'était le jour de ma mort, mais plutôt j'en aurais été ravie pour éviter la chose du monde pour laquelle j'avais plus de crainte, que de faire quelque chose contre ma conscience. J'ai trouvé dans les papiers que l'on m'a renvoyés cette oraison qui exprime la disposition où j'étais le jour qui devait conclure cette étrange affaire. La mère Agnès m'a dit de la mettre ici[655].

> *Mon sauveur Jésus-Christ et mon bon Pasteur, vous voyez mon affliction et ma nécessité, que je suis seule, abandonnée, sans conseil et sans secours que de vous, ô! mon Souverain Pontife, et le témoin fidèle de ce qui est dans mon cœur, vous y voyez la crainte que vous y avez mise de vous offenser dans cette occasion où je suis combattue des deux côtés. Je crains de faire contre la vérité et la charité en faisant ce que le pape et mon archevêque me demandent, parce que j'ai bien des sujets de*

[655] Il semble que la mère Agnès Arnauld ait relu les *Relations de captivité* des moniales enlevées.

croire qu'il y a du mal. D'ailleurs, je crains d'encourir l'excommunication par ma désobéissance, parce que je suis dans le doute de part et d'autre. Faites-moi faire dans ce moment ce que je dois, et ne me laissez point périr, puisque je suis votre pauvre brebis, séparée de tout secours et de toute consolation, sinon de vous ô! mon Dieu. Ne permettez pas que je sois séparée de vous, par ce que je ferai, puisque je n'ai point la volonté de vous offenser ni mon prochain. Je vous donne ma vie et ma raison, si vous me les voulez bien ôter pour me réduire dans l'impuissance de rien faire contre vos saints commandements, faites-moi, mon Dieu, l'une de ces deux choses, si c'est votre sainte volonté. Que je vous fasse cette prière. Vous voyez qu'elle part d'un cœur pressé d'angoisse de tous côtés. Ne me laissez pas tomber de votre main sainte, ô! divin Pasteur, puisque vous nous assurez dans l'Évangile que nul ne vous ravira vos brebis que vous tenez dans votre main et que vous les garderez. Faites-moi la grâce d'être de ces bienheureuses brebis de votre bercail que vous appelez par leur nom et qui entendent votre voix. Faites-la-moi entendre en sorte que je ne me trompe point.

J'écrivis cette oraison, je ne sais pourquoi, lorsque je n'attendais que le moment que Monseigneur l'archevêque vînt, que j'étais dans un état qui ne se peut bien exprimer et qu'il faut y avoir passé pour l'entendre, la mort m'eût été un délice, je la désirais de tout mon cœur sans la craindre. J'étais pour mon corps dans un abattement étrange, j'étais transie d'angoisse, dans un saisissement que je n'ai jamais eu qu'en cette occasion. Je puis dire sans exagération ce que l'on dit assez souvent, que j'étais à demi-morte et j'avais quelque joie de me sentir si mal et que peut-être je pourrais mourir. Mais ce qui m'était le plus pénible, était l'agitation où j'étais de me voir toute prête à offenser Dieu. Je veux dire que le péril de le faire était présent, je priais Dieu comme je pouvais et dans une angoisse incroyable.

Visite d'Hardouin de Péréfixe : du formulaire

Enfin, Monseigneur l'archevêque vint au jour et au temps qu'il avait mandés. L'on me vint quérir pour aller au parloir. Je fus un moment devant le Saint-Sacrement et à saint François de Sales[656] pour le prier de me rendre Monseigneur l'archevêque favorable. J'avais prié la mère supérieure de lui dire que je n'étais pas résolue à signer, afin qu'il fût disposé à entendre mes peines et que je pusse négocier une bonne restriction, car j'étais bien résolue de ne pas signer autrement, et s'il m'eût pressée de le faire sans me permettre d'en faire une, j'avais résolu de mettre devant que d'écrire mon nom : pour la foi et pour la vérité. Je croyais que cela était assez pour faire voir que je ne signais pas simplement le formulaire. Je fus donc au parloir, où après m'être mise à genoux, il me fit lever avec bien de la bonté, car il était pour cette fois de belle humeur. Il commença à me dire qu'il me voulait lever mes doutes, parce qu'il ne voulait pas me faire signer que je ne fusse toute persuadée, afin de ne point m'en repentir. Après, cela me fit un peu respirer et me remit l'esprit, voyant que je n'avais pas à combattre et que je verrais par ce qu'il me dirait si je pouvais faire quelque chose de sûr, ou que j'aurais du temps pour chercher à rompre ce coup. Il me dit tout ce qu'il avait déjà dit dans les visites qu'il avait faites à la mère, que je l'avais vu et entre autres choses que ces Messieurs étaient peu croyables, étant des personnes qui avaient perdu leur procès. Qu'il n'y avait nulle apparence de préférer leurs sentiments à ceux des papes, des

[656] Dans la chapelle consacrée à saint François de Sales.

évêques et de tant de personnes qui avaient signé. Comme il me parlait assez familièrement, j'avais aussi assez de liberté à lui parler. J'étais seule avec lui, il voulut bien cette fois que la mère ne fût pas présente. Je lui dis donc que, de toutes les personnes qui avaient signé, il y en avait qui l'avaient fait par diverses considérations toutes politiques et par intérêt. Il me dit que c'étaient des méchants s'ils ne l'avaient pas fait sincèrement. Je lui dis aussi que, s'il était vrai que l'on condamnât la doctrine de saint Augustin en signant, que je mourais plutôt que de signer. Il me répondit : « Et moi aussi ma sœur, je mourais avec vous ». Il me parla de Monsieur Arnauld avec bien de l'aigreur, à son ordinaire, disant plusieurs faussetés et qu'il soutenait les Cinq propositions qui étaient dans le livre de Monsieur d'Ypres[657]. Je lui dis ce que je savais par moi-même : que, lorsque les Cinq propositions furent condamnées, il m'en avait appris la nouvelle et que je lui avais demandé s'il ne les condamnait pas aussi. Qu'il m'avait dit qu'il les condamnait aussi, mais que cette condamnation ne laisserait pas de faire bien du bruit, parce qu'on les attribuait à Jansénius. Il refusa un peu et dit que c'était donc Monsieur Arnauld qui le voulait faire ce bruit, et qu'il aurait dû les abandonner dès ce temps, ce qui ne répondait pas à ce que je lui disais, mais, comme quand on n'a pas une bonne raison à dire, il me dit encore que ces Messieurs (je ne me souviens pas dans quels termes il s'exprima, cela voulait dire qu'ils étaient des trompeurs), que Monsieur l'abbé Robert nous en avait dit un exemple qu'il dit à tout le monde. C'est pourquoi je ne ferai que marquer que Messieurs Arnauld, Gérard[658] et Lalane avaient résolu, lorsque les Cinq propositions furent condamnées, de les condamner aussi, mais de nier le fait[659], que cela lui avait fait voir leur mauvaise foi, et fit qu'il les quitta depuis. Je ne pus m'empêcher de lui répondre que je ne les avais connus que comme des personnes d'honneur et de piété et incapables de ce qu'il leur imputait. Il demeura un peu froid et me dit : « Je vous dis ce que l'on m'a dit. » Comme je ne prenais pas grande créance à lui pour résoudre mes doutes, je ne voulais pas même lui dire, et il me les levait en partie en me les voulant persuader, car je voyais tant de faussetés à ce qu'il me disait dont je savais le contraire, ce que je ne savais pas aussi et qu'il me disait me faisait aussi peu d'impression. Tout mon dessein dans ces entretiens n'était que pour gagner de faire une bonne restriction. Je lui dis donc que n'ayant affaire qu'à Dieu et à lui, je le suppliais très humblement de me faciliter la signature, que le formulaire me faisait une extrême frayeur. Il se prit à rire et me dit : « Que ferez-vous donc quand il faudra signer celui du pape qui est bien pire ? » Je vis bien qu'il n'y avait rien à espérer pour faire une bonne signature en conscience. Il me demanda ce que je désirais, croyant que j'avais quelque raison qui me faisait signer, si c'était pour communier à Pâques. Je ne lui répondis pas sur cela, mais seulement que, s'il lui plaisait de me permettre de communier, je recevrais plus de grâces pour connaître ce que j'aurais à faire. Il me dit qu'il fallait avoir signé pour communier. Cela me fit une vraie horreur. Il me demanda encore quelle raison j'avais eue pour penser à signer. Je lui dis que j'avais vu un passage de saint Augustin, où il dit qu'il se croirait criminel si, ne sachant pas le secret des cœurs, il ne croyait pas les personnes à qui il parlait. C'est le passage contre les donatistes[660], je ne le sais plus. Je vis bien que cela lui plaisait. (Ce

[657] Il s'agit de l'*Augustinus*.
[658] Isaac-Anselme Gérard (1623-1701), docteur de Sorbonne, fut un grand ami de Port-Royal.
[659] Il s'agit de la fameuse distinction du droit et du fait. Les religieuses adoptèrent cette distinction pour refuser de signer le formulaire.
[660] Mouvement chrétien hérétique du IV^e^ et du V^e^ siècle qui considérait que la validité des sacrements dépendait du caractère moral du prêtre qui les administrait. Saint Augustin mena un combat décisif contre les donatistes qu'il fit condamner par le synode d'Hippone qu'il présida en 393. La sœur fait allusion au traité de saint Augustin contre les donatistes, *Du baptême*.

passage me troubla en effet, mais, après cela, je pensai que je savais bien le secret des cœurs sur ce sujet par les mauvaises pratiques qui se sont passées à Rome sur ce sujet, nous ayant été assez connues. C'est pourquoi ce passage ne m'a plus fait d'impression). Je lui dis encore que je croyais, ou que j'étais en doute, s'il ne fallait pas avoir plus d'égard à ne se pas séparer de l'union et de la charité comme l'on s'en séparait à ce qu'ils disaient, et que l'on faisait schisme en ne signant pas, et que la charité étant la première des vertus, il valait mieux blesser un peu la vérité (quoique je n'en eusse pas le dessein, ne voulant pas signer le formulaire simplement) mais je lui dis cela sans y avoir bien pensé, et puis j'avais perdu le souvenir de tout ce que j'avais su de plus fort pour me fortifier contre les doutes, que ce que l'on me disait de contraire qui me faisait assez d'impression pour m'en donner et si j'eusse eu de l'estime assez pour donner créance aux personnes qui me parlaient. J'étais exposée à m'affaiblir dans l'obscurcissement où j'étais, car je me soutenais seulement qu'en ne pouvant croire tout à fait ce qu'ils me disaient à cause de la différence dont ils parlaient, les uns d'une sorte, et les autres d'une autre selon leur passion, qui me paraissait bien visible. Il ne me répondit point à ces raisons de douter que j'avais et je crois qu'il fut persuadé que ce n'était que par conscience. Après avoir parlé d'autres choses indifférentes, il me demanda si je voulais signer ce jour-là. Je lui témoignai que je n'y étais pas disposée, car je ne pensais qu'à tâcher à me retirer de cet engagement, ayant perdu l'espérance par tout ce qu'il m'avait dit. Il me dit qu'il voulait m'entretenir encore une fois, cela paraissait avoir envie de connaître plus particulièrement la qualité de mon esprit. Il me dit qu'il m'apporterait sa déclaration avec la clause que je lui avais dite : que je ne pouvais signer si elle n'y était et dont il n'avait nulle envie de me l'accorder, ce qui me fit croire qu'elle pouvait donc être sûre. Il fit appeler la mère qui attendait dans l'espérance que j'allais signer, ayant préparé tout pour cela, elle en avait taillé la plume elle-même, comme elle me l'avait dit à la récréation, ce qui me fit faire un cri qui la surprit. C'était de l'horreur que j'avais de telles préparations. Monseigneur l'archevêque lui dit qu'il voulait me voir encore une fois pour m'éclaircir encore sur mes doutes, et qu'il ne voulait pas que je signe, que je ne fusse toute persuadée, afin que je n'eusse plus de scrupule, et que je ne m'en repentisse pas. La mère insistait afin qu'il me le fît faire, et dit qu'étant une bonne chose à signer, il ne fallait pas la différer. Je lui dis que je ne le pouvais pas faire, et que Monseigneur l'archevêque, qui était père, compatissait mieux à ma peine qu'elle. Puis je lui dis, à Monseigneur l'archevêque, que j'avais beaucoup prié pour cela, et dans la crainte que j'avais d'offenser Dieu en signant, je lui avais demandé par l'intercession de saint François de Sales de mourir à ses pieds si je le devais offenser en signant. Il eut peur que je croie qu'il ne fût vrai, car il dit assez promptement : « C'est pourquoi, c'est pourquoi il ne le faut pas. Je reviendrai un autre jour : je la veux encore voir devant. » J'échappai donc de cet horrible péril par la miséricorde de Dieu que nos sœurs attiraient sur moi par leurs prières, ce que je ne savais pas. Cela eût été capable de me faire quitter toute cette misérable négociation, si j'eusse su leur peine sur mon sujet que la charité leur inspirait. Je ne croyais pas que personne du monde pensât à moi que celles qui me poussaient dans le précipice entre les mains desquelles j'étais sans voir par où j'en sortirais. Je ne me regardais plus que comme une personne particulière, ayant oublié que nous ne devions rien faire séparées les unes des autres et je ne croyais jamais retourner quand j'aurais même signé. Je ne savais pas encore comme j'ai dit.

Incertitudes

Je ne fus donc pas en repos après cette visite, ni résolue de ce que je devais faire,

mes doutes s'étaient augmentés, ou plutôt, j'étais plus persuadée par l'entretien que j'avais eu avec Monseigneur l'archevêque qu'il y avait bien du péril à signer. Il me venait assez souvent dans l'esprit cette pensée assez extravagante, qu'il en était de toutes ces précautions que je voulais prendre pour bien signer, comme des champignons que l'on dit qu'après avoir été préparés par toute sorte de soins, ne sont bons, après tout cela, qu'à jeter derrière le feu, c'était l'opinion que j'avais de cette signature, mais, d'ailleurs j'avais toujours les doutes qu'il le fallait faire. Je priai avec le plus d'instance qu'il m'était possible, j'étais dans des troubles dans l'attente du retour de Monsieur de Paris qui ne se peuvent exprimer. Je considérais ce qui me pourrait arriver quand je l'aurais fait, que je me séparais de nos mères et de nos sœurs. Il me vint une douleur et une peine terrible de ce que je ne verrais plus la mère Agnès, et que j'en perdrais par-là l'espérance que la sœur assistante m'avait donnée. Je crois sans y penser que l'on me pourrait mettre avec elle, et je jugeai qu'il y avait quelque dessein de cela, comme il était vrai, l'ayant su depuis. Cela m'attendrit beaucoup avec un nombre infini d'autres pensées sur ce sujet, mais j'étais pourtant dans mon doute, s'il ne fallait pas faire tout ce que je pourrais, et je voulais faire un effort pour me tirer de cette incertitude, si je faisais bien ou mal de ne pas signer, car cet état m'était insupportable, n'ayant point sur quoi me fonder et me fortifier pour porter l'état de privation et de peine où j'étais depuis si longtemps, duquel je ne voyais point la fin, si ce n'était pour changer cet état en un plus pénible, plus humiliant et plus périlleux, en étant traitée d'excommuniée jusqu'à ce que j'eusse signé, ce qui me faisait une image étrange de cet état.

Je pensai donc prendre le parti de signer sûrement comme je l'ai déjà dit. J'ai trouvé ce papier que la mère Agnès m'a dit aussi que je misse ici, qui fera voir les intentions que j'avais en pensant à cette signature. Je l'écrivis dans la pensée qu'il pourrait être vu de Monseigneur l'archevêque. Je ne me souviens pas quelle espérance j'en avais, le voici tel que je l'écrivis dans une grande angoisse :

> *S'il m'était permis de mettre seulement ces mots en signant sauf la vérité ou quelqu'autre terme qui ne fût qu'en un mot, j'aurais ma conscience fort en repos, ce me semble, et je serais délivrée d'une peine qui m'est plus grande que celle de la mort, puisque Dieu sait que je voudrais, mais de tout mon cœur, lui donner ma vie pour éviter de l'offenser et mes supérieurs en cette occasion si extraordinaire et si périlleuse.*
>
> *Le sujet de cette peine est que je ne me puis empêcher d'avoir des doutes bien grands sur la vérité des choses, quoique j'aie fait ce que j'ai pu pour me persuader de tout ce que Monseigneur l'archevêque a eu la bonté de me dire, je ne me puis vaincre dans cette crainte, et le véritable moyen de me donner du repos et de l'assurance sur la signature du formulaire, serait de ne me pas obliger à la créance du fait que je ne puis donner, la foi ne se commandant pas. Je sais qu'on ne me demande qu'une soumission, mais je dis bien davantage par le formulaire. S'il m'était permis d'en assurer sans signer le formulaire, mais par un billet à part, comme celui que j'avais donné à Monsieur Chamillard, et que je devais pour cela ne point retourner à Port-Royal puisque je n'aurais pu signer avec mes sœurs, mais comme une personne particulière et une pauvre religieuse étrangère pour passer plutôt toute ma vie dans quelque couvent en qualité de sœur converse, ce me serait une grâce et un sujet de joie plus grand que si l'on m'avait retirée de la mort.*

C'était là ma disposition à l'égard de la signature. Il est certain que je me fusse estimée fort heureuse d'en être quitte de la faire simplement à ces conditions. Je n'eus pas occasion de faire voir ce billet, et je n'espérais guère de gagner quelque chose, mais

je croyais qu'au moins on aurait pitié de l'état où on nous réduisait. Mes troubles et mes peines croissaient et j'avais une frayeur de la signature comme de la marque de la bête[661] qui me faisait une forte impression. Cela me mettait une horreur dans l'esprit, qui n'était pas de ce monde. Je priai Dieu et la Sainte Vierge de m'ôter cette pensée, s'il fallait signer. Cela se passa, mais j'étais dans une répugnance extrême de la faire et je ne pouvais m'assurer de ne la pas faire. J'étais dans une telle obscurité sur cela que je priai Dieu afin qu'il me pardonnât s'il fallait signer, que je ne m'y pouvais résoudre, qu'il voyait le fond de mon cœur et la crainte que j'avais de l'offenser, que j'espérais qu'il me pardonnerait, puisque je prenais le parti le plus exposé à souffrir. Je me résolus donc à ne le point faire, quoiqu'il m'en pût arriver de mal de la part des hommes.

La captive refuse la signature

J'eus plus de repos depuis que j'eus pris cette résolution et mon esprit ne fut plus dans ces agitations qui étaient si violentes que je ne comprends pas comme je ne l'ai pas perdu dans une telle peine, et j'en étais étonnée, je le dis au confesseur de la Maison, qu'il fallait que l'esprit tînt bien à la tête et la vie au corps, de n'avoir pas perdu l'un ou l'autre dans de si grandes peines, mais cette conservation de l'un et de l'autre vient de la bonté de Dieu qui nous soutient en nous faisant souffrir les plus grandes peines, lorsqu'il veut, par un effet de sa justice et de sa miséricorde, nous mortifier afin de nous vivifier ensuite par sa grâce et nous faire vaincre dans les plus grandes tentations, lorsque nous sommes dans les plus grandes faiblesses et les plus grands abattements, afin que nous soyons persuadés par une expérience très visible que c'est lui seul qui fait ces merveilles en nous, et que nous ne nous les pouvons attribuer quand nous le voudrions. Je me résolus donc d'écrire à Monseigneur l'archevêque afin qu'il ne prît pas la peine de revenir. Je n'ai point gardé de copie de cette lettre qui n'était que de cinq ou six lignes. Je lui mandai que j'avais beaucoup pensé devant Dieu à ce que j'avais à faire sur la signature et aux raisons qu'il avait pris la peine de me dire avec tant de bonté que j'en étais confuse, et que j'en conserverais toujours la reconnaissance, mais que je me trouvais dans de si grandes peines lorsque je pensais à faire cette signature, qu'à moins qu'il me permît de mettre ma restriction avec mon nom au bas du formulaire, je ne pouvais pas passer plus outre et que, comme je ne croyais pas qu'il me le voulut permettre, je le suppliais très humblement de ne pas prendre la peine de venir comme il en avait eu le dessein, que j'étais assez honteuse de celle qu'il s'était donnée de venir déjà une fois, que je le suppliais très humblement de me pardonner etc. Je lui demandai cette condition de mettre ma restriction auprès de mon nom, sachant bien qu'il ne le voudrait pas, mais, néanmoins, il ne s'en prendrait qu'à lui. En effet, il ne m'en a jamais parlé depuis.

Après avoir écrit cette lettre, je fus tout à fait tranquille et mon esprit demeura dans le repos au regard de ces doutes et de toutes les autres peines où j'avais été, je crois, un mois. Je n'avais plus que ma peine ordinaire, que mon état ne me réduisît à la fin à l'affaiblissement et me portât à faire quelque chose contre ma conscience. Je me fortifiais le plus que je pouvais par la confiance en Dieu et par la prière. Je tâchais de pratiquer le précepte de l'Évangile, de ne point penser au lendemain[662], car la pensée de l'avenir m'affligeait. C'est pourquoi j'étais bien aise d'y opposer ce commandement de Jésus-Christ qui me fortifiait. Il me venait encore quelquefois des doutes, mais je priais

[661] Allusion à l'Apocalypse (Ap 13, 15-18 et Ap 14, 9-11). La bête symbolise le pouvoir impérial. L'allusion de la sœur vise le roi. Le nombre de la bête est 666. Tous ceux qui n'adorent pas la bête seront tués.
[662] Allusion à l'évangile de Matthieu (Mt 6, 25-34).

Dieu qu'il me les ôtât, car ils m'étaient insupportables et troublaient tout mon repos. Je dois cette grâce à la charité de mes sœurs, qui ont tant prié et fait de vœux pour m'empêcher de tomber dans le précipice, et que je vois plus que jamais le péril qu'il y a de faire cette malheureuse action. Je prie Dieu qu'il me fasse la grâce de reconnaître leur charité par toutes les manières de services que je pourrai être capable de leur rendre, ou plutôt qu'il les récompense et qu'il paye pour moi qui ne puis m'acquitter autrement de ce que je leur dois pour une si grande charité. Monseigneur l'archevêque ne laissa pas de venir, mais je ne le vis pas. Il apprit à la mère que je lui avais mandé de ne pas venir et que je ne voulais plus signer sans faire mention qu'il ne tenait qu'à lui, dont je rends grâce à Dieu, car je ne voudrais pas l'avoir fait quand je l'aurais pu faire le plus sûrement du monde séparée de mes sœurs. Monseigneur l'archevêque dit à la mère, à ce qu'elle me dit, que son formulaire n'avait plus d'effet, mais que celui du pape était sous la presse. C'était la semaine de devant celle de la Passion qui était celle de ma tribulation[663]. Cette bonne mère me le dit quelque temps après. Pour ce qu'elle m'avait dit du formulaire de Monseigneur de Paris, je crois qu'elle s'était repentie de me l'avoir dit, peut-être afin de me presser toujours de signer. Elle eut un grand dépit de ce que je ne voulais plus penser à signer et de ce que je ne lui avais point dit que c'était le sujet de ma lettre que j'avais envoyée à Monseigneur l'archevêque. Elle fut aussi fort étonnée de cette résolution que j'avais prise, disait-elle, si promptement, et m'a demandé plus d'une fois si c'était que j'avais eu quelque révélation ou quelque lumière particulière. Je lui répondis que je n'étais pas fille à avoir des révélations, que je n'avais point d'autre sujet de ne la pouvoir faire que la crainte d'offenser Dieu. Je crois que cet étonnement lui était venu de ce qu'elle avait su apparemment que nos sœurs avaient beaucoup prié Dieu pour moi durant que je traitais de cette malheureuse affaire dont elle avait triomphé, devant[664] que d'être assurée du succès, elle l'avait mandé par toute la terre. Ce fut une affliction pour toute la communauté qui était ravie dans l'espérance que je signerais et que cette belle œuvre serait attribuée aux prières de saint François de Sales qu'elles mettaient au nombre du plus grand de ses miracles. Mais quand elles virent que je ne voulais plus rien faire et que j'étais aussi résolue que jamais, elles en eurent grand dépit. Il y en avait qui disaient que Monseigneur l'archevêque ne me devait pas tant donner de temps d'y penser, qu'il devait me le faire faire dès la première fois. D'autres, que c'était que j'avais l'esprit trop réfléchissant, et d'autres me regardaient et peut-être toutes comme une personne endurcie à qui Dieu avait donné des mouvements de conversion, mais qu'elle les avait méprisés. Elles eurent depuis cela beaucoup plus de mépris pour moi.

La fièvre de la sœur

Après toutes ces agitations, la fièvre me prit le dimanche de la Passion. C'était l'état de peine où j'avais été qui me la donna, ce que je ne leur cachai point. L'on manda le médecin nommé Monsieur de Certes. C'est un fort honnête homme et un bon médecin, il fit cas de cette fièvre qu'il qualifiait de fièvre double-tierce quotidienne. Je lui dis qu'elle n'était causée que par l'affliction où j'étais. Il le voyait bien aussi, il en paraissait touché. Il était neveu de la mère, mais il ne lui ressemble pas, il est doux et compatissant. Il m'assura de son soin et de son affection pour me bien traiter dans mon mal et me dit qu'il aurait grand égard à la faiblesse naturelle de mon tempérament, et au sujet qui faisait ma maladie qu'il trouvait considérable. Il m'offrit de faire venir

[663] Épreuve, tourment.
[664] Avant.

Monsieur Guénauld si j'étais plus mal, qu'il était son ami et qu'il ferait bien cela pour lui. Je le remerciai de cette offre et lui dit qu'il ne me convenait pas, n'étant qu'une pauvre religieuse, d'être traitée dans ma maladie par le médecin de la reine, et des Grands de la cour, que je m'estimerais assez heureuse qu'il en prît la peine lui-même et que j'avais confiance en sa capacité et à sa personne. Il me fit saigner, l'on me tira du sang si mauvais qu'il en fut surpris et moi aussi. Il était comme du marbre rouge, noir, jaspé de blanc. Je lui dis qu'il me serait aisé de dire le sujet qui me l'avait corrompu de la sorte, je leur disais tout exprès, afin qu'ils sussent ce que j'avais souffert et fussent persuadés que ce n'était que par conscience que je ne pouvais signer. Je rêvais quelquefois dans ma fièvre, et je priai Dieu en rêvant, qui n'était que de l'angoisse et de la crainte que j'avais de signer de crainte d'offenser Dieu, je crois que cela persuadât l'économe qui m'assistait, et je voyais qu'elle avait pitié de moi et me le témoignait. La mère aussi ne me parlait pas si rudement, elle ne me témoigna pas, comme elle avait fait d'autres fois, de craindre que je ne meure chez elle. Je crois qu'elle manda ma maladie à Monseigneur l'archevêque et me demanda ce que je lui voulais mander. Je la priai de lui mander que j'étais malade pour avoir voulu penser à signer. Je lui demandai quelle réponse elle avait reçue. Elle me dit qu'elle ne lui avait rien mandé d'important pour avoir une réponse.

La communion pascale refusée : la captive passe pour une excommuniée

Le samedi des Rameaux Monsieur Chamillard vint pour me voir et me faire scrupule de ne vouloir pas signer et m'exhorta à rendre ce que je devais à l'Église dans cette fête, et que ma sœur Gertrude (que ma sœur Gertrude m'a dit qu'il était faux qu'elle m'eût mandé cela) qu'il venait de voir, me mandait que c'était un péché mortel de ne pas signer, et qu'il n'y avait qu'à bien écouter Monseigneur l'archevêque qui résolvait toutes les difficultés que l'on pouvait avoir. C'était la mère qui me vint dire cela de la part de Monsieur Chamillard que je ne pus voir parce que j'avais été saignée ce jour-là. Je dis à la mère que c'était aussi un péché mortel de signer. C'est pourquoi je ne le pouvais faire. Je n'aurais pas pu communier à Pâques quand j'en aurais eu la liberté, j'étais trop mal. J'attendis que je fusse mieux pour la demander, qui fut dans l'Octave de Pâques. Je fus toute prête de changer d'avis sur ce que Mademoiselle de Lamoignon était venue au logis, à qui Monsieur de Paris avait permis de me parler, ce qui ne dura guère, la mère supérieure en avait trop de peine, et on l'empêcha, ce que j'ai su depuis. Je lui dis donc que j'avais dessein de lui écrire pour lui demander de communier. Elle me dit qu'elle ne me le conseillait pas, que cela ne servirait de rien, parce qu'ils avaient arrêté entre eux de ne point accorder la communion, si l'on n'avait signé. Je crus donc qu'il n'y avait pas lieu d'écrire et je dis à la mère que j'avais changé d'avis dont elle parut bien aise, je n'en ai pu deviner la raison. Néanmoins, j'y repensai et crus que je devais plutôt m'exposer à son refus que de manquer à faire ce que je pourrais pour l'obtenir et que peut-être cela serait improuvé[665]. Je me résolus donc d'écrire cette lettre :

Du 9 avril 1665,

Monseigneur,

Permettez-moi, s'il vous plaît, de me jeter aux pieds de votre Grandeur, dans la douleur où je suis d'être privée de la grâce que l'Église fait à tous ses enfants

[665] Désapprouvé.

d'approcher des sacrements, et que je vous demande avec toute l'humilité possible, la permission de communier en cette sainte Octave. Je ne doute pas, Monseigneur, que votre Grandeur ne me demande la signature pour mériter qu'elle me l'accorde. Si je l'avais pu faire, Monseigneur, je l'aurais déjà faite sans me la faire tant demander, puisqu'il n'y a rien que je ne voulusse faire pour témoigner à votre Grandeur que je lui veux obéir, et je lui proteste que, s'il ne dépendait que de ma vie dans cette affaire, je serais bientôt résolue à la donner. Mais je ne puis pas faire de même de cette signature, puisque pour y avoir voulu penser, j'en ai été dans un trouble et dans des peines si violentes que j'en ai été malade, et je ne doute pas que dans l'état où je suis sur ce sujet, je ne succombe à la fin soit du corps ou de l'esprit. Il n'y a point de condition que je ne préfère à la mienne à présent, puisqu'elle m'engage à la chose du monde que je crains le plus, et je m'estimerais heureuse de la changer à celle d'une pauvre paysanne. Je vous demande très humblement pardon de vous dire ceci, Monseigneur. Je ne puis vous dissimuler mon affliction, et si vous pouviez voir le fond de mon cœur, vous y verriez combien ma douleur est grande de ne vous pouvoir obéir. Il n'y a rien qui n'eût pu réduire à l'état où je suis, qu'une chose de cette nature, les autres choses qui ne vont pas au péril d'offenser Dieu étant supportables. Il n'y a que votre bonté, Monseigneur, qui me puisse soulager dans une si grande peine, en me quittant de celle de signer le formulaire. Je puis assurer votre Grandeur qu'elle ne saurait faire une plus grande charité dont je m'estimerais plus heureuse que si elle m'avait tirée du tombeau. Tout ce que je puis faire, Monseigneur, pour vous obéir, après y avoir pensé devant Dieu, est de vous assurer que je condamne sincèrement et de tout mon cœur toutes les hérésies que notre saint Père le pape a condamnées, en quelque livre qu'elles se trouvent, et de quelque auteur qu'elles puissent être, et de Jansénius si elles en sont, n'ayant point de réserve dans ma condamnation que la crainte de la faire tomber sur celui qui ne la mériterait pas. Ayez pitié de ma faiblesse, Monseigneur, en vous contentant de ce que je puis faire, sans faire une violence sur ma conscience que Dieu me défend etc…

Je fis voir à la mère supérieure la copie de cette lettre, mais qui était bien plus forte dans l'expression que je faisais de l'état où j'étais réduite par cette misérable affaire. Mais au lieu de s'en toucher, ou au moins témoigner quelque compassion, parce que je la lisais en pleurant, elle me dit avec mépris et dureté : « Chansons, chansons que tout cela. Si vous ne signez, vous n'aurez point permission de communier », et que cela ne servirait de rien. Cela m'émut tout à fait, et lui dis que je ne laisserais pas l'envoyer, que c'était à mon supérieur qui aurait plus ou le devrait avoir de compassion de mon état qu'elle n'en avait. Je n'eus nulle réponse. Cette mère me fit beaucoup de reproches de ne vouloir pas signer pour communier à Pâques, que je serais excommuniée et que l'Église le déclarait de ceux qui y manquent. Je lui répondis, comme je le croyais, que c'était lorsque l'on passait l'année sans le faire, que je ne pouvais pas faire un péché pour communier, que s'il fallait pécher pour communier, que j'aimais mieux ne point communier que de pécher, que saint Paul nous apprenait tout le contraire de la doctrine qu'elle m'enseignait, que je ne comprenais plus rien à tout ce que l'on nous disait, qu'il y avait donc quelque nouvel Évangile. Elle ne me pouvait pas toujours répondre, n'ayant pas l'esprit bien étendu, au moins que j'ai expérimenté sur cette affaire. Je lui dis encore que nous ne répondrions pas de la violence que Monseigneur l'archevêque nous faisait de nous ôter les sacrements, et qu'ainsi nous ne pouvions être excommuniées quoique l'on dît. Elle m'a souvent fait ces reproches d'aimer plutôt de ne pas

communier que de signer, à quoi elle joignait les raisons ordinaires de l'obéissance. Cette mère ne passait guère des grandes fêtes de me faire valoir la privation de la communion et c'était un sujet de disputer et de m'affliger. Je m'en plaignais à elle de sa conduite qui était si dure, car elle ne se contentait pas du mal présent, mais elle me disait ce que l'on nous pourrait faire, comme, une fois, que nous serions peut-être enfermées pour toujours. Je me représentais que ce serait *in pace*[666] que l'on l'appelle ! Cela me faisait des images dans l'esprit qu'il n'y avait que la grâce de Dieu qui me le pût faire souffrir, comme il a faite par sa bonté, en sorte que je ne lui ai jamais témoigné avoir de la crainte de ce qu'elle me disait de cette nature, mais au contraire, je lui ai fait paraître ne rien craindre que d'offenser Dieu. J'étais néanmoins touchée de sa dureté, car elle disait ces choses là dans une froideur et d'une manière qui faisait croire qu'elle en avait de la joie. Je crois qu'elle avait part au conseil de ces sortes de résolutions où l'on faisait de nous affliger, elle les savait bien devant qu'elles soient arrivées. Elle dit à Mademoiselle de Lamoignon devant moi, qu'après que j'avais passé neuf mois sans communier, l'on ne pouvait avoir que des opinions bien étranges de moi, et elle disait cela avec un mépris étrange, qu'elle exprimait par sa façon et ses paroles. Ses filles avaient ces mêmes sentiments et depuis Pâques particulièrement, j'ai passé parmi elles pour une excommuniée. Si j'avais quelque chose à demander à quelqu'une, je les voyais toutes interdites et se retirer en arrière, de peur de m'approcher et, si elles me répondaient, c'était à demi-mots. D'autres pour avoir sujet de s'enfuir de moi, disaient qu'elles allaient quérir l'économe. Les jeunes me faisaient plus paraître leur mépris, elles ne me saluaient plus, quoique je les prévins.

Les sœurs converses m'ont témoigné aussi la crainte qu'elles avaient de me répondre. Il y en eut une qui passa devant en entrant au chœur, quoiqu'elles se levaient toutes lorsque j'y entrais, ce que j'évitais de faire, n'y entrant que lorsqu'elles étaient debout, le plus qu'il m'était possible. Je crois que la mère leur donnait ces impressions pour les éloigner de moi, et de peur qu'elles n'eussent quelque doute sur ce qui nous regardait qui les pût faire changer de sentiment. Elle en avait une extrême frayeur, et les anciennes aussi. Enfin, je m'aperçus visiblement de leur mépris pour moi, depuis mon refus de signer et la communion de Pâques que je ne pus faire. Je n'attendais que l'heure que la mère me dît de ne plus aller au chœur, de la manière qu'elles agissaient, je me retirais le plus promptement que je pouvais dans notre cellule. Je voyais bien qu'elles craignaient que j'allasse par la Maison. Elles avaient, je crois, toutes, ordre de m'observer, ce qui leur était facile, la maison étant fort petite et, des fenêtres, elles voyaient tout le jardin qui était le lieu où j'allais quelquefois. Le même lieu servait de passage pour aller au chœur. Elles n'avaient pas grande peine pour s'acquitter de cette obéissance. Elles rendaient un compte exact à la mère de mes actions et de mes paroles, comme je le voyais, parce qu'elle me disait où j'avais été et si j'avais dit quelque parole. Je ne me mettais pas en peine de cette veille, et je prévenais souvent la mère ou quelque ancienne pour lui rendre raison de ce que j'avais fait dans les rencontres que j'en avais eu l'occasion ou le besoin, afin de leur ôter soupçon qu'elles auraient pu prendre et je prenais plaisir quelquefois par un petit air de malice de leur dire ce que je croyais qu'elles pensaient sur moi, et sur les craintes qu'elles avaient sur mon sujet qu'elles n'osaient me dire et qu'elles m'assuraient par leur silence et leurs mines. Il ne fallait pas grande lumière pour deviner leurs pensées, et éviter de leur faire de la peine dont elles étaient assez satisfaites et disaient que j'étais fort commode et que je craignais beaucoup de leur en donner. J'y étais obligée et je l'avais promis à la mère en entrant chez elle.

[666] En prison, dans un cachot.

Cela a peut-être été cause qu'elles ne m'ont point enfermée comme quelques-unes de nos sœurs, ni faite conduire non plus. J'ai passé Pâques sans communier, la Pentecôte et le Saint-Sacrement[667], et je ne pensais plus à demander de le faire, puisque l'on me l'avait refusé à Pâques. J'en avais un peu de peine et de confusion et cela augmentait le mépris des religieuses pour moi. Elles en avaient pourtant quelquefois pitié, au moins quelques-unes, parce qu'il m'est arrivé de beaucoup pleurer ces jours, dont elles s'étaient aperçues.

La place où je me mettais au chœur était derrière le volet de la grille, en sorte qu'étant ouverte, j'avais la consolation de voir la sainte hostie, lorsque l'on la levait par la fente de l'ouverture de la même grille, car elles ne lèvent pas le rideau lorsqu'on la lève. Quand elle était fermée, j'étais exposée à la vue de tout le chœur, de sorte que, s'il me prenait envie de pleurer, elles le voyaient. Il m'est arrivé quelquefois que, ne pouvant empêcher que l'on ne m'entendît du dehors, je sortais du chœur, qui était quelquefois durant l'office. Il y en avait qui en avaient pitié et le disaient à la mère que je n'ai jamais vue attendrie sur mon sujet, mais elle me venait dire que les sœurs lui avaient demandé ce que j'avais à pleurer. Je lui disais que les sœurs avaient bien de la bonté d'y prendre garde, mais je ne lui en disais pas davantage. Je lui dis une fois que j'avais sujet de pleurer, et me pressant de lui dire, je lui dis que c'était que l'on me demandait mon âme en me voulant faire faire la signature. Cela la choqua à l'ordinaire, elle eût bien voulu que j'eusse pris confiance en elle, mais elle avait à mon égard toutes les qualités qui me pouvaient garantir d'y en prendre. Je craignais même de la rencontrer et je l'évitais autant qu'il m'était possible.

Les menaces de la mère supérieure

Cette bonne mère ne perdait point l'occasion de me dire des nouvelles affligeantes, elle m'en disait même de fort éloignées, comme celle de la nouvelle bulle pour la condamnation de Jansénius, en me disant qu'il en viendrait une qui déclarerait ceux qui ne la voudraient pas signer hérétiques ou excommuniés. Elle me disait ces nouvelles avec dureté et menaces, et elle en témoignait être bien aise, et avec un mépris étrange. Cela me touchait sensiblement de voir qu'elle ne se contentait pas d'exécuter les ordres de Monseigneur l'archevêque dans toutes leurs rigueurs, mais de paraître dans le désir que l'on y en ajouta, et trouvant qu'il était encore trop patient, que pour elle, elle n'y prendrait pas tant de peine, et qu'elle nous laisserait souffrir sans s'en mettre en peine. Elle m'a dit en termes couverts le dessein, que nous voyons arriver présentement, de nous rassembler pour nous abandonner ensuite, après nous avoir séparées de celles qui auraient signé, et elle avait su que l'on avait changé le premier dessein qu'elle m'avait dit aussi que l'on avait eu de nous disperser dans leurs Maisons et je ne sais si je me trompe de croire qu'elle a peut-être contribué que cela ne fût pas comme l'on en avait le dessein, parce qu'elle trouvait qu'il était préjudiciable à leurs Maisons d'y avoir des religieuses d'un autre Ordre, ce qui peut être assurément, leur Institut étant si opposé par leurs observances, au moins pour la plupart aux coutumes des autres Religions. Après que la bulle fut venue, elle me le dit dans son air ordinaire, j'en fus touchée sensiblement. Elle m'envoya quérir quelque temps après pour venir à la récréation y voir une fort belle châsse de sainte Reine que les Messieurs de Saint Eustache[668] leur avaient envoyé montrer. Je dis à la sœur de prier la mère de m'excuser, que la nouvelle

[667] La fête du Saint-Sacrement se déroule au mois de juin, le deuxième dimanche après la Pentecôte.
[668] Située dans le quartier des Halles, elle est une des plus belles églises de Paris. Louis XIV y fut baptisé et Colbert enterré.

qu'elle venait de me dire me rendait incapable de prendre part à rien. Je ne sais si elle m'envoya presser d'y aller, ou si je crus y devoir aller. Je m'y en allais, la sœur lui avait déjà dit ma peine. Cette mère me vint dire qu'elle ne m'avait dit cette nouvelle que pour mon bien, et si cela me fâchait qu'elle me l'eût dit, qu'elle ne me dirait plus rien. Je lui dis que, quelque intention qu'elle eût en me disant ces nouvelles, elles ne laisseraient de faire l'effet qu'elle voyait de m'affliger beaucoup. Je lui dis encore que je m'y attendais néanmoins, sachant que Monsieur le Légat avait chargé de travailler à cette affaire à son retour. Elle le savait bien aussi et je crois qu'elles sont averties de tous les desseins que l'on prend sur cette affaire à laquelle leur zèle leur fait prendre tant de part. Elle eut grand soin de m'informer de tout le succès de cette bulle, et lorsqu'elle fut reçue au Parlement, elle me dit que jusque-là l'on avait cru que le roi n'achèverait pas cette entreprise, mais que l'on était étonné du zèle qu'il avait pour cela, et qu'étant l'oint du Seigneur, il fallait croire que Dieu lui avait fait faire cette action. Elle me fit acheter cette pièce, car c'était là de ses faveurs, et me dit qu'elle avait envie de la faire voir, elle me la laissa sans m'en rien dire, je la pris avec assez d'indifférence et dis qu'il fallait voir ce que le pape nous demandait. Ce fut le cinquième de mai, veille de la mort de Monsieur d'Ypres[669]. Je vis donc cette pièce dont je fus effrayée pour ce qu'elle contient, mais en même temps fort consolée y trouvant de quoi me fortifier contre mes doutes, et n'y voyant rien à faire qu'à mourir, plutôt que de la signer. Je rentrai en bonne conscience dans mon aversion et ma haine contre la signature, ce qui faisait toute ma force et je m'en allai à vêpres et m'offris à Dieu pour mourir et souffrir avec joie de me voir quitte avec mes doutes et dans l'assurance qu'il n'y avait rien à faire qu'à souffrir, espérant que Dieu m'en ferait la grâce et me soutiendrait. Depuis ce temps, j'ai eu plus de paix et n'ai pensé qu'à me préparer à l'exécution de notre sentence. Je rendis cette bulle à la mère, et lui dis en la remerciant, qu'il n'y avait qu'à bien prier Dieu, sans rien dire sur cette pièce, ni elle à moi, et je crois qu'elle en aura été surprise, parce que, lui en parlant quelque temps avant qu'elle vînt, je lui dis qu'assurément elle serait terrible. Elle me dit qu'elle ne le croyait pas, que le pape était trop doux pour cela. Elle a une grande vénération pour la personne de sa Sainteté, dont elle est connue, il lui a écrit, et pour sa dévotion à saint François de Sales, comme toutes les religieuses de cet ordre[670].

La lecture du formulaire

Le 21 de mai, M. Chamillard vint pour me faire voir le formulaire dont il me fit la lecture. Après quoi il me le voulut laisser. Je le priai de le remporter, n'ayant pas peur d'oublier ce qu'il contenait, mais je trouvais assez étrange que l'on nous apportât ainsi des mandements à signer, sans nous laisser la liberté de voir personne pour nous informer de ce que nous pourrions être en doute, et qu'étant prisonnières comme nous étions, nous ne pouvions pas rien faire sans savoir ce qui se passait sur cette affaire. Je lui dis quelque chose approchant cela. Il me demanda qui je voulais, je ne savais qui demander. Il m'offrit M. du Hamel[671], qui avait été, à ce qu'il disait, de notre parti. À ce mot, je ne pus m'empêcher de le relever, et je dis que je ne pouvais souffrir que l'on parle de notre parti, que je ne voyais pas qu'on en fît, mais que cela me donnait lieu de voir que l'on n'en demeurait pas à la signature seule, mais que l'on porterait ensuite à signer contre M. Arnauld et que j'étais résolue de mourir plutôt que de le faire, quand le

[669] Jansénius est mort le 6 mai 1638.
[670] L'ordre de la Visitation.
[671] Curé de Saint-Merri, Henri Duhamel (1612-1682) fut exilé de 1654 à 1664 pour ses positions jansénistes. Il signa le formulaire en mai 1660.

pape le commanderait. Je m'émus sur cela un peu, ce qui l'embarrassait. Il me voulut fort assurer qu'il ne s'agissait point de cela. Je lui dis que j'avais trop lieu de le croire par la manière dont Monseigneur l'archevêque en parlait. Il me dit qu'au moins ce ne serait de longtemps. Je le remerciai de M. du Hamel, et lui dis que s'il ne me voulait pas donner d'ecclésiastique, que je voulais bien voir quelque personne séculière, pourvu qu'il fût raisonnable. Je voulais voir quelqu'un à quelque prix que ce fut pour savoir quelque chose de cette affaire. J'avais cette raison que je ne lui dis pas néanmoins. Il m'offrit M. le vicaire de Saint Médard. Je fus étonnée de cette offre, je l'acceptai. Il le demanda à Monseigneur l'archevêque. Il me dit qu'il venait de porter le mandement à la mère Agnès et à ma sœur Angélique de Saint-Jean[672] et me dit qu'il avait quelque espérance que la mère Agnès signerait[673], et qu'elle avait dessein de demander les sacrements et que cela lui faisait croire qu'elle avait quelque dessein. Je vis par-là que la mère Agnès et ma sœur Angélique de Saint-Jean n'avaient rien témoigné de leur sentiment sur cette nouvelle signature, ce qui fit que je lui cachai aussi les miens. Il me demanda qui je voulais qui me vînt faire signer. Je lui dis que si je signais, il me serait indifférent qui recevrait ma signature et que j'avais toujours eu de la peine que ce fût Monseigneur l'archevêque qui fît signer, qu'il me semblait que cela fût des abjurations d'hérésies et qu'il n'y en avait nulle dans cette affaire. Je ne sais si ce fut cela qui lui fit croire je voulais signer : ce qui fit que Monseigneur l'archevêque, m'envoyant cet ecclésiastique, lui dit de me dire que je ne fisse rien que de bien sincère, ce qui me fut un commandement qui me fut fort agréable et qui me fit croire aussi qu'il avait plus peur que je signasse que d'envie. Il était peut-être étonné aussi que j'eusse si tôt changé de sentiment, après lui avoir écrit la dernière lettre pour la communion de Pâques où je lui en témoignais tant d'éloignement.

Un bon ange

Je vis donc cet ecclésiastique qui me parla d'abord comme les autres et témoigna improuver notre résistance et me parla de l'excommunication dont l'on nous menaçait, et de jeter nos corps à la voirie après notre mort. Comme il vit que je ne m'effrayais pas de ces menaces, il changea de personnage et ne parut plus séducteur, mais un vrai prêtre de Jésus-Christ et me parla d'un autre esprit et selon les sentiments où j'étais. Je ne puis dire l'étonnement que j'eus et la joie qui me transporta, en sorte que je lui dis en m'écriant : « Monsieur, vous êtes un ange. » Il me dit des nouvelles de la vérité et de nos amis[674], ce qui me consola plus que je ne puis dire, car je n'avais vu personne depuis que j'étais prisonnière qui m'eût dit une seule nouvelle de nos amis et de l'état des affaires de la vérité, ce qui me fortifia beaucoup, car, jusque-là, j'étais encore susceptible d'avoir des doutes quelquefois que je souffrais comme je pouvais et priais

[672] Le mandement d'Hardouin de Péréfixe pour la publication de la bulle est daté du 17 mai 1665. Chamillard vint en personne apporter le mandement de l'archevêque à la mère Angélique de Saint-Jean détenue aux Annonciades célestes de Paris. Il ne parvint pas à convaincre celle-ci. *Cf.* Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, *Relation de captivité*, *op. cit.*, p. 195-200.

[673] Chamillard ne tint pas ces propos à la mère Angélique de Saint-Jean. Les réactions de la mère Agnès Arnauld figurent dans sa *Relation de captivité* : « Cependant la publication de la bulle fut faite, et deux jours après (le 19 de mai) M. Chamillard nous l'apporta et la fit lire par nos sœurs, parce qu'il ne faisait pas assez clair dans le parloir où il était. Quand cette lecture fut achevée, je leur dis : Monsieur, le pape veut donc que l'on croie le fait de foi divine, puisqu'il ne fait point de distinction. Il me répondit : "Monsieur de Paris explique cela, vous le verrez dans son Ordonnance". Quand elle fut lue, je lui dis qu'il avait été bien nécessaire que Monseigneur l'archevêque donnât cet éclaircissement (*Divers Actes de P.-R.*, *op. cit.*, *Relation de la captivité de la mère Catherine-Agnès de St Paul Arnauld*, p. 69). »

[674] Les augustiniens, le réseau de Port-Royal.

Dieu de m'en délivrer. Ce fut la veille de la Pentecôte que je reçus cette visite. J'eusse bien désiré qu'il m'eût voulu confesser, mais il ne voulut pas. Je le suppliai de dire à Monseigneur l'archevêque, qui lui avait donné ordre de lui aller dire ma disposition, que je ne pensais point du tout à signer, et qu'il lui en ôtât l'espérance, s'il l'avait. Il lui dit de si bonne sorte, que Monseigneur l'archevêque me dit, lorsque je lui demandai à le revoir, que cet ecclésiastique n'était guère satisfait de ma docilité. Je lui dis ce que j'avais dit à M. Chamillard, lorsqu'il m'avait apporté le mandement, que je l'avais prié de demander à Dieu que je mourus, aimant mieux que cela n'arrivât que de signer, parce que l'on n'offensait point Dieu en mourant, et que l'on l'offensait en signant. Cet ecclésiastique fut surpris qu'après avoir dit cela à M. Chamillard, il n'avait pas laissé de lui dire que j'étais encore dans le dessein de signer et qu'il fallait m'y porter à le faire devant que j'y pensais. Ce fut une conduite de la Providence de Dieu sur moi d'avoir vu cet ecclésiastique, avant que ce que l'occasion que je vas dire n'arrivât.

Nouvelle demande de communier

Le dimanche de la Sainte-Trinité[675], la mère supérieure me dit que Monseigneur l'archevêque lui avait écrit et lui demandait si j'étais bien contente d'avoir communié, qu'elle ne savait ce que cela voulait dire et elle ajouta que la mère Agnès avait communié[676], et quelques-unes de nos sœurs, sans me dire aucune raison. Je crois que Monseigneur l'archevêque lui avait mandé de me dire cela, afin de me faire demander aussi de communier et de me faire promettre ce qu'il prétendait avoir exigé de la mère Agnès et de ma sœur Anne-Eugénie[677]. Je fus surprise de cette nouvelle et de ce que ce pouvait être. J'en eus d'abord de la joie, mais il me vint en même temps un serrement de cœur qui m'empêchait de l'avoir toute entière. C'était, je crois, un pressentiment de la peine que je devais avoir de toute cette affaire. Je crus donc que Monseigneur l'archevêque était peut-être touché de la maladie de la reine mère[678], ou que cette princesse même lui aurait demandé qu'il nous rétablît dans l'usage des sacrements (comme nos sœurs l'avaient priée de leur procurer, lorsqu'elle fut à Port-Royal le jour de Pâques et qu'elle avait peut-être eu scrupule dans son état de la dureté de ses réponses[679]). Je priai la mère supérieure de prier Monseigneur l'archevêque pour moi de me permettre donc de communier. Elle s'en excusa et me dit qu'il fallait que ce fût moi qui écrivisse à Monseigneur l'archevêque. Je n'ai point gardé de copie de cette lettre. Je lui mandais ce que la mère m'avait dit, qu'il demandait si j'étais bien contente d'avoir

[675] Fêtée le dimanche qui suit la Pentecôte.
[676] La mère Agnès communia le jour de la Pentecôte.
[677] Hardouin de Péréfixe exigeait la signature d'un billet rédigé de sa main contre l'autorisation de la communion. Il s'agissait de promettre l'indifférence quant à la signature, conformément à la fameuse lettre de la mère Agnès. Cette lettre, en date du 20 mai 1665, fut publiée dans la correspondance de la mère Agnès Arnauld. Nous citons le passage objet de polémiques : « Si vous me faites la grâce, Monseigneur, d'en approcher pendant ces trois mois, vous me donnerez le plus grand secours que je puisse avoir pour obtenir de Dieu la grâce de connaître et d'accomplir sa volonté en me séparant de toute préoccupation et de tout attachement qui me pourrait rendre incapable de suivre la lumière qu'il plaira à Dieu de me donner, que je lui demanderai dans l'indifférence, n'étant point déterminée à ne pas signer (mère Agnès Arnauld, *Lettres de la Mère Agnès Arnauld, Abbesse de Port-Royal*, éd. Prosper Faugère [et Rachel Gillet], Paris, Benjamin Duprat, 1858, t. II., p. 197-198). »
[678] Anne d'Autriche souffrait d'un cancer du sein. Sa maladie s'aggrava en avril 1665.
[679] Le monastère de Port-Royal fut fort calomnié à la cour ; la reine mère suivait de très près tout ce qui concernait le jansénisme qu'elle haïssait. Elle vint rendre visite à la mère Louise-Eugénie de Fontaine à Port-Royal de Paris pour l'encourager dans sa mission. « Comme elle allait sortir, une des religieuses de Port-Royal se jeta à ses pieds, lui parlant avec beaucoup de larmes au sujet des sacrements dont elles étaient privées et aussi lui redemandant leurs Mères ; mais elle ne tira de la reine que ces paroles : "Obéissez ! Quoi ! des religieuses désobéissantes à leur Archevêque! cela fait horreur. Obéissez, et vous me trouverez toujours disposée à vous servir. Oui, obéissez, et je vous servirai : autrement…" Elle coupa court sans achever et sortit (Sainte-Beuve, *Port-Royal*, *op. cit.*, t. II, p. 700). »

communié, que si j'avais lieu de l'espérer et de lui demander, je le faisais avec toute l'instance possible, que je n'avais pas osé lui demander à la Pentecôte, m'ayant refusé celle de Pâques. Après qu'il eut reçu ma lettre, il me manda qu'il me manderait ses intentions par Monsieur de la Motte. Je commençai à craindre et à voir que ce n'était pas sans dessein qu'il nous voulait donner permission de communier et j'eusse mieux aimé ne pas communier, mais je craignis de mal édifier les religieuses, s'il y avait lieu de croire que je le pus faire. J'entrai dans la défiance, mais je n'en eus pas encore assez. Cet ecclésiastique vint donc dire les intentions de Monsieur de Paris qui étaient que, pour pouvoir communier, il ne fallait pas être déterminée à ne pas signer, que je n'eusse point de respects humains etc. Il me semble qu'il ne me parla pas d'indifférence à l'heure. Il me dit aussi qu'il fallait être dans le dessein de demander à Dieu de connaître sa volonté, et qu'il fallait un billet qui en assurât Monsieur de Paris. Je lui dis que je n'aurais pas de peine de le promettre et je fis le billet suivant :

Comme je n'ai jamais eu par la grâce de Dieu d'autre disposition au sujet de la signature, que de suivre sa volonté, je puis assurer sincèrement que je suis dans la même disposition et que je désire de prier Dieu plus que jamais durant ces trois mois, de faire toutes les communions et tout ce que Dieu me fera la grâce de faire de bien pour me rendre digne de connaître cette sainte volonté et de la faire.

Je crus pouvoir promettre de demander à Dieu de connaître sa volonté, quoique je ne misse pas en doute que jamais elle ne pouvait être de me faire signer simplement le formulaire. Mais c'était dans l'espérance que Dieu me donnerait quelque lumière et quelque secours pour sortir de cette affaire sans l'offenser, et dans l'espérance aussi qu'il disposerait les choses avec cette sagesse qui dispose de tout avec suavité et avec force et qu'il changerait le cœur de Monsieur de Paris et j'attendais plus le changement de son côté que du mien.

Je reçus pour réponse ce billet de Monseigneur l'archevêque dont voici la copie.

Ma sœur, ce n'est pas là l'écrit que je vous demande. Si vous désirez que je vous rétablisse dans l'usage des sacrements, il faut que vous me promettiez sincèrement que vous vous tiendrez dans l'indifférence et l'indétermination que je vous ai si souvent demandées, que vous vous séparerez de toute préoccupation et de tout attachement qui pourrait vous empêcher de connaître la vérité, et qu'enfin vous ne serez point déterminée à ne point signer. Moyennant cela, je vous accorderai ce que vous me demandez, et si vous vous y conduisez avec l'humilité et l'esprit d'obéissance qui doit être inséparable d'une bonne religieuse, je suis assuré que le temps qui est porté par mon ordonnance ne se passera point que vous n'y ayez signé fort sincèrement et que vous n'ayez douleur de ne l'avoir pas fait plus tôt. Mais pour cela, il faut mettre toute prévention et tout esprit de parti sous les pieds et se tenir dans les grandes maximes que les véritables fidèles ont toujours suivies. C'est de quoi je prie Dieu, ma chère sœur, qu'il vous fasse la grâce, et à moi de le voir.

H. Archevêque de Paris.

De l'indifférence

Je reçus ce billet par la mère supérieure qui me l'apporta tout ouvert et me dit que je ne devrais pas faire de difficulté de promettre à Monsieur de Paris ce qu'il me demandait, que cela ne m'engageait à rien. Mon embarras augmenta depuis ce billet, voyant bien que l'on voulait m'engager à quelque chose. J'étais en grande peine sur

cela. Je dis à la mère supérieure, qui me demandait réponse, que je ne la pouvais donner sur-le-champ et que je voulais prier Dieu sur cela. C'était la veille du Saint-Sacrement[680] que je voulais passer dans le repos et ne me point inquiéter pour mieux prier Dieu. Le jour de notre grande fête[681], je ne fus pas si en repos que je le pensais, car la crainte de mal agir dans cette affaire m'occupait beaucoup et me donnait bien des pensées. Je croyais de faire mal de refuser l'offre que l'on me faisait pour communier, parce que je craignais de faire du scandale plus grand que celui de Pâques. Il m'était arrivé, qu'après que j'eus vu le mandement, je me résolus de prier Dieu plus que jamais et tout de nouveau et de suspendre toutes mes résolutions à ne point signer jusqu'au temps qu'il en fallait donner sa dernière résolution. C'était devant que de rien savoir de ce nouveau dessein que j'avais pris cette résolution, de sorte que je crus pouvoir promettre que je ne me déterminerais pas pour la signature devant le temps prescrit. Je n'étais pas en peine non plus de promettre que je m'éloignerais du respect humain et des autres conditions que Monseigneur l'archevêque nous demandait, mais bien de promettre l'indifférence que je ne pouvais pas avoir, que je serais assurée qu'il y avait du péché à signer le formulaire. Je me souviens aussi que Monseigneur l'archevêque nous avait demandé la même chose l'année précédente, en nous commandant de signer en suite de son mandement et que l'on avait accepté ces conditions et même l'indifférence sur laquelle j'avais eu de la peine ne la pouvant avoir, ce que l'ayant dit à la mère Agnès, elle m'avait dit que l'on ne la pouvait pas avoir. Cela ne laissa pas d'avoir son effet et l'on communia durant ces six semaines encore.

Je me résolus donc de faire un billet à Monseigneur l'archevêque dont je n'ai plus la copie, l'ayant envoyée à nos amis. Il était à peu près en ces termes : « Je promets à Monseigneur l'archevêque que je ne me déterminerai point pour la signature avant les trois mois »; que je renonçais à tout respect humain, à toute préoccupation, et à tout attachement qui me peut empêcher de connaître la vérité ou la volonté de Dieu, j'ai oublié laquelle des deux. Mais pour ce qui était de l'indifférence, que je ne la pouvais avoir tant que je croirais qu'il y aurait du péché à signer, ne pouvant être indifférente à offenser Dieu, que je l'assurais sincèrement que c'était cette seule raison qui m'en empêchait.

Je signai ce papier et écrivis à Monsieur de Paris pour l'assurer encore de la sincérité de mes sentiments et que je n'avais nulle autre vue dans l'affaire de la signature que l'affaire de mon salut. Je n'en ai pas gardé copie. L'on me dit pour réponse qu'il me mandait, qu'il me viendrait lui-même dire sa réponse, que ce serait pour le dimanche prochain, qui était celui dans l'octave du Saint-Sacrement.

Il vint, comme il me l'avait dit, et me dit avec douceur qu'il ne pouvait pas m'accorder la sainte communion, si je ne lui promettais que je serais dans la disposition qu'il m'avait mandée. Je lui dis que ma peine était sur l'indifférence que je ne pouvais lui promettre, croyant faire mal en signant. Il me dit que je ne l'entendais pas et s'en expliqua d'une manière qui me fit voir que je le pouvais. Ce qui me souvient fut que si, après m'être mise devant Dieu avec humilité et sans prévention de ne vouloir pas signer, parce que autrement je me rendais incapable de connaître sa volonté, et que, si après

[680] Il s'agit de la Fête-Dieu, célébrée le jeudi qui suit la Sainte-Trinité. Elle commémore la présence réelle du Christ dans l'eucharistie.

[681] La Fête-Dieu était particulièrement chère à Port-Royal, voué à l'adoration du Saint-Sacrement. Une gouache de Madeleine Hortemels illustre la procession du Saint-Sacrement. Elle exprime la spiritualité de Port-Royal. On y voit la procession des religieuses, cierge à la main ; les moniales portent leur scapulaire blanc à croix rouge et leur voile noir. Le voile noir marque l'attachement des moniales à leur père, saint Bernard, donc à la règle cistercienne, le scapulaire symbolise, par ses deux couleurs, le pain et le vin, la chair et le sang de Christ dont les religieuses sont les vivantes icônes.

m'être mise dans cet état, je demeurais dans la pensée de ne pas signer, *patiene*[682], je crus le pouvoir accepter et lui dis que s'il l'entendait ainsi, je voulais bien lui promettre, il me fit voir la lettre de la mère Agnès qui contenait cette indifférence[683], ce qui me fit croire la pouvoir promettre, qu'il n'était point dans mon intention de signer le formulaire ou non (mais bien de signer, s'il arrivait que l'on me présentât quelque chose qu'il fut possible de signer, ce que je croyais que Dieu pouvait permettre qui arrivât, et j'avoue que j'ai eu tort de promettre cette disposition qui n'était pas dans mon intention telle que Monseigneur l'archevêque pouvait le croire). J'étais bien résolue de ne le pas faire, et je savais bien que, demandant à Dieu de connaître sa volonté, il ne me tromperait pas, et que je devais peut-être ce respect d'accepter de prier Dieu de cette manière, sans penser qu'il prendrait davantage de cette promesse pour ses fins. Il me demanda donc ce que je voulais faire. Je lui dis que je croyais pouvoir lui promettre que je me mettais devant Dieu dans la disposition qu'il demandait, puisque la mère Agnès l'avait fait. Il me dit donc de le mettre sur la lettre de la mère, je le fis, quoique avec peine, mais je ne la pouvais bien connaître moi-même, ni voir en quoi elle consistait, parce que je voyais, ce me semblait, quelque sûreté pour le faire, puisque la mère l'avait fait. Je n'eus pas le temps aussi d'y tant penser, parce que Monseigneur l'archevêque était pressé. J'écrivis donc sur la lettre de la mère que je me soumettais sincèrement, que j'étais dans les sentiments qui étaient exprimés dans cette lettre au regard de la signature et la signais. Il ne fut pas trop satisfait de ce que j'avais mis, il eût voulu que j'eusse mis autrement, mais c'en était fait. Il me dit aussi que je l'avais bien mal écrit, que j'écrivais bien quand je voulais et qu'il croyait bien que je ne faisais pas cela trop volontiers. Il disait tout cela en riant, car il était en belle humeur ce jour-là.

Hardouin de Péréfixe et les jansénistes

Je lui dis que tout ce qui regardait la signature me faisait peur. Il me dit : « Il y a bien de quoi. » Il me parla beaucoup dans cette visite pour me porter à la signature et avec les raisons qu'il dit d'ordinaire. Il parla de Monsieur Arnauld avec son aigreur ordinaire et dit qu'il regardait ceux qui ne voulaient pas croire le fait de Jansénius après que le pape l'avait condamné, comme les ariens et les autres hérétiques que le concile de Trente a condamnés. Il me dit que ces Messieurs avaient d'étranges opinions sur la grâce, qu'ils n'avaient garde de nous les avoir dites, qu'ils nous les cachaient de peur de nous faire connaître leur mauvaise doctrine, qu'il voulait que je lui promisse que j'entendrais les personnes qu'il me voulait envoyer pour m'instruire sur cela, dont il voulait être l'un, et comme je n'avais entendu qu'un parti jusqu'à cette heure, il ne désespérait pas que je ne pus être persuadée du contraire, et qu'il se voit en Sorbonne souvent des personnes qui avaient été les plus persuadées d'une opinion lorsqu'elles n'ont entendu qu'un parti, et entendant le contraire, elles s'y attachent plus fortement qu'à la première. J'eus bien peur de m'être engagée d'écouter ces personnes qu'il devait envoyer, n'ayant point répondu lorsqu'il m'en parla. Je craignais de m'exposer à leur séduction, mais Dieu n'a pas permis que j'aie vu personne, ni lui aussi depuis cette visite. Il était en belle humeur ce jour-là, il ne me parla point du refus que j'avais fait de signer, après qu'il avait pris la peine de venir exprès. Il parla de l'*Apologie* que l'on avait faite pour nous[684], où l'on parlait de lui, de quoi à ce qu'il disait, il ne se mettait

[682] Avec patience, du latin *patienter*.
[683] Il montra également cette lettre à la sœur Anne-Eugénie de Boulogne.
[684] Il s'agit de l'*Apologie pour les religieuses dePort-Royal*, ouvrage collectif d'Antoine Arnauld, de Nicole et de Claude de Sainte-Marthe, lancé dans le public dès février 1665.

nullement en peine, que cela ne l'égratignait pas seulement[685]. Il se mit à déplorer l'état de l'Église et la peine qu'il avait de tout ce qui se passait dans cette affaire qui le tourmentait étrangement, qu'il s'en mourrait et qu'il prévoyait avant qu'il fût deux ans d'ici, l'on verrait arriver des choses terribles, et il ajouta (ce dit-il) qu'il faille que de bonnes religieuses soient à la tête de tout cela. Il me dit encore sur les conditions qu'il me demandait pour me permettre la communion : « Ne me trompez pas. » Je lui répondis que je n'en avais pas le dessein et que, m'envoyant à Dieu pour connaître sa volonté, il ne me pouvait tromper. Il me dit que c'était à Dieu de vrai qu'il m'envoyait, et que je m'y adressasse avec grande humilité, ce qu'il me disait, faisant une action qui se rapportait aux paroles qu'il me disait.

Hardouin de Péréfixe ordonne l'obéissance

Il me dit encore que si je ne voulais pas signer après le temps donné pour cela, il faudrait bien qu'il obéît aux ordres du pape, et qu'il me jetterait dans le grand, je crois qu'il voulait dire dans le grand nombre de nous qu'il prévoyait bien qui ne signerait pas. Il ne parlait plus par menaces mais de sang froid qui ne promettait que mieux que l'on devait souffrir. Il me parla fort doucement ce jour-là et avec bonté, il m'appela sa pauvre enfant et me pria d'une manière qui ne convenait point à une personne de sa condition et du rang qu'il tient et qui me surprit, et me dit avec instance qu'il me priait de signer et qu'il se mettait à mes pieds pour m'en conjurer. Je fus si surprise de ce discours que je n'y fis point de réponse, que ce qu'il parut de mon étonnement. Je lui demandai un confesseur. Il me demanda qui je désirais et lui nommai le vicaire de Saint Médard[686]. Je ne puis assez admirer la Providence de Dieu pour moi de m'avoir fait voir cet ecclésiastique déjà une fois, par l'occasion que j'ai dite ci-dessus, car j'aurais été étrangement empêchée pour demander quelqu'un qui me pût confesser sans me bien inquiéter pour n'avoir pas eu de confiance en ceux que l'on m'aurait donnés, et n'ayant pas la liberté de demander ceux que j'aurai désirés. Je le demandai donc et dis que je l'aimais autant qu'un autre, et que Monsieur Chamillard m'avait dit que l'on l'offrait à celles de nos sœurs qui le désiraient. Je dis cela d'une manière assez indifférente, de peur qu'il ne crût que je le souhaitais plus qu'un autre, ce qui était vrai, et j'avais grande crainte qu'il ne me l'accordât pas. Monseigneur l'archevêque me dit que cet ecclésiastique n'était pas trop satisfait de ma docilité (c'est qu'il lui avait fait rapport de ce qui s'était passé dans la visite qu'il m'avait faite, et lui avait dit l'opposition que j'avais à la signature, comme l'improuvant afin de mieux faire son personnage, car ce bon prêtre en fait deux, ce qu'il croit pouvoir faire pour servir les âmes). Il me dit qu'il me

[685] L'*Apologie* réédita la lettre publique en date du 12 avril 1664 qu'Henri Arnauld, évêque d'Angers, avait adressée à Hardouin de Péréfixe. La conclusion de la lettre est particulièrement révélatrice de l'état d'esprit du réseau janséniste. Henri Arnauld offre à l'archevêque et au public la vision d'une communauté édifiante. Le courage et le désintéressement, dispositions si rares dans ce siècle, règnent à Port-Royal, monastère exemplaire où des religieuses scrupuleuses refusent de porter atteinte à la sincérité. Henri Arnauld en appelle au sens de la justice et de l'honneur d'Hardouin de Péréfixe, qui ne saurait endosser la fonction de persécuteur. De façon prémonitoire, dans un élan passionné, Henri Arnauld le décrit tel qu'il apparut aux religieuses : « Car il faut être possédé d'une passion aussi aveugle et aussi envenimée, qu'est celle de ces personnes, pour pouvoir s'imaginer qu'un Archevêque de Paris s'abaisse si indignement, que de vouloir bien asservir sa dignité aux passions injustes de ces hommes violents ; qu'il emploie à détruire l'ouvrage de Dieu, le pouvoir de sa Charge qu'il a reçu pour édifier ; qu'il commence son administration par le renversement d'une Maison sainte des plus religieuses et des mieux réglées de son Diocèse ; que de Père qu'il est par sa Charge, il en vienne, pour user du terme si ordinaire à saint Grégoire, le tyran et le persécuteur de ses filles ; qu'il se rende l'homicide de ses enfants ; qu'il déchire ses entrailles de ses propres mains ; et qu'au lieu d'imiter l'un de ses prédécesseurs qui mit sa gloire à justifier et à défendre ces innocentes calomniées, il les veuille sacrifier à la haine opiniâtre et si criminelle de leurs ennemis. »

[686] La sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly réclama également ce prélat, sans succès.

l'enverrait, mais il me dit, comme s'il en eût quelque défiance : « Mais que vous a-t-il dit lorsque vous lui avez parlé ? » Je lui dis : « Des choses horribles, Monseigneur, que l'on doit faire à ceux qui ne signeront pas. » Il releva cela : « Des choses horribles, en effet. » Je lui dis cela seulement ne pouvant pas lui dire autre chose de cet entretien, et qu'il était qu'il m'avait dit les choses dont l'on disait que l'on nous punirait si nous ne signions pas. La mère supérieure lui demanda si je communierais plus d'une fois, ce qui me surprit et me choqua tout à fait. Cette bonne mère témoignait par-là n'être pas trop aise que Monseigneur l'archevêque me permît de communier, et elle n'était pas bien aise aussi de la manière dont j'avais fait cette affaire d'indifférence qu'elle m'a reprochée plus d'une fois, et admirait, disait-elle, la patience de Monseigneur l'archevêque à ne m'en pas dire davantage. Je crois qu'il ne le voulut pas faire, afin de me mieux tromper et de ne me pas donner lieu de soupçon et de me dédire. Il lui répondit que je communierais autant qu'elles et demanda combien elles le faisaient à quoi elle répondit. Mais, soit par sa façon, ou par ce qu'elle dit encore, dont je ne me souviens pas, cela fit qu'il dit que mon confesseur en jugerait, selon que je serais pour la signature et puis il dit encore qu'il ne me le permettait que pour un mois et qu'il viendrait lui-même pour voir le profit que j'en ferais sur l'affaire de la signature. Que selon cela, il me l'ôterait, ou me l'accorderait encore. J'avoue que je fus fort humiliée du procédé de cette mère, qui apparemment eut bien voulu être ma directrice sur les communions. Monseigneur l'archevêque voulut se charger lui-même d'envoyer le confesseur, parce, dit-il, qu'il lui voulait parler devant. Il fut quinze jours sans l'envoyer, je ne sais si ce fut qu'il l'oublia, ou si ce fut exprès, mais, quelques jours après, voyant qu'il ne l'envoyait pas, je commençai à me mettre en peine, et m'imaginai que cet ecclésiastique ne voulait pas peut-être venir et qu'il était surpris que j'eusse fait ce que j'avais fait après avoir dit que je ne signerais jamais. Je pensai aussi que Monseigneur l'archevêque ne se mettrait pas en peine de me l'envoyer, qu'il lui suffisait d'avoir ce qu'il avait demandé, dont il profiterait pour tourmenter nos sœurs que j'avais su qui n'avaient pas voulu rien faire sur cette indifférence.

Souffrances spirituelles et solitude

Sur cela, il me vint un scrupule et une crainte terrible d'avoir offensé Dieu, par ce que j'avais fait, ce qui me réduisit dans une extrême angoisse et dans un tel état d'obscurcissement et de troubles, dans l'impuissance de me pouvoir éclaircir et soulager dans cette peine, qui fut plus grande que celles que j'avais souffertes lorsque j'étais dans l'attente de M. de Paris pour la signature, parce que c'était une faute qui était faite, que je ne savais que faire. Ce fut en cette occasion que j'éprouvai, plus que je ne l'avais encore fait, les duretés et l'extrémité de l'état de prison où j'étais réduite, où je n'avais pas le moyen de dire un mot à personne du monde pour m'éclaircir dans une peine telle que celle où je me trouvais, ne pouvant porter la vue que j'avais de la faute que j'avais faite, qui peut-être me séparait de Dieu, ce qui me réduisit dans un tel état que je me fis peur à moi-même, et me vis dans le péril du désespoir, ce qui me fit résoudre, voyant ma peine plus forte que moi, de faire ce que j'avais su d'un ermite, qui après avoir fait un crime, fut tenté de désespoir, et que, voulant tenter le démon qui lui inspirait, se dit à soi-même qu'il ne l'avait pas fait et fit comme il avait accoutumé, et je me souvins que M. Singlin[687] m'avait dit une fois cet exemple dans une occasion. J'en passai ma peine et ma crainte à Dieu et le priai qu'il me permît d'en faire de même de cette faute que je

[687] Antoine Singlin (1604-1664) devint le supérieur des deux Maisons de Port-Royal en 1656. Il vécut caché les trois dernières années de sa vie.

ne pouvais voir sans un trouble extrême et qui me mettait dans une extrémité que je ne pouvais répondre de ce qui me pourrait arriver.

Je demeurai plus en paix, et il me vint quelque vue de ma faute qui me la fit voir moindre, mais j'avais toujours l'esprit dans l'agitation et je souhaitais extrêmement de voir cet ecclésiastique. J'avais pourtant pensé qu'il fallait attendre ce que ferait Monsieur de Paris et j'étais dans l'incertitude si je ferais bien de presser pour cela, croyant qu'il fallait attendre le moment que la Providence avait marqué. J'avais bien de la défiance de la part de Monsieur de Paris et crus qu'il y avait bien des mystères à cette affaire. Je le témoignai à la sœur économe à laquelle je disais quelquefois quelques mots et lui dis ma défiance que je crois qu'elle ne manqua pas de dire à la mère, qui s'en mettait en peine aussi, et m'avait offert d'écrire à Monseigneur l'archevêque pour le faire souvenir. Je la priai de ne le pas faire, ne voulant pas presser. Je recommandai toute cette affaire à la Sainte Vierge et la priai que ce ne fût pas d'autre ecclésiastique que celui que j'avais déjà vu qui me vînt confesser. Enfin, comme je vis que cela était si long, je crus qu'il valait mieux hasarder d'écrire à Monsieur de Paris pour le demander, comme s'il eût oublié à l'envoyer. Je le suppliai donc de trouver bon que je le fis souvenir de l'envoi et que j'avais nécessairement besoin de voir quelqu'un, que s'il désirait encore savoir ma disposition sur ce qu'il avait désiré de moi, celui qu'il m'enverrait lui pourrait mieux dire que moi-même, quand je lui aurais parlé. Il m'envoya donc ce bon prêtre.

Confession et communion

Ce fut le samedi vingtième de juin 1665 et lui, fit donner un ordre pour me venir confesser par Monsieur de Saint Nicolas[688] et aussi de l'aller trouver devant que d'y venir, ce qu'il fit. Monseigneur l'archevêque lui montra la lettre de la mère Agnès sur laquelle j'avais signé, ce qu'elle y avait mis en demandant les saints sacrements. Le bon prêtre fut ravi de la lettre, n'y voyant rien que d'admirable, comme en effet elle l'était. Ce n'est que l'abus que l'on en a fait qui a été très fâcheux. La mère m'a dit comme elle l'entendait, qui était ce que j'entendais aussi en promettant cette indifférence, et en cette manière il n'y avait pas de mal de la promettre, et il était difficile de deviner l'intention de ceux qui nous le demandaient pour s'en garantir. Ce bon ecclésiastique montra son ordre à la mère, j'eus une grande joie lorsque l'on me vint quérir pour y aller et d'avoir la liberté de dire ma peine, ce que je fis. Il me remit toute, et m'assura que je n'avais pas mal fait, et que je ne le pouvais faire, faisant ce que la mère avait fait. Je lui dis que je ne pouvais me mettre devant Dieu, dans les intentions que Monseigneur l'archevêque m'avaient dites, ni me tenir dans cet état de suspension[689] pour ne point penser à la signature, parce que je ne pouvais perdre de vue le péril qu'il y avait de la faire. Il me résolut[690] sur tout cela et me dit de ne me point mettre en peine et que, si je n'avais pas changé de disposition, lorsqu'il serait temps de parler, je le dirais franchement.

Enfin, il m'ôta ma peine, il me confessa et me dit de communier le lendemain et dans ensuite selon ma dévotion. Ce fut le vingt et unième de juin, justement à la fin des dix mois qu'il y avait que Monseigneur l'archevêque nous l'avait interdite, qui fut le 21 août 1664. Je communiai encore le jour de saint Jean-Baptiste. Je n'ai communié que ces deux fois.

---

[688] Il s'agit du curé de Saint-Nicolas, grand vicaire de l'archevêque de Paris, qui avait remplacé Louis Bail tombé en défaveur.
[689] État d'incertitude.
[690] Il m'éclaircit.

Des rumeurs

Ce bon ecclésiastique me dit des nouvelles de nos amis, et que, s'il avait vu quelqu'un, il m'en eût apporté de plus particulières. J'eus une joie incroyable de cette bonne nouvelle et de ce qu'il leur dirait des miennes. Il arriva que, dans l'attente où j'étais que Monseigneur l'archevêque le devait envoyer, je mis par écrit quelque chose dont je me voulais souvenir pour lui dire, et, entre autres, toutes raisons qui m'avaient fait rendre à faire ce que j'avais fait et la copie du papier que j'avais fait sur les demandes de Monseigneur l'archevêque et diverses autres choses dont je m'étais pu aviser pour lui dire ce qui n'était que comme un agenda, la joie où j'étais d'espérer qu'il leur dirait mon état et l'impuissance où j'étais de leur pouvoir écrire, car cette occasion, ce jour-là, de peur de donner du soupçon si je fusse sortie du parloir pour y retourner, fit que je lui passai tous ces brouillons pour les leur faire voir et y apprendre ce qu'ils pouvaient de mon état, quoiqu'ils fussent en mauvais ordre, il voulut bien s'en charger, et je le priai de leur dire encore ce qu'il voudrait de ma disposition, ce qu'il fit, et ces Messieurs eurent la bonté d'en avoir de la joie, n'ayant point ouï parler de moi depuis que j'étais entrée dans cette Maison, sinon le bruit qui avait couru que je signerais. Je priai donc ce bon ecclésiastique de parler pour moi à Monseigneur l'archevêque, car il m'avait dit qu'il lui allait rendre compte de son voyage. Je lui donnai toute liberté de se servir de ce que je lui avais dit de plus secret pour le persuader que j'étais tout à fait dans l'impuissance de rien faire pour la signature. Il me promit de le faire et de bonne sorte. Il le fit comme il me l'avait promis, et je lui dis l'état de peine où j'étais, dont il fut touché lui-même lorsque je lui dis, et le péril où j'étais de demeurer malade et d'être en péril d'en mourir, ou que mon esprit souffrirait quelque altération, dans l'angoisse où je passai ma vie, dans la crainte extrême d'offenser Dieu par la signature, et dans une solitude qui n'avait nul soulagement ni divertissement, ne voyant que des personnes qui ne me faisaient qu'affliger de plus en plus. Je lui demandai s'il ne s'apercevait point qu'il y eût quelque altération à mon esprit, et que je croyais y avoir quelque chose d'extraordinaire après y avoir souffert de si grandes angoisses. Il se sourit et me dit qu'il ne voyait point cela, mais bien que j'étais en danger de tomber malade et que ma tête pourrait souffrir par des vertiges. Je lui dis qu'il me prenait souvent des étourdissements qui en pourraient bien être le commencement. Je lui dis aussi que j'avais été réduite à demander à Dieu plusieurs fois qu'il me fît mourir comme une grande grâce, ou qu'il me fît perdre l'esprit[691], afin de n'être plus en état d'offenser Dieu par la signature dont on me faisait une si étrange instance. Cela lui fit pitié, et il me promit d'en parler à l'archevêque, comme il le fit, en sorte que Monseigneur l'archevêque lui témoigna en avoir de la peine, et dit, comme s'il l'eût ignoré, après ce que je lui en avais tant mandé, s'il était vrai que je souffrisse. Il le pria de faire tout ce qu'il pourrait pour ma consolation, qu'il me vînt voir autant qu'il le jugerait nécessaire et que je le désirerais, quand ce serait tous les jours, et qu'il me dit de ne me mettre point en peine, que je priasse Dieu pour lui et qu'il m'enverrait bientôt à Port-Royal des Champs.

Cet ecclésiastique revint au bout de huit jours et m'apporta les réponses de mes billets que j'avais envoyés à nos amis, où ils avaient vu ce que j'avais fait sur l'indifférence, où ils eussent voulu que je n'eus point eu de part, quoiqu'ils comprirent bien que je n'avais pas eu intention de signer simplement le formulaire, mais bien de n'être pas dans l'entêtement que l'on nous croyait de ne vouloir pas faire une chose qui serait faisable, que j'avais espéré inutilement et sans apparence ni espérance que cela

[691] Ces considérations rejoignent celles de Marie-Charlotte Arnauld d'Andilly.

pouvait être. Ils me le mandaient et la manière dont je me devais expliquer encore à Monseigneur l'archevêque, afin que l'on n'abusât pas de ce que j'avais promis, pour maltraiter encore mes sœurs, et me mandèrent que l'on donnerait le même avis à la mère, si l'on avait quelque voie pour le pouvoir faire secrètement, et qu'elle avait cessé de communier, ayant su que l'on se servait de ce prétexte pour tourmenter nos sœurs qui ne voulaient pas faire ce qu'elle avait fait et qu'elle avait dit qu'elle voulait demeurer dans la privation de la communion, puisqu'elles y étaient et qu'elle ne se séparait jamais d'avec elles. Ce bon ecclésiastique me dit aussi ce que Monseigneur l'archevêque me mandait, et m'assura qu'il lui avait parlé pour moi, d'une sorte qu'il n'attendait rien de moi pour la signature, ce qui me satisfit tout aussi bien que l'espérance d'aller bientôt à Port-Royal des Champs. Je commençai de ce jour à respirer et à n'avoir plus d'angoisses ni de peines. Je n'eus plus qu'à remercier Dieu de la conduite de sa Providence sur moi pour tous les secours qu'il m'avait donnés dans le temps où j'en avais plus de besoin, et par une voie que je n'eusse jamais su espérer. Je me trouvai d'autant plus obligée à l'en remercier et à lui témoigner une reconnaissance qui doit durer autant que ma vie, que j'étais, lorsque tous ces secours me sont venus, dans un état que je voudrais pouvoir mieux exprimer que je ne fais, quoique je croie devoir en dire ce que je pourrai, à la gloire de sa grâce, et pour m'être une preuve, et à tous ceux qui verront cette relation, que Dieu est véritable dans ses promesses de n'abandonner jamais ceux qui mettent toute leur espérance en lui. Il a permis que j'aie été réduite dans un état d'abandon de toutes sortes de secours durant un si long temps, et sans en attendre ni espérer de personne tant que je ne voudrais pas signer. Et cet état m'était si pénible, lorsque je le regardais en lui-même et dans ses suites, que je croyais qu'il serait impossible que je ne mourusse de cette peine, ou que je n'en perdisse l'esprit, avant qu'il fût temps de dire ma résolution sur la signature du dernier formulaire du pape. Cependant, dans cette vue si pénible de mon état présent et à venir, Dieu m'a soutenue dans l'espérance seule de sa miséricorde, et par la foi qu'il me donnait qu'il n'abandonnerait jamais ceux qui mettaient leur ferme espérance en lui. Quelquefois, je me trouvais dans un état que cette pensée même ne m'était pas présente, je me trouvais dans un état de peine plus grand une fois que l'autre. J'avais mis ces paroles de l'Ecclésiaste, 33-1 : *Timenti dominum non occurrent mala, sed in tentatione Deus illum conservabit et liberabit a malis*[692] au bas de notre crucifix. Je lisais cette sentence pour me consoler et pour me fortifier dans ma peine, et elle m'a fait la grâce qu'elle a toujours fait cet effet et me fortifiait tout à fait. Je la lisais dans mes plus grandes peines, ce qui me les rendait plus supportables. Après donc que j'eus vu les lettres de nos amis de conscience, je me mis à penser comme je pourrais faire ce qu'ils me conseillaient, à quoi j'étais ravie de me rendre, pour réparer la faute que j'avais faite, et j'admirais la différence de ces personnes si charitables et si éclairées, combien elles sont rares et quelle différence d'eux à ceux que j'avais vus depuis que j'étais sortie de chez nous. J'étais assez empêchée comme je pouvais faire de peur de donner du soupçon à mes hôtesses, que le confesseur que je voyais était notre ami particulier, et qu'il me donnait ces avis. Il plut à Dieu de m'y donner ouverture par ce que je vais dire.

Retour possible à Port-Royal des Champs

La mère supérieure me dit, m'étant venue voir, que la mère Agnès avait demandé à Monseigneur l'archevêque qu'il nous envoyât avec elle à Port-Royal des Champs pour

[692] Ecclésiastique (*Siracide*) : « À celui qui craint le Seigneur le malheur ne surviendra pas, mais s'il est éprouvé il sera délivré (*Si* 33, 1). »

y conférer sur ce que nous aurions à faire sur la signature du dernier formulaire, et que Monseigneur l'archevêque le voulait bien, et ne jugeait pas à propos que ce fût au monastère de Paris, parce que les sœurs qui avaient signé étant en repos, il ne les fallait pas aller troubler. Environ ce temps, il me vint une envie tout à fait grande d'être avec quelqu'une de nos sœurs, ne pouvant, ce me semblait, plus porter la peine d'être seule dans les agitations que j'avais eues, et c'était aussi que j'avais ouï dire quelque chose qui me donnât lieu de l'espérer, je m'offris à Dieu par les prières de la Sainte Vierge, et je lui promis de dire neuf fois tous les jours le *Magnificat,* et il est arrivé que par la bonté de Dieu, et les prières de la Sainte Vierge, je suis sortie de Sainte-Marie le mercredi dans l'Octave de la Visitation, et j'ai été réunie à toutes nos sœurs le samedi dans la même Octave de cette fête. Elle me demanda si je n'étais pas aussi de l'avis de la mère Agnès, et si je ne ferais pas toujours ce qu'elle ferait. Je lui dis que je serais toujours du sentiment de la mère, et qu'elle était la personne du monde pour qui j'avais le plus de respect et d'affection, et, qu'excepté la signature (ce que je croyais qu'elle supposait) je la suivrais en tout. Elle parut bien aise de cette réponse, et moi, je ne savais à quoi tendait ce qu'elle me disait, car cela paraissait plus qu'un simple entretien et elle eût eu ordre de savoir mon sentiment sans faire semblant de me le demander. Cela ne laissa pas de me bien réjouir que l'on parlait de cela. Il y a quelque temps que Mademoiselle de Lamoignon m'avait dit devant cette mère que la mère Agnès avait envie de demander à Monseigneur l'archevêque que ma sœur Angélique, ma sœur Anne-Eugénie[693] et moi, nous nous puissions voir pour conférer ensemble, à Sainte-Marie du faubourg où elle était. La mère rejeta cette fois cette proposition, disant que cela ne servirait qu'à nous fortifier les unes et les autres. Elle ne se trompait pas, c'était bien mon dessein, lorsque je verrais la mère, d'en tirer cet usage. Mais je fus bien fâchée que cette mère y était contraire et je crus que son opposition en pourrait faire changer ceux qui devaient agir dans cette affaire. Cela fut cause que je leur dis, lorsqu'elle me parla d'aller avec la mère Agnès pour cela à Port-Royal, qu'elle y était contraire, mais elle était changée sur cela et me dit qu'elle en était bien aise, c'est qu'elle désespérait, que je crois, que je fisse jamais la signature, et que c'était le moyen d'être défaite de moi, ce que je lui dis en riant. Elle m'avoua qu'elle aimait bien que chacun fût chez soi. Je l'assurai que je l'aimais bien aussi. Comme je lui demandais des nouvelles de cette affaire, en une occasion, je la trouvai en bonne humeur, elle me dit qu'il y avait des difficultés, sans me les dire, mais enfin elle me dit que nos sœurs ne voulaient pas consentir à ce voyage et n'étaient point dans le sentiment de la mère Agnès pour cela. Il me vint d'abord la pensée que c'était qu'elles croyaient peut-être que la mère avait quelque sentiment sur la signature par ce qu'elle avait fait sur l'indifférence. Cela fut cause de l'envie que j'avais de réparer ma faute en m'expliquant à Monseigneur l'archevêque et à elle, qui avait été présente lorsque je l'avais faite. Je lui dis une autre fois que j'avais bien rêvé sur le refus que nos sœurs faisaient de faire ce que la mère désirait, et que je croyais qu'elles étaient en peine sur ce que nous avions fait et, qu'assurément, c'était une faute, ne m'étant pas assez expliquée. Je lui témoignai que j'avais envie d'en écrire à Monseigneur l'archevêque. Mais elle me pria de ne le pas faire de peur qu'il sût qu'elle m'aurait dit cette nouvelle et que cela leur ôterait la liberté de ne plus rien dire. Je ne le fis pas pour ne leur pas faire de peine. Je lui en demandai encore des nouvelles, elle me dit, quelque temps après, que nos sœurs faisaient toujours difficulté de se rendre et que la mère leur avait écrit, mais que ce n'était pas pour ce que je pensais. Enfin, je pensai quelles pouvaient être leurs raisons et dis à la mère que je

[693] Il s'agit des deux captives Angélique de Saint-Jean Arnaauld d'Andilly et Anne-Eugénie de Boulogne.

croyais que nos sœurs avaient grande raison dans leur résistance, et que la mère ne pouvait savoir ce qui se passait, et que ce dessein de faire aller quarante filles à dix lieues d'ici pour conférer ensemble paraissait fort extraordinaire, que je ne pouvais pas que je ne fusse de leur avis et que je ne me misse de leur côté, ne voulant jamais me séparer de la communauté. Je leur disais cela dans la crainte que ce que je lui avais dit que j'étais du sentiment de la mère ne fît quelque conséquence au préjudice de ce que je devais à la communauté dont je ne me voulais pas séparer. Je ne doutais pas que la mère ne fût du même sentiment.

Le jour de la fête de saint Pierre et de saint Paul[694], que je ne pouvais omettre la communion, comme j'avais fait les autres fêtes qui étaient arrivées depuis le jour de la saint Jean, sous quelque prétexte de maladie, je parlai à la mère et lui dis la peine que j'avais de ne me m'être pas assez expliquée sur mon intention à l'indifférence que j'avais promise. Je lui disais cela comme par confiance et que je ne me pouvais résoudre de communier que je n'eusse écrit à Monseigneur l'archevêque pour le faire plus clairement. Elle me parla bonnement cette fois, et voulut me relever de ce scrupule par quelque explication favorable, mais je lui dis que je ne pouvais m'en assurer contre ma peine et lui dis mes raisons de sorte qu'elle s'y rendit et me dit que si je voulais écrire, elle envoyait au quartier de Monseigneur l'archevêque et qu'elle lui enverrait ma lettre. Elle m'avait dit quelques jours devant que nous partirions pour aller à Port-Royal des Champs, dans deux jours, de sorte que je pris sujet encore d'écrire à Monseigneur l'archevêque devant que de partir, pour le remercier de ce qu'il m'avait mandé par le vicaire. Voici la lettre.

Encore une lettre à Hardouin de Péréfixe

Ce 30 juin 1665

Monseigneur,

J'ai reçu de Monsieur le vicaire la bonté de votre Grandeur pour moi et la promesse qu'elle me fait de m'envoyer bientôt à Port-Royal des Champs. La mère supérieure m'a dit que ce sera dans le commencement de cette semaine. J'ai cru qu'il était de mon devoir de me donner l'honneur d'en remercier très humblement votre Grandeur, et de lui demander sa bénédiction pour faire ce voyage et rentrer dans la pratique de nos observances dont il y a si longtemps que je suis privée, et en même temps de dire à votre Grandeur la disposition où je suis, sachant qu'elle le désire, qui est que, m'étant mise devant Dieu, dans l'état autant que je l'ai pu, qu'elle m'a commandé, et considéré à quoi je m'étais engagée par la promesse que je lui avais faite, j'ai eu peur qu'elle n'ait pas bien pris mon intention, qui n'a jamais été d'être indifférente à la signature simple du formulaire, ne l'ayant jamais eu à un seul moment, en quelque état que j'aie été sur ce sujet-là, n'ayant jamais cru le pouvoir faire en conscience et par conséquent à promettre d'avoir cette indifférence, et par conséquence de la promettre. J'ai cru, Monseigneur, être obligée de m'expliquer à votre Grandeur, afin de n'être pas si malheureuse de la tromper ou de lui donner sujet de le croire, étant très éloignée de le vouloir faire, et je ne désire pas de jouir de la sainte communion que votre Grandeur ne sache encore en quelle disposition je l'ai acceptée. C'est pourquoi je n'ai plus osé la faire depuis que j'ai eu cette crainte jusqu'à ce que je sois assurée que votre Grandeur ait bien compris mon

[694] Le 29 juin.

intention, et que je sache ce qu'il lui plaira que je fasse après lui avoir dite. Car, quoique j'estime cette grâce plus que ma vie, je ne la veux posséder que par des voies justes et véritables, et je sais que c'est l'intention de votre Grandeur qui m'a commandé de ne rien faire que de sincère. C'est dans cette même sincérité et dans le très humble respect que je vous dois, que je suis etc…

Je portai cette lettre à la mère toute ouverte afin qu'elle la vît et qu'elle fût persuadée que j'agissais sincèrement, et qu'elle fût détrompée de la créance qu'elle avait que j'avais promis l'indifférence à signer simplement, ce fut aussi afin qu'elle en détrompât tous ceux à qui elle l'avait dit, car cette bonne mère voit bien du monde, des jésuites, des prêtres de la Mission et d'autres dévots de ces bonnes mères et toutes les correspondances qu'elle a des mères de leur Ordre. Ma lettre fut portée, mais Monseigneur l'archevêque n'était pas chez lui. On la laissa. Je n'en ai point eu de réponse, sinon que Monsieur du Saugey[695] quelque temps après que nous fûmes arrivées ici[696], dit à la mère prieure qu'il avait pouvoir de confesser la mère Agnès et d'autres, dont j'étais l'une, mais l'on n'y a pas pu y aller. Il dit aussi qu'elles pouvaient communier, ce qu'elles n'ont pas fait, ni moi non plus. La mère supérieure m'avait dit, devant que de partir, que Monsieur de Paris avait vu ma lettre assurément. Je demeurai en repos sur ma peine, ayant satisfait à ma conscience.

Visite de l'évêque d'Évreux : ses propos contre le jansénisme

Le jour de la Visitation de la Sainte Vierge[697], la mère supérieure me dit que Monsieur l'Évêque d'Évreux[698] lui avait dit qu'il avait envie de me voir et qu'il devait demeurer chez elles tout le jour. Je lui dis qu'il me ferait trop d'honneur. Elle me fit l'éloge de ce prélat à quoi je ne disais rien de contraire. Je me souvenais que l'on m'avait dit qu'il était fort opposé, mais l'on ne me l'avait pas fait imaginer tel qu'il était. Elle témoigna avoir envie que je le visse et me dit que leur Ordre lui avait de grandes obligations. Je lui dis donc que ce serait quand il lui plairait. Je le fus voir, je n'étais plus abattue, ni dans les angoisses où j'avais été, de sorte que j'avais assez de liberté d'esprit. Il commença par me dire que la mère lui avait dit que j'avais des doutes sur ce qui s'était passé à Rome au sujet de la condamnation des Cinq propositions sur le fait, et qu'il avait cru me pouvoir relever de cela, puisqu'il venait tout présentement de Rome et avait entretenu le pape sur ces affaires : qu'il n'y avait rien de secret, que tout s'était passé dans toutes les formes, et après avoir fait des jeûnes, des prières, etc.[699] J'ai oublié bien des choses qu'il me dit, j'y fus, je crois, une heure entière, ce que je me souviens est que le Saint Esprit conduit tellement le pape en ces sortes d'affaires qu'il ne manque point à donner un jugement juste. Il m'en dit un exemple, dont je me souviens : qu'ayant à parler au pape de quelque affaire, il l'avait trouvé tout prévenu contre cette même affaire et prenait le parti contraire. Qu'il en avait parlé à quelque personne (il me semble que c'était à un religieux), qu'il lui dit qu'il eût patience, que le

[695] Nouveau confesseur des religieuses imposé par Hardouin de Péréfixe. Sainte-Beuve le décrit ainsi : « Au-dedans, on avait donné aux religieuses pour confesseur un prêtre né en Savoie, jeune et rude, dénué de lumières et d'expérience, le sieur Du Saugey ; sans être précisément méchant, il fit du mal, et exagéra ses ordres plus qu'il ne les tempéra. On ne laissait pas de le tromper (Sainte-Beuve, *Port-Royal*, *op. cit*., t. II, p. 750). »
[696] À Port-Royal des Champs.
[697] Elle se fête le 31 mai et clôt le mois marial.
[698] Il s'agit de Louis Cauchon Maupas du Tour qui fut évêque d'Évreux de 1664 à 1680. C'était l'aumônier d'Anne d'Autriche.
[699] Allusion aux rumeurs propagées par les jansénistes ; selon eux, le pape avait été abusé.

pape était homme et par conséquent capable de cette prévention, mais qu'il verrait, lorsqu'il serait temps de prononcer sur cette affaire, que le Saint Esprit l'éclairerait, ce qui arriva comme il lui avait dit, il conclut en faveur de la justice. Il dit encore qu'il y en avait plusieurs exemples, que, pour l'affaire de Jansénius, le pape lui avait dit avoir éprouvé en cette occasion l'effet de la promesse de Dieu. J'ai oublié ses vrais termes, c'est ce me semble ce que j'ai vu imprimer dans quelques cahiers. Il me demanda les raisons pourquoi je ne voulais pas signer. Je lui dis pour ne pas pouvoir faire un mensonge et porter un faux témoignage, un parjure et un jugement téméraire. Il me dit que j'accusais donc le pape et mon archevêque de faire ces crimes, ou de me les vouloir faire faire. Je lui dis que je ne jugeais point de leurs intentions, mais que je ne pouvais faire ce qu'ils me commandaient sans faire ces crimes. Il insista fort sur ce que je craignais de juger un homme et que je jugeais le pape et les évêques, et tout ce que je disais, il le rapportait à cela, avec une aigreur et une chaleur où il se mit tout à l'heure. Il me dit bien des choses pour me persuader de l'obligation que j'avais d'obéir. Il me cita des conciles et des ordonnances des papes et bien des choses que j'ai oubliées. Je l'écoutai sans rien dire, j'étais bien instruite des choses qu'il disait, qui étaient toutes des plus grossières raisons des jésuites. Cela fut, je crois, cause que, voyant que je ne lui disais rien sur ce qu'il disait, il changea de discours et me dit qu'il voyait bien que je n'étais pas pour me persuader par la science, qu'il aimait mieux me parler plus familièrement. Je lui dis que je n'entendais rien à ces sciences, que j'étais fort ignorante. En effet, il me dit entre autres choses, après avoir parlé de Monsieur d'Ypres indignement, qu'il avait souillé la doctrine de saint Augustin, qu'il détruisait la foi qui nous apprend qu'il y a un Dieu, puisqu'il lui ôtait la miséricorde, et qu'il avait soumis son livre au pape, mais c'était à savoir s'il l'a fait sincèrement. Il le faut croire puisqu'il le dit, que de cent vingt évêques qu'il y avait en France, il y en a cent qui en doutent, que nous n'avons point de saints dans notre parti, ce sont ses termes, mais eux, ils ont saint François de Sales, feu Monseigneur l'évêque de Pamiers[700], Monsieur Vincent, Monsieur Olier[701] qui était des plus saints, que Dieu permettait toujours par sa Providence qu'il y eût des saints qui fussent, en même temps que des hérétiques semaient leur doctrine, afin de les combattre. Il en dit quelqu'un, et qu'il était arrivé que durant que Monsieur d'Ypres faisait son méchant livre, qu'il souillait la doctrine de saint Augustin, saint François de Sales était en Savoie qui combattait cette méchante doctrine dans le livre de *l'Amour de Dieu*, et les autres qu'il a faits dont on avait fait un extrait pour faire voir l'opposition de la doctrine de saint François de Sales à celle de Monsieur d'Ypres : que cet extrait était un petit livre qui se vendait dix sols, que saint François de Sales avait fait quantité de miracles. Je crois qu'il me dit aussi que nous n'avions point de saint qui en fît, mais je ne puis l'assurer, ayant bien oublié ce qu'il me dit. Je lui dis que Madame la douairière d'Orléans avait dit que Monsieur d'Ypres en a faits. Il s'échauffa étrangement et dit qu'il n'y avait rien de si assuré que les miracles de saint François de Sales, mais que pour Monsieur d'Ypres, il était assuré qu'ils étaient faux. Il dit cela dans une colère et une aigreur qui me fit souvenir que l'on m'avait dit que ce prélat était des plus emportés. Je vis bien qu'il était très vrai, par ce qu'il dit, et la manière dont il le dit, car il frémissait de dépit à des endroits de ce que je lui disais, ce que je faisais assez librement, l'impatience et un peu de colère de ce qu'il disait m'y

[700] Henri de Sponde (1568-1643), évêque réformateur qui convertit de nombreux protestants.

[701] Jean-Jacques Olier, dit monsieur Olier (1608-1657), est le fondateur des prêtres de Saint-Sulpice. Il était hostile au jansénisme. En effet, un prêtre de Saint-Sulpice, l'abbé Picoté, avec l'appui d'Olier, refusa l'absolution au duc de Liancourt, ami de Port-Royal. Antoine Arnauld répondit par sa *Lettre d'un docteur de Sorbonne à une personne de condition*, datée de février 1655.

portaient malgré moi. Il me voulut encore persuader par quantité de choses qu'il me dit, qui étaient au désavantage des amis, que c'étaient des gens qui se traitaient bien, qui condamnaient tout le monde, qu'on n'en voyait point dans les missions, et dans les occasions pour faire quelque chose pour le prochain, que Monsieur Singlin qui prêchait la pénitence aux autres ne la pratiquait pas trop bien, qu'il se faisait débotter par un gentilhomme et recevait de lui sa chemise blanche, et même me conta l'histoire que je ne mets pas ici. L'on a fait ces contes ailleurs qui seront écrits en leur lieu. Il dit que ces Messieurs attiraient tout le monde à force d'argent, que Monsieur Singlin avait offert aux Ursulines de Magny une somme considérable, pourvu qu'elles voulussent prendre sa conduite, ce que ces religieuses avaient refusé d'accepter, aimant mieux souffrir que de se mettre dans ces malheureuses maximes, quoiqu'elles fussent très pauvres, et que Dieu les avait assistées par Monsieur de Saveuse[702] pour récompense de leur fidélité. Il dit encore quelques rencontres qu'il avait eues ou d'autres avec des jansénistes dont il n'était pas édifié et les disait hypocrites. Je me mis à rire de ce qu'il en disait et lui dis quelque chose qui témoignait n'en faire nul état, ce qui était vrai, et j'étais étonnée de son procédé et de la faiblesse des raisons dont il se servait pour me persuader que ces Messieurs n'étaient pas tels que je les pouvais croire. Je lui dis que, si l'on prétendait me faire perdre l'estime que j'avais de ces personnes en m'en disant du mal, que cela me faisait l'effet tout contraire, et que les connaissant mieux que ceux qui m'en parlaient, je n'étais point capable de croire ce qu'ils m'en disaient, que je les honorerais toujours. Une des raisons qu'il me donna pour prouver leur hypocrisie est qu'étant en une compagnie à la campagne, où il y avait un de ces messieurs les jansénistes, que l'on y avait servi la collation et que l'on pria ce Monsieur, comme les autres, de la faire, dont il s'excusa en disant qu'il ne mangeait point hors les repas, et qu'après que la collation fut faite, et que l'on fut retourné au jardin, Monsieur le janséniste s'en alla à l'office et donna sur la tourte, sur la confiture, et ainsi du reste. Je ne pus m'empêcher de traiter cette belle raison, d'appeler les gens hypocrites, de ridicule, ce qui me fit dire en riant que cette personne avait pu avoir besoin depuis qu'il avait refusé de le faire, n'en sentant pas. Il me dit en riant aussi qu'il était vrai que l'on pourrait interpréter cette action en un bon sens. Il parla du livre *De la Fréquente communion*[703], comme d'un fort méchant livre. Je fus bien aise de lui pouvoir dire l'estime que Monseigneur l'archevêque en faisait, et qu'il nous avait dit à toutes dans notre chapitre, en présence de ses grands vicaires, en concluant la visite, qu'il l'avait lu cinq ou six fois, et qu'il était toujours meilleur après[704]. Il demeura un peu froid, et dit qu'il en avait un dans son cabinet de la première impression où il y avait bien de mauvaises choses et des passages des Pères tronqués etc. Il parla aussi du livre de *Dom Barthélemy*[705], et que c'était Arnauld qui l'avait fait, qu'il le savait de certitude, qu'il se mêlait de faire des remontrances au pape et disait cela avec mépris. Il m'exagéra la témérité, à ce qu'il disait, de ceux qui ne veulent pas croire que les Cinq propositions sont dans le livre de

[702] Charles de Saveuse était le supérieur de la Visitation de Saint-Denis. Né à Amiens en 1595, il entra en 1617 chez les carmes déchaussés. Il fut ordonné prêtre en 1626 et s'unit aux jésuites pour des missions dans les campagnes. Il prit la charge de son frère assassiné en 1629 et devint magistrat. Après avoir exercé la charge de conseiller au Parlement pendant 41 ans, il mourut le premier juillet 1670. Il se heurta à la verve des jansénistes qui le caricaturèrent, se moquant de sa vénération pour l'autorité du pape.

[703] Ouvrage majeur du Grand Arnauld paru en 1643, qui connut un vif succès. Cet ouvrage ne fut jamais condamné.

[704] On peut aussi relever le commentaire que fit Hardouin de Péréfixe au sujet de *La Fréquente communion* dans la *Relation de captivité* de la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly : « […] assurant que pour lui il estimait fort le livre de *La Fréquente communion*, qu'il l'avait beaucoup lu et y avait toujours profité, qu'il faisait état du mérite de M. Arnauld […] (Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, *Relation de captivité*, *op. cit.*, p. 49). »

[705] Ouvrage composé par Isaac-Louis Le Maistre de Sacy. Il s'agit d'une traduction et d'une compilation de l'ouvrage de Louis de Grenade. Il fut publié en 1664.

Monsieur d'Ypres, mais principalement des religieuses de Port-Royal qui ne veulent pas signer. Les autres religieuses l'ayant fait, ce qu'il disait avec emportement, et il paraissait que cela lui était insupportable que nous ne le faisions pas, s'en plaignant comme si nous les eussions offensés par-là, je veux dire tous les messieurs, les évêques. Comme je vis qu'il me voulait persuader cette fausseté et me disait de pitoyables raisons que j'ai oubliées, je lui dis le sujet légitime que j'avais d'en douter par une chose qui m'était arrivée à moi-même, je l'ai déjà mise dans cette relation, en parlant de ce que j'avais dit à Monseigneur l'archevêque, lorsque je le vis le Carême. C'est sur ce que Monsieur Arnauld m'avait dit qu'il condamnait les Cinq propositions, mais que la condamnation que le pape en avait faite ne laisserait pas de faire bien du bruit, parce que les ennemis ne manqueraient pas de les attribuer à Jansénius, et j'ajoutai à ce prélat-ci, mais non pas à Monseigneur l'archevêque, qu'elles n'y étaient donc pas, puisqu'elles n'y étaient pas encore attribuées, et que Monsieur Arnauld en avait peur, prévoyant bien ce que les ennemis étaient capables de faire. Il demeura fort froid et me dit quelques paroles que je n'ai pas retenues, mais qui témoignaient qu'il ne pouvait que dire à cette raison. Il m'exagéra ma désobéissance à ne vouloir pas signer, et les jugements que je faisais du pape et des évêques, il les voulait inférer de tout ce que je lui disais pour raison de ne pouvoir signer et quelque peine et quelques paroles que je pus dire pour lui témoigner le contraire, il le disait encore plus fortement et appuyait davantage sur cela. Il déplorait mon état et en conclut qu'il fallait mieux parler à Dieu pour moi que de me parler de cette signature. Il me congédia assez civilement. Je me mis à genoux pour lui demander sa bénédiction, il me la donna. Je le suppliai très humblement de me croire dans les sentiments de soumission et de respect que je devais au pape et aux évêques. Il me dit plus doucement qu'il le croyait bien et que c'était par scrupule de conscience que j'étais dans ces sentiments où j'étais bien mal fondée. Je quittai ce bon prélat dans la même disposition que j'y étais allée. Ce qu'il m'avait fait l'honneur de me dire ne m'avait fait nulle impression qui pût faire l'effet qu'il souhaitait, mais bien qu'il était très prévenu et tout dans les sentiments des jésuites dont il parle avec beaucoup de vénération et témoignage d'amitié. J'ai oublié de dire que je dis à ce prélat entre autres choses que ce n'était point pour la signature seule que l'on nous persécutait tant, que ce n'était qu'un prétexte que l'on prenait pour nous perdre, qu'après que l'on avait dit tous les mensonges de nous, que l'on sait assez, et que Dieu avait permis que l'on en fut détrompé par les visites que l'on avait faites chez nous, que l'on avait trouvé ce moyen pour faire réussir ce dessein. Il ne dit rien. Je lui dis encore que l'on ne devait pas trouver étrange qu'après que Dieu nous avait fait la grâce de tout quitter et nous faire religieuses, pour éviter de l'offenser, nous fussions dans la crainte de le faire plus grièvement dans cette occasion, où l'on nous fait prendre part, parce que nous sommes religieuses. Il ne disait mot à ces sortes de choses.

La présidente des Hameaux : son zèle

L'après-dîner, l'on me vint offrir d'aller avec la communauté voir ce prélat qui devait passer une heure de récréation à la grille avec les sœurs. Je fus fort surprise de cette offre dont je m'excusai assez brusquement et témoignai être plus que satisfaite de la part que j'avais eue le matin à l'entretien de ce prélat. Je crois que le sujet qu'elles eurent de me le faire fut la peur qu'elles eurent de me laisser seule avec Madame la présidente des Hameaux[706] qui avait demandé à me voir. L'on fit la même offre à cette

[706]Il s'agit de Suzanne Ardier, comtesse des Hameaux, femme d'un président de la Chambre des comptes de Rouen. Amie de la reine mère, elle était proche des jésuites. Elle avait une chambre chez les annonciades célestes de Paris où

dame qui s'en excusa aussi et dit que nous ferions notre récréation ensemble. Il fallut que ces bonnes mères en passassent par-là et nous laissèrent ensemble durant ce temps. J'avais connu la Maison de cette dame dans le monde, qui était de notre quartier et amis particuliers de feue ma mère. Elle sut que j'étais dans cette Maison, où elle avait encore entrée, le jour de la Présentation de la Sainte Vierge[707], qu'elle me voulut voir. La mère me pria de le vouloir bien et qu'elle ne le lui pouvait refuser. Je ne pus aussi le faire quoique j'y eusse de la répugnance. Cette dame est bonne, d'une humeur agréable qui craint Dieu. Nous eûmes bientôt renouvelé l'ancienne connaissance, quoique je ne me souvienne pas de l'avoir vue dans le monde, mais bien de Messieurs ses frères et Mademoiselle sa mère. La première fois donc que je la vis, elle me parla pour me persuader de signer et pour me condamner dans la résistance que je ferais pour ne le pas faire. Elle me reprochait fort que je ne voulais pas signer pour communier et sur quoi je lui disais mes raisons. Il y en eut une qui la toucha, qui était que la communion étant pour nous unir à Dieu, selon que le mot de communion signifie, l'on voulait m'obliger à faire un péché (ce que je ferais en signant) qui me séparerait de Dieu et ferait que je communierais indignement. Elle me dit ensuite de cela : « Hélas ! vous êtes bonne, vous me faites pitié », elle avait quasi les larmes aux yeux en me disant cela, ce qui pouvait être de ce qu'elle voyait que je n'avais que des raisons de conscience et je crois qu'elle perdait aussi les opinions de nous dont elle était prévenue, étant, je crois, pénitente de jésuites[708] dont elle témoigne avoir estime quoique non du père Annat, m'ayant dit que pour celui-là, elle ne le pouvait pas défendre de la sorte qu'il agissait.

J'étais malade lorsque je vis cette dame. La mère lui dit devant moi qu'elle était bien en peine où me mettre parce que j'étais dans leur dortoir. Elles n'avaient point de lieu si je devenais plus mal et qu'aussi elle craignait que l'on ne me mît en quelque lieu où je ne serais pas bien traitée comme elles eussent voulu me faire, si elles ne me pouvaient garder, et lui témoigna avoir de l'affection pour moi. Je dis à cette dame, que j'avais prié la mère de m'envoyer à l'Hôtel-Dieu ou aux Hospitalières, m'étant indifférent où je serais. Cette dame et Mademoiselle de Lamoignon[709], qui était aussi présente, prièrent la mère de ne me point rendre, mais de me mettre dans une chambre où j'étais alors, qu'elles gardaient pour s'il leur venait de la petite vérole, afin que je ne changeasse point de Maison et pour retourner dans la nôtre. La mère s'y accorda de bonne grâce, et me témoigna de l'affection en cette occasion, et celle de sa communauté. Il est certain qu'elles eurent bien du soin et de la charité pour ce qui regardait mon corps, ce qu'elles me faisaient gratuitement, n'ayant point reçu de pension pour moi durant que j'ai été chez elles, ce que je leur ai souvent demandé, elles me témoignaient ne s'y pas attendre et qu'elles m'assistaient de bon cœur. Je faisais ce que je pouvais pour leur en témoigner ma reconnaissance par mes paroles et mes offres de travailler pour gagner au moins quelque petite chose en travaillant pour la communauté

---

la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly était captive. Elle avait rendu visite à la mère Angélique de Saint-Jean, chez les annonciades célestes, lors du carême. Madame de Rantzau, la mère supérieure, assista à cet entretien. L'éventuelle signature de la sœur Le Conte fut évoquée par madame des Hameaux : « […] Madame des Hameaux me dit devant deux des Mères (car je ne lui parlais pas seule) qu'elle avait appris que la Mère prieure, qui était à Montorgueil, était résolue à signer et avait demandé à le faire, mais que M. l'Archevêque avait voulu qu'elle prît encore du temps pour y penser. […] Mais, pour revenir à Madame des Hameaux, elle ajouta sur ce sujet de la Mère prieure : J'attends qu'elle ait signé pour m'aller moquer d'elle, d'avoir tant fait la forte, et puis elle y vient comme les autres ! Ce discours était trop sincère (*op. cit.*, p. 172-173). »

[707] Le 21 novembre.

[708] Effectivement, elle était liée avec les jésuites.

[709] Les Lamoignon étaient amis de Port-Royal. Guillaume de Lamoignon, premier président du Parlement de Paris depuis le 2 octobre 1658, intervint souvent en faveur du monastère. Il était un ami de Robert Arnauld d'Andilly et de Godefroi Hermant.

en ce que je serais capable. Elles m'ont donné à travailler, mais avec tant de retenue et de crainte de m'incommoder, disaient-elles, que j'en étais incommodée en une autre manière, n'ayant pas à moitié d'ouvrage et en ayant souvent manqué, ce qui m'ennuyait tout à fait. Je ne sais si ce n'était point qu'elles eussent été bien aises de me laisser ennuyer, afin de me réduire à signer, car la mère me disait de temps en temps de penser donc à moi, et que l'on se trouvait bien dans leur Maison, quoique petite. D'autres fois, elle me disait sa pensée plus ouvertement, qui m'a fait lui dire aussi quelquefois que je n'étais pas insensible à demeurer dans l'état où j'étais. Et j'aurais été bien ennemie de mon bien si je pouvais en sortir légitimement de ne le pas faire. Je crois que ce qui lui donnait ces pensées que je fusse dans l'indifférence où elle me croyait était que je ne témoignais point d'ennui ni de peine, comme je ne voulais dissimuler à moi-même, je le faisais moins paraître au-dehors et comme je n'attendais rien de bon à la fin de toute cette tempête, je me bornais au temps présent, et ne voulais point penser au lendemain que le moins que je pouvais, mais m'abandonner à Dieu dans la confiance qu'il m'aiderait toujours, de sorte que je n'étais point trop triste. Je ne l'ai été que dans les agitations et les troubles dont j'ai parlés.

Il faut revenir à cette dame, qui me conseilla, aussi bien que Mademoiselle de Lamoignon, de demander à parler à quelqu'un pour me résoudre sur mes doutes. Je n'en avais point à l'heure. Cette dame me parla de quelques personnes qu'elle croyait fort désintéressées et habiles, entre lesquels il y avait quelques religieux. Je fus trop prompte à les refuser, et lui dis quoiqu'en riant, que je ne voyais point de religieux, ce qui la choqua fort. Je lui dis que ce n'était point de ces personnes dont nous nous servions chez nous à cause que leurs visites sont d'ordinaire fort fréquentes et quelques autres raisons dont elle ne fut pas satisfaite. Elle s'en plaignit à la mère supérieure en sortant, et lui dit de me dire qu'elle ne pouvait avoir bonne opinion de moi de ce que je ne voulais pas voir des religieux. Elle s'en plaignit aussi à ma sœur Angélique de Saint-Jean[710]. Elle était bienfaitrice du monastère où elle était et y entrait. Elle me le reprocha encore cette seconde fois que j'eus l'honneur de la voir, quoiqu'à demi en riant et me contrefit l'action que j'avais faite en lui refaisant ce refus. Ce qui fit que je lui dis aussi, en riant, que n'ayant pas d'autres difficultés sur la signature que celle de ne vouloir pas mentir, je n'avais pas besoin de capucin pour me la résoudre, car c'était le père Vincent de Troyes qu'elle m'avait offert. Elle ne put pas s'empêcher de rire, de sorte qu'elle s'en contenta. Elle me dit aussi qu'elle ne trouvait point tant étrange que nous eussions de la peine pour signer, mais bien de la fierté avec laquelle nous le refusions, ma sœur Angélique et moi[711]. Dans la vérité elle était édifiée, quoiqu'elle dît, quoiqu'elle qualifiât de ce nom la fermeté que Dieu nous avait donnée. Je lui en dis des raisons à quoi je la voyais plus disposée de donner créance que la première fois. Elle m'avait dit cette première fois que ma sœur Melthide avait signé[712]. Je lui dis cette fois qu'elle avait déssigné et ressigné[713]. Elle le savait, mais je vis bien qu'elle en avait quelque honte pour elle et ne me répondit point sur cela. Ma sœur Angélique m'a dit que, lorsqu'il courait le bruit que j'avais signé, elle lui avait dit qu'elle viendrait exprès me voir pour

[710] Nous ne trouvons pas trace de ces propos dans la *Relation de captivité* de la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly. Madame des Hameaux avait aux Annonciades célestes une chambre située sous le galetas de la mère Angélique de Saint-Jean.

[711] Cette fierté fut souvent reprochée à la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly. Son austérité et un abord difficile d'accès imposèrent certes le respect à ses adversaires, mais son caractère inflexible fut l'objet de critiques.

[712] La sœur Melthide Thomas du Fossé avait informé Hardouin de Péréfixe de son désir de se rétracter et de signer à nouveau le formulaire, le 18 janvier 1665. Après sa signature, elle écrivit aux religieuses de Port-Royal de Paris pour les inviter à signer. Cette lettre fut imprimée.

[713] Cette sœur se rétracta à nouveau à Port-Royal des Champs, lors de la Paix de l'Église.

m'en faire des reproches de l'avoir fait après avoir dit que je ne le ferais pas. Je lui parlai cette seconde fois plus librement, et elle aussi, et lui dis devant l'assistante de Sainte-Marie que, si les Cinq propositions étaient dans le livre de Monsieur d'Ypres, il ne serait pas besoin d'une bulle du pape pour nous le faire croire, et, qu'en quelque lieu qu'elles fussent, je les condamnais et dans ce livre si elles y étaient. Elle me dit : « C'est quelque chose de dire cela », je l'assurai que je n'avais pas d'autre raison dans ma résistance à signer que la crainte d'assurer d'une chose que je ne savais pas, et assurément elle trouvait cela fort raisonnable et avait pitié de moi, mais elle ne me l'osait témoigner, parce qu'elle est politique[714] et ne parle qu'à demi-mot, mais sa façon[715] disait le reste. Elle ne voulait pas aussi rien témoigner pour ne pas désobliger les mères, qui l'avaient laissée avec moi seule. Elle me dit que la mère Eugénie[716] s'ennuyait étrangement chez nous, qu'elle souhaitait instamment de s'en retourner. Je me pris à rire, et lui dis que cette bonne mère avait bien des raisons de s'ennuyer du personnage qu'elle faisait, que c'était bien employé, qu'elle n'en aurait nul honneur, ni récompense. Je crois que cette dame avait lu l'*Apologie* qui paraissait déjà[717] et qu'elle avait de la peine de ce que l'on dit de cette mère, car elle l'aime. Elle ne me dit aucune nouvelle. Je crois que la mère l'avait instruite de l'ordre de Monseigneur l'archevêque ayant dit quasi à chaque voyage qu'il venait, et je crois même qu'il lui en a écrit que je ne susse quoique ce soit de ce qui se passerait ni de chez nous, ni d'ailleurs. Cette mère me disait cet ordre de temps en temps en me faisant excuse de ce qu'elle ne m'en disait rien et que l'on lui avait défendu de nouveau. Je lui demandais peu de chose, car j'avais de la peine de cette exactitude qu'elle pratiquait avec grande sévérité, de sorte que, quand elle me venait voir, elle ne savait que me dire, et moi, je ne lui voulais guère parler pour ne lui pas donner sujet d'entretenir Monsieur Péan[718], son bon ami, et toutes les autres connaissances qui venaient demander ce que je faisais, et elle disait, comme elle me l'a dit, que je lui étais un surcroît d'affaires, ayant à répondre à bien du monde sur mon sujet, et par parole, et par écrit.

La délivrance

Le troisième jour de juillet 1665, qui était le jour que Dieu avait marqué par sa Providence que je devais sortir de cette dure captivité et de cette grande solitude où j'avais été depuis dix mois, dans laquelle il m'a soutenue par sa miséricorde et m'a empêchée de tomber dans le piège que l'on m'avait tendu, ayant eu égard sans doute à la charité et aux larmes que mes chères sœurs lui ont offertes pour me mériter cette grâce que je confesse leur devoir toute entière, n'ayant eu nulle part dans cette préservation que les mérites de leur charité. Sur les six heures du soir, l'on me vint dire l'heureuse nouvelle de ma délivrance, et que Monsieur l'Official m'attendait pour m'emmener et qu'il me voulait parler. Je puis dire que ma joie fut selon la multitude de mes douleurs passées, car je regardai ce moment comme une image de celui que nous attendions à la mort, qui nous fera entrer dans la joie du Seigneur, après qu'il nous aura fait la grâce de lui être fidèles. Je considérais que je sortais de ce lieu sans crainte de

[714] Adroite, fine.
[715] Son air, sa mine.
[716] La mère Louise-Eugénie de Fontaine fut imposée à la communauté pour la diriger dès le 26 août 1664. Elle arriva avec cinq religieuses. Elles appartenaient à l'ordre de la Visitation.
[717] L'*Apologie pour les religieuses de Port-Royal*, composée de quatre parties, commença à être diffusée en avril 1664 au fur et à mesure de la rédaction de ces quatre parties.
[718] François Péan (1603-1688) était chanoine de Saint-Germain l'Auxerrois et aumônier de la Grande Mademoiselle. Il était hostile aux jansénistes.

tomber dans cet étang de feu que j'avais mis à la porte de cette Maison, de peur qu'il ne me prît envie de faire la signature pour en sortir. Je me voyais délivrée de cet état si violent dans lequel j'étais, qui me tenait dans un perpétuel accessoire[719] de peur de m'affaiblir, quoique je croyais bien que nous ne serions pas sans peines étant réunies ensemble. Mais je n'estimais point ces peines telles qu'elles pussent être au prix de celles dont je sortais, en étant réunies ensemble. Il n'y en a point de pareilles à celles où j'ai été, au moins je crois, ne trouvant rien de plus pénible dans les circonstances de cet état, d'être privée de conseil, de consolation, et de ne pouvoir dire une parole à qui que ce soit, et d'être toujours avec des personnes qui font leur gloire de votre chute, parce qu'elles croient que vous êtes dans un état qui mérite tout ce que vous souffrez, et dont toute leur charité pour vous, qu'elles vous témoignent en vous disant les souhaits et les vœux qu'elles font pour vous procurer de faire ce que vous craignez plus que la mort, c'est l'état où j'étais durant mon exil, et dont je voyais que Dieu me retirait par sa bonté. Je me trouvai aussi plus résolue que jamais de ne jamais rien faire contre ma conscience, et j'eus moins de crainte de toutes les peines qui m'en pourraient arriver dans la considération que les peines que j'avais eues étaient passées, et que j'étais échappée de tant de périls d'offenser Dieu.

Je fus parler à Monsieur l'Official qui me dit qu'il venait pour me conduire aux filles de Sainte-Marie[720], pour y coucher cette nuit et partir le lendemain pour conduire nos sœurs qui allaient à Port-Royal des Champs. Je lui dis que j'étais prête d'aller où il plairait à Monseigneur l'archevêque. Je ne pus dissimuler ma joie et la première réflexion que je fis sur ce voyage de Port-Royal des Champs fut d'admirer la Providence de Dieu, qui, je crois, n'est pas sans mystère dans cette rencontre que nous devions toutes être ensemble pour y faire la fête de la dédicace de cette église qui se fit le dimanche cinquième de juillet. Nous étions arrivées le quatre du même mois. Il y a encore une circonstance à remarquer, qui est que l'Évangile de ce dimanche était celui du miracle des pains[721] : *misereor super turbam*[722]. Je crois que ces choses méritent d'être observées. Je laisse à d'autres d'en faire l'application, aussi bien que de plusieurs autres circonstances qui sont arrivées et qui ont été, je crois, des conduites de la Providence de Dieu sur ses servantes. Je disais à monsieur l'Official et à la mère que j'admirais cette rencontre (je ne savais pas celle de l'Évangile à l'heure) dont j'avais bien de la joie. Je témoignai bien de la joie aussi à la mère devant monsieur l'Official et je l'embrassai. Je ne sais si cela était bien, mais je n'y fis point de réflexion. Monsieur l'Official me dit d'aller souper devant que de sortir, de peur que, si nous arrivions trop tard à Sainte-Marie du faubourg, cela ne les incommodât de nous en donner. Ce repas fut bientôt fait. Je fus au réfectoire où les sœurs étaient à six heures.

Les adieux à la sœur assistante

Après quoi je fus dire adieu à la sœur assistante qui m'avait témoigné assez de bonté dans des entretiens que j'avais eus avec elle dans les récréations où j'avais été au commencement que je fus dans cette Maison. Je la fis appeler dans la chambre où elle était à la récréation avec les sœurs auxquelles je n'osai dire adieu, ne sachant si la mère le trouverait bon, puisqu'elle m'avait si fort dit de ne point aller avec elles. Je priai cette sœur de sortir et lui fis mon compliment, elle me témoigna beaucoup de bonté. Je dis

[719] Difficulté.
[720] Il s'agit de la Visitation du faubourg Saint-Jacques où étaient détenues la mère Agnès Arnauld et ses deux nièces.
[721] Il s'agit du miracle des cinq pains dans l'évangile selon saint Matthieu (Mt 14, 13-21).
[722] Évangile selon saint Marc : « J'ai pitié de cette foule. (Mc 8, 2) »

aussi adieu à la sœur économe, qui prit vraiment part à ma joie, ayant pitié et amitié pour moi. Je la remerciai de ses soins pour moi. C'était elle qui m'avait toujours assistée depuis que j'étais dans cette Maison, et avec une vraie affection. Je lui dis que je lui laissais toutes nos petites hardes, car je n'avais pas le temps de les emporter et que je me fiais tout à fait à elle. Elle s'en est en effet bien acquittée, ayant tout reçu en bon ordre tout ce qui dépendait d'elle, car les gardes ont ôté tous les papiers, qu'ils ont brûlés avec grande faveur, à ce qu'ils ont dit. Je n'en avais pas laissé d'importants. Cette bonne sœur me dit que Dieu me ferait la grâce de signer, que j'étais trop bonne pour ne le pas le faire. Je lui fis quelque réponse pour l'assurer que je n'en ferais jamais rien, m'assurant de la même grâce, et qu'elle ne crût point comme elle faisait, et ses sœurs, que saint François de Sales fît signer par ses prières, qu'il était trop grand saint pour cela. Elle me congratula dans ma joie, quoiqu'elle voyait bien qu'elle serait bien traversée[723], et me l'avait témoigné quelques jours devant, qu'elle me demanda si je n'aimais pas mieux souffrir avec mes sœurs, je l'en assurai. Cette bonne sœur me conduisit à la porte avec la mère, à laquelle je fis excuses de toutes les fautes que j'avais pu faire dans sa Maison. Je la remerciai du bien que j'y avais reçu, et lui dis que j'aimerais toujours les filles de Sainte-Marie. Je ne me voulais plus souvenir de ce que j'y avais souffert, mais, depuis que j'ai su de quelle sorte elles ont traité nos mères et nos sœurs, j'aurais de la peine à leur tenir ma promesse, et à les laisser au nombre de ceux que l'on doit aimer comme son prochain, sans avoir d'autre motif qui les tire de ce nombre. Je sortis de cette Maison dans une autre disposition que je n'y étais entrée, avec bien de la tristesse, dans laquelle néanmoins Dieu me soutenait pour y entrer avec courage pour l'amour de lui.

Monsieur l'Official parle de la signature en chemin

Monsieur l'Official me parla par le chemin de la signature, après m'avoir dit que c'était sans dessein de me faire de la peine et sans vouloir disputer. En effet, il m'en parla avec bien de la modération. Je lui en parlai de même, quoique avec des raisons qui étaient assez fortes, pour lui en faire parler avec plus de chaleur, mais il se contraignait. Je lui dis, entre autres choses, que j'avais pensé mourir d'angoisse toutes les fois que j'avais eu à résister à Monseigneur l'archevêque pour le respect que j'avais pour sa personne, comme à mon évêque, et le désir que j'aurais de lui obéir, s'il m'eût été possible, qu'il n'y avait rien de plus affligeant que d'être contrainte à cette résistance et rien de si consolant que de se voir dans une parfaite union avec son pasteur et que j'aimais tous ceux qui m'en tenaient lieu. J'avais souhaité voir Monseigneur l'archevêque à la place où il était plutôt que d'autres dont on parlait, lors il y fut nommé. Je vis bien que cela lui faisait plaisir, mais en même temps, il déplorait ma désobéissance à la signature et en voulait parler. Je lui dis, pour l'éviter, que nous avions du temps pour prier Dieu pour cela. Il secoua la tête, en témoignant qu'il n'espérait rien. Je témoignai ma joie de ce que nous serions à Port-Royal des Champs, que ce lieu était saint, quoique pauvre, et diverses autres choses. Il voulait aller prendre deux de nos sœurs à la Crèche[724], où nous attendîmes près de trois quarts d'heure. Il me demanda si je voulais descendre et voir les mères de ce lieu. Je lui dis que je n'avais pas l'honneur de les connaître (je m'en suis repentie depuis, Mademoiselle Bazin[725] y était). Devant qu'il

[723] Contrariée.
[724] Les sœurs Agnès de Chouy Pensières et Françoise de la Croix de Villume Barmonté étaient détenues à l'hospice de la Crèche.
[725] Il s'agit de Jeanne-Marie Bazin, née Hurlot (1609-1678), veuve de Jean Bazin marchand drapier. Elle avait pris

allait au parloir, je demeurai dans le carrosse avec une fille qui m'accompagnait, qui ne me dit pas une parole, et ne me regarda pas même. Monsieur l'Official m'avait dit au parloir qu'elle avait été élevée aux Ursulines. Je crois qu'elle avait peur de moi. Je dis mon chapelet et le disais assez haut, afin qu'elle l'entendît, au cas qu'elle eût les pensées ordinaires que nous n'en disions point. Je regardai aussi tous ceux qui passaient pour voir si je ne verrais point quelqu'une de nos connaissances dans cette place, sachant qu'il y en avait eu quelques-unes. Je ne vis personne que je connus. Il nous fallut passer outre sans nos sœurs qui se trouvaient mal. Elles ne vinrent que lorsqu'il fallut partir. Je dis à Monsieur l'Officia, qu'il serait bien incommodé de s'en retourner si tard, car il était près de huit heures du soir. Il eut assez de peine à me répondre sur cela, et il me dit enfin que les filles de Sainte-Marie avaient prié que l'on nous menât tard chez elles, à cause du monde.

Les retrouvailles

Nous arrivâmes à Sainte-Marie. L'on nous mena au parloir où je trouvai trois de nos sœurs[726]. Nous nous saluâmes avec une extrême joie et je la témoignai, je crois, trop. Je leur dis ma pensée en les embrassant, en les exhortant, et moi avec elles, à avoir bon courage pour souffrir, puisque la joie éternelle nous arriverait un jour, comme celle que nous ressentions de nous revoir nous était venue à la fin[727]. Les mères de Sainte-Marie étaient à leur grille qui voyaient et entendaient tout cela dont je ne m'étais pas aperçue. Je les fus saluer et leur faire un compliment assez mal en ordre. Elles paraissaient assez interdites et fort froides, mais je crois que notre joie ne leur en donnait pas, et elles ne prenaient pas de plaisir à nous voir sortir de chez elles aussi résolues que nous y étions entrées. On nous conduisit à des chambres au dehors pour y passer la nuit, et l'on nous dit qu'il fallait être prêtes pour partir de grand matin le lendemain. Sur les dix heures du soir, l'on nous vint dire de la part de la mère que Monseigneur l'archevêque lui mandait de nous dire de nous reposer tant que nous voudrions et que nous en aurions le temps. Ce changement d'avis nous donna une alarme terrible. Nous crûmes que la mère aurait peut-être mandé notre grande joie à Monseigneur l'archevêque, que cela lui aurait fait changer d'avis, qu'il voulait peut-être encore nous remettre en prison. Nous nous offrîmes à Dieu pour y retourner, si c'était sa volonté. Ma pauvre sœur Gertrude[728] qui était avec nous, disait que cela la regardait seule, que Monseigneur l'archevêque ne voulait pas qu'elle allât à Port-Royal des Champs. Il y en eut une de nous, je crois que ce fut ma sœur Eustoquie, qui nous avisa de faire un vœu à la mère Angélique[729]. Je crus que nous ne lui pouvions rien promettre qui lui fût plus agréable que d'aimer et pratiquer la pauvreté dans laquelle je prévoyais

---

l'habit de novice à Port-Royal des Champs le 25 avril 1661. Elle en fut expulsée le 4 mai 1661 avec les autres novices. Elle retourna à Port-Royal des Champs lors de la Paix de l'Église et y prononça ses vœux.

[726] Il s'agit des sœurs Eustoquie de Brégy, Anne-Eugénie de Boulogne et Gertrude Dupré.

[727] Nous retrouvons l'écho de cette joie dans la *Relation de captivité* de la sœur de Brégy : « Nous arrivâmes sur les 10 heures du soir à Sainte-Marie du faubourg Saint-Jacques où nos obéissances portaient où nous devions aller. Nous montâmes au parloir, où je trouvai ma sœur Anne-Eugénie qui entrait, et la mère prieure de Paris qui entretenait les filles de la Visitation. Ma sœur Gertrude se joignit aussitôt à elle. Pour moi, dès que j'aperçus ma sœur Anne-Eugénie, je me jetai à genoux, comme elle le fit de son côté. Nous nous embrassâmes en cette posture avec une tendresse incroyable, et chacune dit : "Quoi être fidèle à Dieu et se revoir ! ah ! c'est trop de grâce, nous ne la méritons point." »

[728] La sœur Dupré.

[729] Au début de sa captivité, la sœur Christine Briquet s'était placée sous la protection de l'illustre réformatrice : « Je me mis ensuite sous la protection de la mère Angélique, la priant de me faire ressentir les effets de sa charité, en prenant un nouveau soin de moi et me délivrant des périls où je pourrais être engagée. » La sœur Le Conte, la sœur de Brégy et la sœur Briquet évoquent la protection de la mère Angélique Arnauld dans leur *Relation de captivité*.

que nous serions à la Maison des Champs. Nous lui offrîmes cette pensée pour la présenter à Dieu et nous obtenir la grâce d'aller à Port-Royal des Champs avec nos mères et nos sœurs. C'étaient ma sœur Eustoquie et ma sœur Gertrude qui étaient avec nous. Ma sœur Anne-Eugénie était dans une autre chambre. Nous passâmes la nuit sans dormir et chacune conta ses aventures. Nous n'avions point de lumière, ayant éteint la nôtre de peur de mal édifier nos hôtesses, ce qui nous incommoda assez. Le matin, nous eûmes une meilleure nouvelle, lorsque l'on nous dit de partir pour Port-Royal des Champs. Nous eûmes la consolation de voir quelqu'un de nos amis et l'occasion de donner de nos nouvelles pour nos amis de conscience.

Nous fûmes accompagnées de Monsieur Le Masdre[730] par le chemin où les carrosses qui menaient nos sœurs nous joignirent. Ce fut un surcroît de joie de nous revoir, que nous nous témoignâmes réciproquement à la vue de cet ecclésiastique et de tous ceux qui nous conduisaient. Nous trouvâmes les gardes à la porte, le mousquet sur l'épaule, qui vinrent aux carrosses. Je vis bien que nous allions rentrer dans une autre prison[731]. Je m'offris à Dieu dans l'Église devant le très Saint-Sacrement pour rentrer dans ce nouvel état, qui ne me troubla point la joie que j'avais d'y venir. J'embrassai la mère Agnès avec la joie que l'on peut penser d'une fille qui se réunit à une mère qui lui est plus chère que sa vie, et dont la violence l'avait séparée, en sorte qu'elle avait cru ne la jamais revoir et qu'elle avait donné à Dieu comme le plus grand trésor qu'elle possédait au monde, et qui avait été réduite par la crainte qu'on lui avait donnée, quoique sans fondement, qu'elle signerait, de demander à Dieu qu'il la fît mourir plutôt que de le permettre. J'embrassai aussi nos sœurs dans une joie extrême, et j'appris d'elles les peines que leur charité pour moi leur avaient données et, comme elles m'avaient retirée par leurs larmes et leurs pénitences, qu'elles avaient faites pour moi, du péril de tomber dans le torrent qui entraîne tant de monde. Je fus touchée de les voir si changées, ayant toutes les visages maigres et pâles qui faisait bien voir qu'elles avaient souffert beaucoup aussi bien que moi, qu'elles trouvèrent aussi bien fatiguée. Mais nous avons bientôt oublié tous ces maux en nous voyant réunies ensemble.

Une communauté unie

Je dois dire à la louange de Dieu et à la gloire de sa grâce que j'ai été très édifiée de toute la communauté que j'ai trouvée toute renouvelée. J'y vois plus de charité et plus de support[732] les unes des autres, un grand amour pour la vérité, et beaucoup de courage pour souffrir, n'ayant point été ébranlée dans sa constance, dans la dure épreuve qu'il a plu à Dieu de leur faire souffrir. Je suis comblée de joie de me voir unie à une telle compagnie, que je ne regarde qu'avec vénération, lorsque je pense que toutes mes sœurs sont dans l'état où elles sont, parce qu'elles aiment la vérité, qu'elles ne veulent pas blesser, non plus que la charité et la justice. Tout ce qui pourrait troubler ma joie serait une séparation, mais il ne faut point mettre de bornes à notre fidélité pour Dieu. Je serais ingrate à sa bonté si je recevais des sentiments contraires à la confiance que je dois avoir

[730] Aumônier de l'archevêque de Paris. Il escorta à cheval les religieuses.
[731] Port-Royal des Champs était sous le contrôle de la milice et les religieuses firent l'objet d'une étroite surveillance. L'accès à leur jardin leur fut interdit. Le même jour du 3 juillet 1664, arrivèrent un exempt, quatre gardes armés de carabines et leur valet pour saisir, sur ordre du roi, les clés de toutes les portes, empêchant ainsi toute communication avec l'extérieur. L'exempt prit aussi les clés du jardin. Sous peine de potence, il fut interdit aux domestiques et hommes de service de communiquer avec les religieuses. Le 4 juillet, les religieuses non-signeuses de Port-Royal de Paris furent accueillies par des gardes à leur descente du carrosse. Ils les menèrent à l'Église dont le sacristain fut congédié.
[732] Soutien.

en lui, après avoir expérimenté, quoique sans l'avoir mérité en façon quelconque, qu'il n'abandonne jamais ceux qui espèrent en lui, mais qu'il les sauve des périls où leur faiblesse les aurait jetés sans doute. Je demande pour l'amour de Jésus-Christ à ceux qui verront cette relation de remercier Dieu pour moi des grâces qu'il m'a faites du temps de ma prison, et de le prier qu'il me pardonne les fautes que j'y ai faites, reconnaissant qu'elles ont été en grand nombre, et qu'il lui plaise de les effacer de la mémoire de celles qui les ont vues, afin que ce qu'il a plu à Dieu de me faire la grâce de faire de bien ne soit pas inutile pour leur persuader que Dieu n'abandonne point ceux qui le craignent et qui aiment sa vérité, par laquelle seule nous sommes délivrés.

La fin de la relation : le souvenir des souffrances endurées

C'est tout ce que je me suis pu souvenir de ce qui m'est arrivé durant dix mois. Je n'ai pas retenu mot pour mot ce que je dis que l'on m'a dit, mais je crois y avoir mis le sens. Voici encore quelque chose que je mettrai sans ordre. On verra si cela le mérite. On m'a dit qu'il fallait y mettre toutes ces petites circonstances[733]. Je le fais pour obéir et pour satisfaire des personnes auxquelles je ne puis rien cacher, ni refuser. Je les supplie très humblement que s'il arrive que je sois encore séparée comme je l'ai été, de prier Dieu pour moi selon les besoins qu'ils verront ici que j'ai eus, et que je pourrais encore avoir. Ce me sera une consolation et une récompense qui passera de beaucoup l'obéissance que je leur rends par cette relation que j'achève le 12 novembre 1665, jour de la saint Martin (pape et martyr) un de nos saints protecteurs.

Ce que je me souviens encore est que la mère supérieure[734] me dit deux ou trois fois, et je crois que Monseigneur l'Évêque d'Évreux me l'a dit aussi, que, quoiqu'il soit vrai qu'il y a eu bien de l'injustice (et des autres choses que j'ai oublié les termes) dans tout ce qui s'est passé sur le fait de Jansénius, qu'à présent que le pape y avait passé, il fallait oublier tout le passé et faire ce qu'il ordonnait. Elle me voulait faire croire que le pape pouvait faire du mal le bien. Je lui répondis qu'il fallait que Dieu fût le commencement et la fin de toutes choses. Elle ne me répondit rien. Cette mère me disait aussi assez souvent dans le commencement que Messieurs les Jansénistes disaient que, pourvu que nous fussions fermes à soutenir la cause en ne voulant pas signer, qu'il leur suffisait. D'autres fois, elle croyait qu'ils se repentaient bien de nous avoir engagées dans cette cause, qu'ils y penseraient à deux fois s'ils étaient à recommencer. Elle m'a dit assez souvent, quand l'impatience la prenait de ce que je ne signais pas, qu'elle me croyait hérétique et excommuniée, que saint François de Sales disait qu'on avait fait tout ce qui est dans l'Évangile sur la correction du prochain, si après cela on n'écoute pas l'Église et que l'on demeure dans son erreur, qu'il n'y a plus qu'à crier au loup. Elle tenait les jésuites pour les plus grands religieux de l'Église à ce qu'elle me dit et elle ne me pouvait souffrir en dire un mot sans m'en parler pour m'en faire des reproches. Je lui dis un jour que Dieu m'avait fait la grâce, en sortant de chez nous, de n'avoir plus de ressentiment contre ceux qui nous procurent tant de peines, parce que l'injustice qu'ils nous font est si étrange qu'ils excitaient plus ma compassion que ma haine, et lorsque j'avais mes plus grandes angoisses, je priais Dieu de ne pas punir ceux qui me les causaient, en leur en faisant sentir de pareilles. Elle parut édifiée et dit que c'était ainsi ce qu'il fallait faire.

Cette mère me disait souvent, dans le commencement que je fus chez elle (j'en ai oublié les termes) cela voulait dire qu'il ne suffisait pas de souffrir, qu'il y avait deux

[733] Détails, éléments particuliers.
[734] Il s'agit de la mère supérieure de la Visitation.

larrons crucifiés avec Jésus-Christ, dont il y en avait un méchant et elle concluait que nous souffrions comme le méritant et que nous tenions la place du mauvais larron. Cette bonne mère me disait aussi diverses insultes, à quoi je répondais peu, parce que je me sentais émue de colère assez souvent, ce qui m'aurait portée à lui parler de même. Elle profitait de ce que je disais, de sorte que j'y prenais garde, ce que je leur disais assez souvent était que Dieu ferait un jour connaître ce que c'était que toute la persécution que l'on nous faisait. (Elle ne voulait pas que je dise ce terme). Il fallait qu'elle le souffrît. Elle se scandalisait de cela, disant que saint Paul tremblait d'être réprouvé, et que je parlais comme si je n'eusse point eu sujet de craindre. Je lui répondais que, pour ce qui regardait mon état particulier, j'étais plus sujet de craindre que personne les jugements de Dieu, mais que je n'étais pas de même au sujet de la cause pour laquelle nous souffrions, ne craignant point de mourir pour elle.

Je lui dis une fois que je craignais que, si je devenais malade, l'on me voulait persuader de faire quelque chose contre ma connaissance, que j'y renonçais dès l'heure, et que je désirais de mourir subitement, afin que l'on ne me vînt point troubler en cette heure pour me faire faire la signature. Elle en fut terriblement scandalisée et il arriva que Monseigneur l'archevêque vint en ce temps et Monsieur le Doyen de Notre Dame[735], auxquels elle dit ceci. Elle ne m'en a pas dit ce qu'ils lui avaient dit, sinon que Monsieur le Doyen avait dit que cela était pénible, en effet, de nous demander quelque chose contre notre conscience, mais, lors que l'on nous assurait qu'il n'y avait point de mal, il le fallait croire.

Lorsqu'elle me dit que ma sœur Françoise-Claire se mourait[736], et qu'elle avait signé, et qu'ensuite elle avait communié, je ne sais si ce fut la peine qu'elle vit que j'en avais qui l'empêcha de m'en parler autrement qu'elle me fit, car elle ne m'en dit que toujours la même chose qu'elle avait signé, et qu'elle était bien en paix depuis. Je lui dis que je ne doutais pas qu'on ne l'eût bien tourmentée pour la réduire dans l'état où elle était, ce qui me donnait une extrême peine pour celle qu'avait cette pauvre sœur, et celle que je prévoyais qu'on me pourrait faire en pareille occasion. Elle ne m'envoya que Monsieur Chamillard, quoiqu'elle sût assurément qu'il y en avait d'autres, la mère supérieure des Ursulines lui ayant écrit durant cette maladie. Ces bonnes mères ont une plaisante pensée de moi. Elles m'ont dit que j'étais prophète, et qu'une personne, qui me connaissait bien, à ce qu'elles disaient, le leur avait dit. Je ne sais si cela avait été cause qu'elles ne m'avaient osé dire les mensonges que l'on a dits à nos sœurs sur cette signature de cette pauvre sœur. L'on m'en a pourtant bien dit d'autres sur divers sujets, des personnes, dont je n'avais garde de croire qu'elles en voulussent dire, ce que je n'ai reconnu que depuis avoir su le contraire, mais tout ce qui regarde la signature et qui est dit pour y porter ne peut être pris que dans cette malheureuse source.

Je ne sais si j'ai dit que le jour que l'on apporta nos hardes à Montorgueil, deux jours après que je fus dans cette Maison, qui était le jour de saint Augustin, ces bonnes mères les visitèrent toutes avec tant d'exactitude qu'elles ne laissèrent pas une boîte

[735] Jean-Baptiste de Contes (1601-1679), doyen de Notre-Dame, était le grand vicaire du cardinal de Retz. Le 17 mai 1661, il fut nommé supérieur de Port-Royal. Le 8 juin 1661 les grands vicaires publièrent un mandement, dont la rédaction fut attribuée à Pascal, qui opérait la distinction du fait et du droit. Le 14 juillet, l'Assemblée du clergé frappa ce mandement de nullité. Monsieur de Contes était considéré comme un ami de Port-Royal. Il était le supérieur des annonciades célestes qui détenaient la mère Angélique de Saint-Jean. Dans sa *Relation de captivité*, elle indique qu'elle avait de l'estime pour monsieur de Contes. *Cf.* Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, *Relation de captivité*, *op. cit.*, p. 46.

[736] La sœur Françoise de Sainte-Claire Soulain, cellérière, avait été internée chez les ursulines du faubourg Saint-Jacques. Elle mourut en captivité le 15 avril 1665, après avoir donné une signature sur son lit de mort, signature qui fut un objet de polémiques.

sans l'ouvrir, avaient répandu notre lampe[737] qui était dedans, dont elles furent attrapées et fâchées. Elles me le dirent, je leur répondis que c'était une suite de l'état de prison où j'étais que de souffrir ces traitements. La sœur qui me le disait me répondit par quelques paroles que j'ai oubliées, mais qui voulaient dire qu'il était vrai. La mère supérieure me dit quelque temps après que Monseigneur l'archevêque lui avait dit de m'ôter tous les livres que j'avais qui me pourraient fortifier. Cela m'émut tout à fait et j'en eus peur. Je ne laissai pas de dire à la mère que je l'assurais, par la miséricorde de Dieu, que j'avais la vérité dans le cœur, et que, quand je n'aurais que notre bréviaire, il me suffirait pour cela. Elle demeura sans me rien dire, mais elle ne m'en a pas ôté un seul, quoique j'eusse le *Cœur nouveau*[738], mais elle n'y connaît rien. J'en ai ôté depuis la première feuille et la leçon de la grâce dans le catéchisme. Je lui dis dans une autre occasion[739] que nous avions eu soin de ne point porter de livres dans leurs Maisons qui leur pussent être suspects. Celui dont j'ai parlé était caché sur moi. Elles étaient étonnées lorsque je leur disais que nous savions bien ce qui nous devait arriver, et nos prévoyances pour cela. Cela me donnait lieu de leur dire tout ce que je croyais nécessaire pour leur faire voir que cela venait de la longue haine que les jésuites avaient de nous, et le dessein qu'ils avaient depuis tant de temps de nous perdre, les calomnies qu'ils avaient dites de nous, et toutes leurs inventions pour y parvenir, dont la dernière était la signature. Elles ne savaient que dire à cela, et elles ne me pouvaient croire au préjudice de leur obéissance aveugle pour laquelle elles ont tant de respect aussi que pour leurs bons Pères.

La supérieure me dit, lorsqu'elle alla en sa retraite de dix jours, que ma sœur Candide[740], qui était à Saint-Denis chez elles, et qu'elle m'avait dit déjà qui avait signé, avait grande confiance à la supérieure et qu'elle avait voulu faire la retraite des dix jours avec elle, qu'elle aimait tous leurs exercices et si je ne voulais point aussi la faire avec elle. C'était qu'elle espérait que cette retraite me convertirait. Je la remerciai très humblement et lui dis que ce n'était notre coutume de faire ces retraites que pour des besoins particuliers, que je ne m'en avais pas la disposition. Elle me dit qu'elle me priait d'aller avec elle durant les heures de récréation, parce qu'elle ne me pouvait y laisser aller avec la communauté en son absence. Je lui dis qu'elle me ferait honneur, que je ferais ce qu'il lui plairait, que je me passerais bien de me divertir. J'allai donc huit ou dix jours durant avec cette bonne mère, une heure le soir et une le matin. Ces heures se passaient d'ordinaire à disputer sur la signature, de quoi j'étais si lasse que rien plus, car c'était toujours d'une manière d'insulte, de mépris des personnes et de dureté.

En ce temps, la *Vie* de Monsieur Vincent[741] commença à paraître. Cette mère me voulut lire les deux chapitres où il est parlé des jansénistes et me le dit. Je lui répondis, ne pouvant m'empêcher, qu'il était vendredi ce jour-là, et que je le souffrirais pour honorer les injures et les faux témoignages que Jésus-Christ avait soufferts. Comme elle en eut lu quelques pages, l'impatience m'emporta qui me lui fit dire que, si ce bon homme n'avait pas fait des choses plus dignes de vénération que ce qu'elle me lisait, qui n'était que mensonge et imposture, il ne serait jamais dans ma litanie, et que je ne

[737] Il s'agit de l'huile de la lampe qui s'était répandue.
[738] Opuscule de Saint-Cyran, composé en 1627, d'inspiration augustinienne, qui restitue au cœur sa signification spirituelle.
[739] Circonstance importante.
[740] La sœur Candide Le Cerf, détenue à la Visitation de Saint-Denis, avait signé le formulaire le 15 novembre 1664 et put retourner à Port-Royal de Paris où elle regretta sa signature. Elle se rétracta en avril 1665.
[741] Cette *Vie* composée par Louis Abelly, (1603-1691) évêque de Rodez de 1664 à 1666, parut en 1664. En 1668, les jansénistes publièrent une brochure intitulée *Défense de M. Vincent de Paul contre le faux discours de sa vie publiée par M. Abelly.*

pouvais pas l'entendre davantage, ce qui la fit cesser, mais elle la fit lire au réfectoire, où elle voulut que je fusse présente lorsque l'on y lut ces chapitres, comme je l'ai dit, c'est donc toute la part que j'eus à cette retraite.

J'aurais pu dire bien des choses qui seraient peut-être considérables pour faire connaître ces bonnes filles et leurs maximes[742] et de quelle sorte elles agissent, et bien des rencontres, mais je ne me souviens quasi plus de rien, et ce que j'ai dit peut être différent de ce qui en est pour les termes dans lesquels on me les a dites, quoique j'aie eu soin de moins dire de choses que je n'aurais fait si je les avais bien retenues. J'avais l'esprit dans une certaine assiette[743] qui m'ôtait toute la liberté. J'étais comme une personne qui n'était plus de ce monde et qui n'était pas aussi de l'autre. Cela formait un certain état de suspension qui ne se peut exprimer, mais qui est très pénible et quasi insupportable, si Dieu ne m'avait soulevé ce poids qu'il m'avait imposé, en me faisant la grâce de m'y soumettre de bon cœur dans la vue que c'était sa sainte volonté et qu'il m'était nécessaire pour lui satisfaire pour mes péchés et mes négligences passées. S'il arrive que je meure ou que je sorte, l'on donnera ceci à notre mère ou à la mère prieure, ma sœur Angélique de Saint-Jean ou à ma sœur Isabelle Agnès[744] qui sait ce qu'il en faut faire.

DOSSIER COMPLÉMENTAIRE

La réponse du Grand Arnauld[745]

J'ai eu, ma très chère mère, autant de consolation en lisant tout ce que vous écrivîtes, en sortant de votre exil, que si vous me l'eussiez adressé à moi-même. J'en ai eu aussi beaucoup dans la lecture de votre Relation ; et je ne me suis point étonné de ce que Dieu a permis que vous ayez été un peu ébranlée, mais j'ai cru que ce n'avait été que pour vous rendre plus forte à l'avenir, parce que l'expérience de votre propre faiblesse vous fera mettre tout votre appui en Dieu seul, qui se plaît à soutenir, contre les plus redoutables attaques du monde et du démon, les personnes qui d'elles-mêmes leur peuvent moins résister, pour signaler davantage la puissance de sa grâce. Vous faites bien de vous préparer aux mêmes combats. Car, comme il ne paraît point qu'il y ait aucun adoucissement à votre égard dans l'esprit de ceux qui vous persécutent, on ne saurait dire jusqu'à quelles violences leur animosité les pourra porter. Néanmoins, on ne voit pas qu'il y ait beaucoup d'apparence qu'ils pensent tout de bon à une nouvelle dispersion, parce qu'il serait difficile que cela ne leur causât plus d'affaires qu'ils n'en ont maintenant, et c'est tout ce qu'ils appréhendent.

En vérité, ma très chère mère, rien n'est plus propre à vous affermir de plus en plus dans la reconnaissance où vous devez être envers Dieu, pour la grâce qu'il vous a faite de souffrir pour la vérité, que les dérèglements d'esprit de ceux qui vous persécutent. Le démon seul est capable d'inspirer des sentiments si durs et si injustes ; et ainsi, ce vous

[742] Principes, règles de pensée et d'action.
[743] Disposition.
[744] La sœur Le Féron était l'archiviste du monastère. Elle joua un rôle insigne lors de la captivité des religieuses rebelles et put correspondre secrètement avec Le Maistre de Sacy.
[745] La mère a adressé sa *Relation de captivité* à Antoine Arnauld. La réponse du Grand Arnauld est citée dans les *Vies intéressantes et édifiantes des religieuses de P.-R.* (*op. cit.*, t. II, p. 29) et dans l'édition des *Lettres* d'Antoine Arnauld (Antoine Arnauld, *Œuvres complètes*, éd. Paris-Lausanne, 1775-1783, t. VIII, lettre 36). Nous en donnons le texte.

sont des marques que c'est lui qui est le principal de vos persécuteurs, ce qui vous doit donner aussi une ferme confiance que Dieu sera votre protecteur. Ainsi, ma sœur, je crois qu'il suffit de vous jeter entre ses bras, sans lui faire aucune demande particulière de ce que vous croyez vous être avantageux pour être moins tourmentée. Il sait mieux que vous-même ce qui vous est propre etc…

Lettres de captivité[746]

Première lettre

Je viens de trouver votre billet, et je ne saurais trop admirer la Providence sur moi de l'avoir vu aujourd'hui. Je le prie qu'il fasse l'effet que votre charité m'y souhaite. J'ai été affaiblie sous des prétextes d'obéissance, mais avec de telles angoisses, que je désirais la mort de grand cœur, et me fusse estimée heureuse de mourir subitement, et je l'ai demandé à Dieu de peur de faire quelque chose contre ma conscience. J'ai encore le même désir, et vous supplie très humblement et celles de mes sœurs que vous jugerez, de demander à Dieu pour moi cette grâce, plutôt que de l'offenser et sa sainte vérité. Je lui demande subitement, afin qu'on ne me tourmente pas comme la pauvre défunte[747] : l'on ne m'avait pas dit son histoire comme elle est. J'espère que Dieu ne lui aura pas imputé à une grande faute. J'en ai bien eu de la peine pour elle et pour moi, de peur qu'il m'en arrivât autant. Vous ne sauriez croire combien il faut se tenir ferme avec des gens qui sont aussi opposés que ceux-ci. J'ai passé tout le temps qu'il y a que je suis ici sans communier et Pâques aussi, quoique j'aie écrit à notre Prélat des lettres assez touchantes pour lui demander : mais point de réponse ; et une fois il ordonna à la mère, que je ne visse âme qui vive de dehors, ni que je susse quoique ce soit de ce qui se passe. La Pentecôte ira de même. Et pour moi, je crois que je ne communierai de ma vie, qu'en la manière que saint Bernard me l'apprend. M. Chamillard me presse de signer, afin de le faire à la Pentecôte : Dieu me garde d'une telle préparation. Il dit qu'il y a bien des saints qui ont signé et d'autres qui s'y disposent. Il me veut faire croire que la mère Agnès n'en est pas éloignée ; il faut voir ce qui en sera et ses raisons. Je ne refuse pas de le faire si cela se peut, mais je ne le crois pas. Il vaut mieux se préparer à souffrir : la bulle est épouvantable. Assurément la fin du monde vient. Ne savez-vous pas ce que l'on fera de celles qui ne signent pas ? L'on dit (c'est le Prélat) que vous vous moquez toutes de lui, et que vous ne faites rien qui vaille, et que l'on peut dire, *a fructis eorum cognoscetis eos*[748]. Cela m'a touchée. Il faut tâcher d'honorer la vérité par ses actions et par sa vie aussi bien que par sa profession. Il est vrai que M. Chamillard dit que l'on s'était bien corrigées depuis le Carême. Pour vous dire de mes nouvelles corporelles, je me porte bien ici. L'air y est fort bon et meilleur pour moi qu'à Port-Royal ; toujours seule ou la mère vient quelquefois que j'aimerais mieux qu'elle ne vînt pas, parce que c'est pour disputer ou dire des choses affligeantes, car je suis sans consolation quelconque. L'on ne me parle que pour me faire tomber. Depuis quelque

[746] La religieuse nous laissa trois lettres écrites en captivité, secrètement, à la communauté de Port-Royal de Paris. Elles furent rédigées après les fêtes de Pâques et avant la Pentecôte (*cf. Relation concernant les Lettres que les Religieuses de Port-Royal ont écrites pendant les dix mois qu'elles furent renfermées sous l'autorité de la mère Eugénie*, s. l., s. n., p. 192-195). Elles éclairent fort utilement la *Relation de captivité* de la sœur.

[747] Prisonnière chez les ursulines du faubourg Saint-Jacques, la sœur Françoise de Sainte-Claire Soulain mourut le 15 avril 1665. Sur son lit de mort elle signa un billet de soumission.

[748] Évangile selon saint Matthieu : « Vous les reconnaîtrez à leurs fruits (Mt 7, 17). »

temps seulement la mère ne me dit que des choses indifférentes et est peu de temps avec moi, de sorte que je garde un silence perpétuel. Je ne sais point l'état de Port-Royal des Champs ni de la Ville. Je prie Dieu pour toutes nos sœurs comme pour moi, ne les séparant point, puisque nous sommes unies dans une même souffrance. N'y en-a-t-il pas une à Port-Royal des Champs qui ait signé ? Est-il vrai que ma sœur Flavie est prieure ? Que j'ai pitié de quelques-unes de nos sœurs et de toutes pour bien des raisons ! Dieu voit tout, il les soutiendra. Je suis ravie de vous, ma chère sœur, et je vous suis infiniment obligée. Priez toujours pour ma faiblesse, mais qui espère tout de celui qui est la force de ceux qui n'en ont point.

Seconde lettre

Je lis incessamment votre billet Je le trouve toujours nouveau en quelque chose. Je ne vous puis assez remercier et nos sœurs. J'ai besoin de force étant plus faible que personne ; et mes péchés me font craindre de n'être pas digne d'une aussi grande grâce que celle que Dieu nous offre. Priez-le qu'il n'ait pas d'égard à mon indignité, mais qu'au contraire, il s'en serve comme d'un sujet plus propre pour faire voir sa puissance et sa grâce : c'est la consolation que je me donne dans la vue de mes misères. Je vous dirai franchement ma disposition, ma chère sœur, quoique je l'aie déjà fait dans l'autre billet. Ma peine est le doute qui me vient souvent, s'il ne faut point autant craindre de blesser la charité que la vérité. Je veux dire que l'on doit beaucoup craindre le schisme, et que l'on voit dans l'histoire ecclésiastique, que l'on a souffert des plaies à la discipline de l'Église du temps des donatistes, laissant deux évêques dans un siège afin d'avoir la paix. Comme il s'agit d'un fait (quoique je sache que la vérité y est blessée) mais à l'égard de bien des personnes, ils ne le savent pas, et ils sont scandalisés de nos résistances ayant peur que nous nous trompions. Ce sont ces sortes de peines qui m'ont occupée et inquiétée étrangement. Si j'étais éclaircie sur cette chose qui regarde la charité, je n'aurais pas de peine, mais ces doutes me tuent. Pour ce qui est de mon ennui, je suis capable de tout ce que vous me dites, mais seulement dans la pensée que j'ai eue de faire ce que je pouvais pour me rendre, mais je n'ai jamais pensé à signer le formulaire. Et c'est sur cela que j'ai rompu, Monseigneur l'archevêque ne m'ayant pas voulu permettre de m'expliquer, car j'ai ouï dire autrefois que pourvu que l'on le fît, on pourrait signer sans péché. Lorsque je pensais à ce que je quittais en signant, quoique je le crusse faire en conscience, j'avais regret de quitter l'état de souffrance où nous sommes, et je craignais étrangement de retourner et que l'on se rétablît, car je n'ai nulle espérance de bien, et tout l'honneur de la Maison est assurément de finir par une aussi digne mort que celle que nous attendons, soit véritable ou civile, par l'excommunication et l'état de souffrance où on nous pourra réduire. Voilà vraiment mes sentiments. Si vous pouvez savoir quelque chose qui m'assure contre cette peine, que l'on ne doit point quelque chose à la charité et à l'union de l'Église, je serais en repos. Je prie souvent Dieu qu'il m'ôte ces doutes ou qu'il me les fasse résoudre, et que si je dois faire quelque chose, je le voie aussi clair que le jour. Et je serais quasi tentée de désirer quelque lumière extraordinaire, tant j'ai de peine sur ces doutes. Voilà ma disposition. Recommandez-la à Dieu et à mes sœurs que vous jugerez et aux meilleures, je vous en conjure, ma chère sœur. Je leur suis si obligée et à vous, de ce qu'elles ont prié pour moi, que je ne sais que faire pour le reconnaître. Savez-vous que j'ai été malade de l'agitation où j'ai été, et que c'est une espèce de miracle comme Dieu m'a tirée de cette peine qui passa lorsque je me résolus de contremander M. de Paris que j'avais vu déjà une fois, et qui fut fort content de moi, et demanda à la mère si j'étais aussi satisfaite de

lui. Je ne lui dis rien que pour lui faire connaître la peine que j'avais à signer simplement, et pour tâcher de tirer de lui qu'il me facilitât de le faire sans péché, mais je reconnus fort bien qu'il n'y avait rien à espérer. Si vous entendez dire quelque chose de la visite que j'ai eue de M. Chamillard sur la bulle, ne craignez point, je vous prie, que je veuille signer, car encore que je ne lui aie pas dit assurément que je ne le ferais pas, je ne lui en ai donné aucune espérance, mais seulement que si je le faisais, ce ne serait point pour la Pentecôte, comme il m'exhortait. Je crus que je devais faire ainsi, puisque la mère Agnès et ma sœur Angélique, comme il me dit, ne lui avaient rien dit non plus ; et puisqu'il y a trois mois, je le laisserais sans lui rien dire, s'il ne me presse ou qu'il prenne la peine de venir. Il croit que la mère Agnès pense à quelque chose. J'ai peine à le croire. S'il arrive qu'elle fasse quelque chose, je voudrais bien le savoir, car si cela était selon mon doute, je voudrais m'en servir peut-être, si Dieu ne me fait voir autre chose. C'est une grande peine que de n'avoir nul conseil. Priez bien Dieu pour nous cette sainte fête, ma chère sœur, que l'Esprit Saint nous apprenne toutes choses, c'est pour sa grâce que nous souffrons.

Dernière lettre qui évoque la signature de la sœur Gertrude Dupré

Je suis tout à fait en peine de celle où vous êtes, si vous avez su que M. Chamillard s'est flatté que je signerai cette fois. Comme il m'en pressait en apportant la bulle, pour le faire devant la fête, je lui dis que je ne le ferais pas devant, si j'avais à le faire. Je ne voulus point lui témoigner tout à fait ma résolution, et selon qu'il me parle, la mère Agnès et ma sœur Angélique ne la lui ont point témoignée non plus. Je me plaignis à lui de ce que je ne voyais personne pour m'éclaircir, de sorte qu'il m'offrit le confesseur de ma sœur Fare[749]. Je l'ai bien voulu, et il y a de la Providence de Dieu tout à fait. Et ce que je vous puis dire, craignant trop que l'on sache le secret de cette affaire, c'est que je mourrais avec vous toutes, plutôt que de signer, moyennant la miséricorde de Dieu que j'espère plus que jamais après ce que j'ai éprouvé. Vous ne sauriez vous imaginer l'extrémité des angoisses où j'ai été depuis le mois de janvier de cette année, et cela de crainte de manquer de façon ou d'autre. Enfin Dieu m'a tirée par cette occasion de peine. Et je vous dis en confiance, ma chère sœur, que jamais je n'ai éprouvé le secours de Dieu aussi sensiblement que depuis samedi. Tout est disposé, et j'espère que Dieu me donnera part à votre grâce de souffrir avec joie pour une telle cause. Je ne l'ai jamais crue autre, grâces à Dieu, mais c'est une chose horrible d'entendre parler ces gens-ci de tout cela : et comme on n'entend plus rien pour se fortifier, on ne sait où l'on en est. Je voudrais bien savoir si personne de celles qui ont signé, ne reviendra dans cette seconde signature. Je m'attendais à ma sœur Gertrude, mais elle a encore signé et croit faire merveille. Elle m'a écrit l'histoire de sa première signature, et me manda après, que c'était un péché mortel de ne pas signer. J'étais déjà résolue de n'en rien faire, et depuis je n'entends plus parler d'elle. J'ai grand regret de ma pauvre sœur Catherine de Saint-Paul[750]. J'espère que Dieu lui pardonnera pour son âge qui, je crois, la rend imbécile[751] devant lui. Le billet était parfaitement sûrement. Je prie Dieu que ces trois-ci arrivent aussi sûrement. L'on s'est terriblement fâché ici de ce que je ne voulais plus entendre à penser à signer : l'on a cru que c'était la Religieuse[752] que ma sœur M. apporta pour

[749] Il s'agit de la sœur Jeanne Radegonde Lombard de Sainte-Fare (1630-1671) qui ne signa pas le formulaire.
[750] Il s'agit de la sœur Goulas qui rétracta sa signature.
[751] Faible, sans vigueur.
[752] Ouvrage de la mère Agnès Arnauld : *L'Image d'une religieuse parfaite et d'une imparfaite, avec les occupations intérieures pour toute la journée*.

moi. Et la mère dit qu'il y avait de nos sœurs de celles qui sont dehors, qui ont dit que c'était le mot qu'on s'était donné en sortant, que quand on apporterait ce livre, c'était dire, tenez ferme. Je ne sais qui fait ces contes. Ils vont jusqu'au point que cette mère dit que depuis que ce livre a paru, on a vu à Port-Royal un renouvellement de force pour résister. Elle le veut dire au Prélat qui me le fera peut-être ôter. Je voudrais bien savoir comment vous parlerez quand il sera temps, au bout des trois mois qu'il n'y aura que nous, je crois, qui ne signerons pas. Les évêques le feront, mais par de bons mandements, et les ecclésiastiques, je dis les bons et qui n'ont pas voulu signer, le feront peut-être, mais d'une manière sûre. Vous pouvez penser comme nous serons traitées de ce qu'il n'y aura que nous ; car encore que l'on ne sera pas content de ce que les ecclésiastiques feront, ils n'auront garde de nous le dire pour nous mettre dans notre tort. Pour moi, j'ai pensé que je leur demanderais à voir les mandements pour voir s'ils disent vrai, et j'aurai de quoi leur répondre, car ma peine est de n'avoir pas des raisons présentes, ce qui fait croire que c'est par opiniâtreté, parce que l'on ne leur oserait dire les meilleures raisons quoique je les aie dites une fois par écrit au Prélat qui fut assurément attrapé, et ne m'en a jamais parlé, mais il dit à la mère que je n'étais pas prête de retourner chez nous. Je crois qu'il n'a nullement envie que je signe, et m'a mandé de ne rien faire que de sincère et que je ne fasse plutôt rien.

Lettre de Le Maistre de Sacy[753]

J'ai eu une extrême joie, ma très chère mère, d'apprendre qu'on pouvait avoir de vos nouvelles, et vous en faire savoir des nôtres. Vous avez été jusqu'à cette heure, à notre égard, comme si vous aviez été aux Indes, et il semble qu'on ressuscite, lorsqu'on commence à pouvoir s'entreparler. Dès le commencement de votre exil, nous nous mîmes fort en peine pour avoir de vos nouvelles. Une personne, amie intime de quelques dames parentes de M. Fouquet, nous promit de vous faire venir un billet, qui vous serait donné sûrement. Le billet fut fait et donné. Mais celle du-dedans qui aurait dû vous le rendre répondit que vous étiez si bien gardée, qu'il était impossible de vous rien donner. Depuis ce temps-là, nous nous sommes contentés de vous voir devant Dieu, et de vous recommander souvent à lui. Nous avons été en grande peine sur les bruits qu'on a fait courir de vous, que vous aviez promis de signer, ou même que vous l'aviez déjà fait. Car vous avez affaire à des gens, qui vous ordonnant de mentir, lorsqu'ils vous commandent de signer, prennent pour eux la permission qu'ils vous en donnent, et disent le oui ou le non, selon qu'il leur paraît plus propre pour leurs intérêts. C'est pourquoi, il est de la dernière importance de ne leur faire jamais voir la moindre apparence d'affaiblissement, parce qu'ils publient comme faites les choses dont ils ont la moindre espérance, et qu'ils se servent de ces faux rapports pour affaiblir les autres, et pour vous rendre à vos sœurs une occasion de chute et de scandale. Mais cette peine que nous avons eue s'est terminée en une grande joie, en voyant et en admirant la miséricorde que Dieu vous a faite de vous soutenir de sa main puissante, lorsque vous étiez environnée d'ennemis et abandonnée de tout secours. Car nous comprenons

[753] Le Maistre de Sacy put faire parvenir à la mère prieure une très intéressante lettre, en date du 25 juin 1665 (Geneviève Delassault, *Choix de lettres inédites de Louis-Isaac Le Maistre de Sacy (1650-1683)*, Paris, Nizet, 1959, p. 179-181). Il lui fait part de sa joie d'apprendre que la sœur n'a pas signé le formulaire. Cette lettre témoigne des dures conditions de captivité de la mère, et de l'influence de l'opinion publique intéressée par cette affaire de la signature du formulaire.

aisément, que n'entendant plus que ceux qui veulent nous affaiblir et nous perdre, nous sommes en danger d'oublier les principes sur lesquels nous avons établi notre conduite, à moins de les rappeler souvent dans notre esprit, et de prier Dieu qu'il les grave de plus en plus dans notre cœur. Ces principes sont que Dieu nous défend de mentir, de porter faux témoignage, de juger témérairement surtout dans les choses de grande importance et contribuer à l'oppression des personnes innocentes. Ces règles sont aussi immuables que Dieu même, et on se perd certainement en les violant, puisque Dieu a dit qu'il perdra tous ceux qui mentent, principalement lorsqu'il s'agit de mentir à la face de l'Église, en attribuant 5 hérésies[754] à un grand évêque, de la sainteté duquel vous êtes persuadée et dont la condamnation étant au moins douteuse et contestée, il vous suffit de n'y prendre aucune part, qui est tout ce qu'on peut demander à celles de votre condition et de votre sexe. Ma sœur Agnès Thècle[755] me manda un jour au commencement de votre affaire… « On nous veut troubler en nous faisant beaucoup d'objections, auxquelles nous avons peine de répondre. Car quelle merveille qu'un théologien soit plus savant que des filles, et qu'il puisse répandre des ténèbres sur des vérités les plus certaines, dont nous voyons bien la fausseté, quoique nous ne puissions pas les débrouiller. Il nous suffit d'être établies sur un principe de vérité qui soit pour nous la pierre ferme et inébranlable. Et pour moi, qui n'ai pas beaucoup de lumières, voici sur quoi je me fonde. Saint Bernard qui est notre père nous apprend que c'est mentir que d'assurer une chose de la certitude de laquelle on ne peut être assurée, ce qui est encore plus vrai quand la chose est très importante, et que des évêques et des théologiens, très vertueux, la croient ou douteuse ou même fausse. Si donc, en signant, j'atteste un fait important, fort contesté et qui m'est inconnu, je mens à la face de l'Église, et je dois craindre cette parole terrible que l'étang de feu et de souffre sera le partage des timides et des menteurs, et ainsi je dois être aussi déterminée à ne pas faire cette action qu'à ne pas commettre les plus grands crimes. » Voilà sa pensée, et ses actions ont été conformes à ce sentiment. Car elle est dans une fermeté incroyable comme toutes les sœurs, parmi lesquelles Dieu est plus visible que jamais. Ma sœur Angélique[756] m'avait dit que tant que les autres y seraient, on pourrait tout maintenir, mais que si on en ôtait 4 ou 6, on ne pourrait plus répondre de rien, et qu'il y aurait lieu de tout craindre. On en a ôté 12 ou 15, leurs sœurs sont devenues leurs plus grandes ennemies. On a mis une supérieure et des filles étrangères[757], elles ont eu à combattre au-dedans et au-dehors, et nonobstant toutes les médisances de M. Chamillard, il est très vrai que plusieurs des sœurs qui avaient été autrefois les plus faibles, sont devenues plus régulières et plus vertueuses qu'elles n'avaient jamais été sous la conduite de la mère Angélique et de la mère Agnès. C'est pourquoi, ma très chère mère, vous avez tout sujet de louer Dieu, et d'être plus ferme et plus courageuse que jamais. Vous tenez un grand rang dans la Maison, et comme votre affaiblissement aurait été un grand scandale, la fermeté aussi que Dieu vous donne servira aux autres comme à vous-même. On vous menace beaucoup, parce qu'on est plus embarrassé que jamais. La cour se lasse de cette affaire. L'Apologie qu'on a faite pour vous, met de votre côté toutes les personnes un peu équitables. On trouve votre cause très juste, et ainsi, celles qui signeraient maintenant seraient condamnées même par les gens du monde. Monseigneur de Sens[758], qui préside à l'assemblée, vous favorisera en tout ce qu'il pourra, et beaucoup d'autres évêques. On

[754] Les cinq propositions.
[755] Il s'agit de la tante de Jean Racine.
[756] Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly.
[757] Les sœurs de la Visitation.
[758] Louis-Henri Gondrin.

ne croit nullement que M. de Paris, dans l'état où sont les choses, ose faire de nouvelles violences, qui le feraient condamner de tout le monde, et on croit que tout se terminera à vous renvoyer à Port-Royal des Champs. On dit même qu'il parle de vous y envoyer bientôt. Je crois qu'il est bon que vous représentiez fort à Monsieur le Vicaire afin qu'il lui redise que votre état et celui des exilées est un état à faire perdre l'esprit, et que s'il continuait, vous ne doutez pas que vous n'y fussiez exposée, vous et vos sœurs. Je suis à vous de tout mon cœur.

TABLE DES MATIÈRES

LA *RELATION DE CAPTIVITÉ* DE LA MÈRE MADELEINE DE SAINTE-AGNÈS DE LIGNY, ABBESSE DE PORT-ROYAL 3

L'ÉDITION DE LA *RELATION DE CAPTIVITÉ* DE MADELEINE DE SAINTE-AGNÈS DE LIGNY, ABBESSE DE PORT-ROYAL 3

LA *RELATION DE CAPTIVITÉ* DE LA MÈRE AGNÈS DE LIGNY : L'INDOMPTABLE RÉSISTANCE D'UNE ABBESSE CONSCIENTE DE SES RESPONSABILITÉS 4

RELATION DE LA CAPTIVITÉ DE LA MÈRE MADELEINE DE SAINTE-AGNÈS DE LIGNY, ABBESSE DE PORT-ROYAL, EXILÉE :
1. AUX URSULINES DU FAUBOURG SAINT-JACQUES
2. AUX FILLES DE SAINTE-MARIE DE MEAUX, DONT SON FRÈRE ÉTAIT ÉVÊQUE 9
Incipit: une relation écrite pour les amis 9
La brutalité de l'enlèvement 10
Chez les ursulines 12
La trahison de la sœur Flavie 14
Les premiers jours de la captivité 18
Les polémiques 19
Monsieur de Meaux et la famille de l'abbesse 21
Les visites de monsieur Chéron 22
Les sentiments d'Hardouin de Péréfixe 24
Les reproches d'Hardouin de Péréfixe 25
La prévention des ursulines 26
Le départ 27
Le choix d'une maison à Meaux 28
Des nouvelles de Port-Royal 29
L'arrivée à Meaux 30
La Visitation de Meaux 31
L'arrivée à la Visitation : le 13 septembre 1664 33
Monsieur de Luzancy 34
Les rigueurs subies : un dialogue entre frère et sœur 35
L'ignorance des visitandines 36
Un appui secret : le confesseur 38
De tristes nouvelles de Port-Royal 39
Racine visite l'abbesse 40
La visite de monsieur de Benoise 40
Les subterfuges de l'abbesse pour communiquer 41
Le piège d'Hardouin de Péréfixe 43

DOSSIER COMPLÉMENTAIRE : L'HISTOIRE D'UNE VOCATION 45

LA *RELATION DE CAPTIVITÉ* DE LA MÈRE CHOUY DE PENSIÈRES 47

L'ÉDITION DE LA *RELATION DE CAPTIVITÉ* DE LA MÈRE CHOUY DE PENSIÈRES 47

LA *RELATION DE CAPTIVITÉ* DE LA SŒUR CHOUY DE PENSIÈRES : L'EXPRESSION NAÏVE D'UNE RÉVOLTE 47

RELATION DE MA SŒUR AGNÈS DE LA MÈRE DE DIEU DE CHOUY DE PENSIÈRES ET DE MA SŒUR FRANÇOISE DE LA CROIX DE VILLUME DE BARMONTÉ 51

DOSSIER COMPLÉMENTAIRE 61
Lettre de mes sœurs Agnès de la mère de Dieu et de la sœur Françoise de La Croix de Villume de Barmonté et exilées au monastère de la Crèche, à la fin mai 1665 61

LA *RELATION DE CAPTIVITÉ* DE LA SŒUR CHRISTINE BRIQUET 63

L'ÉDITION DE LA *RELATION DE CAPTIVITÉ* DE LA SŒUR CHRISTINE BRIQUET 63

UNE *RELATION DE CAPTIVITÉ* PÉTILLANTE ET PERCUTANTE : CHRISTINE BRIQUET, LA GUERRIÈRE DE DIEU 63

RELATION DE LA CAPTIVITÉ DE LA MÈRE MADELEINE DE SAINTE-CHRISTINE 72
L'enlèvement d'une rebelle 73
Les adieux à la communauté 76
Au monastère de Sainte-Marie 76
La visite de madame Bignon 79
La bulle *Regiminis apostolici* 80
Les discours sur l'obéissance 82
La visite d'Hardouin de Péréfixe 83
La résistance aux pressions 83
De l'obligation d'obéir 86
Un petit conte 89
Monsieur de Sévigné 89
Le livre de la mère Agnès : *L'image d'une religieuse parfaite et d'une imparfaite* 90
La privation de la communion 91
L'abbé du Plessis : monsieur de la Brunetière 93
Une pluie de reproches 93
Des nouvelles de Port-Royal 95
La stratégie de la mère Chevalier 98
L'âpre révolte de la sœur Briquet contre l'autorité 101
Les subterfuges de la sœur Briquet pour communiquer par billets 103
Chamillard au parloir : l'obligation de la signature 104
Les inquiétudes de la sœur Briquet 108
Une mère scandalisée par la révolte de la sœur Briquet 109
La sérénité de la sœur Briquet : le retour proche à Port-Royal des Champs 111
La joie des retrouvailles 114
Dernières anecdotes 116

DOSSIER COMPLÉMENTAIRE 118
Procès-verbal de l'enlèvement de la sœur Briquet 118

LA *RELATION DE CAPTIVITÉ* DE LA SŒUR EUSTOQUIE DE FLESSELLES DE BRÉGY 122

L'ÉDITION DE LA *RELATION DE CAPTIVITÉ* DE LA SŒUR EUSTOQUIE DE FLESSELLES DE BRÉGY 122

LA *RELATION DE CAPTIVITÉ* DE LA SŒUR DE BRÉGY : TALENT ET ARDEUR, UNE ÉCRITURE DU DÉFI 123

RELATION DE LA CAPTIVITÉ DE LA SŒUR ANNE-MARIE DE SAINTE-EUSTOQUIE DE FLESSELLES DE BRÉGI, RELIGIEUSE DE PORT-ROYAL DES CHAMPS, ÉCRITE PAR ELLE-MÊME 128
La violence de l'enlèvement 128
Dans le carrosse vers Saint-Denis 131
À Saint-Denis : le premier jour de captivité 132
La sœur Marie-Élisabeth de Sainte-Scholastique 135
Les « jésuitesses » 136
Une étroite surveillance 139
De la privation de la communion 140

Polémiques 143
De mauvaises nouvelles 143
L'échec d'Hardouin de Péréfixe 145
Les pressions de la mère supérieure 148
L'accablement de la captive 149
Port-Royal calomnié 151
De la communion pascale 151
La mort de la sœur Françoise-Claire Soulain 152
La visite hostile du père Louvet 153
La bulle *Regiminis apostolici* 155
Pressions familiales 155
Une lettre audacieuse à Hardouin de Péréfixe 157
Encore des pressions 160
Hardouin de Péréfixe et l'évêque de Poitiers au parloir 161
La fin de la captivité 163

DOSSIER COMPLÉMENTAIRE **165**
Procès-verbal de l'enlèvement de trois religieuses, savoir : Sœurs Françoise-Claire, Madeleine-Melthide et Anne-Marie de Sainte-Eustoquie 165

LA *RELATION DE CAPTIVITÉ* DE LA SŒUR MARIE-DOROTHÉE DE L'INCARNATION LE CONTE 171

L'ÉDITION DE LA *RELATION DE CAPTIVITÉ* DE LA SŒUR MARIE-DOROTHÉE DE L'INCARNATION LE CONTE 171

LA *RELATION DE CAPTIVITÉ* DE MARIE-DOROTHÉE DE L'INCARNATION LE CONTE : LES AFFRES DE LA SIGNATURE 172

RELATION DE LA CAPTIVITÉ DE LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE-DOROTHÉE DE L'INCARNATION LE CONTE, PRIEURE DE PORT-ROYAL DE PARIS, EXILÉE LE 26 AOÛT 1664 À LA VISITATION DE LA RUE MONTORGUEIL 176
Une religieuse sereine le 26 août 1664 177
Une dernière prière avant le départ 178
Dans le carrosse 179
L'arrivée à la Visitation 179
Premières passes d'armes 181
L'hostilité de la mère supérieure 182
Un accident singulier 183
Au sujet des lectures 184
Les pressions de la mère supérieure 184
La lettre à la mère supérieure : un plaidoyer 185
La solitude de la captive 186
Les mensonges du père Le Conte, jésuite 187
La visite de l'évêque d'Amiens 189
L'inquiétude de la captive 191
L'affaire du procès-verbal de la journée de l'enlèvement 191
Les premières signatures 192
La privation de la communion 193
Un plaidoyer passionné 193
La colère d'Hardouin de Péréfixe 195
Une malade étroitement surveillée 195
Craintes et doutes 196
Seconde lettre à Hardouin de Péréfixe 197
Rumeurs de nouvelles signatures 198
Seconde visite d'Hardouin de Péréfixe 198
La fermeté de la captive 203
Inquiétudes et angoisses 204
Doutes 206

L'empressement de Chamillard 206
La captive implore Dieu 209
La captive refuse la signature 210
Entretien avec monsieur Aubron, confesseur de la Maison 210
Attente angoissée de la visite d'Hardouin de Péréfixe 211
Visite d'Hardouin de Péréfixe : du formulaire 212
Incertitudes 214
La captive refuse la signature 216
La fièvre de la sœur 217
La communion pascale refusée : la captive passe pour une excommuniée 218
Les menaces de la mère supérieure 221
La lecture du formulaire 222
Un bon ange 223
Nouvelle demande de communier 224
De l'indifférence 225
Hardouin de Péréfixe et les jansénistes 227
Hardouin de Péréfixe ordonne l'obéissance 228
Souffrances spirituelles et solitude 229
Confession et communion 230
Des rumeurs 231
Retour possible à Port-Royal des Champs 232
Encore une lettre à Hardouin de Péréfixe 234
Visite de l'évêque d'Évreux : ses propos contre le jansénisme 235
La présidente des Hameaux : son zèle 238
La délivrance 241
Les adieux à la sœur assistante 242
Monsieur l'Official parle de la signature en chemin 243
Les retrouvailles 244
Une communauté unie 245
La fin de la relation : le souvenir des souffrances endurées 246

DOSSIER COMPLÉMENTAIRE 249
La réponse du Grand Arnauld 249
Lettres de captivité 250
Première lettre 250
Seconde lettre 251
Dernière lettre qui évoque la signature de la sœur Gertrude Dupré 252
Lettre de Le Maistre de Sacy 253

TABLE DES MATIÈRES 256